HAL open science

Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Dominique Schnapper, Henry Rousso, Vincent Duclert, Stéphane Audoin-Rouzeau, Xavier Desbrosse, Isabelle Delpla, Mikaël Nichanian, Malika Rahal, Marie-Ange Rivière, Emmanuelle Sibeud

To cite this version:

Dominique Schnapper, Henry Rousso, Vincent Duclert, Stéphane Audoin-Rouzeau, Xavier Desbrosse, et al.. Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse. Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur; Ministère de l'éducation nationale; Misson d'études en France sur la recherche et l'enseignement des génocies et crimes de masse. 2018. hal-03869498

HAL Id: hal-03869498

https://hal.science/hal-03869498v1

Submitted on 24 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

remis à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale le 15 février 2018

Volume principal

suivi de ses annexes

Volume principal

Préface par Dominique Schnapper
première vice-présidente de la Mission

Postface par Henry Rousso
vice-président de la Mission

Edité et rédigé par Vincent Duclert, président de la Mission
avec la collaboration de Stéphane Audoin-Rouzeau, rapporteur

SOMMAIRE SIMPLIFIÉ DU VOLUME PRINCIPAL

(La table des matières détaillée figure à la fin du fichier)

AVANT-PROPOS

LETTRE MINISTERIELLE DE MISSION DU 30 MAI 2016

COMPOSITION DE LA MISSION

RÉSUMÉ DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS

PRÉFACE, par Dominique Schnapper

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CHAPITRE 1. LA LETTRE DE MISSION. UN CADRE POUR UNE ENQUÊTE

CHAPITRE 2. LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ÉTUDE

CHAPITRE 3. L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MISSION

CHAPITRE 4. L'INDÉPENDANCE DE LA MISSION

CHAPITRE 5. LE COURS DE L'ENQUÊTE. DES APPROCHES NÉCESSAIRES

CHAPITRE 6. DES CONNAISSANCES RETROUVÉES ET PARTAGÉES

CHAPITRE 7. LES POLES DE RECHERCHE DE LA MISSION

CHAPITRE 8. LES ACQUIS DE LA MISSION

CHAPITRE 9. LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

POSTFACE, par Henry Rousso

REDACTION ET REMERCIEMENTS

RESUMÉ DES QUATRE VOLUMES FORMANT LE RAPPORT REMIS

LES DOUZE POINTS DE LA MISSION

ANNEXES

Annexe 3-1. Installation de la Mission et discours prononcés (18 octobre 2016)

Annexe 3-2. Notes adressées au cabinet du Président de la République au sujet de la saisine de Monsieur François Hollande

Annexe 3-3. Discours prononcé lors de la remise de la Note d'étape de la Mission, le 30 mars 2017

Annexe 3-4. Les douze propositions phare de la Mission présentées dans la Note d'étape (développement)

Annexe 3-5. La validation présidentielle de deux propositions (discours de François Hollande du 24 avril 2017)

Annexe 3-6. Correspondance adressée au Président de la République Emmanuel Macron, et aux autorités ministérielles mandantes

Annexe 3-7. Liste des personnalités auditionnées ou rencontrées

Annexe 3-8. Calendrier de travail de sessions plénières, sessions de travail, réunions de pôle et séances d'audition, voyages et visites, cérémonies officielles

Annexe 3-9. Colloque international de restitution des travaux de la Mission, Paris, 2-4 octobre 2017

Annexe 3-10. Articles de la presse turcophone de France et de la presse turque relatifs à l'installation de la Mission

Annexe 3-11. Lettre de l'ambassadeur de Turquie en France et dossier remis au président de la Mission (14 septembre 2017)

Annexe 3-12. Courrier reçu par la Mission contestant le génocide des Arméniens

Annexe 3-13. Résumé en anglais (English Abstract)

AVANT-PROPOS (résumé du Rapport[1]). « Et à nous, humanistes[2] »

Commandé le 30 mai 2016 par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche[3], produit par une équipe de soixante-cinq spécialistes français et étrangers, le **Rapport final de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse** a été remis le 15 février 2018 aux autorités ministérielles mandantes, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le Ministre de l'Education nationale.

Ce Rapport est une première en France. Il présente des caractères inédits en raison des dimensions scientifiques de la commande politique, des moyens heuristiques mis en œuvre, et des savoirs originaux que l'équipe a su produire. Il est composé d'un volume principal et de trois volumes d'annexes qui composent un ensemble réflexif, programmatique et documentaire d'ampleur. Le texte du volume principal est disponible dans la Bibliothèque des Rapports publics de la Direction de l'Edition et du Débat public (DILA), et auprès de CNRS Editions sous une forme adaptée pour une publication en librairie[4].

Ce volume du Rapport publié par CNRS éditions a été solennellement réceptionné par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique Vidal, et le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, Monsieur Jean-Michel Blanquer, le 4 décembre 2018, au Collège de France à l'amphithéâtre Maurice Halbwachs, à 10h du matin. Les Ministres ont prononcé d'importants discours, soulignant l'importance d'une réflexion collective nationale autant qu'internationale, savante, pédagogique, appuyant les principales recommandations de la Mission, souhaitant qu'elle poursuive ses travaux en se pérennisant.

La Mission a assumé les questionnements impliqués par la lettre ministérielle du 30 mai 2016 : *Une approche nationale dans le cadre d'une commande publique est-elle légitime et nécessaire au regard des enjeux scientifiques internationaux qu'impliquent les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes ? Confrontée* à *des objets qui mettent au défi la connaissance humaine, requérant alors l'autorité de la morale, de la mémoire, du droit, la recherche (et ses usages notamment pédagogiques, éducatifs ou muséographiques) peut-elle aboutir à des savoirs stables et transmissibles ? Doit-on attendre de la connaissance*

[1] Les annexes de ce volume présentent un résumé plus développé du Rapport (*infra*).
[2] Cf. note 5 (*infra*).
[3] Lettre de mission du 30 mai 2016 adressée à Vincent Duclert, inspecteur général de l'éducation nationale et chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, par la ministre Najat Vallaud-Belkacem (*infra*).
[4] De minimes différences, essentiellement de forme, distinguent cette version rendue publique de la version multigraphiée remise aux deux ministres le 15 février 2018. Par rapport à la version publiée en novembre 2018 par CNRS Editions, les différences sont plus importantes : les quatre premiers chapitres, portant sur le fonctionnement de la Mission, ont été soustraits de cette dernière. Ils figurent en conséquence dans les pages qui suivent. Les autres chapitres ont été actualisés pour la version publiée.

l'émergence d'une conscience et d'une responsabilité individuelle aussi bien que collective face à l'inhumanité ?

La dynamique de la Mission a permis non seulement d'achever une enquête globale sur la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes – auxquels se sont ajoutés les esclavages-, mais également de contribuer à cette connaissance par un effort de définition des faits historiques, par des recherches inédites sur les événements, par une réflexion sur les processus, sur les temporalités et sur les acteurs. Aux domaines de connaissance (recherche, enseignement, éducation, musée, documentation) dont l'étude était demandée à la Mission, celle-ci a estimé nécessaire d'associer les savoirs du droit, de la mémoire et de la création artistique et littéraire.

Cet engagement de chercheurs et de professeurs de quinze nationalités, éclairé par la rencontre ou l'audition de près de cent vingt personnalités et de plusieurs équipes scientifiques, culturelles et pédagogiques (près d'une cinquantaine de personnes), a débouché sur l'examen critique d'abondants savoirs et de nombreux travaux, mais également sur la production d'apports inédits.

L'étude des domaines de connaissance propres à la France pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages souligne l'activité croissante, depuis le tournant des années 1990, des chercheurs et des enseignants. Ils sont aujourd'hui armés pour intervenir sur l'essentiel de ces sujets, à commencer par la Shoah. L'élargissement de la recherche et de l'enseignement n'a pas affecté l'importance de cet événement matriciel ; au contraire, elle s'en est trouvée réaffirmée avec les nouveaux horizons de la comparaison et de la mise au jour des filiations et des circulations.

Les apports de la recherche et de l'enseignement en France souffrent cependant de leur trop faible interrelation, et parfois d'une insuffisante visibilité tant nationale qu'internationale même s'ils couvrent aujourd'hui des champs de plus en plus vastes (et presque complets). La Mission constate en parallèle les engagements des documentalistes, des muséographes, des responsables mémoriels, mais aussi des artistes, des écrivains, des créateurs, pour aborder des objets difficiles, des sujets qui souvent ne ressemblent à aucun autre et, ensuite pour assumer le pari de la transmission des savoirs. L'intérêt du travail juridique et de l'action judiciaire s'est lui aussi renforcé ; des recherches y sont portées tandis qu'une meilleure connaissance mutuelle se réalise entre chercheurs et magistrats. L'étude du droit et de la justice favorise une approche plus internationale, pluridisciplinaire et analytique des phénomènes en question.

La richesse comme le dynamisme des domaines de connaissance en France justifient une mise en commun des savoirs tant fondamentaux que pédagogiques, impliquant de dépasser certains clivages hérités comme la coupure maintenue entre l'enseignement scolaire et l'enseignement universitaire, ou bien entre la recherche et la pédagogie, ou encore entre les missions scientifiques et les fonctions documentaires. La recommandation de la Mission en faveur de la création en France d'un « Centre international de ressources pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages » répond à ces trois objectifs

d'approfondissement des domaines de connaissance, de meilleure confrontation des savoirs et d'internationalisation des recherches.

Par ailleurs, une politique de soutien est encouragée. A coûts raisonnables, elle renforcera la production de ces savoirs et leur diffusion ; elle leur donnera une meilleure efficacité grâce à une plus forte cohérence et des perspectives accrues de développement. Elle suppose des mises en réseau, un accès facilité aux archives et à la documentation, la densification des champs de recherche, et la création du Centre international de ressources (CIRE) projeté, permettant à la France de jouer un rôle croissant par son offre de savoirs à la fois globaux, réflexifs et singuliers, et par une reconnaissance de l'impératif de recherche comme de ses impacts pédagogiques.

Cette priorité accorderait aux chercheurs de meilleures garanties face aux menaces sur la liberté de recherche et d'enseignement et des forces supplémentaires devant les négationnismes ; elle donnerait aux enseignants, aux éducateurs et aux créateurs une responsabilité majeure pour humaniser la société[5] ; elle fournirait aux documentalistes et aux archivistes des possibilités nouvelles de contribuer aux savoirs sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages. Ces objectifs permettraient qu'une politique nationale se transforme en une force d'impulsion à l'échelle internationale ; elle faciliterait l'approche des questions fondamentales de protection des normes d'humanité et de lutte contre les logiques de déshumanisation, en pensant l'une et l'autre conjointement.

A travers son Rapport et par ses recommandations, la Mission souhaite *in fine* soutenir la compréhension par les sociétés des processus de destruction humaine intentionnelle, et encourager les réponses les plus élevées aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages. Cet appel à sortir « par le haut » des catastrophes de l'histoire intervient alors que le Rapport est officiellement réceptionné par les ministres de l'Education nationale et de la Jeunesse, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (le 4 décembre 2018) et que le 70e anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (9 décembre 1948) est commémoré, notamment par des rencontres scientifiques qu'organise ou co-organise la Mission. Au temps de l'étude critique succède ainsi celui de la mise en œuvre des premières recommandations, celles qui concernent au premier chef chercheurs et professeurs.

[5] « Les régimes nazi et soviétique transformèrent des hommes en chiffres ; certains que nous ne pouvons qu'estimer, d'autres que nous pouvons recalculer avec assez de précision. Il nous appartient à nous, chercheurs, d'essayer de les établir et de les mettre en perspective. Et à nous, humanistes, de retransformer ces chiffres en êtres humains. Si nous ne le faisons pas, Hitler et Staline auront façonné non seulement notre monde, mais aussi notre humanité. » Thimothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, trad. française, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 2012, p. 614.

LETTRE MINISTERIELLE DE MISSION DU 30 MAI 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

La ministre

Paris, le 30 MAI

Monsieur l'inspecteur général de l'Éducation nationale,

En 2015, la France a commémoré le génocide arménien qu'elle a reconnu publiquement par l'article unique de la loi du 29 janvier 2001. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu, le 25 mars 2015, à ouvrir le colloque sur « Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre : cent ans de recherche (1915-2015) » à la Sorbonne. J'ai rappelé à cette occasion la nécessité du devoir de mémoire et de l'éveil à la citoyenneté par la connaissance des périodes sombres du passé pour empêcher qu'elles ne se reproduisent.

Face aux actes de barbarie et à l'apologie de la violence proférée dans le but de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux, il devient désormais impératif d'établir un état des lieux de la recherche et de l'enseignement sur les génocides et de mobiliser les communautés scientifiques et enseignantes, afin d'intensifier la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparative et une compréhension globale du phénomène.

La mission qui vous est confiée aura par conséquent pour objectif de me remettre un rapport qui dressera d'abord un bilan des points suivants :

- la production scientifique et les ressources pédagogiques existantes : les différents champs étudiés par les *genocide studies* en France et à l'étranger, les thèmes de recherche (par génocide), les études comparées, les publications, les cours et séminaires dispensés dans l'enseignement supérieur, les programmes actuels de l'enseignement secondaire, etc. ;
- les ressources disponibles en matière de fonds documentaires, de lieux d'archives, de centres de mémoire, de musées, de sites patrimoniaux, etc. ;
- les institutions de recherche, des équipes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, qui étudient le phénomène de violence massive sous toutes ses formes, aussi bien à travers les études historiques qu'en mobilisant les sciences sociales (études comportementales, sociologiques, politiques, socio-psychologiques, etc.) ;

Monsieur Vincent DUCLERT

- les formes efficaces de médiation sur le sujet à destination de tous les publics, s'appuyant sur des exemples significatifs en France (Mémorial de la Shoah) et l'étranger (United States Holocaust Memorial Museum à Washington D.C., Memori to the Murdered Jews of Europe à Berlin...).

Le rapport que vous me remettrez devra apporter une information analysée et maitrisé permettant d'appréhender le domaine d'étude de la mission, d'identifier des problèmes et proposer des solutions. Vous me proposerez également de nouvelles perspectives de travail de nouveaux moyens institutionnels pour la recherche, l'enseignement et l'éducation, af d'intensifier la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrême d'en favoriser une plus large compréhension et diffusion, tant dans l'institution scolaire universitaire que dans la population.

Ce rapport devra être achevé dans un délai d'une année, avec la remise d'une note d'étap prévue dans six mois.

Vous serez libre de désigner les membres de l'équipe qui constituera la mission d'étude, e respectant la parité et la pluralité des compétences. Vous me rendrez compte de composition.

Vous pourrez bénéficier, pour l'accomplissement de votre mission, des moyens que pourro mettre à votre disposition l'Inspection générale de l'Education nationale et l'Ecole des haute études en sciences sociales à laquelle vous êtes rattaché comme chercheur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'inspecteur général de l'Éducation nationale, l'expression d ma considération distinguée.

Bien à vous,

N. Belkacem

Najat VALLAUD-BELKACEM

COMPOSITION DE LA MISSION (65 membres)

Directoire (14)

- **Vincent DUCLERT**, historien, inspecteur général de l'Éducation générale, professeur associé à Sciences Po et chercheur à l'EHESS (CESPRA), président de la Mission
- **Dominique SCHNAPPER**, sociologue, directrice d'études à l'EHESS (CESPRA), membre honoraire du Conseil constitutionnel, première vice-présidente
- **Stéphane AUDOIN-ROUZEAU**, historien, directeur d'études à l'EHESS (CESPRA), rapporteur
- **Souâd AYADA**, philosophe, inspectrice générale de l'Education nationale, vice-présidente
- **Marie CALVARY,** secrétaire administrative
- **Isabelle DELPLA**, philosophe, professeure à l'Université Jean Moulin, Lyon, vice-présidente
- **Xavier DESBROSSE,** historien, professeur au lycée Bayen (Châlons-en-Champagne), secrétaire scientifique
- **Anne-Celia FEUTRIE,** littéraire, docteure de l'Université de Londres, chargée de mission
- **Mikaël NICHANIAN**, historien, conservateur à la BNF, rapporteur
- **Malika RAHAL**, historienne, chargée de recherche au CNRS (IHTP), rapporteure
- **Marie-Ange RIVIÈRE**, historienne, IA-IPR, académie de Montpellier, chargée de mission
- **Henry ROUSSO**, historien, directeur de recherche au CNRS (IHTP), vice-président
- **Emmanuelle SIBEUD**, historienne, professeure à l'Université de Paris 8, vice-présidente
- **Jean-Philippe TREMBLAY-MILLER**, historien, anthropologue, doctorant à l'EHESS, chargé de mission

Membres d'institutions françaises (36)

- **Ilsen ABOUT**, historien, chargé de recherche au CNRS (Centre Georg Simmel) [Génocide et persécution des Tsiganes, sources photographiques et Shoah]
- **Hervé ASCENSIO**, juriste, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne [droit international pénal, droit des génocides]
- **Annette BECKER**, historienne, professeure à l'Université de Paris-Nanterre et membre senior émérite de l'IUF [Première Guerre mondiale, Shoah, questions mémorielles et représentations]
- **Hamit BOZARSLAN**, historien, sociologue, directeur d'études à l'EHESS (CETOBAC) [Empire ottoman, génocide des Arméniens, négationnisme]
- **Patrick CABANEL**, historien, directeur d'études à l'EPHE [histoire des Justes et des sauvetages, historiographie et mémoires de la Shoah]
- **Johann CHAPOUTOT**, historien, professeur à l'Université Paris-Sorbonne [nazisme, totalitarisme, racisme]
- **Elisabeth CLAVERIE**, anthropologue, directrice de recherche au CNRS (groupe de sociologie politique et morale) [traitement pénal, purification ethnique, ex-Yougoslavie]
- **Myriam COTTIAS,** directrice de recherches au CNRS (LC2S, CIRESC, SHOELCHER, MARTINIQUE) [Histoire et mémoire des traites et des esclavages]
- **Claire DEBET,** professeure certifiée de lettres, ESPE [enseignement de la littérature]
- **Ingolf DIENER,** historien, chercheur à l'Université de Paris 8 [génocide des Herero et des Nama]

- **Hélène DUMAS**, historienne, chargée de recherche au CNRS (LAM UPPA) [génocide des Tutsi au Rwanda, étude sur la justice]
- **Isabelle ERNOT,** historienne, professeure d'histoire-géographie détachée à l'Union des Déportés d'Auschwitz [Shoah, pédagogie, documentation]
- **Adriana ESCOBAR**, historienne, doctorante à l'EHESS (CESPRA) [régime khmer rouge, Cambodge, mémoire]
- **Bénédicte GILARDI**, professeure documentaliste au lycée Thierry-Maulnier (Nice) [mémoire, éducation et enseignement des génocides]
- **Zoé GRUMBERG**, historienne, doctorante à Sciences Po [déportations, survies, sorties des génocides]
- **Christian INGRAO**, historien, directeur de recherche au CNRS (IHTP) [nazisme, extermination, génocide]
- **Cécile JOUHANNEAU**, politiste, maîtresse de conférences à l'université Paul Valéry Montpellier (ART-Dev) [mémoires des violences, Bosnie-Herzégovine]
- **Marcel KABANDA**, historien, président d'IBUKA-France [génocide des Tutsi au Rwanda ; survie post-génocidaire]
- **Dzovinar KÉVONIAN**, historienne, maître de conférences à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense [génocide des Arméniens, droit pénal international, exil et réfugiés]
- **Anouche KUNTH**, historienne, chargée de recherche au CNRS (IRIS) [génocide des Arméniens, survie post-génocidaire]
- **Sandrine LEFRANC**, politiste, chargée de recherche au CNRS (ISP) [sortie de conflits violents, politiques de pardon, justice transitionnelle]
- **Judith LYON-CAEN**, historienne, maître de conférences à l'EHESS (CRH) [Shoah, littérature, témoignage et histoire]
- **Ariane MATHIEU**, historienne, journaliste à *L'Histoire*, chercheuse indépendante [crimes des khmers rouges, mémoires et histoire des génocides]
- **Nicole MATULIK**, conseillère pédagogique du 1er degré, académie de Paris [enseignement de l'histoire]
- **Gaïdz MINASSIAN**, politiste, enseignant à Sciences-Po [génocide des Arméniens, crimes de masse, géopolitique du Caucase]
- **Pap NDIAYE**, historien, professeur à Sciences-Po [race, racisme, société française et américaine]
- **Iannis RODER**, historien, professeur agrégé au collège Pierre de Geyter (Saint-Denis), formateur au Mémorial de la Shoah [enseignement de la Shoah, antisémitisme et négationnisme]
- **Emmanuel SAINT FUSCIEN**, historien, maître de conférences à l'EHESS [violence de guerre, pédagogie scolaire à l'épreuve de la violence]
- **Virginie SANSICO**, historienne, professeure d'histoire géographie au collège Les Battières (Lyon) et au collège Jean-Jacques Rousseau (Tassin-la-Demi-Lune) [enseignement de la Seconde Guerre mondiale, recherches sur le régime de Vichy]
- **Julien SEROUSSI**, sociologue, membre (jusqu'au 31 août 2017) du Pôle « Génocide, Crime contre l'humanité et Crimes et délits de guerre » du Tribunal de Grande Instance de Paris [Justice pénale internationale, vérité historique et vérité judiciaire, crimes de masse dans la région des Grands Lacs en Afrique]

- **Leila SEURAT**, politiste, chercheuse post-doctorante à l'IREMAM/IFPO [Syrie et Moyen-Orient actuels]
- **Sandrine WEIL,** juriste et historienne, doctorante à l'Université de Lorraine
- **Vanessa VOISIN**, historienne, chercheure au CERCEC et au CEFR, boursière à la Fondation pour la mémoire de la Shoah [procès soviétiques de criminels de guerre, Shoah et médiatisation]
- **Nicolas WERTH**, historien, directeur de recherche au CNRS (IHTP) [pogroms, Holodomor, Russie-URSS]

Membres d'institutions internationales ou étrangères (15)

- **Fatma Müge GÖÇEK**, sociologue, professeure à l'University of Michigan - Ann Arbor [Turquie, génocide des Arméniens, mémoire et société].
- **Jan GROSS**, historien, professeur à Princeton University [Seconde Guerre mondiale, Shoah, relations judéo-polonaises]
- **John HORNE**, historien, professeur à Trinity College Dublin, directeur du Centre for War Studies [violences et crimes de guerre, mémoire et histoire]
- **Raymond H. KEVORKIAN**, historien, président de la Fondation Musée-Institut du génocide des Arméniens à Erevan [génocide des Arméniens, archives, bibliothèques et musées]
- **Hans-Lukas KIESER**, historien, professeur à Zurich Universität et professeur associé à l'University of Newcastle, Australia (Centre for the History of Violence) [génocide des Arméniens, mémoire et historiographie des génocides]
- **Joël KOTEK**, politiste, professeur à l'Université libre de Bruxelles [étude comparée des génocides]
- **Karel FRACAPANE**, administrateur principal de projet, en charge de l'enseignement de l'Holocauste et d'autres génocides à l'UNESCO [documentation et programmes sur les génocides]
- **Anne-Marie LAROSA**, juriste, professeure invitée à l'Université de Fribourg [droit pénal international, droit des génocides, droit international humanitaire]
- **Thomas MAISSEN**, historien, professeur à Heidelberg Universität et directeur de l'Institut Historique Allemand, Paris [mémoires de la Shoah en Europe et historiographie]
- **Philip NORD**, historien, professeur à Princeton University [France contemporaine, Shoah, monde juif]
- **Renée POZNANSKI**, historienne, professeure à l'Université Ben Gourion du Neguev [Shoah, « Solution finale » en France]
- **Ornella ROVETTA**, historienne, chercheuse post-doctorante, Université libre de Bruxelles (Centre de recherche Mondes modernes et contemporains) [justice internationale, génocide des Tutsi au Rwanda]
- **Steve SAWYER**, historien, professeur à l'American University in Paris [histoire de la démocratie, documentation des génocides]
- **Florin TURCANU**, politiste, professeur à la Faculté des sciences politiques de l'Université de Bucarest [étude de la Shoah et de la déportation en Europe centrale et orientale]
- **Karine VANTHUYNE**, anthropologue, professeure à l'Université d'Ottawa [violences génocidaires, peuples autochtones, Guatemala, Canada]

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION[6]

PREMIERE RECOMMANDATION. LA RECHERCHE ET L'INITIATIVE

RENFORCER LES SAVOIRS ET LES PROJETS SCIENTIFIQUES par :
1-la décision d'associer à l'étude des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes celle des esclavages et des systèmes de déshumanisations, dans la poursuite de l'ouverture transdisciplinaire des recherches
2-une action spécifique sur les champs de recherche absents ou insuffisamment développés en France, et la création d'un axe transversal sur l'inhumanité et les déshumanisations
3-une mise en réseau des équipes, séminaires, unités, etc., conservant leur autonomie scientifique et administrative
4-la constitution d'une tête de pont sous la forme d'une structure confédérale capable de représenter la recherche française à l'étranger
5-la mobilisation en faveur de projets scientifiques à vocation pédagogique et publique portés par des chercheurs en France et dans le monde
6-le soutien aux chercheurs visés par les négationnismes et une solidarité institutionnelle et intellectuelle avec les chercheurs persécutés par leur Etat

DEUXIÈME RECOMMANDATION. LA POLITIQUE ET L'ÉTAT

SOUTENIR L'EFFORT DE RECHERCHE PAR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ENGAGÉE dans :
1-l'appui à la recherche des équipes légères, le soutien à la jeune recherche, le renforcement des appels d'offre ciblés
2-l'encouragement des composantes universitaires (universités, grands établissements, ESPE) au développement de l'enseignement supérieur des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages, et à la connaissance des savoirs et des pratiques de la recherche
3-la décision affirmée au sommet de l'Etat d'étendre la politique des archives et de la porter résolument aux niveau européen et international pour que la France retrouve sa place dans l'action et la réflexion archivistiques, - la proposition de « Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » devant y contribuer notamment
4-la coordination à l'échelle nationale et l'impulsion à l'échelle européenne et internationale des politiques d'institutions documentaires
5-l'extension des missions du Centre des monuments nationaux aux lieux de mémoire et des sites musées des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages en France
6-la création d'un « Centre international de ressources pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages » (CIRE)

[6] Le chapitre 9 (*infra*) développe les recommandations présentées dans ce résumé.

TROISIÈME RECOMMANDATION. L'ECOLE ET LA PEDAGOGIE

ETENDRE L'ACTION PÉDAGOGIQUE A L'ÉCOLE, DANS L'ÉTAT ET DANS LA SOCIÉTÉ par :
1-un plan de formation des élus, des fonctionnaires des ministères régaliens (justice, affaires étrangères, défense, intérieur) et de certaines professions (médecins, etc.)
2-une politique de formation et d'encouragement à l'innovation pédagogique des professeurs, des éducateurs et des personnels de direction de l'école et de la jeunesse
3-la concrétisation de la décision présidentielle d'instaurer dans les établissements et les institutions culturelles publiques une « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse », son extension aux institutions culturelles publiques (dont les instituts français), et l'incitation des professeurs et des équipes à travailler dans l'esprit de l'enquête, de l'engagement et de la connaissance.
4-l'intensification des projets pédagogiques d'histoire locale et d'histoire personnelle
5-L'introduction d'un enseignement du droit, de son histoire, de ses progrès, afin de sensibiliser la jeunesse à la gravité des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression, mais également aux avancées que constituent ces incriminations et l'éducation à leur historicité et aux garanties constitutionnelles de protection des personnes et de l'Etat de droit. Et le renforcement des approches philosophiques, politiques, littéraires et artistiques dans une perspective d'éducation humaniste
6-l'encouragement à une démarche de sens dans l'enseignement, dès les classes de fin de primaire, par une formation accrue des enseignants (au niveau national et académique), par l'investissement des établissements et par un travail d'équipe comme il en existe déjà

QUATRIEME RECOMMANDATION. LE DROIT ET LA JUSTICE

DYNAMISER LES LIENS ENTRE LE MONDE JUDICIAIRE, LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET L'ENSEIGNEMENT par :
1-la réalisation d'un portail documentaire global « droit, justice et recherche », incluant toutes les ressources disponibles, sous la responsabilité du futur Centre international de ressources (CIRE).
2-la poursuite de la recherche sur la matière juridique et le domaine judiciaire
2-l'ouverture de formations croisant enseignements en droit et en sciences sociales dans les universités et les grandes écoles
3-l'introduction d'une formation au droit dans les cursus des élèves et des étudiants des premiers cycles universitaires
4-la confrontation des expériences entre chercheurs en sciences sociales et enquêteurs judiciaires, et l'accès des magistrats aux ressources universitaires sur les situations de crise
6-L'implication soutenue de la France dans le travail d'évolution des cadres juridiques et des procédures pénales au niveau international.

Préface, par Dominique Schnapper, première vice-présidente de la Mission

La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait souhaité consulter les chercheurs sur un sujet lourd, difficile, douloureux, profondément politique, qui suscite des débats, des interrogations, des passions, ranime le souvenir des épreuves et engage les émotions et les valeurs des chercheurs autant que de tous les démocrates. Elle avait ainsi manifesté son respect du travail des scientifiques qui, sans nier l'existence des passions et des émotions, leurs propres passions et leurs propres émotions, s'efforcent de fournir des éléments de fait et des analyses aussi objectives qu'il est possible.

Nous savons qu'il n'est point d'objectivation parfaite, mais aussi que l'effort pour contrôler les passions grâce aux méthodes éprouvées de l'usage de la raison et de la pratique de la recherche sinon objective, du moins honnête, permet non pas de supprimer – ce n'est ni possible ni souhaitable -, mais de contrôler et de compléter les émotions et les passions. Le discours des sciences, qu'il s'agisse des sciences dites dures ou des sciences humaines, avec leurs limites, n'est pas de même nature que le discours spontané que les acteurs sociaux produisent sur leur expérience sociale. Cet effort de raison mérite d'être reconnu. Sans doute n'est-il jamais totalement couronné de succès. Non seulement les chercheurs, comme les autres, ne sont pas parfaits, mais les êtres humains et les sociétés gardent une forme de mystère irréductible à l'enquête et à la raison. Malgré tout, l'effort modeste et cumulatif de la recherche est digne d'être élaboré et écouté.

C'est ce que la ministre avait reconnu en créant cette Mission. L'équipe très large et très engagée que Vincent Duclert a su réunir autour de lui et faire travailler ensemble a prouvé *en actes* que les chercheurs peuvent produire non seulement un état de la connaissance déjà acquise, mais des connaissances nouvelles et des projets précis et réalistes pour l'avenir. Il a ainsi, avec l'aide de

tous, réussi à ce que la collaboration soit féconde et ne soit pas entravée par les rivalités qui animent le monde de la recherche comme les autres mondes. Beaucoup de travaux sur ces sujets ont déjà été réalisés, en France et dans d'autres pays, par des chercheurs relevant de disciplines diverses, parmi lesquels les historiens sont les plus nombreux. Mais les échanges qui se sont développés à l'occasion de la Mission a montré la valeur heuristique du travail en commun de spécialistes d'origines et de fonctions différentes de la recherche jusqu'aux enseignants, responsables de musées et de documentations, archivistes etc. Il ne faut pas négliger l'épreuve que constitue, pour chacun d'entre eux, l'effort de consacrer son temps à des phénomènes qui trouvent mal leur place dans la conscience des démocrates et des intellectuels ; ces derniers ne sont, en général, violents qu'en paroles.

Il a été fécond de faire dialoguer les spécialistes qui risquent toujours de rester à l'intérieur de leur chapelle, historiens, anthropologues, sociologues, philosophes, juristes, d'autres encore. Car si l'interdisciplinarité est fréquemment invoquée, elle est loin d'être toujours pratiquée. Mais il a été également heuristiquement fécond de faire dialoguer les spécialistes de tel génocide avec ceux qui en ont étudié un autre. Il ne s'agissait pas de négliger les travaux nombreux qui portent sur telle ou telle partie du monde, telle ou telle population. Des Arméniens aux juifs et aux Tsiganes, des Rwandais aux Cambodgiens, nous ne manquons, malheureusement, pas de « cas » à étudier et à soumettre à notre réflexion. Pour des raisons faciles à comprendre et qui tiennent aux valeurs qu'il ne peut pas ne pas investir dans sa recherche, le spécialiste risque toujours d'être fasciné de manière exclusive par la violence particulière qu'il étudie. La Mission a permis que le dialogue entre spécialistes soit possible, qu'il irrigue les réflexions de chacun d'entre eux, même si, cela va de soi, il ne s'agit pas de remettre en cause la spécificité de chaque exemple historique. Chaque épisode est singulier, mais la mise en connaissance commune doit permettre d'avancer dans la comparaison et dans la réflexion. C'est pourquoi la Mission a été aussi nombreuse et a consulté autant de spécialistes, à des titres divers, en France et à l'étranger, chacun d'entre eux étant plus compétent ou plus sensible à telle ou telle expérience historique.

Nos travaux n'ont pas manqué de se dérouler avec, en arrière-fond, une interrogation fondamentale. Comment définir un « génocide » ou une « violence extrême », à partir de quand peut-on parler de « masse ». Il est clair que le nombre ne suffit pas. La seconde guerre mondiale a causé 60 millions de

mort, la guerre Iran-Irak 1 million, au Cambodge, il s'agit de 2 millions, on parle de 10 millions de morts par la famine suscitée par Staline en Ukraine. Doit-on parler de génocide ou de crime de masse ou de violence de masse dans tous ces cas ? Faut-il exclure les morts des guerres ? Dans ce cas, on évacue les violences les plus meurtrières. Faut-il parler de l'intention de faire disparaître un peuple tout entier, comme l'a proclamé et tenté Hitler s'agissant du « peuple juif » ou du « peuple tzigane » ? Mais il est rare que l'intention génocidaire soit aussi clairement manifestée. Quel que soit son caractère chimiquement pur, le génocide juif s'inscrit, hélas, dans une longue histoire et qui n'est pas terminée. La définition même de l'objet de la Mission a fait l'objet d'une réflexion constante pendant tout le déroulement des travaux et le rapport du président en fait longuement état, en même temps qu'il justifie l'extension du périmètre de la réflexion de la Mission.

Je voudrais pour terminer insister sur deux points que Vincent Duclert a justement développés. Le premier est la difficulté que nous avons, en tant que démocrates qui avons connu une longue période de paix depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à comprendre ces phénomènes de violence massive. Ils posent un défi fondamental à notre conscience historique. Il nous faut donc faire un effort constant sur nous-mêmes pour comprendre, ce qui ne signifie pas, cela va sans dire, excuser.

Le second, c'est le risque que, fascinés par le passé et absorbés par son étude, nous oubliions les tragédies actuelles. Il ne faudrait pas que la connaissance des génocides et des violences de masse qui ont jalonné le passé – et sur lesquels notre connaissance et le jugement sont désormais assez bien établis - nous empêche de voir et de comprendre, par exemple, le drame actuel de la population syrienne et, plus généralement, la perpétuation de violences de masse dans nombre d'autres régions du monde. Ce serait moralement, intellectuellement et politiquement suicidaire pour la conscience et le projet démocratiques.

Nous espérons que la Mission a abouti non pas à des conclusions mais à une synthèse et à des recommandations pour l'avenir qui soient scientifiquement fondées et politiquement utiles. Nous espérons que le travail considérable que tous les membres de la Mission, et tout particulièrement son président, ont réalisé répondra, par-delà l'attente des autorités ministérielles, à celle des citoyens conscients et de tous les hommes de bonne volonté.

INTRODUCTION GENERALE

Après son annonce le 25 mars 2015, en ouverture du colloque international « Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Cent ans de recherche », la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, a officialisé la création d'une « Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse » par une lettre de mission du 30 mai 2016. A l'installation officielle du 18 octobre 2016 au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont succédé le 30 mars 2017 la remise de la Note d'étape prescrite par la lettre ministérielle, l'organisation les 2, 3 et 4 octobre suivant d'un colloque de restitution des recherches produites au sein de la Mission, enfin la remise du Rapport final aux autorités politiques au mois de février 2018.

La Mission, composée à l'origine de 46 membres de 12 nationalités, a été portée à 65 membres (représentant 14 nationalités) afin d'accompagner l'effort de connaissance, d'assurer la définition d'elle-même et de résoudre les difficultés et les enjeux qui se présentaient au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Elle affronta en effet le défi de concevoir son cadre de travail, d'interroger la possibilité même de conduire une telle réflexion compte tenu de l'ampleur des difficultés théoriques, et enfin de produire par elle-même non seulement l'étude demandée sur les domaines de connaissance mentionnés par la lettre ministérielle, mais également des savoirs empiriques sur les objets historiques et les événements actuels. Nonobstant la contrainte de calendrier, puisque l'ensemble des travaux devait être réalisé en un an, la Mission se donna le temps d'ouvrir ces questionnements même s'ils devaient ébranler un certain nombre de présupposés.

La volonté des membres de se rendre disponibles[8] pour ces tâches a découlé de leur engagement dans la définition du cadre de travail, de leur intérêt pour sa réalisation la plus extensive en même temps que la plus précise possible, et de leur souci de promouvoir des dispositifs de connaissance et de partage sur des sujets qui nécessitent autant la responsabilité individuelle que la mobilisation des institutions. Cette action individuelle et collective, cette ouverture des questionnements et cet élargissement des champs d'étude ont défini un large programme de travail requérant une pleine indépendance de la Mission qui fut garantie, sur toute sa durée, par l'autorité politique. L'enquête conduite durant seize mois (juin 2016- octobre 2017) a permis, par son développement et le Rapport qui en a résulté, de fonder les recommandations adressées aux pouvoirs publics.

[8] Le temps de travail fut conçu sur la base de sessions plénières et de sessions ordinaires, soit seize journées au total, auxquelles se sont ajoutées les réunions spécifiques aux pôles d'étude (une douzaine) et les trois jours du colloque international de clôture, soit l'équivalent d'un mois de travail à temps plein. Les contraintes de rédaction de la Note d'étape, des contributions personnelles et du Rapport final ont exigé quant à elles de nombreuses semaines de travail. Cette participation, réalisée de manière entièrement bénévole, est apparue comme prioritaire dans les emplois du temps des membres de la Mission, preuve de l'importance reconnue au travail et aux recommandations finales.

Chapitre 1. La lettre de mission. Un cadre pour une enquête

Le cadre d'exercice de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse est défini dans la lettre qu'adressa le 30 mai 2016 la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'inspecteur général et chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales désigné pour en prendre la responsabilité. L'analyse précise de ce document s'avère prioritaire pour définir le périmètre d'activité de la Mission, ses tâches et ses objectifs, ainsi que sa mise en œuvre par sa composition, sa définition, son organisation et ses travaux.

A.L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHE

Comme l'écrit la Ministre, les travaux de la Mission ont pour objectif « d'intensifier la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violence extrêmes ». Ces faits marquants, qui ont traumatisé l'humanité, révélé l'impuissance des Etats démocratiques, engendré des phénomènes mémoriels de grande ampleur qui se poursuivent de nos jours, sont le fait de pouvoirs capables non seulement de réaliser la destruction de sociétés, de peuples, de groupes, de personnes à qui toute qualité humaine est enlevée dans leur vie comme dans leur mort, mais également de briser la possibilité même de sauver les survivants, de préserver les mémoires, d'écrire l'histoire, voire de maintenir une confiance en l'être humain.

Les trois expressions mentionnées dans la lettre du 30 mai 2016 sont de nature et de statuts distincts. Elles renvoient à des normes différentes que la Mission s'est employée à préciser[9]. Elles identifient toutefois des univers assez proches, sinon communs, notamment dans le cadre de la Première et de la Seconde Guerre mondiale où se conjuguent, pour chacun des conflits, un génocide, des crimes de masse et des violences extrêmes. L'espoir d'un « plus jamais ça » suscité par les procès pour crimes contre l'humanité dont celui de Nuremberg et l'adoption de la Convention pour la prévention et répression du crime de génocide s'est révélé vain. Il s'est même fracassé, en quelques semaines et au vu et au su de la communauté internationale, sur le génocide des Tutsi au Rwanda, précédé des violences de masse, pour certaines à caractère génocidaire, en ex-Yougoslavie. L'intensité de tels événements n'a pas reflué et elle apparaît même, aujourd'hui, comme particulièrement aigue. Elle justifie le choix ministériel d'instituer la Mission d'étude.

[9] *Infra* (chapitre 2).

Il ne s'agissait pas d'explorer empiriquement les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes en partant des faits eux-mêmes, mais d'en étudier la connaissance dans des domaines que précise la lettre ministérielle : la recherche, l'enseignement, l'éducation, la médiation culturelle dont les musées, les sites mémoriaux et la documentation[10]. La lettre ministérielle déclare qu'« il devient désormais impératif d'établir un état des lieux de la recherche et de l'enseignement sur les génocides et de mobiliser les communautés scientifiques et enseignantes, afin d'intensifier la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparative et une compréhension globale du phénomène ».

La démarche est incontestablement originale. Elle peut être qualifiée d'épistémologique (incluant par exemple, pour les savoirs historiques, ce qu'on désigne par historiographie). Elle se fonde sur l'analyse critique des savoirs que conduisent les chercheurs et qui définissent ou doivent définir la transmission, la valorisation et la diffusion de la connaissance. La mesure de l'évolution des savoirs – à commencer par ceux de la recherche et de l'enseignement - est la condition même de leur scientificité et de la confiance que les sociétés, les Etats démocratiques, les opinions publiques peuvent placer en eux.

Cette approche par une démarche elle-même heuristique présente des atouts certains. Elle inscrit la Mission dans une dynamique réflexive qui lui confère une dimension scientifique. Elle lui permet d'assumer la pluralité des domaines de connaissance dont elle est chargée et la diversité des objets sur lesquels ils portent. Elle lui confère une position analytique en face des enjeux de mémoire et d'actualité. Enfin, elle débouche sur la production de savoirs, complétant la recherche et la pédagogie déjà existantes ou bien ouvrant des champs d'étude nouveaux. La raison en tient à la fois aux formes mêmes d'analyse des savoirs en sciences sociales et humaines – où l'épistémologie se fonde sur les pratiques – et à la nature de la commande ministérielle préconisant des pistes et des solutions qui répondent aux problèmes identifiés et permettant d'intensifier la connaissance. Or, déterminer ces axes de développement heuristique contribue à renforcer cette connaissance et à concevoir des savoirs nouveaux.

La Mission a ainsi été en mesure de conduire elle-même certaines des recherches qu'elle souhaitait préconiser. Le nombre de ses membres, leur qualité et l'esprit d'entente ont favorisé la tâche. Les avancées qui en ont résulté, tant sur le plan de la recherche que sur ceux de l'enseignement, de l'éducation, de la médiation, de la création, de la documentation, sont résumées dans la partie synthétique du rapport, aux chapitres 6 et 7, et présentées dans les annexes. Elles ont aussi fait l'objet du colloque de restitution dont les actes, plutôt que d'exister sous la forme d'un livre, prennent la forme d'une bibliothèque d'interventions filmées accessibles à tous sans restriction. La rencontre internationale des 2, 3 et 4 octobre 2017 à Paris a permis aussi d'approfondir les dernières hypothèses de la Mission et d'entendre des personnalités qui n'avaient pas pu être auditionnées encore. La fin du colloque a marqué le début du dernier temps de la Mission, à savoir une phase de

[10] Dans son travail de définition et au long de ses travaux, la Mission a décidé pour la cohérence de son enquête et la pertinence de ses réponses d'introduire d'autres domaines de connaissance (*infra*, chapitres 1 et 2).

rédaction du Rapport et de transcription d'une partie des auditions pour les volumes d'Annexes.

B.DES OBJETS DRAMATIQUES ET PÉRILLEUX (génocides, crimes de masse, violences extrêmes)

La Mission aborde les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes à travers les domaines de connaissance qui s'y rapportent et qu'elle étudie. Elle a constaté une importante activité, un renouvellement profond des approches, mais aussi une forte parcellisation des travaux et des équipes. L'intérêt de l'enquête qui lui est confiée tient dans une première mise en cohérence de ces savoirs et la mise en réseau de leurs auteurs.

Les trois occurrences auxquels renvoient les domaines de connaissance étudiés sont de nature et de statut très distincts, à la fois juridiques, scientifiques, pédagogiques, sans exclure leurs nombreuses exploitations publiques, politiques, médiatiques. De plus, leur association peut se révéler problématique. La lettre de mission n'avance pas de définition, considérant que la Mission en aura la charge ou bien que les représentations que portent ces expressions de « génocides », de « crimes de masse » et de « violences extrêmes » sont suffisamment puissantes et éloquentes pour qu'il ne soit pas nécessaire de les préciser. Personne n'est indifférent à ce qu'elles suggèrent. Ces trois termes désignent des univers de violence et de destruction qui parlent universellement aux contemporains, interrogent la recherche jusque dans ses fondements, ébranlent l'enseignement, polarisent les cultures et les sociétés, hantent les politiques et les Etats. Il n'en est de plus probant que les événements qui se sont succédés durant le temps de la Mission et qui ont appelé des caractérisations lourdes de sens, alertant pour celles et ceux qui les prononcent publiquement sur des situations d'extrême urgence, de tragique absolu. L'actuel Président de la République a ainsi usé à deux reprises d'un langage juridique, à intervalles très rapprochés, suggérant un *génocide* contre les Rohingya[11] en Birmanie et un *crime contre l'humanité* pour l'esclavage organisé en Libye[12].

[11] Le 20 septembre 2017, interrogé par l'émission Quotidien (TMC), le Président de la République Emmanuel Macron a mentionné un « génocide en cours » à propos de la minorité musulmane de Rohingya visés par les opérations de l'armée birmane, indiquant que Paris « prendra l'initiative avec plusieurs de ses partenaires du conseil de sécurité » pour que les Nations Unies condamnent « ce génocide qui est en cours, cette purification ethnique, et que nous puissions agir de manière concrète ». Voir à ce sujet l'analyse d'Yves Ternon dans *Le Monde* du 28 novembre 2017 : « Parler de "génocide" peut aider à protéger les Rohingya ». Il estime que les preuves manquent encore pour qualifier de « génocide » le massacre des Rohingya mais que cela permet d'alerter l'ONU sur la situation (http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2017/11/28/parler-de-genocide-meme-si-on-n-en-a-pas-la-preuve-absolue-peut-aider-a-proteger-les-rohingya_5221607_3216.html#EiE8VbygdqSUicyT.99)

[12] Le 22 novembre 2017, Emmanuel Macron a qualifié la vente de migrants africains comme esclaves en Libye. « La dénonciation par la France est sans appel » et il faut que « nous puissions aller beaucoup plus loin pour démanteler les réseaux » de trafiquants, a ajouté le président après une rencontre à l'Elysée avec le président de la Guinée et de l'Union africaine, Alpha Condé. Un documentaire de la chaîne de télévision américaine CNN avait révélé l'existence d'un marché aux esclaves près de Tripoli. Pour le Président de la République, « ce qui a été révélé » par CNN « relève bien de la traite des êtres humains. C'est un crime contre l'humanité ». Ce trafic « nourrit les délinquances les plus graves » et « les réseaux terroristes ». Il « génère 30 milliards d'euros

Ces mots désignent des mondes de déshumanisation, d'extermination et de radicalité absolue. Ils servent donc à caractériser des situations que les mots et les langues ont semblé incapables de nommer ou de définir. L'effort de quelques individus, juristes, politiques, historiens, écrivains en ce sens forme une histoire qu'il est possible de reconstituer et d'étudier. D'autres occurrences ont pu être employées dans le passé[13], mais celles-ci ont pour elles une forme d'évidence, à commencer par le génocide. Pour cette puissance évocatrice du « crime des crimes[14] », elle est aussi employée parfois sans discernement[15] tout en n'en révélant pas moins des situations de détresse qu'il serait absurde de ne pas relever. Il importe ainsi à l'historien et au politiste d'accepter de se faire aussi sociologue et anthropologue.

Pendant les vingt mois d'existence de la Mission[16], les génocides, les crimes de masse et des violences extrêmes sont demeurés présents alors que nos sociétés s'imaginaient être éloignées de ces univers de mort et de déshumanisation. Cette actualité a même grandi, et avec elle une forme d'impuissance des nations démocratiques pourtant conscientes des désastres en cours. L'effort pour définir, caractériser et penser les violences extrêmes est le meilleur moyen de crédibiliser ces alertes et faire entendre l'inquiétude du monde. C'est tout au moins la conviction de la Mission, ce qui l'a entraînée à porter son attention à la subjectivité littéraire, à l'expérience mémorielle ou à la technicité du droit. Loin de menacer les savoirs scientifiques ou pédagogiques, ces formes d'expression concourent à les inspirer et les nourrir. Elle a aussi mené ses propres travaux qui permettent de considérer le présent le plus immédiat sans toutefois le soumettre au présentisme.

C.DES CONTEXTES ÉNONCÉS

La commande ministérielle s'est placée dans cette dimension du présent par l'évocation d'événements actuels. Il est fait mention d'« actes de barbarie et [de] l'apologie de la violence proférée dans le but de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux » qui renvoient aux attentats récents ayant ensanglanté la France, mais aussi l'Europe et le Moyen-Orient. Face à un terrorisme qui a pu être qualifié de « génocidaire[17] » et qui place

par an, touche malheureusement 2,5 millions de personnes – et 80 % des victimes sont des femmes et des enfants ».

[13] L'ouvrage de l'historien britannique Arnold J. Toynbee s'intitule en 1915 *Armenian Atrocities. The murder of a nation* (*Les massacres des Arméniens, 1915-1916*, préface de Lord Bryce, Paris, Payot, 1916, rééd. Payot-Rivages, préface de Claire Mouradian, 1987).

[14] Cette expression revient fréquemment. Winston Churchill est l'un des premiers à l'utiliser en 1941. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a qualifié le génocide de « *crime of crimes* » dans sa décision du 2 février 1999, relève Jorge E Vinuales dans son article « Autour du "crime des crimes » : au-delà des affaires humaines ? » (*Raisons politiques*, 2005, n°17, note 7). Voir aussi, d'Antoine Garapon, *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*, 2002, Paris, Odile Jacob, et Anne-Marie La Rosa et Santiago Villalpando, « Le crime de génocide revisité », *in* Katia Boustany et Daniel Dormoy (dir.), *Génocide(s)*, Bruxelles, Bruylant, 1999.

[15] Contribution de Joël Kotek . Intervention de Bernard Bruneteau au colloque de la Mission (4 octobre 2017).

[16] Du 30 mai 2016, date de la lettre ministérielle, à fin janvier 2018 quand le Rapport fut achevé.

[17] Le psychiatre et anthropologue Richard Rechtman envisage « l'ambition génocidaire de Daech » dans un chapitre de *Résister à la terreur* (sous la direction de Nicolas Truong), Paris, *Le Monde*-L'Aube, 2016.

les sociétés devant des défis absolus, la lettre ministérielle impose de faire un état des lieux de la recherche et de l'enseignement, condition première de la connaissance. Cette inscription dans le présent le plus immédiat a facilité la réflexion sur l'environnement temporel et sur les questions mémorielles, indissociables des domaines d'étude et des objets étudiés.

Le lien entre les attentats de 2015 et les violences extrêmes doit être l'objet de la connaissance. Devant ces destructions, il existe une mission de connaissance et de prévention qui est affirmée dans la lettre ministérielle. Les savoirs issus de la recherche pourraient agir de plusieurs manières contre ces « actes de barbarie » et les idéologies qui s'y associent. Ils les documentent et les révèlent en premier lieu. Ils installent, en deuxième lieu, les principes de la raison, du droit et de la connaissance qui pourraient contribuer à s'opposer aux univers d'inhumanité. Enfin s'exerce sur les savoirs scientifiques un présupposé moral établissant que leur pédagogie, - au travers de l'école notamment – pourrait prévenir les violences extrêmes et le retour des génocides et des crimes de masse.

Cette dernière approche ressort de la lettre de mission lorsque la Ministre rappelle l'annonce qu'elle a faite le 25 mars 2015 au grand amphithéâtre de la Sorbonne :

> En 2015, la France a commémoré le génocide arménien qu'elle a reconnu publiquement par l'article unique de la loi du 29 janvier 2001. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu, le 25 mars 2015, à ouvrir le colloque sur "Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre : cent ans de recherche (1915-2015)" à la Sorbonne. J'ai rappelé à cette occasion la nécessité du devoir de mémoire et de l'éveil à la citoyenneté par la connaissance des périodes sombres du passé pour empêcher qu'elles ne se reproduisent.

Représentant le Président de la République, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait en effet inauguré le colloque international du Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (CSI), « Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre : cent ans de recherche ». Au terme de son discours, elle confiait aux savoirs fondamentaux une responsabilité pour prévenir et poursuivre le combat contre l'oubli, évoquant l'exemple américain :

> [Cette transmission] doit se poursuivre dans l'enseignement supérieur et la recherche, où les études sur les génocides doivent pouvoir encore mieux trouver leur place, comme les « *genocide studies* » ont pu trouver la leur outre-Atlantique notamment.
> Par l'ampleur des questions qu'elles recouvrent, elles concernent de très nombreuses disciplines scientifiques, dans les sciences humaines et sociales et au-delà. Alors que nous entrons dans le deuxième siècle de recherches sur le génocide arménien, je souhaite lancer une mission d'étude dressant un état des lieux de la recherche sur les génocides pour permettre à celle-ci de se développer.

Confronter les points de vue, comprendre ce qui a conduit aux événements tragiques du passé, c'est ce qui nous permettra de prévenir la possibilité de leur répétition demain. C'est ce qui nous permettra de continuer le combat contre l'oubli. ».

L'autorité politique a tenu ainsi à souligner l'origine première de sa décision, rapportée à un colloque scientifique international. L'événement qui a pris place du 25 au 28 mars 2015 à Paris avait lui aussi un caractère inédit car jamais un événement comparable n'avait eu lieu en France[18]. Il souligne la place désormais occupée dans la recherche par la connaissance du processus de destruction des Arméniens ottomans.

D.UNE COMMANDE INÉDITE

La Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse relève d'une commande ministérielle qui peut paraître inédite[19]. Elle présente trois caractères originaux qui constituent autant de défis : d'une part étudier, de la recherche à l'enseignement, à la médiation et à la documentation, de vastes domaines de connaissance, à la fois proches et distincts et dont les relations font débat ; d'autre part aborder avec eux des objets eux aussi voisins et en même temps spécifiques que sont les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes ; enfin réagir à « l'état de l'art » demandé par des propositions visant à renforcer les capacités de la France à agir sur ces terrains. Elle s'apparente ainsi moins à une enquête administrative qu'à un programme scientifique auquel se destinent habituellement en France l'Agence nationale de la recherche ou le CNRS, et cela sur la forme comme sur le fond.

La matière initiale de l'étude porte sur les savoirs, sur leur contenu, leur production, les institutions qui les initient et les mettent en œuvre, leurs impacts scientifiques, pédagogiques, éducatifs, culturels, sociaux et, finalement, politiques. A ce titre, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est le premier concerné. Son autorité a permis de mobiliser des dizaines de chercheurs et de professeurs français et étrangers sur des thématiques complexes, problématisées par l'étude des autres savoirs que transmettent l'école ou le musée. La Mission n'a pas ignoré que les domaines scientifiques et pédagogiques qu'elles devaient analyser n'en étaient pas moins porteurs d'approches politiques dont la lettre ministérielle s'est faite l'écho en évoquant notamment, pour le présent, les « actes de barbarie et […] l'apologie de la violence proférée dans le but de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Il est possible que la gravité de cette actualité ait décidé du choix de cette commande scientifique inédite. Cette originalité a servi la Mission en lui donnant une grande indépendance, à commencer par l'autorité qui lui fut reconnue sur sa composition et par la liberté dont elle bénéficia tout au long de ses travaux.

Cette commande a été confiée à un inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN), dont la qualité de chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) est également mentionnée. L'inspection générale de l'éducation nationale se fonde sur un attachement aux savoirs scientifiques qui est inscrit dans son histoire et son identité

[18] Annette Becker et *alii* (dir.), *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Un siècle d'engagements pour la recherche et la connaissance, 1915-2015*, Paris, Armand Colin, 2015.

[19] La Mission du Centenaire, pluriannuelle, est de nature très différente puisque directement opérationnelle, agissant essentiellement comme une Fondation.

professionnelle[20]. Le passage par la recherche, l'appel aux chercheurs, peuvent représenter une solution pour assumer des enjeux politiques en évitant les affrontements et les heurts. Rappelons que la Mission est née dans le contexte des tensions résultant du vote de la loi pénalisant la contestation du génocide des Arméniens, puis de sa censure par le Conseil constitutionnel[21]. La première annonce d'une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse a été faite en ouverture du colloque précité, marquant le choix de l'exécutif en faveur de la recherche dans l'espoir que la connaissance puisse assurer d'autres formes de reconnaissance[22].

Pour autant, la Mission telle que la dessine la lettre ministérielle n'est pas détachée de composantes politiques, y compris celles qui apparaissent comme les plus aigües et que le pouvoir d'Etat évite en général de promouvoir. Apparaît ici au contraire une dualité associant une volonté régalienne et une ambition scientifique. Plus s'affirme la première, plus s'intensifie la seconde.

E.UNE VOLONTÉ RÉGALIENNE

Cette commande est pour l'Etat relativement inhabituelle. Elle ne concerne pas un dossier controversé qui nécessiterait un examen technique approfondi. Elle ne porte pas non plus sur des questions relatives à l'avenir des institutions ou des programmes nationaux. Elle ne se limite pas à un champ de connaissance, dont il conviendrait d'analyser la situation historiographique. Plus large et plus complexe, elle institue une mission qui relève à la fois du bilan des savoirs et d'un programme de recherche portant sur des terrains, des objets et des attentes très larges.

La lettre du 30 mai 2016 émane du ministère conjoint de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle recouvre l'ensemble de ces départements ministériels puisque les objectifs assignés à la Mission portent aussi bien sur l'enseignement des deux premiers degrés que sur le supérieur et la recherche. Elle concerne également les attributions du ministère de la Culture, s'agissant des musées, de la médiation culturelle, de la documentation des bibliothèques et des archives. Le Président de la République (en fonction jusqu'au 14 mai 2017) est également impliqué dans cette initiative, à la fois par les responsabilités qui sont reconnues au plus haut magistrat de la République dans la gouvernance de la mémoire nationale[23], par son soutien à la recherche sur le génocide des

[20] Cf. Jean-Pierre Rioux (dir.), *Deux cents ans d'Inspection générale 1802-2002*, Paris, Fayard, 2002.

[21] Sur cette question, voir « Faut-il une loi contre le négationnisme du génocide des Arméniens ? Un raisonnement historien sur le tournant de 2012. Partie I : Vie et mort de la loi Boyer. Partie II : Les pouvoirs de la recherche », *Histoire@Politique*. *Politique, culture, société*, n° 20 et 21, mai-août 2013 et septembre-décembre 2013 [en ligne, http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=20&rub=pistes&item=26 ; http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=21&rub=pistes&item=27]

[22] François Hollande, discours prononcé à Erevan, 24 avril 2015.

[23] Cette reconnaissance est à la fois symbolique comme l'attestent les prises de parole sur ces sujets des présidents de la Ve République et l'écho profond de certains de leurs discours – citons pour mémoire le discours prononcé lors des commémorations de la Rafle du Vel' d'Hiv' par Jacques Chirac le 16 juillet 1995 -, et constitutionnelle si l'on considère leurs prérogatives en matière de panthéonisation dont s'est saisi Emmanuel Macron quand il annonça le transfert des cendres de Simone Veil (et de son mari) lors de son oraison funèbre

Arméniens, et par son intervention au cours des travaux de la Mission, comme nous le verrons ci-dessous[24].

L'Etat à son sommet a pu décider en France de commissions d'enquête sur de très larges sujets, souvent déclenchées par la révélation d'un problème aigu, mais dégagées des calendriers politiques et bénéficiant de moyens comme de délais importants. Citons pour mémoire la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, dite « Mission Mattéoli », découlant en droite ligne du discours du Vel' d'Hiv' du président Jacques Chirac, et installée par le Premier ministre Alain Juppé en mars 1997[25]. Jean Mattéoli était un ancien résistant, et il présidait à l'époque le Conseil économique et social. Le vice-président, Ady Steg, médecin, présidait l'Alliance israélite universelle. En étaient membres les historiens François Furet et Annette Wieviorka, Serge Klarsfeld, l'ancien directeur des Archives de France Jean Favier et l'archiviste des Archives nationales Caroline Piketty, ainsi qu'Alain Pierret, ambassadeur de France en Israël. A la mort de François Furet le 12 juillet 1997, les historiens Claire Andrieu et Antoine Prost rejoignaient la Mission, qui rendit en décembre de la même année un rapport de 118 pages[26].

L'occupation nazie et le génocide des juifs ont suscité d'autres actions de connaissance décidées par l'autorité politique, dont les rapports demandés aux historiens René Rémond en 1992[27] et Henry Rousso en 2001[28], respectivement sur les questions du « Fichier juif » et du négationnisme à Lyon III. On remarquera que ces tâches confiées à un universitaire et à un chercheur répondaient à des urgences précises découlant d'« affaires[29] », qu'elles demeuraient circonscrites à leur objet et qu'elles découlaient de longs tâtonnements de l'exécutif incapable de prendre la mesure des problèmes d' « un passé qui ne passe pas[30] ». Entre la commission Rémond de 1992 et la commission Rousso de 2001 néanmoins, ce n'était pas seulement dix années qui les séparaient. En une décennie polarisée sur les

du 5 juillet 2017 aux Invalides (« j'ai décidé, en accord avec sa famille, que Simone VEIL reposerait avec son époux au Panthéon »).

[24] *Infra* (chapitre 4, D).

[25] Une lettre de mission du Premier ministre avait été préalablement adressée à Jean Mattéoli le 5 février 1997, et un arrêté fixant la composition de la Mission avait été publié au *Journal officiel* (arrêté du 20 avril 1997).

[26] http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000110/index.shtml

[27] *Le fichier juif. Rapport de la commission présidée par René Rémond au Premier ministre*, Paris, Plon, 1999 (Mission mise en place par Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de la Culture, en février 1992, élargie par décision du Premier ministre Edouard Balladur le 15 septembre 1993 ; rapport final remis ; les conclusions de la Mission furent contestées par des archivistes comme Sonia Combe ou Philippe Grand, et par des historiens dont Laurent Joly qui a publié en 2011 aux éditions Grasset *L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de la préfecture de police de Paris et du commissariat général aux Questions juives 1940-1944*).

[28] Henry Rousso (dir.), *Le Dossier Lyon III : Le Rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Fayard, 2004 (« Commission sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin Lyon III » mise en place en novembre 2001 par Jack Lang ; rapport final remis le 5 octobre 2004 à François Fillon, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 5 octobre 2004 ; contrairement au Rapport Rémond, le Rapport Rousso n'a pas été contesté).

[29] Des « affaires » sur le mode de la « forme affaire » selon le sociologue Luc Boltanski in *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet* (sous la direction de Luc Boltanski, Elisabeth Clavery, Nicolas Offenstadt, Stéphane Van Damme), Paris, Stock, coll. « Les Essais », 2007.

[30] Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, coll. « Pour histoire du XXe siècle », 1994.

questions de mémoire des « années noires », on mesurait le progrès de la recherche sur ces sujets et la constitution d'une véritable communauté de chercheurs.

F.DES COMPOSANTES POLITIQUES

Si la recherche et l'enseignement dépolitisent des questions sensibles, elles ne les interrogent pas moins avec la capacité accrue d'en révéler la gravité. Elle ne les neutralise pas en les formulant du point de vue qui est la sien, la poursuite du travail de connaissance. Ainsi le sujet extrêmement sensible du rapport de la France au génocide des Tutsi au Rwanda rejaillit-elle sur la question de l'accès aux archives régaliennes, non communicables par application de la réglementation sur les archives, et inaccessibles aux chercheurs par dérogation. La formule de la lettre ministérielle sur les « actes de barbarie et […] l'apologie de la violence proférée dans le but de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux » désigne les attentats de 2015 sur le sol français et européen perpétrés par l'Etat islamique. Mais la barbarie des crimes du régime syrien sur sa propre population civile, avec des moyens et des intentions de destruction qui présentent le franchissement de seuils de cruauté et d'inhumanité rarement atteints, est aussi questionnée.

Le négationnisme est une autre question à laquelle la Mission est nécessairement confrontée, même du point de vue scientifique et pédagogique. La recherche sur la disparition des Arméniens dans l'Empire ottoman, dont elle atteste le caractère génocidaire et les processus de négation, se trouve toujours menacée bien qu'elle soit plus active (ceci expliquant cela). La force du négationnisme d'Etat en Turquie et en Azerbaïdjan, avec ses impacts en France à travers un activisme des réseaux diplomatiques et d'associations militantes, avec une invocation des récentes décisions du Conseil constitutionnel relatives aux lois de pénalisation, atteint les chercheurs et les professeurs eux-mêmes. La Mission porte à la connaissance des pouvoirs publics cet ensemble de pressions et d'intimidations[31]. Elle constate la pluralité des actions menées contre la reconnaissance du génocide des Arméniens en France dans l'enseignement et dans la recherche. Elle encourage les pouvoirs publics à prendre la mesure de la gravité de la situation. Elle leur demande d'agir pour garantir la protection des chercheurs, des professeurs, des éducateurs, des médiateurs, des documentalistes, des créateurs. Elle les alerte sur les risques que ce négationnisme particulièrement actif ne gagne d'autres savoirs et n'alimente un climat conspirationniste. Il est crucial que la France, sur son territoire et dans son action en Europe, prennent les décisions qui s'imposent pour lutter contre cette politique d'intimidation idéologique et assurer la liberté de recherche et d'enseignement.

[31] Ce sujet correspond à une section documentaire des annexes de son Rapport et à une analyse circonstanciée présentée plus bas (chapitre 4, E).

G.UN ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT

La Mission est sollicitée pour :

> établir un état des lieux de la recherche et de l'enseignement sur les génocides et de mobiliser les communautés scientifiques et enseignantes, afin d'intensifier la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparative et une compréhension globale du phénomène.

L'association de la recherche et de l'enseignement est déjà une innovation, tant les clivages demeurent entre ces deux domaines. Incontestablement, l'existence d'un ministère unique de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a facilité l'extension du périmètre de la Mission.

Par-delà leur dimension institutionnelle, les deux domaines se conforment à la même recherche de la vérité, de sa transmission et de son éducation. Ces exigences ne peuvent subir de restrictions ou d'atteintes. Comme on le verra pour les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, l'impulsion de la connaissance a été décisive (bien qu'insuffisante) dans la responsabilité des Etats et des sociétés face à d'insondables destructions humaines que le droit, la morale, la diplomatie, la politique échouèrent longtemps à penser. Et lorsque se dessinèrent des avancées sur ces plans, ce fut l'œuvre de connaissance et son ouverture au monde qui les permirent, à l'exemple du concepteur de l'incrimination de crime de génocide, le juriste Raphael Lemkin[32].

L'enseignement dans les pays démocratiques respecte les principes que sont l'égalité devant les études, le progrès social, l'émancipation individuelle, l'ambition intellectuelle. L'accès à la connaissance la plus large, rendue accessible et formatrice grâce à la pédagogie, suppose que les savoirs enseignés reposent sur les acquis de la recherche. Cette exigence est facilitée par les liens qui unissent le métier de chercheur et celui d'enseignant, par les circulations qui rapprochent les mondes de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. Aussi l'étude de la recherche s'avère-t-elle particulièrement cruciale, pour faire avancer la connaissance des savoirs fondamentaux, pour nourrir la pratique pédagogique, l'œuvre éducative et la formation des professeurs. De plus, les trois activités pédagogique, éducative et formatrice constituent un levier utile pour le progrès et le développement de la recherche. De plus, la recherche a une dimension éthique. On la mesure particulièrement dans les restrictions qu'imposent de plus en plus de pays à la liberté de recherche et d'enseignement. Ces restrictions mettent en jeu les libertés fondamentales. Elles sont bien souvent le premier stade de la criminalisation de l'exercice de la liberté individuelle et de la critique publique.

[32] Contribution d'Annette Becker.

La lettre ministérielle préconise donc à la Mission de s'intéresser en premier lieu à la recherche. Il lui est demandé de dresser le bilan

> [de] la production scientifique et les ressources pédagogiques existantes : les différents champs étudiés par les *genocide studies* en France et à l'étranger, les thèmes de recherche (par génocide), les études comparées, les publications, les cours et séminaires dispensés dans l'enseignement supérieur, les programmes actuels de l'enseignement secondaire, etc. ; […]
>
> [des] institutions de recherche, des équipes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, qui étudient le phénomène de violence massive sous toutes ses formes, aussi bien à travers les études historiques qu'en mobilisant les sciences sociales (études comportementales, sociologiques, politiques, socio-psychologiques, etc.) ;

La recherche en France doit être comparée à la recherche étrangère, tant européenne qu'internationale, ce qui implique pour la Mission de se donner les moyens de la connaître et de l'évaluer. Les spécificités, les avancées, les retards ou les déficits de la recherche française pourront être ainsi identifiés, de même que pourront être relevées les démarches transnationales ou internationales conduites dans le cadre national. Cette confrontation des expériences françaises avec les réalisations étrangères est également attendue de l'étude de l'enseignement.

Par l'association étroite entre la recherche et l'enseignement, la Mission s'est vue confier la responsabilité d'étudier le rôle des savoirs scientifiques dans les démarches pédagogiques, les politiques éducatives et les actions de formation. Elle s'est aussi chargée de réfléchir à cette place dans l'enseignement supérieur qui, par suite de l'indépendance statutaire des universités, ne bénéficie pas de la même évaluation que les niveaux primaires et secondaires. Pour autant, les relations de la recherche et de l'enseignement universitaire s'inscrivent dans des dynamiques anciennes (qui sont à l'origine en 1868 de la naissance de l'Ecole pratique des hautes études, et en 1975 de celle de l'Ecole des hautes études en sciences sociales), aujourd'hui généralisées, mais qui ne signifie pas nécessairement que les avancées scientifiques suscitent automatiquement des applications pédagogiques dans le supérieur. Sans peser sur les options de recherche qui doivent demeurer libres, il est nécessaire de mieux développer la connaissance des modalités et des avancées de la recherche afin de permettre une articulation renforcée avec l'enseignement universitaire, notamment celui qui ne se destine pas à une immédiate spécialisation et qui tendrait plutôt à la formation commune en « humanités » (ou sciences sociales et humaines).

La même approche concerne l'enseignement primaire et secondaire. Si le bilan attendu doit répondre aux modes d'évaluation interne, il n'en demeure pas moins que le cadre de la Mission autorise une interrogation sur la place et le rôle des savoirs scientifiques dans les différentes modalités du monde scolaire, contenus curriculaires, démarches pédagogiques, objectifs éducatifs, formation des professeurs. C'est un point d'observation que valorisent souvent les associations professionnelles mais que l'institution de l'Education nationale traite avec prudence sinon réserve.

H.LES CHAMPS DE LA MEDIATION, DES LIEUX MÉMORIAUX ET DE LA DOCUMENTATION

La lettre de mission ne se limite pas à prescrire l'étude de la recherche et de l'enseignement. Elle inclut d'autres domaines de connaissance, un bilan des « ressources disponibles en matière de fonds documentaires, de lieux d'archives, de centres de mémoire, de musées, de sites patrimoniaux, etc. » Ces derniers, comme pour le génocide des Arméniens[33] et la Shoah[34], mais aussi pour la traite et l'esclavage par exemple[35], se sont multipliés en France, de même que les bibliothèques, les lieux d'archives, les centres de documentation (souvent rattachés à des musées et des sites patrimoniaux) ont su évoluer vers des activités éducatives et culturelles largement ouvertes aux différents publics.

La vocation scientifique des institutions muséales repose sur la formation à la recherche des conservateurs, ou « personnel scientifique », sur l'inclusion des chercheurs et universitaires dans les équipes de direction ou dans des centres de recherche qui leur sont rattachés, et sur la qualité des accompagnants éducatifs et culturels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'Education nationale. Il s'agira de développer les services éducatifs et pédagogiques des institutions muséales et patrimoniales, l'accueil des jeunes et des scolaires, ainsi que les capacités des professeurs à utiliser ces ressources.

Cette demande est cohérente avec l'objet de la Mission. Les génocides, les crimes de masse et les violences recouvrent des réalités que la recherche et l'enseignement peuvent se révéler en certains cas impuissants à traiter. Il est nécessaire de rassembler les forces vives de la connaissance, dont la médiation culturelle, les lieux mémoriaux, la documentation et les archives. Ces domaines partagent avec la recherche des liens qui renforcent leur portée heuristique. Des musées et des expositions, des lieux mémoriaux et patrimoniaux, des centres d'archives et de documentation peuvent contribuer à la connaissance et constituer de puissantes communautés de recherche. Création exemplaire, l'United States Holocaust Memorial Museum (USHMM) est fondé sur ce principe, ce qui lui assure une efficacité et un rayonnement sans équivalent.

La mémoire collective et les politiques de commémoration ne figurent pas parmi les domaines mentionnés par la lettre de mission. Néanmoins, la saisine exceptionnelle du Président de la République le 8 février 2016 a conduit la Mission à étudier la situation commémorative en France, en Europe et dans le monde. Elle a recommandé de privilégier les démarches d'élaboration et de partage de connaissances sur les dispositifs nationaux (ou même internationaux) de politique mémorielle, en restant dans son rôle d'instance

[33] Voir le Centre national de la mémoire arménienne de Décines-Charpieu, http://www.cnma.fr/wordpress/, ou la Bibliothèque Nubar à Paris, http://ugabfrance.org/bibliotheque-nubar/. Son directeur, Boris Adjémian, a remis à la Mission une note sur son histoire et ses missions.

[34] Voir le réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France : http://www.fondationshoah.org/mémoire/reseau-des-lieux-de-mémoire-de-la-shoah

[35] Voir notamment le Mémorial ACTe de Guadeloupe : Centre caribéen de la traite et de l'esclavage, inauguré par François Hollande le 10 mai 2015, htpp://memorial-acte.fr, et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes.

scientifique. Face à l'inflation commémorative (qu'il convient de distinguer de l'expression mémorielle) capable de saturer la représentation du passé, il importe de défendre la place des savoirs de la recherche et de la création.

I.DE L'ÉTUDE À L'ACTION. LA RAISON DES BILANS

Les bilans ne sont qu'une étape. Selon la lettre ministérielle, il incombe à la Mission de proposer « de nouvelles perspectives de travail et de nouveaux moyens institutionnels pour la recherche, l'enseignement et l'éducation, afin d'intensifier la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, d'en favoriser une plus large compréhension et diffusion, tant dans l'institution scolaire et universitaire que dans la population ».

La lettre ministérielle souligne également que les résultats de la Mission permettront de « mieux former les professeurs pour aborder les sujets les plus sensibles qui soient ». Elle affirme une relation entre le gain scientifique et le progrès pédagogique. Elle incite à former des professeurs par la recherche, particulièrement quand se posent des enjeux d'enseignement avec de tels sujets. Il ne s'agit pas seulement pour les professeurs de s'appuyer sur les savoirs scientifiques, mais de mobiliser les démarches de la recherche pour mieux enseigner. Ainsi s'affirme une pédagogie amenant les professeurs à maîtriser des méthodes et des processus de construction des savoirs, pour leur propre formation comme pour leur enseignement. Associer les élèves à la réflexion sur les objets de connaissance et l'action des chercheurs trace une voie d'avenir qui est en phase avec la formation initiale des professeurs (par les concours de recrutement), puis continuée (notamment au Mémorial de la Shoah). Ces attentes civiques ne peuvent que renforcer des liens encore trop faibles entre le supérieur et le secondaire, notamment dans certaines disciplines clefs pour l'enseignement de questions sensibles comme l'histoire et la géographie.

La lettre préconise enfin que soit proposées des « formes efficaces de médiation sur le sujet à destination de tous les publics, en s'appuyant sur des exemples significatifs en France (Mémorial de la Shoah) et à l'étranger (United States Holocaust Memorial Museum à Washington D.C., Memorial to the Murdered Jews of Europe à Berlin...). » Cette demande est en conformité avec les liens déjà relevés entre la recherche et les institutions de médiation, comme le montrent les exemples du US Holocaust Memorial Museum, qui développe activement la recherche et l'accueil des chercheurs, et du Mémorial de la Shoah à Paris qui s'est doté d'un conseil scientifique et publie une revue de qualité[36]. Procédant de la connaissance du génocide des Juifs d'Europe, ces institutions à la fois mémorielles, patrimoniales, muséales et scientifiques développent des programmes de connaissance en direction d'*autres* génocides et crimes de masse. D'autres institutions mémorielles, situées sur des lieux historiques comme le site-mémorial du camp des Milles, revendiquent, elles aussi, ce lien avec la recherche, soit en développant leurs propres activités de recherche, soit

[36] A l'inverse, le Memorial to the Murdered Jews of Europe de Berlin ne vise pas de telles ambitions scientifiques bien qu'il propose un programme d'expositions.

en fondant leurs activités éducatives et culturelles sur les acquis scientifiques[37]. Le rôle de ces institutions de mémoire et d'histoire et leur portée symbolique sont à la base de l'une des recommandations de la Mission.

La lettre ministérielle ne s'en tient pas au seul objectif du développement de la connaissance. La meilleure compréhension des savoirs vise aussi à donner des moyens de combattre la répétition des faits étudiés. La Mission s'est ralliée à une conception performative de la connaissance, selon laquelle celle-ci pourrait contribuer à éviter le retour des phénomènes de violence. Elle répondait ainsi à la demande faite à la Mission de produire « une information analysée et maîtrisée permettant d'appréhender le domaine d'étude de la Mission, d'identifier des problèmes et de proposer des solutions ». Les problèmes et les solutions, la Mission a choisi de les considérer dans toute leur étendue, s'obligeant à un travail d'information et de réflexion sans concession, y compris sur les fondements éthiques qui accompagnent la recherche et l'enseignement de ces sujets.

J.DES POSSIBILITÉS RARES ET NÉCESSAIRES

Il apparaît que les objets d'étude et les champs de la connaissance restent fragmentés, parcellisés. On peut en relever certains avantages. Ainsi les faits mentionnés appellent-ils des définitions pour avancer dans leur compréhension. Le travail des juristes pour définir des catégories nouvelles de crimes a permis de faire exister des réalités que les victimes elles-mêmes échouaient à nommer[38]. Cette avancée a donné à ces définitions une importance considérable, notamment dans la recherche et l'enseignement, mais aussi dans l'opinion publique et l'action politique[39].

En recommandant une « perspective comparative et une compréhension globale du phénomène », la commande ministérielle oblige à historiciser les catégories. L'histoire de de leur invention permet de s'ouvrir aux formes multiples de nomination et de compréhension. Faire de la recherche et enquêter sur les savoirs encouragent à s'intéresser aux efforts, même les plus modestes, pour décrire et caractériser. Lorsqu'Albert Camus conclut *La Peste*, il soumet aux chercheurs et aux professeurs une proposition qui historicise tout en universalisant un combat contre la « terreur et son arme inlassable ». L'écrivain s'était résolu

[37] « Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens face au racisme, à l'antisémitisme et à tous les fanatismes : en s'appuyant d'une part sur la mémoire et l'histoire de la Shoah et les crimes de masse commis pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que sur les résistances à ces crimes ; en tirant parti d'autre part des acquis scientifiques permettant de comprendre, dans un but de prévention, les processus individuels et collectifs qui peuvent conduire à ces crimes, ainsi que ceux qui permettent de s'y opposer. » (présentation du Site-Mémorial du camp des Milles, http://www.campdesmilles.org/site-memorial-objectifs.html, consultation le 21 mars 2017).

[38] « La langue est épuisée. Il n'y a plus aucun mot pour décrire les horreurs que je vois de mes propres yeux. » (Odd Nansen, *From Day to Day: The Concentration Camp Diary of Odd Nansen*, 1949, rééd. Vanderbilt University Press, 2016).

[39] Prononcer le mot « génocide » constitue bien souvent un acte politique, tant pour les gouvernants (par exemple, le refus des présidents américains de l'employer pour le génocide des Arméniens alors que durant les campagnes présidentielles il est souvent prononcé) que pour les institutions internationales, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU confronté au sort des Tutsi au Rwanda en avril 1994.

à décrire par la seule image de la peste l'immense destruction humaine des nazis, précédée de l'implacable violence franquiste contre les civils observée durant la guerre d'Espagne, renonçant d'une certaine manière à définir un phénomène pour mieux en montrer le cheminement et son empreinte définitive sur des populations, des lieux, des personnes, au moment paroxystique comme longtemps après[40].

De plus, en introduisant la dimension imprécise de « violences extrêmes », la lettre de mission oblige à repenser l'usage des catégories et la possibilité de mieux connaître les phénomènes. Cela permet de les aborder différemment, en débutant avec l'indétermination plutôt qu'avec la surdétermination, en s'intéressant à des pratiques qui traduisent des politiques d'anéantissement révélées par des situations telles l'arrestation des personnes, leur déportation, leur détention à des fins de disparition irrémédiable. Ces thèmes que la recherche adopte[41] permettent de retravailler des réalités parfois fort connues mais insuffisamment approfondies. Ainsi faut-il souligner que le camp d'Auschwitz-Birkenau est un site composite, camp d'internement et de travail pour des Juifs, des Tziganes, des prisonniers russes, des résistants polonais réduits selon des échelles codifiées à l'état d'esclaves et promis à la disparition, et un centre industriel de mise à mort de la « race inférieure ». L'étude du lieu contraint à penser simultanément des phénomènes différents dont les caractéristiques, loin d'être affaiblies, sont au contraire renforcées par ce type de recherche. Cette démarche analytique est à l'opposé des tendances visant à englober sans discerner, comme cela a pu se produire avec les « *genocides studies* ».

De même, le choix d'associer à la recherche différents domaines de connaissance permet de l'interroger plus efficacement, de mesurer ses avancées comme ses impensés, d'entrevoir les directions vers lesquels les chercheurs peuvent se déployer à partir d'une utilisation plus fine des ressources de l'enseignement et de la médiation, par exemple. La demande de

[40] « Du port obscur montèrent les premières fusées des réjouissances officielles. La ville les salua par une longue et sourde exclamation. Cottard, Tarrou, ceux et celle que Rieux avait aimés et perdus, tous, morts ou coupables, étaient oubliés. Le vieux avait raison, les hommes étaient toujours les mêmes. Mais c'était leur force et leur innocence et c'est ici que, par-dessus toute douleur, Rieux sentait qu'il les rejoignait. Au milieu des cris qui redoublaient de force et de durée, qui se répercutaient longuement jusqu'au pied de la terrasse, à mesure que les gerbes multicolores s'élevaient plus nombreuses dans le ciel, le docteur Rieux décida alors de rédiger le récit qui s'achève ici, pour ne pas être de ceux qui se taisent, pour témoigner en faveur de ces pestiférés, pour laisser du moins un souvenir de l'injustice et de la violence qui leur avaient été faites, et pour dire simplement ce qu'on apprend au milieu des fléaux, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser. Mais il savait cependant que cette chronique ne pouvait pas être celle de la victoire définitive. Elle ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur et son arme inlassable, malgré leurs déchirements personnels, tous les hommes qui, ne pouvant être des saints et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins. Ecoutant, en effet, les cris d'allégresse qui montaient de la ville, Rieux se souvenait que cette allégresse était toujours menacée. Car il savait ce que cette foule en joie ignorait, et qu'on peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse. » (Albert Camus, *La Peste*, Gallimard, 1947, coll. « Folio », 1980, p. 278-279).

[41] *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale* (sous la direction d'Annette Wieviorka, Tal Bruttmann et Laurent Joly), Paris, CNRS éditions, 2009.

s'attacher aux équipes et aux institutions « qui étudient le phénomène de violence massive sous toutes ses formes, aussi bien à travers les études historiques qu'en mobilisant les sciences sociales (études comportementales, sociologiques, politiques, socio-psychologiques, etc.) » oblige à questionner les habitudes de travail, à réfléchir à la constitution des champs, à s'intéresser au rapport des chercheurs avec leurs objets. Ces exigences sont à l'opposé du préjugé qui voudrait qu'en assumant l'enjeu des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, on se soumette à l'injonction des « *genocides studies* », déjà constituées, et d'un autre préjugé selon lequel une mission scientifique d'origine ministérielle corromprait la pureté de la recherche savante.

La Mission a reconnu l'intérêt de l'initiative venue des pouvoirs publics, elle a perçu la complexité des questions qui l'obligeait à un travail de réflexion sur les savoirs, elle s'est félicitée que l'impulsion de départ ait été donnée par un colloque de chercheurs, elle n'a pas craint d'aborder les phénomènes du présent. Elle s'est définie comme une instance scientifique, elle a fixé les termes de son indépendance. Les chapitres qui suivent exposent ce parcours qui constitue une partie de la réponse à la lettre de mission. Permettre qu'un travail de recherche puisse se réaliser sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes répond à l'objectif fixé par l'autorité politique.

Chapitre 2. La définition de la Mission d'étude

La lettre ministérielle institue formellement la Mission d'étude. Elle lui confie des tâches larges et ambitieuses qui s'apparentent à un véritable programme de recherche. La Mission se devait de procéder à sa propre définition. La lettre ministérielle le recommande lorsqu'elle prescrit l'objectif d'une « information analysée et maîtrisée » pour permettre « d'appréhender le domaine d'étude de la mission, d'identifier des problèmes et de proposer des solutions ». Ce chapitre 2 répond à cette exigence qui a présidé à son institutionnalisation (chapitre 3). Cette exigence renforce son indépendance, nécessaire pour aborder les objectifs qui lui sont demandés (chapitre 4). Elle l'amène à formuler les questionnements qu'elle juge essentiels, et cela tout au long de ses travaux (chapitre 5).

A.L'ENJEU D'UNE DEFINITION DEMANDÉE

Il s'agit là d'une première en France. En analysant le passé, en prenant en compte le présent, la Mission s'est efforcée de contribuer à construire l'avenir par ses réponses. Celles-ci font l'hypothèse qu'il est possible de connaître et de penser des faits qui défient l'entendement, et de transmettre cette connaissance avec des effets éthiques, grâce à des dispositions politiques.

La manière dont sont formulées les questions soumises à la Mission retient l'attention. D'une part, en se donnant pour objet l'étude des situations de destruction humaine intentionnelle, la lettre de mission implique qu'il s'agit d'un même objet ; ce qui impose de procéder à un effort de définition des modes de négation de l'humanité des personnes et des sociétés.

D'autre part, les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes ne sont pas seulement interrogés comme des réalités historiques dont il s'agirait de faire un bilan. La lettre de mission admet implicitement qu'il faut aussi traiter des limites de la connaissance, de l'impuissance des politiques de prévention et même de la répétition des erreurs dont les pouvoirs nationaux et internationaux sont responsables. Des sujets susceptibles d'entraîner des développements critiques : sur le rapport de la France avec le génocide des Tutsi au Rwanda, sur les relations des autorités françaises avec des Etats pratiquant un négationnisme officiel (en particulier la République de Turquie et la République d'Azerbaïdjan), sur les options diplomatiques relatives aux Etats tyranniques (la Syrie notamment), ces développements ne doivent pas être négligés.

Enfin, il faut confronter le cas français aux exemples étrangers en matière de recherche, d'enseignement et de médiation et ne pas hésiter à constater, si c'est le cas, la faiblesse de la situation nationale et la gravité de certains impensés collectifs. Des implications politiques peuvent en découler, plaçant l'exécutif devant l'obligation de les assumer.

La Mission devait définir ses méthodes de travail, les périmètres de son enquête, ses objets d'étude, déterminer l'idée même qu'elle se faisait de son rôle et du statut de la connaissance – entre l'illusion d'un pouvoir souverain et le pessimisme devant les difficultés pour connaître, comprendre et faire savoir. Cette exigence supposait des garanties d'indépendance que la Mission a demandées et qui lui ont été accordées. Elle a pu contester les conditions de la saisine présidentielle extraordinaire et concevoir une réponse alternative, fondée scientifiquement, présentée dans la Note d'étape et finalement adoptée par le Président de la République[42]. La Mission conserve sa liberté de recherche et son indépendance institutionnelle à l'égard du pouvoir politique qui l'a instituée.

B.UNE ORIGINE SCIENTIFIQUE

La Mission est née. Le principe a été acté le 25 mars 2015 par la ministre Najat Vallaud-Belkacem ouvrant le colloque international « Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre : cent ans de recherche (1915-2015) ». Cette rencontre présentait un caractère inédit tant par son ampleur que par son sujet, et par la manière dont celui-ci fut abordé durant les quatre jours du colloque, au prisme de la recherche et de l'étude comparée des génocides. Une soixantaine de chercheurs y exposaient d'importants progrès scientifiques qui se révélaient décisifs pour comprendre les génocides et des violences extrêmes perpétrés au XXe siècle[43]. Alors que la recherche sur ces objets reposait essentiellement sur l'étude de la Shoah, cette rencontre démontrait la part que le génocide des Arméniens pouvait occuper dans la connaissance. Elle complétait la connaissance de la Shoah par celle d'autres génocides sans que l'étude de la « Solution finale de la question juive » (*Endlösung der Judenfrage*) en soit affectée, bien au contraire. La Mission a constaté cette évolution et l'a fortement accompagnée. Son président a été l'un des organisateurs du colloque de 2015. Il plaide pour une histoire globale des génocides et des violences de masse qui donne de nouvelles perspectives à la recherche, tout en interrogeant la compréhension commune des phénomènes.

La lettre ministérielle consacre la place prise désormais par la recherche sur le génocide des Arméniens dans le champ d'étude de ces phénomènes. En cela, elle valide le travail des chercheurs. Elle renforce aussi la légitimité de l'introduction du génocide des Arméniens dans les programmes scolaires. La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a défendu à plusieurs reprises – et particulièrement pour le génocide des Arméniens – l'autorité de la recherche. Cette reconnaissance a facilité la

[42] Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, Note d'étape, 30 mars 2017, p. 150-151.
[43] CSI (dir.), *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Un siècle d'engagements pour la recherche et la connaissance, 1915-2015*, Paris, Armand Colin, 2015.

définition de la Mission comme instance scientifique indépendante, dotée de pleins pouvoirs de recherche, intervenant sur un périmètre très large tant sur le plan des domaines de savoirs que sur celui des objets auxquels ils se rapportent.

C. DES OBJETS A DÉFINIR

La lettre de mission ne précise pas dans quel sens il convient d'aborder les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, sachant que ces trois termes ont des caractéristiques différentes dans le droit comme dans la recherche et l'enseignement. En requérant de les approcher par l'étude de la connaissance, il s'agit de les considérer selon les points de vue intellectuels qui en ont traité.

Pour les génocides, l'approche juridique est première et primordiale[44]. Mais elle n'est pas exclusive. Elle a requis les compétences de la Mission à travers la mobilisation de son premier pôle de recherche[45]. Les génocides se définissent juridiquement selon les travaux de Raphael Lemkin qui fondent la « Convention pour la Prévention et la Punition du crime de génocide » du 9 décembre 1948[46]. Cette définition est reprise intégralement par l'article 4 du Statut du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) adopté par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 25 mai 1993[47] et par l'article 2 du Statut du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Elle est ensuite reprise dans le Statut de Rome du 17 juillet 1998 (article 6) qui institue la Cour pénale internationale (CPI).

Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :
a) Meurtre de membres du groupe ;
b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

La Convention de 1948 ne mentionne qu'un élément subjectif (ou dol spécial), à savoir « *l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel* ». La jurisprudence et, surtout, les éléments constitutifs des crimes de la CPI ajoutent un élément objectif (la/les victimes font partie du groupe : « *Le comportement s'est inscrit dans le cadre d'une série manifeste de comportements analogues dirigés contre ce groupe, ou pouvait en lui-même produire une telle destruction* »). Le groupe défini par des

[44] Contributions de Hervé Ascensio et Julien Seroussi, ainsi que les travaux du pôle de recherche 1 et le bilan du domaine droit et justice.
[45] Volume deuxième des Annexes et résumé présenté dans le chapitre 7 (*infra*).
[46] Le lendemain 10 décembre était adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Convention se fonde notamment sur une première résolution du 11 décembre 1946 comme le rappelle le préambule.
[47] Contribution d'Isabelle Delpla.

critères politiques n'a pas été retenu dans la première définition de 1948 en raison de l'opposition de l'URSS qui craignait d'être poursuivie[48].

La notion juridique de crime de génocide a été introduite dans de nombreux codes nationaux dont, par la loi du 22 juillet 1992, le Code pénal français modifié le 1er mars 1994[49]. Le chapitre premier (livre deuxième), intitulé « Des crimes contre l'humanité », propose une définition du crime de génocide qui est très proche de celle retenue par les instances internationales.

Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants : -atteinte volontaire à la vie ; -atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique ; -soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe ; -mesures visant à entraver les naissances ; -transfert forcé d'enfants. […].

Le droit français fait du crime de génocide un crime contre l'humanité ainsi défini (art. 212-1) :

La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirées par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisées en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punies de la réclusion criminelle à perpétuité. […].

Cependant il en constitue une catégorie particulière. En plus d'incriminer les exactions commises à l'encontre de personnes ou de groupes de population civile, le crime de génocide implique que l'auteur ait agi dans le but de détruire « un groupe national, ethnique, racial ou religieux ou un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire ». Cette incrimination se distingue donc du crime contre l'humanité sur deux plans, l'intention criminelle d'une part, l'existence d'un groupe identifié et persécuté de l'autre.

Par rapport à la définition internationale du génocide, l'acception française se veut à la fois plus restrictive (l'existence et l'exécution d'un plan concerté sont constitutifs de l'infraction) et plus large (le groupe objet de génocide s'étend à d'autres critères, dont les critères politiques découlant de la mention : « un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire »). La jurisprudence a fait évoluer également l'incrimination en droit français comme l'a montré par exemple la requalification par le procureur général des charges pesant sur Pascal Simbikangwa[50].

[48] Cf. Hirad Abtahi and Philippa Webb, *The Genocide Convention: The Travaux Préparatoires*, 2 vol., 2008.
[49] Contribution de Julien Seroussi.
[50] Cet ancien capitaine de l'armée rwandaise et ancien membre des services de renseignements du régime de Juvénal Habyarimana, était jugé pour complicité du crime de génocide (procès du 4 février au 14 mars 2014). Il a été finalement condamné en première instance pour crime de génocide. Les juges ont suivi le procureur visant le fait de « commettre ou de faire commettre » comme relevant d'une responsabilité directe dans l'existence et l'exécution d'un plan concerté.

La définition juridique apparaît décisive compte tenu de son antécédence et de sa portée. Néanmoins, il convient de souligner son évolution, ainsi que son origine, puisque l'inventeur du crime de génocide, Raphael Lemkin, a travaillé comme un chercheur autant que comme un juriste[51]. Il importe aussi de relever que le crime de génocide, s'il découle de la Shoah, a reposé pour sa définition sur le précédent du génocide des Arméniens de l'Empire ottoman[52]. La même remarque peut être faite au sujet du processus d'élaboration du crime contre l'humanité[53]. L'entrée par le droit permet ainsi de démontrer la nécessité de prendre en compte la pluralité des génocides reconnus sans toutefois affaiblir la portée de l'événement directement associé aux incriminations de crimes contre l'humanité et de crime de génocide. Cette entrée exige aussi de ne pas s'en tenir à la seule économie des normes mais d'envisager leur construction dans le temps, leur historicité et leur histoire. Les juristes eux-mêmes accordent beaucoup d'importance à cette approche[54].

Concernant le crime de génocide, il convient de s'interroger sur son emploi par la recherche dont découle aussi son usage par l'enseignement, l'éducation, la médiation, la documentation. La recherche porte sur la notion même de génocide, qu'elle distingue du crime de génocide défini par le droit. La lettre de mission adopte cette occurrence qui est celle retenue par les programmes scolaires. Le génocide tel que l'entend la recherche découle largement de la définition juridique et de sa mise en œuvre judiciaire. Cependant, les chercheurs ont débuté l'analyse de ces phénomènes sans nécessairement recourir à cette conceptualisation comme l'illustrent par exemple le choix de Raul Hilberg d'intituler en 1961 sa grande thèse sur la Shoah *The Destruction of the European Jews*, ou celui de Saul Friedlander dénommant le tome 2 de son œuvre monumentale sur l'Allemagne nazie et les Juifs, « Les années d'extermination »[55]. A l'inverse, le colloque dirigé à l'EHESS en 1982 par Raymond Aron et François Furet s'intitule « L'Allemagne nazie et le génocide juif[56] ». En 1989, François Bédarida, à l'époque directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), écrit à destination des enseignants un fascicule sur *Le nazisme et le génocide* qui a

[51] Note sur Raphael Lemkin par Annette Becker.
[52] *Ibid.*
[53] Le Statut du tribunal militaire international de Nuremberg annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945 définit pour la première fois le crime contre l'humanité (article 6-c). Cependant, dans leur déclaration commune du 24 mai 1915, la France, l'Angleterre et la Russie accusent le gouvernement ottoman : « Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril n. st. à Erzeroum, Dertchun, Eghine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie : les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive. En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime Porte qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. »
[54] Auditions des magistrats et communication de Denis Salas (colloque de restitution de la Mission, 4 octobre 2017).
[55] Harper Collins, 2007, traduction française, *L'Allemagne nazie et les Juifs. Tome 2, Les années d'extermination, 1939-1945*, Paris, Seuil, 2008, rééd. coll. « Points histoire », 2012
[56] Paris, Seuil-Gallimard, coll. « Hautes Etudes », 1985.

constitué un modèle croisant savoirs scientifiques et démarches pédagogiques[57]. La même année, l'historien suisse Philippe Burrin publie *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*[58]. Le premier ouvrage de référence en France sur le génocide des Arméniens, celui du normalien Jean-Marie Carzou en 1975, porte sur « un génocide exemplaire[59] » tandis que la somme de Raymond H. Kévorkian en 2006 s'intitule *Le Génocide des Arméniens*[60]. Le génocide des Tutsi au Rwanda est d'emblée défini sous cette appellation par les chercheurs comme Hélène Dumas avec *Le génocide au village* en 2014. Même si le débat existe entre chercheurs, l'un des plus éminents d'entre eux quant à la catégorisation des crimes des Khmers rouges, Ben Kiernan, écrit en 1996 *Le génocide au Cambodge*[61], précédé en 1986 d'une étude sur les massacres[62] et suivi d'une large synthèse sur les génocides dans l'histoire[63] - révélatrice des « *genocides studies* ». Il a été le directeur du Cambodian Genocide Program, qui fait partie du Genocide Studies Program de l'université de Yales aux Etats-Unis. Dans cette veine, le politiste Bernard Bruneteau publie en 2004 un manuel sur les génocides[64].

L'adoption d'une définition juridique n'est pas contraire au point de vue de la recherche dans la mesure où elle se rapproche de l'analyse des sciences sociales et humaines. La nécessité d'identifier un groupe cible et de démontrer une intention de destruction avec un plan concerté, rejoignant les exigences des chercheurs soucieux de comprendre les processus. On peut estimer que le choix du terme « génocide » répond à un choix de représentation qui appelle ensuite des approfondissements importants. S'il est acquis pour la recherche, celle-ci réserve au droit et à la justice celui de « *crime* de génocide ».

Pour les crimes de masse, l'intervention juridique est plus faible. Bien que renvoyant au langage juridique, le crime de masse ne constitue pas une incrimination majeure en droit. Des juristes et magistrats ont pu, dans la sphère du droit allemand et américain, travailler cette catégorie afin de désigner des crimes ordinaires présentant un caractère massif. « Plusieurs professionnels de la justice (comme le procureur général Fritz Bauer) et des criminologues (dont, tout particulièrement, Herbert Jäger) ont utilisé cette formule pour disposer d'une catégorie plus générale où ranger les crimes nazis ou les crimes de guerre allemands commis pendant la Deuxième Guerre mondiale », écrit l'historien allemand Dieter Pohl[65]. Ces avancées ont reposé sur des recherches interdisciplinaires menées sur les

[57] François Bédarida, *Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux*, Livret pédagogique pour les enseignants et les éducateurs, Paris, Nathan, 1989.
[58] Paris, Seuil, coll. « XXe siècle ».
[59] Rééd. Paris, Calmann-Lévy, 2006.
[60] Paris, Odile Jacob.
[61] *The Pol Pot Regime: Race, Power and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-1979*, Yale University Press, 1996, rééd. 2002, 2008, traduction française *Le génocide au Cambodge, 1975-1979: Race, idéologie, et pouvoir*, Paris, Gallimard, coll. « Les Essais », 1998.
[62] *Cambodia: The Eastern Zone Massacres*, Center for the Study of Human Rights, Columbia University, 1986.
[63] *Blood and Soil: A World History of Genocide and Extermination from Sparta to Darfur*, Yale University Press, 2007
[64] *Le siècle des génocides : Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*, Paris, Armand Colin, 2004.
[65] Dieter Pohl, « Crime de masse », 16 février 2016, *Violence de masse et Résistance. Réseau de recherche*, https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/crimes-de-masse

assassinats massifs commis par l'Allemagne nazie et ses Etats satellites (Croatie des Oustachis, Roumanie autoritaire) et sur ceux perpétrés par l'URSS stalinienne. Ces crimes sont restés en dehors de la sphère des génocides, car Moscou s'est employé à interdire dans la Convention de 1948 l'extension du crime de génocide à des groupes politiques. Des qualifications juridiques présentent en outre un intérêt pour cette catégorie des crimes de masse : ainsi des crimes de guerre, des crimes internationaux, des violations massives ou graves des droits de l'homme et du droit humanitaire[66].

Dans les années 1990, des historiens ont adopté cette expression[67]. Toutefois, les chercheurs, notamment en France, ont semblé lui préférer la notion de « violence de masse[68] ». Mais les « crimes de masse » permettent de caractériser avec plus d'efficacité des processus criminels de mise à mort collective accompagnés d'entreprises de deshumanisation. Cette approche se renforce avec la notion des « violences extrêmes » retenue par la lettre ministérielle.

Pour les violences extrêmes, l'apport du droit est faible, du moins sur le plan des incriminations directes. En revanche, un approfondissement de la notion permet d'accéder à des ancrages juridiques. L'ajout des « violences extrêmes » a pu renvoyer à des questions de discrimination, d'exclusion, d'antisémitisme, ou bien à une dimension anthropologique portant sur la cruauté, l'infliction de souffrances « inutiles », la scénarisation de la cruauté comme autant d'outils des crimes de masse[69]. Or, ces idées trouvent un écho en droit. La discrimination constitue ainsi un facteur aggravant : qualification de persécution pour le crime contre l'humanité ; qualification spécifique de génocide pour la destruction d'un groupe humain identifié par un critère de différenciation. Le contexte criminel du génocide et du crime contre l'humanité est souvent un système fondé sur un discours et des pratiques de discrimination. Pour cette raison, la lutte contre les discriminations au niveau international a aussi pour objectif la prévention du génocide et des crimes contre l'humanité. Quant à la cruauté, les actes spécifiques figurant dans les définitions du génocide et du crime contre l'humanité constituent des actes de violence graves à l'égard d'êtres humains ; la plupart entreraient dans la classe la plus grave des infractions pénales de droit commun, quel que soit le système juridique national. Mais la cruauté particulière avec laquelle certains actes ont été accomplis est prise en considération par les juridictions internationales pour déterminer le *quantum* de la peine (cause d'aggravation de la peine). Une autre idée, présente dans certains travaux juridiques, mériterait peut-être d'être ajoutée : la négation de la dignité humaine.

Faiblement reconnue par le droit, la notion de violence extrême l'est aussi, en partie, par la recherche. Elle oblige cette dernière à innover du point de vue des approches disciplinaires.

[66] Contribution de Hervé Ascensio.
[67] Cf. Jacques Semelin, « Qu'est-ce qu'un crime de masse ? Le cas de l'ex-Yougoslavie », *Critique internationale*, n°6, 2000, p. 143-158.
[68] Fondateur en 2008 de l'Encyclopédie en ligne *Violences de masse*, le chercheur Jacques Semelin en est le partisan le plus convaincu.
[69] Nous suivons ici l'analyse de Hervé Ascensio.

L'historienne Annette Becker[70] et l'anthropologue Octave Debary[71] ont réuni en 2012 des travaux d'artistes, muséographes, scénographes, conservateurs, architectes, historiens, anthropologues et philosophes. Leur ouvrage[72] ambitionne, s'agissant des fronts militaires jusqu'aux violences extrêmes contre les civils et aux génocides, de questionner les enjeux posés par différentes expositions, musées ou mémoriaux présentant les violences de guerre, et de répondre à un ensemble de questions que se posent chercheurs, médiateurs et créateurs : « Comment montre-t-on aujourd'hui les événements du 11 septembre, la Shoah, l'ancienne gare de déportation de Drancy, le camp de Rivesaltes ? Comment historiciser la douleur des guerres mondiales ou du régime Khmer rouge ? Peut-on présenter la guerre des siècles passés comme un « art » au Louvre ? Est-il possible de créer à partir de ce qui reste, d'Auschwitz aux poignées de terres rapportées du Vietnam ? Peut-on faire une théorie de la violence, théoriser l'existence ? Peut-on prétendre partager ce qui relève dans nos sociétés aujourd'hui, la plupart du temps d'un non-vécu ? ».

La notion de violences extrêmes semble se heurter à une indétermination structurelle qui freinerait l'usage des catégories juridiques et scientifiques stables. Elle dissuaderait les juristes comme les chercheurs de s'en saisir, tandis que les artistes, les muséographes et les scénographes l'investiraient plus volontiers. Ce point de vue a retenu l'attention de la Mission qui a choisi d'élargir les domaines de connaissance à la création artistique. Néanmoins, elle a voulu relever le défi de l'indétermination et de l'instabilité qui présentaient le risque, de l'avis de certains membres, de diluer excessivement le cahier des charges en s'éloignant de la rigueur scientifique[73]. Les chercheurs sont comptables de cette rigueur. Mais celle-ci ne peut dans le même temps négliger les réflexions nécessaires pour

[70] Membre de la Mission.

[71] Voir son intervention au colloque de restitution, le 4 octobre 2017.

[72] *Montrer les violences extrêmes*, Paris, Creaphis. « Depuis l'année 2014 et la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, les violences extrêmes liées à la guerre sont au cœur des débats actuels. Comment notre société traite-t-elle de son passé à travers les souvenirs de ses drames ? Comment aborde-t-elle le difficile travail d'historicisation des souffrances causées par les violences des guerres en particulier ? Comment les dire, comment les montrer, peut-on les dire en les montrant ? Le livre Montrer les violences extrêmes est un ouvrage de référence pour l'étude de ces questions à travers quatre chapitres : Théoriser ; Créer ; Historiciser ; Muséographier. »

[73] « Les catégories même du titre de notre colloque ne relèvent pas du même niveau. "Violence extrême" est un concept qualitatif sans critères fixes ; en revanche, "génocide" renvoie clairement à un but, à une cible, et "crimes de masse" renvoie à une quantité extraordinaire. Tout crime conventionnel peut être caractérisé par la violence extrême ; il y manque nos dimensions historiques, juridiques, politiques et pédagogiques. Si on ne définit pas précisément les concepts, on ne peut apporter d'explication claire parce que l'auditoire ne saisira pas les distinctions entre différents types et causes de violences. […] est-ce qu'ajouter, au bout de la route, un concept pareil peut encore contribuer, dans le temps imparti, à des études comparatives pour saisir le phénomène ? Ou est-ce seulement compléter la collection de cruautés que nous pouvons et devons discuter ? Autrement dit : jusqu'à quand, le choix des sujets reste-t-il scientifique et analytique, et quand devient-il moral et pédagogique ? Il y a un risque d'amalgamer tout ce que nous détestons pour en faire l'objet d'une Mission qui veut transformer les élèves et les lecteurs de nos textes en de meilleurs êtres humains. Même la torture et les attentats de 2015 sont devenus un objet de discussions. Avec tout le respect que l'on doit aux victimes : n'est-ce pas minimiser les dimensions et le caractère d'un génocide si on les met ensemble dans un même projet ? Finirons-nous par étudier l'attentat sur Heydrich à côté de la Shoah ? Quel est le dénominateur commun, à part le fait violent lui-même, qui permet de présenter ces phénomènes ensemble aux élèves et aux étudiants ? » (Thomas Maissen, note pour la Mission du 4 octobre 2017).

penser les génocides et les crimes de masse, en particulier quand se pose la question des exactions sur les individus. La complexité des génocides et des crimes de masse résulte de la disparition de la personne humaine dans les processus de destruction et les univers de violence, alors même que le destin de chaque individu doit rester connaissable.

La formulation indéterminée des « violences extrêmes » invite de fait à ne pas négliger la dimension individuelle qui explique l'attention des artistes à son égard. On peut rapprocher cette notion du concept mieux défini de « crimes contre l'humanité[74] ». Ceux-ci décrivent un spectre d'infractions qui définissent des processus radicaux de déshumanisation. L'article 6.c de la Charte de Londres établissant le statut du tribunal militaire de Nuremberg mentionne les cas suivants :

> l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Le Statut de Rome de la CPI du 17 juillet 1998 présente une définition élargie de crimes contre l'humanité. Onze actes constitutifs lorsqu'ils sont commis « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque » sont relevés par son article 7[75] :

> le meurtre ; l'extermination ; la réduction en esclavage ; la déportation ou le transfert forcé de population ; l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ; la torture ; le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; la persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ; la disparition forcée de personnes ; le crime d'apartheid ; d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

Cette dernière définition, contrairement à la précision des cas auparavant mentionnés, permet une évolution de l'incrimination afin de prendre en compte de nouvelles infractions à l'humanité des personnes – y compris lorsque celles-ci ne sont pas pénalisées par le droit interne des Etats.

[74] Hersch Lauterpacht (voir l'ouvrage de l'avocat franco-anglais en droit international Philippe Sands, *Retour à Lemberg*, trad. française, Paris, Albin Michel, 2017).
[75] La France a adapté sa législation sur la base de cet article du Statut de la CPI.

La plupart des infractions comprises dans le crime contre l'humanité étaient déjà poursuivies dans le cadre des législations. L'intérêt du concept de crimes contre l'humanité réside dans deux avancées majeures : d'une part, ces faits sont intégrés à une même et unique catégorie décrivant la déshumanisation intentionnelle des personnes ; d'autre part, l'existence d'un groupe objet n'est pas nécessaire pour que soient reconnues et pénalisées de telles atrocités. Ainsi, rapportées au crime contre l'humanité, les violences extrêmes acquièrent une meilleure détermination. La notion de déshumanisation se renforce. Cette démonstration a justifié le travail que la Mission a conduit sur les esclavages. La définition du crime contre l'humanité permet d'en préciser l'inhumanité. La Mission a souhaité explorer les évolutions à venir pour le crime contre l'humanité, notamment dans la perspective d'une convention sur le modèle de celle de 1948 pour le crime de génocide.

Le passage par l'incrimination du crime contre l'humanité n'implique pas que les violences extrêmes doivent constituer une catégorie juridique. Celle-ci permet de les définir, de les repérer pour permettre de les étudier et de les enseigner[76]. L'incrimination des cas de violences considérées comme extrêmes n'aboutit pas à les figer dans le langage juridique. C'est l'inverse qui se produit, puisque s'ouvrent des questionnements essentiels sur le passé et le présent[77]. Une fois cette opération réalisée, la Mission s'est appliquée à faire de la recherche, à savoir (outre la nécessaire enquête sur l'historicité du crime de génocide) : comprendre les processus aboutissant à des faits qui prennent le caractère de crime contre l'humanité. Ainsi le racisme en société, l'arbitraire en politique, l'exceptionnalité en droit, l'amnésie en histoire expliquent-ils les violences extrêmes caractérisées comme crimes contre l'humanité, bien que ces réalités n'apparaissent pas dans l'incrimination. La Mission a donc considéré le champ des violences ordinaires parce que les frontières qui les séparent des violences extrêmes ne sont ni définitives ni solides. L'histoire des génocides et des crimes de masse démontrent combien ces frontières sont fragiles, voire illusoires. De ce point de vue, il est nécessaire d'entendre la voix des victimes et la parole des artistes.

On mesure *in fine* la plus-value qu'a représentée, en terme de recherche, l'introduction de la notion apparemment si indéterminée de « violences extrêmes » : d'une part, elle a obligé les membres de la Mission à réexaminer les incriminations – et d'abord celle du crime contre l'humanité – du point de vue de l'individu ; d'autre part, elle a conduit à retravailler les

[76] Revenant sur la situation des bagnes de la Guyane sous autorité de Vichy, Robert Badinter a pu l'approfondir en usant des capacités heuristiques de l'incrimination (« Le bagne de Guyane, un crime contre l'humanité », *Le Monde*, 24 novembre 2017).

[77] Alors en début de campagne présidentielle, Emmanuel Macron fit un déplacement à Alger et déclara le 14 février 2017 à la chaîne algérienne Echorouk News que la colonisation était un « crime », ajoutant « crime contre l'humanité », de « vraie barbarie ». L'historienne spécialiste de l'Algérie coloniale Sylvie Thénault répondit que la définition juridique du crime contre l'humanité « ne peut pas s'appliquer à la colonisation mais il faut avoir conscience que toute définition juridique est le résultat d'une construction par des juristes et d'une évolution par la jurisprudence » - aboutissant dans les années 1990 à écarter « la torture, les exécutions sommaires et les massacres commis par l'armée française dans les années 1954-1962, pendant la guerre d'indépendance algérienne. Il y a eu amnistie pour cette période, et, juridiquement, cette amnistie est inattaquable » (*Le Monde*, 16 février 2017). L'historienne n'exclut donc pas que l'on puisse travailler sur les violences extrêmes engendrées par la colonisation et la guerre d'Algérie. C'est la tâche actuelle des chercheurs, notamment en France.

phénomènes de destruction massive et intentionnelle à partir des pratiques et des institutions ; enfin, elle ne dirige pas seulement le propos vers les tueurs, mais également vers les victimes qu'il convient, comme l'a rappelé l'anthropologue et psychiatre Richard Rechtman[78], directeur d'études à l'EHESS, de connaître au plus près afin d'aider à leur reconstruction – tant qu'elle est possible.

D.DES SAVOIRS À ETUDIER

L'étude des domaines de connaissance dont la Mission avait la charge s'est révélée moins complexe, en particulier du fait du rôle central des savoirs scientifiques. Ceux-ci sont intervenus à plusieurs niveaux dans le travail de la Mission.

Il s'agit d'abord des savoirs propres à la recherche fondamentale sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. Il s'agit ensuite de la recherche qui peut être développée sur les autres domaines de connaissance (recherche sur l'enseignement de ces objets, etc.). Il s'agit enfin de la conception éthique que développe cette reconnaissance de la recherche et de son caractère fondateur : la recherche implique l'effort pour établir la vérité factuelle des événements, la rigueur dans l'analyse interprétative, une garantie de liberté des chercheurs et le rejet des menaces qui s'exercent sur eux, etc.[79]. Ces approches découlent de la lettre de mission qui demande un état des lieux de la recherche ainsi qu'une enquête sur l'enseignement, l'éducation, la médiation et la documentation. C'est bien une *recherche sur la recherche*, une recherche sur la connaissance et ses domaines, une recherche sur la transmission et ses formes qui est demandée.

La recherche en sciences sociales et humaines dépend beaucoup de l'activité de chercheurs invisibles, dont les nombreux enseignants du secondaire (et du primaire) qui conduisent des activités de recherche, en dépit des difficultés matérielles. Ils réinvestissent fréquemment contenus et méthodes dans leurs pratiques professionnelles, de même que leur observation du social renforce une critique toujours nécessaire des sciences sociales. Ils sont donc familiarisés avec les savoirs scientifiques et leurs usages dans l'enseignement. On doit noter également qu'un nombre important de chercheurs et d'universitaires a connu une expérience d'enseignement dans le secondaire.

Cette activité caractérise également, avec une intensité variable, les initiatives de l'éducation, les métiers de la médiation, de la documentation. Les avancées de la recherche sont souvent réalisées grâce au travail de transmission réalisé par les institutions culturelles, à travers les collections permanentes ou les expositions des musées.

L'art et la création représentent des formes d'approfondissement des univers d'extermination humaine qui ouvrent la voie à leur meilleure compréhension. Le choix des

[78] Voir, avec Didier Fassin, *L'empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2011.

[79] Sur l'ensemble de ces menaces – largement en lien avec l'étude des génocides, des crimes de masse et des violences de masse, voir le dossier présenté dans le volume premier des Annexes. Voir également les récits personnels comme celui de l'historien polonais Jan T. Gross (*id.*).

survivants ou de celles et ceux qui étaient conscients d'une mort imminente, d'écrire ou de créer, témoigne aussi de la profondeur et de la diversité des attitudes de résistance. Face aux entreprises de destruction massive d'êtres humains déshumanisés, les victimes, les survivants, les témoins mobilisent tout ce qui est possible pour maintenir des ancrages d'humanité. Ces formes d'existence devant l'inconcevable, lorsqu'elles parviennent à se transmettre, lorsqu'elles sont reconnues par la mémoire, par la conscience érudite ou sensible, font partie des sources qu'étudie la recherche. Des chercheurs ou des pédagogues peuvent aussi passer par des voies non académiques ou didactiques pour aborder des expressions presque invisibles, mais très réelles. Ils rappellent que les sciences sociales et humaines, l'enseignement, l'éducation et la médiation doivent être capables de voir et de comprendre ce qui souvent les dépasse, de penser et d'organiser la conservation de ces expressions, enfin d'inventer les langages permettant de capter ce qui reste d'humanité face à l'inhumanité.

E.UN IMPERATIF DE RECHERCHE ET SON APPLICATION

Les objectifs fixés par la lettre ministérielle et les espoirs placés dans l'intensification des savoirs ont fait obligation à la Mission d'affirmer son ancrage scientifique au moyen d'un double impératif, de *connaissance scientifique*, et d'*analyse critique* de cette connaissance, de ses usages et de ses fins. Cette démarche réflexive conditionne les progrès de la recherche en sciences sociales et humaines (incluant les sciences politiques et juridiques). Si la Mission a fait porter prioritairement son effort sur les domaines de connaissance et sur leur interrelation, elle n'a pas manqué de souligner la nécessité de travailler directement sur les objets de ces domaines. C'est la leçon qui ressort de l'examen critique des savoirs qui ne peut se limiter à une analyse, même brillante, de discours scientifiques, pédagogiques, éducatifs, etc. L'objectif de proposer des pistes pour la recherche et l'enseignement exigeait de surcroît qu'elles soient fondées sur des contenus théoriques autant qu'empiriques. Il fallait, en d'autres termes, descendre dans la cale du navire et en remonter des savoirs construits, en sorte que le Rapport se présente aussi comme un outil de travail destiné aux chercheurs, aux professeurs, aux éducateurs, aux médiateurs et aux créateurs, aux documentalistes. Pour fonder de véritables recommandations, il ne suffisait pas de déduire de certaines lacunes constatées ou de ressources en construction les avancées nécessaires, il fallait aussi les rattacher aux savoirs déjà existants.

Un autre fait a plaidé pour l'élargissement du travail de la Mission, du réflexif vers l'empirique. La discussion sur la définition des objets occupe une place prépondérante dans la recherche, moins par souci casuistique ou normatif que par l'examen des processus, ceci amenant donc la Mission à ne pas se limiter aux seuls phénomènes contemporains de destruction. Elle a ainsi intégré dans sa réflexion les traites et les esclavages, les colonisations et les peuples autochtones, et elle a considéré des points de départ très reculés dans le temps, notamment en qui concerne la racialisation, au fondement de beaucoup des phénomènes contemporains. Au nom de l'impératif de recherche, la Mission a su résoudre la difficulté théorique posée par l'expression de violences extrêmes en profitant de son caractère apparemment indéterminé pour progresser dans la connaissance des mécanismes de déshumanisation et des univers d'inhumanité.

Cela eu pour conséquence d'ouvrir de nouveaux domaines, comme l'art et la création, ou bien le droit et la mémoire. Les questions de mémoire et de politique mémorielle en particulier ont une traduction pédagogique forte dans les programmes de lycée et elles contribuent, comme on l'a dit, à retravailler les objets. La même observation doit être faite pour le symbolique, le cérémoniel et le sacré qui entrent de fait dans le périmètre d'étude de la Mission. Il en va de même pour le droit sur lequel portent de nombreux travaux scientifiques. Les nouvelles études des sciences sociales dirigées vers les procès illustrent le renouvellement des recherches sur la justice qui mobilisent, au-delà des juristes, historiens, anthropologues et philosophes.

F.LA DOCUMENTATION, UN FONDEMENT

La dimension documentaire entretient des liens directs avec la recherche, en raison des ressources qu'elle met à la disposition des chercheurs, mais aussi parce que la connaissance de l'histoire de certains fonds d'archives traduit une volonté collective ou individuelle de documenter l'extermination ou l'assassinat de masse, de faire en sorte qu'ils puissent être connus et compris dans l'avenir et échapper ainsi à l'oubli ou à la négation. La décision de l'historien et écrivain Emmanuel Ringelbaum et de son groupe d'archivistes Oyneg Shabbos de réunir tous les documents possibles sur l'existence du ghetto de Varsovie et le centre de mise à mort de Treblinka est un acte de résistance aussi signifiant que le contenu de l'information ainsi transmise[80].

Cet exemple éclaire certaines des premières recommandations de la Mission, le lancement d'une Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens. Il s'agit de faire entrer dans la réflexion scientifique la signification des engagements archivistiques et documentaires et de mesurer la portée des politiques de constitution de corpus pour lancer les recherches futures. Ces politiques se développent à l'échelle internationale, souvent en relation avec des enquêtes pénales[81]. Elles peuvent aussi résulter de l'initiative de chercheurs et bénéficier de fonds publics nationaux pour la recherche. Un exemple très significatif est constitué à cet égard par le travail de Pascal Plas, professeur à l'Université de Limoges, sur l'archivage des documents sur les crimes de masse dans le cadre de la Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après conflit », créée fin 2013, structure porteuse de l'Institut international de recherche sur la conflictualité, centre d'archives, de documentation et d'expertise[82].

[80] Cf. *Les archives du ghetto de Varsovie*, 2 vol., Paris, Fayard-BDIC, 2002 et 2007.

[81] L'extrême violence qui traverse le conflit syrien a ainsi conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à inaugurer le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (MIII) visant à accompagner les enquêtes et poursuites contre les auteurs de crimes de guerre. Il s'agit au départ de constituer une base de données capable de recueillir le maximum d'information sur la répression du régime syrien (contribution de Joël Hubrecht).

[82] http://fondation.unilim.fr/chaire-gcac/. Pascal Plas vient de publier un ouvrage sur *Le génocide des Arméniens : mémoire des crimes de masse* (Paris, Lavauzelle, 2016. https://criminocorpus.hypotheses.org/23259). Audition de Pascal Plas, 6 juillet 2017.

Les progrès techniques (en matière numérique notamment), le renforcement des compétences professionnelles, la politique des institutions peuvent donner à des développements documentaires un grand avenir, et leur une nécessité accrue. En effet, il existe aujourd'hui une possibilité de documenter sur une large échelle les faits de violences extrêmes et leurs conséquences, en explorant par exemple les domaines de la torture et des disparus. Certes, ces dispositifs documentaires, à l'image du consortium franco-allemand des Huma-Num[83], appellent des gouvernances et des financements internationaux – au moins européens. Mais chaque Etat démocratique peut prendre l'initiative de ces politiques qui fondent les sources des sciences sociales du futur et constituent déjà des recherches scientifiques à part entière.

La valeur reconnue aux fonctions de documentation est enfin de nature à renforcer la place des Centres de documentation et d'information (CDI) dans les établissements secondaires et les bibliothèques des universités et des grandes écoles. Le rôle des bibliothèques, des professeurs documentalistes et des documentalistes prend, à la lumière des enjeux que révèle la Mission, une importance accrue. Ces personnels peuvent susciter de nouvelles pédagogies dans les établissements, rendre possibles des projets qui n'auraient pu être imaginés auparavant et qui peuvent mobiliser des élèves sur de véritables programmes de recherche. La proposition défendue par la Mission d'une « Semaine de la recherche » découle non seulement de la disponibilité des chercheurs à transmettre leurs recherches, mais aussi du dynamisme des initiatives scolaires. Ces dernières pourraient bénéficier également de l'accompagnement d'équipes d'étudiants susceptibles de désenclaver les différents degrés de l'enseignement.

G. LA COMPOSITION DE LA MISSION

La vocation scientifique de la Mission a déterminé sa composition. Celle-ci a été réalisée en pleine indépendance[84]. Compte tenu de l'ampleur des tâches, la solution s'est très vite imposée de réunir une commission nombreuse et internationale. Si cette configuration a pu compliquer l'avancement des travaux (dans la mesure, notamment, où les analyses scientifiques, éducatives, enseignantes ont parfois fortement divergé), les avantages l'ont emporté. Les confrontations d'expériences ou de conceptions restent en effet indispensables à une enquête sur les pratiques et les savoirs.

Les qualités de recherche - ce que nous dénommons l'impératif de recherche - ont constitué le premier critère de choix. Elles se sont dirigées vers des chercheurs confirmés dans les différents domaines, mais capables de s'en affranchir pour assumer la transversalité, voire la totalité des questions posées. L'impératif de recherche désigne aussi de jeunes chercheurs dont les travaux démontrent l'importance des champs qu'ils investissent : il faut comprendre ici les travaux de terrain. Mais il faut également entendre l'étude des conditions générales comme la guerre, le droit, la démocratie, dans lesquels prennent place ces

[83] Entretiens du président de la Mission avec Benoist Pierre (4 janvier 2017), Elisabeth Dutartre (9 janvier 2017) et Michel Marian (27 janvier 2017).
[84] Cf. *infra* (chapitre 4).

événements hors-normes. Il faut considérer enfin la réflexion critique sur l'élaboration des savoirs et leurs usages politiques, sociaux et, idéologiques.

L'impératif de recherche signifie que les professeurs de l'enseignement secondaire membres de la Mission ont participé à ses travaux soit en tant que chercheurs, soit en raison de leur connaissance des recherches et des enjeux de formation des professeurs aux méthodes de la recherche. A l'inverse, les chercheurs et les professeurs de l'enseignement supérieur réunis dans la Mission ne sont pas indifférents à la relation entre recherche et enseignement dans le monde scolaire et aux voies par lesquelles les trois degrés – primaire, secondaire et supérieur – peuvent se rapprocher et ne pas demeurer dans de splendides et vains isolements. Enfin, la Mission a estimé nécessaire d'accueillir des penseurs du droit, de la politique et de la philosophie, soit en son sein, soit à l'occasion de rencontres et d'auditions.

La complexité des questions et l'ampleur des tâches ont imposé en second lieu une composition large, différenciée et internationale. Plusieurs principes ont présidé en effet au recrutement de ses membres : parité de genre, représentation significative de membres appartenant à des institutions étrangères ou internationales, diversité d'âges, de statuts, de localisations géographiques, d'affiliations institutionnelles, ouverture dans les compétences disciplinaires et dans les spécialisations thématiques. On a choisi une composition large plutôt qu'une équipe resserrée. Il était en effet nécessaire de construire un espace d'échanges et de travail collectif nécessaire aussi bien à la réalisation des objectifs qu'à l'animation des champs de recherche et d'enseignement sur ces objets. Cet espace n'existait pas et la Mission a permis de le faire exister.

Tous les spécialistes n'ont pu cependant être intégrés : ils sont trop nombreux. Mais beaucoup d'entre eux ont été auditionnés par la Mission ou rencontrés par son président. Ces échanges ont été prolongés par la production de notes complémentaires ou de textes d'éclairages sur les points abordés. De cette manière, près de deux cent personnalités qualifiées – en plus des membres de la Mission - ont contribué à la réflexion commune et au Rapport final, soit au total plus de deux cent personnes impliquées, sans compter les rencontres collectives avec des professeurs et des inspecteurs disciplinaires en formation.

Dès le mois de septembre 2016, plus de quarante chercheurs et professeurs d'institutions françaises et étrangères avaient été approchés et avaient donné leur accord pour faire partie de la Mission. La proposition a été particulièrement bien accueillie à l'étranger. Les rares refus l'ont été pour des motifs liés à la dégradation des libertés publiques et intellectuelles en Turquie[85], ou bien pour des raisons d'indisponibilité temporaire ou de charges excessives ou prioritaires à tout (selon (estimées les intéressées). Il est à préciser cependant que beaucoup de membres de la Mission se trouvaient eux-mêmes investis de charges professionnelles lourdes. Ils ont choisi cependant de privilégier le travail collectif.

[85] La peur aujourd'hui fragile les milieux scientifiques en Turquie, pourtant ouverts aux prises de risque et habitués à s'engager pour la défense de la liberté de recherche et d'enseignement.

L'installation officielle par la Ministre, le 18 octobre 2016, s'est accompagnée de la publication de sa composition sur le site du Ministère : elle comportait 46 membres de 12 nationalités différentes. Ce nombre a été porté à 54 en mars 2017, puis à 58 au cours de l'été, afin d'intégrer de nouvelles compétences, enfin 64 au terme de la Mission. Sa composition définitive est présentée en tête de ce rapport.

H.UNE OUVERTURE INTERNATIONALE

Les objets d'étude ne peuvent être enfermés dans la seule recherche nationale parce qu'ils appartiennent simultanément à plusieurs nations, à différentes aires culturelles, parce que leurs conséquences sont globales, mondiales, et qu'elles questionnent l'humanité même dans sa totalité. De plus, l'enseignement et l'éducation se conçoivent de plus en plus dans des contextes communs, à commencer par le cadre européen où l'approche internationale s'impose. Elle prend ici trois formes principales.

Une part significative des membres appartient à des institutions étrangères et se réfère à des types de recherche distincts de ceux de la France : leurs approches et leurs regards sont indispensables. Quant aux chercheurs et professeurs des institutions françaises, beaucoup possèdent des expériences de travail à l'étranger, agissent dans des contextes scientifiques internationaux, et sont pour certains venus en France afin d'y poursuivre leurs recherches en amenant avec eux des méthodes et des regards nouveaux. La composition reflète le caractère international des objets étudiés et des réponses, tant scientifiques que juridiques, mais aussi culturelles et mémorielles, qui s'y rattachent.

Les génocides et les crimes de masse qui leur sont associés s'ancrent dans des territoires parfois immenses (l'Empire ottoman du génocide des Arméniens, « l'espace vital » nazi, le Goulag soviétique…), définis idéologiquement, renvoyés à des projets d'Etats-nations et d'empires révolutionnaires. Nationalisme et internationalisme se conjuguent dans les intentions autant que dans les réalisations. Les contextes de guerre dans lesquels ils prennent place introduisent aussi des dimensions internationales majeures. D'autres s'imposent dans les sorties d'événements traumatiques et d'épisodes de tyrannie, dans l'« après-génocide » marqué par des tentatives de réparation ou de réconciliation ou à l'inverse par des situations d'abandon des survivants et d'impunité des responsables. La mise en œuvre d'une justice pénale, l'élaboration de statuts pour ces moyens judiciaires obéissent aussi à ces mêmes logiques internationales. Les choix nationaux, bien souvent, sont liés aux actions internationales.

Si la recherche, l'éducation et l'enseignement ont pu prendre dans le passé des caractères nationaux – comme la Shoah en France -, les évolutions actuelles montrent le renforcement des dispositifs internationaux et l'internationalisation des institutions nationales.

Pour les premiers, on souligne les engagements juridiques, en particulier, à partir de 1993, les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, puis la Cour pénale internationale, créée le 17 juillet 1998 par le Statut de Rome, et entrée en vigueur le 1er juillet 2002. On retient aussi les programmes éducatifs à échelle internationale dont ceux

de l'UNESCO, ainsi que les initiatives des Nations Unies ou des ONG en matière de constitution de données exhaustives sur les crimes de masse actuels (dont ceux de Syrie).

Pour les seconds, on relève les spécificités internationales d'institutions nationales de recherche, comme les départements universitaires américains de « *genocides studies* » ou bien les centres de recherche des musées qui accueillent, à l'instar de l'US Holocaust Memorial Museum, indifféremment des chercheurs américains ou étrangers. D'autres secteurs comme la politique pénale des Etats sont étroitement dépendants des accords internationaux. Ainsi, la loi française de 1964 fixant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité résulte des traités signés par la France, ou bien l'adoption de la loi dite « Taubira » du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et qui a eu un grand retentissement international, notamment lors de la Conférence de Durban sur le racisme organisée par l'UNESCO en septembre 2001. L'élargissement du code pénal français à la répression des crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre, crimes de torture, se fonde sur l'adoption des normes internationales et du progrès de la conscience publique mondiale sur ces sujets.

I.FACE AUX TENTATIONS MORALES DE LA RECHERCHE

Sur les certitudes affichées par la lettre ministérielle à l'endroit de la puissance performative des savoirs et la nécessité de les intensifier pour mieux prévenir, la Mission n'a pas souhaité adopter un postulat moral sans interroger au préalable la capacité de sociétés et des nations à accepter le projet de connaissance. Cette interrogation se révèle cruciale puisque l'effort de connaissance n'a pas permis, par exemple, d'empêcher que se répète au Rwanda, cinquante ans après le génocide des Juifs d'Europe, un nouveau génocide, et en Europe même, des crimes de masse en ex-Yougoslavie dont certains ont été définis pénalement comme crimes de génocide. La question se pose alors, soit de l'insuffisance des savoirs fondamentaux sur ces objets, soit de l'insuffisance de leur pédagogie.

Il importe de distinguer entre les usages civiques de la connaissance d'une part, qu'affirme la lettre ministérielle, et d'autre part le choix également revendiqué d'accorder une pleine reconnaissance aux savoirs de la recherche et de les tenir pour décisifs dans le renforcement des autres domaines que sont l'enseignement, l'éducation, la médiation, la documentation.

S'agissant des usages civiques de la connaissance, des réserves peuvent être émises lorsqu'est avancée l'évidence de leur pouvoir. La Mission dans son ensemble s'est écartée de l'idée d'une vocation naturelle des savoirs scientifiques à développer des barrières morales contre l'inhumanité par la transmission de la connaissance[86]. Ses membres demeurent préoccupés par la répétition des faits dont ils étudient les formes passées, apparemment révolues. Le « retour » au présent de situations extrêmes, qui peuvent évoquer des processus de destruction dont l'humanité a tenté de se protéger, interrogent particulièrement les communautés scientifiques, à travers la raison d'être de leur activité, voire de leur existence. Sans décider d'affecter à la connaissance fondamentale un pouvoir

[86] Un état de cette discussion est présenté dans le chapitre 5 (*infra*).

préventif ou une capacité de transformer la recherche en engagement, les chercheurs ne peuvent faire abstraction du défi que représentent des situations actuelles où ils retrouvent l'écho de réalités passées. A l'affirmation d'un pouvoir moral de la connaissance, ils ont préféré la réflexion sur la signification des savoirs, sur le sens des choix en leur faveur, sur la portée des combats pour les transmettre. Cela concerne les chercheurs et les professeurs, tout en renvoyant aux efforts des victimes et des témoins pour conserver la trace des événements en dépit des entreprises de destruction.

J.UNE POSITION ÉTHIQUE

La lettre ministérielle instituant la Mission défend l'idée d'un lien structurel entre le constat des « actes de barbarie et [de] l'apologie de la violence proférée dans le but de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux » et l'impératif de recherche supposant en premier lieu la réalisation d' « un état des lieux de la recherche et de l'enseignement sur les génocides » et la « mobilisation des communautés scientifiques et enseignantes, afin d'intensifier la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparative et une compréhension globale du phénomène ». Le déchaînement de violences produit par les crimes de masse et les situations génocidaires dans l'ex-Yougoslavie à partir de 1992, particulièrement en Bosnie, a illustré l'engagement de nombreux chercheurs pour comprendre un présent que l'Europe n'avait pu imaginer revivre cinquante ans après le nazisme[87]. Souvent, ils ont choisi de redéployer leur propre domaine de recherche, particulièrement les historiens du nazisme comme a pu l'établir le travail de la Mission[88].

Les membres de la Mission ont validé cet impératif de recherche qui atteste les mobilisations scientifiques face à des réalités d'une extrême gravité. Cet engagement se définit par son caractère professionnel. Il résulte d'une analyse critique de situations qui défient les entendements classiques, il conduit à des questionnements éthiques sur le sens des savoirs savants, et il anime finalement des processus d'enrichissement des savoirs scientifiques. La Mission a été placée elle-même devant cet impératif de recherche au présent. Les attentats de 2015 en France n'ont pas seulement conduit ses membres à étudier la recherche et l'enseignement du surgissement de la violence extrême dans des sociétés précisément construites sur son bannissement, ils ont questionné les processus mémoriels, eux-mêmes travaillés par des programmes de recherche auxquels la Mission s'est intéressée[89].

Elle a de même assumé la question posée aux certitudes savantes par la situation syrienne, et plus généralement par le déchirement méthodique et général du Moyen-Orient par des Etats de barbarie et de tyrannie. La destruction de la population civile d'Alep en décembre 2016, qualifiée d'« effondrement complet de l'humanité » par Samantha Power, politiste spécialisée dans l'étude des génocides et devenue représentante des Etats-Unis auprès de l'organisation internationale durant la seconde présidence Obama, a souligné la surenchère

[87] Contributions de Véronique Nahoum-Grappe, d'Isabelle Delpla et d'Elisabeth Claverie.
[88] Contributions de Johann Chapoutot et de Christian Ingrao.
[89] Exposés de Henry Rousso et Emmanuel Saint-Fuscien, auditions de Christian Delage et de Denis Peschanki.

de violence extrême pratiquée par le régime de Damas. La panoplie des instruments de terreur utilisés par l'Etat syrien retrouve les pratiques du nazisme pour exterminer des populations désignées comme ennemies : emploi massif de gaz, assassinat généralisé par la faim, pratique systématique du viol et de la torture, etc. L'ouverture d'un volet d'étude sur la situation moyen-orientale constitue aussi bien une approche de la recherche sur le sujet qu'une acquisition de connaissances nouvelles dans un contexte aggravé de désinformation ou de sous-information [90].

Acceptant de penser les événements les plus contemporains, la Mission n'a pas ignoré les deux remarques formulées par sa première vice-présidente lors de son installation le 18 octobre 2016. Dominique Schnapper acheva son discours en insistant sur deux points :

Je voudrais pour terminer insister sur deux points. Le premier est la difficulté que nous avons, en tant que démocrates qui avons connu une longue période de paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à comprendre ces phénomènes de violence massive. Ils posent un défi fondamental à notre conscience historique. Il nous faut donc faire un effort constant sur nous-mêmes pour comprendre, ce qui ne signifie pas, cela va sans dire, excuser.

Le second, c'est le risque que, fascinés par le passé et absorbés par son étude, nous oubliions les tragédies actuelles. Il ne faudrait pas que la connaissance des génocides et des violences de masse qui ont jalonné le passé nous empêche de voir et de comprendre, par exemple, le drame actuel de la population syrienne. Ce serait moralement, intellectuellement et politiquement suicidaire pour la conscience et le projet démocratiques.[91]

Cette forme de responsabilité scientifique, ajoutée à la dynamique d'étude, de recherche et de projet qui caractérisa la Mission, a représenté une manière propre de s'institutionnaliser, lui donnant un supplément d'existence légale en même temps qu'un programme de travail plus complexe, et sans doute plus périlleux.

[90] Textes de Johann Chalier, Joël Hubrecht, Véronique Nahoum-Grappe, et n...
[91] Cité in extenso dans les annexes (*infra*).

CHAPITRE 3.L'institutionnalisation de la Mission

Emanation ministérielle complétée par une initiative présidentielle, la Mission d'étude a bénéficié d'une institutionnalisation lui garantissant le soutien et les moyens des pouvoirs publics. Cependant, les contextes de sa création comme l'exceptionnalité de la commande à elle adressée, l'ampleur de son enquête enfin que traduisent les annexes de son Rapport, ont abouti à des formes inédites, reposant sur l'investissement intellectuel et scientifique de ses membres. A l'institutionnalisation technique et administrative de la Mission a correspondu une seconde institutionnalisation, d'ordre heuristique et critique celle-ci.

A.UN SOUTIEN MINISTÉRIEL ET L'INFORMATION DES TUTELLES

L'installation de la Mission le 18 octobre 2016 au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, ainsi que la dévolution d'un budget propre, ont traduit le soutien institutionnel à une instance scientifique indépendante.

La lettre ministérielle prévoyait à l'origine que l'IGEN et l'EHESS fourniraient les moyens de fonctionnement nécessaires. Les contraintes de ces deux institutions doublées des coûts relatifs qu'entraînait la prise en charge des déplacements des membres venus des régions ou de l'étranger ont convaincu le cabinet de la Ministre d'accorder un budget propre. Une estimation des dépenses a été fournie au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dès la fin du mois d'août 2016, par le président de la Mission. Sur cette base a été dégagée, par décision de directeur de cabinet Bernard Lejeune, une somme de 41 000 euros versés à l'EHESS qui en a assuré gracieusement la gestion *via* le Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron dont dépend Vincent Duclert au titre de ses recherches.

Ce budget a permis de financer les déplacements et l'hébergement à Paris des membres de la Mission résidant en régions ou à l'étranger. Il a été possible également de couvrir les frais de voyage de personnalités auditionnées ou rencontrées. A ces coûts se sont ajoutés ceux des buffets servis lors des journées de session, et ceux de captation et d'archivage vidéo des exposés, des auditions, et des communications du colloque de restitution, ainsi que des charges d'organisation des trois journées qui ont correspondu aux derniers moments de travail. Les coûts de publication du Rapport ont également été provisionnés. Cependant, l'essentiel des activités de la Mission a été réalisé bénévolement, grâce à l'investissement de l'ensemble des membres et au soutien désintéressé d'institutions de recherche et d'enseignement.

Au final, la gestion précautionneuse des fonds a permis d'en restituer une partie. Au sein du ministère, le suivi du budget a été assuré par Marylène Ianascoli, adjointe d'Edouard Leroy au SAAM et chef du bureau budgétaire et financier. Ce bureau a également réalisé les convocations à l'initiative de la centrale des personnels de l'enseignement membres de la Mission ou entendus par elle dans le cadre d'auditions, de rencontres et de participation au colloque de clôture. La Mission souhaite souligner dans son Rapport l'aide importante des services du ministère – apportée avec simplicité et efficacité.

Les différents cabinets ont également soutenu le travail. La conception d'origine de la Mission avait été confiée à Fanny Jaffray, chargée de mission auprès de la Ministre. Nommée en avril 2015 conseillère en charge de l'éducation artistique et culturelle, de la mémoire-citoyenneté et de l'éducation aux médias et à l'information, elle avait été la principale rédactrice du discours prononcé par Najat Vallaud-Belkacem à l'ouverture du colloque international « Cent ans de recherche (1915-2015) ». Le conseiller Serge Barbet[92] reprit ses attributions après son départ du ministère. Il a été l'interlocuteur direct et constant de la Mission jusqu'au terme de la présidence de François Hollande. Par son intermédiaire, la tutelle ministérielle a été informée régulièrement des étapes du travail collectif, ainsi que le prescrivait la lettre ministérielle. On doit souligner la grande disponibilité du conseiller, sa réactivité et la pleine confiance qu'il accorda au travail en cours. Le président de la Mission ainsi que certains de ses membres (Annette Becker, Henry Rousso) ont pu aussi informer directement la Ministre à l'occasion de telle ou telle rencontre.

Le cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Direction générale de la recherche et de l'innovation étaient également destinataires de cette information (Pascale Laborier, Benoist Pierre et Jacques Dubucs), de même que le conseiller du Président de la République pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, Christophe Prochasson. Les contacts ont été réguliers et l'information assurée de manière précise sans que l'indépendance de la Mission en soit affectée. Une même information a été réalisée après la formation du gouvernement d'Edouard Philippe, avec Frédérique Vidal au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Education nationale[93].

B.L'INSTALLATION DE LA MISSION (18 octobre 2016)

La Mission a été officiellement et solennellement installée le 18 octobre 2016, dans sa composition initiale de 46 membres, par la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans les salons de son ministère au 101 rue de Grenelle à Paris. Ella a été présentée à la Ministre et à ses conseillers ainsi qu'au conseiller Education, enseignement supérieur et recherche du Président de la République. Puis trois discours ont été prononcés. Précédant l'intervention de la Ministre, le président de la Mission et sa première vice-présidente s'exprimèrent. Au nom de la Mission, Dominique

[92] Conseiller en charge de la citoyenneté, de l'éducation aux médias et à l'information et de la mémoire.
[93] Voir les courriers adressés par le président de la Mission en direction du nouvel exécutif (volume troisième des Annexes).

Schnapper confia ses espoirs d'« aboutir pourtant à une synthèse qui soit scientifiquement fondée et politiquement utile. Ce n'est pas un mince projet, il imposera beaucoup de travail, mais nous espérons qu'il répondra, par-delà votre personne, à l'attente des citoyens conscients et de tous les hommes de bonne volonté. »

Clôturant la cérémonie, la Ministre souligna la gravité de la « période inédite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale » avec les risques et périls nombreux pesant sur la société, « la montée des nationalismes et des populismes en Europe et ailleurs dans le monde » et leurs « tentatives de réécriture de l'histoire », « l'instrumentalisation du passé, le révisionnisme, le négationnisme aussi », autant de « réalités, qui prospèrent sur l'essor du complotisme ». Elle appela en conséquence à l'intervention des historiens « pour éclairer nos concitoyens sur les débats de notre pays », « pour éclaircir les faits du passé sans cesse malmenés, déformés, utilisés à des fins partisanes », « pour contrer toutes formes de relativisme et d'accommodements avec la vérité qui se propagent dans nos sociétés », « pour lutter contre les théories du complot qui s'exonèrent des frontières pour se diffuser à l'échelle planétaire ». Elle conclut sur l'importance de l'histoire, la raison d'être de la Mission qu'elle installait, et la signification du lieu d'où elle le faisait :

C'est par l'Histoire que s'acquiert la distance nécessaire à l'élaboration des connaissances. C'est par l'Histoire que se forme un esprit critique, sans lequel aucune citoyenneté véritable n'est possible. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu l'installation de cette mission au sein même du ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le choix de ce lieu exprime l'attention toute particulière que je porte à cette mission, aux réflexions, aux travaux et aux conclusions qui en ressortiront et qui vous mobilisent.[94]

La Mission s'est ensuite réunie en formation plénière. Elle a pu mener ses travaux pendant le reste de la journée, de manière symbolique, dans les salons de la rue de Grenelle. Le choix d'une cérémonie officielle et solennelle d'installation a révélé l'importance accordée à la Mission. La Ministre a mentionné l'existence de la Mission a plusieurs reprises dans ses interventions publiques[95]. Elle a souhaité aussi que le président de la Mission l'accompagne à Décines au Centre de la mémoire arménienne, une visite au cours de laquelle Vincent Duclert a recommandé à cette institution mémorielle et patrimoniale la formation d'un conseil scientifique afin de mieux conduire sa programmation culturelle, sur le modèle d'autres institutions.

Najat Vallaud-Belkacem souhaitait par sa lettre du 30 mai 2016 qu'une Note d'étape lui soit adressée. Six mois après l'installation de la Mission, un texte de 187 pages était disponible. Sa remise, le 30 mars 2017, a donné lieu à une deuxième réception au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'invitation de la Ministre, lors d'une cérémonie organisée par Serge Barbet[96]. Une vingtaine de membres de

[94] Discours reproduit *in extenso* dans les annexes (*infra*).
[95] Discours prononcé lors de la première journée des référents « Racisme et antisémitisme » de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organisée par la CPU et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 7 décembre 2016 à Paris.
[96] 101, rue de Grenelle, Paris 7e.

la Mission y assistait (celles et ceux qui avaient pu se libérer compte tenu d'un choix de date tardif). Après l'accueil de la Ministre, le président a exposé l'état d'avancement des travaux, la structure de la Note d'étape et les douze propositions déjà adoptées par la Mission et soumises à l'autorité politique. La Ministre a ensuite souhaité laisser les uns et les autres s'exprimer. En raison de la saisine présidentielle qui était en cours à ce moment (voir plus bas), elle a préféré différer son avis sur les propositions. Cependant, elle n'a pas fait d'objection, tandis que les demandes précises formulées par la Mission (publicité du Rapport final, tenue d'un colloque de restitution) étaient validées. A la demande de la Ministre, une cinquantaine d'exemplaires de la Note était adressée par sa cheffe de cabinet aux principales autorités concernées ainsi qu'aux représentants des institutions de soutien[97].

C.L'IMPULSION DE L'ÉTAT SAVANT ET DES SOUTIENS INSTITUTIONNELS SIGNIFIANTS

Sans cette volonté politique et le soutien constant que lui ont accordé la Ministre et son cabinet, cette Mission n'aurait pu être composée et fonctionner avec l'efficacité qui a été la sienne durant son année de travail. L'impulsion politique a été un atout décisif pour mobiliser en un temps record plus de soixante professeurs et chercheurs, disponibles pour un travail exigeant et difficile – susceptible de plus de mettre en question des certitudes ou des acquis patiemment élaborés. Les programmes de recherche collective forment aujourd'hui le quotidien des chercheurs, mais leur durée d'exercice s'étend généralement sur plusieurs années.

Le fait qu'un ministère comme celui de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ait pris la décision de permettre à des chercheurs et des professeurs de s'unir autour d'un programme de recherche conçu comme une priorité nationale a entraîné une très large adhésion des membres pressentis. Les personnalités invitées à être auditionnées ont, pour la presque totalité d'entre elles, accepté la demande de la Mission. C'était l'avantage en la matière de l'existence d'un Etat central et du modèle de la République des savants. Dans des démocraties de structure fédérale, une telle mission aurait été impossible à concevoir et à faire fonctionner dans des délais aussi courts, avec cette efficacité.

Le colloque de clôture, accepté par la Ministre lors de la remise de la Note d'étape le 30 mars 2017, a exigé un effort d'organisation et de conception dans des délais très courts - six mois seulement - alors qu'un événement scientifique de ce type exige généralement près de

[97] La lettre d'envoi était ainsi rédigée : « Le 25 mars 2015, Najat VALLAUD-BELKACEM, confiait à l'inspecteur général de l'Education nationale, l'historien Vincent Duclert, une mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement sur les génocides et les crimes de masse chargée d'établir un état des lieux de la recherche sur cette thématique. Vous trouverez, ci-joint, le rapport d'étape réalisé dans le cadre des travaux de cette mission remis à la Ministre le 30 mars 2017. Le rapport final de la mission sera remis au Ministre de l'éducation nationale en octobre 2017. Les conclusions de ce rapport serviront à identifier des perspectives de travail pour la recherche, l'enseignement, l'éducation et la médiation, afin d'intensifier la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, de favoriser la compréhension de ces phénomènes tant dans les institutions qu'auprès des populations, et d'envisager des formes nouvelles de prévention. » (signé : Eléonore Slama, cheffe de cabinet).

deux années de préparation. S'il a pu se tenir les 2, 3 et 4 octobre suivants, c'est grâce au travail opéré par la Mission depuis son installation en octobre 2016. C'est aussi le résultat de la volonté de ses membres et de celle des intervenants, sensibles à l'engagement de l'Etat et de son soutien proclamé à la recherche scientifique.

La Mission peut revendiquer son insertion dans la tradition des politiques publiques de la recherche, caractéristiques de la France républicaine (après l'avoir été des milieux libéraux et humanistes), débutées à la fin du XIXe siècle, confirmées au milieu des années 1930 et amplifiées au milieu des années 1950. Il est ainsi démontré que l'Etat peut développer des moyens d'enquête et garantir l'indépendance des commissions qui les mettent en œuvre, pour l'intérêt général et le progrès collectif.

Si le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est apparu comme une émanation de l'Etat savant, d'autres institutions l'ont mise en œuvre – découlant de la première. En premier lieu, les deux rattachements institutionnels de son responsable, l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) à laquelle il appartient en tant qu'inspecteur général (depuis 2013) et l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) en qualité de chercheur (depuis 1999). L'enseignement et la recherche ont été ainsi liées par une interrogation commune autour de la conception et de la transmission de la connaissance, associant réflexion épistémologique et réflexion pédagogique, articulant la question du rapport entre savoirs fondamentaux et savoirs sociaux.

L'Institut historique allemand – dont le directeur est membre de la Mission – s'est révélé un partenaire très solide, accueillant dans ses vastes locaux de la rue du Parc-Royal plusieurs sessions de travail et plénières. Le colloque de clôture a révélé aussi, à travers son organisation et la participation de chercheurs et d'universitaires, l'implication d'institutions d'enseignement et de recherche (Sciences Po et son Centre d'histoire, le CNRS et son Institut des sciences humaines et sociales, Rectorat de Paris chancellerie des Universités et Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et d'institutions plus patrimoniales et mémorielles, mais assurant des fonctions de soutien à la recherche et à l'enseignement de plus en plus déterminantes (Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Union des Déportés d'Auschwitz).

D.DE LA LETTRE DE MISSION A LA MISSION OPÉRATIONNELLE

La Mission représentée par son président s'est organisée autour d'une équipe de coordination, laquelle a réfléchi au recrutement de ses membres en fonction de leur compétence et des objectifs. Puis elle s'est mise rapidement en activité, en adoptant le principe d'un cadre de travail évolutif et cumulatif.

Le groupe de travail restreint dénommé « directoire » a eu pour tâche de proposer des méthodes de travail et de préparer les orientations générales soumises ensuite à l'ensemble des membres. Il a fixé les grandes lignes du calendrier qui a été ensuite élaboré par le président. Il s'est appliqué à traduire les objets et les objectifs de la Mission, notamment en proposant et en définissant très rapidement des pôles thématiques pour organiser le

travail[98]. Il a accompagné et souvent anticipé les évolutions nécessaires dans le déroulement du travail. Il s'est appliqué à rester en communication étroite et permanente avec tous les membres de la commission. Son secrétariat a été assumé par le président de la Mission. Des modifications ont été apportées à sa composition : en raison du départ pour des raisons personnelles, de Magali Bessone[99], vice-présidente, celle-ci a été remplacée par Malika Rahal, déjà membre de la Mission. Xavier Desbrosse et Marie Calvary ont rejoint par la suite le directoire en qualité de secrétaire scientifique et de secrétaire administrative, puis Anne-Célia Feutrie en qualité de chargée de mission pour la phase finale du Rapport. Enfin, Marie-Ange Rivière, IA-IPR d'histoire-géographie dans l'académie de Montpellier, et Jean-Philippe Miller-Tremblay, doctorant à l'EHESS (CESPRA), les ont suivis.

Les contacts nombreux et fructueux ont fait évoluer le périmètre et les objectifs de la Mission, dans deux directions principales. D'une part, le choix a été fait de privilégier une large composition de quarante à plus de soixante membres impliquant des collègues enseignants et chercheurs d'institutions en région et d'institutions étrangères[100]. D'autre part, il a été décidé d'étendre sur la longue durée l'étude de la recherche et de l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Ceux-ci sont généralement assimilés au XXe siècle. Il ne s'agit pas de faire découler les faits contemporains des enchaînements de violence eux-mêmes extrêmes de ceux des siècles précédents, mais de les inscrire dans une histoire longue. Cette évolution chronologique et conceptuelle explique notamment l'accueil de nouveaux membres.

E.SEIZE MOIS DE MOBILISATION (30 MAI 2016-4 OCTOBRE 2017)

Dès la réception de la lettre de la Ministre, Vincent Duclert a entrepris les premières démarches pour définir le périmètre et les objectifs de la Mission, réunir un directoire et contacter les membres pressentis. La durée d'un an imposait de s'organiser rapidement et efficacement. Le directoire s'est donc réuni avant l'installation de la Mission en juin, juillet, septembre et début octobre 2016. D'autre part, ont été précisées aux membres recrutés dès la fin du mois d'août les principales directions du projet. Enfin, a été élaboré dans les mêmes délais un calendrier annuel qui a été validé début octobre 2016. Malgré des agendas contraints, un maximum de présents a été enregistré à chaque séance de travail et les échéances retenues ont été respectées, tant pour la rédaction de la Note d'étape avant sa remise à la Ministre le 30 mars 2017, que pour celles du Rapport final, auxquelles se sont ajoutées la saisine présidentielle et l'organisation du colloque international de restitution des travaux les 2, 3 et 4 octobre 2017.

[98] Cf. *infra* (chapitre 7).

[99] Magali Bessone a été auditionnée par la Mission le 1er février 2017 ; elle a contribué au Rapport final et participé au colloque de clôture.

[100] Pour ce faire, un budget de fonctionnement assurant la prise en charge du déplacement et de l'hébergement des membres non parisiens de la Mission a été demandé et accordé aussitôt par les services du ministère dirigés par Edouard Leroy à l'initiative du conseiller Serge Barbet et du directeur de cabinet Bernard Lejeune.

Cette organisation a bénéficié d'évolutions rendues nécessaires par l'avancement des travaux, la révélation d'enjeux nouveaux lors des sessions et des rencontres, et par une série de demandes visant à élargir le programme des auditions. Des séances supplémentaires de travail ont été organisées, de même que s'est imposée la nécessité de prévoir le colloque de restitution dont le principe avait été recommandé à la Ministre dans la Note d'étape. On peut estimer que la charge de travail estimée au moment de l'installation de la Mission a plus que doublé six mois plus tard[101].

Les contraintes organisationnelles ont été lourdes, tant par l'ampleur du programme de travail que par l'absence de secrétariat administratif pendant les six premiers mois. Le président a donc assumé seul (à l'exception de certaines réunions de pôles) la recherche de salles et leur réservation, l'accompagnement des membres étrangers et non parisiens pour la prise en charge de leurs déplacements et de leurs ordres de mission, la préparation et l'édition des ordres du jour, les demandes d'exposés, les prises de contact en vue des auditions et leur finalisation, mais aussi la captation vidéo des auditions et des exposés ainsi que le travail d'archivage et de mise en forme des documents.

Moins d'un an après son installation le 18 octobre 2016, la Mission terminait ses travaux par deux sessions de travail les 11 et 15 septembre 2017 et par la tenue du colloque de restitution. Ce colloque qui réunissait presque la totalité des membres de la Mission tenait lieu d'ultime session plénière, en outre il donnait la possibilité de concentrer en un espace-temps resserré et cohérent l'état de la discussion sur le programme de recherche et sur ses recommandations. Celles-ci ont été définitivement adoptées lors d'une rencontre de la Mission qui précéda le début du colloque. Cette réunion permit également d'arrêter l'organisation définitive du Rapport, et d'en adopter les conclusions générales avant de pouvoir envoyer aux membres de la Mission le manuscrit achevé pour validation.

Afin de compléter certains points d'information ou de réflexion, le président de la Mission a mené d'ultimes rencontres ou communications avec des personnalités qualifiées qui n'avaient pas été entendues : Serge Klarsfeld, historien et avocat, François Croquette, ambassadeur pour les droits de l'homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire, Hélène Orain et Benjamin Stora respectivement directrice générale du Musée national de l'histoire de l'immigration et président du conseil d'orientation, Philippe Bélaval, président du Centre des Monuments nationaux dont dépend notamment le Panthéon, Pierre-Yves Bocquet en charge du GIP de préfiguration de la Fondation de la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions[102].

Ainsi la Mission a-t-elle bénéficié du savoir et de l'expérience en la matière de nombreuses personnalités, comme elle a pu s'appuyer sur la contribution de ses membres qui ont mis à sa disposition leur temps et leur énergie avec une générosité exceptionnelle sans aucune contrepartie. Il faut insister sur ce désintéressement et ce choix de l'engagement public de la communauté scientifique que constituait la Mission. Le contenu du Rapport, avec ses trois

[101] Voir le relevé chronologique précis des travaux de la Mission présenté dans les annexes (*infra*).
[102] Voir les annexes (*infra*) qui détaillent les auditions et les rencontres menées par la Mission.

volumes d'annexes, ainsi que les dizaines de séquences filmées lors du colloque de restitution représentent un apport intellectuel original que l'Etat peut aussi utiliser, notamment dans sa politique de diffusion de la connaissance et de formation. L'accord sans réserve des membres de la Mission pour lui consacrer leur temps, leur savoir et leur réflexion manifeste un sens profond de l'intérêt général et de la responsabilité sociale. Celle-ci leur offrait en contrepartie une garantie d'indépendance et des possibilités d'agir intellectuellement sur le fond des questions. C'était l'essentiel.

F.UNE ORGANISATION TECHNIQUE AU SERVICE D'UN IMPÉRATIF DE RECHERCHE (PÔLES DE RECHERCHE, SESSIONS DE TRAVAIL, AUDITIONS ET RENCONTRES)

Le travail de la Mission s'est organisé en sessions de travail et sessions plénières (lorsqu'étaient présents les chercheurs et professeurs des institutions étrangères, plus éloignés et moins disponibles pour les sessions de travail), en rencontres assumées par des comités restreints et en réunions de pôles de recherche. Ces derniers constituent l'une des originalités de la Mission et de son travail, visant à lui donner un ancrage scientifique permanent.

La création de ces pôles de recherche, au nombre de dix, s'est imposée pour une double raison. D'une part, l'étendue des domaines de connaissance et la complexité exigeaient une approche méthodique et thématique. D'autre part, il s'agissait de fonder les recommandations de la Mission sur un travail empirique et critique substantiel, facilement identifiable. Leur périmètre et leur définition ont connu des évolutions rendues nécessaires par les avancées de la réflexion. Le travail des pôles a été coordonné par un ou deux membres de la Mission, appartenant ou non au directoire. Des *synthèses* approfondies ont été proposées tandis que de nombreuses *contributions* individuelles sont venues les accompagner, émanant des membres de la Mission et des personnalités auditionnées qui ont été sollicitées pour apporter une trace écrite[103]. Les pôles ont pu, dans leur majorité, exposer devant l'ensemble de la Mission l'état d'avancement de leurs travaux, tandis que leur réflexion donnait une base commune d'échange et de progrès. Loin de segmenter la connaissance, les pôles ont permis de structurer des savoirs et de fonder les recommandations. **Le volume deuxième des Annexes** publie le résultat intégral de leurs travaux, qui apparaissent ainsi comme une première mise en œuvre des propositions scientifiques de la Mission. Le colloque de clôture a assuré quant à lui une autre forme de restitution des acquis de cette organisation en pôles de recherche (le plan du colloque d'octobre 2017 s'est ainsi calqué sur la définition des pôles).

1. **Pôle Catégorisation et dénomination (Vincent Duclert et Julien Seroussi)**
2. **Pôle Etudes de cas et comparaison (Henry Rousso)**
3. **Pôle Idéologies et criminalités génocidaires (Vincent Duclert et Ariane Mathieu)**
4. **Pôle Discriminations, persécutions, racismes, politique ? (Vincent Duclert et Leila Seurat)**

[103] Cette trace écrite a pu prendre aussi l'aspect d'une transcription revue et corrigée des auditions.

5. **Pôle Pratiques des violences génocidaires, violences de masse et violences extrêmes (Stéphane Audoin-Rouzeau)**
6. **Pôle Victimes, survivants, sauvetages (connaissance, survie, résistance, traitement des traumatismes) (Mikaël Nichanian)**
7. **Pôle Sortie des violences extrêmes, reconstructions des sociétés (Vincent Duclert)**
8. **Pôle Réponses, interventions, prévention (détermination des responsabilités, procès, réparations, lutte contre l'impunité) (Hervé Ascensio)**
9. **Pôle Mémoires (Emmanuelle Sibeud)**
10. **Pôle Négationnisme et lutte contre le négationnisme (Mikaël Nichanian)**

L'activité des pôles de recherche s'est coordonnée avec les bilans demandés sur les domaines de connaissance : bilan des lieux de recherche en France et de leurs activités, bilan de l'enseignement et de l'éducation, bilan de la médiation culturelle et de la création esthétique, bilan des politiques et des programmes documentaires. Ces études par grands domaines s'efforcent de mieux connaître les travaux assumant la complexité de l'ensemble « génocides, crimes de masse et violences extrêmes ». **Le volume premier des Annexes** présente ces bilans pourvus de nombreuses contributions individuelles émanant tant des membres de la Mission que des personnalités auditionnées et rencontrées, sollicitées pour apporter une trace écrite[104]. Cette étude globale inscrit le bilan des politiques et des programmes documentaires dans un chapitre final consacré aux communautés de recherche. Celui-ci a pour vocation d'attester le choix de la recherche et de ses savoirs par des institutions ou des initiatives ne se définissant pas à l'origine en termes scientifiques. Celles-ci forment ce que nous avons choisi de nommer des « communautés de recherche ».

Les travaux conduits dans ce double cadre du bilan des connaissance et des pôles de recherche sont résumés dans les chapitres 6 et 7 qui suivent.

Cette division de tâches fortement articulées entre elles est le résultat de discussions entre tous les membres de la Mission. Celles-ci ont fait évoluer les délimitations des pôles et permis qu'ils assument l'élargissement des thèmes que la Mission a choisi de traiter. Cette méthode, si elle a pu apparaître comme une contrainte eu égard aux délais très courts prescrits à la Mission, s'est révélée finalement féconde, puisque les pôles de recherche et les domaines d'étude se sont révélés pertinents et susceptibles de s'adapter pour inclure des développements nouveaux. Cette souplesse en même temps que cette solidité se sont retrouvées dans la réalisation du Rapport final et dans la mise en œuvre du colloque de clôture.

Le directoire a favorisé cette dynamique d'échanges entre ses membres afin d'appuyer ses choix sur une délibération collective. Les sessions de travail[105] et les sessions plénières[106] ont

[104] Même remarque que pour la note précédente.
[105] Huit sessions de travail ont été organisées, d'une journée chacune, localisées à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ou à l'Institut historique allemand. Voir l'ensemble du calendrier de travail de la Mission (annexes, *infra*).
[106] Quatre sessions plénières ont été tenues. La première d'entre elles a succédé à l'installation de la Mission par la Ministre au ministère et elle s'est poursuivie le lendemain dans les locaux de l'EHESS. La deuxième,

fourni le cadre principal de cette démarche. Le travail d'élaboration a ainsi reposé sur des exposés de membres de la Mission, sur des auditions et sur des temps de débats les plus larges et approfondis possibles. L'avancement des travaux a aussi imposé la communication de comptes rendus pour certaines sessions, l'envoi à tous d'une importante documentation ou de documents préparatoires à certains thèmes abordés ou à certaines auditions, des discussions par courriel ouvertes à l'ensemble de la Mission, de nombreux échanges électroniques ou téléphoniques réalisés au niveau du directoire, des pôles de recherche et du président. A cela s'ajoutent la préparation des sessions, la rédaction de la Note d'étape et du Rapport final, l'organisation du colloque de clôture enfin, qui ont impliqué des échanges permanents et des rencontres à géométrie variables dont s'est efforcée de rendre compte la communication régulière par courrier électronique (ordres du jour, notes d'information, textes de synthèse, envois de documentation).

Comme il a été précisé précédemment, le colloque international de clôture n'a pas eu seulement pour objet de restituer à la collectivité l'essentiel des travaux de la Mission. Il a constitué aussi pour cette dernière un dernier moment de réception et de valorisation des ressources intellectuelles, scientifiques et pédagogiques en France et dans le monde. Il est ainsi légitime de compter les personnalités invitées lors de ces journées au nombre de celles qui ont été auditionnées ou rencontrées par la Mission.

Un premier ensemble d'invitations a été lancé dès l'été 2016. Elle a permis aux auditions de commencer dès l'après-midi suivant l'installation de la Mission au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Celles-ci ont été complétées régulièrement en fonction de la disponibilité des personnes et des thèmes des sessions de travail, des sessions plénières et des rencontres réalisées au niveau des pôles de recherche. Rares ont été les chercheurs et enseignants-chercheurs, relevant pourtant de la fonction publique française, qui ont décliné nos demandes d'auditions ou de rencontres, généralement pour de disponibilité personnelle (emploi du temps ou programme de travail). Nous le regrettons toutefois, eu égard à l'intérêt public et scientifique de cette Mission. L'échange d'expériences, la confrontation des travaux, la contribution à la réflexion collective constituent un facteur important de la qualité des recherches individuelles et de leur portée réflexive.

En parallèle à ces auditions, le président de la Mission a rencontré des personnalités, soit pour préparer avec elles leur future audition en session ou leur future participation au colloque de restitution, soit pour réaliser une audition à part entière, ou bien à titre d'information pour rendre compte des activités de la Mission, ou encore pour compléter l'information durant la phase d'achèvement du Rapport. Il a effectué aussi un voyage d'étude en janvier 2017 à Washington et New York afin notamment de rencontrer les responsables du Center for Advanced Holocaust Studies et du Center for the Prevention of

étendue également sur une journée et demi les 1er et 2 février 2017, a été accueillie par l'Institut historique allemand. La troisième session plénière s'est tenue à l'EHESS les 5 et 6 juillet 2017, enfin la dernière s'est déroulée le 2 octobre 2017. Cette session, précédant le début du colloque de clôture programmé du 2 au 4 octobre à Paris, a permis l'adoption du rapport par les membres de la Mission. Voir l'ensemble du calendrier de travail (*infra*).

Genocide de l'United States Holocaust Memorial Museum[107]. Il s'est déplacé sur le site d'Auschwitz-Birkenau le 25 avril 2017[108]. Il a réuni dans l'académie de Montpellier avec le concours de l'inspection pédagogique, au cours de deux après-midis de travail, des professeurs d'histoire-géographie et de lettres-histoire-géographie volontaires. Il s'est rendu sur deux sites mémoriels, patrimoniaux et muséaux, le Mémorial Jean Moulin de Caluire et la Maison d'Izieu-Mémorial des enfants juifs exterminés[109]. Il a visité le Centre national de la mémoire arménienne de Décines. **L'ensemble de ces activités qui composent le travail de la Mission est détaillé dans le volume troisième des Annexes du Rapport.**

G.LA SAISINE PRÉSIDENTIELLE DU 8 FÉVRIER 2017, LA RÉPONSE DE LA MISSION ET LA VALIDATION DU 24 AVRIL 2017

Alors que la Mission travaillait à la rédaction de la Note d'étape, elle se trouva saisie le 8 février 2017 par le Président de la République aux fins d'étudier les modalités d'une « Journée nationale de commémoration de tous les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité », dont le génocide arménien, qu'il venait d'annoncer lors d'un discours officiel. François Hollande s'exprimait devant le Conseil consultatif des Associations arméniennes de France (CCAF), lors de son dîner annuel à l'Hôtel des collectionneurs à Paris[110]. Les membres de la Mission ont été aussitôt informés et une session de travail a été consacrée à la demande présidentielle. Dans le même temps se sont multipliés des échanges avec le cabinet de la Ministre.

Un groupe de travail a été formé au sein de la Mission afin de mener les études nécessaires à une réponse argumentée. Composé de Vincent Duclert, Stéphane Audoin-Rouzeau, Karel Fracapane, Henry Rousso et Julien Seroussi, il a analysé le dispositif des journées commémoratives nationales, européennes et internationales relatives aux génocides, crimes de masse et violences extrêmes. Il a constaté le caractère illisible, de plus en plus confus, voire contradictoire, des nombreuses commémorations existant en France (quinze pour notre objet, auxquelles s'ajoutent d'autres journées comme celle des droits de la Femme le 8 mars) et l'impossibilité d'ajouter une nouvelle journée susceptible, de surcroît, d'entrer en tension avec d'autres journées déjà instituées, dont la « Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité » du 27 janvier[111].

La Mission s'est réunie le 6 mars 2017, lors d'une session spéciale, pour étudier cette saisine. Elle a été précédée de la communication à ses membres, par son président, de différentes informations sur le sujet - dont des solutions alternatives à la proposition de la « Journée » décidée par le Président de la République. L'hypothèse d'instituer une journée commémorative à dimension internationale visant un effet pédagogique et symbolique plus

[107] Il a pu revoir également le 15 janvier 2017 le Museum of Jewish Heritage- A Living Memorial to the Holocaust de New-York où il avait déjà prononcé une conférence sur la déportation du Capitaine Dreyfus à l'île du Diable.
[108] A l'invitation de l'Union des Déportés d'Auschwitz et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.
[109] Respectivement les 6 octobre et 24 novembre 2017.
[110] Le texte du discours est présenté *in extenso* sur le site de la Présidence de la République.
[111] Voir les tableaux des journées commémoratives (annexes, *infra*).

fort en termes de prévention des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, a donc été envisagée, avec un accent sur des dates relatives à la création de la justice pénale internationale. Cependant, les risques de conflit constatés au niveau national existent aussi, par exemple entre le 1er juillet pour commémorer l'entrée en vigueur de la CPI en 2002, et le 17 juillet, date de la signature du Statut de Rome de la CPI en 1998, mais déjà commémorée par ladite Cour. Le paysage des journées commémoratives décidées au niveau européen (UE ou Conseil de l'Europe) se caractérise lui aussi par des empilements qui rendent ce domaine tout aussi illisible pour les responsables politiques que pour les opinions publiques. L'initiative présidentielle risquait d'être mal comprise et de décourager les acteurs chargés de faire vivre sur le terrain une journée commémorative, tant les autorités publiques que le monde enseignant sont déjà mal à l'aise face au sentiment de saturation du calendrier commémoratif actuel[112].

Durant cette session spéciale, la Mission a fait observer également qu'il ne lui appartenait pas, en vertu de la saisine ministérielle du 30 mai 2016, de faire porter son étude sur les domaines mémoriels et commémoratifs et qu'elle n'avait pas été formée avec cet objectif. Elle souhaite souligner que la perspective scientifique qui la définit constitue une réponse aux enjeux de mémoire et de demande sociale pour la réparation du passé. A l'opposé d'une stratégie d'évitement des questions sensibles, la mobilisation des chercheurs dans des programmes de recherche[113] fait émerger des champs de possibilités là où la dimension mémorielle peut tendre à renforcer les traumatismes. La recherche est capable d'attester et de comprendre les souffrances individuelles et collectives et, en les inscrivant dans la connaissance, d'aider à leur reconnaissance publique comme à l'apaisement des mémoires. La transmission des acquis, des méthodes et des ambitions de la recherche peut représenter alors autant de voies concrètes et constructives pour l'action pédagogique et éducative.

Les propositions formulées dans la Note d'étape sont allées en ce sens. Leur adoption permettait au Président de la République de choisir des modes de commémoration plus originaux et plus fondés. La proposition de créer une « Semaine de la recherche », par exemple, organisée à l'échelle des établissements d'enseignement, rapprochant les mondes scolaires, universitaires, scientifiques, culturels et administratifs, et capable d'être étendue rapidement à d'autres institutions (bibliothèques, archives, musées...) et à d'autres pays. La suggestion de la faire débuter chaque 24 avril pouvait indiquer combien la connaissance du génocide des Arméniens favorise les savoirs généraux, et comment celle-ci assure de plus en plus efficacement la reconnaissance de l'événement par les sociétés et les Etats. De surcroît, une telle proposition reflétait la position présidentielle sur le génocide des Arméniens, dont la commémoration du centenaire, intervenue en cours de quinquennat, a mis en valeur les progrès et la portée des recherches[114].

[112] André Kaspi, Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques (novembre 2008, Paris, La Documentation française).

[113] Confrontée à sa période nazie et aux expérimentations criminelles qui ont pu être réalisées dans ses laboratoires, l'université de Strasbourg a ainsi choisi de nommer une « Commission historique internationale et indépendante pour éclairer l'histoire de la Reichsuniversität Strassburg ».

[114] Voir les discours délivrés par le Président François Hollande à Erevan le jour du 24 avril 2015, ceux prononcés à l'occasion des dîners annuels du CCAF ou devant la statue de Komitas, ainsi que le haut patronage

Cette analyse a été adressée au cabinet du Président de la République par le président de la Mission le 4 mars 2017[115], suivie d'une seconde, le 6 mars, afin de présenter un projet alternatif à la journée commémorative annoncée le 8 février, à savoir une « semaine de la recherche sur les génocides » ainsi qu'une possibilité de maintenir le principe d'une journée en se tournant vers des dates anniversaires de la justice pénale internationale[116]. Des communications téléphoniques avec le cabinet ont permis au président de la Mission d'insister sur le risque d'une réception négative, de la part des professeurs et des chercheurs, alors que l'objectif recherché par l'Elysée était « la paix des mémoires[117] » et le lien de confiance avec les milieux de la recherche depuis 2015 et le centenaire du génocide des Arméniens.

Le Président de la République se rangea aux recommandations de la Mission et renonça à instituer la « Journée nationale » prévue. Dans le discours prononcé à Paris le 24 avril 2017 devant la statue de Komitas pour le 102e anniversaire du déclenchement du génocide des Arméniens, François Hollande annonça sa décision d'instaurer « une semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse », débutant chaque 24 avril, et d'instituer « une commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » confiée à l'historien Raymond H. Kévorkian.

Deux des propositions de la Note d'étape étaient donc validées avant même le terme de la Mission. Ces propositions sont détaillées dans le chapitre 7 et des documents complémentaires sont réunis dans le volume premier des Annexes. « La Semaine de la recherche » a suscité le vif intérêt de la communauté enseignante comme l'ont démontré deux réunions de professeurs et d'inspecteurs dans l'académie de Montpellier, ainsi que les prises de position des associations professionnelles. La « Commission des archives judiciaires » a été détaillée par Raymond H. Kévorkian à la demande de Vincent Duclert, et une feuille de route a été élaborée.

H.LA CONTINUITÉ DE L'ÉTAT ET LA REMISE DU RAPPORT FINAL

Jusqu'au mois de mai 2017, les départements ministériels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était réunis dans un seul ministère. A l'issue de la formation du gouvernement d'Edouard Philippe, ces départements ont été séparés entre un ministère de l'Education nationale (Jean-Michel Blanquer) et un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Frédérique Vidal). Ces ministères auxquels peut s'ajouter, pour la Mission, celui de la Culture confié à Françoise Nyssen, couvrent un vaste secteur de recherche, d'enseignement et de médiation qui est

accordé au colloque international de Paris de Paris sur « Cent ans de recherche sur le génocide des Arméniens (mars 2015).

[115] Annexes, *infra*.

[116] *Id.*

[117] Une expression de Pierre-Yves Bocquet, conseiller Interventions et Commémorations, au sujet de cet objectif poursuivi par le Président de la République François Hollande.

porté nationalement, reconnu dans ses objectifs de progrès intellectuel et culturel, et pourvu d'importants moyens.

L'entrée dans un nouveau quinquennat n'a pas entraîné de changements majeurs dans le rapport avec l'exécutif[118], et dans la validation partielle des propositions de la Note d'étape remise à la veille de la fin du quinquennat 2012-2017. Par ailleurs, différents événements ont remis au premier plan de l'actualité les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, rendant plus impérieuse encore la nécessité de disposer d'une somme analytique et de recommandations en faveur d'une politique scientifique.

Le président de la Mission a informé personnellement les deux ministres de l'existence du programme de recherche et de la remise d'un Rapport final. La Note d'étape a été adressée par le même courrier à Jean-Michel Blanquer et à Frédérique Vidal. Une seconde communication a été réalisée en direction du nouveau Président de la République, puisque son prédécesseur avait choisi, par son discours officiel du 24 avril 2017, de valider deux des recommandations de la Note d'étape[119].

Le 7 septembre 2017, alors que débutait la rédaction du Rapport, le président de la Mission relançait les deux directeurs de cabinets et le secrétaire général de l'Elysée par des courriels adressés depuis sa messagerie ministérielle education.gouv.fr. De nouveaux courriels étaient renvoyés le 26 septembre à quelques jours du début du colloque international des 2, 3 et 4 octobre. En l'absence de réponse, le président de la Mission a pu prendre connaissance des propos du ministre de l'Education nationale interrogé par *Le Monde* dans le Hors-série « Les querelles de l'histoire » :

-Après la remise du rapport de la Mission d'étude sur les crimes de masse, les crimes contre l'humanité et les génocides confiée à l'historien Vincent Duclert, quelle va être votre politique sur l'étude des génocides dans les établissements scolaires ?
Le sujet des crimes contre l'humanité est hélas un sujet de très grande importance. Il l'est car c'est encore une réalité au moment où je vous parle, je pense évidemment à ce qui se passe notamment au Levant actuellement, mais également en République centrafricaine ou ailleurs. Il l'est aussi et surtout car il touche à l'essence même de l'Homme, à son existence. Nous devons donc évidemment sensibiliser nos élèves à ces sujets sans anachronisme et sans erreur en ayant soin d'avoir une bonne définition des choses et en articulant précisément la dimension historique et juridique. Et à cette occasion rappelons l'importance de la discipline juridique enseignée au lycée et du soin à apporter à la formation des professeurs d'histoire et de géographie. C'est pour cette raison que le président de la République a souhaité, le 10 juin 2017, se rendre à Oradour-sur-Glane en présence d'enfants, « pour que la mémoire soit transmise dans sa substance par la vision des ruines, des tombes, des noms ».
Il est indispensable de s'assurer que cette histoire des génocides, qui occupe une place importante dans les programmes, puisse être enseignée partout. Par cet éclairage du passé et du présent, nous

[118] En ont témoigné par exemple les discours du nouveau président de la République à Oradour-sur-Glane et en commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv' le 16 juillet 2017.
[119] Voir, en annexes (*infra*), la reproduction de ces courriers et communications.

développons la vigilance de nos enfants vis-à-vis des forces de mort qui guettent encore et toujours l'humanité.[120]

Le 21 décembre 2017, les autorités ministérielles ainsi que la présidence de la République étaient informées par lettre que le Rapport de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse était terminé, qu'il appelait une relecture finale du manuscrit durant les congés de fin d'année et qu'il serait prêt à leur être remis courant février 2018.

I.DE L'INSTITUTIONNALISATION ADMINISTRATIVE À L'INSTITUTIONNALISATION SCIENTIFIQUE. UNE TRANSFORMATION INDISPENSABLE

La Mission a suivi les procédures administratives auxquelles elle était tenue et qui lui ont permis d'avoir une personnalité officielle. Ces procédures étaient légères. Elles n'ont pas entravé son indépendance d'action et de pensée ni la nécessité de se définir scientifiquement. Cette définition a donné à la Mission une seconde personnalité - scientifique - indispensable pour résoudre des contradictions qui auraient pu l'affaiblir et dont l'acuité a été relevée en son sein par certains des membres des institutions étrangères.

La première porte sur la nature officielle et nationale de l'action menée, alors même que ses sujets relèvent de perspectives scientifiques et internationales. Comme il sera développé au chapitre suivant (4), elle n'a pas remis en cause son indépendance. Même si les chercheurs et les professeurs ont une nationalité et étudient, comme dans le cas de la Mission, des sujets nationaux, ces données ne sont pas contradictoires avec l'effort d'objectivité. Celui-ci résulte avant tout d'une volonté de neutralité de la recherche, de la capacité à mettre à distance les logiques politiques ou nationales, afin non de les occulter mais de les étudier. De ce point de vue, la Mission a pleinement conscience du poids qui s'exerce sur l'étude en France du génocide des Tutsi au Rwanda à la suite des pressions politiques pour empêcher d'étudier les actions diplomatiques et militaires de la France dans la région des Grands Lacs. C'est l'une des raisons du retard des recherches françaises sur le génocide depuis 1994. La Mission a choisi de demeurer dans le registre scientifique en recommandant une ouverture des archives régaliennes en recourant à la dérogation générale qui relève du pouvoir de l'autorité politique. Elle a statué sur des productions éditoriales qui, ne respectant pas les critères de l'objectivité, poursuivent des intentions politiques. Elle estime cependant que ces barrières matérielles et idéologiques constituent un objet de recherche à part entière – dont elle recommande l'étude[121].

Au-delà de ces circonstances très actuelles, la Mission pouvait se heurter aussi à des contradictions plus anciennes et plus profondes qui tiennent, d'une part, aux responsabilités

[120] Jean-Michel Blanquer, « Nous devons transmettre l'amour de la France », *Le Monde*, Hors-série « Les querelles de l'histoire », octobre-décembre 2017, p. 45.

[121] L'ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau, *Initiation. Rwanda 1994-2016* (Seuil, 2016) engage cette réflexion (voir le compte rendu d'Henry Rousso dans le *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2017, n°64-3 ; voir également Claudine Vidal, « Les voyages de Stéphane Audoin-Rouzeau au Rwanda », *Lectures* (http://journals.openedition.org/lectures/24102).

de la France dans la réalisation de la « Solution finale » en Europe, et d'autre part, à l'importance d'un racisme colonial, matrice principale des crimes de masse perpétré dans l'Empire français, sans oublier l'inaction face aux violences extrêmes (persécutions des Juifs et des Tziganes en Europe de la fin du XIXe siècle jusqu'à l'installation du nazisme en Allemagne), face au génocide des Arméniens (avec un soutien diplomatique au mouvement national kémaliste qui a poursuivi la politique d'éradication de la vie arménienne en Anatolie). Ces faits appartiennent font partie des recherches sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. La Mission peut recommander d'y accorder une attention particulière puisque ces études contribuent à réduire les conflits internes aux nations et à leurs différentes mémoires. Le choix de la recherche pour ouvrir des dossiers verrouillés a fait ses preuves, la connaissance permet de de déplacer les enjeux, de sortir des conflits de pouvoir et d'intérêt au profit de la responsabilité et de la vérité.

La recherche est susceptible aussi de mettre l'accent sur des progrès qu'elle documente et analyse. En agissant de la sorte, elle peut contribuer à renforcer ces évolutions sans déroger à sa neutralité. Il en va notamment de la restitution de ses propres avancées, particulièrement probantes dans le cas des génocides des Arméniens et des Tutsi au Rwanda, ou bien dans l'approche des violences extrêmes en situation coloniale et des formes anciennes, modernes et contemporaines d'esclavage. Autre domaine où la recherche peut avoir un impact pour desserrer le nationalisme des Etats : celui des progrès de la justice pénale interne et leur répercussion pour des sociétés en proie aux interrogations sur leur passé. L'intérêt scientifique porté aux procès intentés par la France pour crime contre l'humanité, d'abord dans le cas de la Shoah puis aujourd'hui pour le Rwanda avec le « Pôle génocides » du tribunal de grande instance de Paris[122], peut révéler des attentes sociales et intellectuelles qui font évoluer la conscience morale d'une nation et contribuent à la libérer des logiques de justification ou d'occultation. En soulignant la portée du procès Papon qui va « au-delà de Bordeaux[123] », une voix comme celle de Robert Badinter reconnaît à une nation des devoirs de responsabilité en matière de lutte contre l'impunité génocidaire, y compris lorsqu'elle doit répondre de ses actes passés.

Au-delà des problèmes liés à la nécessaire objectivation du travail de la Mission, les événements contemporains ont pu aussi solliciter l'attention de la Mission. Certains de ses membres étaient sollicités en raison de leur expertise, tandis que des recherches étaient lancées sur ces événements dont certains entrent dans la salle de classe, mais aussi imprègnent la rue, influencent des politiques, entrent en résonnance ou en conflit avec l'idée même de la démocratie. La question des attentats de 2015 a été assumée parce que des recherches avaient d'ores et déjà été lancées sur les événements qu'il a donc été possible d'étudier. L'une d'entre elles porte sur la réaction de l'école à ces attentats. La contestation de l'implication de la France dans la « Solution finale » par l'extrême droite lors de la campagne présidentielle, la poursuite des offensives négationnistes sur le génocide des Arméniens sur fond de relations complexes entre l'Europe et la Turquie, la forte tension

[122] Il s'agit du « Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre au sein du Tribunal de grande instance de Paris ».
[123] Robert Badinter, « Procès Papon. Au-delà de Bordeaux », *Libération*, 3 avril 1998.

maintenue sur l'interprétation du rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, la crise des réfugiés et le repli nationaliste des démocraties, ont montré la très forte actualité des sujets dont la Mission était saisie. Elle les a abordés grâce à l'étude des recherches menées sur les questions mémorielles, sur les négationnismes, les politiques de contrôle des populations, les constructions de la figure de l'étranger, etc. Elle a choisi de les aborder par l'étude de la recherche et par ses recommandations.

J.DYNAMIQUES DE TRAVAIL ET ENTENTES PROFESSIONNELLES

La Mission s'aménagea des phases importantes de discussion collective qui permirent d'explorer ces questions théoriques et méthodologiques. Ce temps de résolution collective est restitué dans les pages qui suivent. Il fut continu. La Mission ne cessa de réexaminer ses bases de travail, élargissant ses thèmes dans la cohérence de ses problématiques, envisageant de nouvelles auditions, s'ouvrant à de nouvelles compétences. Le directoire s'efforça de ne jamais laisser des interrogations irrésolues d'une session à l'autre, et il utilisa chacun de ces intervalles pour mener de nombreuses communications ou organiser des rendez-vous de travail. Alors que le monde académique est traversé d'oppositions personnelles, de différends méthodologiques, de controverses liées à des « écoles » concurrentes, la Mission a échappé à toute tension interne ou externe. Elle s'est déroulée dans un climat apaisé, malgré la nature particulière des objets. Elle a pu aussi intégrer les jeunes chercheurs et professeurs qui la composaient. De l'entente qui a régné dans la Mission témoignent la conclusion possible des travaux moins d'un an après son installation, l'écriture du Rapport qui a représenté un lourd travail pour chacun, et la rapidité avec laquelle le colloque de clôture a été organisé.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la qualité de ces relations. L'origine de la commande n'a pas influé sur les travaux de la Mission, a neutralisé les effets de concurrence entre institutions ou laboratoires tout en suggérant l'intérêt général de la tâche. L'impératif de recherche a évité les clivages artificiels entre le monde du supérieur et ceux du primaire et du secondaire et a permis de les rapprocher. L'effort commun pour penser ensemble les objets plutôt que de traiter séparément des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes a d'emblée placé la Mission dans un effort de conceptualisation de ses approches et de définition d'elle-même. Sans se dérober à ses responsabilités en matière de nomination et de détermination des faits, elle s'est attachée aux processus, y compris dans la longue durée, et elle a accepté d'élargir son périmètre d'étude. Elle s'est efforcée de faire droit à la recherche, y compris sur des objets complexes pour tous, mais essentiels à penser comme le mémoriel ou le symbolique, l'expression artistique ou littéraire.

Le travail ne s'est donc pas limité au seul examen de la recherche, de l'enseignement et de la médiation. La logique intellectuelle exigeant de se saisir directement des objets mêmes sur lesquels portent la recherche, l'enseignement et la médiation l'a progressivement transformée en une instance scientifique sur le sujet.

La preuve a été faite qu'il était possible : 1/ de mener une enquête globale sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes tant du point de vue de la recherche que de

l'enseignement et des liens qui unissent ces deux domaines, 2/ de conduire cette enquête dans un cadre collectif, c'est-à-dire de permettre à des chercheurs de spécialités et de disciplines diverses, de nationalités différentes, de travailler et de bien travailler ensemble alors même que l'acuité des tensions interpersonnelles ou interinstitutionnelles peut être très vive, pour autant surmontable dès lors que se mettent en place de nouveaux lieux de discussion et de travail : cela a été l'objectif de la Mission. Nous le pensons atteint.

Chapitre 4. Les réalisations de la Mission

La lettre ministérielle du 30 mai 2016 garantissait formellement l'indépendance de la Mission. Celle-ci a été revendiquée par son président et par ses membres. Elle a été expérimentée à plusieurs reprises et renforcée au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Cette mise au point évacue le faux problème de l'opposition entre la vraie « recherche » et les « études » demandées par des tutelles aux intentions supposées nécessairement « impures ». La Mission a montré qu'il est possible, dans le cadre d'une impulsion donnée par l'autorité politique, de mener un travail collectif, scientifique et indépendant.

A.UNE INDÉPENDANCE STATUTAIREMENT ET INTELLECTUELLEMENT RECONNUE

L'indépendance de la Mission découle de la lettre ministérielle : Vincent Duclert sera « libre de désigner les membres de l'équipe qui constituera la mission d'étude, en respectant la parité et la pluralité des compétences », lui demandant de lui « rendre compte de sa composition ». De fait, le président et le directoire de la Mission ont pu composer la Mission en toute indépendance. Si quelques suggestions ont pu être faites de la part du cabinet de la Ministre, celles-ci n'ont pas été en général été suivies, non par une position de défiance – la confiance a régné tout au long de l'activité de la Mission – mais en raison d'une règle qu'elle s'était donnée de ne pas inclure des membres au titre d'institutions particulières. Tous l'ont été pour leurs compétences scientifiques, en dehors de toute considération d'appartenance institutionnelle

La composition a été communiquée à la Ministre. La qualité des membres et la composition internationale ont favorisé la double décision d'affecter un budget à la Mission – ce qui donne à son indépendance des moyens indispensables -, et de procéder à son installation officielle – ce qui lui a conféré un pouvoir symbolique plus fort. Le discours de Najat Vallaud-Belkacem a insisté sur les objectifs scientifiques de la Mission.

Réaliser ces objectifs impliquait que la Mission s'institue en instance scientifique et que l'autorité politique lui en laisse toute liberté. Ce qui a été le cas.

B.LES GARANTIES DE LA DEFINITION ET DE PROFESSIONNALISATION

L'institutionnalisation par une autorité ministérielle n'a pas imposé à la Mission une contrainte politique, qui de toute façon n'aurait pas été acceptée par les premiers

intéressés. Des craintes ont pu s'exprimer au début en raison de l'appartenance du responsable à un corps de hauts fonctionnaires. C'était ignorer les pratiques républicaines en matière de commissions et de commandes de rapport, et le degré d'indépendance dont peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, les inspecteurs généraux ainsi que l'indépendance des membres de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation nationale.

Ces interrogations ont été salutaires car elles ont obligé la Mission à expliciter plus clairement ce qu'elle était, comment elle souhaitait fonctionner et quel discours elle allait tenir. Les membres de la Mission ont donc veillé, collectivement et individuellement, à en faire une instance scientifique de pleine indépendance. Pour ce faire, ils l'ont organisée et professionnalisée selon les pratiques de la recherche.

C.LE CHOIX D'APPROCHES MÉTHODIQUES ET COMPRÉHENSIVES

La Mission a ouvert de nombreux sujets de réflexion et a abordé des sujets d'études variés. Cette ouverture a été facilitée par la disposition des nombreux participants à interroger des aspects qui auraient pu se révéler secondaires et qui ne l'ont pas été. Les personnalités auditionnées ont encouragé la Mission à agir dans cet esprit de liberté, la contrepartie étant qu'elle s'applique à tenir les rênes de son enquête et à produire les synthèses nécessaires. L'écriture de la Note d'étape, puis du Rapport final autorisa cette mise en forme qui s'appliqua à ne pas perdre le dynamisme et la curiosité manifestés au cours des travaux.

D. L'IMPERATIF DE RECHERCHE. UNE REPONSE A UNE SAISINE PRESIDENTIELLE ET AUTRES DEMANDES

La définition d'elle-même, fondée sur un impératif prioritaire de recherche, a permis à la Mission d'élaborer une réponse globale à la saisine du Président de la République exposée précédemment. Elle ne pouvait se transformer en chambre d'enregistrement. Néanmoins, la proposition d'une journée commémorative a été expertisée sans parti-pris. L'examen a conclu à son rejet, lequel a été communiqué au cabinet du Président de la République. La solution à laquelle est parvenue la Mission dans le cadre de ses premières recommandations (l'instauration d'une « Semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse[124] ») était conforme à l'impératif de recherche, dans la méthode et sur le fond. En cela, la Mission a montré son indépendance mais aussi son souci d'aider le politique à concevoir des réponses à des questions sociales, mémorielles et intellectuelles.

Le président de la Mission a été reçu le 7 juillet par l'ambassadeur de Turquie, à la demande du docteur Ismail Hakki Musa[125], en son ambassade à Paris. Au cours d'un entretien cordial, le représentant de la République de Turquie a demandé que la composition de la Mission

[124] Il s'agit de la formulation finale retenue par le Président de la République dans son discours du 24 avril 2017 devant la statue de Komitas à Paris.

[125] L'ambassadeur de Turquie est titulaire d'un doctorat en droit communautaire sur les « droits sociaux et le processus de constitutionnalisation de l'Union européenne » (Université de Nancy, 2008).

soit ouverte à des chercheurs refusant aux événements de 1915 la qualité de génocide dans l'Empire ottoman. Le président de la Mission a répondu les personnalités porteuses de ces thèses contradictoires ne répondaient pas aux normes scientifiques d'affiliation universitaire. Lors de cet entretien, l'ambassadeur de Turquie a également demandé que la proposition du président turc Recep Tayyip Erdogan formulée en 2015 en faveur d'une commission d'historiens arméniens et turcs pour trancher définitivement la vérité historique soit admise et défendue par la Mission d'étude. Son président a répondu que les historiens avaient déjà beaucoup travaillé sur la question, et que la convergence de leur travaux – y compris de nombreux chercheurs turcs - montrait qu'il y avait eu génocide contre les Arméniens ottomans.

Le 19 septembre 2017, le président de la Mission a reçu une lettre signée de l'ambassadeur ainsi qu'un important dossier documentaire. Ces éléments ont été, après accord du docteur Ismail Hakki Musa[126], reproduits *in extenso* dans le volume troisième des annexes du Rapport consacré au fonctionnement de la Mission et par là même, portés à la connaissance des autorités ministérielles mandantes[127].

F.NOTE D'ÉTAPE ET RAPPORT FINAL : DES ARCHITECTURES ET DES PROPOS

Premier document à être remis à l'autorité politique (le 30 mars 2017), la Note d'étape a été travaillée par la Mission dans la mesure où ce document anticipait le contenu du Rapport final. Elle présentait l'organisation en pôles de recherche et communiquait leurs premiers résultats. Les premiers textes de synthèse, accompagnés des mises au point déjà disponibles y figurent. Le président rédigea les parties générales du texte. Le manuscrit fut soumis aux membres de la Mission pour correction et validation. Certains y apportèrent des modifications, des compléments, tout en assurant une relecture d'ensemble[128]. La Note d'étape comprenait également d'importantes annexes qui éclairaient le propos et qui sont reprises, au sein d'un ensemble complet, dans le Rapport final. Ce document intermédiaire exposait l'état d'avancement de travaux dont l'achèvement n'allait intervenir que six mois plus tard. Pour cette raison, la Note n'a pas été rendue publique.

Pour le Rapport final, la Mission a été confrontée à l'intégration des travaux originaux conduits par les pôles de recherche et des nombreux apports tout aussi inédits venus de ses membres. Il ne pouvait être envisagé d'en faire une sélection au risque de faire disparaître la démarche d'enquête et d'étude choisie par la Mission. Mais le Rapport ne pouvait se montrer excessivement volumineux. Il a donc été décidé, lors d'une réunion plénière précédant l'ouverture du colloque de restitution le 2 octobre à Sciences-Po, d'intégrer l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la Mission aux volumes d'annexes du Rapport, et de synthétiser l'ensemble dans un texte liminaire rédigé d'une seule main et relu collectivement : c'est *le volume de synthèse présent*, volume principal du Rapport qui fait

[126] L'ambassadeur de Turquie est titulaire d'un doctorat en droit communautaire sur les « droits sociaux et le processus de constitutionnalisation de l'Union européenne » (Université de Nancy, 2008).
[127] Le volume troisième des Annexes étant ici intégralement reproduit, ce dossier figure plus bas.
[128] Mention doit être faite ici de Stéphane Audouin-Rouzeau, Mikaël Nichanian et Julien Seroussi.

l'objet aujourd'hui de cette mise en ligne pour diffusion publique par les soins de la DILA après sa publication en librairie par les soins de CNRS Editions un mois plus tôt. Les volumes premier et deuxième des annexes constituent pour leur part la base de futures productions scientifiques et pédagogiques – dans la lignée des recommandations de la Mission en faveur de la constitution d'un Centre international de ressources (CIRE) nécessitant de ce point de vue la mise en chantier d'ouvrages didactiques et scientifiques.

G.LA RAISON DES RECOMMANDATIONS

La Note d'étape s'apparentait à un pré-rapport. La Mission estimait en effet, au vu de l'avancement de ses travaux, qu'il était d'ores et déjà possible d'introduire des recommandations concernant la politique scientifique et pédagogique. Deux d'entre elles, portant sur l'accroissement des capacités de recherche et de diffusion de la recherche, ont été validées au niveau présidentiel, comme il a été expliqué précédemment.

Soucieuse de donner à la recherche toute sa mesure, la Mission a proposé un plan cohérent de soutien, de développement et de partage des savoirs scientifiques impliquant notamment le projet d'un « Centre international de ressources sur les génocides, crimes de masse et violences extrêmes » (CIRE) destiné aux acteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'éducation, de la médiation et de la documentation[129].

Une telle institution, renommée dans les recommandations finales « Centre international de ressources sur les génocides, crimes de masse et violences extrêmes », se voudrait un atout majeur dans le développement de la connaissance. Elle serait aussi déterminante pour comparer et étudier ensemble les différents événements afin de penser les dimensions de l'humanité et de l'inhumanité, sans omettre aussi qu'elle serait un outil décisif de transmission des savoirs et de formation à la recherche. En retard sur les grands dispositifs de partage de la connaissance, mais bénéficiant d'un puissant intérêt sur ces sujets de la part de la société, des chercheurs, des professeurs et des créateurs, la France est à la croisée des chemins.

Les propositions de la Note d'étape n'abordent pas les contenus scientifiques, pédagogiques ou éducatifs précis. C'est l'objectif du Rapport final que de les formuler et de les justifier, sur la base des études conduites pendant l'année[130]. Les six mois qui ont séparé la remise de la Note d'étape de la fin des travaux ont permis d'approfondir les thématiques sur lesquelles la Mission souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics à travers un second groupe de recommandations. Comme pour le premier, les propositions ont voulu assumer la nécessité de répondre au besoin de connaissance spécifique des événements que recouvrent les objets de la Mission, et saisir l'opportunité, en les rapprochant, de penser des perspectives de travail plus globales (par exemple sur la justice qui forme l'un des axes des recommandations) et de nouveaux instruments de partage des savoirs.

[129] Note d'étape de la Mission, 30 mars 2017, p. 149.
[130] Voir le chapitre 9 qui présente les recommandations finales de la Mission.

H.LE COLLOQUE DE RESTITUTION EN CLÔTURE DE LA MISSION

Le principe et l'organisation d'un colloque de restitution ont été discutés et élaborés durant les sessions de travail du printemps et la session plénière des 5 et 6 juillet 2017. Le programme définitif a pu être adopté à la fin du mois d'août et rendu public début septembre. La succession des panels reprend la structure de la Mission en pôles de recherche auxquels s'ajoutent deux cycles de conférences mobilisant à parité des membres de la Mission et des personnalités extérieures.

Le colloque s'est déroulé les 2, 3 et 4 octobre 2017 à Paris. Il a réuni plus de 80 intervenants, membres de la Mission, enseignants-chercheurs et personnalités qualifiées[131]. L'organisation de cette rencontre, ouverte au public, avait été autorisée par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de la Remise de la Note d'étape le 30 mars 2017. Placé sous la responsabilité de la Mission, ce colloque a reçu le soutien de grandes institutions scientifiques. L'accueil, respectivement à Sciences Po (2 octobre), à la Sorbonne dans le grand amphithéâtre (3 octobre), au CNRS à l'amphithéâtre Marie-Curie (4 octobre matin) et à l'amphithéâtre François-Furet de l'EHESS (4 octobre après midi), souligna l'implication d'institutions stratégiques pour la recherche et l'enseignement supérieur. La publicité donnée à cette rencontre visait à favoriser la venue d'enseignants du secondaire attentifs aux ressources scientifiques et à leur valorisation pédagogique. Le colloque a témoigné de l'approfondissement des travaux de la Mission et constitué un précieux retour d'expérience. Il a débouché sur des apports et des enrichissements que le Rapport s'est efforcé de prendre en compte.

L'idée du colloque s'est rapidement imposée au sein de la Mission lorsque ses membres constatèrent que leurs travaux appelaient d'importantes recherches complémentaires qui allaient bien au-delà de la seule expertise prescrite des domaines de connaissance. De fait, l'exigence d'intervenir sur des domaines différents et le défi qu'a représenté l'objet global des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes ont abouti à la production de savoirs inédits et de synthèses détaillées qui portent les recommandations du Rapport. Ces travaux présentaient un intérêt direct pour la recherche et la formation. Il s'agissait alors de concevoir le type de transmission possible. Imaginé au début de l'année 2017, accepté par l'autorité politique, le colloque de la Mission a défini une série d'objectifs résumés en tête du programme :

1/ présenter les fondements scientifiques, épistémologiques et pédagogiques sur lesquels reposent les recommandations du Rapport de la Mission remis à l'autorité politique, 2/ fournir tant aux chercheurs qu'aux professeurs, aux éducateurs, aux médiateurs, aux documentalistes des mises au point, des propositions de travail et des pistes de progrès, 3/ associer les acteurs nationaux aux acteurs européens et internationaux, et lier les différents espace-temps de la connaissance et de sa transmission par la recherche et l'enseignement supérieur, par l'enseignement primaire et secondaire, par l'éducation et la médiation, par l'art et la création, par la documentation et les

[131] Le programme du colloque « Génocides, crimes de masse et violences extrêmes. Recherche, enseignement, engagements scientifiques » est reproduit dans les annexes (*infra*).

archives, 4/ démontrer l'interrelation entre les domaines scientifiques, philosophiques, juridiques, artistiques, éducatifs, muséographiques,.. relatifs à la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes du passé et du présent, 5/ transmettre durant le temps du colloque, et sur la durée par la diffusion d'enregistrements vidéo, un ensemble d'analyses argumentées et informées sur des sujets clefs tant pour la formation de pointe que pour la réflexion des sociétés sur leur avenir, 6/ illustrer l'importance des rencontres où s'expriment l'engagement de la recherche et les mobilisations collectives dont elle peut se rendre capable.

Pour ce faire, les sessions des trois journées rassemblent des présentations synthétiques du travail des pôles de recherche de la Mission et des conférences de leurs membres comme celles de personnalités qualifiées. S'y ajoutent des exposés retraçant des parcours scientifiques et des conférences abordant les enjeux globaux de l'étude des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Puisqu'il s'agit d'un colloque de restitution d'un ample travail collectif, les temps de discussion sont limités. Mais chacune des séquences est filmée afin d'être disponible pour la recherche, l'enseignement et la médiation, et le texte des principales conférences fera l'objet d'une publication dans le cadre d'un dossier de revue scientifique. Celui-ci complètera l'édition du rapport de la Mission – le principe de sa publicité ayant été acté lors de son installation le 18 octobre 2016.

Cette rencontre de haut niveau scientifique a poursuivi le travail de recherche. Elle a permis d'inviter des spécialistes qui n'avaient pas pu être auditionnés durant les onze mois d'activité de la Mission, et de retranscrire leur communication afin qu'elle puisse prendre place dans le Rapport. La fluidité avec laquelle ce colloque s'est organisé, l'engagement des uns et des autres pour sa réalisation, le bon accueil général qui lui a été fait, la grande liberté d'exposition et de discussion tout au long des séances, la matière intellectuelle réunie à cette occasion alors même que s'achevait la Mission, ont confirmé que l'initiative était légitime et fructueuse.

On a pu à cette occasion, au niveau de la Mission grâce à une session pléniaire en marge du colloque, interroger une dernière fois le rapport et les recommandations, en grande dimension et avec toute la précision nécessaire. Cette dernière étape s'est révélée très utile. Des corrections, des évolutions, des propositions ont pu être apportées. D'autre part, la Mission, à travers ce colloque, a voulu contribuer à l'effort de rapprochement des savoirs scientifiques et des mondes sociaux, effort dont on charge aussi bien les enseignants, les éducateurs, les médiateurs, les artistes, que les chercheurs comme l'a rappelé l'un des directeurs adjoints scientifiques de l'Institut des sciences humaines et sociales en ouverture du dernier jour du colloque à l'amphithéâtre Marie-Curie du CNRS[132].

Les travaux du colloque ont marqué le terme de l'activité de la Mission avant que la remise du Rapport aux ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne scelle sa fin. Une majorité de ses membres souhaite néanmoins une poursuite de ses travaux dans un autre cadre.

[132] Voir le discours de Fabrice Bouhjaba prononcé le 4 octobre 2017, reproduit dans le volume troisième des Annexes.

I.L'HYPOTHÈSE D'UNE PÉRENNISATION

Le bilan de la Mission justifie qu'elle puisse se pérenniser sous des formes qui restent en discussion. Création nouvelle et institution inédite, elle a démontré l'intérêt de réunir des chercheurs et des professeurs en nombre, pour certains très spécialisés, sur un ensemble de sujets dont l'association fait sens. L'intensité des débats en sessions plénière, la qualité des exposés de ses membres, des auditions et des rencontres, l'activité des pôles de recherche, le succès du colloque de restitution, l'importance des contributions écrites formant les volumes annexes du Rapport, la rencontre de personnalités du monde entier, définissent un type de travail, à la fois très scientifique et peu académique, soucieux de faire dialoguer des disciplines, des sujets, des expériences de recherche, des domaines de connaissance. Non seulement ce dialogue s'est réalisé, mais il a débouché sur une analyse des savoirs existants et une production de savoirs nouveaux. La Mission a procédé à une réflexion constante sur les conditions déterminant la recherche, l'enseignement, l'éducation, la médiation, la création, la documentation. Elle a été une instance scientifique. En ce sens elle a démontré sa nécessité. Ses recommandations proposent que cette pratique puisse perdurer sous la forme d'une institution pérenne.

En revanche, elle peut continuer de se réunir de manière informelle à l'initiative de ses membres, notamment pour débattre de l'application éventuelle de ses recommandations, pour réfléchir à la destination de ses archives, ou pour approfondir certaines questions dont l'importance particulière s'est révélée au cours de ses travaux. Parmi celles-ci a émergé le sujet du développement et de l'avenir des sites-musées de la « Solution finale de la question juive » répartis sur presque toute l'Europe, de la Maison d'Anne Frank à Amsterdam au futur Musée de la Shoah de Thessalonique prévu sur l'emplacement de l'ancien camp de transit des déportés juifs de la ville[133], sans compter bien sûr le destin muséographique toujours en question de l'immense complexe d'Auschwitz-Birkenau et des centres de mises à mort où toute trace fut éradiquée par l'opération 1005[134] ou encore le camp de concentration nazi de la Risiera di San Sabba dont l'histoire, comme musée perdu (« Musée de la Guerre pour l'avènement de la Paix »), est au cœur du roman de Claudio Magris, *Classé sans suite*[135], ou enfin le projet développé dans le cadre de la Mission par l'historien Jan Gross en d'un « lieu de mémoire » consacré à la Shoah en Pologne.

[133] Voulu par la nouvelle municipalité, les représentants de la communauté juive de la ville, la République hellénique et l'Etat d'Israël, le musée sera aussi consacré à l'histoire du judaïsme grec et associé à un centre éducatif sur les droits de l'homme et la tolérance.

[134] En allemand : *Sonderaktion 1005* (*Enterdungsaktion*).

[135] Claudio Magris, *Classé sans suite* (Non luogo a procedere), traduit de l'italien par Jean et Marie-Noëlle Pastureau, Paris, Gallimard, coll. « L'arpenteur », 2017. Une œuvre littéraire considérée comme « une étude "totale" et remarquable de l'humanité, brassant ses contradictions et ses complexités depuis l'aube des temps. De guerre comme de paix », selon l'écrivain roumain Norman Manea (dans *Le Monde fr*, http://www.lemonde.fr/livres/article/2017/11/08/les-ombres-de-trieste_5212154_3260.html#FQJBJ1WER3IBPkbU.99

Cette étude réflexive sur la patrimonialisation des lieux du génocide des Juifs ne rejaillit pas seulement sur l'événement et la mémoire historique qu'il convient de lui donner dans toute l'Europe - selon l'hypothèse d'une dimension européenne des sites et des musées. Elle permet de mieux penser l'accès des sociétés à des faits traumatiques dont la mémoire est à travailler avec l'histoire, et de réfléchir au rôle que peuvent jouer ces institutions, dans des contextes de repli identitaire nationaliste sur tout le continent. L'Institut historique allemand de Paris s'est d'ores et déjà déclarée intéressé pour accueillir un groupe de travail sur le sujet. Des éléments de la réflexion ont été posés par la Mission dans l'activité de son pôle recherche sur les musées et la création. Afin d'explorer ces pistes et d'établir un bilan de la remise du Rapport aux autorités ministérielles mandante, la Mission s'est réunie le 7 mars 2018 : elle a fait le choix de continuer ses travaux afin d'assurer, notamment le suivi de ses travaux en vue de la réception officielle, par les Ministres, du Rapport de la Mission – laquelle est intervenue le 4 décembre 2018 lors d'une cérémonie organisée au Collège de France. La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a demandé par son discours que la Mission poursuive son activité.

J. LES CHOIX DE CONSERVATION, DE PUBLICATION ET DE VALORISATION

La Mission s'est préoccupée très tôt de la destination de ses travaux et de la préservation des données produites ou recueillies.

Une plate-forme numérique, conçue dans la perspective de la création du Centre international de ressources, pourrait d'ores et déjà conserver et diffuser les films vidéo réalisés pour chacune des quatre-vingts conférences, allocutions et présentations faites dans le cadre du colloque de clôture. Un protocole d'accord a été signé avec tous les intervenants, permettant que ces exposés, offrant une synthèse sur un sujet donné ou bien une analyse critique d'un champ de recherche, puissent être ainsi utilisés dans le cadre de leurs activités par les chercheurs, les professeurs, les éducateurs, les médiateurs, les conservateurs et les documentalistes, et même par l'ensemble de la société.

Cette plate-forme numérique serait susceptible également de mettre en ligne, sous réserve de l'accord des personnalités concernées, les auditions filmées de la Mission et les exposés de ses membres recueillis en presque totalité[136]. Il faut souligner ici la qualité scientifique de ces auditions, exposés, communications et échanges[137]. Leur valorisation représenterait une première étape vers la création du Centre international de ressources recommandée par la Mission[138].

[136] Le matériel utilisé à partir du mois de novembre 2016 se constituait d'une caméra numérique Sony 4K avec micro intégré, acquis sur le budget de la Mission, ainsi que des disques durs servant à stocker des fichiers particulièrement lourds mais de très haute qualité.
[137] Ces archives audio-visuelles sont actuellement stockées sur un ensemble de disques durs en double copie.
[138] Voir le chapitre 9 pour sa présentation.

Chapitre 5. Le cours de l'enquête. Des approches nécessaires et partagées

L'enquête menée par la Mission a suivi le programme de sessions, d'auditions et de rencontres conçu au préalable. Elle a accepté aussi d'approfondir les pistes survenues au cours de ses travaux, considérant sa responsabilité de ne pas laisser des questions irrésolues ou d'accepter de s'ouvrir à des connaissances inédites, dont celles en provenance des savoirs pédagogiques. Le cours de l'enquête a révélé le fort intérêt des professeurs de l'enseignement secondaire (et primaire lorsqu'il existe une demande des élèves et que la séquence peut être appréhendée avec responsabilité et connaissance) pour analyser des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Le point d'ancrage est généralement constitué par le génocide des Juifs d'Europe dont l'approche bénéficie des initiatives multiples (et plébiscitées) du Mémorial de la Shoah. D'autres institutions jouent le même rôle de soutien et d'inspiration, notamment dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation[139]. Les expériences découlant de l'enseignement de la Shoah et la réflexion qu'elles suscitent sont fréquemment réinvesties dans d'autres questions difficiles du programme, dont le génocide des Arméniens, le génocide des Tutsis au Rwanda, mais aussi dans l'Enseignement moral et civique, sans parler de l'importance du travail d'histoire et de mémoire conduit sur les établissements et la vie locale par des équipes d'élèves, de professeurs et de personnels de la vie scolaire.

Tout au long de son activité, la Mission a recueilli de nombreux projets éducatifs et pédagogiques qui démontrent l'engagement des communautés savantes aussi bien qu'enseignantes. La « semaine de la recherche » qu'elle a proposée à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les recommandations de sa Note d'étape, et que le Président de la République a adoptée le 24 avril 2017, ne fait que traduire institutionnellement des dynamiques qui honorent l'activité des professeurs et leur sensibilité à ces questions.

A.QUESTION DE DEFINITIONS ET IMPÉRATIF DE LA RECHERCHE. PROCESSUS, TEMPORALITÉS, ESPACES

La Mission n'a pas cédé à la tentation de rajouter des définitions aux définitions, afin de ne pas éveiller des formes de concurrence entre les mémoires et risquer d'alimenter confusion

[139] Accompagnant la préparation de ce concours annuel très apprécié, de nombreuses ressources se mettent à la disposition des professeurs et des élèves, depuis le site de l'UDA Mémoires de la Déportation jusqu'aux publications du réseau Canopé (voir l'audition de Tristan Lecoq et sa contribution au volume collectif qu'il a coordonné avec l'historien Laurent Douzou : « Enseigner la résistance », 2016).

et surenchère. Elle s'est appliquée à établir les savoirs sur lesquels reposent les définitions et les champs de connaissance auxquels ils sont associés, afin de mieux les situer et les comprendre. Ainsi l'approfondissement du droit, qui constitue une source majeure de normes, permet-il de mesurer, en comparaison, l'intérêt des tentatives de définition avancées par la recherche en sciences sociales. Elle a admis que cette dernière puisse travailler les modèles proposés par les incriminations, non pour catégoriser et figer, mais pour approfondir la compréhension. L'interrogation portée sur l'esclavage comme possible génocide a débouché sur une meilleure connaissance d'un processus d'inhumanité sur la longue durée[140].

Si la recherche s'applique à définir des faits, elle demeure soucieuse aussi de mettre au jour des processus et d'affronter des situations complexes où peuvent interagir par exemple, dans le même espace-temps, génocide, crimes de masse et violences extrêmes. La Mission s'est donc interrogée sur la possibilité de définitions qui puissent accueillir ces processus complexes. Le passage à l'enseignement pose aussitôt la question de la clarté des savoirs transmis aux élèves. La tripartition génocides/crimes de masse/violences extrêmes paraît adapté aux exigences d'un enseignement à la fois structuré et critique, permettant d'approfondir les mécanismes et les univers des génocides et d'accéder à une compréhension des phénomènes sociaux de déshumanisation. L'enseignement peut aussi conduire à une réflexion sur la signification des efforts consentis pour parvenir à définir et sur la responsabilité de qualifier.

La notion de *processus* éclaire la phase de réalisation qui exige des décisions collectives, des chaînes de commandement, des mobilisations administratives, des conditionnements sociaux et militaires, des organisations parallèles en termes de milices et de groupes armés, des grammaires généralisées de cruauté et d'impunité, des occultations diplomatiques et des récits dissimulateurs, enfin. Etablir l'histoire des génocides et des crimes de masse, outre qu'elle démontre la simultanéité fréquente de ces types de destruction intentionnelle et massive, exige une recherche globale sur : les modalités de l'extermination proprement dite (groupes mis à mort ; les responsables directs de la mise à mort ; les lieux de mise à mort ou de mise en esclavage ; les instruments de la mise à mort – immédiate par exécution, gazage, noyade,.., - lente par la faim et la soif, le froid ou la chaleur, la torture, les viols, les suicides provoquées, l'esclavage,.. ;) et sur les hommes, les structures et les réglementations qui la conditionnent au sein d'Etats et de sociétés que la recherche montre comme de plus en plus impliqués – activement ou passivement, en refusant toute humanité à celles et ceux désignés pour disparaître.

L'analyse des processus ne se limite pas au seul temps de la destruction. L'entrée par les violences extrêmes montre que des violences souvent invisibles, mais visant l'humanité en chaque personne, présentes dans des sociétés dites civilisées, mais non organisées et systématisées comme dans des régimes de tyrannie, installent des situations favorables à la réalisation de génocides et des crimes de masse. Et cela est d'autant plus vrai que ces violences sont jugées secondaires ou banales, alors même qu'elles pourraient être

[140] Contribution de Myriam Cottias.

combattues avec des moyens légaux dans un cadre démocratique (ce qui n'est plus le cas lorsque triomphe un régime totalitaire). Le refus de considérer la violence dans ses mécanismes de déshumanisation, l'indifférence ou le mépris pour les victimes, la jouissance parfois devant la souffrance de l'Autre défini comme ennemi, renforcent les potentialités génocidaires au sein des sociétés. Les génocides s'inscrivent dans des processus de construction de la guerre civile qui peuvent être très antérieurs à l'événement et qui adossent l'extermination à de puissantes rationalités guerrières.

L'approche des processus aboutit en conséquence à élargir les temporalités, à analyser les failles qui, dans une société, un Etat, une nation, installent les potentialités criminelles et génocidaires. A cet égard, les recherches portant sur l'histoire du Rwanda colonial et des conditions de son indépendance, sur les débuts du nazisme, sur le système hamidien dans l'Empire ottoman, sur la racialisation à l'œuvre dans les colonisations et les esclavages, s'avèrent capitales même si elles ne semblent pas au départ en lien direct avec les génocides et les crimes de masse. La reconnaissance des temporalités multiples concerne aussi l'après-violence, le retour à une paix précaire ou impossible, la protection des survivants, l'identification des perpétrateurs et le choix de ceux qui seront mis en jugement, le contrôle des sociétés et des administrations, les mémoires possibles ou interdites, la documentation des crimes… Ces phases peuvent prendre des années ou des décennies pour se réaliser, voire ne pas se réaliser du tout, faute de volonté politique, de moyens judiciaires, ou sous l'effet d'idéologies négationnistes perpétuant l'événement meurtrier.

B.SINGULARITÉS, PLURALITÉS, FILIATIONS, CIRCULATIONS

Définis par des catégories, les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes se présentent aussi comme des événements fortement singuliers - difficiles à comparer en raison de leur nature en tout point exceptionnelle. La recherche a démontré que la comparaison, en menant à l'approfondissement des savoirs sur ces événements, a souvent renforcé la compréhension de leurs caractère singulier. La compréhension de nouvelles approches ont permis de mieux les connaître. C'est le cas, par exemple, des recherches étudiant l'importance du droit dans la réalisation des génocides, analysant l'implication massive des administrations régulières ou techniques des Etats, soulignant la participation élevée des médecins et de la médecine. Ces questionnements procèdent de l'analyse d'événements jugés longtemps comme singuliers, mais qui se révèlent décisifs pour la compréhension d'autres configurations. La comparaison devient alors non seulement possible, mais également riche de sens. C'est l'objet d'un pôle de recherche développé par la Mission, dont les conclusions sont présentées dans le chapitre 7.

La comparaison renforce la pertinence du concept scientifique, laquelle rejaillit sur les événements, permettant une meilleure compréhension de chacun d'entre eux. C'est ainsi que la Shoah se révèle comme une forme très achevée de génocide : l'événement acquiert une autre singularité fondée sur le travail de la recherche. Il convient donc de faire droit à la fois à l'étude des processus aboutissant à l'extermination génocidaire et à l'étude des avancées de la recherche elle-même. La comparaison entre les génocides montre la pertinence de cette catégorie, en renforçant les singularités que saisit particulièrement la

discipline historique, mais aussi à repérer des liens de causalité ou des situations de convergence entre événements génocidaires.

En effet, l'étude globale ne déclenche pas seulement des possibilités de comparaison. Elle souligne aussi l'existence de circulations de modèles, d'expériences et d'idéologies, adoptés d'un génocide à l'autre comme le démontrent par exemple les liens directs entre le génocide des Arméniens et la Shoah établis par les progrès de la recherche[141], ou bien les formes de transferts réalisés en Allemagne et dans les mondes coloniaux (avec une remontée vers les métropole) après le génocide des Herero et des Nama[142].

La comparaison entre les génocides et les crimes de masse débouche sur les mêmes enrichissements méthodologiques et heuristiques. Si elle renforce la pertinence des catégories sans imposer pour autant des hiérarchies, elle met en lumière l'existence de processus génocidaires au sein de crimes de masse – par exemple sous le régime des khmers rouges contre les minorités ethniques cham et vietnamienne – et à l'inverse la réalisation de crimes de masse dans les génocides – contre les Tziganes, les homosexuels, les soldats africains, les prisonniers slaves, les opposants politiques allemands, les résistants européens, dans le cas du nazisme, contre les Grecs d'Asie mineure durant et après le génocide des Arméniens et des Assyro-Chaldéens, les Kurdes après le traité de Lausanne, les Hutu dits « modérés » pendant le génocide des Tutsi au Rwanda. De même, la connaissance des violences extrêmes perpétrées sur les fronts européens durant la Première Guerre mondiale nourrit une meilleure compréhension de la violence nazie[143], tandis que l'occultation des atrocités guerrières au lendemain du conflit empêcha sa perception par les contemporains.

La comparaison entre les crimes de masse permet aussi d'approfondir la connaissance des événements de cette catégorie et de favoriser leur meilleure définition. Simultanément, ce travail met au jour les liens entre les crimes de masse à travers le transfert d'expériences et de pratiques, notamment dans la mise en œuvre de la violence. Des agents civils ou militaires ont pu ainsi retrouver dans les pratiques de torture massive opérées par l'armée française en Algérie celles qu'avait exercées l'occupant nazi. A leur tour, les enseignements livrés par ces politiques de terreur ont été exportés vers les régimes de tyrannie de l'Amérique latine ou même installées au cœur du Moyen Orient où les avaient précédées des transfuges nazis (comme dans la Syrie indépendante). Les expériences de gouvernement colonial et les pratiques de violences extrêmes sur les colonisés ont été mobilisées par des régimes comme le franquisme ou Vichy.

Ces circulations d'acteurs dépendent aussi d'autres circulations, comme par exemple l'obsession du contrôle des populations. Ces représentations ont acclimaté des types de déshumanisation dirigée contre des populations définies, expliquant alors des actions d'Etat les prenant pour cibles. L'acharnement de la France de Vichy sur les Républicains espagnols et les Tziganes durant la Seconde Guerre mondiale en fournit un exemple. Lorsqu'il n'y a pas

[141] Contributions de Fatma Müge Gocek et de Raymond H. Kévorkian.
[142] Contributions de Ingolf Diener.
[143] Exposé de John Horne.

de participation directe à la persécution massive se développent une passivité sociale devant ces franchissements de seuils et une absence de condamnation ou d'indignation devant des faits publics et connus. L'examen de ces violences (qui ne sont pas nécessairement génocidaires mais introduisent de hauts niveaux d'atrocités collectives) et qui présentent un caractère de « banalité » n'en est pas moins décisif. Car l'indifférence des sociétés à leur encontre constituent l'un des éléments explicatifs de la réalisation des génocides. La banalisation de niveaux de violences de plus en plus élevés et leur acceptation collective traduisent des situations où des destructions massives de populations peuvent advenir dès lors qu'un mécanisme de désidentification politique ou sociale se met en place.

C.AVANT-APRÈS, DES LONGUES DURÉES À EXPLORER. RESSOURCES DE LA MÉMOIRE

Les mémoires individuelles, conscientes, affirmées ou résilientes, constituent, elles aussi, un objet de connaissance, d'abord en ce qui concerne le phénomène général de la mémoire, ensuite pour les données qu'elles livrent sur la vie des personnes et leur expérience de la destruction, mais également par leurs modes d'expression à travers des récits écrits, ou au sein d'associations promouvant la parole, etc. Enfin, la mémoire exprimée a souvent contribué à mettre en mouvement le travail historique - selon ce principe défendu avec force par les survivants que le premier devoir à l'égard des morts et des disparus est l'exigence de vérité. Cette exigence explique la contribution forte des survivants ou des témoins à la connaissance documentaire et savante, bien qu'ils n'appartiennent pas à l'origine aux communautés de recherche. Le parcours historien de Serge Klarsfeld se présente à cet égard comme emblématique : il doit être souligné, étudié et enseigné au titre de figure d'engagement individuel et savant en des temps où la collectivité et la recherche se détournaient de la connaissance de la Shoah[144].

Si la mémoire et l'histoire se distinguent, il est important de ne pas les opposer, surtout pour les objets qui intéressent la Mission. Il est nécessaire d'adopter une démarche d'enquête et de réflexion sur la connaissance, de situer cette contribution de la mémoire au développement de la recherche[145], d'apprécier la responsabilité des porteurs de mémoire dans le maintien de sujets oubliés, occultés ou niés dans telle ou telle société, de mesurer combien et comment les mémoires constituent des sources pour cette dernière et pour les contenus d'enseignement.

Cette constante de la mémoire, l'expression *des* mémoires, y compris dans ce qu'elles peuvent avoir de dérangeant, obligent la recherche à progresser en s'interrogeant sur le « devoir de mémoire » qui renvoie à des contingences sociales, politiques et heuristiques. Les ruptures qu'introduisent les phénomènes mémoriels doivent être également étudiées comme autant de défis lancés à la recherche et à l'enseignement (le choix du sensible et du détail dans la traduction de ces mémoires, ou le type de restitution choisie, par l'écrit, la

[144] Rencontre du 17 novembre 2017 à Paris. Voir également ses *Mémoires* (écrite avec Beate Klarsfeld), Paris, Fayard, 2015.

[145] Frédéric Worms y insiste dans son audition (3 juillet 2017, Ecole normale supérieure) et dans sa conférence au colloque de restitution de la Mission (3 octobre 2017).

littérature, l'art pictural ou musical). Enfin, le choix des individus de témoigner et de transmettre doivent être analysés comme des formes de résistance ou de combat contre l'indifférence ou contre la menace de répétition. Aussi la Mission a-t-elle réuni sur ce thème un pôle de recherche confié à Emmanuelle Sibeud, assistée d'Henry Rousso et de Sandrine Lefranc, qui examine l'histoire de la mémoire, de la parcellisation à la mondialisation[146], ainsi que ses politiques en France[147].

L'exemple de la mémoire des enfants d'Izieu, réfugiés dans cette maison colonie de l'Ain, dont quarante-quatre d'entre eux (ainsi que sept adultes) furent arrêtés le 6 avril 1944, puis déportés et exterminés à Auschwitz-Birkenau, est à ce titre révélateur. Quelques semaines après la rafle, Sabine Zlatin (qui a fondé la colonie avec son mari) parvient à sauvegarder des lettres et dessins d'enfants aujourd'hui conservés dans un fonds de la Bibliothèque nationale de France[148]. En juillet 1945, elle écrit au préfet de l'Ain pour demander l'autorisation d'apposer une plaque sur la maison en souvenir des enfants. Le 7 avril 1946, elle réussit à organiser, avec le soutien de l'ancien sous-préfet Pierre-Marcel Wiltzer et des nouvelles autorités, une cérémonie par laquelle est dévoilée une plaque en hommage aux victimes. En dépit de son effort pour faire vivre la mémoire de la Maison d'Izieu et d'un pèlerinage organisé chaque année à Izieu, l'histoire tombe ensuite dans l'oubli. Le lieu même est à peine accessible, c'est une résidence privée que le propriétaire refuse d'ouvrir à Sabine Zlatin et aux parents des victimes. En 1983, Klaus Barbie qui avait donné l'ordre de l'arrestation des enfants[149] et supervisé leur déportation est extradé à la suite d'une longue enquête menée notamment par Serge Klarsfeld. Ce dernier publie l'année suivante, à compte d'auteur, un ouvrage sur les enfants d'Izieu[150] et une importante cérémonie se tient à Izieu le 8 avril 1984. Pour la première fois, des institutions juives sont représentées officiellement[151].

Au procès de 1987, la déposition de Sabine Zlatin et d'une éducatrice survivante d'Auschwitz place l'histoire de la maison d'Izieu sous les feux de l'actualité - d'autant que Serge Klarsfeld, avocat des parties civiles, produit l'original de l'ordre signé de Klaus Barbie qu'il a pu retrouver parmi les archives conservées au CDJC[152]. L'arrestation et la déportation ordonnée par Klaus Barbie constituent l'un des crimes contre l'humanité pour lesquels est poursuivi l'ancien chef de la Gestapo lyonnaise, finalement condamné par la cour d'assises du Rhône le 4 juillet 1987[153]. Le 8 mai 1988, une association est créée par Sabine Zlatin et Pierre-

[146] Henry Rousso, *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, coll. « Histoire », 2016.
[147] Cf. Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc, *A quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2017.
[148] Département des Estampes et de la Photographie de la BNF (cote Réserve Qe-1183 (1-6)-Pet. Fol.). Ils ont fait l'objet d'une exposition à la Bibliothèque nationale en 1994.
[149] Télex produit par Serge Klarsfeld au procès.
[150] *Les Enfants d'Izieu : Une tragédie juive*, Paris, AZ Repro, 1984.
[151] Le Grand Rabbin de Lyon et Théo Klein, président du Conseil représentatif des Institutions juives de France (CRIF), sont présents.
[152] Centre de documentation juive contemporaine. Ces archives sont aujourd'hui conservées au Mémorial de la Shoah.
[153] « La déportation de centaines de Juifs de France et notamment l'arrestation, le 6 avril 1944, de 44 enfants juifs et de 7 adultes à la maison d'enfants d'Izieu et leur déportation à Auschwitz ».

Marcel Wiltzer pour la création du « Musée-mémorial d'Izieu ». Une souscription nationale permet à l'association d'acheter en juillet 1990 la maison qui avait accueilli la colonie. Un comité scientifique regroupant des personnalités scientifiques et institutionnelles reconnues est créé afin de transformer la maison en un lieu de mémoire vivant, ouvert à tous, et l'historienne Anne Grynberg est chargée de la conception du projet muséographique. Alerté, François Mitterrand décide d'inscrire ce projet au programme des Grands Travaux et, le 24 avril 1994, inaugure le « Musée-mémorial des enfants d'Izieu[154] ». A cette époque, le génocide des Tutsi ne fait plus aucun doute. Le président de la République souligne à plusieurs reprises dans son discours l'importance des leçons du passé pour le présent et l'avenir, mais il reste muet sur les événements du Rwanda.

L'histoire de la Maison d'Izieu, que le Mémorial documente et présente au public à travers son exposition permanente et son offre pédagogique[155], permet aussi de comprendre le rôle de la justice – à travers les procès en particulier, et leur impact sur les sociétés – dans la construction de la mémoire, du procès de Nuremberg au cours duquel la rafle est mentionnée, jusqu'au procès Barbie avec les conséquences qui viennent d'être évoquées. D'autres formes de transmission sont également proposées, parmi lesquelles la découverte du lieu qui rappelle que ces enfants, dans ces paysages de montagne, ont réappris pour certains à vivre, qu'ils avaient construit des mémoires heureuses avant qu'interviennent leur arrestation et leur déportation. Cette dimension sensible du drame est évoquée par la rencontre avec des œuvres artistiques et des artistes présents au Mémorial, ainsi que par des ateliers destinés à éveiller la sensibilité des jeunes et moins jeunes.

La réflexion sur la mémoire et les mémoires est donc indissociable de l'interrogation, plus globale encore, sur les formes d'expression et de transmission de l'expérience traumatique des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, incluant les représentations littéraires et artistiques qu'étudie la Mission à travers deux autres de ses pôles de recherche. Face à des univers et des événements que l'humanité a longtemps été incapable de comprendre et de penser (parce qu'ils mettaient en question son sens même), il importe de reconnaître les ressources documentaires et le pouvoir heuristique d'expressions jugées parfois dérisoires et qui pourtant constituent les seules réalités d'une expérience impossible à dire et à faire comprendre. Ces traces intimes et infimes, qui disent les basculements invisibles ou les ruptures irrémédiables, montrent comment l'inhumanité progresse jusqu'aux tréfonds de l'être humain en lui ôtant son humanité. Et comment cette dernière parvient pourtant à survivre. Il convient donc, comme la Mission l'a reconnu et comme le Rapport l'expose plus loin, de faire toute sa place aux formes les plus ouvertes de la

[154] En 2000, il prend son nom actuel de « Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés ». Par décret présidentiel du 3 février 1993, la Maison d'Izieu est désignée par la République comme l'un des trois lieux de la mémoire nationale où sont organisées des cérémonies officielles lors de la *« journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » (1940-1944). »*

[155] Des professeurs d'histoire-géographie sont mis à disposition par l'académie de Lyon ou bénéficient de décharges (académie de Lyon et de Grenoble) et réalisent un travail important d'accompagnement pédagogique aussi bien que de valorisation scientifique.

connaissance afin de restituer les univers de violence extrême et les capacités individuelles et collectives d'invention des résistances.

D.DISPARITION, NEGATION, OCCULTATION, OUBLI : DES OBJETS DE CONNAISSANCE

Le travail de recherche se trouve confronté en permanence aux conséquences de génocides, crimes de masse et violences extrêmes qui peuvent entraîner, en particulier pour les premiers, la disparition totale de sociétés entières comme l'Arménie en Anatolie avec près de deux millions d'êtres humains, ou le Yiddishland en Europe centrale (de la Lituanie à la Roumanie en passant par la Pologne, l'Ukraine, la Hongrie) peuplé à l'origine de plus de onze millions de Juifs. A la disparition physique des populations s'est ajoutée l'éradication culturelle, religieuse et matérielle des sociétés. Il ne reste bien souvent que des traces infimes de cultures brillantes, qui exigent alors de mener des enquêtes de type archéologique quand elles s'avèrent possibles. En Turquie[156], dans une moindre mesure en Ukraine, celles-ci demeurent impossibles. Mais ces disparitions définitives ne sont pas propres au XXe siècle. Les traites et les esclavages ont détruit des sociétés indigènes d'autant plus fragiles qu'elles étaient peu structurées et de tradition souvent orale : ceci au prix de la dispersion sans retour des populations, la perte pour elles de tout repère civilisationnel et humain, la pratique largement répandue d'interrompre la reproduction des groupes par la destruction de la cellule familiale et les mutilations sexuelles, l'introduction d'un racisme structurel dans les sociétés qui se maintient dans les représentations –sinon les codes- contemporains. Le même constat doit être fait pour les peuples autochtones victimes des premières colonisations (espagnoles en Amérique du Sud) ou des dernières (anglaises en Tasmanie par exemple).

L'effort pour retrouver ces sociétés et écrire leur histoire relève de la recherche et cette dernière doit intégrer les programmes d'enseignement, cela impliquant une réflexion sur des pratiques et des acquis cognitifs qui demeurent les seuls moyens de faire exister des passés totalement détruits. Il inclut l'étude des mécanismes par lesquels s'opèrent la destruction intégrale et la négation de l'existence même de ces sociétés (entraînant par exemple les changements systématiques de toponymes et la négation des identités originelles). Ce type de destruction complète résultant des génocides, qui ne s'est pas toujours produite (en Allemagne de l'Ouest par exemple par le fait d'une volonté politique résolue), s'accompagne de phénomènes de double négationnisme : celui des faits et des intentions d'extermination d'une part, celui de la *réalité* même des sociétés que composaient les groupes exterminés de l'autre. Dès lors que leur existence est imaginaire, leur destruction ne peut être réelle. Ces dispositifs de négation qu'épousent certains Etats au point d'en faire des raisons d'être nationales (négationnisme du génocide des Arméniens en Turquie et en Azerbaïdjan, négationnisme officiel de la Shoah en Iran et négationnisme plus diffus en Ukraine) sont aussi une négation de la possibilité même de la recherche et de l'enseignement et au-delà de toute connaissance qui ne soit pas dogme et idéologie. Pour que la recherche et l'enseignement puissent exister, il est donc capital qu'ils évaluent à leur

[156] Contribution de Fatma Müge Göcek.

juste mesure les négations qui prolongent les actes eux-mêmes, et en conséquence qu'ils les tiennent aussi pour des objets d'étude et de savoir.

Moins définitifs dans leurs effets, moins affectés d'objectifs idéologiques, l'occultation et l'oubli recouvrent eux aussi des processus dignes d'être étudiés, de même que doivent être reconnues les réalités sur lesquelles agissent ces dissimulations.

E.FACE AUX ILLUSIONS DE LA RAISON SAVANTE

Le souci de la Mission de demeurer consciente des limites de l'entreprise de connaissance n'a pas compromis son projet. Si elle s'est interrogée sur le défi que constitue l'effort de comprendre des faits d'inhumanité radicale, si elle a constaté les situations fréquentes d'échec de la connaissance entraînant l'impuissance de l'action, si elle a mesuré la croyance dangereuse dans des « processus de civilisation » supposés protéger les sociétés de tels processus de destruction et de négation, elle n'a pas estimé devoir développer ces considérations dans la synthèse du Rapport. Elle relève cependant que de telles interrogations traversent aujourd'hui les recherches. Celles-ci s'attachent à la fois à montrer l'épreuve que constitue pour la connaissance la compréhension de ces réalités, et à reconnaître que les régimes, les idéologies et les acteurs de la violence extrême, se réfèrent eux aussi à des systèmes de connaissance dont il s'agit de ne pas méconnaître l'importance ni la portée. Cette interrogation de la recherche sur elle-même est sans conteste un facteur de progrès, comme l'est pour l'enseignement la conscience de la difficulté comme de la fragilité de la tâche : elle n'en renforce pas moins l'innovation pédagogique et l'engagement des enseignants, comme de tous ceux qui agissent pour transmettre et faire comprendre.

Le renoncement à un idéal de la raison capable d'accéder à la connaissance sur des faits mettant à l'épreuve la raison elle-même et sa relation avec la civilisation impose une réflexion de type philosophique. La Mission plaide pour une analyse des conditions mêmes de la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes qui peut commencer par des enquêtes historiographiques sur la construction progressive des savoirs et leurs phases de remise en cause ou de contestation. La production de la connaissance par les normes juridiques et la sphère judiciaire s'ajoute à la connaissance produite par la recherche et celle que s'emploie à transmettre l'enseignement, dans des configurations particulières où pèsent les phénomènes de contestation ou de négation du savoir scientifique et pédagogique. La recherche et l'enseignement ne peuvent faire abstraction de l'impuissance historique de la connaissance et de ses représentants pour comprendre ces phénomènes de destruction pourtant compréhensibles, puisqu'ils ont été décidés et réalisés par des Etats, des institutions, des groupes armés, des gouvernements de fait. Alors que l'Europe travaillait à définir la notion d'humanité, la même civilisation entrait dans l'inhumanité avec les guerres de race et de religion (de l'Espagne du XIIIe siècle[157] jusqu'aux

[157] Contribution de Jean-Frédéric Schaub.

guerres de religion en France[158]). Et si cette contradiction était parfois relevée, c'était avec la certitude que le progrès de l'humanité découragerait à jamais ces formes d'inhumanité.

A l'âge contemporain, la croyance dans la raison savante masqua ses propres impuissances. Une telle illusion a rendu impossible une compréhension générale des franchissements de seuils de violence à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, une compréhension des grands massacres à caractère génocidaire dans l'Empire ottoman et du génocide des Herero et des Nama presque au même moment[159]. Le génocide des Arméniens a pu être analysé dans sa radicalité, mais l'Europe sortie des violences de la Grande Guerre s'est révélée impuissante à l'inscrire dans son histoire. La même illusion s'est répétée avec le fascisme et le stalinisme, puis avec le nazisme. En dépit de la certitude européenne de sa suprématie intellectuelle, les régimes totalitaires et leurs politiques de violences extrêmes ouvrant la voie au génocide et aux crimes de masse sont restés mal connus parce qu'identifiés à tort avec des idéologies rassurantes, le socialisme révolutionnaire ou le conservatisme autoritaire. Il est possible qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'effondrement de la croyance dans la raison savante ait empêché que se mettent en place des programmes scientifiques de connaissance – à moins que ses représentants universitaires aient décidé que la Shoah ou les crimes du stalinisme ne constituaient pas des sujets légitimes, aidés en cela par des contextes idéologiques, politiques et diplomatiques qui s'opposaient à de telles recherches. La plupart des chercheurs de cette époque manquaient d'autonomie et de ressources pour engager de tels travaux. Il est significatif que des acquis scientifiques d'avant-guerre comme « l'ère des tyrannies » d'Elie Halévy ou les analyses de Raymond Aron sur le nazisme aient disparu longtemps de la discipline historique et de la science politique[160].

L'échec de la raison savante peut s'expliquer aussi par la possibilité qui fut offerte aux régimes génocidaires de légitimer leur projet par un scientisme dévoyé mais actif, soulignant la collaboration de médecins, de biologistes, de sociologues, de philosophes, sans compter l'implication de nombreux juristes. Les dirigeants unionistes responsables du génocide des Arméniens vénéraient la philosophie d'Auguste Comte et comptaient dans leurs rangs des médecins adeptes du progrès scientifique. Le nazisme s'est appuyé sur de nombreux universitaires et intellectuels prêts à mettre leurs savoirs et leurs compétences au service du parti et de son chef. Le progrès technique séparé de toute conscience réflexive et morale fournit les moyens matériels et intellectuels de la mise en œuvre de la destruction, en particulier dans le cas de la Shoah. Mais l'importance du rôle des intellectuels dans le nazisme, des médecins dans la réalisation du génocide des Arméniens et de la « Solution finale de la question juive », des enseignants dans le cas du génocide des Tutsi au Rwanda ou dans le régime des Khmers rouges, y compris dans les actes directs de mise à mort,

[158] Cf. Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu : La violence au temps des troubles de religion (vers 1525- vers 1610)*, préface de Pierre Chaunu, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2005.
[159] Contributions d'Ingold Diener.
[160] Sur Elie Halévy, voir la réédition de *L'Ere des tyrannies* (1938) aux éditions des Belles Lettres en 2016 et la parution en 2019 des actes du colloque international de Sciences Po, « Elie Halévy et l'Ere des tyrannies ». Sur Raymond Aron, voir le recueil de ses textes de 1933-1944, *Croire en la démocratie,* Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2017.

traduit cette donnée essentielle que l'identité savante ou le degré d'éducation ne sont pas synonymes d'humanité et ne constituent pas toujours un frein à l'inhumanité. Il convient d'aller rechercher d'autres explications aux engagements intellectuels, pour autant réels et nombreux, contre les Etats de tyrannie et les pratiques de barbarie.

Cette implication des mondes de connaissance et de ses représentants dans les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes n'a pas été reconnue à la mesure de son ampleur, comme en témoigne l'impunité dont a bénéficié, en France particulièrement, le philosophe Martin Heidegger (ainsi que le juriste Carl Schmidt)[161]. Sa philosophie s'est imposée après la Seconde Guerre mondiale comme la nouvelle pensée dont le monde occidental avait besoin après la « Solution finale de la question juive », sans que les contemporains puissent ou veuillent mesurer qu'il en avait été, par son soutien durable au nazisme, l'un des acteurs[162]. Les travaux menés sur la dimension intellectuelle des régimes génocidaires, sur les normes juridiques et théoriques produites à l'appui de la « Solution finale », et sur l'implication des savants dans la justification des crimes de masse et la promotion des violences extrêmes représentent des avancées décisives de la recherche. C'est à l'aune de cette situation très régressive qu'il faut apprécier les progrès en la matière depuis un quart de siècle et leur insertion dans l'enseignement à travers la production de ressources de grande qualité et la mobilisation de nombreux professeurs sur ces sujets. Cette mise en perspective est indispensable pour fonder aujourd'hui des contenus scientifiques et pédagogiques.

Le progrès de la pensée philosophique et juridique débouchant sur les avancées du droit et de l'éthique repose sur la découverte, souvent lente et douloureuse, des engagements de certains de ses plus éminents représentants. La question difficilement posée des failles théoriques au cœur des disciplines anime ces progrès. Une autre donnée est la reconnaissance des travaux de certains contemporains qui, non seulement s'opposent aux intellectuels organiques du totalitarisme (à commencer par le nazisme), mais s'appliquent également à définir les fondements théoriques du progrès nécessaire du droit et de la philosophie. On peut mentionner parmi ces contemporains le juriste André Gros ou le philosophe et sociologue du politique Raymond Aron.

F.LA JUSTICE EN QUESTION. DU CONSTAT DES ÉCHECS À LA RECONNAISSANCE DES PROGRÈS

Ce dernier quart de siècle est aussi le temps durant lequel la justice internationale put sortir de son impuissance et des formes d'illusion dans lesquels on la maintenait, et aboutir à une forme d'institutionnalisation. A la fin du XIXe siècle, les juristes, les diplomates et les

[161] Contributions du groupe philosophie de la Mission.

[162] *Ibid*. Une enquête récente du journaliste du *Monde* Nicolas Weill a souligné à juste titre l'étonnante domination sur la philosophie enseignée en France d'un philosophe ayant non seulement pris des positions en faveur du parti nazi mais également mis sa philosophie au service du nazisme (« Heidegger-ci, Heidegger-là », 8 novembre 2017, http://www.lemonde.fr/livres/article/2017/10/08/heidegger-ci-heidegger-la_5197881_3260.html#QRK0Pu3iXukuq7uw.99).

gouvernements se sont certes efforcés d'instituer un droit de la guerre visant notamment à la protection des combattants mais également des civils[163]. En 1899, la « clause de Martens » se préoccupe des populations et des belligérants qui « restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique. Ces premières avancées ignorent en revanche le sort des colonisés puisque les conquêtes coloniales ne sont pas reconnues comme des guerres. Le droit apparaît ainsi en retard sur les réalités du temps. Il se révèle impuissant face aux crimes de guerre sur les civils et les combattants, tout comme face au génocide des Arméniens bien que la déclaration anglaise, française et russe du 24 mai 1915 sur le sujet ait introduit la notion de crime contre l'humanité et la civilisation, impliquant la mise en jugement des coupables par les belligérants.

Au lendemain de la Grande Guerre, des tentatives ont lieu pour juger les crimes mentionnés, mais la lassitude des peuples, les compromis diplomatiques et les intérêts nationaux condamnent ces avancées. Une décennie plus tard, la faillite de la Société des Nations, l'ère des tyrannies en Europe et la puissance du nazisme ruinent tout espoir d'établissement d'un droit international, l'idée même d'une justice internationale apparaissant totalement vaine. Néanmoins, c'est cette dernière que les Alliés relancent en pleine guerre en décidant la mise en jugement des grands dirigeants nazis et japonais. Celle-ci est réalisée par le procès de Nuremberg, par le procès de Tokyo et par des procès connexes fondés sur la base de la Charte de Londres. L'incrimination de crimes contre l'humanité est introduite dans le droit pénal international qui retrouve une existence et se voit renforcé par l'élaboration d'un droit des génocides par la Convention du 9 décembre 1948 des Nations Unies sur la base du concept inventé en 1943 par Raphael Lemkin.

L'existence de ces nouvelles incriminations semblait suffire pour armer le monde contre la répétition de crimes extrêmes et éviter le désastre de l'entre-deux-guerres. Mais à cette avancée fondamentale ne s'est pas ajoutée la création d'une justice pénale internationale, rendant ainsi théorique et abstrait le droit concernant les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, si ce n'est la décision de certains Etats comme la France de l'introduire dans leur code pénal et de permettre l'organisation de procès. L'inexistence jusqu'à la résolution de l'ONU du 25 mai 1993 de cours et de tribunaux pénaux internationaux a représenté un échec de la communauté internationale, alors même qu'existaient des incriminations juridiques. Le choix de l'action judiciaire devant les crimes perpétrés en ex-Yougoslavie, débouchant pour certains d'entre eux sur des verdicts pour génocide[164], et l'instauration d'un nouveau tribunal pénal pour le génocide des Tutsi au Rwanda, a abouti à donner à la justice une existence, une reconnaissance, des moyens et

[163] Conférences de La Haye, 1899, 1907.

[164] Ancien chef militaire des Serbes de Bosnie, Ratko Mladic a été reconnu coupable, le 22 novembre 2017, de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Condamné à perpétuité, il a décidé de faire appel. A la suite de ce dernier jugement, le TPIY achève ses travaux le 31 décembre suivant. La destination des archives considérables produites dans le cadre judiciaire est en discussion.

une compétence universelle articulée sur les tribunaux nationaux et les tribunaux internationaux.

L'avancée du droit pénal s'est inscrit à un moment d'effondrement de la discipline juridique étant donné le rôle que celle-ci a joué, grâce à d'éminents juristes, pour fonder les Etats totalitaires et encadrer les génocides et les crimes de masse dont ils se sont rendus coupables. Ces dispositifs purent se développer à partir de biais introduits dans les codes envisagés lorsque ceux-ci, par exemple, ont intégré des dispositions exceptionnelles ou des juridictions d'exception[165]. Ceux-ci ont engendré des monstres juridiques dont la portée et le sens sont demeurés peu étudiés jusqu'au développement d'une recherche nouvelle[166], incomplète toutefois si l'on constate le crédit intellectuel que conserve le plus grand juriste nazi, Carl Schmitt. L'indifférence durant des décennies, à quelques exceptions près, des juristes français devant le processus interne d'élaboration du droit antisémite de Vichy, qui avait aveuglé les plus brillants d'entre eux, s'est dissipée depuis la fin du XXe siècle sous l'effet de ces travaux et l'impact des premiers procès pour crimes contre l'humanité. Apprécier la place du droit pénal et de l'action judiciaire dans l'effort de connaissance suppose donc une mise en perspective critique qui doit prendre en compte simultanément l'effort, dès les années 1920, de quelques juristes pour imaginer des réponses juridiques au génocide des Arméniens.

En conséquence, l'examen d'une histoire longue du droit et de la justice est nécessaire. Il permet de constater une série d'échecs, à savoir le renoncement collectif à des engagements clairement énoncés en faveur d'un droit pénal et d'une action judiciaire. Mais à l'aune de ces échecs peuvent s'apprécier les efforts consentis pour résister à la pression du renoncement, comme en témoignent les engagements des juristes Mandelstam et Lemkin, respectivement pour les années 1920 et les années 1930, que la Mission a choisi d'exposer[167]. La connaissance de ces échecs et des formes d'illusion qui ont pu les masquer autorise aussi à juger les avancées du dernier quart de siècle, l'invention d'une justice internationale[168] et la place qu'y occupent les juristes et magistrats français.

Les progrès de la justice sont indéniables, à commencer par le fait de son existence même, par le principe d'universalité qui la caractérise, et par l'existence d'un droit pénal international importé dans de nombreux codes nationaux qui assument l'obligation juridique et morale de compétence universelle. Les Etats ne peuvent arguer de leur souveraineté pour rejeter toute intervention en faveur d'une partie de leur population et ne peuvent exiger des pays tiers de se plier à cette injonction, comme y avait consenti par exemple le gouvernement français d'Edouard Daladier en octobre 1938 dans un mémoire au ministère

[165] Cf. Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, coll. « L'espace de l'histoire », 2007.
[166] « Le droit antisémite de Vichy » (Dominique Gros dir.), *Le genre humain*, 1996, n°30-31.
[167] Contributions de Dzovinar Kévonian et d'Annette Becker.
[168] Cette reconnaissance a pu être formulée par une telle expression, à l'occasion du dernier jugement rendu le 22 novembre 2017 par le premier Tribunal pénal international formé depuis Nuremberg et Tokyo, le TPIY (Stéphanie Maupas et Rémy Ourdan, « TPIY. L'invention d'une justice internationale », *Le Monde*, 19-20 novembre 2017).

des Affaires étrangères du Reich[169]. Robert Badinter a résumé la compétence universelle de manière simple et pédagogique : « L'enfant juif gazé ou l'enfant tutsi égorgé sont tués parce qu'ils sont nés juifs ou tutsi. Leur appartenance à l'humanité est, au regard de cette qualité, niée par leurs bourreaux. Dès lors, c'est toute l'humanité qui est fondée à réclamer justice en leur nom. Et comment un Etat, pour des raisons d'opportunité politique intérieure, serait-il fondé à invoquer sa souveraineté nationale contre l'humanité tout entière dont il n'est qu'une partie ?[170] »

Ces progrès se traduisent aussi par l'entrée dans un âge judiciaire longtemps retardé, alors même qu'existaient les incriminations. Il a fallu attendre la naissance du TPIY en mai 1993 pour qu'émerge une juridiction pénale internationale, quarante-sept ans après le tribunal de Nuremberg et de Tokyo. Entre temps avait eu lieu en France un premier procès pour crime contre l'humanité intenté à Klaus Barbie en mai 1987. Le choix du Conseil de sécurité de l'ONU, par sa résolution du 25 mai 1993, d'instituer un tribunal international pour poursuivre et juger les personnes coupables de violations graves du droit international humanitaire sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, répond aussi à une volonté des puissances européennes, soucieuses d'éviter des confrontations diplomatiques entre la France proche de la Serbie et l'Allemagne soutien de la Croatie. La voie judiciaire est apparue comme la solution pour sortir de la crise diplomatique[171].

La création en France en 2012 d'une section spécialisée du Tribunal de grande instance de Paris a joué un rôle similaire pour le génocide des Tutsi au Rwanda. Le Pôle « Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre » a été instauré sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il a permis de déplacer le sujet du cadre diplomatique au cadre judiciaire. Aujourd'hui, alors que le blocage politique s'est accentué sur le cas rwandais, le Pôle génocide instruit des procès contre des responsables génocidaires, une action indéniable de la France bien que peu connue. Le Pôle s'est saisi également du cas syrien. Des dossiers ont été ouverts « contre X du chef de crimes contre l'humanité commis en Syrie entre 2011 et 2013 ». Transmis au Pôle, le dossier « César » a fait l'objet d'une enquête préliminaire pour crime contre l'humanité. La compétence des magistrats est étendue, bien que soumise à des restrictions. Elle concerne la torture, les crimes contre l'humanité (incluant les crimes de génocide), et les crimes de guerre, avec des critères variables : il suffit que l'auteur présumé d'actes de torture soit présent sur le territoire national au moment de l'engagement des poursuites pour que soit saisie la justice française, alors que l'auteur d'un crime de guerre doit y avoir sa résidence habituelle.

La Mission a tenu à explorer l'histoire de ces institutions judiciaires dont les effets en termes de connaissance sont importants. L'action de la justice pénale en matière de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité repose sur des enquêtes complètes qui produisent des archives nombreuses et exhument des documents stratégiques. Elle prend en compte la connaissance des savoirs scientifiques sur les faits incriminés, justifiant pour cela le

[169] « Aucun des Etats ne conteste au Gouvernement allemand le droit absolu de prendre à l'égard de certains de ses ressortissants des mesures qui relèvent uniquement de l'exercice de sa souveraineté. »
[170] Robert Badinter (cité dans l'exposition permanente de la Maison d'Izieu).
[171] Audition de Robert Badinter.

détachement d'un chercheur en sciences sociales auprès du pôle génocide[172]. Les chercheurs eux-mêmes analysent la machine judiciaire : en témoignent les nombreux travaux sur le TPIY[173], maintenant sur le TPIR, ainsi que sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour juger les criminels Khmers rouges. La Mission s'est appliquée à entendre plusieurs magistrats ayant fait l'expérience des cours pénales internationales[174] et deux magistrates du Pôle génocide[175]. L'analyse que ces professionnels du droit et de la procédure développent sur les progrès de la justice (en dépit de nombreuses difficultés) souligne les avancées de la France sur ce point. Ces réalisations peu connues du grand public méritent de l'être.

G.LA MISE EN PERSPECTIVE DE LA DEMOCRATIE EUROPEENNE ET DE SES RESPONSABILITÉS

Après la connaissance et la justice, une troisième mise en perspective s'est imposée. Elle concerne la démocratie, qui a inspiré à l'Europe une grande fierté politique et construit son identité morale. Cette mise en perspective s'articule avec les deux premières puisque la démocratie européenne s'est fondée sur le pouvoir de la connaissance et sur la force du droit. L'examen des conditions dans lesquels l'une comme l'autre ont contribué aux déploiements des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes la met inévitablement en question. Mais la démocratie est plus directement impliquée à travers deux postures repérables historiquement : d'une part la conviction que la violence et la rationalité destructrice ne pourraient l'atteindre, d'autre part qu'elle en était prémunie par nature[176]. Comme pour le fascisme, elle bénéficierait d'une forme d'immunité, particulièrement en France avec la thèse de l'« exception républicaine » qui la caractériserait et que les historiens ont longtemps célébrée[177].

Or, force est de constater - et la Mission est allée dans cette voie – que la démocratie européenne non seulement n'a pas été capable de percevoir le danger que constitua l'affirmation des régimes totalitaires et de leurs satellites, mais de surcroît qu'elle collabora à leur avènement. Elle persista à l'interpréter à partir de ses propres modes d'explication et de son propre rapport au monde sans comprendre que les intentions criminelles de ces régimes la condamnaient radicalement. Les démocrates étaient comme incapables d'admettre que ces mouvements révolutionnaires pouvaient prospérer à l'abri d'un univers de progrès, jusqu'à y mettre fin avec une violence inouïe. La force de destruction de ces

[172] La fonction a été supprimée le 31 août 2017, après le départ de Julien Seroussi (par ailleurs membre de la Mission), qui occupait le poste.
[173] Dont ceux de Magali Bessone, d'Elisabeth Claverie et d'Isabelle Delpla.
[174] Auditions de Bruno Cotte et Marcel Lemonde.
[175] Auditions d'Aurélia Devos, vice-procureure du Pôle, et d'Emmanuelle Ducos, vice-présidente chargée de l'instruction (à l'époque de l'audition, le 1er février 2017).
[176] Certains penseurs avaient révélé cette illusion, de Montaigne et Alexis de Tocqueville à Elie Halévy, Raymond Aron ou Claude Lefort en France. Mais ils restaient – et restent - peu écoutés.
[177] Cf. Vincent Duclert, « L'historiographie de la IIIe République : ni histoire ni République ? », in Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson, *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2013, p. 229-241.

régimes se nourrissait de la bienveillance des démocraties à leur égard : ces mouvements étaient « une parenthèse », le progrès politique allait reprendre, et il était possible de les comprendre sur la base de références humanistes. La révolution jeune-turque fut ainsi comprise comme une révolution française du XXe siècle en Orient, éclairée et libérale pour les uns, socialistes et progressistes pour les autres[178]. Les tendances autoritaires, nationalistes et racialistes ne furent pas comprises par la plupart des commentateurs européens et des diplomates des principales puissances mondiales.

De même, la révolution nationale-socialiste pouvait être assimilée à une authentique régénération de l'Allemagne après la crise politique et l'état de violence (produit par les nazis eux-mêmes), qui participerait au progrès et à la modernité propres à l'Europe depuis les Lumières. L'éclatement des Empires accéléré par la Grande Guerre apparaissait comme une expression de la modernité alors qu'il construisait les conditions de tyrannies d'une puissance inégalée. Le même mécanisme avait accompagné l'avènement de la Turquie kémaliste, illustré par l'empressement de la France à s'allier au pouvoir de fait de Mustafa Kemal dès 1921. A quoi s'ajoutent la fascination pour la révolution bolchevique et la formation de l'URSS. Elle s'étendit dans le monde bien au-delà des milieux communistes. L'illusion européenne sur la soi-disant modernité se manifesta à nouveau à travers le soutien parfois actif ou la curiosité bienveillante pour des expériences pourtant radicales et meurtrières, telles que la révolution culturelle chinoise, le Cambodge des Khmers rouges significativement baptisé « Kampuchéa démocratique », ainsi que les tyrannies laïques édifiées en Iran, en Irak, en Syrie, puis, dans l'étape suivante, les régimes fondamentalistes (à commencer par l'Iran).

Si lors des années 1930, la gauche progressiste adhérait de son côté à des régimes qui détruisaient l'idée même de progrès humain en proclamant le règne de l'homme nouveau, la droite traditionnelle se rassurait en voyant dans d'autres la poursuite de la civilisation sous d'autres formes, au moyen de nouveaux sacrifices. L'hitlérisme était assimilé à une réaction conservatrice, certes brutale, mais susceptible de s'inscrire dans une histoire européenne. Rares étaient les penseurs et les intellectuels à comprendre qu'une radicalité politique d'une ampleur inconnue advenait en Allemagne. La supériorité dans laquelle se drapait la démocratie européenne ne lui permettait pas de comprendre que ces régimes s'instituaient en réalité contre elle et contre ses valeurs, qu'ils avaient pour but une transformation absolue des sociétés et des Etats par une action totalitaire sur les groupes et les individus, incluant crimes de masse et génocides.

Ces actions criminelles de grande ampleur constituaient un moyen définitif de briser toute évolution démocratique dans ces pays ou ces empires. Il est significatif que ces régimes se soient souvent développés au cours de transition démocratique en aboutissant à la destruction complète de cette évolution, avec le concours souvent involontaire mais bien réel des démocraties européennes négligeant d'aider les démocrates de ces pays au profit de dirigeants jugés plus fréquentables, plus compatibles avec les modèles d'Etat-nation qui

[178] A l'exemple de Jean Jaurès (cf. Vincent Duclert, *La France face au génocide des Arméniens. Une nation impériale et le devoir d'humanité*, Paris, Fayard, 2015).

définissent les démocraties modernes. L'Empire ottoman était en voie de grands progrès politiques après la révolution jeune-turque, jugée progressiste et européenne ; le nazisme s'épanouissait au sein de la nation la plus développée d'Europe ; le Hutu Power progressait dans un pays d'Afrique organisé et aux élites instruites. Quant aux crimes de masse, des dirigeants salués par l'Occident comme Bachar el-Assad, le dirigeant syrien naguère reçu et décoré par la France, ne pouvaient en être tenus logiquement pour responsables.

Ainsi les démocraties sont-elles loin de constituer « naturellement » un rempart aux politiques responsables de génocides, de crimes de masse et de violences extrêmes, surtout lorsqu'elles se parent des attributs de la modernité. Connaître et comprendre ces dernières impliquent une mise en perspective du projet démocratique. La même réflexion s'impose sur les fondements civilisationnels que revendiquent les nations européennes. Le haut niveau de civilisation atteint par le continent, comme le principe général du progrès civilisationnel, n'empêchent pas l'inhumanité dans ses formes les plus inimaginables.

H.LA MISE EN QUESTION DU PROCESSUS DE CIVILISATION

L'étude des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes fait accéder à des univers si terrifiants de violence et de destruction que les sociétés s'en détournent, en refusent la connaissance et laissent les chercheurs seuls face à l'épreuve des faits, et les professeurs démunis devant les défis de l'enseignement. Elle interroge des civilisations entières confrontées à des politiques et des pratiques durables, parfois pluriséculaires comme dans le cas des traites et des esclavages dont l'extension mondiale fut maximale et la permanence très longue. Longtemps après l'abolition prononcée en Europe puis aux Etats-Unis, les traites arabo-musulmanes et intra-africaines perdurèrent dans leurs formes les plus inhumaines, aux conséquences démographiques comparables à la traite atlantique[179].

L'existence de cette dernière interroge le modèle occidental qui, dans sa forme actuelle, forme le cadre de la recherche et de l'enseignement, même si prises de distance et approches critiques l'accompagnent. Les régimes constitutionnels sont renvoyés à leurs propres responsabilités dans le développement des traites et des esclavages à leur profit. Et si la colonisation a pu représenter un moyen de lutter contre la traite et l'esclavage arabo-musulmans (et intra-africains), elle a aussi maintenu ou redéployé des formes de violence extrêmes contre les mêmes indigènes. Pour expliquer la cécité des nations européennes, il convient d'insister sur le rapport à la violence des nations européennes, y compris de celles qui se projettent dans l'humanisme et la démocratie, car la contradiction s'avère alors radicale. Loin d'avoir rejeté la violence extrême de leurs modes d'existence, de sociabilité et de gouvernement, elles l'ont acclimatée en leur sein au fil des expériences historiques que constituent les traites, les esclavages, les colonisations, les guerres de conquête, l'anéantissement complet de populations autochtones. Autant de pratiques dont les effets anthropologiques ont migré depuis ces territoires soumis à ces actions massives de

[179] Des différences notamment temporelles existent : les premières portent sur 18 siècles, la seconde s'étend sur trois siècles. Certains chercheurs considèrent que la saignée démographique est plus forte dans le second cas car plus brutale.

destruction humaine. Elles ont pénétré au cœur de ces nations, encourageant l'usage et l'acceptation collective d'une violence extrême comparable lors de phases de répression politique mais aussi dans le quotidien du contrôle de populations vulnérables, marginalisées ou stigmatisées au nom du progrès.

Les nations européennes ont été aussi les nations de l'abolition. Ce mouvement a impliqué une « révolution » intellectuelle[180] débutée à la fin du XVIIIe siècle quand des hommes se sont élevés afin, non de réformer ou d'« humaniser » l'esclavage, mais de l'abolir. Au départ très minoritaires, souvent individuels ou regroupés comme en Angleterre dans de petites « sociétés », les abolitionnistes ont pu élargir leur combat et lui conférer la force des droits de l'homme. Mais la critique de l'esclavage a été formulée très tôt, et ce, dès les premières colonisations espagnoles. « On se souvient encore de la "Controverse de Valladolid" où il fallut toute la force de conviction de Las Casas pour défendre l'idée que les Indiens découverts par les grands navigateurs auraient les mêmes droits humains que les chrétiens », relève Mireille Delmas-Mary qui ajoute :

> A ceux qui voyaient dans les Indiens des esclaves « par nature », il répondait qu'ils étaient des hommes, que même leurs pires pratiques comme les sacrifices humains ou l'anthropophagie ne pouvaient être combattues par les armes et qu'il était tout aussi grave de tuer un innocent que de sacrifier une centaine de victimes expiatoires. Las Casas n'était pas un relativiste qui pensait que toutes les cultures se valent mais je dirais qu'il était un « humaniste universaliste » qui pensait que tous les humains sont de la même famille. Il faudra néanmoins encore plusieurs siècles avant d'abolir l'esclavage, puis de l'incriminer comme crime contre l'humanité, et plusieurs siècles aussi pour transformer la vision dualiste qui opposait les nations civilisées aux barbares, en une vision universalisable qui combat toutes les barbaries y compris les nôtres. Mais cela a pris du temps et les colonisateurs au nom de leur mission dite « civilisatrice » ont longtemps perpétué l'esclavage. Le Code Noir (ordonnance de 1685), aboli après la révolution française, fut rétabli par Napoléon, puis à nouveau aboli en 1848 et finalement interdit en droit international par la Convention de 1926.

La naissance des opinions publiques internationale à la fin du XIXe siècle, le développement des solidarités intellectuelles à l'échelle du monde ont été l'un des facteurs permettant de mettre en question la violence extrême des régimes européens, et leur tolérance pour les génocides et les crimes de masse comme pour leurs propres crimes banalisés, voire invisibles. En de rares occasions, parce que cette violence touchait des représentants de groupes sociaux élevés, des prises de conscience s'opérèrent. La manière dont le capitaine Dreyfus fut traité était d'ordinaire réservée à des condamnés de milieux sociaux plus modestes : elle fit prendre conscience de l'arbitraire de ces traitements et de l'enfer des bagnes coloniaux. Bien que très actif (contrairement à ce qui est parfois avancé, à tort), l'antisémitisme ne put faire admettre totalement la normalité des violences arbitraires subies par le capitaine Dreyfus en raison précisément de ses qualités sociales, intellectuelles et patriotiques dans lesquelles une partie de la société pouvait se retrouver, tout en ressentant vivement le sort injuste réservé à l'officier.

[180] Olivier Grenouilleau, *La révolution abolitionniste*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2017.

La connaissance de la violence européenne et de sa légitimation active (par des codes comme celui de l'indigénat) ou passive (par une cécité généralisée), est récente. Elle procède de dénonciations jugées à leur époque scandaleuses[181] mais qui ont permis de révéler des tabous, d'interroger la confiance collective dans la supériorité civilisationnelle de l'Europe. Celle-ci devait beaucoup aux historiens, philosophes et sociologues allemands, à commencer par Norbert Elias et Ernst Cassirer. Elle constitue une forme d'invariant de la pensée européenne contemporaine également présente en France sous la forme du néo-kantisme républicain : la thèse de la civilisation triomphant de la barbarie, révélant l'humanité en l'homme et promouvant des sociétés de paix, de concorde et de civilité trouverait dans l'histoire européenne sa confirmation. Portée par un élan universaliste, la thèse avancerait même l'idée de barrières morales protégeant l'être humain d'un basculement dans la violence illimitée. Ceux qui s'y adonneraient se placeraient alors en dehors de l'humanité, du côté du mal absolu, dans la catégorie des monstres ou de la fureur incontrôlée des foules.

Les certitudes morales produites par l'idéalisme civilisationnel ont empêché l'Europe de considérer la violence extrême dont elle était capable. Elles l'ont empêché de concevoir que puissent advenir des systèmes génocidaires jusqu'en son sein, où ses responsables réduiraient ces certitudes à néant. Le nazisme et son modèle exterminateur ont émergé dans[182] la nation européenne dont la civilisation était réputée la plus achevée. L'hypothèse même d'une « Solution finale de la question juive » était inconcevable. Pourtant le projet de la destruction des juifs d'Europe a été mené, avec le soutien de puissantes élites allemandes[183], tandis que le nazisme reçut l'adhésion enthousiaste de penseurs prestigieux.

L'existence de la contradiction entre les idéaux humanistes de l'Europe et ses pratiques barbares les plus extrêmes n'a cessé d'être relevée. Elle est même au cœur de la pensée européenne même si celles et ceux qui s'en saisirent restèrent minoritaires, marginalisés voire menacés. Elle explique aussi qu'« au lendemain du choc provoqué par la violence des formes de déshumanisation révélées par la Seconde Guerre mondiale, l'urgence était d'interdire le retour de l'inhumain : interdire aux États de déroger aux droits de l'homme dits *indérogeables* et interdire aux hommes de transgresser les valeurs qui sous-tendent la nouvelle catégorie des crimes dits *imprescriptibles*. Indérogeable et imprescriptible : deux adjectifs qui expriment le caractère intangible de l'"irréductible" humain[184] ».

Ces progrès incontestables ne mirent pas fin à la contradiction relevée. Les réponses fortes, notamment sur le plan du droit et de la morale, qui furent apportées à la révélation des formes de déshumanisation produites durant la Seconde Guerre mondiale semblèrent renforcer la confiance dans le processus de civilisation. La dimension universelle qui lui fut reconnue renforça l'impossibilité de concevoir que l'homme civilisé puisse à nouveau se transformer en bourreau de l'humanité. La victoire sur le nazisme en 1945, la chute du Mur de Berlin en 1989 renforcèrent la croyance dans la puissance de la civilisation et dans une évolution démocratique du monde, en affaiblissant les capacités de penser l'impensable.

[181] Ainsi, le *Discours sur le colonialisme*, d'Aimé Césaire paru en 1950.
[182] Et, pour une bonne part : « de ».
[183] Cf. Christian Ingrao. *Croire et détruire. Les intellectuels dans la machine de guerre SS*, Paris, Fayard, 2010.
[184] Mireille Delmas-Marty, *Résister, responsabiliser, anticiper*, Paris, Seuil, 2013, p. 126.

Face aux crimes des Khmers rouges, aux événements de l'ex-Yougoslavie comme devant le génocide des Tutsi, l'incrédulité fut longue à se dissiper[185]. Lorsque le monde fut enfin en situation de comprendre, le choc de la découverte des faits génocidaires et des crimes de masse, engendrant la sidération et l'effarement, a ralenti une nouvelle fois la prise de conscience et le passage à l'action.

I.L'ATTENTION PORTÉE AUX FORMES MULTIPLES DE LA CONNAISSANCE

Il importe en conséquence de mener la connaissance de manière critique, en assumant son caractère construit et en soulignant les impensés contre lesquels elle s'est développée pour *comprendre*. La Mission a observé la volonté des chercheurs et des professeurs d'inscrire leurs savoirs dans cette démarche critique, aboutissant à leur donner une meilleure efficacité. Elle a participé directement à cet enrichissement en produisant elle-même, grâce au travail de ses membres, des synthèses, des recherches et des pédagogies inédites. Celles-ci mettent particulièrement en lumière le rôle et la place des engagements littéraires, artistiques et philosophiques pour évoquer l'inimaginable. Ils se manifestent à travers des œuvres que les chercheurs, les professeurs, les éducateurs, les muséographes ou les documentalistes étudient, consultent, exploitent et recensent. Ils s'expriment aussi dans des choix de narration et d'expression qui font résonner des voix singulières, en se rapprochant des écritures qu'inventent les victimes et les témoins eux-mêmes, dont l'importance aujourd'hui est réévaluée. Ces engagements s'incarnent également dans des approfondissements où la philosophie joue, ou pourrait jouer, un rôle majeur. Ils rappellent enfin les engagements pour documenter les faits et donner la possibilité d'exister à des formes plus élaborées de connaissance.

Certaines œuvres artistiques et littéraires ont pu représenter une ouverture capitale vers des univers terrifiants dont le monde se détournait pour ne pas avoir à les affronter ou à les comprendre. S'illustrèrent par exemple l'écrivain Franz Werfel et le peintre Arshile Gorky pour le génocide des Arméniens, ou Georges Bernanos et Picasso face à la guerre d'extermination menée par les franquistes en Espagne, ou encore plus récemment l'artiste (et survivant de S-21) Vann Nath pour le Cambodge, Gaël Faye et Bruce Clarke pour le génocide des Tutsi au Rwanda. Ces œuvres et l'inspiration de leurs auteurs révèlent les fils qui relient entre elles les violences extrêmes. La création éveille ces liens alors que le caractère paroxysmique des événements, en les figeant dans l'unicité, les masque. Elle permet d'approcher des réalités insoutenables, des traumatismes indépassables que les savoirs académiques demeurent incapables d'aborder et elles résument un phénomène d'une simple expression renvoyant aux terreurs primitives, par exemple « la peste » choisie par Albert Camus pour son roman prophétique. La création se saisit du sens de l'inhumanité avec une puissance inégalée, à l'image de Primo Levi résumant d'un bref échange l'anéantissement de la raison et du langage dans le système concentrationnaire nazi. « Je n'ai pas plus tôt détaché le glaçon qu'un grand et gros gaillard qui faisait les cent pas dehors

[185] Comme elle l'avait été face aux massacres d'Adana par un mouvement Jeune-Turc dont il fallait préserver en Europe la modernité et la vertu révolutionnaire.

vient à moi et me l'arrache brutalement. *Warum ?* dis-je dans mon allemand hésitant. *Hier ist kein warum*.[186] »

La preuve de cette force heuristique est dévoilée par le choix de certains chercheurs ou professeurs d'opter pour des formes d'expression artistique ou littéraire, ou du moins de s'en inspirer en composant des récits non conventionnels, sur le mode d'essais à forte densité personnelle. Ainsi : Nicolas Werth, *La route de la Kolyma - Voyage sur les traces du Goulag*, Ivan Jablonka, l'*Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, Stéphane Audoin-Rouzeau, *Initiation-Rwanda 1994-2016*, ou Justine Augier, *De l'ardeur*, qui raconte l'existence et la disparition de l'avocate syrienne Razan Zaitouneh, enlevée à l'âge de quarante ans dans son bureau de Douma (une zone rebelle de la Ghouta orientale de Damas), avec qui « a disparu toute une partie de l'opposition syrienne, celle qui avait un projet démocratique et que Bachar al-Assad tenait absolument à faire disparaître, pour donner corps au récit qu'il faisait de la révolution : celui d'un soulèvement d'islamistes coordonné depuis l'étranger[187] ». Par leur pouvoir d'évocation, l'art et la littérature se montrent décisifs pour donner vie aux disparus et dire la disparition[188], mais également pour faire entendre des combats invisibles et pour autant décisifs comme le furent et le demeurent les lentes et obstinées conquêtes du droit pénal international. Deux récits en portent particulièrement témoignage, *Retour à Lemberg* de Philippe Sands[189] et *Les messagers du désastre – Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides* d'Annette Becker[190].

Ces choix donnent du prix aux œuvres de témoignage et de parole des victimes, dont la capacité de s'approcher au plus près du sens de l'inhumanité est aujourd'hui mieux reconnue par les chercheurs et les professeurs. A juste titre, ces derniers accordent à l'expression artistique et littéraire, à la dimension du sensible, une place plus importante dans un enseignement qui ainsi ne perd pas en objectivité mais gagne en profondeur. Quant aux chercheurs, on relève leur proximité avec ces corpus d'œuvres si singuliers et leur volonté de les mobiliser. Il est symptomatique qu'une étude comme celle de Johann Chapoutot s'ouvre sur un dialogue avec *Si c'est un homme*, permettant à l'historien d'exposer le sens de sa recherche[191]. Ce corpus d'œuvres fait aussi l'objet de forts investissements scientifiques (voir le pôle de recherche de la Mission)[192].

La philosophie assume plus fortement les défis engendrés par les violences extrêmes, et s'efforce de penser les réponses à l'inhumanité en interrogeant particulièrement la volonté de justice. La Mission a déployé de nombreuses analyses sur ce sujet qui sont résumées dans

[186] Primo Levi, *Si c'est un homme* (1947), Paris, Julliard, 1987.
[187] Le récit de Justine Augier (Flammarion, 2017) fait référence à la disparation du chercheur Michel Seurat et son œuvre de sociologie politique sur l'Etat de barbarie en Syrie.
[188] Voir le très court métrage qui restitue par l'image l'absence de Razan Zaitouneh et rend indéfiniment présente sa disparition : *The lady with the blue scarf* (https://www.youtube.com/watch?v=e_5N3yA6CM0). De Justine Augier toujours, voir aussi son premier roman, *Son absence*, Paris, Stock, 2008.
[189] Traduit par Astrid von Busekist, Paris, Albin Michel, 2017.
[190] Paris, Fayard, 2018.
[191] Johann Chapoutot, *La révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2017, p. 11-19.
[192] Ce travail est présenté dans le chapitre 7 de ce Rapport.

le chapitre suivant. Il s'agit d'une évolution complexe que les philosophes abordent pour certains avec difficulté, pour d'autres avec évidence. La philosophie contemporaine affronte son propre refus de ces sujets en se rapprochant des sciences sociales et des résiliences créatrices. Comprendre les univers de déshumanisation est la seule manière de poser les fondements d'une réhumanisation du monde.

Ces formes de connaissance reposent sur l'effort de quelques-uns pour conserver les traces d'une réalité insoupçonnable de violence, pour documenter des faits qui produisent l'incrédulité des contemporains. Cette démarche de survie par la trace préservée, dans l'espoir qu'elle soit retrouvée, se pare d'une portée universelle. Il s'agit d'accumuler des preuves et des faits qui serviront pour lutter contre l'oubli et l'impunité, dans la conviction qu'une éthique de vérité résistera aux univers de négation. Des premières recherches documentaires du journaliste arménien Aram Andonian, échappant aux arrestations du 24 avril 1915 à Constantinople[193], jusqu'aux activités du groupe des archivistes du ghetto de Varsovie emmené par l'historien Oyneg Shabbos, en passant par l'action individuelle de Marcel Nadjari (Juif de Grèce déporté à Auschwitz qui enterre près du four crématoire III une longue lettre à sa descendance décrivant ce qu'il a pu observer en tant que « Sonderkommando »), par la copie méthodique par Emil Büge, au camp de Sachsenhausen, de 1500 rapports confidentiels[194], par la naissance des « Archives de la terreur » au Paraguay en 1993 à la suite de perquisitions judiciaires au siège de la police d'Asunción et dans la Section technique du ministère de l'Intérieur (mettant au jour les preuves de l'Opération Condor en Amérique latine[195]), par la création du Centre de documentation des violations par Razan Zeitouneh et ses amis syriens afin de préserver la mémoire des victimes et des disparus, on observe la volonté des victimes, des survivants et des témoins de documenter des faits qui, sans cela, deviendraient inconnaissables, parce que c'est la volonté de leurs responsables et parce que leur existence même est si inconcevable que seules les preuves matérielles peuvent en attester. A l'exigence de connaissance s'ajoute l'espoir de justice et de reconnaissance.

Ces archivistes au plus près des « archipels » de la destruction humaine manifestent une forme de confiance dans la capacité des sociétés démocratiques à survivre et à prendre en charge cette documentation. L'histoire de l'actuel Mémorial de la Shoah en France est emblématique de l'arme que constitue la documentation[196]. Lorsque le rassemblement de

[193] Sur les archives Andonian constituées de lettres et télégrammes de Naïm Bey, chef du secrétariat de la sous-direction des déportés à Alep, voir les conclusions définitives de l'historien Taner Akçam établissant la véracité de ces documents contestée par les négationnistes (*Naim Efendi'nin Hatıratı ve Talat Paşa Telgrafları*, 2016, et *Killing Orders: Talat Pasha's Telegrams and the Armenian Genocide*, Springer, coll. « Palgrave Studies in the History of Genocide », 2018).

[194] Cf. Nicolaus Wachsmann, *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, traduit par Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2017.

[195] En 2009, les archives paraguayennes sont inscrites dans le registre « Mémoire du monde » de l'UNESCO (même année que pour les archives de Tuol Sleng également classées par l'UNESCO). Voir la présentation par l'UNESCO de cette initiative que soutient l'organisation internationale : http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/mow/nomination_forms/Archives%20or%20Terror%20FR.pdf

[196] Présentation du Mémorial de la Shoah, due à Iannis Roder.

celle-ci débute dans le temps même du « déroulement », il se poursuit ou s'intensifie dans le « temps d'après » qui se caractérise – quand les conditions sont réunies – par une urgence du recueil de la mémoire parallèle au sauvetage des survivants.

Ces actes de « premières résistances » font l'objet aujourd'hui d'une meilleure connaissance. Il est nécessaire d'encourager la recherche en ce sens, la constitution des archives, leur préservation et leur sauvetage deviennent ici des combats majeurs. Dans *De l'ardeur*, Justine Augier insiste sur la portée de l'action de Razan Zeitouneh : « Je documente la mort », reconnaît la jeune avocate, permettant en cela que la mort ne fasse pas disparaître définitivement la vie des disparus et leur identité même. La valeur de ces engagements frappe aujourd'hui les contemporains. Le dessinateur et scénariste Didier Zuili a composé ainsi un roman graphique, *Varsovie Varsovie*, sous-titré *Ils vont sauver les archives de l'oubli*[197]. Si les archivistes résistants ont péri dans l'assaut final du ghetto, les archives seront retrouvées (pour les deux tiers d'entre elles) et publiées par de grands éditeurs (Fayard en France). Yeoudith Ringelbaum, la femme d'Emmanuel, confie à un vieil homme (Avram Heller) qui lui apporte de précieux documents venant rejoindre les archives du ghetto, que de tels écrits « sont des balles ». Et d'ajouter : « Un jour, ces balles atteindront nos bourreaux. Notre résistance de papier traversera l'histoire et nous rendra justice ». Elle lui demande d'apporter tous ses écrits : « Quand vous voulez. Tant que nous serons en vie ».

Le roman porte aussi ces récits de sauvetage et de résistance qui sont à la portée d'un modeste archiviste, comme celui que met en scène l'écrivain péruvien Santiago Roncagliolo à propos des archives Condor, dans *La Peine capitale*[198]. Ces contributions au travail de mémoire intéressent triplement les chercheurs, par l'accent mis sur des engagements en faveur d'une connaissance que la recherche tient parfois pour acquise, par le sujet même de l'émergence de la mémoire dans l'espace public, notamment dans les après-coups immédiats des génocides et des crimes de masse, et par la personnalité de ces « entrepreneurs » souvent précoces et qui peuvent disparaître eux-mêmes dans l'oubli. D'où la nécessité d'écrire l'histoire de la mémoire et des mémoires comme le Rapport le souligne plus haut.

J.SPECTRES DE LA VIOLENCE. APPROCHES DE L'INHUMANITÉ

Ces formes désormais reconnues de connaissance, en élargissant les approches, renforcent la compréhension des génocides et des crimes de masse. La mesure des processus de violences extrêmes permet d'approcher de très près ces transformations presque insensibles qui finissent par précariser sans retour possible des individus assignés à un groupe désigné, par soumettre à la société à un état de peur des uns, de jouissance des autres devant la souffrance infligée, et par briser toutes les protections juridiques, morales ou politiques.

[197] Paris, Hachette, Marabulles, 2017. Il est intéressant de souligner la portée de la dédicace de l'auteur, « à vous tous, résistants anonymes /des ghettos de Varsovie et d'ailleurs/Ce que vous avez écrit / et enfoui sous terre, /nous l'avons retrouvé, / nous l'avons entendu. »

[198] Traduit de l'espagnol (Pérou) par François Gaudry, Paris, éd. Métailié, 2017.

Aborder en conséquence leur étude suppose de s'interroger sur des engrenages quasi-invisibles et pourtant déterminants. C'est justement la vertu des approches attentives au quotidien de la persécution, ou bien celle des œuvres de création, que de parvenir à restituer ces violences logées dans la banalité d'une vie sociale devenue autant d'enfers quotidiens, puis pour des groupes entiers privés de toute capacité de résistance par la spoliation, l'humiliation systématique et la privation de tout avenir.

Les victimes sont placées en situation de mort économique et de mort sociale, bannis du marché de l'emploi, criminalisés aux yeux de leur voisinage, de leur entourage, de leur propre famille. Privés de passeport, ils ne peuvent s'exiler. Un être humain ne peut résister longtemps à cet anéantissement. La vie de ces personnes n'a plus aucune importance pour un régime qui ne les considère plus comme appartenant à la communauté humaine ; ce sont des « vies nues » au sens que leur donne le philosophe italien Giorgio Agamben dans son essai *Homo Sacer*[199], retrouvant ce que Hannah Arendt avait souligné pour les réfugiés apatrides de l'entre-deux-guerres, perdant le droit même d'avoir des droits[200]. Privés des garanties élémentaires de l'humanité, ces êtres humains sont renvoyés à leur seule existence biologique, qui peut alors s'achever dans l'indifférence complète de la société et de l'Etat. Ces processus de désidentification appartiennent à l'arsenal totalitaire et préparent les grandes décisions d'anéantissement. Les suicides ont été nombreux parmi les juifs Allemands persécutés par le régime nazi à partir de 1933, dépouillés alors de toute appartenance humaine[201]. Dans son film posthume, *Les Fleurs bleus*, Andrzej Wajda raconte le même enchaînement conduisant dans la Pologne communiste à la mort du peintre d'avant-garde Wladyslaw Strzeminski, privé de tout (travail, enseignement, logement, nourriture).

Face au lent dépouillement des individus devenus totalement vulnérables (jusqu'à ne plus disposer que de leur « vie nue »), il faut entendre le témoignage de celles et ceux qui s'appliquent à décrire les commencements quand rien ne semble se passer, mais quand tout devient promesse de mort. « Je crois qu'il est fondamental que ces génocides ne soient pas occultés pour montrer jusqu'où peut amener la haine, les discriminations, explique Simone Veil. Ça commence très doucement en général, par de simples discriminations pour des postes, des fonctions, la carte d'identité, des choses comme ça, et puis de montée en montée on convainc la population qu'il faut s'en débarrasser : s'en débarrasser, c'est d'abord dans des camps simplement, et puis ensuite c'est de tuer[202] ».

La déshumanisation peut frapper à chaque instant dans des univers familiers qui ont cessé d'être des refuges. Ceux qui les entourent ne perçoivent pas la gravité des harcèlements

[199] Giorgio Agamben, *Homo Sacer*, Paris, Seuil, coll. « Opus Seuil », 2016.
[200] Cf. Hannah Arendt, « We Refugees ». Ce texte est paru pour la première fois dans *The Menorah Journal*, janvier 1943, p. 69-77. Puis dans le recueil d'Hannah Arendt, *The Jews as Pariah. Jewish Identity and Politics in the Modern Age*, New York, Grove Press, 1978, p. 55-66. Traduit en français sous le titre « Nous autres réfugiés » dans *Pouvoirs*, n°144, 2013, p. 5-16.
[201] Fred Uhlman, *L'ami retrouvé*, 1979, préface d'Arthur Koestler, rééd. Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1983.
[202] Simone Veil, in *La Marche du monde*, rediffusion (http://www.rfi.fr/emission/20150124-pologne-liberation-auschwitz-deportation-genocides-camp-concentration/).

insidieux et sans répit, brisant tout repères dans un monde devenu étranger. Cette approche par le bas et par le commencement offre des opportunités pédagogiques, notamment auprès des plus jeunes, en soulignant qu'à ce stade du développement, tout est encore possible : les refus sont encore pertinents, chaque individu peut encore agir et rejeter les engrenages qui mènent au conditionnement des bourreaux, à la résignation des victimes, à l'indifférence ou la peur au sein de la société.

Il importe donc de continuer à travailler pour établir la factualité des crimes, leurs modes opératoires, leur logistique et leur organisation, les lieux de la mise à mort, l'identité des responsables et des victimes, et pour placer ces événements dans les univers de violence qui les entourent, montrant qu'il n'y a pas de génocides ni de crimes de masse isolés. Il importe aussi d'engager des recherches sur les déterminismes de violence extrême, de même qu'il convient de poursuivre les travaux sur les constructions intellectuelles des responsables qui confèrent justement à une violence dispersée (ou peu visible) son caractère performatif. Lutter contre des pratiques de violence apparemment ordinaires repose sur des actes d'intelligence, sur l'analyse des contextes politiques et idéologiques où des sociétés entières ne perçoivent plus qu'elles s'engagent dans la voie de l'inhumanité. Cette approche souligne aussi que la mort violente et le meurtre de masse ne sont pas les seules manifestations de l'inhumanité, et qu'il s'agit de considérer les discours et les actes qu'ils promeuvent en dehors d'une disparition physique immédiate, de la mise en esclavage, des enfermements, des tortures, des viols - autant de faits que l'article 6 du statut du tribunal de Nuremberg a qualifiés de crimes contre l'humanité.

L'étude des génocides et des crimes de masse suppose de connaître et de penser ces territoires de l'inhumanité sans que, pour autant, les catégories et les faits perdent leur spécificité. Elle démontre qu'une connaissance approfondie redéfinit les formes de résistance à l'inhumanité. La lutte actuelle contre les crimes de masse en Syrie, par les savoirs et les sources qu'elle apporte, prépare les actions possibles pour lutter contre des génocides futurs.

Chapitre 6. Des domaines de connaissances avancés et partagés

Ce chapitre expose les conclusions des études que la Mission a conduites sur les domaines de connaissance dont l'analyse lui était demandée. Elles mesurent l'évolution des approches contemporaines des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, auxquels s'ajoutent les esclavages. Les domaines de connaissance analysées portent prioritairement sur la recherche et l'enseignement. A ceux-ci s'ajoutent l'éducation, la médiation et la documentation comme l'a prescrit la lettre de mission, ainsi que les domaines de la mémoire, du droit et de la création qu'a choisi d'aborder la Mission pour donner plus de cohérence à son enquête.

Ses travaux l'ont conduit à constater l'importance, le dynamisme et la diversité de ces domaines, d'ailleurs liés par de multiples connections et circulations. De telles caractéristiques n'apparaissaient guère cependant, du fait d'une certaine parcellisation des initiatives et de la réalité de clivages souvent produits par des représentations erronées ou des positions acquises. En permettant une vue d'ensemble et un approfondissement des domaines, la Mission a pu mesurer les progrès réalisés en France et le degré de rapprochement des connaissances. A cet égard, il s'avère pertinent d'évoquer des « connaissances retrouvées et partagées ».

Les études que résume ce chapitre ont fait apparaître aussi la nécessité de travailler à partir d'axes qui ont émergé de l'approche critique des savoirs produits par la recherche et l'enseignement. Les pôles de recherche que la Mission a définis répondent au besoin de les faire exister. Ils sont présentés dans le chapitre 7 qui suit.

A.UNE APPROCHE GLOBALE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES DE LA RECHERCHE EN FRANCE

La présentation de l'état de la recherche en France découle d'une analyse des champs actuels, des institutions, des moyens de publication et de diffusion, des programmes, groupes de travail et séminaires, des projets institutionnels en la matière, enfin des enjeux particuliers aux yeux des chercheurs travaillant sur ces terrains. Ces analyses qui souvent reposent sur des contributions en provenance des membres de la Mission et des personnalités auditionnées ou entendues dans le cadre du colloque de restitution. L'effort de définition des objets – génocides, crimes de masse et violences extrêmes - sur lesquels porte, ou ne porte pas, la recherche en France[428], a facilité son examen.

Shoah, génocides et crimes de masse

L'état de la recherche met en lumière en premier lieu les travaux sur la Shoah, le fort dynamisme qui les caractérise et leur ouverture internationale. Il apparaît clairement que le passage de la singularité indépassable de l'événement à l'inscription dans la problématique globale des génocides renforce la connaissance de la Shoah et les capacités de diffusion de la recherche. Le désenclavement international s'opère sous l'action de chercheurs d'une nouvelle génération (Florent Brayard, Johann Chapoutot, Christian Ingrao[429]) travaillant à une meilleure compréhension de la « Solution finale » grâce à des recherches d'ampleur sur le nazisme - recherche reconnues par les historiographies dominantes (américaine, allemande, israélienne). S'y adjoignent des travaux plus spécifiques (Isabelle Backouche, Tall Bruttmann, Jean-Marc Dreyfus, Sarah Gensburger, Laurent Joly, Judith Lyon-Caen, Claire Zalc..) qui mobilisent les sciences sociales, ainsi que des études sur la Résistance redéployées au contact des recherches nouvelles sur la Shoah (Claire Andrieu, Jean-Louis Crémieux Brilhac) ainsi que sur Vichy également retravaillées (Renée Poznanski, Annette Wieviorka).

Si les recherches menées sur la Shoah dominent en France le champ des études sur les génocides, crimes de masse et violences extrêmes, elles restent moins développées que dans les trois pays leaders sur le sujet : l'Allemagne, Israël et les Etats-Unis. Elles sont encore pénalisées par une trop faible visibilité qui s'explique notamment par l'absence de laboratoire ou de centre qui lui soit consacré. Elles s'insèrent dans des composantes universitaires (Université Paris Sorbonne), des établissements publics (EHESS, Sciences Po) ou des laboratoires identifiés au CNRS comme l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP). En leur sein se développent des équipes, parfois de taille réduite, mais qui conduisent des projets innovants, contribuant à renouveler les approches, comme celle qu'anime Florent Brayard au Centre de recherches historiques (UMR CNRS-EHESS) avec le séminaire « Histoire et historiographie de la Shoah ». D'autres équipes interviennent sur des questions moins larges mais qui nécessitent tout autant d'investissement scientifique comme en témoignent par exemple les travaux de la « Commission historique internationale et indépendante pour éclairer l'histoire de la Reichuniversität Strassburg ».

[428] *Supra* (chapitre 2).
[429] La présentation des chercheurs se fait dans l'ordre alphabétique de leur nom.

Les institutions de soutien à la recherche sont très actives, à commencer par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et le Mémorial de la Shoah. Mais leur action aide aussi le développement de travaux relatifs à d'autres génocides et à l'historicité de l'antisémitisme en Europe – essentiel pour comprendre la conceptualisation et la réalisation de la « Solution finale ». La convergence de ces chercheurs, de ces structures innovantes, de ce soutien décisif et de cette ouverture internationale favorise la jeune recherche des doctorants et des post-doctorants et la mise en œuvre de programmes de recherche. Sur ces deux points, l'effort pourrait néanmoins s'amplifier.

Il convient de souligner comment le passage de l'unicité de la Shoah vers la prise en compte des génocides entendus comme autant d'objets de recherche (à la différence de la définition juridique qui mentionne des « crimes de génocides ») n'affaiblit pas la connaissance de la Shoah dont la recherche se renforce au contraire par l'investissement sur *les* génocides et leur catégorie scientifique. On observe ainsi un rôle matriciel des recherches sur la Shoah en direction d'autres configurations (Herero et Nama, Arméniens de l'Empire ottoman, Tutsi du Rwanda) qui bénéficient aussi de développements historiographiques propres, de plus en plus féconds, même si, pour ces derniers, l'environnement politique comme la pression négationniste demeurent problématiques. Le négationnisme est loin par ailleurs d'avoir disparu pour la Shoah et il se nourrit des formes réactualisées de l'antisémitisme. La question globale du négationnisme a encouragé la Mission à se doter d'un pôle de recherche spécifique[430].

Sur le génocide des Arméniens, les recherches ont prouvé leur capacité d'exister nationalement et internationalement à travers l'organisation du colloque de Paris, d'où découle la Mission. L'institution organisatrice était née deux ans plus tôt, sous la forme d'un Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (CSI) réunissant un groupe de chercheurs et ambitionnant de restituer la pluralité autant que la centralité de ces recherches[431]. Le centenaire a permis d'aborder le génocide des Arméniens sous l'angle privilégié de la recherche, démontrant qu'il était possible d'articuler reconnaissance et connaissance.

Les progrès réalisés depuis une décennie[432] sont très importants. Ils reposent sur les travaux de chercheurs venus de l'histoire arménienne (Anahide Terminassian, Claire Mouradian,..). Ils concernent désormais une plus large communauté d'universitaires, dont certains sont venus au génocide par des questionnements issus de l'étude de la Première Guerre mondiale (Annette Becker), de l'étude de la violence au Moyen Orient (Hamit Bozarslan), de l'étude des engagements intellectuels (Vincent Duclert) et de plus en plus nettement, de la turcologie française demeurée longtemps à l'écart du sujet (Olivier Bouquet, François Georgeon). Alors que ce champ scientifique était auparavant marginalisé et refermé sur lui-même, il apparaît aujourd'hui en plein développement, initiant des recherches centrales sur

[430] *Infra* (chapitre 4) et Pôle de recherche n°10.
[431] Présentation du CSI, due à Gaïdz Minassian.
[432] En 2006, l'historien Raymond H. Kévorkian publiait *Le Génocide des Arméniens* (Paris, Odile Jacob).

le génocide mais assumant aussi de larges problématiques sur l'histoire de l'Empire ottoman et des relations internationales au XIXe siècle d'une part, sur l'Europe et le monde après la Première Guerre mondiale de l'autre, en abordant la question des réfugiés, de l'exil et des tentatives de protection internationale des apatrides (Dzovinar Kévonian) et de la construction d'un premier droit pénal international resté méconnu (Sévane Garibian, Yves Ternon). Ces recherches appellent à être mieux soutenues par des institutions académiques (incluant la possibilité de programmes financés à l'instar des choix récents de l'IEA de Paris) et une meilleure prise de conscience par les pouvoirs publics du défi que constituent en France les pressions négationnistes.

La recherche sur le génocide des Tutsi au Rwanda connaît des évolutions assez comparables. Après une série précoce de travaux réalisés dans des contextes très polémiques, un groupe de chercheurs a assuré depuis une dizaine d'années un enrichissement décisif de la connaissance sur le sujet, débouchant sur des thèses de première importance (Hélène Dumas) ou des doctorats en cours (Florent Piton), des monographies essentielles (Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda) et des travaux collectifs d'ampleur (Stéphane Audoin-Rouzeau, José Kagabo). Ce champ de recherche se développe malgré une hostilité affichée, tant par les entreprises clairement négationnistes ou partiales dans leur dénonciation du régime de Kigali et de ses porte-paroles (imaginaires en ce qui concerne le monde de la recherche) en France, que par les blocages politiques au sommet de l'Etat, dus à la crispation des pouvoirs régaliens sur l'implication française au Rwanda avant et pendant le génocide.

Les recherches conduites en France sur ces trois génocides renforcent la connaissance des caractéristiques spécifiques de ces événements autant qu'elles définissent un champ global sur les génocides. Elles diffèrent cependant des « *genocides studies* » en ce qu'elles reposent sur des travaux empiriques, qu'elles distinguent parmi les processus et qu'elles mobilisent les sciences sociales. L'identification de la notion de « processus génocidaire » par la recherche[433] permet d'interroger d'autres situations de déshumanisation et de destruction, non dans une perspective militante mais à des fins de progrès heuristiques, à l'exemple des traites et des esclavages questionnés par la Mission en les plaçant sous l'approche génocidaire[434].

La construction du phénomène génocidaire par la recherche en France a aussi pour conséquence d'intégrer les crimes de masse à la réflexion sur les génocides (des crimes de masse se réalisant en lien avec ces derniers) et sans remettre en cause les spécificités des divers événements. Concernant les crimes du régime communiste en URSS, une recherche active est produite en France, portée par des chercheurs de dimension internationale (Alain Blum, Nicolas Werth) que suivent des relèves importantes (Juliette Cadiot, Nathalie Moine, Vanessa Voisin). Mais d'autres terrains sont délaissés ou insuffisamment développés. Rares sont les chercheurs en France à travailler sur les crimes des khmers rouges au Cambodge (Anne Guillou), sur ceux du maoïsme en Chine. Des angles morts de la recherche demeurent,

[433] « Histoire globale des génocides et des processus génocidaires » (Sciences Po - Master, 2016, 2017, 2018, Vincent Duclert).
[434] Analyse de Myriam Cottias pour le Pôle de recherche n° 1.

sur la destruction des peuples autochtones, sur la violence en situation coloniale (Malika Rahal).

Historiographies, mémoires, littératures, sociétés

Le bilan qualitatif de la recherche en France révèle d'intéressantes tendances qui lui confèrent des caractères originaux. L'approche historiographique y est affirmée, et elle se conjugue avec des perspectives critiques sur les catégories ou les modèles tenus pour acquis. La Mission souhaite insister sur ces dynamiques qui peuvent, à l'inverse, freiner la participation de la France à la recherche internationale. Elles expliquent en partie le positionnement de la Mission, son examen de la commande politique et la création des pôles de recherche en son sein, dont celui relatif à la comparaison.

Un autre trait de la recherche en France concerne l'affirmation de champs qui peuvent à première vue demeurer dans une situation périphérique et qui, en réalité, s'avèrent décisifs par leur rencontre avec les sciences sociales. L'exemple des mémoires est significatif de cette évolution, avec les contributions d'Henry Rousso (sur la mondialisation de la mémoire à partir de l'exemple de la Shoah) et de Sébastien Ledoux (sur les politiques publiques de la mémoire en France). Celui des littératures l'est également, justifiant pour ce cas comme pour le précédent la création de pôles de recherche au sein de la Mission.

Sans découler nécessairement des champs spécialisés sur les génocides et les crimes de masse, des recherches ont pu démarrer très rapidement sur des événements immédiatement contemporains. Face aux attentats de 2015, des programmes ambitieux tentent d'appréhender l'impact d'une violence extrême, vécue, subie ou représentée par toute une société. Emmanuel Saint-Fuscien l'aborde par le prisme de l'école, Francis Eustache et Denis Peschanki l'étudient *via* l'apport des neurosciences, l'IHTP et son directeur Christian Delage se centrent sur les témoins et les témoignages. La Mission s'est saisie de ces initiatives scientifiques afin de progresser dans la connaissance des sociétés confrontées au surgissement d'une violence à la fois universelle – pouvant toucher chaque individu indistinctement – et négatrice des valeurs humaines.

L'approche par la violence. « Violences de masse » vs « violences extrêmes »

La recherche a suscité aussi des propositions théoriques comme celle, défendue par Jacques Semelin, des « violences de masse ». Une Encyclopédie en ligne du même nom, créée en 2008 par ce chercheur[435], s'en est saisie, première étape vers un projet de Centre de recherche des génocides. Cette approche n'a pas débouché sur un véritable courant historiographique en dépit des efforts de son promoteur. La Mission s'est appliquée à mentionner ces efforts ; elle n'a pas poursuivi toutefois l'hypothèse d'une création d'un Centre de recherche, considérant l'importance de maintenir et même d'étendre le dynamisme des équipes fondé sur leur indépendance. La notion de « violences de masse » est entrée dans la définition de programmes de recherche comme celui d'Elisabeth Anstett et de Jean-Marc Dreyfus portant sur les corps et les cadavres.

[435] Contribution de Jacques Semelin. Cette création a été précédée de la publication en 2005 d'un ouvrage personnel : *Purifier et détruire*. *Usages politiques des massacres et génocides* (Paris, Le Seuil).

La notion de « violences extrêmes », au départ imposée à la Mission par la commande ministérielle, s'est avérée opérationnelle pour approcher les génocides et les crimes de masse, en relation avec les processus de déshumanisation qui ont constitué un point central de sa réflexion et par l'approfondissement des critères définissant les crimes contre l'humanité[436]. Le travail de distinction et de caractérisation, notamment de la violence de type génocidaire, a justifié la création d'un pôle de recherche au sein de la Mission.

La recherche sur les traites et les esclavages

La prise en compte des processus de déshumanisation a justifié l'intervention de la Mission sur les traites et les esclavages, ainsi que sur les violences coloniales, qui ont fait l'objet de travaux approfondis dans le cadre des pôles de recherche (détaillés au chapitre suivant). Le choix de considérer les traites et les esclavages (rapportés à des époques anciennes) au même titre que des génocides et des crimes de masse (identifiés à l'époque contemporaine) a justifié l'état des lieux qui suit.

Les traites et les esclavages dans leurs temporalités successives (antique, moderne, contemporaine) et leurs espaces distincts (atlantique, méditerranéen et africain, sud asiatique et asiatique) appellent aussi une recherche intensifiée et reconnue. Le travail scientifique est déjà important, il est conduit par des chercheurs reconnus soucieux de leur plus autonomie tels les historiens Olivier Grenouilleau[437] ou Roger Botte, et par des équipes (dont principalement le CIRESC, unique centre de recherche en France sur les Esclavages et les Post-esclavages, une structure pluridisciplinaire du CNRS qui existe depuis 10 ans, dirigée par l'historienne Myriam Cottias et qui accueille depuis sa naissance des chercheurs africains, haïtiens, d'Amérique Latine pour travailler cet objet d'étude et transcender les sensibilités nationales[438]). Les recherches adoptent une approche mondiale susceptible de mieux explorer les aires culturelles concernées, de comprendre leurs spécificités. Elles permettent d'analyser en profondeur les mécanismes de déshumanisation à l'œuvre dans les traites et les esclavages et de confronter cette inhumanité avec les fondements civilisationnels des sociétés agissantes[439]. Il convient, comme il a été précisé plus haut, d'inscrire la traite atlantique dans l'histoire des traites dans le monde, impliquant d'aborder

[436] *Supra* (chapitre 2, C).

[437] Auteur d'une trilogie qui s'est achevée par *La révolution abolitionniste* (Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2017).

[438] Présentation du CIRESC, Centre international de recherches sur les esclavages, due à Myriam Cottias. Créé en 2005, le CIRESC édite une collection portant sur le sujet des « Esclavages » chez Karthala (11 titres parus).

[439] En contextualisant les dispositifs de conquête, de violence, de droit, qui ont régi les traites et les esclavages dans les différentes aires concernées, on est en mesure de souligner la coexistence entre les idées d'humanité en progrès dans les sociétés européennes à l'âge classique et le modèle d'inhumanité forgé dans la traite atlantique associant des traitements inhumains avec la fabrication des catégories raciales de « Blanc » et de « Noir ». Cette analyse ne relève pas d'une mise en accusation particulière, elle procède d'une démonstration dont les différents éléments sont aussi à analyser pour les autres traites et esclavages en Afrique notamment (voir à ce sujet la mise au point de l'anthropologue Tidiane N'Diaye dans un entretien au *Monde*, 2 décembre 2017).

celles qui relèvent de la domination arabe sur l'Afrique et aboutissant, comme l'a montré l'anthropologue et économiste Tidiane N'Diaye, à un « génocide voilé[440] ».

Cette dynamique de recherche replace l'esclavage colonial dans son contexte mondial et dans la perspective longue des phénomènes de déshumanisation et d'exploitation extrême des personnes. Elle est nécessaire pour apaiser le débat public en faisant comprendre l'histoire et ses représentations. Loin d'empêcher l'expression des mémoires, les savoirs scientifiques sont attachés à leur expression et à leur compréhension, les considérant à la fois comme des objets d'étude et comme des sources pour la recherche, y compris les mémoires les plus contemporaines et les plus vives. Il importe de reconnaître ce rôle médiateur de la recherche et d'affirmer le travail de l'histoire, et plus généralement des sciences sociales et humaines, au côté de la mémoire, dans les institutions publiques ou celles soutenue par les pouvoirs publics, chargées de construire des politiques mémorielles sur ces questions. Il convient pour ce faire de s'appliquer à distinguer mémoire et histoire pour ne pas les confondre. La Mission insiste sur l'importance de l'approche scientifique pour un sujet aussi conflictuel que les traites et les esclavages, qui a pu aller jusqu'à des menaces judiciaires contre un chercheur[441]. Elle souhaite que les institutions publiques dédiées à la mémoire s'investissent aussi fortement dans l'histoire et saluent leur volonté d'y associer les chercheurs.

Un projet de fondation est engagé sur le sujet, à l'initiative à l'origine du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, alors présidé par Myriam Cottias. Alors qu'aujourd'hui son titre[442] de Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions[443] n'inclut pas explicitement ce volet scientifique que la mission juge

[440] *Le génocide voilé : enquête historique*, Paris, Gallimard, coll. « Continents noirs », 2008. Voir également la récente traduction de *Transformations in Slavery. A History of Slavery in Africa*, (3e édition), Cambridge University Press, 2012, de Paul Lovejoy, publiée dans la collection du CIRESC sous le titre : *Une histoire de l'esclavage en Afrique. Mutations et transformations (XIVe-XXe siècles)*, coll. « Esclavages », Paris, Karthala, 2017.

[441] Nous faisons référence à la plainte du Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais déposée contre Olivier Pétré-Grenouilleau à la suite d'un entretien pour *Le Journal du Dimanche* le 12 juin 2005 portant sur les enseignements d'un ouvrage de recherche que cet universitaire avait publié l'année précédente aux éditions Gallimard (*Les Traites négrières. Essai d'histoire globale*, coll. « Bibliothèque des histoires »). Une association d'historiens, intitulée « Liberté pour l'histoire », fut créée pour défendre leur collègue (sur ce mouvement, voir Marc-Olivier Baruch, *Des lois indignes*, Paris, Tallandier, 2013). La plainte fut finalement retirée, mais l'affrontement avait été particulièrement violent, notamment au sein de la communauté des historiens (voir notamment l'action du Comité de Vigilance sur les Usages de l'Histoire créé en opposition à la loi du 23 février 2005 reconnaissant le « rôle positif de la présence française outre-mer, en particulier en Afrique du Nord », soit quelques mois avant la plainte déposée contre Olivier Pétré-Grenouilleau). L'affrontement entre historiens et le débordement permanent de la controverse dans l'espace médiatique empêchèrent la poursuite de la discussion scientifique autour de l'ouvrage : *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*.

[442] La note adressée à la Mission par Pierre-Yves Bocquet indique que cette appellation est provisoire.

[443] Il s'agit d'un projet voulu par l'ancien Président de la République à la fin de son mandat, et dont l'une des principales chevilles ouvrières est aujourd'hui son ancien conseiller interventions et commémorations à l'Elysée, Pierre-Yves Bocquet. Son principe a été annoncé par François Hollande le 10 mai 2016. Il a fait l'objet d'un premier rapport de préfiguration établi par Lionel Zinsou, ancien premier ministre du Bénin, qu'il a remis le 8 mars 2017 au Premier ministre, Bernard Cazeneuve (le texte du rapport est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur). Les membres fondateurs du GIP qui a été créé en application de ce rapport

nécessaire, les responsables du Groupement d'intérêt public (GIP) présidé par Jean-Marc Ayrault[444] et chargé de sa création[445] ont assuré la Mission de leur volonté de bâtir une fondation de la mémoire *et de l'histoire* impliquant une forte participation des chercheurs réunis dans un conseil scientifique interdisciplinaire , et développant une politique d'appui à la recherche[446]. Les activités de l'actuel Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage[447] sont annoncées comme destinées à être reprises par la future Fondation.

---

n'appartiennent pas à la sphère scientifique, à l'exception de l'Institut du Tout-Monde Edouard Glissant qui a une vocation heuristique certaine (1. L'Etat, représenté par le Premier ministre (délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) ; le ministre des affaires étrangères ; le ministre chargé de l'éducation nationale ; le ministre de la défense ; le ministre de la justice ; le ministre de l'intérieur ; le ministre de l'économie et des finances ; le ministre chargé de la culture ; le ministre chargé de la ville ; le ministre chargé de l'outre-mer ; / 2. L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) ; /3. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; /4. Le Conseil représentatif des Français d'outre-mer (CREFOM) ; /5. La Fondation Esclavage et Réconciliation ; /6. L'institut du Tout-Monde - Edouard Glissant ; 7. L'association « La Route des abolitions », https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/PRMX1713468A/jo/texte). Les statuts du GIP (convention consultative) fixe parmi ses 9 objectifs celui de « soutenir des actions de recherche et d'enseignement, en lien avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ». D'ici la création de la Fondation, à laquelle le GIP se consacre exclusivement, le CNMHE reste, semble-t-il (car les textes varient sur ce point) l'opérateur de l'Etat pour les objectifs de recherche, d'enseignement, d'éducation et d'activités socio-culturelles de cette politique mémorielle.

[444] « Jean-Marc AYRAULT a rappelé que la principale mission du GIP sera de préparer la création, d'ici le 27 avril 2018, date du 170ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage, de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions, conformément à la volonté du Président de la République François HOLLANDE. / Cette institution nouvelle sera ouverte sur le monde ; elle fédèrera les acteurs de la mémoire dans l'hexagone ainsi qu'en outre-mer et nouera des partenariats avec les institutions similaires à l'étranger. Elle réunira l'Etat, des partenaires publics et privés, la société civile. Elle bénéficiera de la reconnaissance d'utilité publique. Elle soutiendra la création d'un mémorial de l'esclavage, à Paris, et développera un lieu fidèle à l'ambition affirmée en 2007 par Edouard GLISSANT » (extrait de l'Assemblée générale constitutive du GIP Mission de la mémoire de l'esclavage, des traites et leurs abolitions, en présence de Madame la Ministre des Outre-mer Annick Girardin, 19 mai 2017, Ministère des Outre-mer, http://www.outre-mer.gouv.fr/cp-1ere-assemblee-generale-dugip-mission-de-la-memoire-de-lesclavage-des-traites-et-leurs-abolitions). Voir également la tribune publiée par Jean-Marc Ayrault dans *Libération* en date du 20 novembre 2017, « Pour la création d'une Fondation pour la mémoire de l'esclavage » (http://www.liberation.fr/debats/2017/11/20/pour-la-creation-d-une-fondation-pour-la-memoire-de-l-esclavage_1611347) : la première partie du texte fait référence à l'histoire des traites et des esclavages, la seconde concerne leur mémoire, sans que les liens entre les deux ne soient réellement posés ou étudiés.

[445] Voir l'assemblée générale constitutive du Groupement d'intérêt public « mission de la mémoire de l'esclavage, des traites et leurs abolitions » en date du 19 mai 2017 (http://www.outre-mer.gouv.fr/sites/default/files/cp_-_annick_girardin_-_gip_memoire_de_lesclavage_-_19-05-17.pdf).

[446] Voir la note de Pierre-Yves Bocquet (art.cit).

[447] Le CNMHE a été créé en 2004 avec l'intitulé « Comité pour la mémoire de l'esclavage » (CPME). Le décret n°2009-506 du 6 mai 2009 abroge le décret n°2004-11 et change la dénomination du Comité qui devient le « Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage » (CPMHE). Ses missions sont élargies. Il comprend douze personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences et de leur expérience en matière de recherche, d'enseignement, de conservation, de diffusion ou de transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Il est aujourd'hui présidé par l'historien et militant associatif (au sein du CM98) Frédéric Régent. Il l'a été jusqu'au mois d'août 2016 par Myriam Cottias qui n'a pas été reconduite par le gouvernement de l'époque.

Comme pour l'ensemble des sujets portés à l'analyse de la Mission, celle-ci recommande d'une part d'intensifier les dynamiques propres aux institutions scientifiques tel que le CIRESC, de l'autre de renforcer les pôles « histoire » dans les institutions mémorielles comme cela est réalisé au sein de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et au Mémorial de la Shoah, enfin de faire droit en tout lieu et temps à la liberté de recherche nécessaire à l'acquisition des savoirs comme à la reconnaissance des mémoires[448].

Discriminations, persécutions, racialisations. Des recherches en cours, des questionnements à développer

Les discriminations, les persécutions, les racialisations forment le contexte des génocides et des crimes de masse. Elles font partie à ce titre de la catégorie de violence extrême. Néanmoins, elles dépendent à leur tour des contextes historiques, culturels et politiques, cognitifs et mentaux, nationaux et internationaux. L'historicisation et le traitement pluridisciplinaire sont indispensables, comme s'y emploie l'équipe du Centre de formation et de recherche sur le racisme et l'antisémitisme (CERA). Intégrée à l'IHTP, celle-ci anime un séminaire « Approches pluridisciplinaire du racisme et de l'antisémitisme »[449]. Des recherches ont pu progresser dans le cadre de la Mission, comme celles de l'historienne Emmanuelle Sibeud (université Paris 8). D'autres mobilisent par exemple la philosophie avec Magali Bessone (université de Paris 1)[450].

Malgré leur dynamisme, ces recherches souffrent d'un double handicap : d'une part, elles se développent dans un environnement social où les représentations du passé (incluant de nombreux traumatismes) forgent des grilles de lecture très insistantes - qu'il conviendrait d'analyser de manière très systématique ; de l'autre, elles sont fréquemment soumises à l'injonction d'efficacité en terme de formation et d'action sur la société, mais dans un climat de tension déterminé par les attentes des acteurs sociaux, des entrepreneurs de la mémoire et des intellectuels. Là aussi, une analyse préalable du champ serait nécessaire[451].

Conquêtes institutionnelles, solitude du chercheur

La recherche sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes bénéficie en France d'un nombre accru de chercheurs, d'approches plus nombreuses et de moyens institutionnels plus importants. Ces évolutions permettent un travail collectif plus affirmé au sein des champs de recherche et offrent des possibilités de rapprochement entre ces derniers. L'existence même de la Mission a montré l'intérêt de cette confrontation d'expériences et de connaissances, de ce dialogue qui implique différentes générations, différentes disciplines et différentes nationalités malgré les tensions entre chercheurs. La mise en réseau des équipes qu'elle propose vise à prolonger et pérenniser ce type de

[448] Il est nécessaire de souligner la place de l'histoire dans la demande de la majorité des associations rassemblant les ultra-marins. Ce souhait de connaissance se manifeste particulièrement, lors des commémorations de la Journée Nationale pour les Mémoires de la Traite, de l'Esclavage et de leurs abolitions, chaque 10 mai, par l'invitation d'historiens à donner des conférences.
[449] Contribution de l'historienne Marie-Anne Matard-Bonucci.
[450] Audition de Magali Bessone et communication au colloque de restitution de la Mission (3 octobre 2017).
[451] Audition d'Emmanuel Debono (9 juin 2017).

rencontres qui permettront de structurer de larges thématiques sans affaiblir les recherches plus spécialisées.

La question de la création d'un centre unique de recherche pour ces sujets a été tranchée. Celui-ci n'est pas utile et son existence risquerait même d'affecter le dynamisme des équipes et des chercheurs dont l'autonomie reste essentielle. En revanche, une structure légère comme une mise en réseau – permettant de mieux exister à l'international – aurait un impact certain sur la recherche en France. L'importance d'un enseignement universitaire sur ces sujets est également nécessaire, afin de diffuser ces savoirs, de former les étudiants à des terrains périlleux et de les associer à la réflexion sur la connaissance. L'enseignement supérieur reste sur ce plan trop éloigné de la recherche. Des cursus universitaires pourraient voir le jour ; de même les concours de recrutement des professeurs, qui se situent à l'interface de la recherche vulgarisée, de l'enseignement supérieur et de la formation pédagogique, pourraient orienter leur programme vers ces sujets – particulièrement en histoire-géographie où les questions thématiques ne suivent pas les seuls programmes de l'enseignement secondaire.

Il importe de soutenir cette triple composante, essentielle : 1) renforcer les équipes thématiques et les programmes financés ; cela s'avère même crucial pour le mouvement de la recherche puisqu'elle agit à la fois au niveau des doctorats et des post-doctorats et pour des enquêtes élargies portées par des sciences sociales ainsi mobilisées (incluant les sciences juridiques et les sciences politiques), 2) développer une meilleure compréhension de phénomènes de violences extrêmes afin d'apporter du sens à la formation des jeunes générations et à l'éducation de la société, 3) créer des cursus universitaires et démontrer que les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes abordent la question même de la connaissance et de l'avenir de l'humanité. La France doit être mieux armée sur ce sujet ; ses chercheurs doivent prendre l'initiative sur un plan scientifique mais aussi administratif afin d'être cohérent avec des postures critiques récurrentes sur les institutions publiques. Il est surprenant de constater parfois l'irresponsabilité en la matière de chercheurs qui par ailleurs travaillent sur des sujets imposant une forme de responsabilité universelle. Les questions traitées ne peuvent se satisfaire du « confort » auquel il est possible d'aspirer pour d'autres champs.

La confrontation avec la recherche étrangère, si elle implique des analyses critiques, est susceptible d'aider à dépasser pesanteurs et habitudes. La proximité des personnes et la confiance dans les échanges peuvent faire beaucoup. Le travail au sein de la Mission l'a démontré, de même que sont apparues les ressources directes apportées par des institutions présentes en France comme le Schaeffer Center for the Study of Genocide, Human Rights and Conflicts Prevention de l'American University in Paris[452].

[452] La présentation du centre en est faite par son directeur, Brian Schiff dans le volume premier des Annexes de ce Rapport. Un colloque organisé par l'AUP s'est déroulé en janvier 2018 : « Home as a place for anti-Jewish persecution in European cities 1933-1945. Crossing urban social history and history of the Holocaust » (*id.*).

La nécessité de maintenir l'autonomie de la recherche en France tout en lui conférant plus de dynamisme et de visibilité justifie la proposition de créer un Centre international de ressources permettant l'accès aux savoirs constitués, recensant les fonds pour de nouveaux travaux, et offrant à la recherche de nouvelles relations avec l'enseignement, l'éducation, la muséographie, la création, le droit. Ce Centre pourrait également accueillir des instances de réflexion collective sur le métier de chercheur et l'épreuve personnelle que représente le travail sur le terrain. Il ne faut pas sous-estimer les conséquences de cette exposition à des situations inhumaines, aux traces de l'extermination et à l'absence des vivants. Spécialiste du génocide des Tutsi au Rwanda, membre de la Mission, Hélène Dumas a détaillé cette épreuve comme auraient pu le faire également d'autres chercheurs pour d'autres terrains[453]. Des sujets actuels comme les crimes de masse du régime de Damas imposent des défis comparables pour celles et ceux qui choisissent de les étudier. Une session leur a été consacrée ; des membres du Comité Syrie-Europe ont été entendus, dont Jonathan Chalier, Joël Hubrecht, Sarah Kilani, Véronique Nahoum-Grappe qui ont restitué les difficultés des enquêtes de terrain et du recueil d'informations, outre l'impact de la découverte de scènes d'horreurs absolues. Une anthropologie de la recherche s'avère sur ce point nécessaire.

B.UNE ANTHROPOLOGIE DE LA RECHERCHE. PARCOURS DE CHERCHEURS, EXPÉRIENCES DE PÉDAGOGUES, ENGAGEMENTS ET SAVOIRS

Les travaux récents plaident pour une histoire de la recherche confrontée au défi de connaître et de comprendre des phénomènes incommensurables, touchant au sens même de l'humanité – en conséquence à la possibilité d'agir en pensée. La recherche a connu dès sa naissance au XIXe siècle de grandes difficultés pour assumer ces sujets, alors même que leur réalité était attestée par des témoins, des journalistes, des juristes et des essayistes faisant œuvre d'historiens. La faiblesse des cadres cognitifs permettant de conceptualiser la destruction de masse et la pesanteur des cadres académiques expliquent l'absence de travaux scientifiques. S'y ajoute aussi le poids des responsabilités puisque le travail scientifique débouche sur l'examen de la responsabilité des Etats. Or, les Etats détestent se voir mis en accusation, de surcroît par des chercheurs dont certains possèdent le grand défaut, aux yeux de leurs dirigeants et de l'opinion majoritaire, d'être de nationalité étrangère ou d'appartenir à une minorité (ethnique, religieuse, culturelle,..).

Jusqu'aux années 1960, la recherche sur ces sujets était quasi-inexistante. En 1961 paraît, difficilement et dans une grande indifférence, l'ouvrage majeur de Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*. Sur le génocide des Arméniens, le travail de la recherche est plus tardif encore ; le génocide des Herero et des Nama se voit écarté pendant près d'un siècle de l'intérêt des chercheurs. Sur le Cambodge, puis l'ex-Yougoslavie, leur engagement est plus rapide bien qu'il reste toujours compliqué et risqué, du fait de terrains très périlleux et de contingences diplomatiques fortes. Ces données apparaissent particulièrement déterminantes pour le génocide des Tutsi au Rwanda dont la recherche, en France particulièrement, est fortement entravée. Pour l'étude des crimes de masse au Moyen-Orient et leur qualification exacte, le problème reste lui aussi entier.

[453] Contribution d'Hélène Dumas.

Deux leçons transparaissent de ces constats. En premier lieu, si l'investissement scientifique a été tardif et complexe, la prise en charge a été mieux assumée par d'autres communautés, celles des survivants, celles des témoins[454], et cela d'autant mieux qu'elles ont pour la plupart agi avec la volonté d'œuvrer à la connaissance partagée[455]. La contribution « de la mémoire » à « l'histoire » est indéniable dans les temps où la seconde était sous-développée. L'exemple déjà cité de l'action de Serge Klarsfeld, sur un plan individuel comme à la tête de l'association des Fils et Filles de déportés juifs de France (FFDJF) [456], est très démonstratif[457]. L'action des survivants a été décisive aussi pour l'enseignement et l'éducation de la Shoah. Leur disponibilité à répondre à la sollicitation des enseignants pour intervenir devant les classes est très grande[458]. Leur parole dans le monde scolaire a permis à ce dernier d'assumer une transmission qui n'allait pas de soi, dans une situation de « vide » généralisé sur ces sujets[459]. La place des survivants a pu irriter certains chercheurs. Des épisodes pénibles ont eu lieu[460]. Cette époque est refermée et a fait place à un travail commun de qualité. La proposition d'une « semaine de la recherche » dans les établissements scolaires et les institutions publiques a pour finalité de renforcer ces moments partagés de transmission et de connaissance.

En second lieu, il importe, pour apprécier la recherche, de s'intéresser à l'histoire des chercheurs. Leurs parcours ne peuvent s'inscrire dans les schémas classiques de carrière, avec ces sujets qui abordent « l'inconcevable » humain et qui appellent une mobilisation des savoirs sans précédent. Les prises de risque sont considérables par ailleurs pour celles et ceux qui se mettent en danger sur différents plans : l'expérience de la recherche dans des contextes d'indifférence ou d'hostilité académiques, l'épreuve du terrain là où des violences extrêmes perdurent sous différentes modalités, l'engagement heuristique quand font retour

[454] « La mémoire, par sa force, a poussé ce sujet d'histoire sur la scène publique », in Raphaël Esrail, *L'espérance d'un baiser. Le témoignage de l'un des derniers survivants d'Auschwitz*, Paris, Robert Laffont, 2017, p. 219.

[455] Frédéric Worms souligna cette caractéristique lors de son audition par le président de la Mission le 3 juillet 2017 (Ecole normale supérieure, Paris).

[456] Audition de Serge Klarsfeld. Voir également l'exposition du Mémorial de la Shoah, « Beate et Serge Klarsfeld, les combats de la mémoire (1968-1978) »

[457] La thèse de François Azouvi (dans *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012) supporte difficilement l'examen des faits en ce qui concerne, précisément, l'entreprise génocidaire nazie à distinguer de la mémoire générale sur les camps à la Libération.

[458] « S'il est un "combat" auquel les survivants souhaitent se consacrer, c'est celui au cœur de leur engagement : la question de l'éducation. Il faut en être conscients : l'enseignement de la Shoah constitue un véritable défi dont Charlotte Delbo nous aide à approcher la teneur lorsqu'elle écrit, au sujet des déportés : "Ils attendent le pire, ils n'attendent pas l'inconcevable" » (Raphaël Esrail, *op. cit.*, p. 241).

[459] « Les récits individuels sont ainsi devenus "un récit". Ils n'ont pas la prétention de tout expliquer. Comme l'approche historique elle-même ne le peut, qui peine à identifier le "pourquoi réel" du génocide. […] C'est là aussi qu'est le discours mémoriel qui habite ce lieu vide du "pourquoi" avec les mots de celles et ceux qui y étaient. J'aimerais tant que l'on rende hommage à l'immense travail effectué par les survivants, ces hommes et ces femmes dont le discours, douloureux à nouer, est tout à la fois un hommage aux leurs et un engagement porté par une croyance indéfectible et noble en l'humanité. » (*ibid.*, p. 220).

[460] En témoigna par exemple une table ronde sur la Résistance organisée par le quotidien *Libération* le 17 mai 1997. Elle se transforma involontairement en procès pour les époux Aubrac (voir notamment la réaction de Claire Andrieu et Diane de Bellescize, « Les Aubrac, jouets de l'histoire à l'estomac », *Le Monde*, 17 juillet 1997).

des crimes inimaginables qu'on croyait impossibles. La Mission a souhaité orienter les chercheurs qui la composent et d'autres qu'elle a rencontrés vers l'analyse de leur parcours personnel. Une session du colloque de restitution a permis d'entendre plusieurs d'entre eux[461]. Ces interventions orales ont débouché sur la production de textes écrits annexés au Rapport (Annette Becker, Fatma Müge Göçek, Véronique Nahoum-Grappe, Renée Poznanski, Yves Ternon). D'autres témoignages ont été sollicités (Claire Mouradian), recueillis (Jean-Pierre Chrétien, Sarah Kilani) ou compilés (Jan T. Gross), afin de compléter ces premières expressions individuelles.

A l'écoute de ces chercheurs, on mesure aussi l'impact d'événements très contemporains sur leur prise de conscience, sur leur volonté de mobiliser tout leur savoir dans l'engagement, et sur leur décision de revenir vers des travaux originels sous l'effet d'une forme d'urgence, en mobilisant de nouvelles approches. Les violences extrêmes survenus dans l'ex-Yougoslavie ont eu ainsi un effet considérable sur la recherche relative aux crimes nazis et à la Shoah, en particulier chez les chercheurs allemands, comme l'ont relevé les travaux de la Mission[462], tandis qu'en France, l'engagement heuristique a reposé sur la détermination de spécialistes de l'histoire européenne et de l'anthropologie de la violence, prêts à agir[463]. Il s'est poursuivi en direction d'enquêtes de grande importance sur le fonctionnement de la justice pénale internationale au sein du TPIY.

La conscience du génocide des Tutsi au Rwanda a eu un impact moins décisif sur les milieux scientifiques, sauf quelques exceptions significatives comme l'historien de la Shoah Raul Hilberg[464], ou les historiens de la Grande Guerre Stéphane Audoin-Rouzeau[465] et Annette Becker[466]. L'étude de l'événement intègre à parts égales des analyses sur l'histoire de sa compréhension (ou de son incompréhension), sur l'épreuve que constitue le travail de terrain[467], sur les mécanismes de révisionnisme ou de négationnisme qui assaillent les chercheurs et aveuglent les opinions publiques[468]. Les spécialistes sont particulièrement avertis des conditions d'exercice de la recherche sur le génocide des Tutsi au Rwanda, à l'exemple de Jean-Pierre Chrétien auditionné par la Mission[469].

---

[461] Lundi 2 octobre 2017, Sciences Po. **4. PARCOURS DE CHERCHEURS (18H-19H15)**. Sous la présidence de Christine Musselin, directrice scientifique de Sciences Po. Présentation par Steve Sawyer, professeur à l'American University in Paris. **Yves Ternon,** président du Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens ; **Fatma Müge Göçek,** professeure à University of Michigan - Ann Arbor ; **Annette Becker,** professeure à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense et membre senior de l'IUF ; **Renée Poznanski,** professeure à l'Université Ben Gourion du Neguev ; **Véronique Nahum-Grappe**, chercheuse à l'EHESS (IIAC)

[462] Johann Chapoutot, Christian Ingrao (volume premier des Annexes), ainsi que la contribution de Florent Brayard (*id.*).

[463] Contribution de Véronique Nahoum-Grappe.

[464] Il accompagne la réédition de *La destruction des Juifs d'Europe* d'un chapitre inédit.

[465] L'ouvrage qu'il publie en 2017 se présente comme la confession d'un historien qui n'a rien vu en dépit de l'évidence du réel (*Initiation*, *op. cit.*).

[466] Son étude de 2018, *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides* (Paris, Fayard, coll. « Histoire »), se conclut sur le génocide des Tutsi au Rwanda.

[467] Hélène Dumas, *Le génocide au village*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2014.

[468] Pôle de recherche n° 10.

[469] Audition du 29 septembre 2017 (Bègles).

Le regard contemporain porté sur les génocides et sur les crimes de masse est indissociable de l'inquiétude commune pour le surgissement de la violence extrême. Deux événements dominent actuellement ces représentations : les crimes de l'Etat syrien et la crise européenne devant les réfugiés. L'écoute des chercheurs permet de mesurer leur inquiétude et leur détermination à s'engager. Ces engagements reposent sur une confiance raisonnée dans les pouvoirs de la connaissance et sur des formes d'injonction personnelle à refuser la passivité ou l'inconnaissance – ces attitudes qui ont caractérisé les sociétés et les Etats dans la majorité des cas de génocides, de crimes de masse et de violences extrêmes. Et il ne s'agit pas seulement de blessures individuelles comme Stéphane Audoin-Rouzeau l'a exposé pour le Rwanda[470] (et Raymond Aron pour la Shoah lorsqu'il écrivit ses *Mémoires*[471]). Le coût n'est pas seulement diplomatique et politique, il est social et moral comme continue de le démontrer l'interrogation sur l'attitude de la France devant le génocide des Tutsi. Celui-ci place les chercheurs et les enseignants devant des cas de conscience qui ne peuvent être résolus qu'à travers l'acquisition de connaissances approfondies, obtenues par l'enquête ou l'expérience de terrain.

A cet égard, la Mission a constaté l'impact chez les pédagogues d'une relation directe avec les traces de l'inhumanité. Bien qu'habituel dans certaines académies comme celle de Nice en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, le déplacement sur le site du camp d'Auschwitz-Birkenau conserve un impact fort sur l'engagement heuristique et pédagogique des professeurs de l'enseignement primaire et secondaire. En découlent des projets interdisciplinaires, des ateliers en classe et hors-la-classe, ainsi que pour certains enseignants des reprises d'étude en direction de masters recherche ou de doctorats. Ce même impact s'est révélé aussi avec un groupe d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale invités le 25 avril 2017 par l'Union des déportés d'Auschwitz et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah à participer à ce voyage. Une trace écrite en a découlé, diffusé au sein du ministère de l'Education nationale. Elle introduit la question de l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences, et ouvre sur l'enjeu des réponses pédagogiques, scientifiques ou artistiques qui doivent lui être apportées.

C.L'ENJEU D'UN ENSEIGNEMENT DES GÉNOCIDES, DES CRIMES DE MASSE ET DES VIOLENCES EXTRÊMES

Les programmes actuels des classes du primaire autorisent l'enseignement de la Shoah en fin de scolarité (CM2) tandis que les programmes de l'enseignement secondaire pour les trois voies générales, technologiques et professionnelles, permettent d'aborder les génocides des Arméniens de l'Empire ottoman, des Juifs d'Europe et des Tutsi au Rwanda, ainsi que la plupart des crimes de masse dont ceux du fascisme, du nazisme et du stalinisme. La colonisation, les traites et les esclavages, la disparition des peuples autochtones peuvent faire l'objet également d'un enseignement. La présentation en classe des séquences du programme s'accompagne fréquemment de prolongements sous la forme d'ateliers interdisciplinaires ou même de projets d'établissement. Ce triptyque

[470] *Initiation, op. cit.*
[471] Raymond Aron, *Mémoires,* Paris, Julliard, 1983 (première partie).

programme/atelier/formation définit la singularité de cet enseignement en même temps que son caractère modélisant pour les savoirs enseignés et la pédagogie participative.

Membres de la Mission, Iannis Roder et Viriginie Sansico ont réalisé dans ce cadre un panorama très complet de cet enseignement en France qui démontre sa place justifiée dans les programmes et l'engagement d'une forte proportion de professeurs pour le conduire avec succès – justifiant de ce point de vue un effort de formation de ces derniers. Cet engagement s'apprécie au nombre des productions pédagogiques, ateliers interclasses, projets d'établissement. Egalement membre de la Mission, Bénédicte Gilardi, professeure documentaliste dans un lycée qui organise une « semaine de la mémoire » sur les génocides[472], a réalisé un travail comparable sur l'ensemble des initiatives venant en soutien ou en accompagnement de cet enseignement, et cela à l'échelle de la France. Ce panorama est complété par des exemples de projets ou d'ateliers initiés par des équipes de professeurs (Cécile Boudes, Samuel Ipas, Christèle Lomer Bréhier et Christophe Lucas à Châlons-en-Champagne ; Caroline Delage à Narbonne ; Cyril Martinez à Béziers, etc.). L'origine de ces initiatives découlent souvent d'expériences personnelles d'enseignants en formation (par exemple lors d'un déplacement à Auschwitz-Birkenau sous l'égide du Mémorial de la Shoah qui joue le rôle d'opérateur public délégué) ou de la volonté d'amener la recherche jusque dans la classe comme au lycée Marguerite de Navarre d'Alençon pour le « Dictionnaire Dora ». Ces initiatives témoignent en tout cas du haut niveau d'implication des professeurs et de leur sens du service public de l'enseignement, y compris dans des établissements réputés difficiles où les enseignants obtiennent des résultats remarquables (l'atelier interdisciplinaire du collège André-Doucet à Nanterre par Claire Debet, professeur de lettres, Karima Houhou, CPE et Ramzy Jaaouar, professeur d'histoire-géographie).

La Mission a bénéficié en outre du concours du corps des IA-IPR et des IEN pour la réalisation de bilans académiques, confirmant ce dynamisme pédagogique sur le terrain et la collégialité du travail mené (Danielle Le Prado-Madaule et Marie-Ange Rivière pour Montpellier, Françoise Jany-Dubry[473] pour Nantes). A l'échelon académique, le Concours national de la résistance et de la déportation (dont le jury est aujourd'hui présidé par l'inspecteur général Tristan Lecoq) joue un rôle d'incitation et de soutien souvent primordial, même si la forme concours induit un classement qui n'est pas toujours bien compris par les élèves[474].

Pour les classes de primaires, l'enjeu de l'enseignement de la Shoah constitue un véritable défi pédagogique et humain comme le souligne pour la Mission l'une de ses membres, Nicole Matulik, conseillère pédagogique du 1er degré[475]. Il est nécessaire d'inventer des

[472] Il s'agit du lycée Maulnier de Nice. En avril 2018, cette « semaine » a pris le nom de « Semaine de la mémoire & de la recherche. Les génocides du XXe siècle ». L'année 2018-2019 accueillera sa cinquième et dernière édition.

[473] Aujourd'hui inspectrice générale de l'éducation nationale dans le groupe histoire-géographie.

[474] Retours de terrain (réunions de la Mission dans l'académie de Montpellier, 8 mars et 27 septembre 2017).

[475] Il existe un rapport d'Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale de l'éducation nationale et présidente de la Maison d'Izieu, sur « L'enseignement de la Shoah à l'école primaire ». Remis en juin 2008 au ministre Xavier Darcos, il se propose « d'utiliser la thématique des enfants victimes comme axe privilégié de l'enseignement

formes d'humanisme permettant aux élèves de se construire avec eux et dans le monde. « Outiller intellectuellement les élèves est selon moi plus que jamais l'un des défis de l'école du XXIème siècle », écrit Nicole Matulik.

La formation des professeurs à cette séquence de la classe de CM2 est essentielle également. Elle suppose une réflexion approfondie sur les missions enseignantes et éducatives, que chaque professeur peut acquérir, y compris en réfléchissant à son propre parcours et à sa responsabilité de pédagogue, à l'exemple d'Aurore Leyme, enseignante à l'école de la rue Levert à Paris 20e. L'enjeu essentiel consiste à ne pas occulter cette dimension d'inhumanité de l'histoire tout en évitant d'y enfermer les élèves. Cela suppose de bien connaître ces derniers et de mesurer leur capacité à appréhender ce sujet, et d'imaginer des approches pédagogiques qui s'appuient sur la mise en lumière des attitudes de survie et de résistance aussi bien que de l'engagement des chercheurs – y compris en faisant venir ces derniers en classe comme l'historienne Claire Zalc intervenue devant les élèves d'Aurore Leyme.

Pour la scolarité obligatoire jusqu'à la fin de la 3e, l'enseignement de la Shoah en lien avec la Seconde Guerre mondiale constitue un cours d'une importance singulière. Les enseignants le préparent avec soin parce qu'il représente plus qu'une partie de programme. S'ils y consacrent une attention toute particulière – et la liberté pédagogique leur autorise ce choix -, c'est en raison de la gravité des faits exposés, mais aussi de la possibilité de transmettre aux élèves le sens de l'histoire et la nécessité de la recherche. De ce point de vue, il importe d'élargir l'enquête aux mécanismes invisibles qui s'emparent d'une société et finissent par lui faire accepter ou lui faire commettre l'irréparable, et d'analyser les sorties de génocide en menant par exemple des comparaisons, ou encore en soulignant les engagements en faveur d'une justice pénale internationale. La recherche comme la littérature révèlent que la déshumanisation n'appartient pas uniquement au passé et au reste du monde, que les sociétés démocratiques n'en sont pas protégées naturellement et qu'il convient de repousser en elles toutes les formes de violence, y compris celles qui pourraient paraître mineures, ordinaires, ou relever de sordides faits divers. Les mondes de paix et de fraternité se construisent sur la vérité et la lucidité, c'est la conclusion à laquelle peut aboutir l'enseignement de la Shoah à l'école.

La décision d'introduire le génocide des Arméniens dans les nouveaux programmes de 2008, loin d'affaiblir l'enseignement de la Shoah, permet d'entrer dans la problématique générale des génocides et de démontrer la place qu'y occupe la destruction des Juifs d'Europe par le nazisme. L'étude des deux génocides ne se pose pas en termes de concurrence mais de comparaison et de complémentarités, et elle appelle fréquemment à aborder le génocide des Tutsi au Rwanda. La Mission a été éclairée sur ce point par l'ancien doyen du groupe histoire-géographie de l'inspection générale, Laurent Wirth, et elle a entendu Laurence de

au CM 2. L'étude d'un nom, d'un visage ou d'un parcours permettra d'introduire le sujet de l'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. L'accent sera mis sur la vie de ces enfants jusqu'à leur déportation et la mémoire des enfants sauvés et des Justes sera rappelée ».

Cock, professeure d'histoire et de géographie en charge avec l'association Aggionarmento d'une étude sur l'introduction de cet enseignement dans les programmes.

La Mission s'est appliquée de même à évaluer la place des traites et des esclavages dans l'enseignement à partir du bilan réalisé par Myriam Cottias, Eric Mesnard et Marie-Albane de Suremain. Elle a interrogé les programmes étrangers comme ceux des Etats-Unis lors d'une visite au lycée français de Washington qui offre une vision comparée des deux systèmes. Bien que rapporté à l'autorité des Etats, l'enseignement américain bénéficie de l'action d'un organisme fédéral de grande portée. Inauguré en 1993 à la suite d'une décision présidentielle de Bill Clinton, situé à Washington à proximité du National Mall, l'United States Holocaust Memorial Museum (USHMM) fournit d'importantes ressources en même temps qu'un appui à la recherche et une impulsion nationale qui manquent à la France. Cette dernière ne manque pas, certes, d'atouts à commencer par le caractère national des programmes d'enseignement et des concours de recrutement des professeurs. Mais l'absence d'une telle institution associant pour l'USHMM un établissement muséal, un centre de recherche et un monument mémoriel, dirigée vers la connaissance de la Shoah mais aussi des autres génocides et crimes de masse, intégrant la dimension de l'exil et la réflexion sur le refuge et les réfugiés, manque assurément en France. Le projet de Centre international de ressources devrait pallier cette lacune et apporter aux professeurs les moyens comme la formation auxquels ils aspirent.

Iannis Roder a étudié pour la Mission la formation des professeurs aux génocides et aux violences de masse. Il pointe un hiatus préoccupant entre une impression de connaissance, largement partagée par le milieu enseignant, et la réalité du savoir scientifique réellement maîtrisé. La raison principale en est la faiblesse des programmes universitaires sur le sujet[476]. La formation initiale et la formation continuée peuvent compenser cette insuffisance, mais en partie seulement, surtout dans les conditions actuelles où les pouvoirs publics se défaussent trop facilement de leurs responsabilités pour les confier au Mémorial de la Shoah. Même si le sérieux et le succès de cette institution ne sont plus à prouver, il s'avère problématique que l'Etat se décharge trop fortement de ses responsabilités à travers cette délégation de service public[477]. L'investissement déjà éloquent du Mémorial de la Shoah ne pourrait que profiter de l'engagement de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Avec la vague très préoccupante d'antisémitisme en France et en Europe, avec la montée des négationnismes (qui s'en nourrit, et réciproquement), il est essentiel d'expliquer à la société que la mémoire et l'histoire de la Shoah ne concerne pas seulement les Juifs et qu'elle exige des nations démocratiques des politiques ambitieuses de savoir et de formation[478].

[476] Répondant à cette lacune constatée, un projet de cours portant sur les génocides et les crimes de masse, de l'époque coloniale à nos jours, a été imaginé pour l'enseignement supérieur par l'historien Philip Nord, membre de la Mission.
[477] Contribution de Marie-Anne Matard-Bonucci (Pôle de recherche 9).
[478] Cette remarque ne signifie aucunement que la place des victimes ne soit minimisée dans la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, comme la Mission l'expose dans ses travaux.

Il faut ajouter à l'appui de cette demande l'importance – que la Mission a contribué à faire mieux connaître[479] - des ressources élaborées par les enseignants, réunies par les sites académiques, portée par les Portails nationaux (comme celui d'histoire-géographie).

La mise à disposition de ressources directement exploitables en classe est également nécessaire. Ces dernières sont mises régulièrement en chantier mais elles n'atteignent pas l'efficacité d'une réalisation dont un historien, François Bédarida, à l'époque directeur de l'IHTP, avait pris l'initiative en 1989 sur *Le nazisme et le génocide*[480]. L'Education nationale a vocation à encourager les travaux pédagogiques issus de la recherche et les rencontres entre chercheurs et professeurs. Preuve du grand intérêt des enseignants pour ces thématiques, des initiatives mixtes ont vu le jour, individuelles comme celle de Barbara Lefebvre et de Sophie Ferhadjian en 2007[481], plus collectives au niveau des associations professionnelles d'enseignants. La proposition de la Mission en faveur d'une « semaine de la recherche » repose sur ces constats.

La production de ressources se fait aussi en relation avec les investissements pédagogiques déjà mentionnés, ateliers et projets débouchant sur des connaissances nouvelles directement exploitables en classe, tandis que des professeurs s'emploient à animer des blogs personnels où s'élaborent des dossiers d'excellent niveau comme ceux que réalise Christine Guimonnet, professeure d'histoire-géographie au lycée Camille Pissarro à Pontoise[482]. Des liens étroits sont tissés avec les questions du présent. La connaissance du passé peut y répondre, en particulier grâce aux ressources rassemblées sur la résistance au nazisme, la lutte contre les tyrannies et l'engagement pour les droits humains. La Mission tient à insister sur l'importance des travaux et des initiatives venus des enseignants. Choisissant de se former avec des chercheurs (souvent par l'intermédiaire du Mémorial de la Shoah), et d'innover avec leurs élèves, ils réalisent des productions de haute qualité pédagogique. Le devoir de l'institution est de relever un tel investissement et de donner les moyens de conserver et de faire partager ces expériences. Le Centre international de ressources pourra y veiller.

Cette richesse de l'expérience enseignante et la relation qui se crée avec les savoirs de la recherche explique qu'un tel enseignement soit devenu lui-même objet de recherche. La Mission s'est intéressée à cette dimension. L'explicitation de la recherche, sa transmission au plus grand nombre et son expérimentation concrète, notamment à travers la rencontre des élèves, des professeurs et des chercheurs, sont apparues comme un ressort essentiel pour comprendre le passé et construire l'avenir.

[479] Les ressources pédagogiques nombreuses et variées élaborées ou recueillies par la Mission ont vocation à être réunies sur un site unique facilement accessible qui constituerait une pierre à l'édifice du Centre international de ressources, l'une des recommandations finales du Rapport (chapitre 9).
[480] *Op. cit.*
[481] Barbara Lefebvre et de Sophie Ferhadjian (dir.), *Comprendre les génocides du XXe siècle : comparer-enseigner*, Paris, Bréal (Barbara Lefebvre a été auditionnée par la Mission le 20 janvier 2017).
[482] *Id*.

L'un des axes de cet enseignement doit porter sur la connaissance des processus, et particulièrement celui de l'élaboration des appareils idéologiques, administratifs, policiers dont l'objectif est la destruction de toute alternative à un régime génocidaire. Il suppose, notamment en fin de collège et au lycée, une découverte du droit, de la science politique, découverte qui pourra se prolonger à l'université. C'est aussi une approche nouvelle des engagements de résistance, qui bâtissent des contre-sociétés qu'il s'agit de mieux étudier pour les enseigner. L'observation des élèves travaillant ces sujets renforce aussi la préoccupation conjointe des pédagogues et des chercheurs auxquels s'ajoutent parfois des muséographes et des réalisateurs[483]. De cette manière se déploie et s'approfondit l'éducation civique et morale qui peut être apportée aux élèves, comme l'a souligné l'une des magistrates du Pôle Génocides auditionnées par la Mission : « Comprendre que l'Histoire est en mouvement, que peut-être on ira à La Haye voir la Cour Pénale Internationale avec une classe comme on va à Auschwitz, comprendre qu'effectivement le crime de masse ce n'est pas seulement celui qui est dans le livre d'Histoire, c'est celui qui se passe aujourd'hui, bien dans notre présent, à nos portes, parfois même depuis notre seuil, maintenant, sans que rien ne garantisse l'avenir. Le présent et l'avenir sont aussi des champs à explorer, car ce sont les enfants en âge scolaire qui en détermineront les voies. »[484]

D.UN CHAMP DE RECHERCHE SPECIFIQUE A VALORISER. TRAVAUX, ENQUETES ET SAVOIRS SCIENTIFIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT

La Mission avait pour objectif d'étudier l'enseignement aussi bien que la recherche. Celle-ci étant une condition de toute formation, les chercheurs ont été majoritaires dans la Mission. La plupart d'entre eux sont aussi enseignants dans le supérieur, tandis qu'à l'inverse les enseignants du primaire et du secondaire membres de la Mission sont aussi des chercheurs ou ont été formés par la recherche. La proximité entre recherche et enseignement s'est vérifiée, déterminant des types de pédagogie que des spécialistes ont choisi de considérer comme des objets de recherche à part entière, contribuant sur ce point à renforcer le lien recherche-enseignement.

La Mission s'est employée à recenser et étudier ces formes de savoir scientifique qui s'inscrivent une importante tradition en France. Les recherches sur l'enseignement y présentent trois caractéristiques : 1) elles sont assumées d'abord par des chercheurs généralistes plus que par des spécialistes des sciences de l'éducation, et elles profitent d'une forte impulsion des associations de professeurs et de cercles de réflexion ; 2) elles privilégient certaines disciplines, dont l'histoire et les lettres, et en leur sein le sujet de l'enseignement des génocides ; 3) l'apport de la recherche dans l'enseignement est spécifiquement interrogé.

La synthèse des travaux passés et en cours sur l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes a été réalisée par Benoît Falaize, historien de

[483] Voir le film de Philippe Claudon, *Ami, entends-tu…* co-écrit par Hélène Orain, directrice générale du Musée national de l'histoire de l'immigration (2015).
[484] Audition d'Aurélia Devos, vice-procureure (1er février 2017).

l'enseignement de l'histoire[485], tandis que les principales associations professionnelles ont contribué à la réflexion commune[486]. Des auteurs de travaux de fond ont été invités par la Mission, dont Patricia Drahi, auteure d'une enquête (sous forme d'une thèse) sur l'expérience de l'enseignement de la Shoah par des professeurs du secondaire[487].

Ces travaux manifestent leur intérêt pour la place qu'occupe la recherche dans l'enseignement, à la fois par les ressources qu'elle offre mais également par la connaissance qu'elle apporte dans la constitution des savoirs (afin de ne pas transmettre aux élèves des évangiles – particulièrement sur ces sujets où la vérité peut être contestée par des postures idéologiques) et par le positionnement qu'elle offre aux professeurs, l'assurance qu'elle leur donne, les horizons qu'elle leur transmet. Les savoirs éducatifs et les ressources pédagogiques n'ont certes pas une finalité scientifique. Pour autant, ils révèlent l'attachement de leurs auteurs pour la recherche considérée comme une source majeure de la connaissance et une éthique de vérité. Son pouvoir est renforcé par la force de l'enquête à laquelle elle s'identifie. Elle appelle constamment à la défense de la liberté de pensée et d'expression.

La place de la recherche dans les pratiques d'enseignement est reconnue dans la formation des enseignants, tant sur un plan général avec les Masters MEEF préparés dans les ESPE, qu'en direction des disciplines (dont l'histoire et la géographie avec ses questions de programme aux concours de recrutements) et l'accompagnement pédagogique des professeurs. Concernant les premiers, leur qualité de master les désigne comme des formations universitaires fondées sur la recherche, impliquant la réalisation et la soutenance d'un mémoire, dont le sujet, dans le cadre de ces MEEF, doit avoir un rapport avec le métier, la discipline et sa mise en œuvre pédagogique. Ce mémoire n'est donc ni un rapport de stage, ni un travail de recherche strictement disciplinaire, mais bien une étude de la mise en œuvre d'une discipline à des fins pédagogiques, fondée sur la théorie comme sur la pratique[488]. En d'autres termes, faire travailler les futurs professeurs en mémoire individuel ou collectif, par exemple les violences de masses, est tout à fait possible à condition de disposer de la participation d'enseignant-chercheurs (sur place ou dans une structure proche et liée à l'ESPE) qui accompagnent les masterants, encadrent leur mémoire, assurent la soutenance. Il importe que ce travail renvoie d'une façon ou d'une autre au métier de professeur et à son exercice : comme on l'a constaté, cette condition est remplie tant ces

[485] Il est devenu en mars 2017 inspecteur général de l'éducation nationale.

[486] Dont l'Association des professeurs d'histoire de géographie, l'Association Aggiornamento, l'Association des Clionautes.

[487] « L'expérience de l'enseignement de la Shoah en France par des professeurs de collège et de lycée : un analyseur de l'expertise professionnelle face à une question socialement vive », sous la direction de Marie-Anne Hugon (Université de Paris-Nanterre, 2015), publiée aux éditions L'Harmattan, sous le titre *Enseigner la Shoah et les questions socialement vives. Risques et défis. Paroles de professeurs de collège et de lycée*, coll. « Logiques sociales », 2017.

[488] Depuis deux ans, les meilleurs masters MEEF sont sélectionnés - un par ESPE - pour une opération « mon master MEEF en 180 secondes » (voir, sur www.reseau-espe.fr, les vidéos de cette opération et les mémoires du concours 2018).

sujets mobilisent le monde enseignant et stimulent sa réflexion tant pédagogique que scientifique[489].

Au sujet des programmes des concours nationaux de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, la place des thématiques liées à la violence, à son expression et à sa prévention se renforce, tandis que les questions de programme spécifiques pour certains concours (dont ceux d'histoire-géographie – CAPES et agrégations) s'orientent plus nettement. En témoigne la question d'histoire contemporaine pour les sessions 2017 et 2018 : « Le Moyen-Orient de 1876 à 1980 ». Le lettre de cadrage insiste sur les phénomènes de violence extrême dont le génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman mais également, de manière diachronique, sur « les guerres et les violences », et elle expose les liens de la question avec les programmes en vigueur dans les collèges et les lycées.

La connaissance du Moyen-Orient contemporain apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré : la conflictualité de la région (classes de Terminale et de Troisième) doit être réinscrite dans des processus historiques de mondialisation, de croissance économique, de mutation des sociétés, de violence et de meurtres de masse (classes de Première et de Troisième). Ces processus relient l'histoire du Moyen-Orient au temps de l'Europe et du monde. [490]

Pour terminer, l'instauration en janvier 2018 d'un Conseil scientifique auprès du ministre de l'Education nationale soutient un tel objectif d'enseignement avec la recherche : « donner des bases scientifiques solides aux débats éducatifs et, progressivement, diffuser dans l'ensemble du système éducatif une véritable culture de la recherche ». La « session 2018 » de cette nouvelle institution y répondra particulièrement. Elle « mettra à l'honneur des innovations favorisant notamment l'apprentissage de l'autonomie et le travail personnel de l'élève, la construction d'un esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves, la diffusion de la culture scientifique et technique, la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur[491] ». Les propositions du Rapport Mathiot sur la réforme du baccalauréat, remis au ministre de l'Education nationale le 24 janvier 2018, vont également dans cette direction en prévoyant par exemple l'introduction d'un « cours de culture et de démarche scientifique » en terminale, destinée à lutter contre la popularité des théories du complot chez les élèves, tandis que ces questions seraient abordées à tous les niveaux de la scolarité dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

[489] Communication (janvier 2018) à la Mission de François Louveaux, ancien chargé de mission pour les ESPE auprès de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et ancien co-animateur du groupe interministériel de pilotage des ESPE (GIPESPE) avec Claude Fabre, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie).

[490] Voir la Lettre de cadrage de cette question sur le site Eduscol-Devenir enseignant (http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externe/52/5/p2017_capes_ext_histoire_geo_556525.pdf). Il est à noter qu'au CAPES d'histoire-géographie de la session 2017, l'épreuve 2 d'écrit a porté sur « Les ruptures de la Première Guerre mondiale au Moyen-Orient (1876-1980) » incluant des documents sur le génocide des Arméniens.

[491] Dossier d'installation du Conseil, le 10 janvier 2018.

E.ENSEIGNER AVEC LA RECHERCHE. LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR « LA SEMAINE DE LA RECHERCHE »

La nécessité de répondre à la saisine du Président de la République (relativement à sa décision d'instaurer une nouvelle journée commémorative) a conduit la Mission, non seulement à étudier la situation de l'économie commémorative sur ces sujets, mais également à réfléchir sur les initiatives qui, dans le milieu scolaire et les institutions publiques, seraient de nature à renforcer la connaissance collective et les formes d'action pour une solidarité universelle. Présentée par le président de la Mission, l'hypothèse d'instaurer une « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes » a été rapidement adoptée par l'ensemble de ses membres. Certains y ont travaillé spécifiquement compte tenu de leur expérience en la matière. Ce fut le cas tout particulièrement de Bénédicte Gilardi, professeur documentaliste au lycée Maulnier de Nice, établissement scolaire qui mène depuis 2014 une initiative très proche du projet de « semaine de la recherche ». Il s'agit d'une « semaine de la mémoire sur les génocides » qui implique la participation de nombreux chercheurs, d'artistes, ainsi que de témoins et de survivants du génocide des Tutsi au Rwanda. Cette initiative modèle, comme d'autres qui se déroulent dans d'autres établissements ont inspiré le projet de la Mission. A une autre échelle, le Mémorial de la Shoah travaille selon ces perspectives d'explicitation et de transmission de la recherche, comme en témoignent ses programmes de formation pour les professeurs dans les académies. D'autres institutions mémorielles agissent dans la même direction, comme l'Union des déportés d'Auschwitz avec son site documentaire de grande dimension, « Memoiresdesdeportations[492] ». La Mission recommande que ces initiatives soient soutenues et amplifiées.

La France est en première ligne sur cette action, à la fois par le nombre des initiatives relatives à la Shoah, par le travail réalisé en direction des résistances, et par la capacité d'ouverture de cette initiation à la recherche vers d'autres génocides et violences extrêmes. L'une des spécificités marquantes est l'intérêt de nombreux chercheurs pour participer à cette formation en milieu scolaire et auprès d'institutions publiques : les bibliothèques, musées, centres d'archives, instituts français à l'étranger. A cette disponibilité s'ajoute celle des enseignants eux-mêmes comme celle des corps d'inspection et des organisations professionnelles, afin d'amplifier cette dynamique de la recherche mise au service de l'école et protégeant cette dernière des injonctions mémorielles trop brutales (y compris en termes de politique nationale). Cette convergence a été relevée précédemment. Elle est particulièrement forte pour ces sujets, qui exigent des enseignants une réelle innovation pédagogique. Or, pour y parvenir, les savoirs et les savoir-faire de la recherche se révèlent précieux.

[492] http://memoiresdesdeportations.org (il s'agit d'un site documentaire de grande dimension, développé par Isabelle Ernot, à vocation scientifique et pédagogique, traitant des « deux » déportations, raciales et politiques, capable d'être un modèle pour d'autres déportations).

Présentée dans la Note d'étape remise le 30 mars 2017, la « semaine de la recherche » a été approuvée par François Hollande dans son discours du 24 avril 2017 à Paris devant la statue de Komitas. Avant cette date puis postérieurement à elle, la Mission a travaillé son projet, d'abord en son sein et en parallèle grâce à des rencontres avec des professeurs sur le terrain (dans l'académie de Montpellier), et avec des associations professionnelles. Dans le même temps, elle s'est appliquée à s'intéresser à des initiatives pédagogiques qui mettraient en œuvre cette dynamique de la recherche et de son apprentissage, notamment grâce à l'enquête collective ou à l'expérience du terrain (par les voyages sur les sites et musées). Comme l'a exposée pour la Mission une professeure de l'académie de Paris, Nadia Wainstain, les questions pédagogiques soulevées par l'enseignement des génocides et des violences extrêmes conduisent à formuler des préconisations générales qui placent la recherche au centre des préoccupations des enseignants. Benoît Falaize abonde dans cette direction dans sa propre contribution sur « la nécessité d'enseigner avec la recherche ».

D'importantes ressources ont d'ores et déjà été réunies par la Mission au cours de sa réflexion sur la « semaine de la recherche » : contributions d'associations professionnelles (APHG, Clionautes), réflexion initiée dans des séances de travail avec des professeurs et des inspecteurs en formation[493]. Rassemblées dans le volume premier des Annexes, elles pourront, à l'avenir, être efficacement transmises aux enseignants et aux chercheurs sous la forme d'un ouvrage de référence. Ces ressources soutiennent la pertinence d'une proposition qui correspond aux attentes partagées des communautés d'enseignants, de chercheurs, d'éducateurs, de médiateurs. Celle-ci se situe à l'origine des développements les plus décisifs en matière de formation des jeunes générations aux risques de la violence extrême et aux moyens d'y répondre dans une démocratie. Elle constitue un ressort particulièrement efficace pour la mise en réseau des richesses nationales à ce sujet et l'installation d'un centre international de ressources. Validée par une première autorité présidentielle, « La semaine de la recherche » doit l'être désormais par l'actuel Président de la République auquel elle a été soumise.

L'un des intérêts supplémentaires de l'initiative consiste dans la facilité avec laquelle elle peut être adoptée par d'autres pays et constituer à court ou moyen terme un engagement international, ou du moins européen. La Mission compte particulièrement sur l'Allemagne, partenaire privilégié de la France et acteur important de la Mission via l'aide apportée à son fonctionnement par l'Institut historique allemand. « La semaine de la recherche » pourrait aider de ce point de vue à collecter et transmettre les ressources et les expériences acquises et innover en bâtissant celles, partagées, de notre avenir commun.

F.LES RESSOURCES EDUCATIVES ET INTERNATIONALES

La Mission a constaté l'existence de projets éducatifs appuyés sur la recherche et débouchant sur des gains de formation réels. Ils présentent aussi l'intérêt de pouvoir se démultiplier, à l'échelle européenne pour commencer. C'est le cas, par exemple, du projet

[493] Il s'agit de réunions organisées pour ce faire dans l'Académie de Montpellier et de la semaine de formation, en décembre 2017, des inspecteurs stagiaires histoire-géographie et Lettres histoire-géographie à l'ESEN.

Convoi 77 qui se met à la disposition du monde enseignant. L'essentiel des actions éducatives prennent appui sur les dispositifs scolaires, même si, dans le cadre des sites mémoriaux et des établissement muséaux, les ressources s'adressent aussi bien aux scolaires qu'au non-scolaires. Celles-ci auraient vocation à se renforcer et à proposer davantage de formations hors milieu scolaire.

Ces perspectives éducatives résultent aussi d'impulsions européennes ou internationales. La réflexion menée par Euroclio regroupant les associations de professeurs d'histoire-géographie des pays membres du Conseil de l'Europe détermine ainsi des initiatives communes[494]. Plusieurs résolutions et déclarations du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, et de l'Union européenne entre 2002 et 2005 ont donné lieu à des programmes et, dans le cas de l'UE, ont permis aux Etats membres et organismes privés l'accès à de nouveaux fonds.

Au niveau international[495], l'apparition du génocide comme un objet d'enseignement est relativement récente. Il est à noter que les textes concernent quasi exclusivement la Shoah. L'initiative majeure est celle qui a eu lieu à Stockholm en janvier 2000 à l'initiative de l'ancien Premier ministre suédois Göran Persson avec le Forum international sur l'Holocauste et le lancement de la Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research / International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA). Il s'agit de l'unique organisation intergouvernementale créée dans le seul objectif de soutenir l'enseignement de l'histoire de la Shoah. Elle réunit diplomates et experts représentant pour l'essentiel des musées mémoriaux et des centres de recherche et de documentation spécialisés. Son domaine d'action porte aujourd'hui sur d'autres crimes nazis (Tsiganes, opération T4). Un groupe a été créé pour promouvoir les approches comparatistes des génocides et crimes de masse. La question de l'éducation dans la prévention du génocide est mentionnée à nouveau dans la déclaration du Forum international de Stockholm sur la prévention du génocide, signée par 54 Etats en 2004 : « We are committed to educating the youth and the wider public against genocidal dangers of all kinds through formal and informal educational structures ». La France est représentée à l'IHRA par une délégation permanente emmenée son ambassadeur pour les droits de l'homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire. Rencontré par le président de la Mission, l'actuel titulaire du poste, François Croquette, a souligné l'importance de cette organisation et du travail qui y est conduit[496].

Sur le plan mondial, la résolution en 2005 (A/RES/60/7) de l'Assemblée générale des Nations Unies porte sur la « mémoire de l'Holocauste ». L'Assemblée générale demande aux Etats membres « d'inculquer les leçons de l'Holocauste aux jeunes générations de façon à contribuer à la prévention des génocides ». La Résolution a créé une « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste » le 27 janvier, et demande le lancement d'un programme de communication, toujours actif au sein du Département de

[494] La France est représentée par deux délégués de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (Ann-Laure Liéval, Caroline Morel, rencontrées par la Mission) et par un inspecteur général de l'éducation nationale (Vincent Duclert).
[495] Ce développement est co-rédigé avec Karel Fracapane.
[496] Rencontre du 22 novembre 2017 (Paris 7e).

l'Information des Nations Unies et chargé d'animer la Journée internationale et divers autres événements, en particulier à travers le réseau des centres d'information des Nations Unies. La résolution de 2005 est suivie en 2007 d'une autre résolution portant sur « le déni de l'Holocauste » en 2007 *(A/RES/61/255).* On doit noter aussi en 2015 la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'établir une « Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime » le 9 décembre, précédée de la résolution A/HRC/28/L.25 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sur la « Prévention du génocide » qui rappelle l'importance de « toutes les formes d'éducation » dans le but de prévenir de futurs génocides.

La référence à l'éducation dans la Résolution *A/RES/60/7* est reprise presque mot pour mot dans une Résolution ultérieure du Conseil de Sécurité (2150) à l'occasion du 20ème anniversaire du génocide de 1994 au Rwanda. Elle demande aux Etats membres de développer des programmes éducatifs pour « graver dans l'esprit des générations futures les leçons du génocide, le but étant d'en prévenir d'autres dans l'avenir ». Les Résolutions de l'Assemblée générale sont rappelées dans la résolution 34C/61 de la Conférence générale de l'UNESCO en 2007, qui sert de base à l'institution et fait de l'UNESCO la seule agence du système onusien dispose d'un programme d'éducation sur la question, dans le cadre de ces activités relatives à l'éducation pour la citoyenneté mondiale[497].

L'UNESCO conduit depuis 2011 un programme relatif à l'enseignement de l'histoire de la Shoah et, de façon plus générale, l'histoire des génocides et atrocités criminelles. L'objectif est d'inciter les États membres à aborder les passés violents tout en encourageant la connaissance, les compétences, les valeurs et les attitudes susceptibles de contribuer à prévenir les violences de masse. Le travail de l'UNESCO en ce domaine repose sur la Résolution 60/7 (2005) de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Résolution 34C/61 (2007) de la Conférence générale sur la Mémoire de l'Holocauste. Ces Résolutions mettent en évidence la signification historique de l'Holocauste, et l'importance de son enseignement dans le cadre de la prévention du génocide et autres atrocités criminelles. D'autres résolutions des Nations Unies de même nature, telles que la Résolution 2150 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le « réengagement à prévenir et combattre le génocide » ou la Résolution A/HRC/28/L.25 (2015) du Conseil des Droits de l'Homme sur la prévention du génocide, mettent également en lumière l'importance de l'éducation en tant que moyen de sensibilisation aux causes, à la dynamique et aux conséquences des atrocités criminelles.

L'enseignement de l'Holocauste et la prévention des génocides font partie des efforts entrepris par l'UNESCO pour promouvoir « l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) », une des priorités de « l'Agenda Education 2030 ». Dans ce contexte, l'organisation met en oeuvre des activités visant, par l'enseignement des crimes passés, à encourager une réflexion critique sur les dynamiques pouvant mener à la violence génocidaire et à promouvoir une citoyenneté active, basée sur le respect des droits de l'homme.

[497] https://en.unesco.org/themes/holocaust-genocide-education.

L'UNESCO propose des directives pour responsables éducatifs, et mène des recherches pédagogiques afin d'accompagner la révision des programmes et des manuels scolaires, pour développer et réviser les politiques, promouvoir des pédagogies appropriées et améliorer la coopération entre les secteurs formel et non formel de l'éducation. Une large part de ce travail est effectué en coopération avec l'Institut Georg Eckert pour la recherche sur les manuels scolaires (Braunschweig, Allemagne). En parallèle, dans le cadre d'un partenariat avec l'OSCE (ODIHR), l'UNESCO prête une attention particulière à la lutte contre l'antisémitisme et prépare des directives pour responsables en éducation. A travers des programmes de formation, l'institution assure également le renforcement des capacités de ministères de l'Education, en vue d'institutionnaliser l'enseignement de la Shoah, et plus largement la prévention des atrocités criminelles et des génocides, dans les systèmes éducatifs[498].

À l'échelle mondiale, l'UNESCO a développé un mécanisme de renforcement des capacités intitulé « Conférence internationale sur l'Éducation et l'Holocauste », organisée avec le concours du Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, tous les deux ans. La « Conférence » implique des institutions éducatives et universitaires de toutes les régions du monde s'engageant à développer des initiatives culturelles, universitaires et scolaires à long terme. L'UNESCO assure aussi la préservation de la mémoire et de l'héritage des victimes de l'Holocauste. Elle organise différentes activités commémoratives et culturelles, en particulier à l'occasion de la « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ». Elle appuie la conservation et la diffusion d'archives de valeur universelle exceptionnelle liées à l'Holocauste et d'autres crimes nazis avec son Registre de la mémoire du monde (témoignages de Yad Vashem, archives du Ghetto de Varsovie, journaux d'Anne Frank, service international de Recherche de Bad Arolsen). Elle accompagne aussi la protection et la gestion du camp allemand nazi de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, un des sites du Patrimoine mondial. Dans le même esprit, l'UNESCO facilite les discussions pour la création d'une exposition conjointe faisant intervenir les États issus de l'ex-Yougoslavie, dans le « Pavillon ex-yougoslave » au Musée d'État d'Auschwitz Birkenau. Pour la mise en œuvre de ces projets, elle s'appuie sur un large réseau de partenaires comprenant les principaux musées, mémoriaux et centre éducatifs consacrés à l'histoire de la Shoah et la prévention des génocides, ainsi que sur un réseau de « Chaires UNESCO » visant à mieux introduire ces problématiques dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La France est doublement intéressée par l'action de l'UNESCO, à la fois comme pays membre de l'organisation (et pays fondateur), et parce que son siège se trouve à Paris ce qui constitue un atout rarement relevé. La Mission souhaite y insister. La directrice générale de

[498] En Amérique Latine par exemple, cet appui est assuré par le Réseau latino-américain de l'UNESCO sur l'enseignement de l'Holocauste et du génocide, réunissant les ministères de l'Education de 10 pays de la région. Le Réseau facilite le dialogue régional sur l'enseignement de l'histoire des génocides et, plus généralement, l'enseignement des passés violents, et permet de coordonner l'accès des ministères concernés à des réseaux d'expertise internationale. En Afrique sub-saharienne, l'UNESCO est active dans plusieurs pays en partenariat avec le Mémorial de la Shoah (Paris, France).

l'organisation, Audrey Azoulay, a souhaité « convenir d'occasions pour en partager les conclusions [du Rapport], notamment dans le cadre du 70ème anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide le 9 décembre prochain[499] ».

G.DOCUMENTATION, POLITIQUES D'ARCHIVES ET VALORISATION EDITORIALE. L'ÈRE DU TÉMOIGNAGE

La Mission a accordé une grande importance à la dimension documentaire. L'accès à la documentation et son exploitation déterminent la possibilité de la recherche comme de l'enseignement, qui appellent l'usage de documents de différentes natures. Le travail sur les multiples significations de la documentation s'est accru en France. Les chercheurs questionnent sa constitution, son utilisation, ils en font des objets d'étude à part entière, ils participent à l'accroissement des fonds au sein des organismes spécialisés, ils prennent l'initiative de programmes dédiés, ils renforcent les secteurs documentaires au sein de leurs laboratoires. Les milieux scientifiques ont pris conscience du triple statut de la documentation, source pour la connaissance, acte de connaissance, comme politique de connaissance. Son avenir dépend de l'implication des chercheurs à la faire vivre de même qu'elle implique l'engagement des documentalistes à tout niveau, y compris au sein des établissements scolaires en relation avec l'histoire des lieux et des personnes[500].

La mise en réseau des unités de documentation et la constitution de portails d'accès sont indispensables pour doter la recherche et l'enseignement de puissants outils capables de couvrir des champs de savoir très larges. Le centre international de ressources prévu par la Mission défend cette double vocation à inventorier les ressources documentaires en France en les connectant à ce qui existe dans le monde et en suscitant l'engagement des institutions patrimoniales pour densifier leur politique d'archivage selon leurs spécificités (chacune d'elles se rend disponible pour prendre en charge des secteurs documentaires particuliers, aboutissant à ce que l'ensemble des faits puissent être couverts). L'atout de la France en la matière réside dans la multiplicité de ces institutions et la responsabilité des professionnels de la documentation (documentalistes, archivistes, bibliothécaires) s'incarnant dans un véritable « devoir d'archives » aux fins d'assurer les recherches futures –impliquant de conserver les traces de la vie et de la mort dont celles, souvent invisibles, des victimes suscitées par les formes innombrables de violence extrême[501].

[499] « Nous sommes convaincus que votre Rapport apportera un état des lieux, des éclairages comparatifs et des recommandations clés, notamment pour guider la mise en œuvre de programmes qui favorisent la compréhension des génocides et des atrocités criminelles, et transmettent des savoirs pour combattre l'intolérance, le racisme et l'antisémitisme sous toutes ses formes, et encourager un engagement citoyen pour la paix. » (courriel du cabinet de la directrice générale, 12 février 2018). Une rencontre scientifique et pédagogique a été conjointement organisée par l'UNESCO et la Mission d'étude le 7 décembre 2018, dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies, à Reid Hall-Columbia University à Paris.

[500] La bibliothèque de l'IHTP, a qui a été attribué en janvier 2018 le label « Collex » (Groupement d'intérêt scientifique Collex-Persée), reconnaissant ainsi sa qualité de « collections d'excellence pour la Recherche », développe une forte synergie entre les chercheurs du laboratoire et les bibliothécaires-documentalistes.

[501] Cette responsabilité a été illustrée récemment par l'émotion créée à la suite de la révélation des pistes de travail du ministère de la Culture en faveur de la création d'une catégorie d'« archives essentielles » - apparue

La portée scientifique autant que sociale de la documentation s'exprime dans une pratique très active en France, liée à la force de sa tradition éditoriale qui combine la puissance de grands groupes avec le dynamisme de petites maisons[502]. Les uns et les autres n'hésitent pas à engager d'ambitieuses éditions scientifiques de documents, en particulier de témoignages, souvent avec l'aide de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah qui joue à cet égard un rôle déterminant de soutien à la connaissance. Cette activité qui associe des publications inédites de manuscrits et des republications de témoignages jamais (ou peu) réédités doit être saluée. Elle s'associe à la mise en chantier d'anthologies souvent de grande ampleur, permise par d'importants moyens dégagés par les maisons d'éditions petites et grandes[503]. Ces publications facilitent enfin la rencontre entre une scientificité de haut niveau nécessaire à l'établissement du document, et l'intérêt au sein de la société pour ces récits qui font accéder à une vérité des personnes et des destins confrontés à l'innommable. Ceux-ci possèdent en outre des qualités littéraires, captées par des études littéraires en net progrès – capables désormais de s'ouvrir à ces formes d'écriture naguère méconnues ou dépréciées.

Si on a pu parler avec Annette Wieviorka, il y a vingt ans, d'« ère du témoin[504] », aujourd'hui se réalise un « temps du témoignage » qui associe trois avancées majeures : une meilleure approche du témoin à travers son engagement de connaissance, un travail sur les types d'expression et les formes d'édition des œuvres ainsi produites, enfin une exploitation accessible et très large de cette documentation par l'enseignement et l'éducation. Le témoignage et son exploitation resserrent les liens entre la recherche, l'enseignement, l'éducation, la documentation et la création artistique et littéraire pour les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. Les études en question comme celles de Judith Lyon-Caen contribuent aussi, à travers la réévaluation du témoignage de la victime à montrer les capacités de « contre-attaque » de ces dernières[505].

H.TEXTES ET CORPUS LITTÉRAIRES, DE LA RECHERCHE À L'ENSEIGNEMENT ET RETOUR

Comme il a été indiqué plus haut[506], la Mission a décidé d'ouvrir ses travaux sur « les formes efficaces de médiation sur le sujet à destination de tous les publics » (selon les termes de la

comme très soumise au pouvoir politique. Une pétition lancée en novembre 2017 et signée un mois plus tard par 7 000 chercheurs et professionnels : « Les archives ne sont pas des stocks à réduire ! Elles sont la mémoire de la nation ».

[502] Pour exemples : les éditions Ararat (*Apocalypse Arménie. L'incroyable témoignage d'une jeune rescapée des grands massacres*, traduit de l'anglais par Elodie Denis et Thomas Dilan, postface de Thomas Dilan, 2017) ; les éditions Sillage (*La Mémoire courte*, de Jean Cassou, préface de Marc Olivier Baruch, 2017) ; les éditions Vendémiaires (Jankiel Wiernik, *Une année à Treblinka*, préface de Jean-Louis Panné, 2012).

[503] Luba Jurgenson et Nicolas Werth (éd.), *Le Goulag. Témoignages et archives*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2017.

[504] Annette Wieviroka, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, rééd. Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2002.

[505] Judith Lyon-Caen, « "Contre-attaque" : poèmes des camps et des ghettos et autres écrits de la Shoah », PRI « Le fait guerrier », séance du 10 janvier 2018.

[506] Cf. *supra* (chapitre 2, D).

lettre ministérielle) aux domaines de l'art et de la création. Un groupe de travail, animé par Annette Becker et Judith Lyon-Caen, a été constitué à cette fin. Rapidement, il s'est avéré nécessaire de distinguer le volet de la littérature de celui de la muséographie, celui des sites patrimoniaux et celui des arts exposés. Pour le premier d'entre eux, la Mission a constaté une nouvelle fois le lien structurant entre les investissements dans la recherche et les avancées dans l'enseignement.

La Mission s'est particulièrement impliquée dans les travaux sur la littérature et les faits littéraires[507], parce que la question du témoignage a profondément reconfiguré ce que l'on entend par « littérature » depuis le début du XXe siècle[508], et parce que la transmission du savoir et de la mémoire des événements génocidaires, des crimes de masse ou des violences extrêmes a lieu, en grande partie, dans les classes de littérature de l'enseignement secondaire. Catherine Coquio, professeure de littérature comparée à Paris VII, revient, dans les pages qui suivent, sur le premier de ces phénomènes ; l'inspectrice générale de lettres Marie-Laure Lepetit aborde le corpus des textes testimoniaux et propose avec sa collègue inspectrice Caroline Coze des pistes extrêmement précises et précieuses quant à leurs usages dans les classes ; l'inspecteur général Renaud Ferreira a développé l'exemple très démonstratif de l'œuvre de Georges Perec ; l'enseignante en lettres Claire Debet a présenté un atelier interdisciplinaire d'une grande pertinence.

Ce propos introductif se situe *en amont* de ces problématiques : il ne s'agit pas ici de réfléchir à ce que le témoignage « fait » à la littérature ou à ce que la littérature et son enseignement peuvent apporter à la connaissance, à la compréhension et à la transmission des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Il s'agit ici de se tenir au niveau des *actes d'écriture* dans l'événement, actes d'écriture qui intéressent aussi bien les sciences sociales, quand elles s'emparent des violences génocidaires et des crimes de masse, que les études littéraires.

Nous laissons ici de côté la question de la littérature qui prend les génocides ou les crimes de masse *pour thème* – après parfois des décennies –, ou bien l'importante littérature qui interroge les mémoires, les oublis, les présences et les hantises des passés violents, pour nous concentrer sur les écrits produits au cœur des événements de violences, au cœur des crimes, au cœur des processus génocidaires ; des écrits qui, tout en étant, pour certains, des « œuvres littéraires », constituent aussi des « documents » ou des « témoignages » (chacun de ces termes, et la distinction faite entre eux, engagent des usages, des stratégies cognitives ou interprétatives variées qu'il n'est pas possible de développer ici).

Pour illustrer cette perspective, on peut brièvement évoquer un épisode de la période de la Seconde Guerre mondiale et qui concerne une forme d'écriture qui, précisément, n'est pas génériquement testimoniale. À Varsovie, au printemps 1944, quelques semaines avant l'insurrection de la ville, un très petit groupe du Comité national juif clandestin, des

[507] Les développements qui suivent résultent de la synthèse élaborée par Judith Lyon-Caen, responsable des études de la Mission pour le champ littéraire.

[508] Catherine Coquio, *La Littérature en suspens. Écritures de la Shoah : le témoignage et les œuvres*, Paris L'Arachnéen, 2015.

survivants juifs de la liquidation du ghetto d'avril 1943, cachés dans la Varsovie « aryenne », décidèrent d'imprimer clandestinement un petit volume intitulé *Z Otchłani* (« Du fond de l'abîme ») : c'était un recueil de poèmes écrits dans les mois précédents par des poètes juifs et polonais (certains non juifs, comme Cz. Miłosz, qui publia là l'un des poèmes si souvent cités et discutés à propos du regard polonais sur le ghetto de Varsovie, *Campo dei Fiori*). Le recueil fut microfilmé et envoyé secrètement à Londres et de là à New York, où il fut publié en novembre 1944 dans une revue de langue polonaise, *Nasza Trybuna* – le contexte, en Pologne comme aux Etats-Unis, était alors tout autre.

Dans le premier travail universitaire consacré en France à la littérature des camps et des ghettos, en 1953, Michel Borwicz, évoquant cet épisode, remarque que dans les conditions qui étaient celles des survivants traqués de la liquidation du ghetto de Varsovie, « on n'édite de brochures ni par caprice, ni pour satisfaire des prédilections purement esthétiques » : « Il ne suffit pas de réfléchir sur chaque phrase confiée au plomb précieux de l'imprimerie secrète : il faut encore que le texte soit, dans l'esprit du groupe, plus significatif que les autres. Et subitement, un recueil de poèmes ? »[509] En effet, pourquoi un recueil de poèmes ? Au nom de quel investissement de l'écriture et du travail de symbolisation par l'écriture de la part de ces combattants traqués et cachés ? Au nom de quelle réflexion collective – face à l'événement – sur les enjeux de la représentation, de la représentabilité, de la transmission ?

On ne saurait mieux suggérer combien il faut s'interroger sur ce recours à l'écriture dans l'événement et face à lui, combien il importe de se pencher sur les formes diverses de la prise de plume, sur le travail de symbolisation, la convocation de la puissance de la poésie et parfois de la fiction, sur les premiers actes de publication, sur ces écritures individuelles ou collectives destinées à dénoncer, à pleurer, à appeler au combat, à se souvenir du monde d'avance, écritures pour consigner ou documenter les faits, constituer des archives en vue d'une histoire qui devait venir dans un après à la fois espéré et incertain, etc.[510] Il faut interroger l'écriture, le recours à l'écrit, les phénomènes d'écriture face aux événements génocidaires ou aux violences extrêmes, et comprendre que s'investit ici des logiques propres de l'écrit, de l'épaisseur de l'écrit, dans sa matérialité même, grâce à ses effets propres, effets de consignation et de clarification de l'expérience, effets de transmission...

Ces écrits sont parties prenantes des événements qui nous intéressent ; ils n'ont pas seulement des *sources, des témoignages ou des documents sur* ces événements. Ce sont des *faits* d'écriture, qui intéressent l'histoire des « réponses » à l'événement, et celle des « résistances » ; des faits qui intéressent la connaissance des « victimes », la connaissance des modalités de la survie ou des figures du traumatisme, et bien évidemment tout ce qui relève des pratiques mémorielles et des transmissions.

Regarder ces actions d'écriture, c'est aussi se placer dans une posture non surplombante par rapport à ces écrits, *une position qui refuse de dire ce que ces écrits disent ou ne disent pas*,

[509] Michel Borwicz, *Ecrits des condamnés à mort sous l'occupation nazie* (1953), Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1996, p. 97.
[510] Samuel Kassow, *Qui écrira notre histoire ? Les archives secrètes du ghetto de Varsovie*, traduction française, Paris, Grasset, 2007.

sans prendre la peine de les lire (certains étudiants arrivent en cours de littérature ou d'histoire avec ce qu'on pourrait appeler « la certitude de l'indicible » ; une certitude qui, malgré son apparente sidération respectueuse, n'est pas sans confort car elle conduit à ne jamais *apercevoir* l'immensité des écrits produits dans les événements génocidaires ou dans leur immédiat après-coup). Pour dire les choses autrement, il y a eu de la poésie dans les camps et dans les ghettos, il y a de la poésie et de l'écriture dans les massacres et les déplacements de population, y compris dans des conditions les plus invraisemblables, et la question du nommable et de l'innommable, du croyable et de l'incroyable, de la représentabilité, de la transmissibilité de l'expérience a été posée, de manière très forte, *au cœur* des événements eux-mêmes. Tout cela est à connaître, à lire, à faire lire, à transmettre pour comprendre ce que sont les événements génocidaires.

L'écriture sous toutes ses formes et dans tous ses genres et registres, la constitution de fonds documentaires, d'archives clandestines, la collecte de preuves, l'incitation à consigner les événements sont autant de faits historiques qui font partie de l'histoire des génocides – ils sont aussi, parfois, les seules traces laissées par les morts et c'est une raison pour les considérer comme autant d'*écrits survivants*[511]. Ces écrits, il faut les lire pour ce qu'ils sont, des traces non seulement d'une expérience de la violence, mais d'une expérience de l'écriture face à la violence, une confiance placée en l'écriture elle-même face à l'horreur, en une certaine idée de la littérature comme refuge, rempart, espace mental d'humanité.

On souhaiterait ici que cette dimension de l'écrit survivant, de l'action d'écrire pour laisser une trace, soit mieux prise en compte dans la manière dont certains textes dits testimoniaux (devenus – peut-être, pour certains –canonisés, sacralisés) sont enseignés. Parce qu'ils permettent de poser la question de l'*agency* des « victimes », des formes de résistance culturelle, de l'implication de savoirs, de manières de penser et d'écrire les mondes d'avant – ces mondes culturels que l'événement génocidaire qualifie d'emblée comme venus « d'avant » – dans le présent. Les membres de cette mission ont beaucoup parlé de la nécessité de la connaissance de tous les détails, de l'attention à la singularité de toutes les expériences : on retient de cette exigence de connaissance des détails, celle de s'arrêter sur tous les actes de consignation et de symbolisation face à la violence déshumanisante, sur tous les écrits – œuvres-témoignages (Claude Mouchard[512]) ou « papillons d'un jour »[513] – comme autant d'actes singuliers de recours à l'écriture face à la violence déshumanisante.

Ainsi s'agit-il de donner *une densité pragmatique* et contextuelle aux écrits – parfois poétiques, tenus et/ou reçus comme littéraires, chroniques, journaux intimes, gribouillages sur des supports de fortune – de saisir la présence de ces pratiques dans les événements et face aux événements, pour changer la manière de les inscrire dans la documentation des historiens (au-delà des débats sur « la fiabilité » ou « l'objectivité » toujours insuffisantes du

[511] *Premiers savoirs de la Shoah*, sous la direction de Judith Lindenberg, Paris, Editions du CNRS, 2017.
[512] Claude Mouchard, *Qui si je criais… ? Œuvres-témoignages dans les tourmentes du XXe siècle,* Paris, Laurence Teper Éditions, 2007.
[513] L'expression est empruntée à Michel Borwicz, dans sa préface à l'anthologie de poèmes *Pieśń ujdzie cało* [« Le chant, lui, survivra »], Varsovie, Editions de la Commission centrale historique juive, 1947.

témoignage individuel), mais surtout pour proposer d'ouvrir les corpus et pour suggérer d'autres manières de les donner à lire et de les transmettre.

I.LES LIEUX, LES MUSÉES, LA CRÉATION COMME MEDIATION

La Mission a observé la situation qui prévaut en France pour les sites mémoriaux et les institutions muséales, souvent situés dans un même lieu. Leur grande majorité concerne la Seconde Guerre mondiale. Aux côtés des musées d'histoire consacrés au conflit et à la résistance se tiennent les sites mémoriaux de la déportation et de l'extermination. Les premiers correspondent à une tradition de la muséographie française et à l'état de la mémoire publique. Les seconds sont plus récents. Il s'agit ici de la question de leur reconnaissance, de leur institutionnalisation et de leur développement. La réalité qui prévaut pour les sites mémoriels se révèle assez proche de celle de la recherche : des dynamiques réelles, des initiatives nombreuses, des champs largement couverts, mais une fragmentation du domaine et une faible visibilité des acquis. Si la multiplicité des statuts est positive parce qu'elle témoigne de la prise en charge de ces lieux par de multiples acteurs, y compris locaux, elle ne permet pas d'observer une volonté politique pour doter la France d'un réseau de monuments nationaux de la résistance et de la déportation, d'autant que les deux thématiques sont intimement liées comme le démontrent les progrès de la recherche. La prison de Montluc à Lyon, qui fait l'objet aujourd'hui d'une importante entreprise de valorisation muséale, en est l'exemple.

La responsabilité nouvelle qui se fait jour en faveur de la conservation et de la valorisation des sites découle d'une triple évolution : celle des acteurs publics au sein des exécutifs locaux et régionaux, désireux de faire une place à ceux que l'histoire a engloutis ; celle du travail de mémoire en direction des témoignages sur la Shoah aussi bien que sur des événements que cette dernière a pu maintenir dans l'ombre ; enfin celle de la recherche travaillant à mieux situer et localiser les histoires individuelles et collectives, au moyen notamment de la micro-histoire désormais appliquée à la Shoah[514] ou simplement au moyen de l'étude monographique qui profite de l'intérêt maintenu, voire croissant, pour la démarche de l'enquête. Les lieux de relégation de l'exil espagnol républicain en France font l'objet aujourd'hui d'une attention toute particulière, parce que s'y sont affirmée l'idéologie xénophobe de la fin de la IIIe République et du régime de Vichy tout comme la résistance à ces politiques d'Etat et la solidarité pour les réfugiés[515].

La révélation par la recherche et le témoignage des fonctions souvent composites des camps d'internement et des strates temporelles de leur utilisation permet d'en faire aujourd'hui des instruments majeurs de l'éducation aux génocides, aux crimes de masse et aux violences

[514] « Pour une microhistoire de la Shoah », *Le Genre humain*, 2012, n° 52, sous la direction de Tal Bruttmann, Ivan Ermakoff, Nicolas Mariot et Claire Zalc, avec les contributions d'Isabelle Backouche, Tal Bruttmann, Marnix Croes, Alexandre Doulut, Ivan Ermakoff, Hélène Frouard, Sarah Gensburger, Jan Grabowsk, Ivan Jablonka, Christoph Kreutzmuller, Sandrine Labeau, Nicolas Mariot, Paul-André Rosental, Virginie Sansico, Peter Tammes, Claire Zalc.

[515] Il s'agit notamment d'une priorité affichée personnellement par le président du Centre des Monuments nationaux, Philippe Bélaval (rencontre avec le président de la Mission, 13 décembre 2017).

extrêmes. C'est le cas, emblématique, du camp des Milles, une tuilerie désaffectée de la périphérie d'Aix-en-Provence que le gouvernement d'Edouard Daladier transforma en lieu de détention pour les ressortissants allemands ayant fui le régime hitlérien, dont de nombreux artistes et intellectuels, juifs pour beaucoup. Puis le camp sert à l'internement de réfugiés espagnols, d'autres juifs allemands et de ceux que le gouvernement accepte de livrer au Reich avant même l'occupation de la zone sud. Autour du camp et dans le camp s'organisent néanmoins solidarités, résistances et témoignages. Près de 350 œuvres sont réalisées, sans compter les centaines de traces, décorations ou graffiti anonymes inscrits sur les murs du camp. Jusqu'aux années 1980, le lieu est englouti dans l'oubli. Des recherches menées à l'université d'Aix-Marseille et surtout les réactions à l'annonce de la destruction de la « Salle des peintures murales » entraînent en 1982 une première action publique sous la forme du classement du site par le ministère de la Culture. Néanmoins, il faudra trente ans et de multiples vicissitudes pour qu'un site-mémorial voit le jour, inauguré le 10 septembre 2012 par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et le président de la Fondation du camp des Milles Mémoire et Education, Alain Chouraqui. Le site propose une éducation très ouverte aux « grands principes républicains », mis en exergue à l'entrée du site-mémorial[516]. Comme pour le Mémorial de Caen (membre de l'International Network of Museums for Peace), le camp des Milles ancre un dispositif d'éducation morale et civique sur un contenu historique.

Afin que la transmission s'opère le plus efficacement possible, il importe de valoriser l'expérience humaine que révèlent les situations individuelles et collectives et de restituer l'histoire même des lieux, depuis leur intégration dans les processus d'anéantissement jusqu'à leur transformation en institutions muséales. Ceci implique la mise en place d'expositions permanentes et de conseils scientifiques. Il importe également d'attester les formes de vies et de luttes au sein de ces camps en recherchant l'ensemble des traces de ces engagements, même minimes ou (semble-t-il) dérisoires, mais tout à fait essentiel à travers *l'intention* qui y présida. A cet égard, le fait que les enfants d'Izieu aient connu un temps de paix, d'amour et de bonheur, et l'aient exprimé à travers lettres et dessins, encourage à définir des appropriations nouvelles du lieu.

La valorisation des sites passe par un investissement scientifique résolu qu'atteste, par exemple, la politique conduite par le Mémorial de la Shoah, aujourd'hui en charge du camp de Drancy ouvert au public. L'impact de la recherche se mesure particulièrement dans les créations de plus en plus nombreuses d'expositions conduites en partenariat avec des chercheurs. Elles sont accueillies aussi bien dans les sites mémoriaux[517] que dans des lieux publics[518] et des institutions universitaires[519]. Leur importance est capitale dans la mesure

[516] Cf. Alain Chouraqui (dir.), *Pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme*, Paris, Cherche-Midi éditeurs, 2015, p. 4.

[517] *Les Enfants dans la Shoah, 1933-1945*, du 19 juin au 30 décembre 2012. Mémorial de la Shoah. Voir aussi l'étude conduite par Nicolas Mariot et Claire Zalc sur la communauté juive de Lens : *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

[518] L'hôtel de ville de Paris, pour l'exposition *C'étaient des Enfants,* du 26 juin au 27 octobre 2012 (et, de Sarah Gensburger, « Voir et devoir voir le passé. Retour sur une exposition historique à visée commémorative : "C'étaient des enfants", 2012 », article publié dans *Critique internationale*, 68 - 3, septembre 2015, p. 81-99).

[519] Contribution d'Adriana Escobar.

où elles offrent à la société, depuis de multiples espaces, des thèmes difficiles, souvent refusés, dans la mesure aussi où elles renouvellent les relations entre les publics, les médiateurs et les chercheurs. Elles obligent enfin à considérer les questions qui surgissent dans toute monstration de l'horreur et de la souffrance.

Sur le premier point - l'impact des musées et des sites sur le travail de mémoire et d'histoire des sociétés -, l'engagement des chercheurs peut se révéler décisif. L'exemple de l'historien Jan Gross le démontre, à travers son projet, exposé devant la Mission, d'un « lieu de mémoire » consacré à la Shoah en Pologne, et prenant la forme d'un musée qui répondrait à une double tâche : « premièrement, il devrait collecter une documentation aussi complète que possible concernant l'extermination des Juifs polonais. Ce savoir encyclopédique devrait être classé d'une telle façon que les visiteurs puissent sans difficulté trouver la réponse à chaque question concrète concernant la Shoah. L'état actuel de l'informatique le permet. Deuxièmement, comme le savoir général sur ce qui s'est passé est disponible depuis très longtemps grâce aux milliers des témoignages des Juifs survivants, on peut montrer un aspect concret de la Shoah qui, du point de vue de l'histoire de la Pologne, a une force dominante, revient toujours dans la conscience des hommes et demandera sans doute la réflexion de générations successives des Polonais : c'est cet aspect qui devrait être montré à l'exposition permanente du Musée. On pense ici à l'abandon des concitoyens juifs exposés à la bestialité sans précédent de la politique d'extermination nazie par leur entourage chrétien. » A l'heure où la Pologne, comme d'autres pays européens, s'enferme dans une obsession nationaliste et une réécriture idéologique des heures sombres de ce passé, un tel musée consacrerait une alternative en termes de connaissance et de courage.

Le propos de Jan T. Gross est important également car il redonne une place, aux côtés des sites-musées, aux musées eux-mêmes. La rencontre de la Mission avec Hélène Orain et Benjamin Stora a montré la préoccupation – récente mais ancrée – d'un Musée comme celui de l'histoire de l'immigration en faveur d'avancées dans ce domaine.

Sur le deuxième point qui porte sur les défis de la monstration, il est nécessaire de rappeler que ces lieux, qu'ils soient liés à des temps anciens – comme les sites de la traite depuis le XVe siècle –, ou récents – comme les sites des guerres et génocides des XXe et XXIe siècles en particulier-, donnent à voir les traces de la mort et de la souffrance des victimes, et force à imaginer les tortures des bourreaux et comme les cris de leurs victimes. Est-ce exposable ? Et comment ?[520]

À travers le monde, les ruines restaurées ou laissées en l'état, les cimetières visibles ou non, les fosses des massacres, les camps de concentration, de travail forcé ou d'extermination, les prisons, les sites de départ de la traite ou les lieux d'exploitation de la main d'œuvre servile sont devenus autant de « musées de sites » où l'on montre objets et traces diverses, en une fascinante mise en abyme. Ou bien, inversement, l'oubli, volontaire ou involontaire, occulte les traces ou en crée de nouvelles, le tout dans un mouvement mondial de patrimonialisation

[520] Les développements qui suivent résultent de la synthèse élaborée par Annette Becker, responsable des études de la Mission pour le champ des lieux, des musées et de la création.

intensive de tels espaces. Car ces lieux de guerre, de déportation, d'exploitation, d'enfermement, sont aussi dans la tête de ceux qui souffrent de leur passé, individuellement ou collectivement, de ceux qui n'ont pas de sépulture où aller se recueillir, pas de photographie à regarder, pas de voix à entendre ; ils sont pleurs et prières, et les disparus sont corps et bribes de corps, paysage, topographie légendaire (ou non) comme l'avait bien vu Maurice Halbwachs : en quelque sorte une interprétation du trauma qui est aussi une représentation de celui-ci.

A ce titre, on peut se demander comment faire réapparaître ainsi, devant le regard des visiteurs, la vie d'êtres humains alors que tout a été mis en œuvre pour les faire souffrir, puis disparaître ? Convient-il de donner des sépultures « mémorielles » à des morts qui en ont été privés ? Comment ouvrir ces lieux aux visiteurs de l'histoire ? C'est ce que des architectes de ces musées (ainsi François Pin et Adeline Rispal), des anthropologues (Octave Debary), des artistes intervenant dans ces espaces, (Natacha Nisic et ses œuvres pour le Mémorial de la Shoah[521]), des chercheurs en sciences sociales (Julien Seroussi et Franck Leibovici : mise en images et mots du Procès de la CPI sur les crimes commis en Ituri, au Congo[522]) et plusieurs membres de la Mission ont discuté pendant une journée d'étude et d'autres moments forts de réflexion collective sur ces sujets, avec au cœur de leur questionnement : comment *représenter* violences extrêmes et génocides.

La plupart des sites fréquentés – et désormais étudiés, comme une visite au second degré – comprennent deux parties : des lieux plus ou moins consolidés pour les rendre visitables, et un espace choisi pour y dire l'histoire. Celle-ci peut être exposée dans un bâtiment neuf, il en est ainsi du musée *Polin* des Juifs de Pologne, qui introduit du contenu du « plein » sur un long passé de plusieurs siècles dans un espace vide et silencieux, celui de l'ancien ghetto de Varsovie liquidé par les nazis en 1943. De même le musée très moderne de Drancy face à l'ancien camp redevenu, lui, un ensemble de logements. L'histoire peut aussi être accueillie dans un des bâtiments du site détourné de sa fonction du temps de la catastrophe afin de devenir un musée dans le musée, comme les *Blocks* d'Auschwitz 1, la *Sauna* de Birkenau. François Pin[523] a remarqué combien on avait pris soin souvent de cacher l'ancienne destination des lieux, ce que les architectes, artistes et historiens contemporains ne font plus, car ils ont compris que ces sites à très fort potentiel mémoriel et affectif participent en effet d'une requalification, par le retour du même : transferts de sacralité, pèlerinages. Ainsi, Révérien Rurangwa raconte son voyage de survivant du génocide des Tutsi du Rwanda à Auschwitz-Birkenau en janvier 2004 : « Aller à Auschwitz n'est pas faire du tourisme […] c'est un voyage intérieur dans une confrontation avec le lieu du Mal, le symbole du Génocide, le paradigme du Crime contre l'humanité. […] Ce voyage à Auschwitz me plonge dans une réflexion douloureuse. Chaque pensée éveille un souvenir sensible, une blessure charnelle. Je ne parviens pas à prendre de la distance. »

[521] Audition de Natacha Nisic (17 mai 2017).
[522] Présentation par Julien Seroussi et Franck Leibovici.
[523] Communication au colloque de restitution de la Mission (4 octobre 2017).

Dans son chef d'œuvre, *Liquidation,* au titre si justement ambivalent, le survivant d'Auschwitz et prix Nobel de littérature Imre Kertesz, expose lui aussi l'absurdité consistant à chercher une trace dans ces traces. Ainsi fait-il dire à l'un de ses personnages, Judit, fille de survivants, venue sur le site d'Auschwitz-Birkenau : « Petit à petit j'étais envahie par le pressentiment d'une entreprise ratée. (…) Tout semblait invraisemblable comme une copie de l'original. J'étais incapable de m'imprégner de l'atmosphère, alors que je m'y étais préparée depuis des jours. J'étais obsédée par l'idée saugrenue de marcher dans un musée en plein air. Je m'attendais à voir surgir des figurants en tenue rayée. (…) Je n'ai pas réussi à établir une relation intime avec ces choses, à les considérer comme mes propres chaussures, mes propres valises, mes propres cheveux. […]'Il faut aller à Birkenau, c'est l'endroit le plus important.' Quelqu'un d'autre a demandé : 'Qu'est-ce que c'est Birkenau' ? »[524]

Et pourtant. Dès la Première Guerre mondiale, on s'était demandé si l'on devait reconstruire la cathédrale de Reims ou laisser ses ruines en l'état, comme monstration de la « barbarie » de l'ennemi, puis de la guerre elle-même. À Hiroshima, le dôme reste le témoin décharné de la catastrophe quand un musée moderne, dû à Kenzo Tange et construit à proximité dès 1954, évolue depuis dans sa forme et sa muséographie. Reconstruire ou mettre en scène des ruines ? Aujourd'hui, la logique d'Oradour, aux ruines accusatrices, aboutit à la sensation d'être dans un décor figé, à la Pompéi, où les violences et les souffrances réelles ne sont guère évoquées.

Or, le but n'est-il pas de redonner un visage et un nom aux acteurs du passé, ce que signifie la traduction même de Yad Vashem, empruntée à *Isaïe*, 56 : « À ceux-là je réserverai un monument et un nom ». Ou bien il peut s'agir de « rendre un visage », offert par les photographies, multipliées sur tous les sites. On choisit spécialement les enfants, parce que les émotions sont toujours plus fortes devant les jeunes visages anéantis, et aussi parce que leur extermination est au cœur du concept central de génocide : c'est par eux que l'on a voulu faire disparaître de la terre les Arméniens, les Juifs, les Tutsi. Ce ne sont en effet pas les objets qui ont été mis « au rebut », mais les êtres humains ; telle paire de lunettes, telle poupée, tel morceau de bois ou de tissu, est unique : un, plus un, plus un. Les accumulations font beaucoup plus que décrire : elles redonnent identité aux disparus.

Sur ces sites, dans ces musées, on y vient surtout pour voir – sinon pour comprendre - la souffrance des siens – ou des autres –, pour tenter de s'en approcher. Comment expliquer autrement le nombre grandissant de Coréens du Sud qui visitent Auschwitz-Birkenau ? Le camp, surtout dans sa composante Auschwitz 1, haut lieu de la mémoire polonaise et synecdoque pour le tout de la déportation et de l'extermination des Juifs, est certainement aujourd'hui trop visité, malgré les efforts de clarification remarquables entrepris par la direction du camp-musée qui peut s'appuyer sur l'association internationale des survivants. Livres et films documentaires se multiplient sur cette contradiction et l'UNESO commence à comprendre les effets pervers de sa politique, à Auschwitz-Birkenau comme ailleurs. Voir « leur » site inscrit sur la liste du « patrimoine mondial « est-il le but suprême des rescapés

[524] Imre Kertesz, *Liquidation,* Arles, Actes Sud, 2004 (première publication en hongrois, 2003).

et de leurs descendants, fussent-ils très lointains, ou celui des entrepreneurs du tourisme mémoriel ?[525]

Le négationnisme peut agir aussi : la République d'Arménie a pu inscrire quelques sites patrimoniaux, mais les ensembles se trouvant en Anatolie ont été détruits pendant ou après le génocide des Arméniens, constamment nié par l'État turc qui ne risque pas de les faire classer. Quant aux sites déjà reconnus et détruits par les guerres et les assassins de la mémoire comme Palmyre ou les Bouddhas de Banyan, l'Unesco au mieux proteste ; là on ne peut que constater des strates de tourisme mémoriel : de l'histoire forte de milliers d'années ayant mené à ces œuvres d'art, aux guerres les détruisant et en faisant des sites modernes de *Dark Memory.* Comme si les guerres – y compris de religion - rajoutaient leur part tout en effaçant les précédentes.

Reste à décrypter les « bricolages symboliques » des temps et des espaces, reste à voir que le corps, l'âme, le paysage sont vulnérables, au sens étymologique, reste à percevoir comment les blessures et les dévastations extraordinaires dues aux passés les plus douloureux ont été vécues, perçues, prolongées, et sans cesse représentées, « distillées », comme disait le géographe-écrivain Julien Gracq. Aux artistes contemporains d'inscrire leur démarche d'aujourd'hui dans ces lieux, ou ailleurs. Leur nombre, leurs œuvres ont vocation à se multiplier. Car créer autour des génocides, qu'on soit figuratif ou abstrait, qu'on dessine, peigne, sculpte, photographie ou filme, c'est toujours, comme le dit Natacha Nisic à propos de son installation des enfants au Mémorial de la Shoah à Paris, montrer « l'éphémère » de ces vies brisées[526].

J.MÉMOIRES, COMMÉMORATIONS ET RECHERCHE

Les lieux, les musées, les expositions sont des objets centraux par le souvenir qu'ils ancrent chez les survivants et la compréhension qu'ils développent chez les contemporains. C'est reposer d'une autre manière les questions de mémoire et de commémoration dont la Mission s'est également saisie, à la fois à l'occasion de la saisine présidentielle du 8 février 2017 et en raison de leur importance comme objets de recherche et d'enseignement. Si la Mission a voulu alerter sur la réalité d'une inflation mémorielle, notamment à travers la série des dates officielles qui prescrivent telle ou telle commémoration publique au risque de les rendre illisibles, elle a reconnu l'importance des pratiques sociales de commémoration qui permettent un accès à la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, - qui sont elles-mêmes connaissance. Cette donnée incite en première instance à recommander - comme la Mission s'y est employée[527] - d'élever les principaux sites au rang de « monuments nationaux » tout en leur permettant de conserver leur situation administrative d'origine.

[525] L'UNESCO se fonde sur la VUE d'un site, sa « Valeur universelle exceptionnelle ».
[526] Audition de Natacha Nisic (*op. cit.*).
[527] Cf. *infra* (chapitre 9, recommandations).

En deuxième instance, il convient d'appeler les sciences sociales à renforcer leur approche de telles pratiques sociales comme l'envisagent déjà certains chercheurs. A cet égard, les attentats de 2015 et l'épreuve qu'ils ont représentée pour des personnes directement touchées aussi bien que pour l'ensemble de la société ont amplifié ces recherches[528]. Les pratiques sociales de la commémoration, même les moins spectaculaires, peuvent dire beaucoup sur la relation au passé, sur la construction de la mémoire et la formation des premiers savoirs. C'est la conclusion qu'en retient Catherine Bertho-Lavenir, historienne et inspectrice générale, après son observation d'une cérémonie de commémoration de l'internement des Tsiganes et Gens du Voyage au camp de Linas-Montlhéry, organisée le dimanche 26 novembre 2017 sur le terrain de Raymond Gurême à Saint-Germain-lès-Arpajon, puis devant la stèle érigée en souvenir des familles internées place de la gare à Brétigny-sur-Orge[529].

En troisième instance, les initiatives scolaires peuvent se révéler précieuses pour identifier des mémoires perdues, des histoires oubliées, lorsque des professeurs et des professeurs documentalistes s'appliquent à les restituer avec leurs élèves grâce à des qualités nouvelles d'enquête, de curiosité et de volonté.

En résumé, l'injonction mémorielle et les politiques de commémoration peuvent se révéler vaines. En revanche, l'expression de mémoires et de certains choix commémoratifs peut être porteuse de sens et de savoirs. Aux chercheurs, aux pédagogues de s'en saisir, de se rendre disponibles et d'aboutir à de véritables tournants heuristiques. L'exemple de l'Ecole normale supérieure est emblématique d'une institution restée longtemps indifférente à son passé pendant la Seconde Guerre mondiale, où répressions et résistances se sont succédées aux résistances. Il a fallu, en 1999, une démarche de deux anciens résistants - l'un de l'Intérieur (Pierre Piganiol), l'autre engagé dans la France Libre (Henri Cabannes) - vers le directeur Etienne Guyon pour que l'ENS organise une journée d'étude le 18 mars 2000 à l'initiative du directeur du département d'histoire, Gilles Pécout[530].

Le lien étroit entre mémoire et histoire définit également les institutions mémorielles. L'approfondir représente une voie d'avenir pour ces dernières.

K.DES COMMUNAUTÉS DE RECHERCHE

Face aux sujets qui lui étaient confiés, la Mission a relevé en effet la tendance de nombreuses institutions patrimoniales et mémorielles à se tourner vers les ressources et

[528] Voir les programmes de recherche (Christian Delage, Denis Peschanski-Francis Eustache, Emmanuel Saint-Fuscien) déjà cités, et le travail de Sarah Gensburger au lendemain des attentats de novembre 2015 à Paris, sous la forme d'un blog puis d'un ouvrage : *Mémoire vive. Chroniques d'un quartier, Bataclan 2015-2016*, Paris, Anamosa, 2017.

[529] Contribution de Catherine Bertho-Lavenir.

[530] Contribution de Vincent Duclert. Les actes de cette journée n'ont pas été publiés. Henri Cabannes est décédé le 30 mai 2010, Pierre Piganiol le 27 janvier 2007. Ce dernier a été en 1958 le premier Délégué général à la recherche scientifique et technique

l'inspiration de la recherche. En raison de cette implication, la Mission a choisi de les aborder sous l'angle de « communautés de recherche ».

Deux exemples ont été plus particulièrement approfondis, la Bibliothèque Nubar qui réunit de très importants fonds relatifs à l'histoire des Arméniens, et l'Union des Déportés d'Auschwitz qui œuvre pour la collecte et la conservation de témoignages sur la déportation. Dans le premier cas[531], l'institution forme l'un des lieux de la recherche en France sur le génocide ; elle a été dirigée par l'historien spécialiste Raymond H. Kévorkian, elle l'est aujourd'hui par un autre historien, Boris Adjemian. Elle édite depuis 2013 l'une des principales revues sur le monde arménien qui inclut de nombreuses contributions inédites. Dans le second cas[532], un site internet de grande capacité conçue par Isabelle Ernot, professeure et chercheuse, a développé un outil de géolocalisation des témoignages pour l'ensemble des camps nazis en Europe - couvrant les déportations raciales et politiques.

Ces exemples soulignent la volonté de ces institutions qui n'ont pas à l'origine de vocation scientifique à intégrer pleinement les sphères de la recherche. Leur cas est loin d'être isolé. On observe une tendance générale, pour les sujets traités, à considérer la recherche comme un vecteur privilégié du développement des institutions patrimoniales et mémorielles ainsi que des sites mémoriaux. La Mission a sollicité nombre d'entre elles pour obtenir des données précises. Le Mémorial de la Shoah[533] est édifié sur ce principe[534], tandis que la Fondation pour la Mémoire de la Shoah[535] soutient fortement la recherche et la publication par des aides nombreuses. Le fonctionnement de cette dernière associe un secteur communautaire avec un secteur scientifique composé de chercheurs ou de responsables formés à la recherche. La contribution personnelle de Simone Veil, première présidente de la FMS, au développement de l'histoire de la Shoah a été relevée dans l'hommage d'Henry Rousso du 4 juillet 2017[536] tandis que l'actuel président de l'Union des Déportés d'Auschwitz (Raphaël Esrail) vient de publier une autobiographie qui s'apparente à certains égards à un essai sur l'histoire et la mémoire de la Shoah[537].

[531] Note de présentation de la Bibliothèque Nubar, due à Boris Adjemian.
[532] Note sur l'UDA, due Raphaël Esrail et Isabelle Ernot.
[533] Une note sur le Mémorial de la Shoah, due à Iannis Roder, est proposée dans le volume premier des Annexes de ce Rapport. Le Mémorial de la Shoah publie *la Revue d'histoire de la Shoah* dont les dossiers portent sur l'ensemble des génocides (pour exemple, « Se souvenir des Arméniens. 1915-2015. Centenaire d'un génocide ».
[534] On souhaite souligner l'action, en France, du Centre Simon Wiesenthal (rencontre avec Richard Pasquier, 21 novembre 2017, Paris). Mentionnons également l'accompagnement universitaire, sous la forme de l'implication d'Edouard Husson, ancien vice-chancelier des Universités de Paris, d'un centre comme Yahad – In Unum créé par le Père Desbois.
[535] Note de présentation de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, due à Dominique Trimbur.
[536] Henry Rousso, « Simone Veil, le face-à-face entre témoins et historiens de la Shoah », *HuffPost*, 4 juillet 2017 (https://www.huffingtonpost.fr/henry-rousso/simone-veil-le-face-a-face-entre-temoins-et-historiens-de-la-shoah_a_23013962/?utm_hp_ref=fr-homepage&ec_carp=7800546371724802202).
[537] *Op. cit.*

D'autres fondations comme le Centre national de la mémoire arménienne de Décines[538], investissent fortement dans cette direction de la mémoire en dialogue avec l'histoire. Celles qui sont programmées, tant sur l'esclavage[539] que sur la mémoire arménienne[540], devraient suivre également ces mêmes principes. Concernant le génocide des Tutsi au Rwanda, le travail mené par l'association Ibuka (« Souviens-toi ») se caractérise lui aussi par la forte implication d'historiens, dont Marcel Kabanda, son président en France[541]. Les sites mémoriaux s'emploient eux aussi, en majorité, à développer leur ancrage scientifique. La Mission ne peut que les encourager à aller dans cette voie, à la fois parce qu'ils disposent de ressources intéressant la recherche mais également pour crédibiliser leurs actions éducatives et pédagogiques.

La contribution à la recherche des éditeurs généralistes en France s'avère pour sa part essentielle, avec l'engagement de collections particulièrement prestigieuses comme « La Librairie du XXIe siècle » dirigé au Seuil par Maurice Olender[542] ou « NRF Essais » dirigé par Eric Vigne chez Gallimard[543]. D'autres maisons comme Fayard se spécialisent dans la publication des rapports issus de missions publiques[544] et contribuent avec bien d'autres éditeurs à la mise à disposition de sources et d'appareils critiques les accompagnant[545]. En parallèle, des magazines grand public comme *L'Histoire*[546] et des revues d'idées comme *Esprit*[547] et *Les Temps modernes*[548] publient des dossiers de niveau scientifique, d'autant plus précieux que les revues de recherche n'affichent pas toujours la même politique en la matière, en dépit de numéros spéciaux qui ont fait date[549].

L'intérêt pour les savoirs de la recherche a été constatée aussi dans le fonctionnement des cours pénales et des pôles spécialisés, et auprès des magistrats entendus par la Mission. Cet intérêt est marqué également dans des actions peu connues mais révélatrices du choix des pouvoirs publics de s'appuyer sur l'autorité de la connaissance, à l'exemple de l'ambassadeur pour les droits de l'homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire[550], et de certains consuls directement

[538] Note sur le Centre national de la mémoire arménienne inauguré le 20 octobre 2013 par la ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti.
[539] Note sur le GIP, due à Pierre-Yves Bocquet.
[540] La réalisation d'un tel projet, programmé en région parisienne, a été confirmée par le Président de la République lors de son discours devant le CCAF, le 30 janvier 2018.
[541] Note sur Ibuka-France, due à Marcel Kabanda.
[542] Cf. Nadine Fresco, *La mort des Juifs*, Paris, Seuil, coll. « La Libraire du XIXe siècle », 2008.
[543] Cf. Ben Kiernan, *Le Génocide au Cambodge 1975-1979. Race, idéologie et pouvoir*, 1996, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra (Paris, Gallimard, coll. « Essais », 1998).
[544] Rapport Rémond, Rapport Rousso (*op. cit.*).
[545] *Archives clandestines du ghetto de Varsovie*, tome 1, Paris, Fayard-BDIC, 2007.
[546] Note sur le magazine *L'Histoire,* due à Ariane Mathieu.
[547] Cf. « France-Rwanda, et maintenant ? » (mai 2010).
[548] « Arménie-Diaspora, mémoire et modernité » (n°504-506, 1998), « Le génocide des Tutsi 1994-2014. Quelle histoire ? quelle mémoire ? » (n°680-681, 2014).
[549] « Vichy, l'occupation, les Juifs », surtitré : « Présence du passé, lenteur de l'histoire », *(Les Annales*, n°48-3, mai-juin 1993) « Le génocide des Tutsi rwandais vingt ans après » (*Vingtième siècle revue d'histoire*, n°122, 2014)
[550] Voir la délégation française à l'IHRA (déjà cité).

confrontés aux situations de persécution dont il est nécessaire qu'elles soient bien comprises par les diplomates, dans l'intérêt global de la France et de ses valeurs affichées.

L'impératif de recherche est avancé également lors de contestations par des Etats tiers des actions de la France dans ces domaines[551]. Il participe de même aux actions internationales de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à travers la délégation commune aux deux ministères[552] ou bien par l'intermédiaire de l'ambassadeur pour les droits de l'homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire. Comme il a déjà été indiqué dans ce Rapport, l'attention au travail des chercheurs et aux acquis de la recherche a été affirmée publiquement par les plus hautes autorités de la République – ce qui ne signifie pour autant que les discours soient suivis d'effets, notamment pour les politiques de soutien à la recherche ou d'accès aux archives.

L'intérêt constaté pour les savoirs comme pour les dynamiques et la souveraineté de la recherche induit d'importantes conséquences : une unité des institutions et des pratiques se dégage et renforce la pertinence de propositions comme celle d'un rapprochement des programmes scientifiques ainsi que celle d'un Centre international de ressources ; les objets d'étude se trouvent également élargis par l'inclusion dans la recherche de préoccupations qui appartiennent aux sphères patrimoniales, mémorielles, éditoriales, etc., que les milieux scientifiques n'auraient pas forcément portées. Il en va de même pour de nombreuses actions pédagogiques et expériences d'enseignement ayant adopté des perspectives d'enquête et de recherche. Non seulement de telles démarches se voient largement diffusées dans la société, mais leur appropriation par un large public confère de nouveaux horizons à la recherche.

Bon nombre de ces évolutions étaient connues et appréciées à leur juste valeur avant que la Mission n'étudie ces différents domaines de connaissance. Beaucoup d'entre elles faisaient déjà l'objet d'analyses plus approfondies que celles qu'elle a pu mener dans le temps imparti à son fonctionnement, notamment pour le milieu scolaire ou bien à l'occasion de commémorations d'événements qui encouragent les chercheurs à opérer des bilans en termes de savoirs produits[553]. Cependant, le dynamisme de ces évolutions, leur cohérence et leur pluralité n'étaient pas clairement perçus, aussi bien par les spécialistes que dans le reste de la société et par les responsables politiques. Puisque ces derniers ont instauré une Mission d'étude sur le sujet, ils bénéficient avec elle d'une vision d'ensemble des savoirs élaborés en France, dont découlent les recommandations qui leur sont soumises.

[551] Cette approche a été clairement soulignée à propos de la Mission elle-même, de la part des représentants officiels de la Turquie (*supra*, chapitre 4).
[552] Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)
[553] On l'observa pour la commémoration des vingt ans du déclenchement du génocide des Tutsi au Rwanda en 2014 et l'année suivante pour le centenaire du génocide des Arméniens.

L.LA LIBERTÉ DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT A L'ÉPREUVE

Pour que ces « communautés de recherche », qui constitueraient incontestablement un progrès dans l'action de connaissance, puissent exister et se développer, plusieurs conditions sont requises. Il s'agit de données essentielles : des sociétés acquises à la connaissance, à la recherche de la vérité, à la responsabilité pour leur histoire et celle du monde ; des Etats accordant à la recherche et à l'enseignement, à l'université et à l'éducation, aux monuments et musée une priorité et des moyens ; des dirigeants respectant la liberté de recherche et d'enseignement indispensable à la formation des savoirs et à celle de l'esprit critique. Si ces conditions sont réunies en France, nonobstant certains combats passés et présents, ce n'est pas le cas dans de nombreux pays étrangers. Or, comme on l'a constaté, la recherche et l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, même limités à un seul pays, se déploient dans des espaces extra-nationaux. La France ambitionne à juste titre, à travers ses chercheurs et ses professeurs, de jouer un rôle dans le progrès de la connaissance et de l'éducation mondiale, il n'est pas raisonnable de faire abstraction du sort de leurs collègues étrangers – particulièrement lorsqu'ils travaillent ou forment sur ces mêmes sujets.

Or, les menaces sur la liberté de recherche et d'enseignement sont réelles. Durant l'activité de la Mission, elles se sont même accrues. Elles n'affectent pas directement la France, mais elles interdisent des recherches et des pédagogies essentielles à ses chercheurs et à ses professeurs. De plus, elles questionnent la solidarité qui peut exister par-delà les frontières et à laquelle la France a mené des actions marquantes à travers l'aide à l'accueil des universitaires en danger[554]. Les chercheurs français se mobilisent régulièrement pour dénoncer ces menaces croissantes. Travailler sur certains sujets, dans certains pays, met en danger. Fondée en 1988 par Andreï Sakharov (1921-1989), Prix Nobel de physique et militant des droits de l'homme, l'association Memorial accomplit ainsi un travail de recherche sur l'histoire des crimes du stalinisme en Russie. En décembre 2008, une perquisition de la police aboutit à la saisie des ordinateurs de l'association et des archives, ouvrant la voie à des représailles judiciaires en vertu de la loi sur « l'extrémisme ». Une pétition, notamment signées par les chercheurs Alain Blum et Nicolas Werth, a dénoncé cette atteinte grave à la liberté de la recherche. En janvier 2016, des Universitaires pour la paix en Turquie, s'alarmant du sort des populations civiles kurdes soumise à la double violence du PKK et des forces de sécurité de l'Etat, lancent une pétition signée par plus de 2000 d'entre eux. Rapidement poursuivis par la justice, ils sont aujourd'hui l'objet de procès systématiques pour complicité de terrorisme et atteinte à l'image de la Turquie. En décembre 2017, la Police fédérale brésilienne a émis un mandat d'amener à l'endroit de six professeurs de l'Université fédérale du Minas Gerais, y compris son président et sa vice-présidente. Sans que ces chercheurs aient été appelés à témoigner, les forces de l'ordre les ont arrêtées sur le campus. La raison de l'opération est la participation de ces universitaires au Mémorial de l'Amnistie politique de Belo Horizonte, un monument d'hommage aux victimes de la dernière dictature militaire. L'objectif de ce déploiement de force est de menacer les

[554] Programme PAUSE. 98 universitaires accueillis (au 15 janvier 2018). Rencontre avec Pascale Laborier (15 janvier 2018).

chercheurs engagés dans un travail d'histoire des crimes commis sous la dictature, par le biais du mémorial et de leur participation à la Commission Nationale de la Vérité (2012-2014).

Ces menaces visent les recherches qui viendraient contredire une conception absolutiste de l'honneur national ne devant souffrir d'aucune ombre comme le montre les mesures d'intimidation dirigées contre l'historien polonais Jan Gross pour ses travaux sur la complicité polonaise dans la Shoah[555], désormais étendues à l'ensemble des chercheurs en Pologne par une loi votée en janvier 2018[556]. Si le génocide n'est pas nié, en revanche l'histoire comme la possibilité de l'écrire le sont effectivement. On se rapproche donc des situations analysées par le pôle de recherche de la Mission consacré aux négationnismes, comme l'expose le chapitre suivant.

M.LA PART ET LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE

La Mission a consacré deux sessions[557] à la recherche et à l'enseignement en philosophie[558]. Une tendance générale se dégage : le constat d'une disproportion entre les ressources de la philosophie pour l'étude des génocides et crimes de masse et la faiblesse relative de l'enseignement et des recherches actuels en France à ce propos. On retrouve d'abord en philosophie une difficulté comparable à celle observée dans d'autres domaines de recherche. Le paysage est particulièrement fragmenté, avec des chercheurs dispersés et peu visibles. La difficulté est plus nette encore que dans les sciences sociales : il n'existe aucun centre de recherches philosophiques sur les génocides et crimes de masse, ou les réponses à leur apporter, ni même de centre où les philosophes travaillant sur ces sujets soient réunis ou occupent une place significative. On est donc de la situation de philosophes connus pour leurs travaux sur la guerre à Oxford, Princeton ou Berkeley.

A cette difficulté commune de la recherche française s'en ajoutent d'autres plus spécifiques. Le déficit de formation des étudiants et enseignants –, soulignés par ailleurs dans ce rapport-, est plus flagrant encore en philosophie. On constate un divorce préoccupant entre la recherche historique et la vulgate philosophique sur les génocides, le plus souvent limitée au *Eichmann à Jérusalem* d'Hannah Arendt. Les philosophes qui occupent le devant de la scène sur ces sujets, Hannah Arendt ou Giorgio Agamben, notamment, se caractérisent par une approche surplombante envers les recherches historiques. Avec leur pouvoir de séduction,

[555] Cf. Conférence organisée par Judith Lyon-Caen et Jean-Frédéric Schaub à l'EHESS le 19 mai 2016 : « L'Etat contre les sciences sociales. Quand le gouvernement PIS de Pologne déclare l'historien "antipatriote" ».
[556] Voir la pétition initiée par les historiens Agniezka Grudzinska, Jean-Yves Potel et Jean-Charles Szurek.
[557] Ces séances ont réuni Isabelle Delpla, Université Jean Moulin-Lyon3/IrPhiL ; Emmanuel Faye, Université de Rouen Normandie, ERIAC (EA 4705) ; Edith Fuchs, professeur honoraire de première supérieure- maître de conférence à IEP Paris/titulaire de la SFP ; Valéry Pratt, Lycée Berthollet, Annecy/ Centre Simmel, EHESS ; Jean-François Kervegan, Paris 1/Nosophi ; Julie Saada, IEP Paris/Ecole de droit, ainsi que Souâd Ayada, inspectrice générale de l'éducation nationale (groupe philosophie). Magali Bessone (Université de Paris 1) a également été auditionnée lors d'une session sur le racisme
[558] Synthèse des travaux, rédigée par Isabelle Delpla. Le résumé qui suit repose sur les analyses d'Isabelle Delpla.

des approches comme la « banalité du mal » ou la « vie nue » se révèlent plutôt des obstacles épistémologiques. Leur prétention à dire l'essence de ces phénomènes repose le plus souvent sur des généralisations hâtives ou des contre-vérités historiques. D'une part, ces formules, trop extensives, peinent à décrire ou à expliquer la spécificité des crimes de masse. L'hypothèse d'Agamben sur « la vie nue » englobe aussi bien les camps humanitaires qu'Auschwitz. Cependant, elle introduit une réflexion nécessaire sur les processus de déshumanisation auxquels la Mission a accordé toute son attention (Souâd Ayada, Vincent Duclert).

D'autre part, les recherches historiques sur Eichmann en particulier et le nazisme plus largement attestent que le Eichmann historique divergeait du personnage insignifiant décrit par Hannah Arendt. Elles mettent à mal le mythe de la supériorité du regard philosophiques, en montrant la crédulité d'Arendt vis à vis de la défense d'Eichmann (Hilbert, Gerlach, Cesarani,). Plus largement, les recherches historiques révèlent un système nazi sans grand rapport avec le système totalitaire théorisé par Arendt. Loin d'accréditer la passivité d'agents mécaniques, elles en montrent l'activité, souvent inventive, voire l'ardeur idéologique. L'image de nazis, qui tels Eichmann, « ne pensent pas », s'est ainsi révélé un obstacle aux recherches contemporaines sur la pensée nazie. La recherche philosophique plus récente a poursuivi cette critique historienne en montrant la dépendance d'Arendt envers les formes métaphysiques du procès, telles que les théodicées, et la vision socratique du mal comme non-être (Isabelle Delpla, Edith Fuchs).

Mais d'autres voies existent. On peut douter qu'il y ait une philosophie constituée des génocides et que celle qui se présente comme telle ait une pertinence sur ces phénomènes, mais il existe en philosophie une importante tradition de réflexion sur la guerre, mais aussi sur la justice et les diverses formes de réponses à la violence politique. L'un des atouts de la France est d'abord l'excellence de sa tradition d'histoire de la philosophie qui explore des aspects méconnus de la théorie de la violence politique, de la guerre, ou de droit (pénal) international. Des philosophes explorent aussi les liens de la philosophie et du nazisme, soit à travers ses inspirations antérieures (Edith Fuchs), soit en travaillant sur la question du nazisme de certains philosophes. La mission a d'ailleurs consacré une session à l'avancée des recherches sur la question controversée du nazisme de certains philosophes et de leur pensée, notamment Heidegger et Carl Schmitt. Par souci de pluralisme, elle a confronté les vues de chercheurs aux vues opposées à ce propos (Jean-François Kervégan et Emmanuel Faye).

C'est surtout dans le champ des réponses aux crimes de masse que les recherches philosophiques se sont développées. Il faut notamment mentionner le renouveau des théories de la guerre juste, la vitalité des recherches sur les diverses formes de justice (pénale, réparatrice…), de travail de mémoire, ou sur les alternatives à la justice, comme le pardon. Les grands noms de la philosophie contemporaine, de Michael Walzer à Paul Ricoeur ou Jurgen Habermas. Des collaborations étroites entre philosophes, chercheurs en sciences sociales et juristes se sont développées, comme dans le champ des justices transitionnelles dans les pays anglo-saxons, mais avec l'originalité de la recherche française dans ce domaine : cette dernière échappe au travers des justices transitionnelles qui

réduisent le passé à celui de la violence et reposent souvent sur un finalisme naïf qui suppose des transitions toujours heureuses vers la démocratie. Des contributions originales à l'étude de la justice pénale internationale ont ainsi été menées ou dirigées par des philosophes, à la croisée de l'histoire, du droit, des sciences politiques et de l'anthropologie (Magali Bessone et Isabelle Delpla pour le TPIY et l'ex-Yougoslavie ou Julie Saada).

C'est l'ensemble de ces ressources de l'histoire de la philosophie et du dialogue avec d'autres disciplines que certains enseignants du secondaire et du supérieur déploient dans leur enseignement, comme leurs expériences pédagogiques novatrices l'atteste. C'est donc la nécessité d'une meilleure collaboration avec d'autres disciplines, notamment le droit, les lettres, les arts, l'histoire, qui ressort des diverses auditions de la Mission.

N.DROIT, JUSTICE, PROCÈS. DES OBJETS DE RECHERCHE. UNE HISTORICITÉ À TRAVAILLER, UNE PENSÉE À CONNAÎTRE

Phénomènes dépassant les limites de l'entendement humain et pour autant assumés par leurs auteurs, politiques totales composant des rationalités effrayantes suivies de la programmation de leur effacement, les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes n'ont pas réussi à dissuader la communauté internationale de les approcher par le droit, puis d'agir par la justice. Ces actions ont une histoire qui est celle de juristes, d'intellectuels, de politiques, au demeurant rares mais déterminés. Instance de recherche, la Mission s'est préoccupée de cette historicité qui permet de mieux comprendre la portée de la réponse pénale – aussi fragile et combattue soit-elle. Avec Dzovinar Kévonian et Annette Becker, a été mesuré le rôle de deux figures clefs de la naissance du droit international, respectivement André Mandelstam pour la conceptualisation des « droits de l'homme internationalement reconnus » dans les années 1920 face à la destruction des Arméniens, et Raphael Lemkin pour l'élaboration du concept de génocide au cours des années 1930 jusqu'aux années 1940, auxquels il convient d'ajouter le juriste britannique Hersch Lauterpacht pour les années 1940 également, avec la conception du crime de l'humanité.

L'audition de Robert Badinter a souligné le caractère décisif du recours à la justice pénale pour l'ex-Yougoslavie, tandis qu'Antoine Garapon pour le Rwanda, Joël Hubrecht pour la Syrie se sont interrogés sur la possibilité d'une prévention internationale des génocides, d'une part, sur une justice hors de portée, de l'autre. Le cas de la justice transitionnelle a été étudiée par Karine Vanthuyne au sujet de la Commission Vérité et Réconciliation au Canada et, de manière globale, par Sandrine Lefranc. Une double réflexion d'ordre philosophique a conduit Frédéric Worms à dégager le sens de la réponse par la justice, et Mireille Delmas-Marty à s'interroger sur les violences extrêmes comme expression de l'inhumanité.

Le droit n'est rien sans l'épreuve de la justice, c'est-à-dire l'expérience du procès qui est devenue pour les sciences sociales un objet central d'étude. Isabelle Delpla a étudié le TPIY, Ornella Rovetta le cas du TPIR. Les procès concentrent de multiples pistes de recherche[559].

[559] Les développements qui suivent résultent de la synthèse élaborée par Henry Rousso pour la Mission et d'apports complémentaires.

Ils constituent d'abord une source d'information majeure, même si elle ne doit pas être unique, pour la compréhension des événements eux-mêmes. Depuis Nuremberg, on sait que des avancées historiographiques essentielles sur l'histoire du nazisme et de la Shoah se sont fondées sur la documentation et les témoignages recueillis dans différentes procédures judiciaires nationales ou internationales, à l'exemple des travaux de Raul Hilberg et de la première génération d'historiens du nazisme, ou encore des travaux de Christopher Browning et d'autres. La connaissance sur l'histoire du génocide des Tutsi au Rwanda s'est appuyée sur les archives de tribunaux, dont les Gacaca, source principale des travaux d'Hélène Dumas. L'accès aux sources des procès et aux procédures, à la documentation qu'ils ont pu recueillir aussi bien qu'à leurs propres archives, ou encore aux images et comptes rendus lorsqu'ils sont disponibles, constitue donc un facteur essentiel pour l'ouverture d'un champ d'études, et donc pour sa compréhension.

Ensuite, l'analyse des procès eux-mêmes représente un élément déterminant pour comprendre la mise en œuvre concrète, *in situ*, de qualifications juridiques souvent complexes, comme celle de crime de génocide, en constante réélaboration jurisprudentielle. En ces lieux se fait entendre en priorité la parole des victimes mais aussi celle des bourreaux : l'accusé de procès tardifs, à l'exemple du procès Papon, est souvent le seul témoin direct des faits incriminés et il est donc un acteur essentiel, à l'image d'Eichmann, témoin de premier ordre sur la mécanique interne de l'administration nazie, ce qu'Arendt n'a pas vu[560]. C'est aussi un lieu où s'expriment d'autres acteurs ou observateurs appelés à la barre : politiciens, médecins, diplomates, fonctionnaires, militaires, voisins, etc. C'est un lieu d'expression et d'interprétations de l'événement, à la fois multiples et contradictoires, donc un facteur d'intelligibilité de premier plan.

De surcroît, les procès et toute autre forme de justice, transitionnelle ou non, constituent des vecteurs de mémoire par excellence. Les débats juridiques et politiques qui précèdent la tenue des audiences et portent en général sur l'opportunité et la faisabilité d'un procès, les réactions de l'opinion, l'information qu'ils permettent de diffuser, les suites éventuelles qui peuvent en découler font partie intégrante de l'analyse des crimes de masse et des politiques post-génocidaires : un point qui attire aujourd'hui l'attention aussi bien des acteurs en situation que des chercheurs en sciences sociales. On sait qu'il ne suffit pas d'arrêter un massacre : il faut « en sortir », envisager la meilleure justice possible, éventuellement une réconciliation par d'autres moyens, prendre en compte sur le long terme les séquelles physiques et psychologiques, l'inscrire dans une mémoire collective. De ce point de vue, certains procès peuvent constituer des moments essentiels (Barbie, Milosevic, les Khmers rouges, etc.). Cependant, la place des victimes dans les procès demeure faible, notamment parce que les accusés, généralement, se maintiennent dans le silence. L'existence des « transcrits d'audience » offre tout au moins des descriptions précises par des témoins évalués – lesquelles redonnent une place aux victimes.

Enfin, et pour les raisons mentionnées plus haut, les procès font l'objet d'importantes représentations culturelles et artistiques dont témoignent notamment les productions

[560] Hannah Arendt, *Eichmann à Jerusalem*, 1963, rééd. Paris, Gallimard, coll. «Folio », 1991.

cinématographiques, avec la mise en scène de la figure souvent héroïque du procureur agissant pour les victimes, au nom de l'humanité. Pour la Mission, Sandrine Weil a mené une enquête approfondie sur ce sujet. Sous réserve des protections habituelles, il faut donc à la fois faciliter l'accès à la documentation des procès et encourager leur étude en mobilisant toutes les sciences sociales comme s'y sont employés les chercheurs sur le TPIY[561].

D'autres chercheurs comme Sévane Garibian, Raymond H. Kévorkian et Mikaël Nichanian, mènent des recherches sur les différentes procédures judiciaires entourant le génocide des Arméniens. Contrairement à l'idée commune, en découlent les premiers éléments d'une justice pénale internationale pour juger des crimes contre l'humanité. Même si la plupart d'entre elles ne sont pas allées jusqu'à leur terme, des instructions ont été conduites, en particulier à Constantinople, et certaines condamnations sont prononcées dont la peine de mort par contumace pour sept responsables unionistes incluant l'architecte en chef du génocide, Talaat Pacha (5 juillet 1919). Les charges retenues portent sur « le massacre et la destruction des Arméniens » au moyen d'un plan dirigé à cette fin. L'incrimination de génocide est implicitement contenue dans le verdict. Les Britanniques engagent eux aussi des instructions, procédant à une série d'arrestations de responsables du génocide contre lesquelles se dresse le mouvement nationaliste de Mustafa Kemal. Par ailleurs, le traité de Sèvres consacre lui à travers son article 230 la notion de crime contre l'humanité. L'article 6 du Statut de la Cour de Nuremberg en 1945 s'appuie sur ce précédent de 1920 tandis qu'est tracé un lien direct avec la déclaration alliée du 24 mai 1915[562]. D'autres données encore[563] fondent cette préhistoire de la justice pénale internationale et la place déterminante du génocide des Arméniens dans ce progrès incontestable que représente la marche du droit.

Par sa proposition visant à instituer une « commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » et à en confier la présidence à Raymond H. Kévorkian, la Mission souhaite favoriser la recherche sur l'historicité des réponses pénales aux crimes de génocide et aux crimes contre l'humanité.

O.TRAVAILLER SUR LE DROIT ET LA JUSTICE. A L'ÉCOUTE DES ACTEURS

Compte tenu de l'importance du droit, de la justice et des procès, la Mission a choisi de poursuivre l'étude dans deux directions. Elle a créé un pôle de recherche sur les

[561] Elisabeth Claverie, Isabelle Delpla et Magali Bessone.

[562] Voir la déclaration du le procureur en chef britannique, Sir Hartley Shawcross, faisant du cas arménien le fondement du Statut de Nuremberg sur les crimes contre l'humanité : « Les mêmes considérations étaient mises en œuvre par les Puissances européennes qui intervinrent en temps de guerre pour protéger les sujets chrétiens de Turquie contre la persécution cruelle dont ils étaient l'objet. Le fait est que le droit d'intervention humanitaire par la guerre n'est pas une nouveauté en droit international » (Vahakn N. Dadrian, *Histoire du génocide des Arméniens*, trad. française, Paris, Stock, 1996, p. 643).

[563] Les juristes internationaux de la sous-commission des responsabilités ont, durant les préliminaires de la conférence de la Paix, de février à avril 1919, élaboré la liste des infractions caractérisant les crimes contre l'humanité (qui servira de base à la convention de 1948), de même qu'ils ont suggéré, dans leurs conclusions, remises le 19 avril 1919, de convoquer un tribunal international (dont le TPI, créé en 1990, est un descendant direct) chargé de juger les criminels jeunes-turcs qui ont organisé l'extermination des Arméniens et des Assyro-Chaldéens.

« réponses », confié au juriste et universitaire Hervé Ascensio, dont les conclusions figurent au chapitre suivant. Elle a également choisi de documenter l'action pénale en auditionnant des magistrats en poste ou dotés d'expériences récentes en la matière. La Mission n'a pas ambitionné pour autant de mener une analyse complète sur un plan juridique et judiciaire. Elle a cependant constaté les liens du droit et de la justice avec la recherche et le potentiel heuristique et éducatif d'une telle étude. Elle s'est appliquée à mieux connaître la politique pénale actuelle, nationale avec le Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre au sein du Tribunal de grande instance de Paris ; internationale avec les cours et tribunaux pénaux, universelle sur la base de principes juridiques d'une ambition inégalée. Elle a entendu des magistrats français qui ont bénéficié au cours de leur carrière d'expériences de juges internationaux (Bruno Cotte, Marcel Lemonde), et des magistrates du Pôle (Aurélia Devos, Emmanuelle Ducos). Elle a pu relever à quel point le droit et la justice, loin de former une sphère spéciale d'activité, sont directement liés aux questions scientifiques, éducatives, sociales et politiques, pourquoi les procès sont décisifs pour la connaissance de ces sujets, et comment se diffusent, par la justice, des savoirs de réhumanisation et des perspectives de réparation. Il convient cependant comme y insiste la juriste et universitaire suisse Anne-Marie Larosa[564], membre de la Mission, de mieux prendre en compte les réalités de terrain par le droit, la procédure pénale et la recherche. A cette condition peuvent s'élaborer de nouveaux modèles de prévention.

[564] Travaux du Pôle de recherche n°7.

Chapitre 7. Les pôles de recherche de la Mission

Les pôles de recherche de la Mission ont animé les réponses que celles-ci a souhaité apporter au défi de l'étude commune des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Leur association a permis de dégager des approches et des questionnements qui approfondissent la compréhension des processus et révèlent leurs dimensions comme leur place centrale dans l'histoire des sociétés. Il ne s'agit pas d'enfermer ces dernières dans le traumatisme de l'inhumanité, mais de leur permettre au contraire d'y faire face.

A.CATEGORISATION ET DENOMINATION

Les temps de l'étude

Ce pôle de recherche a prolongé le travail préalable de définition des objets de la Mission résumés dans le triptyque « génocides, crimes de masse, violences extrêmes ». Il s'est concentré dans un premier temps sur l'analyse des cadres conceptuels résultant des avancées juridiques et des processus judiciaires. Le droit et la justice ont progressivement assumé des destructions humaines massives conçues comme des politiques intentionnelles de modélisation des sociétés – y compris en laissant libre cours aux instincts de violence et de mort définitifs, qu'elles s'accomplissent en temps de guerre comme en tant de paix, des notions (on le verra) largement dépassées, bien que nécessaires. Le travail mené sur les incriminations a porté *sur leur historicité*, par la compréhension des démarches s'efforçant de caractériser des types de criminalités « jamais vues », *et sur leur efficacité*, par l'analyse de leurs contributions à la connaissance de tels phénomènes que développent les chercheurs. Les qualifications juridiques en droit international et dans le droit français sont exposées par Hervé Ascensio tandis que Julien Seroussi intervient sur les spécificités françaises en matière pénale et judiciaire. Passant au terrain historique, Annette Becker analyse le legs du concept de génocide par Raphael Lemkin à partir des temporalités successives de la réflexion de ce juriste hors du commun. Dzovinar Kévonian agit de même pour André Mandelstam, un précurseur des années 1920.

Dans un deuxième temps, le pôle de recherche a constaté que l'existence d'incriminations juridiques à fois anciennes historiquement et actives judiciairement ne dissuadait pas les milieux scientifiques d'intervenir sur le terrain des définitions, y compris en étudiant la production de normes par les juristes. Celles-ci se révèlent par ailleurs beaucoup moins définitives que la conception courante du droit pourrait le laisser penser. Ces normes portent en elles des possibilités d'analyse appliquée à des réalités présentes ou anciennes ; ces possibilités dépassent de loin la seule question de la qualification et engagent des processus réflexifs déterminants pour les sciences sociales, en particulier sur le sujet des

génocides. Isabelle Delpla revient sur la qualification de crime de génocide, parfois contestée, du massacre de Srebrenica, et Yves Ternon l'applique au traitement de la minorité Yézidi par l'Etat islamique. « Un génocide avant la lettre » est le constat opéré par Ingolf Diener sur le massacre des Herero et des Nama, victime d'un « colonialisme » allemand qui irait de Waterberg à Auschwitz. La discussion sur la qualification de génocide amène Joël Kotek à plaider pour « revenir à l'essentiel » et à considérer la Shoah comme « génocide paradigmatique ».

La nécessaire rigueur qui doit s'appliquer à l'utilisation, par la recherche et l'enseignement en premier lieu, de la catégorie de « génocide » ne doit pas empêcher que se développe une réflexion sur la caractérisation de massacres révélant des processus de persécution et de destruction très aboutis. Ces processus de type génocidaires, mais distincts de la réalisation d'un génocide définissent des situations où des actions internationales (ou des décisions nationales), peuvent encore inverser les engrenages : d'où l'importance cruciale de caractériser ces phases souvent réduites à de simples massacres sans conséquences définitives pour le sort d'une population entière. Le cas des traites et des esclavages est à cet égard très intéressant méthodologiquement, dans la mesure où les rares tentatives pour les définir à leur époque du point de vue des normes d'humanité ont été balayées par des logiques internes visant au maintien de ces systèmes d'inhumanité. Le fait d'avoir inclus ces phénomènes dans le périmètre réflexif de la Mission a justifié l'étude conduite par Myriam Cottias sur les définitions que recouvrent les traites et les esclavages, et sur l'hypothèse génocidaire présentée plus bas.

D'autres situations historiques appellent des analyses sur ces catégories cruciales bien qu'intermédiaires. Le tournant du XIXe siècle constitue, par exemple, un moment de basculement très important, en partie perçu par les contemporains qui s'appliquent par exemple à parler, pour les tueries anti-arméniennes de 1894-1896, de « grands massacres » voire de « guerre d'extermination », une expression employée par Jean Jaurès dans son discours mémorable du 3 novembre 1896 à la Chambre des députés[566]. Trois données principales permettent d'établir l'existence de massacres à « caractère génocidaire », ou de « processus génocidaires » : d'une part, l'existence de représentations sociales explicites autorisant la persécution d'une minorité définie, déshumanisée et stigmatisée ; d'autre part, un passage à l'acte et l'administration sur les vivants et sur les morts de tortures et de profanations témoignant d'une volonté de destruction totale de l'Autre ; enfin, la participation combinée, dans l'extermination de groupes de civils, des voisins des victimes et d'unités militaires obéissant à des ordres explicites ou bien assurant l'impunité des premiers sur instructions également des pouvoirs légaux.

Ce troisième temps de la réflexion a permis d'approfondir des événements d'habitude traités séparément, mais dont le rapprochement peut également faire sens, comme la série des pogromes antijuifs dans l'empire russe qui signalent des stades nouveaux de violence sur des populations, ou le lien entre les grands massacres anti-arméniens de Constantinople et d'Asie mineure et la destruction des Arméniens de Cilicie en 1909. Ce temps de réflexion

[566] Vincent Duclert (éd.), Jean Jaurès, *Il faut sauver les Arméniens*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

autorise également à mieux interpréter les ruptures dans les politiques coloniales à l'heure de la surexploitation économique des territoires (Congo, Protectorat du Sud-Ouest africain allemand,..) et des mutations de la guerre moderne (Maroc) qui installent de nouveaux rapports des métropoles avec les colonisés. Loin d'arrêter ces processus, la Première Guerre mondiale les a amplifiés, par la diffusion de la violence extrême sur le champ de bataille, sa banalisation dans les sociétés bourgeoises et son adoption par les régimes révolutionnaires sortis du conflit. Les réponses internationales à la guerre se sont avérées impuissantes à revenir sur ces évolutions. L'Holodomor, que Nicolas Werth a étudié dans ce cadre, peut dès lors être alors assimilé à une processus génocidaire[567].

Dans un quatrième temps, le pôle de recherche a élargi sa réflexion aux faits que ni les génocides ni les massacres à caractère génocidaire ne peuvent véritablement englober. L'audition de Jacques Semelin et son intervention au colloque de la Mission ont permis de revenir sur la notion de « violences de masse » sur laquelle a reposé la création en 2008 (après 4 ans de préparation) de l'Encyclopédie en ligne du même nom - devenue en janvier 2016 la revue en ligne *Violence de masse et Résistance* dirigée par Claire Andrieu depuis 2011.

La traite et l'esclavage racialisés. L'hypothèse génocidaire

Les avancées de la recherche sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes permettent d'interroger la traite et l'esclavage atlantique selon des modalités nouvelles, à bonne distance des combats mémoriels qui traversent actuellement ce champ de connaissance. Se pose ici la question de la « reconnaissance », point nodal dont l'importance a été sous-estimée car elle est en permanence subvertie par des discours extrémistes qui conjuguent dénonciation du racisme « anti-noir » avec l'antisémitisme. En dehors de toute adhésion à ces positions, la « juste reconnaissance » au sens où Paul Ricoeur parlait de « juste mémoire », est pourtant largement recherchée par les héritiers de cette histoire, car les limites de la déclaration sur la traite et l'esclavage comme *crime contre l'humanité* sont effectives.

Le « crime contre l'humanité », en effet, ne se prononce pas conceptuellement sur le mode opératoire en termes de radicalité de la violence, de stigmatisation et de destruction d'un groupe…. Le « crime » et ses aspects historiques ne sont pas discutés et ne sont pas énoncés clairement. Il ne dit rien sur l'espérance de vie des esclaves sur les plantations qui, à Saint-Domingue, était d'environ huit ans ou, en Martinique, de quinze ans. Il n'évoque pas le déclin démographique inexorable des populations qui impose un renouvellement de la force de travail par de nouveaux apports de captifs déportés d'Afrique. Il ne rend pas compte de la transformation de l'humain en bien immeuble prévu par la Code Noir de 1685. Il ne dit rien des pouvoirs discrétionnaires des maîtres et de la justice privée qu'ils exerçaient sur « leurs » esclaves (malgré certaines dispositions réglementaires de protection, y compris au sein du Code Noir). Il n'évoque pas la taxinomie raciale de Moreau de Saint-Méry selon une typologie des métissages (128 combinaisons) qui construit une ligne de séparation entre « Blanc » et « Noir » se prolongeant à l'infini.

[567] Contribution de Nicolas Werth.

Les travaux d'Annette Becker autour de Raphael Lemkin[568] permettent d'étayer ou d'entrevoir les possibilités conceptuelles d'élargissement de la nomination à la traite atlantique et à l'esclavage occidental. La discussion ne porte pas sur la hiérarchie des crimes puisque « crimes contre l'humanité » et « génocide » sont pénalement de même niveau, mais sur le plan symbolique. Le concept de « crime contre l'humanité » n'explique pas la pénalité des actes en cause, il ne permet pas de comprendre ce type d'actes au sein du système de l'esclavage qui est effectivement condamné. Or, reconnaître cette grammaire de l'inhumanité est nécessaire car il faut nommer le crime, lui donner un statut éloquent. L'utilisation du terme de « génocide » permet de clarifier et de dire plusieurs des aspects historiques du phénomène, de travailler sur les aspects constitutifs du crime qu'il représente.

L'intentionnalité a été pendant longtemps un des obstacles qui empêchait de caractériser la traite et l'esclavage comme « génocide » ; l'argument central étant que les captifs et les esclaves représentaient un investissement capitalistique qui se devait d'être préservé. Cet argument est exact dans la logique économique, mais inexact dans sa logique propre car la traite, à son apogée, rend le remplacement de la main d'œuvre esclave moins cher que la préservation du capital (l'aspect ultime étant la production de sucre qui assure au milieu du XVIIIe siècle l'excédent de la balance commerciale de la France). Si un plan de destruction systématique n'a pas été planifié avant le début du processus, tous les éléments rendant possible la disparition rapide et continue des esclaves se sont mis en place rapidement.

La domination du fait de la relation esclavagiste s'est transformée en domination esclavagiste racialisée : ce sont uniquement les êtres humains d'Afrique qui sont mises en esclavage (après le XVIIe siècle) dans les Amériques et la classification raciale qui s'élabore justifie la mise en esclavage et la violence[569]. La mortalité qui nécessite le renouvellement complet des captifs a été induite par les conditions de travail (le niveau de mortalité moyen est comparable au niveau des crises de mortalité en Europe). Certains auteurs invoquent d'ailleurs la notion de « génocide par usure » (« genocide by attrition ») en convoquant des politiques et des pratiques qui, par la privation de droits spécifiques, ne causent pas une mort immédiate, « directe », mais l'induisent à moyen ou long terme.

B.SINGULARITES ET COMPARAISON

La question de savoir pourquoi et comment comparer les génocides et les grands crimes de masse entre eux est évidemment un point central de la mission tout en revêtant un aspect quelque peu tautologique[570]. C'est l'objet même de celle-ci que de proposer des modalités

[568] *Les Messagers du désastre*, *op. cit.* ; contribution d'Annette Becker au Pôle de recherche 1.

[569] Au XVIIIe siècle, les Amérindiens ont quasiment disparu dans les Antilles françaises (et dans toutes les Amériques). Leur extermination est demeurée un non-sujet et a été mis sous silence dans l'espace francophone. Captation des terres pour le développement des cultures coloniales (tabac, café, sucre, principalement). Cf. George M. Frederickson, *Racism : A Short History,* Princeton University Press, 2002, pour les Etats-Unis.

[570] Présentation du Pôle de recherche n°2, due à Henry Rousso qui l'a animé.

pour étudier *ensemble* ces événements, une manière de faire qui n'est pas toujours allé de soi, particulièrement en France. La légitimité morale ou politique de la comparaison semble aujourd'hui pleinement acquise, comme en témoigne l'évolution de la Journée du 27 janvier : originellement conçue pour commémorer la Shoah par l'accord international de Stockholm de janvier 2002, devenue ensuite journée internationale par une décision de l'ONU de novembre 2005 sous l'intitulé : « International Holocaust Remembrance Day », elle est désormais commémorée en France comme « Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité », suite à une décision de 2007. Il y a là presque une forme de paradoxe : le pays où la comparaison a eu le plus de mal à s'imposer sur un plan scientifique et moral a été celui qui a été le plus loin en termes d'effacement relatif de la singularité de la Shoah dans sa représentation officielle.

Pour autant, ni du point de vue de la recherche, ni du point de vue de l'enseignement, et encore moins de l'enseignement secondaire, la mise en pratique d'une comparaison ou d'une vision transversale des génocides ne semble acquise. Auditionné par la Mission, Florent Brayard est venu exposer son point de vue d'ancien directeur du Centre de recherches historiques de l'EHESS, et surtout d'animateur de l'un des principaux et rares séminaires sur la place de Paris consacré à la Shoah (« Histoire et Historiographie de la Shoah[571] »). Loin d'adhérer à l'idée de structures communes à l'étude des principaux génocides, il a défendu au contraire son souhait de voir renforcer les centres existants spécialisés, quitte à favoriser des mises en réseaux. Sa position mérite attention car elle exprime le point de vue d'un chercheur reconnu dans notre champ d'analyse, position qui risque de n'être pas isolée si l'on aborde d'autres génocides et processus criminels de masse moins étudiés que la Shoah. Doit-on privilégier la dimension transversale, ce qui est l'inclination de notre Mission depuis le début, ou plutôt la création d'un centre d'études sur tel ou tel génocide ?

La question est loin d'être neutre, sachant que sur certains événements majeurs – le génocide et les crimes de masse au Rwanda, par exemple – il y a urgence à favoriser la recherche, voire l'enseignement. Bien entendu, les deux sont possibles, mais il faut rester ici réalistes sur la destinée finale de nos propositions. Et cette interrogation qui vaut pour la recherche, vaut encore plus pour l'enseignement secondaire : faut-il rajouter d'autres événements de cet ordre dans les programmes ? Lesquels ? Pourquoi ceux-là ? Quelle est la dimension pédagogique de la comparaison ? La question initiale, en apparence évidente, reste donc entièrement ouverte.

L'objectif n'est pas ici d'esquisser un programme de recherche sur l'approche comparative, mais de réfléchir aux objets qu'il est possible de comparer. Voici une liste volontairement non exhaustive :

- les prodromes, les signes avant-coureurs d'un épisode de violence de masse, avec toutes les difficultés que cela suppose : quand déterminer le début d'un processus ? Faut-il avoir une vision fataliste de ces questions ? C'est un point évidemment essentiel dans toute

[571] Ce séminaire anime une véritable équipe de recherche.

politique de prévention car c'est sur la base des précédents historiques et de l'expérience acquise que les acteurs sur le terrain, notamment les ONG, procèdent à des mises en garde. Ne serait-ce que sur ce point, la comparaison a donc une dimension nécessaire et potentiellement performatives.

- les politiques, les modalités de mise en œuvre, les acteurs : États, partis, organisations, perpétrateurs en tous genres. On le fait en général autour de questions devenues essentielles : un génocide est-il forcément lié à une situation de guerre ou de guerre civile ?

- les manières de tuer, la réaction des groupes cibles, les formes de protection, en mettant en relief singularités et invariants.

- les sorties de la violence de masse ; un point essentiel, au même titre que la prévention, dès lors qu'on envisage des processus de pacification ou de réconciliation (*peacemaking*), un des grands chantiers à l'heure actuelle.

- les conséquences, les séquelles, l'après-coup, les politiques de « transition » (*transitional justice*) et les politiques de mémoire qui relèvent de plus en plus d'une forme de « mondialisation » et de « standardisation », et donc introduisent une autre dimension que la comparaison traditionnelle puisqu'il s'agit de raisonner cette fois à une échelle globale.

A cette liste déjà importante, il y a lieu d'ajouter un volet sur les sources comme vecteur de comparaison. Leur valeur méthodologique justifie encore davantage le projet de Centre international de ressources sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes.

C.IDEOLOGIES ET CRIMINALITES GENOCIDAIRES. ETATS DE BARBARIE ET DE TYRANNIE

Ce pôle a travaillé dans deux directions principales. La première a bénéficié des recherches actuelles sur les génocides et les régimes qui les mettent en œuvre. Le projet génocidaire s'inscrit dans un Etat et son idéologie, même s'il nécessité pour se réaliser des structures matérielles et cognitives spécifiques. Les travaux sur le régime unioniste par Hamit Bozarslan, sur le nazisme par Johann Chapoutot, sur l'extrémisme hutu, démontrent cette centralité politique, idéologique et étatique du projet génocidaire. A l'inverse, l'étude de sa réalisation ouvre sur une connaissance approfondie des régimes totalitaires. Cet approfondissement suppose notamment de renforcer la science politique des génocides et des crimes de masse.

La seconde direction prise par les travaux du pôle a porté sur l'articulation des Etats de barbarie avec les Etats de tyrannie, afin de mieux caractériser les crimes de masse. En effet, des régimes politiques peuvent organiser un système de violences extrêmes contre leurs populations, dont les modalités comme les conséquences peuvent se comparer à des situations génocidaires, mais sans qu'ils nourrissent un tel projet. Pour cette raison, l'attention portée à ces crimes de masse apparaît moins forte que dans le cas de massacres à

caractère génocidaire comme ceux qui frappèrent la minorité Yézidi, victime de l'Etat islamique[572]. L'exemple de la Syrie est caractéristique de cet abandon cognitif.

La Mission a souhaité forger des outils conceptuels capables de penser ces « archipels d'épouvante » où se cumulent, comme en Syrie, la détention jusqu'à la mort, une ingénierie de la torture poussée à l'extrême, le viol appliqué à toute une société réputée ennemie du régime. Le notion d'« Etat de barbarie » a été développée après la destruction en 1982 de la population de Hama par les forces syriennes (en réponse à une insurrection des Frères musulmans) par le chercheur Michel Seurat[573], tandis que celle d'Etat de tyrannie est déclinée à partir des travaux conduits par le philosophe et historien Elie Halévy dès le milieu des années 1930[574]. Le Pôle de recherche est revenu sur les massacres de Hama et de Sabra et Chatila en 1982 qui font figure de matrice des violences d'Etat en Moyen-Orient et a entendu des membres du Comité Syrie (Sarah Kilani, Véronique Nahoum-Grappe, Joël Hubrecht, Jonathan Chalier). L'engagement de ces derniers porte sur une connaissance au plus près de cette radicalité du régime syrien, vers les moyens qu'ils se donnent pour la concevoir et la transmettre[575].

D.DISCRIMINATIONS, PERSECUTIONS, RACISME, POLITIQUE

Le pôle de recherche a mené une première réflexion sur le rôle des discriminations et des persécutions considérées comme non extrêmes, voire ordinaires, dans les processus génocidaires et les crimes de masse. Une deuxième réflexion a été conduite sur la portée des préjugés et des représentations racistes dans les sociétés démocratiques et sur leur capacité à produire des mécanismes de déshumanisation, facteurs décisifs dans l'émergence d'univers de violences extrêmes rendant possible la répétition des génocides et des crimes de masse. Se pose alors la question des réponses à opposer aux discriminations et aux persécutions considérées comme « ordinaires », contre lesquelles les sociétés renoncent souvent à se battre tout en s'illusionnant sur l'efficacité des programmes d'éducation et de transmission des connaissances.

Ces objets à la fois présents sous des formes mineures et décisifs dans les processus génocidaires et les crimes de masse exigent une prise en compte de la longue durée des phénomènes de racialisation. On peut analyser de cette manière les « laboratoires » en action dans des espaces-temps définis comme la péninsule ibérique au XIIIe siècle (Jean-Frédéric Schaub), la conquête espagnole de l'Amérique (Karine Vanthuyne) ou l'empire français de la fin du XIXe siècle et du premier XXe siècle, où s'installent des normes et des

[572] Contribution d'Yves Ternon.
[573] Cf. *L'Etat de barbarie* (Paris, Seuil, 1983, rééd. Paris, Puf, 2012). La mort de ce chercheur est due à des groupes terroristes affiliés au Hezbollah, lui-même contrôlé par l'Etat syrien.
[574] Cf. Elie Halévy, *L'Ere des tyrannies*, 1938, rééd., Paris, Les Belles Lettres, 2016.
[575] Voir le cycle « Syrie : à la recherche d'un monde », organisé par Catherine Coquio avec Nisrine Al Zahre, Hala Alabdalla, Golan Al Haji, Hala Mohammad (9-17 décembre 2017 et 21 janvier 2018), en partenariat avec l'Université Paris-Diderot, l'Institut des Humanités et des Sciences de Paris, l'Institut d'Anthropologie du Contemporain, le Théâtre Tarmac, le Centre Pompidou, l'Institut National d'Histoire de l'art et la Maison de la poésie.

pratiques racistes qui pénètrent le système républicain et alimentent l'idéologie de Vichy (Emmanuelle Sibeud, Emmanuelle Saada, Renée Poznanski). La colonisation allemande de l'Afrique, celle de l'Espagne au Maroc, celle de la Belgique au Congo et dans les Grands Lacs acclimatent de même, dans les colonies comme dans les métropoles, des modèles racistes qui contribuent au développement du nazisme (Ingof Diener), arment le franquisme dans sa guerre d'extermination (Paul Preston), ou fondent l'idéologie raciale des extrémistes hutu (Marcel Kabanda).

Au besoin d'études sur la longue durée s'ajoute la nécessité de penser le racisme avec l'ensemble des sciences sociales, l'histoire (Marie-Anne Matard-Bonucci), la philosophie (Magali Bessone), la sociologie politique (Pap Ndiaye).

E.PRATIQUES DES VIOLENCES GENOCIDAIRES, VIOLENCE DE MASSE ET VIOLENCES EXTREMES

Le travail du pôle de recherche[576] s'est organisé autour d'une question centrale : lorsque l'on travaille sur les génocides, les violences de masse et les violences extrêmes, quelle part faire aux dévoilements de cette pratique, pratique effective et effectuée telle qu'elles s'exercent sur les corps et sur les esprits. Cette question, unique en apparence, permet en fait d'en poser d'autres, de manière en quelque sorte « subsidiaire » : sur « ceux qui pratiquent » les actes de violence ; sur les effets de connaissance et d'intelligibilité que l'on peut attendre d'une étude des pratiques des violences de masse et de ceux qui les mettent en œuvre et les organisent ; sur les questions d'ordre éthique posées par la perspective du dévoilement de ces mêmes pratiques et sur les risques de l'effraction, de la fascination, etc.[577]

[576] Ces lignes introduisent une synthèse des travaux du Pôle qui a été élaborée par Stéphane Audoin-Rouzeau avec la participation des chercheurs suivants : Christian Ingrao, Johann Chapoutot, Malika Rahal, Iannis Roder, Elisabeth Claverie, Adriana Escobar, Hélène Dumas. Le résumé qui suit a été proposé par Elisabeth Claverie, lors du colloque de restitution de la Mission, le 3 octobre 2017 à la Sorbonne.

[577] Il convient de noter qu'on ne peut s'en tenir ici aux seules sciences sociales, et qu'il faut interroger d'autres formes de « représentations » des tueurs, d'autant que leur influence en retour sur les SHS peut n'être pas négligeable : en littérature, on songe ici à l'exemple ancien de Robert Merle (*La mort est mon métier*, Gallimard, 1952) et aux exemples récents de Bernard Schlink (*Le liseur*, 1995) et de Jonathan Littell (*Les bienveillantes*, Gallimard, 2006) (pour une critique de ce genre d'ouvrages, voir Charlotte Lacoste, *Séductions du bourreau. Négation des victimes*, Presses Universitaires de France, 2010.) Dans le cinéma, citons l'exemple de Rithy Panh avec son film autour des anciens geôliers et tortionnaires du centre de sécurité khmer rouge S-21 (*S21, la machine de mort khmère rouge*, 2003), suivi des années après par un long documentaire sur le directeur du centre, Kaing Guek Eav, alias Duch, (*Duch, le maître des forges de l'enfer*, 2011) Ces œuvres, parmi d'autres, semblent établir une proximité entre public et criminels de masse. Présenté dans sa quotidienneté, voir esthétisé comme chez Littell, le « perpétrateur » devient d'une certaine manière celui à qui le lecteur ou le spectateur peut s'identifier. Plusieurs questions se posent alors : sommes-nous confrontés à une évolution dans la représentation du « perpétrateur » ? Si oui, est-elle révélatrice de l'évolution même de nos sociétés (occidentales) et de la manière dont elles approchent la question des violences de masse ? Enfin, la représentation du « perpétrateur » influence-t-elle la manière de le *nommer* ? Ainsi, après avoir regardé le film de Rithy Panh sur Duch, pouvons-nous faire coïncider l'image de cet homme à l'écran, éduqué, posé, à la voix douce et féru de poésie, avec celle du responsable de l'horreur de S-21 ?

La question renvoie également au contexte historique et politique avec, dans les années 1990, une série d'événements : les années noires en Algérie, une extrême violence généralisée en ex-Yougoslavie, en Croatie et en Bosnie, puis le génocide des Tutsis au Rwanda suivi ensuite du bruit de fond des violences extrêmes dans toute la région, dans la République Démocratique du Congo, en Ouganda, au Sud Soudan, en Centre Afrique.

Enfin le rôle fécondant des travaux sur la Première Guerre mondiale et sur le nazisme a joué un rôle déterminant sur la question des auteurs et sur ces techniques d'appréhension et sans doute aussi le sachant ou ne le sachant pas, les chaînes de la sociologie de l'action développées dans les années 1980 où tout à coup la notion d'acteur, de celui qui agit, de celui qui fait, celui qui fait faire, est devenu un des instruments d'un certain nombre de descriptions.

Le pôle de recherche s'est aussi posé la question des effets de connaissance et d'intelligibilité que l'on peut attendre d'un accent mis sur les pratiques de violences de masse. Il montre comment cette perspective a permis, en sortant des généralités sur l'inhumanité de l'humain, de mettre en avant la compréhension de ces agissements en les traitants comme un langage, un langage partagé entre victimes et bourreaux.

Alors rendre donc compréhensible, à trouver des dispositifs et des descriptions qui les font saillir et donc qui les rendent descriptibles. Stéphane Audoin-Rouzeau beaucoup travaillé sur cette question, de ce partage entre victimes et bourreaux, d'un langage descriptible. Il a permis aussi un certain nombre de déblayages, un certain nombre, notamment celui d'une théorie civilisationnelle de Norbert Élias par exemple.

S'agissant des acteurs de génocide et des violences de masse, la question des dénominations et des qualifications, la première de ces questions, s'est posée d'emblée pour l'ensemble des questions. Il est vite apparu à travers les débats au sein de ce pôle, qu'une multitude de cadres énonciatifs, de visées descriptives, de perspectives, de stratégies régissaient l'emploi de tel ou tel vocable pour qualifier un auteur de crime de masse.

Chaque régime d'énonciation et chaque stratégie rhétorique utilise effectivement ces vocables. Aujourd'hui dans la presse, on lit très facilement et dans nombre d'ouvrages académiques pour qualifier les nouvelles guerres, que ce qui oppose les uns aux autres, c'est désormais des personnes armées contre des personnes non armées, des combattants contre des non combattants. Il est évidemment contrevenant au droit pénal international que des personnes armées, des combattants s'attaquent à des personnes non armées, des civiles.

Cette action de droit permet un travail de mise en généralité et un travail de comparabilité c'est-à-dire rendre comparable, par exemple, un massacre au Sud-Est du Congo avec des actes génocidaires du Sud-Est du Rwanda ou des opérations mises en place par des tueries etc… et sous certains rapports, des rapports que le droit spécifie. Les travaux par exemple d'Adriana Escobar montrent bien comment dans le cadre du Kampuchéa démocratique comme dans le cas de la Colombie, un certain nombre de ces vocables sont passés par les justices transitionnelles, par la justice pénale internationale mais aussi par nombre d'ONG

qui formatent ces termes et qui font entrer dedans soit de façons précises et équipées, très étroitement équipées soit au contraire, par des approximations de langage. Et elle montre bien, elle fait l'histoire de la circulation du mot « perpétrateur » et ça c'est extrêmement intéressant. Adriana Escobar regarde aussi d'autres aspects de l'emploi de ces vocabulaires en regardant par exemple le vocabulaire du bourreau dans la zone hispanique. Elle regarde aussi d'autres façons, d'autres modes de circulation par exemple sur la distinction quand on emploie le terme bourreau à S21 dans le centre de torture S21 quand on réussit à distinguer les bourreaux des exécuteurs.

D'autres travaux par exemple montrent que quand on fait migrer les termes décrivant les auteurs dans des scènes descriptives différentes en charge de régimes différents et en charge de valeurs descriptives différentes, on trouve à quel point, quand on regarde ces noms, ils sont porteurs de stratégies. Les travaux par exemple sur la qualification des FARC comme terroristes engagent immédiatement tout un type de politique. Le Président Santos les déclare « groupe armé combattant » pour qu'ils puissent être décrits depuis d'autres vocables et considérés autrement pour engager par exemple des dispositifs de réconciliation. Il ne s'agit donc pas de réfléchir à ces nomenclatures mais de voir à quel point ces termes sont actifs, à quels points ils engagent soient des jugements, soient des dispositions diplomatiques, soient des processus de réconciliation ou pas.

Il y a d'autres scènes qui décrivent et qui font agir ces termes, le terme de bourreau. Hélène Dumas, dans son travail au Rwanda a essayé de réfléchir à la façon, comme anthropologue, dont elle a choisi ses mots, donc elle a décidé de travailler ses descriptions, et pourquoi, et dans quelles directions. Elle a montré que si elle voulait que cesse d'être euphémisé ce qui se passait au Rwanda, il fallait qu'elle utilise des mots comme « violeurs », « tueurs », des termes d'actions immédiatement rapportables à l'action commise afin que, dans les processus de dénégation par exemple ou dans toute sorte procédure pragmatique ne soit pas employée des termes qui aplatissent l'ensemble de ces actions.

Hélène Dumas a donc mis en place une stratégie langagière avec certains types de mots qu'elle a choisis pour décrire ces scènes et par exemple, pour essayer d'éviter que ce ne soient distingués, comme le feraient certaines étapes du droit pénal international, des grands et petits poissons ou en tout cas, des petits tueurs et les grands tueurs, elle met en place une stratégie qui évite que cette distinction soit faite. Mais elle le fait sciemment. Elle évite que cette distinction soit faite parce que ce qu'elle cherche à montrer, au bénéfice de sa thèse, à quel point l'inventivité meurtrière des voisins etc… est à l'œuvre ; non pas qu'elle ne pense pas qu'il y ait d'autres forces qui puissent les agiter mais ce qu'elle regarde elle, c'est-à-dire la façon dont l'imagination criminelle s'est déployée parmi des voisins, elle a dû trouver des stratégies de langage.

Complétant la synthèse des travaux du pôle, des études spécifiques ont permis d'approfondir les logiques génocidaires autour de la « plus grande guerre entre 1911 et 1923 » (John Horne) et l'énigme que pose à l'historien la participation massive des voisins à l'extermination des Tutsi au Rwanda (Stéphane Audoin-Rouzeau).

F.VICTIMES, SURVIVANTS, SAUVETAGES (CONNAISSANCE, SURVIE, RESISTANCE, TRAITEMENT DES TRAUMATISMES)

La question des victimes[578] est évidemment au cœur de la recherche sur les génocides et les crimes de masse. Elle constitue même souvent une motivation centrale de la recherche de la part d'acteurs directement concernés parfois par les événements. La réflexion sur cette question est donc au cœur de la démarche de la Mission. Elle a justifié la création d'un pôle de recherche « Victimes et survivants de violences génocidaires ». Celui-ci se fixe l'objectif de recenser quelques-unes des thématiques et des problématiques qui furent abordées au cours des travaux de la mission. Bien loin de nous l'idée de faire ici un état de la question, étant donné l'ampleur de la bibliographie et des publications récentes sur ces sujets. Cette tentative de synthèse s'appuie essentiellement sur les auditions, durant le travail de la mission, des chercheurs suivants : Zoé Grumberg, Hélène Dumas, Anouche Kunth, Marcel Kabanda, Catherine Coquio, Judith Lyon-Caen, Henry Rousso, Jacques Semelin, Hans-Lukas Kieser.

La réflexion sur les victimes de génocides et crimes de masse a été divisée en plusieurs questions appelant des développements : la place des victimes dans l'historiographie des génocides et crimes de masse ; les témoignages - vecteur de représentation de violences extrêmes - et leur étude dans une perspective historienne, mais aussi littéraire ou philosophique ; les survivants et les formes de résistance aux violences extrêmes pendant le génocide, ainsi que la réflexion sur la résilience, la mémoire et l'intégration des survivants dans le monde post-génocidaire.

Pour ce faire, le pôle de recherche s'est appuyé sur les travaux relatifs à la littérature et au témoignage. Le génocide des Arméniens a fait l'objet d'un dossier spécifique, composé des contributions d'Hans-Lukas Kieser et d'Anouche Kunth, tous deux membres de la Mission, et portant respectivement sur les témoins de l'événement capables de voir et de nommer les violences extrêmes et sur le devenir arménien à partir du corpus de l'exil. L'attention portée aux victimes participe aussi de la volonté de leur accorder le bénéfice de l'action judiciaire, sujet qu'étudie pour sa part le pôle « Réponses ».

G.REPONSES, INTERVENTIONS, PREVENTIONS (DETERMINATION DES RESPONSABILITES, PROCES, REPARATIONS, LUTTE CONTRE L'IMPUNITE)

Les travaux du pôle[579] ont porté sur l'ensemble des réactions organisées face aux génocides et crimes de masse, à savoir la détermination des responsabilités, la prise en charge des personnes affectées par les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire, la conduite des procès, les différentes formes de réparation, ainsi que les réponses institutionnelles visant à prévenir, contenir ou mettre un terme aux violences de masse. Des enquêtes spécifiques ont porté sur le génocide des Arméniens et ses conséquences pour la

[578] En charge de ce Pôle de recherche, Mikaël Nichanian a contribué à ce résumé des travaux.
[579] Les lignes qui suivent résument la synthèse des travaux du Pôle placé sous la responsabilité d'Hervé Ascensio.

conceptualisation du crime contre l'humanité (Sévane Garibian) et pour la protection des rescapés (Dzovinar Kévonian) ; sur les réponses aux génocides, crimes de masse et violences extrêmes dans l'ex-bloc de l'Est (Vanessa Voisin) ; sur l'option de la justice pénale face à la guerre dans l'ex-Yougoslavie (Robert Badinter) ; sur la mise en œuvre d'une réponse pénale aux crimes Khmers rouges au Cambodge (Marcel Lemonde) et sur le projet de justice pénale internationale représenté par le TPIR entre 1995 et 2015 (Ornella Rovetta) ; sur la notion et sur les emplois de la justice transitionnelle (Sandrine Lefranc) et sur l'exemple des travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (Karine Vanthuyne).

Les membres du groupe ont estimé que les réponses de type juridictionnel devaient être au centre de la réflexion, compte tenu des travaux des autres pôles[580] et de l'essor de la justice pénale internationale dans la lutte contre l'impunité. Dans le même temps, il importe de replacer l'activité des institutions judiciaires, internationales comme nationales, dans un contexte plus large afin de comprendre les enjeux, les obstacles et les choix sous-jacents. Cela conduit à retenir une conception large de la justice comme réponse aux génocides et crimes de masse, incluant par exemple le thème de la « justice transitionnelle » ou encore celui de la « responsabilité de protéger »[581].

La réflexion a fait appel à l'ensemble des disciplines représentées : droit, histoire, philosophie, sociologie, anthropologie, science politique. D'autres disciplines auraient vocation à compléter l'approche pluridisciplinaire, notamment la science des organisations, l'économie, la médecine (médecine de guerre, médecine légale, psychiatrie du traumatisme). Sous cette dernière réserve, le pôle a tenté d'établir un état des lieux de la recherche sur les réponses aux génocides et crimes de masse (présenté par thèmes : protection, impunité, responsabilités, réparation, reconstruction sociale), avant de s'interroger sur les besoins en formation, recherche et autres initiatives en ce domaine, et de formuler en dernier ressort des propositions qui sont reprises dans les recommandations de la Mission.

Des recherches individuelles ont porté sur le cas des survivants du génocide des Arméniens et l'échec d'une protection juridique internationale, réduite à l'invention du passeport Nansen pour les apatrides arméniens (Dzovinar Kévonian), sur les réponses aux génocides, crimes de masse et violences extrêmes dans l'ex-bloc de l'Est (Vanessa Voisin), sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda analysé comme un projet de justice internationale (Ornella Rovetta), enfin sur la justice transactionnelle (Sandrine Lefranc).

[580] Notamment les Pôles de recherche n°4 (pratiques de violence), n°5 (victimes et survivants), n°7 (mémoires), n°8 (éducation, enseignement, formation), n°10 (négationnisme et lutte contre le négationnisme).

[581] ONU, *Document final du Sommet mondial de 2005*, UN Doc. A/60/L.1, 20 septembre 2005, §§ 138-139 (« Devoir de protéger des populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ») ; ONU, *La mise en œuvre de la responsabilité de protéger – Rapport du Secrétaire général*, Doc. NU A/63/677, 12 janvier 2009. Voir également le site du bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide : http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/responsibility.

H.SORTIE DES VIOLENCES EXTREMES, RECONSTRUCTIONS DES SOCIETES

L'enjeu considérable des sociétés placées devant le traumatisme de leur destruction comme devant leur responsabilité pour l'avoir réalisée ou ne pas l'avoir empêchée a mobilisé un autre pôle de recherche de la Mission. Celui-ci a pu recueillir de nombreuses données issues de recherches récentes comme celle de Zoé Grumberg sur la reconstruction de la vie juive en France après la Shoah et le rôle des associations communautaires –religieuses ou laïques.

Des travaux approfondis permettraient de démontrer comment agissent des exemples ou des expériences, bien que révolues, pour construire les engagements présents, et comment s'organisent les solidarités d'un génocide à l'autre. Sur ce plan, le pôle a pu tirer profit de travaux convergents relatifs à la mémoire des sauvetages, à celle des témoins et à celle des « Justes », parfois confondus. Hans-Lukas Kieser pour le génocide des Arméniens, Patrick Cabanel pour la Shoah ont démontré le rôle de ces figures de courage et d'engagement, à la fois dans le temps de la reconstruction mais aussi dans celui de l'éducation qui s'impose de manière universelle. Les recherches de Sandrine Weil sur la figure rédemptrice du procureur des tribunaux internationaux ajoutent à cette réflexion. L'exemple du Cambodge apporte un regard sur la demande sociale de justice à partir de l'étude des procès en cours (Marcel Lemonde). Cet engagement des sociétés pour une justice post-génocide est étudié aussi par Karine Vanthuyne à partir du cas guatémaltèque, une recherche qui peut contribuer à la réflexion du pôle « Réponses ».

La sortie des violences extrêmes et la reconstruction des sociétés sont aussi l'objet des deux derniers pôles de recherche de la Mission, portant sur la mémoire et les mémoires, et sur les négationnismes et les recherches qu'ils imposent.

I.MEMOIRE, MEMOIRES

« Lieux de mémoire », « devoir de mémoire », « politique de la juste mémoire », « guerre des mémoires » : toutes ces formules témoignent de la richesse de la réflexion des trois ou quatre dernières décennies sur la mémoire et ses usages dans les sociétés contemporaines[582]. Deux d'entre elles – lieux de mémoire et devoir de mémoire– ont leur entrée dans les dictionnaires français, montrant que cette réflexion a été largement partagée, bien au-delà des seuls cercles académiques. Leur diversité et leurs contradictions explicites ou plus discrètes rappellent la vivacité des controverses qu'elles ont soulevées et soulèvent encore. Quelle place occupent les travaux sur les mémoires des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes dans ces débats ? Quelles sont les perspectives de recherche en France autour de ces objets ? Le pôle de recherche aborde dans un premier temps la notion de mémoire comme la pluralité des expressions mémorielles ; elle se concentre dans un deuxième temps sur la mise en mémoire des génocides ; elle s'interroge

[582] Ce Pôle de recherche a été animé par Emmanuelle Sibeud qui présente ici le résumé des travaux.

dans un troisième temps sur les politiques et les pratiques pour « gouverner les mémoires » telles que les étudient notamment les sociologues.

Le pôle de recherche a conclu qu'il fallait sans doute abandonner le vain espoir de gouverner imparablement les mémoires, qui sont un élément parmi bien d'autres du fonctionnement social et, à ce titre, ni un remède universel, ni une menace insidieuse. Cet espoir, d'ores et déjà déçu, est l'un des symptômes du changement de régime mémoriel dont nous sommes simultanément les témoins et les acteurs, ce qui doit nous engager à la vigilance critique à partir des recherches actuellement menées et de celles qui restent à entreprendre. A leur sujet, il importe que se poursuivent et s'intensifient celles qui portent sur l'objet de la mémoire, sur son fonctionnement et sur les passés qu'elles recomposent. A cet égard, le pôle a pu bénéficier des contributions de membres de la Mission (Henry Rousso sur la mondialisation de la mémoire ; Cécile Jouhanneau sur les apports de la sociologie de la mémoire et de l'action collective à partir du cas de la Bosnie-Herzégovine), et d'auditions de personnalités (Denis Peschanski sur l'apport des neurosciences dans le travail des sciences sociales sur la mémoire), ainsi que d'études de cas : sur la mémoire des traites et des esclavages (Myriam Cottias), sur le génocide des Herero et des Nama (Ingold Diener), sur les mémoires tziganes (Ilsen About), sur l'Algérie contemporaine (Malika Rahal).

J.NEGATIONNISMES ET RECHERCHE

Le pôle de recherche travaillant sur les rapports de la recherche et du négationnisme a insisté en premier lieu sur la permanence du négationnisme toujours vivace s'agissant de la Shoah et le génocide des Arméniens et se répétant sous des formes tout aussi radicales pour le génocide des Tutsi au Rwanda. La situation actuelle est inquiétante, dans le monde, mais aussi en France parce que plusieurs négationnismes se croisent et parfois se soutiennent[583], parce qu'ils profitent du climat conspirationniste, et parce que leurs moyens se renforcent.

Si le négationnisme sur la Shoah ne bénéficie pas du pouvoir d'action d'Etats souverains à l'exception de l'Iran, de multiples réseaux soutiennent la négation, depuis ceux de la mouvance « européenne » jusqu'à ceux de la composante « moyen-orientale » en passant par ceux d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord. L'antisémitisme et l'antisionisme sont le moteur principal de ce négationnisme, mais la fascination pour le régime nazi est active aussi, comme en témoignent les mouvements suprémacistes aux Etats-Unis. La fascination pour le nazisme nourrit de surcroît des solidarités entre le racisme anti-noir et la haine antijuive, comme on a pu le constater dans certains Etats du sud des Etats-Unis. Des ressorts sont particulièrement actifs débouchant sur des négationnismes à fonction interne, pour satisfaire un nationalisme poussé à l'extrême qui interdit d'enquêter sur la Shoah. Les historiens qui persistent dans cette direction sont menacés - Jan Gross en Pologne[584], ou

[583] Ainsi peuvent prospérer dans ces milieux les mythes des Arméniens « juifs » du Moyen Orient et des Tutsi, « juifs » d'Afrique.

[584] En septembre 2015, face à l'afflux des réfugiés, l'historien polonais Jan Gross (membre de la Mission), auteur notamment de *Les Voisins* (traduction française, Paris, Fayard, 2002) sur le pogrom de Jedwabne en juillet 1941, de *La Peur. L'antisémitisme en Pologne après Auschwitz* (traduction française, Paris, Calmann-Lévy, 2010) et de *Moisson d'or*, sur le pillage des biens juifs (traduction française, Paris, Calmann-Lévy, 2014), publie

inquiétés –comme les chercheurs travaillant en Ukraine[585]. Pour la France, la Mission s'est alarmée de la manière dont certaines des barrières empêchant l'expression de l'antisémitisme sont récemment tombées, à la faveur du conflit israélo-palestinien ou de l'engagement pour la reconnaissance d'autres mémoires.

Le négationnisme du génocide des Arméniens[586] dispose pour sa part de la puissance d'Etats souverains, la Turquie en premier lieu rejointe par l'Azerbaïdjan depuis l'éclatement de l'URSS en 1991 et le conflit de ce pays avec l'Arménie autour du Haut-Karabagh. L'instauration d'un Etat-nation racialisé et totalisant comme c'est le cas de la République de Turquie au lendemain de la Première Guerre mondiale et d'une guerre dite de « libération nationale » particulièrement sanglante, conduit à l'adoption d'une véritable doctrine d'Etat. Celle-ci devient simultanément la politique officielle de la Turquie sur la scène internationale et un puissant moyen de contrôle social à l'intérieur. Une littérature négationniste voit le jour, une censure implacable s'organise, les chercheurs et les éditeurs qui se risquent à travailler sur le génocide ou simplement sur la présence arménienne dans l'Empire ottoman sont traduits en justice et subissent de lourdes peines. Certains sont victimes d'assassinats extra-judiciaires à l'instar du directeur d'*Agos*, Hrant Dink, le 19 janvier 2007. Le développement d'une recherche indépendante en Turquie et l'assouplissement de la doctrine kémaliste avec l'arrivée au pouvoir du parti AKP auraient pu favoriser un abandon progressif du négationnisme. Cette évolution attendue ne s'est pas réalisée, comme l'a constaté ce pôle de recherche. La répression accrue qui frappe les milieux de la recherche et de l'enseignement en Turquie vise notamment celles et ceux qui travaillent sur le génocide des Arméniens et l'effacement des traces de cette minorité culturelle et religieuse, la plus importante et la mieux intégrée de l'Empire ottoman.

Le dialogue –cordial sur la forme, sans effet sur le fond- noué avec les autorités officielles turques en France a permis d'identifier la permanence des positions négationnistes - sans compter l'activisme inquiétant de nombreux groupes de pression sur le territoire national, très présents sur le terrain scolaire. La Mission souhaite alerter solennellement les pouvoirs publics sur de tels agissements qui entretiennent une inquiétude chez les chercheurs et empêchent l'accès d'élèves français[587] à des parties du programme scolaire et à l'exercice du libre jugement.

dans la presse allemande un article intitulé « Les Européens de l'Est n'éprouvent-ils aucune honte ? ». Il y relève que les Polonais « fiers – et à juste titre – de leur résistance contre les Nazis, avaient tué pendant la guerre davantage de Juifs que d'Allemands ». L'affaire Gross est lancée : une enquête judiciaire est ouverte pour « outrage public à la Nation polonaise » ; en janvier 2016, le président de la République de Pologne interroge le ministère des Affaires étrangères sur l'opportunité de retirer à Jan Tomasz Gross l'Ordre du Mérite qui lui avait été attribué en 1996. L'EHESS l'a invité en mai 2016 à donner une conférence publique sur son itinéraire d'historien (voir le dossier réalisé et publié à cette occasion par Judith Lyon-Caen : « La "politique historique" du gouvernement polonais et l'affaire Gross », https://www.ehess.fr/fr/«-politique-historique-»-gouvernement-polonais-et-laffaire-gross).

[585] Audition de Delphine Bechtel (18 avril 2017).

[586] Contribution de Mikael Nichanian.

[587] Ou d'élèves étrangers scolarisés en France, ce qui ne modifie rien en termes d'obligations scolaires.

Le négationnisme du génocide des Tutsi[588] profite de son côté de la forte présence en France et en Belgique de représentants du nationalisme hutu (voire d'authentiques génocidaires) alimentant des sites internet très actifs. Les représailles massives exercées sur des communautés hutu après le génocide et la domination du Rwanda par le Front patriotique rwandais et son président Paul Kagamé ont déclenché les thèses du « contre-génocide » ou du « double génocide », banalisant le génocide des Tutsi, le réduisant à des crimes interethniques, voire en l'attribuant au FPR. Enfin, la tension que génèrent les blocages des Etats sur l'approche de leurs responsabilités diplomatiques et militaires renforcent encore la position de ces groupes. Un climat de désinformation ou de manipulation est créé à dessein, d'autant que la recherche demeure encore peu développée en dépit d'incontestables réussites. Les chercheurs spécialistes du sujet sont régulièrement discrédités par des campagnes publiques insidieuses[589].

La recherche et l'enseignement obéissent à des règles méthodologiques et déontologiques qui font que les militants négationnistes ne constituent pas des interlocuteurs légitimes. On ne dialogue ni ne travaille avec des activistes animés par des intentions non scientifiques, ignorant la recherche, manipulant ou tronquant les sources. Leur stratégie étant précisément de paraître légitimes, ou d'invoquer le nécessaire débat entre spécialistes qu'appelle le travail de la recherche, il importe de connaître les négationnismes, et donc de les étudier. A cet égard, s'est développée une petite école française dont les historiens Yves Ternon et Pierre Vidal-Naquet ont été des précurseurs, rejoints par de nouveaux chercheurs comme Florent Brayard, Nadine Fresco, ou Valérie Igounet. Si ces derniers se concentrent sur le négationnisme de la Shoah, les premiers ont élargi leur champ d'observation et étudié aussi le négationnisme du génocide des Arméniens, en particulier Yves Ternon.

Ces études ne peuvent pas s'apparenter à un simple domaine d'activité scientifique. Le négationnisme concerne les chercheurs dans ce qui fonde leur profession et la rende possible, de même qu'elle représente pour l'enseignement un immense défi. Etudier les négationnismes, c'est aborder triplement une entreprise de perversion de la recherche (notamment historienne), une situation d'intimidation et de menace possiblement judiciaires des chercheurs dans la sphère publique[590], et la poursuite au présent du fait génocidaire. Ce dernier point est capital. Les spécialistes des génocides intégrés à la Mission et celles et ceux qu'elle a auditionnés ont souligné comment ils intègrent à leur réflexion les processus de négation du crime et de destruction de toutes les preuves de celui-ci, à commencer par les victimes elles-mêmes dont les identités disparaissent, dont les corps sont transformés en cendres. La négation ne fait pas qu'accompagner un génocide, elle lui est

[588] Contribution d'Hélène Dumas.
[589] Contribution de Jean-Pierre Chrétien.
[590] Le long métrage de fiction, *Le procès du siècle*, réalisé par Mick Jason en 2016, a pour objet un procès intenté en Angleterre par un négationniste à une universitaire américaine, lui reprochant d'avoir ruiné sa carrière éditoriale en l'identifiant au négationnisme. Le 17 octobre 2017, le directeur du magazine *Nouvelles d'Arménie*, Ara Toranian, qui a comparé un négationniste du génocide des Arméniens au négationniste de la Shoah Robert Faurisson, a comparu devant la 17e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris.

consubstantielle. Etudier les négationnismes, c'est donc revenir au cœur même des génocides.

Des travaux nombreux et concluants attestent la place du négationnisme dans la machine exterminatrice, à commencer par la « Solution finale de la question juive »[591]. L'emploi de termes neutres pour désigner l'objectif de destruction et sa mise en œuvre découleraient d'une volonté et d'une organisation de la dissimulation, celles-ci révélant alors la conscience par les acteurs de la transgression auxquels ils se livrent. Cette invention langagière se répète dans les génocides et pour certains crimes de masse présentant des caractères génocidaires. S'y ajoutent l'élimination systématique des témoins directs de l'extermination, la disparition planifiée de toutes les traces des victimes (corps, état civil, habitations, lieux de culte..), la destruction des outils et des archives de l'extermination, etc. Certes, on peut observer des politiques d'annonce de la destruction afin de conditionner par la terreur les victimes futures ou bien une fabrique de discours de radicalité à destination des ennemis extérieurs du régime. Mais quand s'opère le passage à l'acte dans des proportions massives et systématiques, la dissimulation se réalise.

Le renforcement de la recherche qu'appelle la Mission implique de développer des études globales et comparées sur les politiques et les pratiques négationnistes, et de mesurer leurs impacts sur les sciences sociales, comme l'établissent Mikaël Nichanian pour le génocide des Arméniens et Hélène Dumas pour celui des Tutsi au Rwanda. L'historicité des négationnismes doit aussi faire l'objet d'étude comme celle, pionnière, de Fatma Müge Göçek sur l'Etat et la société en Turquie.

Cet enrichissement de connaissance, si elle n'a pas d'effets directs sur les agents du négationnisme - imperméables à la raison et hantés par leur croyance - n'est pas sans effets puisque qu'est démontré par la recherche le lien entre la négation d'aujourd'hui et celle que développa le système génocidaire lui-même. Elle peut agir aussi sur les représentations sociales, particulièrement celles qui tiennent la Shoah pour un modèle dangereux parce que présumé dominant, et hostile aux souffrances d'autres minorités persécutées. Ce rejet qui alimente aujourd'hui un antisémitisme de plus en plus ouvert s'oppose à la connaissance de la persécution antijuive en Europe, capable de penser d'autres persécutions. A l'inverse, la persistance dans l'antisémitisme ou l'invention de haines nouvelles contre les Juifs ne peut s'appréhender sans rappeler la « Solution finale » adoptée par le régime nazi. Le négationnisme prospère sur la diffusion des thèses et des discours antisémites de la même manière que ces derniers se nourrissent du complotisme véhiculé par le négationnisme.

Le négationnisme fait obligation aux chercheurs de l'analyser au titre d'une ombre projetée par les génocides et des violences extrêmes. Il exige aussi de démontrer combien il profite d'argumentations et de procédés qui affaiblissent les apports des sources, contestent les faits et ignorent les acquis de la recherche. Contribuant aux travaux du pôle, les chercheurs

[591] Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *Les Chambres à gaz, secret d'Etat*. Walter Laqueur, *The Terrible Secret: Suppression of the Truth about Hitler's « Final Solution »*, 1980, traduit en français, *Le terrifiant secret, La solution finale et l'information étouffée*, Paris, Gallimard, 1981, rééd. 2010.

Aurélia Kalisky et Raphaël Doridant prennent l'exemple de la banalisation et de la relativisation du génocide des Tutsi. Questionnant la possibilité d'un engagement scientifique contre le négationnisme, le pôle s'est appliqué à suivre l'hypothèse de « l'exception de vérité » avancée par Henry Rousso et à s'interroger sur la pénalisation de la négation à partir de travaux récents (Michel Troper, Marc Olivier Baruch).

Cette priorité de la recherche dans l'étude des négationnismes permet enfin de redonner du sens à la connaissance. En effet, il est nécessaire, comme cela a été dit, de se déprendre de l'illusion des savoirs sur les génocides qui suffiraient à les prévenir et s'imposeraient efficacement aux négationnismes. A la limite, c'est même parfois le contraire qui peut parfois se produire, la diffusion de la connaissance pouvant alimenter de nouveaux imaginaires de destruction. La question de la pénalisation des négationnismes est donc posée, mais celle-ci renvoie aussi à une autre illusion sur le pouvoir de la justice. L'existence de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide n'a pas empêché on le sait, sa répétition. Il n'en demeure pas moins que ce texte inaugural peut jouer encore un rôle, à la fois sur le plan des objectifs qui demeurent les siens, étendre le droit et armer la justice, et par son historicité aussi bien que son actualité qui interrogent tous les domaines de connaissance comme les pôles de recherche de la Mission. Celle-ci ne méconnaît pas en conséquence son importance.

Chapitre 8. Les acquis de la Mission

La Mission s'est donnée le temps de sa propre définition, ce qui est en soi un premier acquis, le deuxième consistant dans sa capacité à fonctionner et à opérer une synthèse tout en préservant la matière de ses travaux à travers les volumes annexes du Rapport. Les deux chapitres précédents traduisent l'acquis majeur de cette enquête consacrée aux principaux domaines de connaissance : la France qui était concernée au premier chef dispose aujourd'hui de vastes savoirs, à la fois en termes de connaissance (scientifique, pédagogique, éducative,…), d'objets ciblés (en plus du triptyque posé, s'ajoutent les crimes contre l'humanité, les violences ordinaires rapportées aux violences génocidaires, les esclavages) et d'événements étudiés sur la longue durée.

L'importance de ces savoirs souffre néanmoins d'une forte parcellisation ainsi que de différentes lacunes portant, par exemple, sur la connaissance des processus de destruction des peuple autochtones, sous la colonisation, sous le régime stalinien, sous le régime maoïste et celui des Khmers rouges. Le champ des traites et des esclavages n'est pas encore stabilisé en raison de multiples facteurs mémoriels, politiques, etc.

La Mission a été unanime sur ce point. Les savoirs élaborés en France ne peuvent gagner en rayonnement et en efficacité qu'à condition d'être ancrés dans les ressources scientifiques et documentaires : c'est le sens de la proposition de créer un centre international de ressources contenue dans les recommandations finales de la Mission (chapitre 9). Créer cette institution permettrait que les mémoires, loin d'être autant de freins à la recherche parfois, apportent à cette dernière des horizons nouveaux, d'ailleurs souvent déjà explorés par des équipes travaillant sur ces sujets. Le constat de la Mission à cet égard est sans équivoque.

A.LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE GLOBALE, PLURIDISCIPLINAIRE ET CRITIQUE

Le premier acquis de la Mission porte donc sur la validation de la méthode suivie et que ce Rapport a présentée[592]. Cette expérience collective peut être mise au service des

[592] Elle a consisté (rappel) : 1/à se définir comme instance scientifique, à concevoir sa propre indépendance et à s'entourer d'une large commission susceptible même d'être augmentée au fur et à mesure des exigences d'intelligibilité émergeant de ses travaux, 2/à accepter des formes d'indécision ou d'élargissement qui auraient pu paraître déraisonnables ou même dangereuses mais qui se sont révélées nécessaires pour assumer la nature particulière d'objets défiant la catégorie de l'humanité et pour répondre à l'étendue de la commande avec les ressources de la recherche et de l'enseignement, 3/à resserrer enfin l'analyse une fois réalisées ces ouvertures et ces enquêtes par le biais de la rédaction d'un Rapport à double entrée (une synthèse et des

développements qu'elle préconise dans ses recommandations finales. C'est pourquoi on a exposé aussi précisément les objets et les objectifs de la Mission ainsi que son mode de fonctionnement et la réflexivité qui a présidé à ses travaux. Celle-ci a été souvent rappelée à l'humilité face aux impuissances auxquelles la connaissance se confronte sur ces sujets, obligeant à remettre en question bien des certitudes. Elle a assumé cette difficulté et s'est efforcée de penser cette question de la connaissance, de ses limites, de ses échecs, de ses fréquentes illusions. Cette expérience a favorisé une conception ouverte des outils heuristiques et une approche compréhensive des obstacles possibles à la connaissance comme les effets mémoriels ou les qualifications juridiques.

L'expérience même des chercheurs, non séparable de leur souffrance personnelle, et le désarroi des pédagogues devant la difficulté de transmettre ont fait partie des interrogations. En se gardant bien d'idéaliser la Mission et en soulignant les impasses qu'elle a connues, on peut avancer qu'elle a pu se conformer à une position minimale d'éthique scientifique, fondée sur l'exigence de réflexivité, sur le travail de terrain et d'enquête, sur l'interdisciplinarité et l'internationalisation, enfin sur la nécessité de faire prévaloir toujours une connaissance libérée de son essentialisme devant les entreprises de falsification, les politiques de négation, de mise en équivalence des souffrances ou de l'oubli organisé. S'il y a à cet égard un modèle d'engagement scientifique qui demeure, c'est celui de Raymond Aron et de François Furet - un philosophe sociologue et un historien philosophe -, ni l'un ni l'autre spécialiste de l'histoire de la Shoah et décidant, « quarante ans ou presque après la Seconde Guerre mondiale, de réunir dans un livre ce que les spécialistes savent sur un des épisodes les plus tragiques de cette guerre : le génocide des Juifs par les nazis[593] », et de le faire précéder par un colloque organisé au début de juillet 1982 à Paris, avec une majorité de participants étrangers.

La Mission considère que les savoirs issus du travail des chercheurs permettent de progresser dans l'élaboration de la recherche future, et aussi dans les réponses aux traumatismes du présent et du passé - des réponses individuelles et collectives fondées. Ce progrès suppose que les chercheurs acceptent aussi de traiter des questions contemporaines qui ne soient pas tenues pour « politiques » ou « militantes », comme le génocide des Tutsi au Rwanda, les crimes de masse en Syrie, le « terrorisme génocidaire[594] », et d'accueillir diverses formes de connaissance, telles que la mémoire, les politiques mémorielles, les témoignages dans l'événement, les prolégomènes des violences extrêmes tout comme leurs suites durables dans les sociétés en paix ou en guerre.

---

annexes) et au travers d'une problématique, celle de la réflexivité permettant à la Mission de ne pas s'enfermer dans l'illusion de la raison savante tout en affirmant et démontrant la possibilité d'un travail de connaissance et d'une formation par les savoirs.

[593] *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Paris, Gallimard Le Seuil, coll. « Hautes études », 1985, p. 7. Dans le même esprit de recherche et d'« état de la question » était publié en 1993 un numéro spécial des *Annales* consacré, cinquante ans après la rafle du Vel d'Hiv', à « Vichy, l'occupation, les Juifs » (*op. cit.*), ouvert par une substantielle introduction historique et historiographique de Lucette Valensi.

[594] Une notion due à Richard Rechtman, psychiatre, anthropologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

La possibilité de penser le surgissement *au présent* de ces phénomènes, celle aussi d'anticiper de nouvelles catastrophes a fait partie des interrogations de la Mission qui a considéré qu'il s'agissait d'abord de tirer des résultats de la recherche des modes de questionnements de réalités politiques, sociales, idéologiques, militaires, diplomatiques potentiellement porteuses de risques extrêmes pour telle ou telle population.

B.DES SAVOIRS CONNECTÉS ET RENFORCÉS

La commande ministérielle ouvrait très largement le spectre des domaines de connaissance. La pluralité n'a pas entraîné de dispersion, d'indécision ou de confusion dans la mesure où se sont dégagées des priorités en termes d'intensification des savoirs et d'approfondissements de phénomènes difficilement compréhensibles, rendus plus complexes encore par les mises en perspectives exposées dans le chapitre 5.

Les priorités retenues ont permis d'envisager des liens dynamiques entre les savoirs, sur la base d'une circulation et d'une appropriation réciproque des divers contenus de la recherche. La muséographie par exemple, par l'accueil des élèves et des professeurs, contribue aussi à dynamiser les savoirs scolaires. Une conception également dynamique de la documentation, intégrant par exemple des productions d'élèves, ou des bases de données des œuvres littéraires et artistiques, souligne l'importance de ce domaine et justifie l'utilité du futur Centre international de ressources – si l'autorité politique en retient l'idée. Il donnera une réalité concrète à ces savoirs connectés.

L'élan scientifique de la recherche en France explique comment l'école, l'éducation, la mémoire et les musées sont devenus des éléments d'ancrage puissants et contribuent à développer des « communautés de recherche » provenant d'institutions dont ce n'était pas la vocation première. La Mission a souhaité que les pouvoirs publics consacrent cette évolution par un appui moral aussi bien que matériel.

Par ailleurs, ces mises en perspective n'impliquent en aucune façon que l'effort de connaissance soit vain ou débouche sur un relativisme infranchissable. Au contraire, elles tendent à renforcer les savoirs en permettant qu'ils reposent sur des contextes des-essentialisés et que leur caractère situé soit mieux compris. Les savoirs se rapportent à un état des sociétés et une situation du monde où ils sont élaborés. Ils ne sont pas indépendants du développement des sciences sociales et des possibilités de recherche interdisciplinaires. Ils dépendent aussi de leur capacité à être transmis et adoptés, à inspirer et à former.

La Mission s'est efforcée ainsi de *situer* les savoirs qu'elle étudiait : efforts qui s'expriment dans les bilans de connaissance du chapitre 6 et dans le travail des pôles de recherche du chapitre 7. Elle l'a fait en suscitant une interrogation des chercheurs et des professeurs sur leur propre parcours de recherche et d'enseignement, et en montrant combien les questions du *présent* amènent à retravailler les phénomènes du passé.

C.DES RESSOURCES ETENDUES ET RENOUVELÉES

Les travaux menés en France couvrent aujourd'hui une large partie des sujets concernant les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, et ils développent en même temps un savoir réflexif, fortement critique, ce qui a pu freiner l'émergence d'une « école française ». On perçoit un dynamisme dont il convient de maintenir le caractère ouvert et pluriel. Il est à l'origine de la constitution de ressources scientifiques et documentaires encore mal connues, mais qui représentent un capital qu'il convient de valoriser, d'autant qu'elles s'accompagnent d'une bien meilleure connaissance des ressources disponibles à l'étranger de la part des chercheurs français[595]. La proposition d'un centre international de ressources résulte de ce constat.

L'élargissement des champs d'étude a conduit également à reconnaître l'importance de ressources documentaires. La Mission s'est particulièrement intéressée à la création littéraire et aux expériences mémorielles, un intérêt que commande l'impératif de recherche qui la définit. Elle a reconnu l'importance des pratiques de souvenir et de commémoration qui favorisent l'accès à une histoire méconnue et transforment la connaissance en reconnaissance. Elle a aussi relevé la place de l'écriture dans l'approche de la violence extrême et la compréhension du monde hantée par cette dernière, elle a noté comment les lieux en évoquent d'autres, comment des mémoires font sens. A cet égard, des œuvres aussi différentes que *Sidérer, considérer* de Marielle Macé[596] ou *Le silence même n'est plus à toi* d'Asli Erdogan[597] reviennent sur la trace des camps nazis installés dans toute l'Europe en croisant des lieux aussi familiers que la gare d'Austerlitz à Paris ou la prison de Bakirköy à Istanbul. Les ressources de la littérature et leur exploitation apportent un renouvellement des études sur la Shoah et son inscription dans la conscience européenne.

D.L'INTERRELATION DES GÉNOCIDES, DES CRIMES DE MASSE ET DES VIOLENCES EXTRÊMES. LE RÔLE RENOUVELÉ DE LA SHOAH ET DE SA MÉMOIRE

L'étude porte aussi sur des objets proches mais distincts, dont l'association risquait d'engendrer l'indécision et la confusion. L'examen des savoirs scientifiques, l'analyse des pratiques enseignantes, l'observation des ressources littéraires et artistiques, la lecture des récits montrent l'interrelation entre génocides, crimes de masse et violences extrêmes, et la nécessité de s'ouvrir à cette pluralité pour mieux comprendre ce que représente chaque notion.

L'extension des objets permet d'approfondir la connaissance, à condition de réfléchir en permanence aux savoirs qui permettent de les aborder. Au sein de catégories mieux comprises et mieux pensées, se renforce la connaissance des événements et de leur singularité. C'est le cas particulièrement de la Shoah.

[595] USHMM.
[596] *Sidérer, considérer. Migrants en France, 2017*, Paris, Verdier, 2017.
[597] Arles, Actes Sud, 2017.

Issue d'un colloque international consacré à la recherche sur le génocide des Arméniens, dirigée vers l'étude des génocides et elle-même rapportée à celle des crimes de masse et des violences extrêmes, la Mission pouvait être vue légitimement comme détachée de la place qu'occupent la Shoah et sa mémoire depuis les années 1980 en France. Son travail pouvait se lire à la lumière d'une évolution déplaçant le curseur vers l'ensemble des génocides, comme l'illustra la transformation de la journée du 27 janvier, passée de la commémoration de l'Holocauste à celle des génocides[598]. L'introduction des notions de crimes de masse et des violences extrêmes pouvait laisser craindre aussi une concurrence mémorielle aboutissant à marginaliser la Shoah pour des motifs non scientifiques.

Les travaux de la Mission ont démontré le contraire. Sans l'étude de la Shoah, il demeure impossible de mobiliser la comparaison, comme l'a montré le pôle de recherche en charge de concevoir une approche globale des trois catégories. Parce que la Shoah est devenue un paradigme mémoriel, il a été possible de penser d'autres génocides et crimes de masse. Ce type de rapport au passé a permis d'aller vers d'autres génocides, une évolution favorisée par les acteurs de la mémoire eux-mêmes[599].

E. GÉNOCIDES ET CRIMES DE MASSE. ENTRE GUERRE ET PAIX

L'analyse de la guerre a été une préoccupation constante, mais non exclusive puisque les « temps de paix » ont constitué aussi des sources de réflexion. Cette analyse est rendue complexe dans la mesure où il apparaît de plus en plus difficile de distinguer entre les différentes formes de combat et d'engagements militaires, voire entre les belligérants, au point que la « guerre d'extermination » se substitue à la guerre régulière.

Les génocides et les crimes de masse permettent précisément d'identifier des différences entre la guerre et l'extermination et en même temps les liens qui les unissent ou les séparent. Les premiers se déroulèrent tous, y compris celui des Herero et des Nama, dans un contexte d'opérations militaires et, pour le génocide des Arméniens et la Shoah, au milieu de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Les armées ne furent pas mobilisées dans un but d'extermination, même si des unités militaires purent appuyer les tâches de destruction humaine. Leur intervention a pourtant incontestablement amplifié l'action des groupes génocidaires formés d'agents spécialisés, de policiers, de milices, de voisins, etc. L'efficacité des tueries s'en trouva démultipliée, d'autant que les unités combattantes et les hiérarchies militaires pouvaient, à l'inverse, rester à une certaine distance du génocide. Des tensions se firent jour entre les logiques militaires et les logiques génocidaires, notamment quand ces dernières étaient contradictoires avec les premières au cours de batailles perdues en face de l'ennemi extérieur (celles-ci se voyant compensées ou même annulées dans l'imaginaire de destruction par la victoire remportée sur l'ennemi intérieur). On peut avancer l'hypothèse

[598] Audition de Serge Klarsfeld (17 novembre 2017).
[599] Serge et Beate Klarsfeld (*Mémoires*, *op. cit.*), Simone Veil (portrait par Henry Rousso, art.cit.), Raphaël Esrail (*L'espérance d'un baiser*, *op. cit.*).

qu'un génocide survient lorsque l'action des pouvoirs génocidaires se conjugue avec la participation des armées régulières à l'entreprise de destruction.

La guerre joue un autre rôle, à travers l'expérience de violences extrêmes par les combattants eux-mêmes et par des sociétés de plus en plus exposées. Le droit de la guerre se révèle impuissant à contenir le choc d'une guerre totale, tandis que l'impossible sortie de conflit a prolongé ses effets. Les *terres de sang* étudiées par l'historien américain Timothy Snyders[600] ou les travaux de l'historien allemand Christian Gerlach sur la politique allemande d'extermination[601] démontrent quel réceptacle de violences de masse a constitué la Première Guerre mondiale[602]. Les efforts en faveur de la paix au milieu des années 1920, à l'0uest, ne représentent qu'une parenthèse qui prend fin avec la montée de la violence nazie et la guerre italienne en Ethiopie, où l'arme chimique refait son apparition. Les crimes de masse des régimes communistes, les guerres civiles d'extermination dont celles d'Espagne, l'épuration physique de la société allemande et le génocide des Juifs d'Europe ne peuvent se comprendre sans penser la violence extrême libérée par la Première Guerre mondiale. Si les démocraties, *via* le pacifisme, tentent de la juguler, d'autres régimes la voient comme un moyen de surmonter la défaite.

La naturalisation de la violence extrême est telle que son emploi contre des civils et en temps de paix devient licite. On connaît aujourd'hui le basculement immédiat du régime nazi vers une brutalité inimaginable dans une Allemagne civilisée, mais on ne le comprend que si l'on prend en compte l'expérience de la guerre. L'historiographie du nazisme et celle de la Première Guerre mondiale ont opéré un fort rapprochement et les travaux qui en découlent animent la recherche en France. La violence guerrière a gagné d'autres nations européennes, avec des phases paroxysmiques comme la répression des grandes grèves des mines des Asturies en 1934 (conçue par le général Franco comme un assaut militaire de type colonial contre des mineurs racialisés), et le bombardement des Kurdes alévis du Dersim en 1937 par l'aviation militaire de la République de Turquie. Le rôle de laboratoire de la violence coloniale se renforce avec la croisade fasciste en Ethiopie, tandis que le Maroc espagnol se transforme en tête de pont de l'offensive nationaliste sur l'Espagne républicaine. Mais au même moment la violence de guerre n'est pas seule à travailler ces sociétés tant européennes qu'extra-européennes. Les tyrannies modernes organisent des polices et des services de sécurité qui développent des formes concurrentes ou complémentaires de criminalité massive. Un état de guerre intérieure pétrifie les sociétés, contribuant à faire éclater les catégories traditionnelles de guerre et de paix, comme en Union Soviétique.

[600] Thimothy Snyder, *Terres de sang. L'Europe entre Hitler et Staline*, *op. cit*.
[601] Christian Gerlach, *Extremely Violent Societies: Mass Violence in the Twentieth-Century World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
[602] Contribution de John Horne (Pôle de recherche n°5).

F.GÉNOCIDES ET CRIMES DE MASSE. DES POUVOIRS ET DES POLITIQUES

La Mission recommande une intensification des savoirs sur les génocides et, de là, sur la compréhension des crimes de masse et d'aboutir à une meilleure connaissance des violences extrêmes. Cela suppose de considérer les constructions politiques dans lesquelles s'accomplissent les génocides : les institutions, les pratiques et les idéologies sont, elles aussi, responsables de crimes de masse et d'une éducation sociale à la violence extrême, soit qu'elles l'administrent (ainsi le cas du génocide des Arméniens et du génocide des Tutsi, ainsi la Nuit de Cristal ou les unités ordinaires comme le 101e bataillon de réserve de la police allemande étudiée par Christopher Browning[603]), soit qu'elle tire satisfaction de la mort de l'ennemi. Ainsi un déplacement de l'analyse, des génocides aux pouvoirs génocidaires, permet à la fois de mieux comprendre les mécanismes des premiers et de démontrer qu'ils s'inscrivent dans un puissant complexe de crimes de masse. Mais pour cela, il est nécessaire de mobiliser les études politiques et l'histoire intellectuelle, à l'instar des travaux sur les unionistes ou sur le nazisme qui amplifient la connaissance du génocide des Arméniens et de la Shoah, auxquels s'associent de nombreux crimes de masse et modèles de violences extrêmes.

Les mêmes études soulignent les potentialités génocidaires des pouvoirs tyranniques. Ils se montrent capables de planifier des crimes de génocide, par exemple au Kampuchéa démocratique contre les minorités ethniques Cham et Vietnamiennes, ou bien de concevoir des crimes de masse à échelle génocidaire lorsqu'est décidée une élimination systématique d'opposants politiques, de groupes sociaux ou de composantes professionnelles (des Koulaks aux officiers polonais par exemple). Ils conduisent des guerres intérieures qui se conjuguent fréquemment – mais pas obligatoirement - avec des guerres extérieures. La militarisation des sociétés ou leur organisation militaire renforce l'efficacité des actions de destruction, y compris celles qui n'impliquent pas l'assassinat immédiat et procèdent par la mort lente au moyen de la faim ou de la soif. Les modes opératoires rapprochent ainsi génocides et crimes de masse : la famine organisée et la privation d'eau ont été utilisées pour obtenir l'extermination des Herero dans le désert namibien, celle des Arméniens sur les routes de la déportation, celle des paysans ukrainiens, celle des Juifs des ghettos dans les territoires nazifiés de l'Est, celle de la société rurale chinoise entre 1958 et 1961.

Ces programmes de destruction, pensés et organisés, mobilisent généralement une idéologie nationale visant à « protéger » la nation de ses ennemis et à la réinventer par l'acte même de l'extermination. Cette revendication d'un nationalisme d'élimination radicale, si elle rend quasi-impossible toute résistance intérieure, affaiblit aussi la capacité de réaction des nations extérieures sommées de ne pas s'opposer à des Etats souverains ou acceptant de se plier à cette règle pour ne pas avoir à intervenir en faveur de populations

[603] Christopher Browning, *Ordinary Men : Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland*, New York, HarperCollins, 1992, traduit en français en 1994 sous le titre *Des hommes ordinaires. Le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la « Solution finale » en Pologne* (Paris, Les Belles Lettres).

menacées qui réclameraient pourtant la protection au nom d'un principe d'humanité[604]. On mesure ici l'importance d'un droit international des droits de l'homme[605].

La recherche permet ainsi de révéler les univers organisés de violences extrêmes dans lesquelles s'inscrivent les génocides et les crimes de masse. Pour mieux les comprendre, il convient donc d'approfondir leur connaissance et celle des formes de violence qu'ils rendent possibles. S'éloigner de l'unité des événements, même lorsqu'ils composent des réalités qui se referment sur elles-mêmes (et généralement sur leur négation), permet d'y revenir, armés de connaissances nouvelles qui attestent davantage la continuité des Etats criminels[606] et des politiques d'inhumanité à l'œuvre[607]. La même analyse peut être formulée pour l'étude des violences génocidaires elles-mêmes.

G.LA QUESTION DE LA RADICALITÉ. UN ENJEU DE CONNAISSANCE

L'existence de projets génocidaires, la systématisation des crimes de masse dans le monde communiste sous des formes combinées et variées (famines, assassinats, déportations, travail forcé), l'invention et l'administration d'une violence extrême sur les personnes, les groupes mais aussi sur le vivant, sur les traces matérielles des sociétés, constituent des faits d'une telle radicalité que toute connaissance est alors obligée de se fonder sur des bases cognitives et réflexives nouvelles. Ce n'est pas sans raison si Raphael Lemkin a été contraint de forger un barbarisme pour désigner, nommer et définir l'extermination « génocidaire ».

L'effort exemplaire de Raphael Lemkin pour s'arracher au déjà-vu et au déjà-nommé afin de désigner la radicalité absolue des phénomènes qu'il observait sans pouvoir encore les caractériser a été discuté et poursuivi par le travail d'autres juristes, engagés comme lui à dépasser les limites des catégories disponibles afin de qualifier l'impensable. Ceux-ci agissaient pour la connaissance et la compréhension du génocide des Arméniens. Ils faisaient cependant figure d'exception et leur voix fut quasiment inaudible. Il leur manquait aussi les moyens cognitifs nécessaires pour comprendre la singularité du régime unioniste, les ressources mises en œuvre pour l'entreprise exterminatrice, la mobilisation de la société et des administrations, et l'affectation d'un organisme à cette tâche.

Les mêmes blocages se sont présentés à nouveau face au nazisme et au stalinisme. Ces régimes avaient proclamé leur nature révolutionnaire, or la connaissance européenne demeurait prisonnière d'une conception positive de la révolution et se refusait à penser l'Etat de guerre. Le renforcement de ces régimes grâce aux élites (tant économiques qu'administratives et militaires, mais aussi intellectuelles, culturelles et scientifiques) ne pouvait être conçu selon les normes de pensée déjà évoquées, qui voyaient dans la philosophie un principe de liberté et de progrès. Les régimes totalitaires ont pu à leur tour reposer sur des conceptions philosophiques et morales qu'il s'agissait non de rejeter, mais

[604] Cf. Vincent Duclert, *La France face au génocide des Arméniens*, *op. cit.*
[605] Note sur André Mandelstam par Dzovinar Kévonian.
[606] Cf. Yves Ternon, *L'Etat criminel. Les génocides au XXe siècle*, Paris, Seuil, « XXe siècle », 1995.
[607] Jacques Semelin, *Purifier et détruire*, *op. cit.*

de considérer dans toute leur importance et en acceptant leurs potentialités pratiques et théoriques. Cela se vérifie également avec le droit. Si les régimes totalitaires et leurs entreprises criminelles ont détruit l'univers des droits humains et l'esprit des lois démocratiques, cela ne signifie pas pour autant qu'ils aient été sans droit ni règles. La possibilité de mobiliser le droit pour l'organisation de la tyrannie politique et la racialisation de l'humanité doit interroger la pensée juridique et philosophique.

L'impuissance à penser une radicalité absolue explique également que les nations dites démocratiques et civilisées aient été longtemps incapables de comprendre la part d'inhumanité qu'elles avaient développée en leur sein. Il faut apprécier à cet égard la portée de la réflexion d'un Aimé Césaire dans son « discours sur le colonialisme ». Ce texte jugé partial et excessif parce qu'il rapprochait l'entreprise coloniale de l'hitlérisme éclaire néanmoins la triple faille de la civilisation européenne qui engendra à grande échelle et sur une longue durée une fabrique du racisme et un système d'extrême violence, qui y acclimata ses sociétés, sans comprendre ce qu'elle réalisait.

On ne peut se contenter de constater l'altérité radicale qui caractérise les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, recherche et enseignement. Il existe une modernité des régimes génocidaires, des crimes de masse et de l'expérimentation de la cruauté qui peut fasciner individus et sociétés. Ainsi, s'il est pertinent pédagogiquement de le faire, est-il déraisonnable scientifiquement d'euphémiser les politiques comme les pratiques de violence extrême ? Celles-ci montrent le degré de sophistication d'une entreprise de destruction humaine, sa rationalité profonde, son appropriation par des groupes sociaux entiers. L'énigme de sociétés entières basculant dans l'extrême violence, dans la mise à mort des voisins et parfois le massacre des membres de sa propre famille (enfants compris)[608] doit être affrontée afin d'assumer la logique de ces comportements contraires à toute humanité. Mais cette recherche n'est pas sans risques personnels pour l'équilibre de chercheurs exposés à des situations de cruauté absolue.

La connaissance des mécanismes aboutissant à l'extermination est la condition de possibilité d'une analyse de la validité des actions de résistance. Les politiques et les pratiques d'humanité n'ont d'effet, devant ces univers d'inhumanité, qu'à la condition de les comprendre. L'effort visant à « restituer » l'existence des sociétés exterminées dans leur existence passée et le temps même de leur destruction démontre le mouvement de la raison que l'idéologie génocidaire aspire à nier. Ces univers d'inhumanité ont la particularité de ne pas se déployer dans les seuls espace-temps de la destruction. Leurs temporalités sont très étendues. Les accepter, les étudier, constitue aussi un défi de la connaissance.

L'analyse sur la longue durée est donc nécessaire pour comprendre la tentation des démocrates à recourir à l'illusion performative plutôt qu'à la lucidité critique. En amont du moment colonial, s'est trouvé le temps des traites et des esclavages qui a opéré avec la même logique, celle d'une exportation possible de la violence extrême et de la déshumanisation de groupes humains sans craindre une importation en retour menaçant la

[608] Contribution de Stéphane Audoin-Rouzeau (Pôle de recherche n°5).

civilisation européenne. La pensée des Lumières s'est développée alors même que le commerce triangulaire et le système esclavagiste étaient à leur apogée. Certes, les progrès intellectuels ont débouché sur la critique des traites et des esclavages au nom de l'égalité – l'Europe a été aussi le pays de l'abolition -, mais l'ampleur de la faille introduite ici dans la dynamique de civilisation n'a pas été entièrement mesurée.

L'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies, intervenue plus d'un siècle après sa condamnation théorique, a paru suffisante pour absoudre la civilisation européenne. L'énigme de nations civilisées capables du pire n'a pas été interrogée au XIXe siècle, pour des raisons qui tiennent à la fois aux limites cognitives de la pensée européenne et aux nécessités de validation de politiques impériales. Les traites et les esclavages ont habitué l'Occident à accepter la déshumanisation des personnes. Les guerres de religions ont implanté un mécanisme comparable au cœur de l'Europe : l'antisémitisme moderne a maintenu des pratiques et des pensées de déshumanisation de l'Autre tenu comme un ennemi définitif et absolu. L'importation des codes coloniaux de violence extrême est venue renforcer les politiques de persécution dans les sociétés européennes contemporaines.

Les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes sont représentés souvent dans leur caractère d'événements paroxysmiques définis par une temporalité très brève (trois mois seulement pour le génocide des Tutsi au Rwanda) et un espace de réalisation très circonscrit (celui de la « Solution finale » finissant par se réduire au complexe d'Auschwitz-Birkenau). L'espace-temps de la réalisation s'imprime dans les mémoires. C'est sur lui que porte en priorité le travail judiciaire. Mais il ne faut pas qu'il éclipse d'autres espace-temps, plus larges, par lesquels s'élaborent des horizons d'attente, des constructions étatiques, des figures de l'ennemi, des pertes de repères. Le défi est bien d'arriver à penser ensemble ces univers dissemblables et pourtant intimement liés.

H.VIOLENCES EXTRÊMES. AU PLUS PRÈS DES MISES À MORT

Génocides et crimes de masse sont fréquemment observés par les chercheurs dans la phase la plus vive de l'extermination. Il s'agit d'une approche légitime à condition que ne soit pas oubliée la totalité des moyens de violence utilisés et les processus, parfois lents et insensibles, de leur inoculation à une société. Procéder de la sorte permet de revenir vers les phases paroxysmiques pour mieux les comprendre et saisir les déterminants de leur efficacité meurtrière. Ces phases doivent s'étudier comme autant d'aboutissements de processus qu'il convient de restaurer méthodiquement.

Les mises à mort elles-mêmes ne se limitent pas aux phases paroxysmiques. Il a été rappelé que la « Solution finale de la question juive » a usé de l'instrument de la faim et de la soif pour détruire les populations concentrées dans les ghettos[609] et les esclaves du Reich enfermés dans les camps, qu'ils appartiennent aux communautés juives, tziganes, ou issus de l'internement politique. L'internenement conduisait à la mort, de manière provoquée ou par une déshumanisation complète incluant tortures, viols et mutilations (éventuellement

[609] Contribution de Christian Ingrao.

sous contrôle médical ou dans des buts d'expérimentation), au prix de souffrances telles que le suicide était souvent recherché bien que strictement interdites par les bourreaux qui revendiquait un droit absolu sur la vie comme sur la mort.

Les méthodes industrielles de mises à mort doivent continuer d'être étudiées, à l'instar des travaux sur le camp de Birkenau[610]. Mais la capacité des pouvoirs génocidaires ou des Etats de tyrannie à réaliser des mises à mort massives par des moyens de faible niveau technique (exécutions par balles, massacres à l'arme blanche, noyades et enfouissements, étouffements…) doit être également interrogée. Elle renvoie à l'organisation des systèmes politiques mentionnés précédemment, disposant d'un monopole absolu sur une violence démultipliée et disponible pour une utilisation à grande échelle.

Les phases de mise à mort font accéder aux pratiques, aux conditionnements, aux chaînes de commandement des « perpétrateurs ». La connaissance des tueurs est une priorité de la recherche qui ne peut se contenter d'une assimilation à des monstres ou au mal incarné. Ils relèvent aussi de constructions sociales et idéologiques, mais aussi de parcours personnels divers. La connaissance de leurs fonctions dans le commandement, de leur rapport personnel à la violence[611], relève également de l'enquête, comme s'y est employé le Pôle de recherche de la Mission. Les processus de mises à mort font appel à un ensemble de conditions, dont l'intervention d'agents pour l'élimination des corps (qui peuvent être des employés municipaux, comme à Kigali lors de l'assassinat des Tutsi de la ville, dont les cadavres jonchaient les rues et les trottoirs), ou l'aide de populations présentes sur les lieux. Les mises à mort renvoient à des processus, des temporalités et des scènes de crime que la recherche doit documenter et analyser.

La nature et l'intensité des pratiques peuvent permettre d'identifier des planifications génocidaires de la part des bourreaux et des Etats qui les instrumentalisent. C'est l'un des autres acquis du travail de la Mission que de permettre de raisonner à partir des scènes de crimes pour interroger la portée des politiques de destruction. L'exemple des grands massacres hamidiens dans l'empire ottoman, entre 1894 et 1896, souligne cette possibilité lorsque sont constatés les niveaux de violence exercée. Le cas des massacres généralisés d'opposants politiques en Syrie, dont le sort est élargi à toute la parentèle, en mobilisant une gamme d'actes de cruauté d'un nombre et d'un degré inimaginable (viols, tortures, mutilations des corps et des dépouilles…), illustre également cette possibilité. Celle-ci implique de documenter systématiquement les déploiements d'inhumanité dans le monde. Le centre international de ressources pourrait intégrer ces archives préventives, soit en l'assumant directement soit en déléguant à d'autres institutions de conservation (bibliothèques, archives, centres de documentation) la charge de constituer des corpus documentaires. D'autant que les victimes, les témoins et même certains bourreaux repentis ont à cœur d'agir dans cette direction – la seule qui demeure, du reste -, à condition que des lieux de destination d'une telle documentation existent et fonctionnent.

[610] En particulier, Serge Klarsfeld et Tall Bruttmann.

[611] Bien qu'en charge de hautes responsabilités, Klaus Barbie s'adonnait personnellement à la torture dans la prison de Montluc à Lyon.

I.DES UNIVERS DE VIOLENCE. UNE HISTOIRE DE L'INHUMANITÉ

L'efficacité des mises à mort ne résulte pas seulement des efforts d'organisation et de planification. C'est aussi le résultat du conditionnement des acteurs et de ceux qui les entourent, afin que l'extermination du groupe cible soit perçue comme une nécessité de survie pour les bourreaux, que leurs victimes soient dépossédées de toute qualité humaine et que le temps de la mort soit la conséquence de cette déshumanisation.

L'analyse de la déshumanisation *intentionnelle* est capitale pour comprendre l'avènement des génocides et des crimes de masse. Elle définit la notion de « violences extrêmes ». Elle découle de la mise en œuvre de l'idéologie génocidaire qui s'attaque à l'humanité des individus (puisque réduits à leur seule appartenance à un groupe désigné et généralement fantasmé) avant de les concentrer et de les éliminer physiquement sans provoquer d'hésitation chez ceux qui sont chargés de ces tâches, convaincus qu'ils n'opèrent pas sur des êtres humains.

Les phases finales de la déshumanisation mobilisent en amont des processus moins spectaculaires, acceptées et parfois même codifiées qui atteignent, elles aussi, les individus dans leur humanité, mais sans rechercher de destruction physique : elles sont fondées sur la discrimination, la ségrégation, l'humiliation. Le racisme quotidien, l'antisémitisme toléré, la haine sociale ou politique acclimatent les mécanismes d'inhumanité. Il ne s'agit pas d'affirmer que toute violence conduit à l'extermination de celles et ceux qui la subissent, mais de relever ce facteur déterminant dans les univers mentaux. La France a été traversée à un double titre par ces univers, entraînant la démocratie républicaine vers les tentations du pire. Le monde de la violence coloniale à laquelle s'ajouta la guerre conditionna les élites et les institutions à l'arbitraire et aux codes spéciaux qui se répandirent bien au-delà des colonies, au cœur même de la métropole où se déployaient d'autres violences. La haine du Juif, la persécution du nomade, l'assimilation des classes laborieuses aux classes dangereuses, ou bien l'obsession de l'Etat-nation, façonnèrent une partie de la société française, la préparant à accepter les lois antisémites de Vichy (et rapprochant ces expériences métropolitaines des réalités coloniales). Autour de cette législation se met en place toute une série de procédures dont celle de la dénaturalisation qui exerce, au moyen de la désaffiliation, la mort sociale des individus visés. C'est la perte de l'identité nominale si importante pour la personne humaine[612].

Si ces expériences appartiennent pour la plupart au passé, le présent peut apprendre beaucoup de ces dernières. Deux directions ressortent particulièrement de cette étude. La première porte sur la persistance de représentations du passé qui conduisent, pour certaines d'entre elles, à banaliser les violences exercées autrefois sur certaines populations (ainsi dans le cas des traites, des esclavages et des colonisations), voire à les légitimer ou même à les souhaiter dans l'avenir. Aussi demeure-t-il possible d'agir sur ces

[612] Rencontre avec Claire Zalc (3 juillet 2017).

représentations, de les comprendre et en cela de les combattre[613]. L'antisémitisme n'a pas disparu en France, il connaît même une résurgence inquiétante dans un pays reconnu pour sa complicité dans la « Solution finale ». Les modèles coloniaux et les guerres coloniales ont forgé des représentations de l'étranger confondu avec la figure de l'ennemi, représentations qui perdurent dans certains pans de la société française. La connaissance de ces représentations est capitale, dans leurs mécanismes mortifères comme dans leurs effets sur le progrès démocratique et le respect de l'humanité.

Le second point concerne l'indifférence ou la désinvolture avec laquelle des violences passées, exercées sur des minorités, ont pu être reçues par la majorité, soit que celle-ci en ait été le témoin direct (par exemple l'antisémitisme ou la persécution des gens du voyage en France), soit que ces violences aient été observées au-delà des frontières et qu'elles n'aient éveillé aucune attention, installant alors des formes d'impunité qui acclimatent la violence et risquent d'accélérer les enchaînements génocidaires. Les exemples de cette banalisation de la violence extrême sont nombreux : persécutions antisémites en Europe dès la fin du XIXe siècle, massacres arméniens dans l'empire ottoman à la même époque, pogroms anti-Tutsi au Rwanda avant même l'indépendance du pays… A la fin du XXe siècle encore, la mise à mort de 20 000 civils à Hama en février 1982, en représailles de l'insurrection des Frères Musulmans dans la ville est restée inconnue, malgré son rôle dans l'institutionnalisation d'un « Etat de barbarie » en Syrie. Des témoignages et des analyses (dont celle de Michel Seurat[614]) étaient pourtant disponibles. On sait aujourd'hui que l'événement a constitué une matrice pour la politique exterminatrice du régime de Damas[615].

L'exigence de recherche sur les formes d'inhumanité, sur les conditions qui les rendent possibles et sur les impensés des sociétés à leur endroit, a émergé des travaux de la Mission. Des auditions l'ont précisé, dont celles de philosophes comme Mireille Delmas-Marty, soucieuse qu'une prise de conscience universelle se réalise, à commencer chez les chercheurs, les écrivains et les artistes[616]. L'extrême peut se loger dans les plus petites dérives, explique à son tour Frédéric Worms, qui mentionne Bergson et Freud, le clos et l'ouvert. L'injure verbale peut signifier subitement une clôture indépassable. Il convient alors, avance-t-il, de penser l'alternative, d'imaginer une force qui puisse s'opposer à la clôture : la raison, l'amour, la démocratie[617] ?

J.EXISTENCES INDIVIDUELLES, TRACES PERSONNELLES, HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

Alors que les génocides et les crimes de masse nient la personne humaine, réduisant l'individu à un objet (avec le matricule remplaçant le patronyme), il importe de documenter l'existence de chaque victime, de connaître sa traversée des univers de violence, et de

[613] Contribution de Marie-Anne Matard-Bonucci (Pôle de recherche n°4).
[614] Michel Seurat, *L'Etat de barbarie*, *op. cit.*
[615] Contribution de n….. (anonymat requis).
[616] Voir la conférence de Mireille Delmas-Marty présentée le 2 octobre 2017 au colloque de restitution de la Mission.
[617] Voir la conférence de Frédéric Worms présentée le 2 octobre 2017 au colloque de restitution de la Mission.

recueillir toutes les traces de ces vies qu'une idéologie, qu'un Etat ont décidé de faire disparaître. Cette démarche est essentielle, elle fait partie du travail du chercheur, du pédagogue, de l'éducateur, du muséographe, du documentaliste. Elle constitue une réponse aux entreprises génocidaires et criminelles. Elle leur oppose la puissance de l'enquête, le pouvoir de la trace. Elle apprend qu'une réponse existe, même quand l'événement est passé et que la destruction a été réalisée. Cette réponse réaffirme l'humanité que les génocides et les crimes de masse, par l'emploi de violences extrêmes, s'appliquaient à détruire, et elle prend le sens d'un témoignage à l'égard des victimes[618].

L'effort pour reconstituer ces vies, préserver ces mémoires, a un impact important sur les sociétés présentes. Il les aide à comprendre ce qui s'est passé tout en les encourageant à adopter une attitude constructive et à regarder vers l'avenir. Le travail de Serge Klarsfeld documentant méthodiquement les vies individuelles des déportés raciaux, et notamment des enfants, aida à la connaissance publique du génocide[619]. De même, les associations de victimes et les fondations mémorielles agissent pour préserver des données individuelles qui peuvent ensuite être exploitées par la recherche ou être montrées dans des expositions temporaires ou permanentes. L'engagement documentaire doit être encouragé, sur la base de procédures archivistiques et scientifiques maîtrisées, dans tous les lieux où il peut trouver un accueil, en particulier dans les institutions de type « mémoriel ». Un réseau international de ces institutions permettrait de protéger celles qui rencontrent, dans leur pays, difficultés ou menaces[620].

Les entreprises prosopographiques sont également à encourager, non seulement pour servir à la connaissance, mais parce que c'est une manière laïque de donner aux morts la sépulture qu'ils n'ont pas eue. Les outils informatiques permettent la constitution d'immenses bases de données, et donnent la possibilité de faire travailler ensemble la jeune recherche et la recherche confirmée, et même la recherche et l'enseignement comme le démontrent des entreprises récentes de dictionnaires[621] ou de programmes à l'image de Convoi 77[622]. La matière des enquêtes judiciaires et des dépositions en justice représente des fonds documentaires de première importance pour la recherche et l'enseignement (de même que les magistrats peuvent exploiter les bases documentaires des chercheurs et des professeurs), d'autant que les pouvoirs d'investigation des premiers leur permettent – théoriquement - d'accéder par voie de commissions rogatoires à des archives (publiques comme privées) incommunicables.

[618] Contributions de Patrick Cabanel et de Hans-Lukas Kieser (respectivement, dans le cadre des Pôles de recherche n°8 et n°6).
[619] Le corpus photographique des enfants réuni par Serge Klarsfeld est présenté à New York au Museum of Jewish Heritage-A living Memorial to the Holocaust.
[620] Par exemple, l'association Memorial en Russie (note de Vanessa Voisin).
[621] *Dictionnaire biographique des déportés de France passés par le camp de Mittelbau-Dora et Kommandos* sous la direction de l'historien Laurent Thiery (https://twitter.com/hashtag/DictionnaireDora?src=hash). Pour mémoire, on rappellera le *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France* (Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013).
[622] Note de Georges Mayer.

L'examen des traces individuelles peut déboucher sur des analyses déterminantes pour préserver le sens de l'humanité face aux politiques de déshumanisation et aux univers d'inhumanité. Un court récit comme celui de Geneviève de Gaulle-Anthonioz[623] exprime cette volonté, qui peut s'attacher à des détails apparemment insignifiants, et en réalité déterminants, pour penser la résistance des personnes dans ses formes les plus intimes, la conscience de leur propre humanité et de son pouvoir face à la catastrophe. Les paysages de France que le narrateur du *Grand voyage* capte depuis le train qui le conduit à Buchenwald est une dimension essentielle de sa survie lors de la déportation, à laquelle l'auteur accorde ensuite toute son attention[624].

Cet effort pour connaître les individualités, les existences et les destins que les génocides et les crimes de masse se sont employés à détruire doit répondre à une double exigence. La première consiste à ne pas séparer le temps de l'épreuve inouïe de la violence extrême, impliquant un basculement inimaginable d'une vie vers une autre, et le temps d'*avant* qui constitue précisément les fondements de la survie et de la résistance. Les êtres réduits à la seule appartenance au groupe cible sont morts en conservant au plus profond d'eux-mêmes quelques images ou quelques sensations les rattachant à leur vie d'autrefois, à leur famille et à leurs proches : ce quelque chose d'humain qu'expriment les derniers messages, les derniers mots lorsqu'ils ont existés et qu'ils ont été retrouvés[625]. Il faut entendre les murmures et les derniers souffles des déportés et des massacrés, il faut de même reconstituer l'univers sensible et affectif de ces hommes et de ces femmes, de ces enfants et nouveaux nés promis à la disparition, dont les vies brèves doivent conserver leur sens. Les peuples niés dans leur droit d'exister ont eu une *existence* précédant et dépassant le temps de leur disparation. Il importe donc de travailler sur les « temps d'avant » et d'analyser comment ils furent réinvestis dans la volonté de demeurer humain face l'inhumanité.

La seconde exigence tient dans l'étude des *après* : celle des engagements de mémoire des survivants, des descendants et des témoins ainsi que celle du comportement des sociétés envers les survivants et les disparus. Les formes de prise en charge des orphelins est, à cet égard, symptomatique d'un double déni des épreuves vécues et de leur histoire antérieure[626]. Il convient donc de favoriser les recherches sur la reconstruction des sociétés, des groupes et des individus[627], et de considérer que cette histoire relève pleinement de la recherche et de l'enseignement des génocides et des crimes de masse, d'autant qu'elle présente un caractère d'actualité brûlante, comme pour la Shoah en Pologne ou en Ukraine[628] ou les crimes staliniens en Russie, etc. A l'espace-temps irréductible des événements de destruction doivent correspondre aussi les trajectoires dans les temps et les espaces que révèlent les vies individuelles. Des trajectoires particulièrement complexes, souvent transnationales dans le cas des victimes de génocides et de crimes de masse qui,

[623] Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *La Traversée de la nuit*, Seuil, Paris, 1998, rééd. coll. « Points ».
[624] Jorge Semprun, *Le Grand voyage*, Paris, Gallimard, 1963, rééd. coll. « Folio ».
[625] Cf. *Lettres de Drancy*, textes réunis et présentés par Antoine Sabbagh, Introduction de Denis Peschanski, Paris, Seuil, coll. « Points », 2004.
[626] Contribution de Dzovinar Kévonian.
[627] Contribution de Zoé Grumberg.
[628] Exposé de Delphine Bechtel.

des Arméniens aux Juifs, des Tziganes aux Kurdes, ont forcé des populations à l'exil, à la migration sans retour possible, dépouillées de leurs racines et contraintes d'en inventer sans cesse de nouvelles.

L'engagement des chercheurs comporte une dernière et essentielle responsabilité associée à l'immense difficulté d'assumer la connaissance de l'inconnu, tous ces disparus dont aucune trace n'existe sinon un corps, un patronyme dans le meilleur des cas comme celui de l'enfant inconnue des quarante-quatre d'Izieu, Lucienne Freidler, née à Anvers le 18 février 1939, morte à Auschwitz-Birkenau le 4 juillet 1944 après son arrestation le 6 avril et son transfert à Drancy. A ce jour il n'a pas été retrouvé de photographie d'elle. La disparition sans trace est un défi pour l'avenir car elle donne raison aux projets de destruction humaine qui s'emploient précisément à effacer toutes les traces, y compris les restes humains[629]. Faire face à ce défi est une responsabilité majeure pour les démocraties, et pour la France en particulier à qui s'adresse ce Rapport. A l'obligation de justice contre l'impunité organisée par les perpétrateurs s'ajoute l'impératif de connaissance qui s'oppose à l'inconnaissable, également planifié. Cet impératif commence avec celles et ceux promis à l'effacement total. La tâche de connaissance acquiert une dimension universelle. Si l'étude des génocides et des crimes de masse distingue des événements à forte identité historique, idéologique et politique, elle s'attache aussi à des mécanismes communs, dont celui de la disparition, qui appellent en conséquence des investissements scientifiques, méthodologiques et heuristiques résolus. Ainsi, et bien que les événements de Syrie s'inscrivent dans des logiques criminelles caractéristiques renvoyant à l'Etat de barbarie analysé en 1983, pour la première fois, par Michel Seurat dans la revue *Esprit*, les disparitions ordonnées dans cet archipel de la tyrannie obligent aux mêmes enquêtes que pour les disparus du stalinisme, du franquisme, du maoïsme ou des dictatures d'Amérique latine.

K.RÉPONSES, RÉSISTANCES, SAUVETAGES. L'ENGAGEMENT, DE LA CONNAISSANCE A LA CONFIANCE

La recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse oblige à penser l'engagement. Il s'agit en premier lieu des actes de réponse, de résistance et de sauvetage. Actes rares parce qu'ils obligent à comprendre la nature de la persécution et la puissance de la destruction, rares aussi parce qu'ils exigent un grand courage. Ils montrent comment on peut comprendre les événements et le regard porté sur des êtres déshumanisés. L'étude comparée de l'action des « Justes », bien qu'elle associe des situations historiques, culturelles et sociales très distinctes, débouche sur des savoirs et des récits qui suscitent aussi bien des questions scientifiques (par exemple sur la transmission d'expériences de sauvetage d'un événement à l'autre), que des ressources pédagogiques permettant d'*enseigne*r des réponses d'humanité à des entreprises inhumaines. Néanmoins, il convient d'alerter sur la rareté de telles actions, l'inaction des Etats (et des organisations internationales) restant un fait historique majeur. De ce point de vue, les engagements au

[629] Dans le cas du Cambodge, le régime Khmers rouges a fait cohabiter morts et vivants dans un univers qui était celui de la mort à tout instant, à tout propos.

sein des sociétés et des institutions n'en prennent que plus de signification. Engagement qu'il s'agit alors d'étudier, y compris à travers des parcours individuels spécifiques.

On observe aussi le comportement de témoins actifs qui s'appliquent à recueillir et transmettre de l'information vers les institutions ou les nations susceptibles de la recevoir, mais aussi vers les groupes en sursis, afin de les encourager à la résistance. La frontière est ténue entre des témoins extérieurs aux victimes et les victimes elles-mêmes dès lors qu'elles révèlent à travers leur sort un projet de déshumanisation et d'extermination. De même s'estompe la frontière qui sépare l'observateur à distance et le combattant volontaire. Le témoignage consigné, vérifié, analysé et transmis constitue un engagement direct autant qu'un acte de connaissance qui, en d'autres lieux et d'autres temps, serait de l'ordre de la connaissance. En effet, dans l'enseignement et la recherche, le témoignage sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes nécessite des conditions de raison et de vérité directement contradictoires avec les univers de destruction. Un retour vers l'universalité de la raison et de la vérité est ainsi accompli.

Se pose donc la question du sens particulier que revêt une enquête, un cours, une exposition, un dossier sur un fait de génocide ou un crime de masse. Les actes intellectuels constituent des engagements par le simple fait qu'ils montrent des réalités incomprises à l'époque (et qui le demeurent toujours pour certaines d'entre elles). La Mission propose en conséquence de renforcer les instruments de cette connaissance, en favorisant la mise en réseau de tous les savoirs – notamment grâce au projet de Centre international de ressources développé dans les recommandations finales du chapitre 9 – savoirs qui seraient utilisés dans des projets tant scientifiques que sociaux, privés et publics. La recherche et l'enseignement rendent aujourd'hui possible la coordination et la valorisation des connaissances grâce aux ressources nouvelles des moyens numériques. L'impact d'une telle institution serait décisive, elle permettrait de conserver et de transmettre, assurant l'avenir de la connaissance.

L'impact positif d'un Centre international de ressources serait marquant aussi sur l'esprit public, sur la formation des élites politiques, administratives, intellectuelles, sur l'activité des médias et des réseaux sociaux. Des critiques sont fréquemment portées contre l'emploi des termes de génocide ou de crimes contre l'humanité pour caractériser des faits présents[630], au nom d'une orthodoxie casuistique[631] qui fait fi de l'évolution des concepts juridiques, des conséquences de l'action judiciaire et de l'activité des assemblées ou des cours délibératives. Ces usages ne sont pas à rejeter. Ils témoignent d'une attention à l'actualité tragique et au souci de la caractériser. Ils montrent l'adoption de catégories et de définitions qui traduisent la sensibilité aux réalités qu'elles recouvrent, mais elle impose l'effort de connaissance. Les prises de positions publiques, d'origine politique ou intellectuelle, peuvent avoir une fonction pédagogique en favorisant « la conversation dans l'espace public[632] », et

[630] A l'heure où nous écrivons (décembre 2017-janvier 2018), ce sont le cas par exemple des situations d'esclavage en Libye ou de massacres de la minorité Rohingya en Birmanie qualifiées respectivement de crime contre l'humanité et de génocide (voir les déclarations d'Emmanuel Macron déjà citées, *supra*).
[631] Voir à ce sujet Bernard Bruneteau, *Le siècle des génocides*, *op. cit.*
[632] Une expression de Magali Bessone.

rendre les sociétés plus confiantes dans les possibilités de résistance de l'humanité face aux menaces de déshumanisation.

L.UNE ANTHROPOLOGIE DE LA DEMANDE DE JUSTICE

S'employer à *nommer* des faits en usant du langage juridique témoigne d'une double évolution des sociétés : d'une part, leur refus de laisser des événements persister éternellement dans l'innommable (ce qui contraste avec des situations du passé déjà relevées où l'objectif principal était d'empêcher de voir et de penser) ; et d'autre part, leur volonté d'accorder à la justice un pouvoir sinon de réparation par l'enquête, le procès et le jugement, du moins de connaissance et de dignité. La possibilité qu'il puisse exister une issue judiciaire aux infractions les plus graves et aux violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire redonne aux vivants, comme aux victimes, une forme de relation avec l'humanité perdue. Le témoignage d'une survivante des prisons syriennes, où les viols sur les femmes ont atteint un niveau de barbarie et un caractère massif systématique, traduit cette relation ontologique à la justice que les sciences sociales doivent penser, autant qu'elles doivent entreprendre le travail de documentation et d'établissement des faits :

Personne ne songe aux femmes ! Je veux que le monde entier sache jusqu'où Bachar al-Assad est allé dans l'horreur et comment il a martyrisé son peuple. Un haut gradé de son armée m'a téléphoné, ici, en Jordanie, pour me dire que je serai assassinée si je révélais ce secret. Je m'en fous ! Il croyait me faire peur, mais c'est lui qui devrait trembler. Car j'ai tout retenu : les dates, les actes, les gestes, les insultes. Et les noms ! Oui, j'ai mémorisé les noms des officiers, des gardiens, des violeurs et de tous nos bourreaux. Je garde des preuves. Je documente. Car je veux pouvoir raconter aux jeunes générations ce qui a été vécu par leurs aînés, pourquoi ils se sont révoltés, pourquoi ils ont dû s'exiler. Et surtout, je veux confondre un jour le despote de Damas et tous les salauds à sa solde. Car ils seront jugés un jour, *Inch'Allah* ! Et je serai la première à témoigner contre eux devant un tribunal international. La première ! Inscrivez-moi ! C'est ça qui me tient debout.[633]

M.LIEUX DE MÉMOIRE, LIEUX POUR L'HISTOIRE. LE TEMPS DES MONUMENTS NATIONAUX

La préservation et la valorisation des lieux marquants sont une nécessité qu'assument aujourd'hui associations, collectivités locales, musées régionaux ou nationaux, etc., mais rarement l'Etat. Les propositions de la Mission iraient vers un engagement plus affirmé des pouvoirs publics, non pour s'imposer face à des initiatives existantes ambitieuses et professionnelles, mais pour les faire bénéficier d'une reconnaissance nationale plus explicite. On peut en effet regretter que la France, si elle dispose d'un Centre des monuments nationaux (CMN), ne lui donne pas la mission de représenter ces lieux de mémoire et ces lieux pour l'histoire. Il ne s'agirait pas de déposséder les institutions existantes de la responsabilité de leur action. Leur légitimité à administrer les sites n'est pas contestée.

[633] « En Syrie, le viol était le maître mot », témoignage Hasna al-Hariri, *Le Monde*, 5 décembre 2017, http://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/12/05/en-syrie-le-viol-etait-le-maitre-mot_5224603_1618247.html#DPm2miQLXC0OEiz4.99

Simplement, ceux-ci intégreraient un inventaire conduit par le CMN et disposeraient de ce fait d'une personnalité supplémentaire illustrant un engagement national. L'intégration des mémoires dans un récit national partagé et apaisé serait ainsi favorisée.

Il est important aujourd'hui d'y songer, à l'heure où les profanations se répètent, où l'antisémitisme s'exprime parfois ouvertement, où la haine pour l'étranger se répand. Les sites de la « Solution finale » en France seront plus incontestés s'ils peuvent se rattacher à l'institution publique des monuments nationaux sans perdre pour autant leur particularité ou leur mode de gestion spécifique. L'éducation aux savoirs de la Shoah sera facilitée si la France tout entière affirme une responsabilité publique permanente à travers cette reconnaissance publique universelle des lieux. La *retirada* des républicains espagnols gagnera de même en connaissance publique dès lors que les sites de l'exil, et pour beaucoup, de la mort ou de la déportation vers l'Allemagne, se voient accorder une dimension nationale *via* l'inventaire du CMN.

Auditionné par la Mission, l'actuel président du Centre des monuments nationaux a formulé une recommandation en faveur d'une reconnaissance nationale des lieux[634]. Il a proposé aussi que le Panthéon (administré par le CMN) agisse dans les mêmes directions en procédant à son propre inventaire des références qu'abrite le monument et en programmant l'une des prochaines expositions sur les génocides dont CMN a pris l'initiative depuis 2014[635]. Philippe Bélaval estime que ces sujets font obligation d'inscrire l'universel dans la politique publique des monuments nationaux.

[634] Rencontre avec Philippe Bélaval (13 décembre 2017).

[635] « Jaurès contemporain ». Avant 2014, les expositions organisées par le Panthéon l'étaient dans un décor fermé les isolant de la nef du monument.

Chapitre 9. Les constats et les recommandations de la Mission

Les quatre groupes de recommandations dégagés par la Mission à l'issue de ses travaux résultent de deux étapes successives. La première renvoie à la Note remise à la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : elle inclut une série de douze propositions visant à promouvoir la création des outils d'une politique de terrain au plus proche de la recherche, de ses dynamiques, de ses équipes et de ses territoires, afin de les renforcer et de permettre qu'ils soutiennent les dispositifs de transmission de la connaissance et de partage des savoirs, à l'école notamment, mais aussi dans l'ensemble des institutions culturelles.

La seconde étape correspond aux six derniers mois d'activité de la Mission et à la rédaction du Rapport. Celui-ci interprète la totalité du travail conduit durant l'année et inscrit les propositions de la Note dans un ensemble plus vaste formé par les quatre groupes de recommandations finales : elles proposent un plan cohérent de soutien et de développement de la recherche sur les génocides, sur les crimes de masse, sur les violences extrêmes et sur les esclavages. La priorité accordée au renforcement des savoirs scientifiques et à l'action des chercheurs est centrale pour la Mission. Elle soutient les autres recommandations en faveur d'institutions nouvelles, d'initiatives de formation, de déploiements pédagogiques, d'investissements juridiques.

Le fait que plusieurs des propositions de la Note d'étape aient été validées par les autorités de la République - et pour certaines réalisées, comme le colloque de restitution des 2, 3 et 4 octobre 2017 à Paris - augurent favorablement de la réception des recommandations de la Mission. Les recommandations finales ne s'expliquent en dernière instance qu'adossées aux nombreuses avancées réalisées dans tous les domaines, à commencer par la recherche et l'enseignement. Elle se propose d'intensifier ces dynamiques qui aboutissent aujourd'hui à doter la France d'une réelle capacité heuristique sur ces sujets. Pour autant, ces avancées restent fragiles. Il convient de soutenir les actions de recherche et de formation tout en garantissant leur liberté nécessaire. C'est le sens des quatre groupes de recommandations de la Mission exposées ici, dans son Rapport.

A.LE DYNAMISME DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES : FORCE DE LA RECHERCHE, ATTENTES ENSEIGNANTES, EDUCATION ET CULTURE

Les recommandations s'ouvrent sur un premier groupe de propositions en faveur de la recherche et des recherches à venir. Elles encouragent à soutenir des approches susceptibles de produire des connaissances nouvelles, d'assurer la pleine indépendance des

chercheurs dans le choix de leurs objets et la nature de leurs interrogations, de favoriser enfin la diffusion et l'adoption de ces dernières par les enseignants, les éducateurs, les muséographes et conservateurs, les documentalistes et les archivistes. L'action en faveur de l'aide à la recherche ne conditionne pas seulement, en effet, les progrès de la connaissance fondamentale. Cette dernière conséquence remplirait déjà une part des objectifs assignés à la Mission, mais il y a davantage. L'action pour la recherche interagit directement et fortement sur les pratiques et les contenus pédagogiques, à la fois parce que les chercheurs se préoccupent de la transmission des savoirs et de la compréhension des objets qu'ils étudient, et parce que les enseignants voient dans la recherche des ressources pour les élèves, qu'il s'agisse de certains énoncés nouveaux de connaissance ou de l'expérience même qu'elle suppose (l'enquête, l'exercice de l'esprit critique,..), de la légitimité qu'elle offre en face du complotisme ou du négationnisme, et des exemples d'engagements qu'elle fournit.

Le développement des savoirs scientifiques agit donc directement sur les recommandations en matière d'enseignement. Ces derniers diffusent l'éducation à la recherche et la pratique de l'enquête, ils développent l'autonomie de l'élève, le développement de son sens critique et sa formation à l'engagement intellectuel. Les institutions comme le Mémorial de la Shoah qui diffusent et acclimatent les connaissances issues de la recherche jouent un grand rôle dans l'initiative pédagogique des enseignants qui n'hésitent pas, après avoir été formés et avoir accédés à de nouveaux outils, à transformer leur enseignement pour le rendre à la fois plus dynamique et plus informé. L'enquête réalisée par la Mission sur l'enseignement démontre ce dynamisme des savoirs scientifiques pour la formation et l'innovation pédagogiques (très loin des clichés sur le prétendu désintérêt des professeurs pour ces questions). La Mission estime qu'il s'agit d'un point capital, riche de développements dans toutes les directions. Des professeurs peuvent prendre l'initiative de composer des ateliers avec des chercheurs, même au niveau du primaire[636], d'en inviter d'autres dans les classes, dans les établissements qui disposent aujourd'hui pour beaucoup d'entre eux de moyens adaptés (salles de conférence, auditorium, résidence..) et dont les équipes ont la volonté de mener ces politiques. Le projet de « semaine de la recherche » portant sur les objets de la Mission résulte des résultats de cette observation et des réussites déjà acquises par des équipes de direction et de professeurs.

A l'inverse, le dynamisme de l'enseignement rejaillit sur la recherche elle-même, en raison de la contribution d'un nombre important de professeurs de l'enseignement secondaire à la formation des savoirs scientifiques : leurs compétences de chercheurs sont réinvesties aussi bien dans leurs pratiques de classe que dans leurs travaux personnels, en lien avec l'activité de laboratoires où ils peuvent bénéficier d'un statut d'associé. Les chercheurs invités à intervenir devant les classes ou à l'échelle de l'établissement, peuvent envisager de réinvestir ces expériences scolaires dans leurs activités scientifiques. Ils peuvent envisager aussi d'étudier les pratiques pédagogiques et de réfléchir plus généralement à la signification de la formation aux savoirs de la recherche – avec les professeurs eux-mêmes,

[636] Comme l'illustre le travail commun d'Aurore Leyme, professeur des écoles à Paris, et de Claire Zalc, directrice de recherche au CNRS, mentionné précédemment.

dans de nouveaux partenariats. Les chercheurs professionnels trouvent enfin, avec ces expériences partagées, des occasions de mieux comprendre les liens sociaux qui sont au cœur de toute définition des sciences sociales.

On ne saurait trop insister sur l'approfondissement du lien structurel recherche-enseignement que permettent ces objets de connaissance. Les enseignants comme les chercheurs y trouvent une part non négligeable de leur raison d'être, du sens de leur action ainsi que des moyens pour amplifier leur collaboration. Celle-ci apparaît de surcroît de plus en plus nécessaire devant les risques accrus d'empêchement de la recherche et de l'enseignement par les menées négationnistes et le poison du complotisme[637]. C'est la preuve que les savoirs scientifiques restent essentiels pour un progrès global des sociétés confrontées à leurs plus grands défis. Il convient donc de favoriser leur dynamisme, de soutenir la pluralité des équipes, des séminaires et des centres qui y contribuent, et d'encourager à leur ouverture au monde – à commencer par leur ouverture à l'école et à l'enseignement.

L'éducation est concernée par le déploiement des savoirs et l'engagement des chercheurs. Elle en tire des profits équivalents, comme le démontre par exemple l'initiative du Convoi 77 (dernier convoi de la « Solution finale » en France) reconnue par l'Education nationale, disponible pour les classes et les professeurs, et qui s'apprête à s'enrichir d'un conseil scientifique. La même analyse peut être conduite sur l'action éducative d'Ibuka-France pour la connaissance du génocide des Tutsi au Rwanda, ou bien sur le développement exemplaire d'une association de la mémoire et du souvenir (l'Union des Déportés d'Auschwitz), qui s'est dotée d'un site documentaire et pédagogique « Mémoires des Déportations » de niveau scientifique, pourvu de fonctionnalités éducatives efficaces qui ne demandent qu'à être étendues.

L'éducation profite incontestablement des apports d'un enseignement revitalisé par les savoirs de la recherche et la disponibilité des chercheurs. Celle que permettent les musées, les sites-musées et les centres de mémoire s'adresse en priorité au monde scolaire. Le Mémorial de la Shoah à Paris, qui abrite un musée, en est l'illustration. On note en revanche un plus faible degré d'innovation des contenus éducatifs lorsque ceux-ci ne privilégient pas la rencontre avec les scolaires. Un effort doit être conduit pour accroître la place des musées, des sites-musées et des centres de mémoire dans l'éducation à ces sujets. Comme pour l'enseignement, qui a pris incontestablement ce virage scientifique, le lien avec la recherche et les chercheurs s'avère ici essentiel. Ces institutions doivent se doter de conseils scientifiques, gage de la qualité de leur service éducatif et de la reconnaissance de leur action.

Cette mutation ainsi que les perspectives de mise en réseau peuvent découler d'avancées en termes de documentation, aussi bien par la constitution de fonds et de collections que par leur valorisation sous toutes ses formes, dans des musées, des centres de documentation ou des bibliothèques, et aussi par les moyens informatiques et numériques. Il importe que les

[637] Jérôme Grondeux, Didier Desormeaux, *Le complotisme : décrypter et agir*, Paris, Canopé, 2017.

investissements documentaires reposent sur des savoirs scientifiques et s'articulent à des activités de recherche. La documentation peut être une véritable ressource dont l'ampleur et l'utilité justifient le projet de Centre international de ressources (CIRE) porté par la Mission dans ses recommandations finales. Lui seul peut à la fois cartographier les richesses existantes, en conserver et en produire de nouvelles, les mettre à disposition des chercheurs comme des professeurs, des éducateurs, des muséographes, des artistes et des documentalistes, archivistes et bibliothécaires. Le classement et l'organisation de ce centre international supposent une identification facile des grandes catégories (génocides, crimes de masse, esclavages).

B. LA VIOLENCE AVANT, PENDANT ET APRÈS LA DESTRUCTION. PENSER LES CONTINUITÉS, ENSEIGNER LA DESHUMANISATION

L'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, leur monstration dans le cadre de musées, leur représentation par l'art et la littérature, leur mémoire et leur documentation, font référence à des événements clairement identifiés qui s'imposent par leur caractère saisissant, d'une violence destructive. Cette destruction décidée par des idéologues et des chefs, réalisée par des exécutants (si nombreux parfois qu'ils ont pu recouvrir des pans entiers de sociétés, impliquées du sommet à la base), pratiquée avec méthode, organisation et sophistication, défie la raison scientifique. Mais il n'est pas souhaitable de céder au renoncement qui identifierait ces phénomènes à une part irréductible d'inexplicable. Tolérer l'inconnaissable, n'est-ce pas une manière d'accepter le caractère inéluctable d'un génocide, d'un crime de masse ? N'est-ce pas se rendre incapable de tirer tous les enseignements de tels événements en se résignant à ce qu'ils se reproduisent ?

Les efforts développés par la recherche pour interroger la violence extrême, et que la Mission a choisi d'approfondir, témoignent de la décision de ne pas se résigner à admettre cette part irréductible d'inexplicable. Il ne s'agit pas d'une déclaration d'intention sans suite. Les travaux menés sur les univers de violence traduisent aussi une volonté d'étudier et de regarder en face ces horizons inimaginables (mais bien réels) de cruauté. La question de l'implantation de la violence et de son acclimatation chez les groupes et les individus devient ici fondamentale, puisque ces actes nient l'appartenance des tueurs à l'humanité – qu'ils ressentent ou non cette contradiction ontologique, qu'ils dissimulent ou exhibent leurs crimes. La manière dont la violence extrême « vient » aux acteurs sociaux constitue une interrogation majeure qui peut faire l'objet de recherches et d'enseignement. Pourquoi des univers sociaux, des sphères civilisationnelles ne parviennent plus à empêcher les pulsions de mort ou les instincts de prédation de se transformer en pratiques acceptables ? C'est là que la recherche, en mettant à jour des systèmes de pouvoir, des idéologies raciales, des législations de tyrannie, montre comment la violence extrême peut se développer au cœur d'une société. Une société d'autant plus accueillante au projet de destruction de semblables que la violence nouvelle ressemblait à ce qu'elle connaissait déjà, au point de n'être plus antinomique avec les mœurs, la morale et la loi.

Il apparaît donc essentiel de comprendre et de faire comprendre ce double mouvement de transformation des sociétés, où l'on observe l'accoutumance des individus à des seuils de violence de plus en plus élevés et un recul simultané des barrières juridiques et morales tenant à distance pulsions et instincts. Il peut s'agir de détails, d'un article de code faisant entrer la race et le racisme, subrepticement, dans un corps de doctrines juridiques, ou bien d'un acte de cruauté qui n'inspire plus l'indignation, voire suscite une certaine satisfaction évoluant vers le plaisir de la souffrance de l'autre. Ces détails, ces petits événements, ces résignations devant des reculs irréparables peuvent constituer la matière d'enseignements possibles, soit pour celui intitulé « moral et civique », soit pour d'autres plus classiquement disciplinaires, où les élèves sont appelés à comprendre les basculements insensibles qui engendrent, étape après étape, les processus meurtriers. Or, s'il apparaît très difficile de lutter de l'intérieur contre les régimes criminels, il est à la portée de tous de réagir à ces événements transgressifs du quotidien. Il n'est pas demandé d'imaginer l'impensable, mais d'amener à une prise de conscience de la gravité de faits singuliers et d'attitudes d'indifférence qui détruisent lentement la capacité à repousser l'irréparable lorsqu'il advient au milieu de faits qui ne font pas encore système. On demande ici à la société et aux individus qui la composent de comprendre qu'un choix existe. L'enseignement de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et contre toute forme de violence et de cruauté, prend alors une signification politique au sens plein, philosophique, du terme.

Des analyses similaires peuvent être proposées en ce qui concerne la violence extrême maintenue dans les sociétés qui s'extraient des génocides et des crimes de masse. Poursuivre les crimes et les tortures, massacrer ou expulser des survivants rattachent ces faits aux destructions antérieures. Ce sont là autant de génocides et de crimes de masse qui se perpétuent. Les responsables de ces violences « d'après-coup » ne peuvent ignorer le sens de leurs actes. L'extermination massive dont ils ont été les acteurs ou les complices a autorisé un acharnement particulier sur les derniers vivants, mais aussi sur les traces des vies détruites (cimetières et maisons rasés). En Anatolie jusqu'en 1923 (quand il ne reste quasiment plus d'Arméniens et de Grecs), en Pologne où les Juifs de retour subissent de nouveaux pogroms qui les font fuir définitivement, au Rwanda où les survivants Tutsi sont persécutés malgré la protection des autorités, la violence génocidaire demeure latente. Il importe d'expliquer qu'une autre politique, qu'une autre attitude est possible, que des engagements d'humanité existent et que les restituer constitue déjà un progrès[638]. Il convient donc, comme l'a exprimé le philosophe Frédéric Worms au terme de sa

[638] « A l'hiver 1945, au moment où les Allemands crurent qu'allait s'accomplir la prophétie nazie du génocide des vaincus, les Alliés prirent la stupéfiante décision de nourrir la population allemande, y compris – c'est le cas pour les Soviétiques – au détriment de leur propre population. C'est ce choix, cet état de fait, qui détruisit définitivement le nazisme car c'est lui qui tua irrémédiablement l'angoisse apocalyptique qui faisait le fond de l'attente nazie. A nous de comprendre ce que cela signifie. » (Christian Ingrao, *Europe Asile Avenir*, Blois, Léthé, 2017, non paginé). « On fait donc de l'histoire : on dégage les enjeux militaires, idéologiques, anthropologiques de l'événement. Puis son histoire politique, judiciaire et mémorielle après 1944. On se recompose, on réfléchit, on lit des livres, on réintègre un univers humain. On se rassure. Cela sert aussi à ça, l'histoire. » (Johann Chapoutot, « Oradour et les chiens de l'enfer », *Libération*, 8 novembre 2017, l'après une visite à Oradour-sur-Glane).

communication au colloque de restitution, de « remettre le projet de la Mission dans la perspective de la construction historique de l'humanité[639] ».

Le caractère d'inhumanité que constituent les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes (que la recherche étudie et que la justice condamne) exige en conséquence, sur la base des connaissances, de former les professeurs à cet enseignement essentiel et complexe à dispenser. Cette formation à la fois scientifique, pédagogique et politique (au sens civique du terme) n'est pas seulement réservée au corps enseignant. Par ses impacts sur les missions autant que sur la responsabilité de nombreuses professions, ces phénomènes exigent d'être exposés, en étant toujours fondés sur le savoir et les démarches de la recherche. Celle-ci, qui s'ouvre à la connaissance du droit et de la justice, pourrait être un vecteur important de l'enseignement et de la formation juridique.

C.LA CONNAISSANCE DU DROIT ET DE LA JUSTICE, UN ENJEU POUR LA MISSION, UN DÉFI POUR L'ÉDUCATION

La Mission s'est préoccupée de droit et de justice et a considéré qu'elle disposait d'une légitimité pour certaines recommandations limitées dans ce domaine.

Requise pour l'étude de la recherche et de l'enseignement, elle a pu enregistrer trois données majeures qui expliquent la portée de ses recommandations. Il existe, d'une part, des travaux scientifiques de plus en plus nombreux sur le droit et la justice parallèlement à une évolution de la recherche non juridique sur ces terrains. On relève, d'autre part, la volonté des magistrats et des juristes de s'ouvrir à la connaissance scientifique et de s'en donner les moyens, comme le démontre l'organisation du Pôle « Génocide, Crime contre l'humanité et Crimes et délits de guerre » du Tribunal de Grande Instance de Paris qui a intégré en son sein, jusqu'au mois d'août 2017, un sociologue chargé de la médiation avec les savoirs de la recherche et les chercheurs. On souligne, enfin, la faiblesse des enseignements juridiques dans les deux premiers cycles scolaires en France. Cette situation handicape la compréhension générale du droit et de la justice par les élèves (et leurs professeurs). Elle rend beaucoup plus difficile aussi de traiter des réponses que l'action publique est capable d'opposer aux criminalités génocidaires.

Comme l'ont montré les membres de la Mission ou ceux qu'elle a entendus, la conquête que représentent les incriminations de crime contre l'humanité et de crime de génocide, l'élaboration d'un droit pénal international et son adaptation à de nombreux droits nationaux, ont constitué un indéniable progrès, même si bien des problèmes demeurent en suspens. L'apport du droit et de l'action qu'il permet face à l'impunité des bourreaux constitue la matière évidente d'une formation des élèves (et, au-delà, de toute la société), à l'importance de la justice et à la nécessité de sa connaissance par les sciences sociales. Outre la contribution des disciplines (philosophie, histoire, lettres, EMC, SES, …) à son enseignement, le cadre de la « semaine de la recherche » serait propice à son

[639] Sorbonne, 3 octobre 2017.

approfondissement et à la rencontre des élèves et des enseignants avec des magistrats et des juristes.

D.DES ATOUTS EN FRANCE, DES RESPONSABILITÉS POLITIQUES

La commande ministérielle portait sur une demande précise concernant la France. Il serait donc vain de reprocher à la Mission son caractère national et de ne pas prendre en compte la manière dont la commande a été formulée, pensée et réalisée. Le choix de l'indépendance, prouvée à l'égard des tutelles ainsi que cela a été exposé[640], et l'adoption d'une réflexivité critique envers les savoirs et la connaissance ont permis dans une première étape de mettre à distance les risques d'une déformation idéologique liée à l'appartenance nationale. De plus, l'autorité ministérielle dans sa lettre du 30 mai 2016 a recommandé une approche internationale de la commande. Aussi la Mission a-t-elle décidé de se dénommer « Mission d'étude *en France* » pour souligner qu'elle agissait dans un cadre national, mais que celui-ci ne la contraignait pas.

Un deuxième point a été la reconnaissance de la nature internationale des questions et des sujets qui lui étaient soumis, et de la nécessité d'en tenir compte, notamment en incluant dans ses rangs des chercheurs et professeurs appartenant à des institutions étrangères. De plus, des travaux des principaux membres des institutions françaises ont une dimension internationale. La Mission a choisi d'analyser les faits étudiés en regard des questions à la fois simples et immenses d'humanité et de déshumanisation – essentielles pour qualifier les violences extrêmes.

Un troisième point vient soutenir la perspective internationale. Il tient à la nature de ses recommandations. Si elles définissent pour la majorité d'entre elles des projets inscrits dans un cadre national, elles ont vocation à s'étendre à d'autres pays, en particulier au sein de l'Union Européenne. Cette possibilité suppose, pour se concrétiser, l'engagement de l'exécutif français auquel la Mission recommande de prendre l'initiative de politiques européennes de recherche, de soutien à la recherche, de programmes d'enseignement et d'éducation. Il est essentiel d'agir et de penser à l'échelle mondiale. Mais cette exigence ne doit pas devenir un prétexte à l'inaction des Etats démocratiques qui attendraient pour agir qu'un consensus se dégage entre eux. Il est nécessaire que certaines nations s'impliquent pour faire naître ces dynamiques internationales ou pour soutenir de tout leur poids les actions d'avenir. La recherche et l'enseignement aujourd'hui disponibles en France – que l'on doit distinguer d'une définition strictement nationale de ces domaines de connaissance au vu de la réalité des internationalisations en cours dans la recherche, dans l'enseignement, dans l'éducation, dans la documentation et la muséographie– ont atteint une extension et un pouvoir suffisants pour légitimer une initiative française à l'échelle européenne, voire mondiale.

Les recommandations formulées par la Mission placent en conséquence les pouvoirs publics devant une triple responsabilité permettant à une nation de se hisser à la hauteur des défis

[640] Cf. *supra* (chapitre 4).

politiques et moraux que constituent, pour son histoire et dans son rapport à l'humanité, les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages. Cette responsabilité devrait conduire à soutenir et développer la recherche, incluse dans un projet de modernisation éthique et scientifique. Cette responsabilité concerne également la volonté d'accorder à l'enseignement, à l'éducation et à la formation – y compris celle des responsables politiques et des agents publics – le pouvoir de comprendre ces événements et de développer des savoirs pour prévenir les engrenages de destruction. Cette responsabilité justifie que l'Etat prenne des décisions en matière régalienne (ouverture des archives), diplomatique (initiatives internationales de la France), judiciaire (action pénale), culturelle et sociale (en faveur d'une politique publique de sites, lieux, musées et mémoriaux en France). Ces actions donneraient la possibilité de construire les savoirs, de fournir des contenus à l'enseignement, d'enrichir la documentation. Elles auraient des impacts certains sur des prolongements européens espérés.

La responsabilité des pouvoirs publics est ici décisive dès lors qu'est reconnue la portée des actions scientifiques, pédagogiques, éducatives, culturelles, documentaires. Conçues comme une politique des savoirs, elles promettent des gains immenses dans les champs du social. En accordant leur soutien à cette politique, les pouvoirs publics permettraient à la France de penser son propre passé, de faire face au présent et de mieux défendre dans les affaires du monde un principe d'humanité. Ils illustreraient le thème de l'engagement, aujourd'hui enseigné dans les écoles. Et il ne s'agit pas seulement du cadre national. Une dernière responsabilité incombe à la France, celle de prendre l'initiative sur le plan international, en commençant par l'échelle européenne. L'initiative en la matière suppose des actions convergentes. La première est d'ordre diplomatique. Elle vise à inciter les autres nations à concevoir des politiques communes de soutien à la recherche, à l'enseignement, à l'éducation, à la médiation et à la documentation des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages. Les recommandations qui suivent intègrent cette dimension de l'action diplomatique. La seconde action vise à crédibiliser la première en permettant à la France de montrer l'exemple en développant des politiques nationales ambitieuses sur ces sujets. Les recommandations de la Mission proposent plusieurs déclinaisons de ces politiques nationales aux effets internationaux directs, dont le projet de création du **Centre international de ressources sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages (CIRE)**.

E.L'INSTITUTIONNEL ET LE SCIENTIFIQUE. LE CAS DES PREMIÈRES RECOMMANDATIONS DE LA NOTE D'ÉTAPE

Les recommandations présentées dans la Note d'étape ont été conservées et pour certaines développées, notamment pour souligner leur vocation à se construire à l'échelle européenne et internationale. Elles avaient été précédées du propos suivant[641] :

> Le cadre exigeant et ambitieux dressé par la lettre ministérielle, les moyens apportés au fonctionnement de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des

[641] Note d'étape de la Mission, p. 46-47.

génocides et des crimes de masse, la qualité de ses membres et leurs larges compétences, la force du travail collectif et de la décision délibérative fondent les recommandations qu'elle souhaite adresser à l'autorité politique dans cette Note d'étape comme dans le Rapport final.

Les six premiers mois du travail de la Mission permettent d'ores et déjà de fonder douze propositions réparties en trois ensembles. Le premier concerne le soutien à la recherche et aux chercheurs, le deuxième porte sur la création d'institutions nouvelles, le troisième expose une politique de la connaissance partagée et ses moyens tant scientifiques que pédagogiques. Ces propositions visent des objectifs précis mais s'attachent aussi à bâtir des espaces de paix et de raison indispensables à la réussite de telles actions spécifiques. Il faut les lire dans leurs capacités à créer des dispositions à la résistance de l'humanité, à produire des formes d'antidotes à la déshumanisation – mécanisme principal de la violence et de la mise à mort de masse.

Deux domaines sont particulièrement cruciaux à cet égard, les principes du droit et l'humanisme critique sur lesquels doivent reposer les sociétés futures, à commencer par l'enseignement et l'éducation. Sans de tels espaces publics, les initiatives de connaissance propres à faire cesser l'incompréhension sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes n'auront qu'une portée très limitée et une faible efficacité. Cet engagement est la tâche commune des chercheurs, des professeurs, des éducateurs, des bibliothécaires, des archivistes, au sein d'institutions dont il faut toujours garantir l'indépendance et les progrès.

Ces premières propositions insistent sur l'importance qui doit être accordée à l'effort d'identification et de compréhension des processus d'acculturation des individus, des sociétés et des Etats à la violence de masse. Les Etats et les gouvernements ont un rôle éminent pour faire exister ces pouvoirs intellectuels. Si la France a été impliquée dans des génocides, si elle a favorisé depuis les traites et les esclavages l'acculturation à la violence de masse et à l'impunité sur ces crimes contre l'humanité, si elle a toléré, voire organisé, l'oubli de ces événements, elle peut aujourd'hui comme hier soutenir cet effort de connaissance et défendre sa légitimité politique. La décision de lancer la Mission d'étude traduit une telle volonté d'initiative qui prend tout son sens par son ouverture internationale.

Comme il a été exposé précédemment, deux des recommandations présentées dans la note d'étape ont été réalisées à travers la décision présidentielle du 24 avril 2017. Une autre est acquise par l'organisation du colloque de restitution dont le principe a été également proposé à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et accepté lors de la cérémonie du 30 mars 2017. Ce début de réalisation a confirmé la Mission dans la volonté de l'Etat de tirer toutes les conclusions de ses travaux.

F.LES RECOMMANDATIONS FINALES. UN PLAN DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT

Les recommandations formulées dans le Rapport final reprennent les recommandations – revues et amendées - de la Note d'étape auxquelles s'ajoutent de nouvelles recommandations qui portent, à la différence des premières, sur des contenus pour la recherche et l'enseignement. Enfin, les dernières recommandations concernent le cadre européen et international dans lequel devraient s'organiser cette recherche et cet

enseignement, tandis que la Mission aborde, pour terminer, les demandes directes qu'elle adresse aux autorités politiques afin de créer des conditions politiques meilleures pour les progrès de la connaissance sur ces sujets cruciaux. Au total, la Mission fait vingt-quatre recommandations réparties en quatre groupes. En les soumettant à l'exécutif de la République française, elle forme le vœu que celui-ci les adopte et fournisse les moyens de les réaliser.

Trois convictions, fondées sur des constats informés, ont porté la conception des recommandations.

- la Mission appelle à reconnaître les efforts importants réalisés depuis vingt ans en termes à la fois scientifiques, pédagogiques et muséographiques. Ces évolutions qui ne sont pas toujours perceptibles en raison de leur parcellisation (d'où l'intérêt d'une Mission comme celle-ci de pouvoir les réunir et les observer dans leur globalité) résultent d'un travail nouveau sur la Shoah largement ouvert sur la comparaison et l'étude d'autres génocides, d'enquêtes sur des crimes de masse et des violences extrêmes qui auraient pu jusqu'ici se voir ramener à la marge des génocides (dans une vision hiérarchique handicapante), travail nouveau aussi par l'apport de disciplines et de champs de connaissance nouveau comme l'anthropologie, les arts, les littératures, …

-L'assise représentée par les activités et les ressources de la recherche est essentielle non seulement pour assurer la poursuite des avancées dans les domaines scientifiques, mais également pour élaborer des savoirs transmis à l'ensemble de la société, pour constituer les ressources pédagogiques, éducatives, culturelles et documentaires, et pour les incarner dans des initiatives et dans des lieux (des écoles aux musées, des arts aux archives).

-Enfin, l'action publique de la France, que la Mission recommande et encourage, serait favorable aux lieux et aux acteurs nationaux, à la société qui constaterait les ambitions de la République en matière de recherche, de partage des savoirs et de pédagogie de la connaissance, aux institutions européennes et internationales qui, enfin, attendent des nations qu'elles prennent leurs responsabilités et agissent pour le bien commun.

PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

LA RECHERCHE ET L'INITIATIVE

PREMIERE RECOMMANDATION : RENFORCER LES SAVOIRS ET LES ENGAGEMENTS SCIENTIFIQUES

Le renforcement des savoirs scientifiques par une recherche en France ouverte sur la connaissance mondiale est essentiel. Ces recommandations choisissent de renforcer la recherche en France en lui conservant à la fois son caractère relativement public et centralisé et sa vocation expérimentale et faiblement bureaucratisée. Ce renforcement passe par :

1-la décision d'associer à l'étude des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes celle des esclavages et des systèmes de déshumanisation, dans la poursuite de l'ouverture transdisciplinaire des recherches et dans la perspective de la constitution d'un champ élargi et cohérent.

+L'introduction de la catégorie des esclavages veut souligner une réalité encore abordée de manière secondaire et surtout séparée de l'étude des grands phénomènes de destruction, avec l'idée qu'il n'y a pas, dans ce cas, d'atteinte systématique à la vie des individus. Or, la privatisation intentionnelle et massive de la liberté plonge les personnes et les groupes dans des univers de violence et de déshumanisation qui se rapprochent des réalités observées dans les génocides et les crimes de masse. Le fait d'introduire les esclavages maintient les distinctions nécessaires, tout en ouvrant sur la connaissance de phénomènes historiques nécessaires à leur compréhension, tels les traites, les colonisations et les guerres de destruction qu'elles impliquent, sans oublier les esclavages modernes qui se perpétuent. Sans faire nécessairement des esclavages l'origine ou une prolongation des génocides sous d'autres formes, il importe de s'interroger sur les liens entre ces phénomènes et de mener cette interrogation sur la longue durée en s'attachant aux thèmes de l'inhumanité, des déshumanisations et de son corolaire possible, la réhumanisation.

+la compréhension plus systématique des génocides, crimes de masse, violences extrêmes et esclavages par les spécialistes de science politique, de relations internationales, d'anthropologie de la violence et d'études sur l'Etat (notamment policier), appelle des études comparatives ou des approches transdisciplinaires ;

+la poursuite des travaux en cours sur les littératures, les créations, les mémoires et les traumatismes, les politiques de deuil et de souvenir, les mémoriaux et les corps, implique à la fois l'humilité des chercheurs devant leurs objets et la volonté de mieux comprendre ;

+l'étude sur la longue durée des événements se saisit des phases de préparation souvent invisibles ainsi que des processus de sortie, et en s'interrogent sur leurs articulations éventuelles (ou non) ;

+les recherches se dirigent vers les formes non conventionnelles des conflits, de temps de guerre comme de temps dit « de paix », parmi lesquelles les situations historiques où l'unique objectif de l'assaillant devient la destruction complète et radicale de l'ennemi désigné, qu'il soit civil ou militaire, combattant ou non combattant.

+la réflexion sur la construction et les usages des barrières morales qui peuvent s'opposer aux destructions humaines par des groupes et des organisations s'amplifie par les renouvellements de l'histoire, par la philosophie, par le droit, par les sciences sociales

2-une action spécifique sur les champs de recherche absents ou insuffisamment développés en France, et la création d'un axe transversal sur l'inhumanité et les déshumanisations

3-une mise en réseau des équipes, séminaires, unités, etc. mentionnés, afin de favoriser la circulation de l'information, d'aider à la visibilité internationale et à leur pérennisation, d'instituer une représentation auprès des pouvoirs publics comme des institutions étrangères.
+Ces coordinations peuvent porter sur des événements dont les recherches apparaissent suffisamment nombreuses pour justifier une mise en réseau. Elles peuvent aussi concerner des champs de recherche plus larges, afin de renforcer la connaissance spécialisée et le partage de la connaissance entre spécialistes, de confronter des expériences, des interrogations et des résultats et de permettre de revenir différemment, utilement, vers des champs de recherche plus précis.
+La qualité du travail conduit au sein de la Mission et l'ouverture à laquelle elle a pu se livrer ont démontré la possibilité de tels regroupements de chercheurs. La nécessité est affirmée d'une approche large et critique des objets étudiés, de même qu'est reconnue l'importance du rôle des spécialistes d'institutions étrangères et internationales pour la réussite d'une mise en réseau d'équipes.
+La Mission recommande que la mise en réseau, essentielle pour rendre visibles des recherches neuves et des collectivités de travail, émane de l'initiative des chercheurs. Initiatives que le CNRS, avec son Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), pourrait accompagner et doter de moyens, tandis que le Centre international de ressources également projeté (voir le deuxième groupe de recommandations) pourrait bénéficier de son impact scientifique, pédagogique, éducatif, documentaire, etc. Par cette mise en réseau, les institutions françaises et leurs chercheurs prendront toute leur place, avec efficacité, dans le paysage international de la recherche.

4-Cette mise en réseau appelle la constitution d'une tête de pont sous la forme d'une structure confédérale capable de représenter la recherche française à l'étranger et dans les instances internationales. Une telle institution pourrait constituer aussi une instance de réflexion professionnelle, d'échanges d'expériences et de formation des jeunes chercheurs à des terrains d'une grande complexité, et présentant des risques certains, tant politiques que psychologiques. Sur la base de l'exemple de la Mission, un séminaire permanent pourrait assurer ces responsabilités en matière d'investissement critique sur les capacités passées, présentes et futures de la connaissance, sur les effets sociaux, politiques et éducatifs des savoirs en question, sur les conditions épistémologiques, politiques et morales de la recherche, sur les risques de l'enquête et la menace du négationnisme, sur la préservation de la liberté de recherche et d'enseignement.

5-la mobilisation en faveur de projets scientifiques à vocation pédagogique et publique portés par des chercheurs comme le projet de musée/lieu de mémoire de la Shoah imaginé pour la Pologne par l'historien Jan T. Gross ou l'évolution muséale des camps d'Auschwitz-Birkenau. Celle-ci prendrait une dimension internationale afin d'attester de l'universalité des victimes raciales et politiques du nazisme et de dégager ces sites, majeurs pour l'histoire du monde, de toute instrumentalisation politique.

6-le soutien des institutions de recherche aux chercheurs visés par les négationnismes, comme ceux du génocide des Arméniens, du génocide des Tutsi au Rwanda ainsi, le génocide des Juifs d'Europe, **et une solidarité institutionnelle et intellectuelle avec les chercheurs persécutés dans leur pays pour leurs travaux, l**a liberté de recherche et d'enseignement ne possédant pas de frontières comme l'a relevé la Mission.

LA POLITIQUE ET L'ÉTAT

DEUXIÈME RECOMMANDATION : SOUTENIR L'EFFORT DE RECHERCHE PAR UNE POLITIQUE PUBLIQUE VOLONTARISTE

Les pouvoirs publics sont appelés à favoriser les atouts de la recherche en France par des initiatives cohérentes :

1-l'appui à la recherche par la mise à disposition d'ingénieurs et l'apport en ressources administratives et financières aux équipes légères (type séminaires, groupes, programmes hors recherche financée, revues en ligne comme *Violence de masse et Résistance*), afin d'amplifier leur dynamisme scientifique, **l'aide au développement scientifique et pédagogique des associations et fondations mémorielles** dès lors qu'elles le souhaitent, **l'investissement dans la création d'unités de recherche pour les sujets déficitaires, et le soutien à la jeune recherche** par un plan de financement exceptionnel de contrats doctoraux (l'ensemble de ces actions étant soumis à des procédures d'évaluation de la qualité scientifique des recherches et des initiatives). Il s'agit de densifier ce qui existe, de développer les champs actuellement absents de la recherche, de parvenir en conséquence à couvrir l'ensemble des thèmes associés (génocides-crimes de masse-violences extrêmes), de fonder ce dynamisme scientifique et pédagogique sur une forte internationalisation afin de permettre à la France d'acquérir un rôle moteur dans les savoirs sur l'inhumanité. Il s'agit aussi, particulièrement pour la dernière recommandation, d'investir pour le futur, à la fois en termes d'intensification des savoirs scientifiques, de construction de carrières universitaires et, enfin, de conception qu'un pays se fait de son avenir et de sa responsabilité mondiale.

2-l'encouragement des composantes universitaires (universités, grands établissements, grandes écoles, ESPE) au développement de l'enseignement supérieur des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages, et à la connaissance des savoirs et des pratiques de la recherche

3-la décision affirmée au sommet de l'Etat d'étendre la politique des archives et de la porter résolument aux niveau européen et international pour que la France retrouve sa place dans l'action et la réflexion archivistiques, - la proposition de « Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » devant y contribuer notamment.

Cette politique d'Etat implique en conséquence :

+une initiative diplomatique et professionnelle en faveur d'une place accrue de l'archivistique française dans la politique internationale de collecte des archives des génocides, crimes de masse et violences extrêmes non documentés ou insuffisamment documentés à l'heure actuelle, notamment par une action spécifique sur la Communauté européenne ;

+une préoccupation accrue pour le sauvetage des archives judiciaires, incluant celles des cours de justice nationales et internationales mais aussi celles des procédures non parvenues à leur terme ;

+la mise en œuvre de la résolution du président Hollande en faveur de la « Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » confiée à l'historien Raymond H. Kévorkian ;

+l'extension de la politique d'ouverture concernant aujourd'hui les archives des traites et des esclavages, des colonisations, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre d'Algérie, vers les fonds d'archives publiques ou privés, conservés dans les services d'archives publics relatifs à l'assistance française aux dictatures d'Amérique latine et à l'intervention de la France au Rwanda durant le génocide des Tutsi –ceci en procédant à des dérogations générales prévues par la loi, à la déclassification systématique par les autorités émettrices concernées des documents couverts par le secret de la défense nationale devenus librement communicables par application du code du patrimoine et de l'instruction générale interministérielle 1300, à la déclassification et à des dérogations individuelles de documents intéressant la recherche, ainsi qu'en opérant un retour vers le domaine public de fonds réputés à tort privés dont les documents résultent d'une activité publique. Cette politique d'ouverture implique le soutien à la sauvegarde matérielle, au classement, à la description et à la numérisation des fonds d'archives relatifs aux génocides, crimes de masse, violences extrêmes et esclavages afin d'en favoriser la connaissance, l'appropriation, l'exploitation scientifique et l'accès ;

+le lancement d'une mission d'étude documentaire et archivistique sur les conditions dans lesquelles des biens appartenant aux personnes internées comme « Nomades » ont été confisqués, ou, d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou vol, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy entre 1940 et 1945 (et par les autorités de la IVe République, entre 1945 et 1946), sur le modèle de la Mission Mattéoli pour les biens des Juifs de France spoliés, mission pouvant déboucher à terme sur la constitution d'un Mémorial de l'internement et de la déportation des Tsiganes en France et aider à la constitution d'une Mission d'étude sur les préjudices causés par l'internement des personnes désignées comme « Nomades » entre 1940 et 1945.

4-la coordination à l'échelle nationale et une impulsion à l'échelle européenne et internationale des politiques d'institutions documentaires (bibliothèques, archives, centres de recherche, associations, etc.) en faveur de la sauvegarde des données relatives aux génocides, crimes de masse, violences extrêmes et esclavages en cours.

5-l'extension des missions du Centre des monuments nationaux aux lieux de mémoire et des lieux pour l'histoire en France relatifs aux génocides, crimes de masse, violences extrêmes et esclavages, sans que les institutions déjà existantes ne doivent renoncer à leur personnalité juridique ni à leur type de fonctionnement.

6-la création d'un « Centre international de ressources sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages » (CIRE) qui viendrait soutenir la recherche, l'enseignement, l'éducation, la médiation, la création et la documentation. Il pourrait réunir un ensemble de ressources scientifiques, de publications et de fonds archivistiques numérisés, conserver l'ensemble des résultats en matière de recherche et de pédagogie, et tisser des relations suivies avec des institutions étrangères de même nature. Il aurait vocation à s'intéresser à l'histoire mondiale. Il pourrait fonctionner en réseau et assurer des tâches de formation (pour le monde scolaire, pour d'autres institutions du secteur public) sans revendiquer aucun monopole, compte tenu de l'existence d'institutions comme le Mémorial de la Shoah. Des portails documentaires seraient créés à cette fin, dont l'un sur les fondements des normes d'humanité, un autre sur les développements de l'inhumanité, un troisième sur la justice pénale nationale et internationale. Localisé dans un lieu physique (un bâtiment emblématique qu'il conviendra de définir), le Centre de ressources disposera des moyens nécessaires pour accueillir des publics spécialisés ou non, sans omettre les publics scolaires. Ce bâtiment et cet accueil permettraient la mise en place d'un parcours muséographique permanent et l'organisation d'expositions conçues pour être également présentés dans d'autres lieux, démultipliant ainsi l'action du Centre national et international de ressources.

L'ÉCOLE ET LA PÉDAGOGIE

TROISIÈME RECOMMANDATION : ACCOMPAGNER LA REFLEXION PEDAGOGIQUE A L'ECOLE, DANS L'ETAT ET DANS LA SOCIÉTÉ

L'apport des savoirs et des engagements scientifiques, et la mobilisation des pouvoirs publics en faveur de la connaissance débouchent sur un accompagnement nécessaire de l'enseignement, de l'éducation et de la formation en France sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages, en écho aux initiatives européennes et aux ressources internationales comme celles de l'UNESCO dont la France accueille le siège. On recommande :

1-un plan de formation des élus, des fonctionnaires des ministères régaliens (Justice, Affaires étrangères, Défense, Intérieur) et de certaines professions comme celles de médecin, avocat, journaliste, membre de ONG, archiviste, documentaliste et bibliothécaire. Cette formation est rendue plus nécessaire encore après le génocide des Tutsi au Rwanda et les attaques terroristes de Daech en France de 2015. La formation continue sous la forme de partages d'expériences et d'historicisation des situations vécues est également à privilégier.

2-une politique de formation aux savoirs de la recherche et d'encouragement à l'innovation pédagogique des professeurs, des éducateurs et des personnels de direction.
+La formation des professeurs profitera de la mise à disposition tant des acquis de la recherche que des bases documentaires par le Centre international de ressources. Dans les établissements, elle pourra reposer sur les capacités des CDI et les initiatives des professeurs documentalistes, mais également sur le partage des expériences de recherche accumulées par de nombreux professeurs titulaires d'un master recherche ou d'un doctorat, membres associés de laboratoires et publiant des travaux originaux. La formation s'inscrira dans les programmations académiques, régionales et nationales de formation qui devront s'appuyer sur les départements universitaires, les laboratoires de recherche, les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et l'Ecole supérieure de l'Education nationale (ESEN), sur les partenaires à vocation d'opérateurs publics tel le Mémorial de la Shoah, et sur les corps nationaux et régionaux disciplinaires d'inspection. La formation initiale des professeurs s'appuiera sur les enseignements dispensés par les départements universitaires, dans les ESPE dont le tronc commun peut accueillir une formation à la recherche sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages, et par le biais des concours de recrutement dont les questions de programme doivent s'ouvrir à ces sujets, tandis que la formation continuée bénéficiera d'un effort de valorisation. Les personnels de direction, ceux de la vie scolaire, les corps d'inspections et les équipes de formateurs, qui tous font partie de la communauté éducative, sont également concernés par cette formation.
+Considérant l'importance de l'enseignement des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages, les professeurs recevront une formation sur des événements qui ne figurent pas (encore) dans les programmes, comme le génocide des Tutsi au Rwanda.
+Découlant de cette formation, l'accompagnant et parfois la précédant, l'innovation pédagogique des professeurs dans les classes, dans les établissements et dans les projets hors-les-murs prendra appui sur le Centre international de ressources et sur les offres des communautés de recherche tels que le Mémorial de la Shoah, le Mémorial de Caen, l'Union de Déportés d'Auschwitz, l'initiative Convoi 77, Ibuka-France, etc.[642]
+Une approche réflexive et critique de l'enseignement et de l'éducation sera encouragée auprès des professeurs et des éducateurs amenés à se former sur ces sujets, mais aussi en direction des élèves en les amenant à réfléchir sur les conséquences de tels événements pour les démocraties. Cette démarche consistera à réfléchir à la portée des Constitutions, des lois fondamentales et des déclarations des droits de l'homme, étant donné le défi que représente pour les sociétés démocratiques le fait de penser, prévenir et réprimer les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. Tous les enseignements disciplinaires, philosophie, histoire-géographie, EMC, SES, lettres, langues, arts, … sont qualifiés pour assumer cette formation aux savoirs et aux pouvoirs constitutionnels.

3-la concrétisation de la décision présidentielle d'instaurer dans les établissements et les institutions culturelles publiques une « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse », son extension aux institutions

[642] La « Semaine de la recherche » offrira un cadre privilégié à cette activité (voir plus bas).

culturelles publiques (dont les instituts français à l'étranger), et l'incitation des professeurs et des équipes à travailler dans l'esprit de l'enquête, de l'engagement et de la connaissance.

+La « Semaine de la recherche » ouvre sur de multiples possibilités pédagogiques et éducatives grâce à l'engagement des équipes de professeurs, la rencontre avec des chercheurs, la venue de témoins, la présentation d'œuvres, l'implication des élèves et de l'ensemble de la communauté dans la préparation, la réalisation et la valorisation de ce temps d'apprentissage spécifique. La « Semaine de la recherche » peut lancer les ponts nécessaires entre l'école et l'université, entre la transmission de la connaissance et sa fabrique savante, entre les mémoires et les savoirs, etc., et cela pour toutes les classes. Elle constitue un moment privilégié d'enseignement ouvert et dynamique, interdisciplinaire et hors-les-murs, qui peut accueillir aussi bien des initiatives sur le temps de la semaine que d'être l'aboutissement de projets menés sur l'année. Elle fournira aux équipes pédagogiques un temps et un espace d'innovation ne se limitant pas à cette seule semaine et au cadre exclusif de l'établissement, ouvrant des perspectives pédagogiques redéployées et des opportunités d'accompagnement et de formation des élèves.

+La « Semaine de la recherche » débuterait chaque 24 avril afin de souligner, à l'occasion de la date anniversaire du déclenchement du génocide des Arméniens, l'importance de la recherche sur tous les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes et la nécessité d'en transmettre la mémoire. Lorsque les académies seraient en congé, cette « Semaine » pourrait être avancée ou différée. Se voulant à la disposition des équipes enseignantes et des établissements, elle ne revêtirait aucun caractère obligatoire.

+Afin de préparer cette « Semaine de la recherche » et de poursuivre ses résultats, les professeurs documentalistes des établissements et les Centres de documentation et d'information dont ils ont la charge participeraient avec l'équipe enseignante et l'équipe de direction à la valorisation comme à la conservation de ses acquis.

+Les classes de collège pourraient privilégier la dimension d'enquête de la recherche tandis que les classes de lycée pourraient s'attacher à la fabrique des savoirs et aux nouvelles recherches nécessaires à une meilleure compréhension des faits. La rencontre avec des chercheurs dont des étudiants avancés (comme les doctorants et les post-doctorants), pourrait se faire dans l'établissement, y compris sous la forme de « résidence » de quelques jours, ou bien dans les universités et les centres de recherche invités à contribuer à l'effort général de connaissance et de compréhension.

+Les institutions publiques et associatives de la culture (nationales, régionales ou locales), prendraient leur part de ces rencontres en ouvrant leurs portes (musées, bibliothèques, archives, MJC…). Les sites-musées et les associations-centres de mémoire, qui renforcent progressivement leurs ancrages scientifiques par l'adjonction d'équipes de chercheurs, ont une vocation particulière à participer à la « semaine de la recherche », qui ne concerne pas seulement le milieu scolaire.

+La « Semaine de la recherche » aurait aussi vocation à s'étendre internationalement, à commencer par les partenaires européens de la France dont l'Allemagne qui possède une haute expertise sur la sortie de génocide et dispose d'une historiographie puissante sur le sujet.

Relativement à l'incitation des professeurs et des équipes à travailler dans l'esprit de l'enquête et de la connaissance qui définit la « Semaine de la recherche », il est

recommandé d'aborder des thèmes d'engagement à travers les combats des chercheurs, des écrivains, des juristes, des témoins, etc. pour défendre la possibilité de la connaissance et de la vérité –autant de moyens, d'attitudes et d'engagements qui rappellent que la résistance est possible, donc nécessaire.

+Dans le cadre des programmes, des modules inspirés de la classe de Terminale (« l'historien face aux mémoires de la Seconde Guerre mondiale / de la guerre d'Algérie ») pourraient intéresser de nombreuses disciplines :

> pour l'histoire et la géographie, « les historiens et les géographes face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages » ; pour la philosophie, « les philosophes face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages » ; pour l'EMC, « les personnes et les citoyens face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages » ; pour les sciences économiques et sociales et dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, « les journalistes face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages » ; pour les lettres et les langues, « les écrivains et les poètes face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages » ; pour les arts, « les artistes face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes et aux esclavages ». Les autres disciplines sont moins directement concernées, même si la préparation comme la mise en œuvre des génocides questionnent par exemple la perversion des savoirs scientifiques et des compétences techniques (médecins, chimistes, statisticiens…).

+Les connaissances apportées dans le cadre de ces modules mis à la disposition des professeurs se rattacheront à celles des programmes, mais elles prendront une signification particulière du fait de l'insistance sur l'enquête sur les savoirs et leur construction (souvent difficile, voire périlleuse), sur les acteurs de cette élaboration, sur les engagements individuels et collectifs. La construction à l'identique des modules pour chaque discipline permettra de réaliser des enseignements croisés qui pourront s'appuyer sur la part du droit et de la justice dans la construction de ces savoirs.

+« La Semaine de la recherche » comme les ressources fournies par les CDI des établissements, les musées et site-musées, les archives et les différents types de « Mémoriaux », les voyages et déplacement sur les lieux de l'histoire, et bien sûr le Centre international de ressources projeté par la Mission, favoriseront la formation des enseignants. Cette formation visera la compréhension de la recherche, de la création, de la pensée face aux génocides, aux crimes de masse, aux violences extrêmes, ainsi qu'aux esclavages, et elle permettra une meilleure utilisation – notamment critique – des ressources. Elle mettra en valeur les usages éclairés de la liberté pédagogique. Celle-ci devient concrète et plus assurée lorsqu'elle peut s'appuyer sur des connaissances scientifiques et se nourrir de l'engagement pour la vérité.

4-l'intensification des projets pédagogiques d'histoire proche, aussi bien locale que personnelle.

+L'intérêt pour l'histoire locale peut découler de la « Semaine de la recherche », mais aussi des nombreuses initiatives de classes, d'établissements et de partenariats déjà existants. Les professeurs et les élèves sont amenés à travailler sur une histoire proche, parfois personnelle, sur les violences extrêmes incarnées dans la déportation, l'arrestation,

l'internement dans des camps, l'exode, l'exil et la persécution, ainsi que sur la survie, le sauvetage, la résistance (y compris par le témoignage et sa transmission) et le combat contre l'inhumanité. Cette entrée par l'histoire locale peut toucher l'histoire des élèves et des familles, celle des professeurs et des personnels, celle de l'établissement et du quartier. L'histoire locale comme le passé des élèves et des établissements peuvent être exploités en profitant de l'intérêt des élèves ou du besoin d'éclairer un nom d'école ou une plaque apposée à son entrée.
+Ces approches devraient profiter de la disponibilité de chercheurs prêts à venir en classe et de l'évolution des recherches sur les expériences vécues, la mémoire restituée et la micro-histoire. Le rôle accru des bibliothèques et des CDI, ainsi que l'animation du réseau des professeurs en lien avec la recherche et de ceux qui ont en charge de services éducatifs d'archives, permettent d'ores et déjà de valoriser cette démarche. L'histoire proche est également celle que tentent de transmettre des œuvres littéraires, des romans graphiques, des récits autobiographiques ou des fables politiques que les professeurs utilisent avec pertinence tout au long de la scolarité de leurs élèves, et souvent dès les dernières classes de primaire. L'histoire proche peut prendre appui sur les nombreux lieux d'histoire en France comme les musées et les sites-musées, les mémoriaux, etc. qui constituent souvent des ressources très accessibles pour les classes et leurs professeurs.

5-L'enseignement et l'éducation au droit, à son histoire, à ses progrès, afin de sensibiliser la jeunesse à la gravité des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression, mais également aux avancées que constituent ces incriminations et l'éducation à leur historicité et aux garanties constitutionnelles de protection des personnes et de l'Etat de droit. L'objectif de cette éducation est triple. Il s'agit d'apporter aux élèves une connaissance générale sur le droit, sur la force de l'Etat de droit et l'importance des garanties constitutionnelles de protection des personnes. Il s'agit aussi de montrer les pouvoirs de la justice devant les violences collectives les plus criminelles et l'importance d'une dimension internationale en même temps que nationale (en vertu du principe de compétence universelle). Il s'agit enfin d'exercer un sens critique pour situer les limites de l'action pénale, afin de mesurer ses échecs, d'appeler à la vigilance sur la régularité de la justice et de maintenir un espoir raisonné dans l'avenir du droit humanitaire.

6-une démarche de sens et de responsabilité pour l'enseignement des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages dans les classes des écoles.
+La Mission recommande cette démarche, essentiellement en cours moyen, concerné par un programme portant sur les guerres mondiales au sein du thème 3 (« La France, des guerres mondiales à l'Union européenne ») sans écarter l'enseignement de la colonisation dans le thème 1 (« Le temps de la République »). L'extermination des Juifs d'Europe est inscrite dans les programmes de l'école primaire. Les nouveaux programmes appliqués à la rentrée 2008 ont confirmé l'enseignement obligatoire au cours moyen de *l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis, un crime contre l'humanité*.
+Trois préconisations sont conseillées aux professeurs des écoles, aux formateurs et aux conseillers pédagogiques. Il convient tout d'abord de ne pas exposer sans préparation les jeunes élèves aux faits de destruction et de violences extrêmes, et de s'attacher à montrer

comment les guerres ont atteint profondément les sociétés et l'humanité elle-même, et comment la République n'a pas toujours défendu suffisamment les individus et leurs libertés voire s'est employée à les persécuter. L'étude des mécanismes préparatoires aux génocides et aux crimes de masse peut être abordée notamment, à travers des faits de persécution au quotidien, des actes de discrimination et d'exclusion qui peuvent paraître de prime abord presque insignifiants. L'approche par l'attention aux traces d'un passé que les processus génocidaires s'emploient à détruire aussi sûrement que les personnes et les groupes, peut aussi permettre des pédagogies dépourvues d'effroi, formatrices, orientées vers la prise de conscience du devoir d'histoire et à la solidarité avec les persécutés. En tout état de cause, il convient d'être attentif aux demandes des jeunes élèves sur le sujet, de ne pas les exposer aux traumatismes du passé sans leur permettre de les dépasser par des modèles d'engagement et de sauvetage, et de toujours faire prévaloir dans l'enseignement la vie sur la mort, l'humanité sur l'inhumanité.
+Face aux élèves de toutes les classes et de tous les niveaux, ainsi que devant les étudiants des premiers cycles universitaires, il est demandé d'accompagner toujours le récit de la destruction des personnes et des groupes – s'il doit intervenir – par une approche des refus de la violence extrême, par un exposé des réponses (par exemple pénales ou scientifiques), des résistances et des engagements de connaissance, afin non de minimiser la gravité de des crimes, mais de transmettre également aux élèves des visions positives et ne pas les enfermer dans le traumatisme de l'inhumanité.
+Il importe également d'apporter dans l'enseignement des éclairages sur les dispositifs de protection des individus et des populations déployés au cours des événements (dispositifs rares mais réels) dans les démocraties (et seulement dans les démocraties), mais aussi après et avant ces derniers, en particuliers les défenses constitutionnelles contre les discriminations, les persécutions, les racialisations, les atteintes (même minimes) à la dignité, à l'intégrité et à la liberté humaines, qui peuvent contribuer à fabriquer les mécanismes idéologiques et sociaux nécessaires à l'accomplissement de la destruction. Cela suppose de souligner, par exemple, l'importance des droits proclamés dans les Constitutions démocratiques.

LE DROIT ET LA JUSTICE

QUATRIEME RECOMMANDATION : RAPPROCHER INTELLECTUELLEMENT LE MONDE JUDICIAIRE, LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET L'ENSEIGNEMENT

L'étude de la recherche et de l'enseignement des génocides, des crimes de masse, des violences extrêmes et des esclavages fait apparaître des liens stratégiques avec le droit et le monde judiciaire, liens qu'il s'agit de mieux définir et dynamiser, notamment par :

1-La réalisation d'un portail documentaire global « droit, justice et recherche » incluant toutes les ressources disponibles, comme le besoin s'en fait fortement sentir[643], sous la responsabilité du futur Centre international des ressources (CIRE). Ce portail d'accès à la

[643] Déclaration de Bruno Cotte, ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation et ancien juge international, lors de la remise de la Note d'étape de la Mission (MENESR, 30 mars 2017).

documentation sur les procès, les divers mécanismes de justice post-crise et les travaux des chercheurs, permettrait de pallier l'actuelle situation de dispersion et de segmentation (notamment selon les disciplines).

2-L'encouragement à poursuivre la recherche sur la matière juridique et le domaine judiciaire, tant au sein des laboratoires de sciences sociales que dans les facultés de droit, dans les écoles de formation des magistrats et des haut-fonctionnaires, et dans les institutions de formation et de connaissance comme l'Institut des hautes études sur la justice ou l'Association française pour l'histoire de la justice. Les départements de droit et de sciences sociales de l'enseignement supérieur doivent être encouragés à créer des séminaires communs sur l'analyse des crimes de masse. Pour ce qui concerne l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), il serait souhaitable de permettre à des chercheurs en sciences sociales et à des magistrats de construire *en commun* des programmes de formation continue sur le sujet, en s'appuyant notamment sur le travail déjà effectué au sein des institutions précitées et en valorisant des instances de consultation telles la mission conduite au sein du ministère des Affaires étrangères par la magistrate Lara Danguy des Déserts favorisant un échange entre les ministères, les universitaires et les praticiens de la justice pénale internationale.

3-L'introduction d'une formation au droit dans tous les cursus des élèves des classes préparatoires, des grandes écoles, et des étudiants des premiers cycles universitaires, une formation reposant sur une triple connaissance de la prévention et de la répression des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, des protections constitutionnelles de la personne et de sa dignité indérogeable, et des basculements du droit vers la justification de régimes tyranniques et de systèmes de déshumanisation.

4-la confrontation des expériences entre chercheurs en sciences sociales et enquêteurs judiciaires, et l'accès des magistrats aux ressources universitaires sur les situations de crise
+Dans son décret relatif aux conditions de diplôme pour exercer les fonctions d'assistant auprès du pôle spécialisé en matière de crimes contre l'humanité, les pouvoirs publics ont ouvert le recrutement aux chercheurs en sciences sociales, en mentionnant les professions d'historien et d'ethnologue. Dès sa création, le Pôle a intégré jusqu'en août 2017 un chercheur en sciences sociales, qui a cherché à relier la recherche universitaire au monde judiciaire afin de réaliser des enquêtes les plus pointues possibles. Les enquêteurs judiciaires doivent pouvoir s'appuyer sur les chercheurs en sciences sociales spécialisés dans les situations de crise. Dans le cadre du génocide des Tutsi au Rwanda, des contacts ont été établis notamment avec des chercheurs de l'EHESS et du CNRS connus pour leurs enquêtes de terrain. Outre une publication commune dans la revue *Grief* de l'EHESS, ces échanges ont permis aux chercheurs de mieux comprendre les attentes judiciaires avant de venir déposer au procès. Cette contribution a souligné l'importance des échanges entre le monde judiciaire et le monde scientifique. Elle a rappelé aussi ces échanges, qui se fondent sur l'indépendance réciproque des chercheurs et des magistrats. Leurs fonctions, leurs statuts, leurs responsabilités ne sont pas identiques. L'idée demeure en revanche de pouvoir apprendre des uns et des autres afin de faire prévaloir le principe de connaissance (sinon de vérité).

+Egalement encadrée par cette condition préalable, la collaboration souhaitée entre les bibliothèques des cours de justice (Cour d'Appel de Paris, Cour de cassation) et les bibliothèques d'université ou de laboratoire pourrait déboucher sur la constitution d'un fond d'ouvrages en sciences sociales, l'activation de l'accès à un certain nombre de revues pertinentes, l'organisation de rencontres régulières, et la création d'un portail droit-documentation-recherche de type Corpus.
+La création d'un espace modulable d'échanges interdisciplinaires consacré au thème « Justice et crimes de masse » pourrait être parallèlement envisagé. Dans un premier temps, il s'agirait d'un réseau adossé à un site internet, éventuellement une société savante. Une première réalisation pourrait être l'organisation d'un séminaire réunissant les spécialistes des différentes sciences sociales pour présenter les orientations récentes de leurs recherches (impliquant des doctorants). Ce séminaire aurait vocation à se pérenniser en fonction d'éventuels soutiens institutionnels. Le réseau « Justice et crimes de masse » pourrait, dans un deuxième temps, concevoir et proposer des formations juridiques adaptées pour les chercheurs et les enseignants du secondaire, ainsi que des enseignements spécifiques en sciences sociales pour les praticiens du droit. Sous les deux aspects, une réflexion pourrait être engagée avec la magistrature, les écoles militaires, les écoles de police, les organisations non-gouvernementales spécialisées dans la défense des droits de l'homme et du droit humanitaire.
+Ces rencontres pourraient aussi permettre de réfléchir aux méthodes d'enquête élaborées et mises en œuvre par la justice internationale au regard des techniques employées par d'autres professionnels qui parcourent les mêmes zones de conflit, comme les chercheurs en sciences sociales et les reporters de guerre. Les objectifs du réseau à moyen et long terme du réseau pourraient être d'encourager la recherche sur les nouveaux enjeux des conflits et crises humanitaires majeures : nouvelles techniques d'affrontement, actes terroristes, crimes écologiques, migrations provoquées par les crises, nouvelles méthodes d'enquête, évolution des procédures judiciaires, etc. Le réseau serait ouvert aux professionnels extérieurs au monde de l'enseignement et de la recherche : militaires, policiers, magistrats, personnels des organisations internationales et du monde associatif.
+Le réseau devrait être conçu dès l'origine dans un cadre européen, tisser des liens avec des partenaires européens tels que l'Académie internationale des Principes de Nuremberg, et reposer sur les ressources réunies par le Centre international projeté.

6-L'implication soutenue de la France dans le travail d'évolution des cadres juridiques et des procédures pénales au niveau international. Elle pourrait prendre appui sur les ressources intellectuelles, documentaires et scientifiques ainsi produites et mises au service d'organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies (avec le projet de Convention relative aux crimes contre l'humanité), l'Union européenne et le Conseil de l'Europe au sein desquelles les juristes français sont de plus en plus présents.

Postface, par Henry Rousso, vice-président de la Mission

Le présent rapport rend compte d'une Mission inhabituelle au regard des circuits d'évaluation de la recherche car l'initiative des pouvoirs publics avait pour objectif de dresser un panorama des études menées en France sur les génocides et crimes de masse en décloisonnant les disciplines et les approches, en abordant dans une même réflexion recherche, enseignement supérieur et secondaire, en menant une consultation large d'acteurs et d'observateurs au-delà des milieux éducatifs et universitaires.

La Mission a été lancée peu après les attentats de janvier et de novembre 2015 qui ont replongé le pays dans une violence inédite depuis la fin de la guerre d'Algérie. Elle s'inscrit dans un contexte qui a vu, depuis les années 1980, croître la sensibilité publique autour de la mémoire de la Shoah, puis des autres grands crimes de masse de l'histoire récente, et qui s'est traduite, une décennie plus tard, par des politiques de reconnaissance et de réparation à l'échelle française et internationale. Or, depuis quelques années, dans la situation de crise que connaît l'Europe, on assiste à une remise en cause ce qui était considéré comme un progrès des sociétés démocratiques. Les discours et mensonges révisionnistes sur l'histoire de la Seconde guerre mondiale s'expriment ici ou là, parfois au plus haut niveau comme en Pologne ou en Hongrie. De manière plus générale, la suspicion grandissante envers le savoir et l'information, la propagation de fausses nouvelles et de théories « complotistes », la persistance voire le développement de thèses négationnistes sur le génocide des Arméniens, celui des Juifs ou des Tutsi constituent des problèmes majeurs de société qui expliquent un tel investissement des pouvoirs publics.

La Mission a eu pour premier objectif de formuler un diagnostic sur l'état de la recherche française. Elle a tenté de prendre la mesure des acquis tout en suggérant de nouvelles perspectives, sur tel ou tel événement en particulier, mais aussi sur la dimension comparée ou sur l'étude des génocides et crimes de masse comme catégories *sui generis*. En effet, les auditions ont mis en avant l'idée qu'il fallait rattraper un retard, encourager une meilleure coordination d'initiatives parfois dispersées, donner à ces recherches une meilleure visibilité.

La Mission a travaillé dans un esprit d'ouverture disciplinaire car toutes les sciences humaines et sociales, les disciplines relevant de la psychologie, les neurosciences ont investi le champ depuis longtemps, chacune avec ses présupposés, ses méthodes, ses finalités propres. Elle a également tenu compte de la pluralité des métiers concernés,

en ne se limitant pas à la seule production universitaire et en incluant un large spectre d'activités qui contribuent à forger une connaissance commune, théorique et pratique, sur la violence de masse : chercheurs, magistrats, avocats, militants associatifs, représentants d'ONG, médecins, scénographes, artistes de tous horizons, et bien sûr enseignants de tous niveaux, du primaire au supérieur : une possibilité qu'offre de manière originale, grâce aux passerelles qui existent entre ces univers, le système éducatif français.

Au terme de plusieurs mois de travail et d'échanges, on peut souligner quelques éléments saillants. Tous les participants ont pu noter l'écart notable entre, d'un côté, la vivacité des disputes publiques sur ces sujets où polémiques idéologiques, controverses scientifiques, querelles de personne sont assez fréquentes et, d'un autre côté, la sérénité avec laquelle chacun s'est écouté durant des mois, sans que les éventuels désaccords empêchent le dialogue. Le cadre particulier de la Mission dont les travaux se sont déroulés dans un lieu œuvrant pour un objectif commun, sans que l'on privilégie telle institution, telle approche, telle discipline y est sans doute pour beaucoup. La Mission elle-même, sans préjuger de ses suites éventuelles, par la manière dont elle a été organisée, a donc été une étape dans l'évolution qu'elle cherche à promouvoir, à savoir créer ou reconfigurer dans un cadre collectif, transversal et ouvert, un milieu de chercheurs, d'enseignants, d'experts, d'acteurs pour faire circuler des savoirs et des expériences.

On a pu également noter la très forte implication personnelle des acteurs sollicités, quel que soit leur profil. Les enseignants et chercheurs sont certes animés par la curiosité scientifique, mais ils souvent mus par des raisons personnelles, familiales ou autres, et plus encore par un engagement moral. Fatma Müge Göcek a expliqué comment elle devait constamment répondre à des compatriotes suspicieux qu'elle n'était pas d'origine arménienne bien que spécialiste du génocide de 1915, mais turque. L'africaniste Jean-Pierre Chrétien, qui a contribué à sensibiliser l'opinion française sur le génocide des Tutsi, en 1994, a expliqué à quel point la nécessité de montrer qu'il ne s'agissait en rien de « massacres interethniques », a réorienté son activité, avec un fort investissement dans l'espace public. Souvent, des conflits contemporains comme la guerre en ex-Yougoslavie, la « décennie noire » en Algérie ou les attentats du 11 septembre ont permis d'ouvrir de nouveaux champs de recherche ou de renouveler les questionnements sur des événements plus lointains, comme les deux guerres mondiales. L'anthropologue Véronique Nahum-Grappe parle d'un « sentiment d'urgence » qui souligne la prégnance du lien entre le passé et le présent, entre la réflexion à distance et l'engagement à chaud, entre la sérénité de l'enseignement et l'intervention en situation de crise. La mission a pu ainsi mesurer à quel point la plupart des acteurs engagés dans la connaissance des crimes de masse pouvaient être parfois personnellement affectés (sans même parler de ceux qui

prennent des risques physiques sur le terrain). Le côtoiement sur le long terme de la violence, de la souffrance, de la mort, implique une réflexion sur la formation des jeunes chercheurs. Quand on travaille dans ces domaines, il est nécessaire de les sensibiliser à la responsabilité qui est la nôtre et d'énoncer quelques principes éthiques : maîtriser les effets de discours dans l'espace public, distinguer les sentiments, les opinions et le travail scientifique, en somme apprendre à se comporter « devant la douleur des autres » (Susan Sontag).

Concernant la recherche, la mission a pu mesurer qu'il existait une base scientifique solide. L'étude comparée des génocides et crimes de masse n'est plus un champ vierge et de nombreuses initiatives ont été conduites en ce sens depuis une vingtaine d'années. De même, les travaux français sur la Shoah et le nazisme sont désormais largement reconnus au plan international. La France peut également se prévaloir d'avoir lancé des recherches majeures sur le génocide au Rwanda, un terrain encore largement en friche. De même, la recherche française exerce depuis longtemps une grande influence dans la sociologie et l'histoire de la mémoire, ou encore la question de la colonisation et de l'esclavage, pour ne citer que quelques exemples.

Pour autant, question la plus débattue, intrinsèque même à toute réflexion sur les crimes de masse depuis plus d'un siècle, concerne la dénomination des actes de violence et, partant, du périmètre du champ défini par la Mission, question constamment soulevée durant les débats. La plupart des intervenants ont ainsi mis en garde contre l'usage inconsidéré de certains mots : génocide, racisme, massacre, qui n'ont pas le même sens suivant les registres respectifs dans lesquels ils sont utilisés, sans même parler des usages polémiques. À partir de combien de victimes peut-on parler de violence ou de crime « de masse » ? Au regard de quel étalon de mesure peut-on définir une violence « extrême » ou « paroxystique » ? Pourquoi la notion de « génocide » reste-elle aussi instable et variable ? Il faut ici rappeler des évidences : les sciences sociales cherchent à comprendre un crime que les juristes auront à qualifier de manière relativement restrictive, les juges à appliquer à des cas et des individus concrets, et dont les politiques auront à gérer les effets. Comprendre, qualifier, juger, prévenir, commémorer un crime de masse relèvent de processus proches mais différents, voire divergents. S'ajoute à cela le fait que les concepts scientifiques aussi bien que les normes juridiques ou les pratiques judiciaires sont en constante évolution.

De même, comment comprendre la multiplication des dénominations singulières qui ont fait florès à la suite de l'utilisation des termes *Holocauste* ou *Shoah* pour identifier le génocide des Juifs, *Holodomor* en Ukrainien ou l'« extermination par la faim », ou encore *Medz Yeghern*, « le grand crime » en arménien ? L'identification des crimes de masse par des noms propres permet, d'un côté, de marquer leur

singularité et offre sans doute une meilleure reconnaissance aux victimes. Mais d'un autre côté, elle soulève de nombreuses questions historiques, philosophiques ou politiques. En quoi est-il préférable de nommer un génocide avec les termes et dans la langue des victimes plutôt que dans ceux et celle des bourreaux ? Après tout, le massacre des Arméniens n'est-il pas un génocide *turc* (ou ottoman) ? La Shoah n'est-elle pas un génocide *allemand* ? Et le massacre des Tutsi n'est-il pas un génocide *rwandais* ? Dans chaque cas, c'est bien une majorité qui extermine une minorité au nom d'une conception exclusive de la nation toute entière, quand bien même les minorités en question sont partie intégrante de ladite Nation – c'est même la motivation première du crime. Pour éviter les malentendus ou faciliter une réconciliation nationale, faut-il plutôt, parler de génocide « jeune turc », de génocide « nazi » et de génocide « hutu » ?

La Mission a considéré que, *du point de vue de l'enseignement et de la recherche*, ces questions devaient rester ouvertes à la discussion, quelles que soient les souhaits, voire les injonctions formulées par telle ou telle autorité judiciaire, politique ou morale. Elle n'est donc interdit aucune interrogation, et a privilégié malgré certaines critiques, une relative indétermination dans la définition de son périmètre, en incluant aussi bien les génocides et crimes contre l'humanité jugés comme tels par des cours nationales et internationales, que d'autres processus comme les entreprises de colonisation, de décolonisation ou d'esclavage, qui ne peuvent se réduire à leur seule dimension criminelle, mais qui ont entraîné des violences de masse, y compris de type génocidaire, de grande ampleur et, surtout, soulèvent d'autres types de questions : on ne peut rapprocher sans de multiples précautions, le génocide des Tutsi qui a duré trois mois sur un territoire très restreint, et les formes d'esclavage qui sont un phénomène universel inscrit dans la très longue durée de l'Histoire, sur un espace quasi planétaire.

La Mission a également pu constater que certains débats qui ont animé les milieux de la recherche dans un passé récent sont désormais sinon épuisés, du moins dépassés, comme l'opposition entre témoins et chercheurs. Aujourd'hui, il est acquis que les études sur les génocides et crimes de masse, vu la nature particulière de leur objet, doivent accorder une place primordiale aux témoignages, à l'histoire orale, aux archives orales, désormais disponibles en ligne, que les témoignages aient été recueillis par des chercheurs de manière individuelle, par des campagnes systématiques d'entretiens, officielles ou autres, ou dans le cadre de procédures judiciaires. C'était déjà vrai pour la Shoah, événement pour lequel on dispose aujourd'hui de dizaines de milliers de témoignages filmés en même temps que d'une masse documentaire écrite considérable. Ça l'est a fortiori pour des crimes dont les traces écrites sont beaucoup plus rares ou moins faciles d'accès pour lesquels il faut encourager la collecte de manière aussi précoce que possible.

De même, l'opposition entre histoire et mémoire, qui a fait couler tant d'encre, semble révolue. La mémoire des témoins (bourreaux compris) étant une source majeure, les grands crimes de masse ayant souvent entraîné de nouvelles politiques de mémoire et de réparation, il va presque de soi aujourd'hui que travailler sur ces crimes implique de travailler sur leur après-coup, sur les séquelles physiques, les traces psychiques, les phénomènes d'amnésie, d'anamnèse ou d'hypermnésie, ou encore sur les formes de transition, les procès, les politiques de mémoire publiques ou privées. À cet égard, l'étude des sorties de guerre et sorties de génocide, qui constitue l'une des nouveautés de ces dernières décennies dans l'étude des conflits, se présente comme l'un des terrains essentiels à développer dans l'avenir, d'autant que les effets à long terme des crimes de masse continuent de s'exercer sur plusieurs générations, sans limitation de temps.

Il faut également mentionner les progrès accomplis dans l'étude des gestes et pratiques de violence, des modes différenciés d'administrer la mort, d'analyser les blessures et les manières de les réparer, ce que Stéphane Audoin-Rouzeau appelle le « dévoilement des pratiques ». Autrefois contesté, ce questionnement qui croise le regard historique, anthropologique et psychologique est aujourd'hui central dans la compréhension des violences de masse. L'une des conséquences en a été que les différences, parfois les oppositions, entre ceux qui travaillent plutôt sur les victimes et ceux qui travaillent sur les « perpétrateurs » en a été fortement atténuées : comprendre un crime de masse nécessite de s'interroger sur *tous* les acteurs et *tous* les degrés d'implication (ou de non-participation), en abandonnant la grille de lecture proposée par Raul Hilberg dans les années 1980, celle des « exécuteurs, victimes et témoins » (« *perpetrators*, *victims*, *bystanders* »). Celle-ci a eu son utilité pour sortir des binômes de type victimes/bourreaux ou collaborateurs/résistants, mais elle s'avère inadaptée pour comprendre la complexité et la diversité sociale des individus ou des groupes actifs ou passifs impliqués dans un crime de masse. C'est ainsi qu'il faut encourager les recherches sur d'autres manières d'appréhender les groupes cibles, celles qui permettent de ne pas réduire leurs membres à la seule condition de victimes, qui restituent leur autonomie propre, leur identité sociale, leur capacité d'agir et de réagir (par exemple les formes de résistance). Il en va de même pour l'étude de tous ceux qui ne sont ni des victimes directes, ni des exécuteurs, le plus souvent la majorité, dont les comportements varient de la complicité passive à la protection et au sauvetage, à l'image des Justes, catégorie qui a été l'objet ces dernières années d'un investissement aussi bien politique que scientifique.

Les auditions et les enquêtes ont permis aussi de mettre en lumière la nécessité de mieux comprendre certains phénomènes actuels à la lumière de précédents historiques, par exemple les liens entre crimes de masse, déplacements de

population et entreprises d'ingénierie sociale, comme celles menées par le régime nazi ou le régime stalinien. De même, beaucoup de travaux en cours ont soulevé la question des liens entre guerre et violences de masse. Rares sont les situations génocidaires hors d'un contexte de guerre, y compris de guerre civile. Même la Grande terreur soviétique de 1937-1938 a été perçue par ses promoteurs comme une véritable guerre menée contre un ennemi intérieur (Vanessa Voisin). La question est d'importance à la fois sur un plan scientifique et sur celui de la politique ou de la stratégie car elle permet de mieux cerner les difficultés d'une possible intervention pour faire cesser un génocide en cours, question qui débouche presque inévitablement sur la question de l'engagement militaire.

La plupart des débats ont enfin souligné l'intérêt d'enseigner les génocides et crimes de masse au lycée, voire au collège. Leur étude, à la condition que le sujet ne soit ni isolé, ni décontextualisé d'une histoire générale, permettrait d'aborder de très larges aspects de l'histoire du temps présent : les questions idéologiques, les régimes politiques, les facteurs économiques et sociaux, les enjeux stratégiques internationaux. Les crimes de masse concernent aussi (malheureusement) tous les continents. Leur étude relève donc d'une véritable approche mondiale de l'histoire, tout en concernant l'histoire nationale : la France a été directement impliquée dans les phénomènes de colonisation ou la pratique de l'esclavage ; elle a été directement ou indirectement concernée par les trois grands génocides du XXe siècle (Arméniens, Juifs et Tutsi), que ce soit pour en avoir été victime, pour y avoir parfois participé, ou pour avoir accueilli sur son sol d'importantes minorités de survivants, événements historiques qui sont déjà, pour partie, abordés dans les programmes actuels. Cet enseignement permettrait également d'initier les élèves à des questions juridiques, souvent absentes de leur formation, et bien sûr à des questions éthiques et morales.

Je terminerai ces quelques remarques de conclusion par une interrogation plus personnelle. Les travaux de la Mission se sont déroulés alors que résonnait, un peu partout dans le monde, le bruit de massacres, de crimes de masse, d'entreprises génocidaires, en Syrie, en Irak, en Birmanie. Il n'y rien de nouveau à cela. L'anamnèse de la Shoah s'est développée sur fond de guerre en ex-Yougoslavie et avec les échos lointains du génocide au Rwanda. Se pose toujours alors une simple et terrible question : à quoi bon ? Pourquoi un tel investissement sur les crimes du passé alors que nous sommes souvent impuissants devant la barbarie à nos portes ? La réponse est invariablement la même. Sans la connaissance du passé, l'action dans le présent serait sans doute plus ardue, moins éclairée. En outre, comprendre le présent, permet aussi de mieux comprendre le passé, dans une dialectique qui a fondé une partie des sciences sociales contemporaines. De même, tous ceux qui sont impliqués dans l'étude de ces questions, à des degrés divers, sont des lanceurs d'alerte en puissance, et notamment enseignants et chercheurs. Car c'est bien le processus de

connaissance et de transmission qui va, en définitive, après le politique, l'humanitaire ou le judiciaire, continuer à combattre sur le long terme l'ignorance, le déni, le relativisme, la négation et autres discours justificatifs des crimes de masse. Ce ne sont que des fragments de vérité, mais des fragments qui fondent l'identité d'une démocratie digne de ce nom.

REDACTION ET REMERCIEMENTS[718]

La coordination et la réalisation du Rapport (incluant trois volumes d'Annexes) ont été assurées par le président de la Mission, Vincent Duclert. Celui-ci en a soumis l'architecture et le contenu à l'ensemble des membres de la Mission, afin de recueillir leurs avis et leur approbation. Il s'est également chargé de la rédaction du volume de synthèse qui a bénéficié d'une double relecture complète, par Dominique Schnapper, directrice d'études à l'EHESS, membre honoraire du Conseil constitutionnel, première vice-présidente de la Mission, et par Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS, rapporteur de la Mission. Anne-Célia Feutrie, docteure de l'université de Londres, chargée de mission auprès du directoire, Adriana Escobar, doctorante, membre de la Mission, et Jean-Philippe Tremblay-Miller, doctorant à l'EHESS, chargé de mission, ont également relu ce manuscrit (ainsi que Benjamin Moallic, assistant du CESPRA). La Mission est très reconnaissante aux relecteurs du Rapport et mesure l'investissement que ce travail a représenté pour eux.

Les membres de la Mission contribuent par ailleurs aux volumes d'Annexes sous forme de textes de synthèse introduisant le travail des Pôles de recherche ou de textes spécialisés venant éclairer les analyses générales. Ces contributions sont complétées par celles des personnalités qui ont été entendus dans le cadre de la Mission, sous forme d'auditions, de rencontres ou bien lors du colloque de restitution organisé par la Mission avec le soutien de nombreuses institutions universitaires et scientifiques en octobre 2017. Ce travail collectif de grande ampleur offre au Rapport une assise de tout premier plan en même temps qu'il démontre la possibilité de mobiliser de larges équipes de chercheurs sur ces thématiques croisées.

L'ensemble des contributions des membres de la Mission, en presque totalité inédites, auxquelles s'ajoutent les apports rédigés des personnalités auditionnées ou la transcription de leurs auditions, forme les deux premiers volumes des Annexes tandis que le troisième volume réunit les documents relatifs au fonctionnement de la Mission (discours, correspondances, etc.).

Par convention et bien que les règles de rédaction administrative recommandent le contraire, les noms de personnes vivantes ne sont pas précédés de la mention « madame » ou « monsieur », de manière à alléger la lecture du texte.

La Mission et son président tiennent à remercier :

[718] A la date du 15 février 2018 (remise du Rapport aux autorités ministérielles mandantes).

-la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem qui a pris l'initiative de cette Mission, l'a instituée par une lettre de mission (30 mai 2016) et par son installation (18 octobre 2016), permettant qu'une large équipe de chercheurs et de professeurs, de France et d'étranger, puisse se réunir pour étudier en France la recherche et l'enseignement sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes, lui donnant l'indépendance et les moyens nécessaires à sa tâche,

-le Président de la République François Hollande qui s'est intéressé au travail de cette Mission et a adopté deux de ses premières recommandations par son discours du 24 avril 2017,

-le Président de la République Emmanuel Macron, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal, et le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer qui ont reçu son Rapport le 15 février 2018,

-les directeurs et membres des cabinets des différents Ministres concernés, et en particulier Bernard Lejeune, Fanny Jaffray et Serge Barbet au MENESR.

-la doyenne générale de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) Anne Armand, les présidents de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Pierre-Cyrille Hautcoeur puis Christophe Prochasson (depuis novembre 2017),

-les services et agents du MENESR devenus MEN et MESRI, pour l'émission des ordres de mission des personnels scolaires et l'ouverture du budget, assurée par le SAAM-Secrétariat général sous l'autorité d'Edouard Leroy, avec le très efficace suivi de Marylène Iannascoli,

-les services et agents de l'IGEN, en particulier Marie-Claude Sereau, assistante du groupe histoire-géographie, et à l'EHESS, Elisabeth Dutartre-Michaut, ingénieure de recherche, et Sophie Vigneron, gestionnaire du CESPRA (précédée de Nadine Paulin), Josseline Gillet, responsable du site du « 105 », Valérie Chaufourier et Mireille Paulin, responsables de la gestion des salles, pour l'aide décisive apportée au fonctionnement de cette Mission,

-l'Institut historique allemand (IHA), son directeur Thomas Maissen, ses assistantes Odile Winkenjohann et Luna Hoppe, pour l'accueil régulier de ses sessions,

-le Centre d'histoire de Sciences Po (Marc Lazar), les responsables des enseignements (Pap Ndiaye, Sabine Dullin), la direction scientifique (Christine Musselin assistée de Marie Scot), la direction adjointe (Michel Gardette), la direction général (Frédéric Mion),

-les collègues de la Mission ou des collègues qui n'en faisaient pas partie et qui ont accepté de transcrire les principaux entretiens menés par cette dernière dans le cadre de ses auditions, de ses rencontres et des colloques qui lui sont attachés, auxquels s'ajoute l'Union des Déportés d'Auschwitz (présidée par Raphaël Esrail) qui a apporté son aide technique très précieuse (avec Isabelle Ernot, membre de la Mission, et David Liardou).

-le groupe histoire-géographie de l'IGEN, ses membres et ses doyens (Michel Hagnerelle puis François Louveaux), les inspecteurs généraux des autres groupes ayant contribué très confraternellement aux travaux de la Mission ; enfin, les membres du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (UMR CNRS-EHESS),

-enfin, les personnalités qualifiées qui ont accepté d'être auditionnées et rencontrées, qui n'ont pas hésité à faire profiter la Mission de leurs savoirs, de leurs réflexions, de leurs expériences, de leurs doutes et de leurs espoirs aussi ; qui ont contribué à son Rapport par des productions inédites ou ont relu avec soin la transcription de leurs propos ; qui ont apporté pour certaines un soutien décisif à la connaissance et à la valorisation des travaux engagées.

RÉSUMÉ DES QUATRE VOLUME COMPOSANT LE RAPPORT DE LA MISSION

Composé de quatre volumes, le Rapport propose une synthèse de l'enquête et de ses conclusions (Volume principal), synthèse qui renvoie aux bilans réalisés sur les domaines de connaissance et aux travaux des pôles de recherche[719]. Deux volumes d'annexes appuient cette synthèse tandis que le troisième porte sur le fonctionnement propre de la Mission, incluant discours, correspondances, agendas, calendriers et bilans d'activité.

-Le Volume principal publié ici avec le volume troisième d'Annexes analyse la lettre de ministérielle du 30 mai 2016, expose l'analyse du cahier des charges, la composition de la Mission et son installation, son fonctionnement comme équipe de recherche, la définition de ses objectifs, de ses méthodes et de sa portée, la réflexion préalable sur les conditions de la connaissance sur ces sujets, la pertinence consistant à aborder ensemble ces univers terrifiants de la destruction humaine intentionnelle et massive (auxquels la Mission a choisi d'ajouter les esclavages), et, en même temps, d'étudier différents domaines de connaissance sur ces objets (la recherche, l'enseignement, l'éducation, la médiation, les musées, la documentation). Enfin, ce volume de synthèse présente les résultats généraux de l'enquête collective et de la somme des contributions individuelles. Il s'achève sur la proposition argumentée et développée d'un ensemble de quatre recommandations principales adressées à l'autorité politique, *sur les champs de recherche* à déployer en France, *sur la responsabilité des pouvoirs publics* en matière de soutien à la recherche, de constitution de ressources, d'ouverture des archives et de formation professionnelle, *sur l'enseignement primaire et secondaire* en favorisant une meilleure compréhension par les élèves des univers de violence extrêmes tout en renforçant l'étude de la Shoah grâce à la mise à disposition d'acquis scientifiques très accessibles (voire suscités au sein des établissements), *sur la connaissance du droit humanitaire et du monde judiciaire.*

-Le volume premier des Annexes présente un bilan des domaines de connaissance (recherche, enseignement, éducation, médiation, documentation) qui s'efforcent d'établir la réalité des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, et qui s'emploient à

[719] 1.Pôle Catégorisation et dénomination (Vincent Duclert et Julien Seroussi) ; 2.Pôle Etudes de cas et comparaison (Henry Rousso) ; 3.Pôle Idéologies et criminalités génocidaires (Vincent Duclert et Ariane Mathieu) ; 4.Pôle Discriminations, persécutions, racismes, politique ? (Vincent Duclert et Leila Seurat) ; 5.Pôle Pratiques des violences génocidaires, violence de masse et violences extrêmes (Stéphane Audoin-Rouzeau) ; 6.Pôle Victimes, survivants, sauvetages (connaissance, survie, résistance, traitement des traumatismes) (Mikaël Nichanian) ; 7. Pôle Sortie des violences extrêmes, reconstructions des sociétés (Vincent Duclert) ; 8.Pôle Réponses, interventions, prévention (détermination des responsabilités, procès, réparations, lutte contre l'impunité) (Hervé Ascensio) ; 9.Pôle Mémoires (Emmanuelle Sibeud) ; 10.Pôle Négationnisme et recherche (Mikaël Nichanian).

les comprendre. Ce bilan repose sur l'ensemble des travaux, contributions et auditions, corpus qui a une fonction de référence. Aux domaines prescrits par la commande ministérielle se sont adjoints ceux de la mémoire et ceux de la création, poursuivant l'enquête sur la médiation. Cette partie se prolonge par une analyse des ressources du droit et de la philosophie, le droit parce qu'il s'emploie à caractériser ces phénomènes de manière normative et à permettre l'action pénale contre leurs auteurs, la philosophie parce qu'elle s'efforce de penser la question de l'inhumanité au cœur de ces processus. Parce qu'ils impliquent une mobilisation sans précédent des chercheurs et une internationalisation de leurs travaux (compte tenu de l'immensité des approches, de la difficulté de la tâche et du caractère universel de ces destructions humaines), les savoirs scientifiques s'ouvrent donc au droit et à la philosophie.
Ce volume s'achève sur une approche globale des institutions liées à la connaissance des faits, associations mémorielles, fondations, lieux patrimoniaux, sites-musées, en soulignant la valeur ajoutée que constitue la relation à la recherche, soit par sa production directe, soit par son accompagnement et le soutien qui lui est accordé. Ce constat d'une professionnalisation, d'une mobilisation et d'une pérennisation par la recherche se vérifie très fortement au niveau de l'enseignement et de l'éducation. Les professeurs et les éducateurs se présentent comme très intéressés par ces thématiques.

-Le deuxième volume des Annexes rassemble les activités des pôles de recherche. Définis par la Mission afin de renforcer l'approche scientifique des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes – auxquels ont été adjoints les traites et les esclavages -, ces pôles ont réalisé un travail d'approfondissement de la recherche, soit par la compréhension des savoirs déjà établis, soit par l'exploration de champs à étendre, soit par la proposition de terrains à développer. Les thèmes traités ont été définis au commencement de la Mission et ont connu des évolutions au cours du travail : « catégorisation et dénomination », « singularité, comparaison et filiation », « idéologies et criminalités génocidaires, Etats de tyrannie », « discriminations, persécutions, racisme, politique », « pratiques des violences génocidaires, violence de masse et violences extrêmes », « victimes, survivants, sauvetages », « sortie des violences extrêmes, reconstructions des sociétés », « réponses, interventions, préventions », « mémoires », « négationnisme et lutte contre le négationnisme ». Des thématiques communes traversent ces différents pôles de réflexion. L'attention aux formes de résistance, depuis la simple survie face à des systèmes visant la destruction totale et définitive des personnes (à travers leur vie, leur mémoire et leur histoire, leur mort, leur corps, leur filiation), des groupes et des sociétés ; l'importance du témoignage ; l'effort de connaissance et de transmission de cette connaissance. La réflexion met en question la volonté et la portée de la justice internationale, les relations entre puissances, la responsabilité universelle… Comme le premier volume, ce deuxième volume des Annexes se présente comme une référence sur les sujets traités.
L'ensemble des contributions permet d'accéder aux temps et aux espaces de la violence extrême, souvent installée par des processus insensibles qui les mettent en œuvre dans des sociétés réputées civilisées. Elles abordent une multiplicité d'événements en maintenant la distinction entre les génocides et les crimes de masse, en les rapportant aux politiques de déshumanisation et en conservant la spécificité des événements à l'intérieur de la perspective comparatiste. A ce titre, la Shoah s'affirme comme un fait central par lequel il

est possible, non seulement de caractériser et de comprendre d'autres génocides même lorsque les processus opératoires diffèrent, mais également de situer et d'analyser les crimes de masse qui se développent, articulés aux génocides, dans la guerre et la paix. La richesse des recherches sur la Shoah, l'importance de son enseignement manifestent un progrès de la connaissance et offrent en même temps la possibilité d'une nouvelle compréhension des génocides, des crimes de masse et des déshumanisations. Loin d'affaiblir la spécificité des génocides et des crimes de masse, à commencer par la Shoah, la comparaison suscite des vocations heuristiques et critiques supérieures.

-Le troisième volume des Annexes inclut l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement de la Mission : discours d'installation, allocutions des responsables d'institutions partenaires du colloque de restitution, correspondances principales, calendrier des sessions et liste des personnalités rencontrées, dossier et pièces adressés à son président pour contester le génocide des Arméniens.

*

L'organisation du Rapport, l'ampleur des volumes d'Annexes, la diversité des thèmes s'expliquent par l'engagement des membres de la Mission dans l'espace de travail et de réflexion qu'elle a su constituer, par la qualité des personnalités auditionnées, par l'ambition de la commande ministérielle (larges domaines de connaissance à étudier et portant sur des objets de grande extension et appelant de nouvelles définitions) et enfin par la volonté d'apporter une réponse informée et accessible, fondée sur le recours aux résultats de la recherche – réelle dans le cas français bien qu'encore trop parcellisée, parfois invisible même - et sur les ressources que produit ou qu'appelle la transmission dans le cadre notamment de l'école.

Une fois remis à l'autorité politique, le Rapport à travers son volume de synthèse et ses annexes de fonctionnement a vocation à être largement diffusé en vertu de la recommandation ministérielle du 18 octobre 2016, lors de l'installation de la Mission[720]. Quant à la matière réunie dans les deux premiers volumes d'Annexes, elle pourrait constituer pour sa part, à la fois un livre de référence pour les chercheurs et un outil de travail pour les enseignants (sans exclure les autres professions : éducateurs, médiateurs, documentalistes auxquels la Mission a choisi d'ajouter les artistes et les créateurs, les magistrats et les juristes). Ces ouvrages pourraient accompagner la recherche et l'enseignement toujours plus nécessaires sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les déshumanisations (dont les esclavages) : autant de phénomènes toujours contemporains.

Car la caractéristique de cette Mission est de travailler sur des objets historiques mais aussi sur des réalités présentes et sur des potentialités susceptibles de produire de nouvelles

[720] « Je vous ai confié la conduite de ces travaux avec un objectif de publication que combleront le rapport d'étape et le rapport final que nous diffuserons largement » (Najat Vallaud-Belkacem, discours pour l'installation de la Mission reproduit plus bas dans les annexes).

destructions dans un avenir proche ou lointain. Les génocides tout spécialement, mais les crimes de masse également, ont la particularité de se cristalliser dans le moment insondable et vertigineux de leur réalisation – souvent dans des temporalités très courtes où l'ensemble des valeurs de civilisation que l'humanité a cru fonder se brise net. Mais ils se caractérisent aussi par un processus d'installation lente des conditions politiques, sociales, idéologiques, culturelles et cognitives pourtant nécessaires à leur réalisation, et cela très en amont, dans des sociétés pacifiées où prospèrent des tendances meurtrières. Ils suscitent aussi des conséquences parfois hallucinantes longtemps après que l'événement a eu lieu. A ce titre, le négationnisme – dont la Mission a subi les effets directs – a été considéré comme un sujet à part entière de recherche, d'enseignement, d'éducation et de documentation.

Face à la dimension *présente* de ces réalités, devant le caractère *politique* des savoirs scientifiques, pédagogiques, documentaires ou artistiques, le travail collectif aboutissant à ce Rapport a représenté une contribution pour penser certaines rationalités inhumaines de l'humanité. La position morale qui consiste à rejeter les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes du côté de la face obscure de celle-ci, vers le mal absolu ou la folie humaine est insuffisante. Elle empêche de penser, de rechercher, d'enseigner, d'éduquer, et *in fine*, de prévenir. Enfin, tout en conservant les caractéristiques des domaines de connaissance qui s'efforcent, à l'école, à l'université, dans les archives et dans les bibliothèques, dans les associations, dans les musées, d'affronter l'impensable et l'inconnaissable, il est apparu indispensable de plaider pour leur rapprochement sur la base d'une autorité reconnue des savoirs scientifiques et de leur capacité à renforcer les pratiques pédagogiques. La Mission veut appeler les pouvoirs publics à comprendre l'importance d'une pédagogie expliquant aux élèves et à la jeunesse l'engagement des chercheurs et son prix, la raison des connaissances et la possibilité de pouvoir toujours d'agir devant des faits qui concernent l'humanité dans son universalité, dans sa vérité et dans son avenir, enfin la vigilance face à toute forme de violence et de persécution.

LES DOUZE POINTS DE LA MISSION

1-La commande ministérielle présente une grande originalité puisqu'elle exige la réalisation d'un programme de recherche à part entière qui n'a pas d'équivalent. Sa mise en œuvre a impliqué une équipe de soixante-cinq chercheurs et professeurs, venues d'institutions françaises, étrangères et internationales, de quinze nationalités, en contact direct avec cent vingt personnalités qualifiées qui ont été rencontrées ou auditionnées par la Mission durant son année de travail. Celle-ci s'est organisée autour de sessions plénières et de pôles de recherche qui ont conduit une vaste enquête sur les savoirs en matière de génocides, de crimes de masse et de violences extrêmes auxquels se sont ajoutés les traites et les esclavages. Cette mise en œuvre a débouché sur l'écriture du rapport en question, remis à l'autorité politique le 15 février 2018, précédé d'une Note d'étape soumise le 30 mars 2017, et accompagné de trois importants volumes d'annexes qui soutiennent ses analyses.

Dans un contexte de violences extrêmes né des crimes de masse en ex-Yougoslavie et du génocide des Tutsi au Rwanda, la commande confiée à la Mission porte sur l'ensemble connaissances qui, depuis un quart de siècle, assument le défi d'événements incommensurables, insondables de cruauté volontaire et de destruction planifiée ; il convient pourtant de les connaître et de tenter de les comprendre afin de pouvoir mieux former les générations présentes et futures. Cette compréhension et cette formation reposent en premier lieu sur la connaissance produite par la recherche, fondement des savoirs reconnus et arme de résistance au négationnisme et au complotisme. D'autres modes de connaissance assument cette tâche, l'enseignement et l'éducation, la médiation et les musées, la documentation et les archives, la création tant littéraire qu'artistique, enfin les mémoires et leurs expressions sociales. La Mission a choisi d'inclure ces dernières dans son périmètre comme elle a décidé d'accorder une place importante au droit et à la justice.

La Mission a lancé de vastes enquêtes, dont l'indépendance est garantie par la qualité scientifique de ses membres, par les nombreuses auditions et rencontres, par le travail d'analyse des événements et de comparaison, par les notes complémentaires demandées à des personnalités qualifiées et par une large documentation. A l'ampleur et la difficulté des sujets a répondu un travail de synthèse critique sur les domaines de connaissance. La Mission est allée plus loin, en produisant elle-même des données scientifiques en même temps qu'elle procédait à l'étude de la recherche et de l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes.

2-Le Rapport s'est appliqué à restituer les enjeux de l'institutionnalisation et du travail de la Mission. Il expose son cahier des charges, ses objectifs et son installation, son fonctionnement comme équipe de recherche, la définition de ses méthodes et de sa portée, la réflexion sur les conditions de la connaissance. Il s'est donné la triple ambition d'aborder ensemble les univers terrifiants de la destruction humaine intentionnelle et massive

(auxquels la Mission a choisi d'ajouter les esclavages), d'étudier simultanément les savoirs des différents domaines de connaissance sur ces objets, et d'assumer les difficultés qu'engendre un travail inédit, avec des communautés scientifiques et enseignantes très engagées sur ces sujets. Le Rapport restitue l'effort pour mettre en question les connaissances encore partielles et limitées, pour interroger les certitudes qui ont pu montrer leur inefficacité, pour se situer dans une histoire nationale complexe, traversée de conflits dont certains conservent une vive actualité comme dans le cas du génocide des Tutsi au Rwanda.

La Mission est intervenue sur des faits historiques considérés comme révolus. Mais les implications judiciaires auxquels ils conduisent ainsi que les phénomènes de mémoire et les conflits politico-diplomatiques leur confèrent pourtant une dimension *présente*. Des événements en train de se produire entrent également dans le périmètre de la Mission dont la responsabilité s'étend jusqu'aux potentialités susceptibles de produire de nouvelles destructions dans un avenir proche ou lointain. Car les génocides tout spécialement, les crimes de masse aussi, ont certes la particularité de se cristalliser dans le moment insondable et vertigineux de la réalisation – souvent dans des temporalités très courtes où l'ensemble des valeurs de civilisation que l'humanité a cru fonder se brise. Ils se caractérisent aussi des processus d'installation lente des conditions politiques, sociales, idéologiques, culturelles, mentales de leur réalisation, et cela en amont dans des sociétés théoriquement en paix, en réalité marquées des logiques guerrières ou meurtrières. Et ils définissent aussi des spectres parfois hallucinants de conséquences projetées parfois très loin après que l'événement semble s'être achevé. A ce titre, le négationnisme – dont la Mission a subi des effets directs – a été considéré comme un sujet à part entière.

3-Les objets traités par la Mission sont à la fois très larges, puisqu'ils concernent l'ensemble des situations de destruction concertée et planifiée de communautés et de populations humaines, et très distincts, car ils identifient les principaux génocides, crimes de masse et processus de violences extrêmes en débutant avec les mécanismes de racialisation et de terreur apparus dès le XIIIe siècle dans la péninsule ibérique ; ils abordent l'industrialisation des traites et des esclavages à l'époque moderne ; enfin ils portent sur le contemporain, du sort des Yézidis et des Rohingya jusqu'aux crimes de masse de l'Etat syrien et au terrorisme moyen-oriental. La Mission a considéré que la responsabilité était de nature à renforcer la connaissance, la compréhension et la réflexion sur ces processus à la fois irréductiblement singuliers et en même temps rapprochés par les politiques de négation et les univers de déshumanisation qu'ils mettent en œuvre, traversés aussi de circulations d'idéologies ou de pratiques de destructions, d'itinéraires de bourreaux, de victimes, de témoins pouvant couvrir un spectre large de destructions humaines. La difficulté à connaître, comprendre et penser de tels objets entre pleinement dans le périmètre de leurs champs scientifiques, de la même manière que s'est posée à la Mission l'interrogation fondamentale sur les capacités de la raison savante à comprendre les actions humaines qui nient l'humain.

L'analyse de la recherche déjà réalisée a démontré sa pertinence et sa nécessité ; elle a permis d'approfondir les mondes génocidaires, fabriqués dans des expériences qui construisent des rationalités guerrières et des accoutumances sociales. Elle a souligné

également les potentialités génocidaires des crimes de masse. Afin de poursuivre l'effort de distinction et de définition des situations historiques, il convient d'en renforcer la connaissance, ce que la Mission dans son Rapport a non seulement recommandé mais aussi engagé à travers des études inédites produites durant son année de travail.

L'association des violences extrêmes aux génocides et aux crimes de masse a pu donner l'image d'une apparente indétermination. Elle suppose de définir le moment où la violence devient extrême, à quel seuil elle renvoie. Les violences extrêmes peuvent s'éclairer de la connaissance des génocides et des crimes de masse. L'entrée se révèle pertinente. Les faits de déshumanisation prolongée, planifiée et normalisée peuvent les annoncer. Les violences extrêmes appellent à mener des recherches sur la longue durée, à considérer les « avants » et les « après » des phases paroxysmiques de violence, à étudier les sorties possibles ou impossibles de traumatismes tant au niveau des individus qu'à celui des sociétés, à analyser les engagements scientifiques, philosophiques, juridiques ou judiciaires qui s'efforcent, à l'échelle de l'humanité, d'affronter la répétition de tels événements. La Mission a choisi une relative indétermination de son cadre de travail afin de réfléchir, dans un second temps, à des définitions ou des redéfinitions possibles, indispensables en tout cas pour que l'indétermination ne se transforme pas en une dilution de la connaissance et à l'effacement de son pouvoir.

4-Le point de départ de la Mission a été la connaissance scientifique, à la fois son organisation et ses résultats mais également son impact sur l'activité des autres sphères. La recherche en France se montre de plus en plus active. La parcellisation des équipes et des centres favorise ce dynamisme, mais limite sa reconnaissance tant nationale qu'internationale. Une mise en réseau n'affecterait pas ses moyens d'action sur le terrain, mais renforcerait ses capacités d'étendre ses espaces de travail encore trop restreints. La Mission a démontré, par son travail même, la possibilité de cette mise en réseau sans que soient appauvries les recherches personnelles ou en petites équipes. La position critique de la recherche en France, notamment sur les « *genocides studies* », pourrait être enfin davantage mise à profit, non pour persister dans une attitude de splendide isolement et freiner les initiatives scientifiques, mais pour les dynamiser et en souligner alors les apports.

La Mission a constaté les efforts indéniables de la recherche en France pour progresser dans la connaissance des génocides à partir de l'étude toujours plus approfondie des réalités historiques, à commencer par la Shoah, grâce à de nombreuses équipes, groupes et séminaires (certains reconnus internationalement). La comparaison en la matière n'affaiblit pas la connaissance singulière, elle en permet une compréhension plus forte, qu'il s'agisse des mécanismes de destruction, des pratiques de violence, des politiques d'Etat, des systèmes d'idéologies, des modalités de résistance et de sauvetages, des sorties de génocides, de la reconstruction des sociétés, des actions judiciaires, des modalités de lutte contre les négationnismes. La démarche comparative permet d'approfondir les choix des chercheurs, leurs itinéraires personnels de recherche, leurs engagements épistémologiques qui peuvent déterminer d'importants sauts qualitatifs. La comparaison entre la France et les autres nations souligne l'émergence internationale de la notion de génocide qui renforce la

connaissance scientifique, sans pour autant évacuer la singularité de chaque expérience historique.

Face aux enjeux de définition juridique et d'action pénale au niveau national et international, la Mission a souligné l'importance du dialogue entre juristes, magistrats, chercheurs et professeurs, et analysé le travail du droit et le cas des procès comme d'authentiques processus de connaissance. Elle a intégré les recherches sur le droit et la justice des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, en reconnaissant leur historicité et leur portée philosophique. En montrant comment la justice doit être comprise dans ses possibilités de répression et de prévention mais aussi dans ses échecs et ses limites, la Mission lui reconnaît paradoxalement un surcroît de pouvoir. Cela implique une meilleure connaissance du droit par la société, à commencer par la formation des élèves aux principes fondamentaux et libertés essentielles.

5-L'approche par la recherche des autres domaines de connaissance - l'enseignement et l'éducation, la médiation et les musées, la documentation et les archives, la création littéraire et artistique, ainsi que le droit, la justice et la mémoire - a démontré l'efficacité de cette approche pour comprendre et penser les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. Ils sont nécessaires étant donnés l'immense difficulté de penser ces univers de destruction. La possibilité d'approfondir cette connaissance non immédiatement scientifique, à vocation pédagogique, éducative, etc., en même temps que celle d'en élargir les domaines (au droit, etc.) est démontrée dans ce Rapport. Elle suppose une assise scientifique impliquant de développer toujours plus de recherche dans ces domaines. Elle exige aussi de réfléchir en permanence sur les modalités et le sens de la transmission des savoirs, de la formation et de l'éducation par la connaissance.

6-La Mission a travaillé sur les modes de connaissance en France. C'était la commande ministérielle. Elle s'est efforcée dans le même temps de les appréhender au plan international en suscitant le concours de ses membres venus d'institutions étrangères ou de collègues d'institutions françaises liés aux milieux scientifiques internationaux. Outre l'obligation de confronter les efforts nationaux aux avancées réalisées dans d'autres pays, la dimension de ces objets est intrinsèquement internationale, parce que les génocides, les crimes de masses, les violences extrêmes n'ont pas de frontières, parce qu'ils interrogent l'idée d'humanité et questionnent la définition de l'universel, et parce qu'ils impliquent la responsabilité des peuples et des nations dans leur préparation, leur réalisation, dans l'absence ou non de réponse ou de répression, parce qu'ils nécessitent enfin pour être analysés des moyens et des investissements considérables qui donnent une dimension mondiale à la recherche et aux autres formes de connaissance. A cela s'ajoutent la force internationale du droit pénal, le caractère mondial de la réponse par l'incrimination – en particulier – de crime contre l'humanité, et l'outil juridique de la compétence universelle des tribunaux nationaux.

7-L'enseignement en France a bénéficié de l'introduction dans les programmes du génocide des Arméniens qui a permis d'approfondir l'étude des génocides sans réduire la portée de la

Shoah. Celle-ci acquiert une importance nouvelle par les possibilités de comparaison et par une meilleure historicisation du génocide des Juifs d'Europe. Le sujet encourage également les professeurs à aborder le génocide des Tutsi au Rwanda, bien qu'il ne figure pas explicitement au programme. L'intérêt des professeurs pour ces sujets difficiles paraît marqué, d'abord pour la Shoah qui suscite de nombreuses initiatives pédagogiques, mais également sur des thématiques qui permettent de rapprocher différents génocides et crimes de masse sans occulter la spécificité de chacun d'entre eux. Il s'agit des enseignants d'histoire, géographie et EMC, mais également d'enseignants de nombreuses autres disciplines dont les approches se révèlent souvent très fécondes. L'exigence d'une relation étroite avec les savoirs scientifiques est très partagée, justifiant de la renforcer par une meilleure mobilisation des chercheurs en direction de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Pour ce dernier, les ressources scientifiques permettent d'imaginer des contenus qui permettent d'introduire ces sujets sans en imposer la violence à de trop jeunes élèves.

Les professeurs s'emploient particulièrement à travailler avec leurs élèves, avec leurs collègues (incluant les professeurs documentalistes) et avec les personnels de la vie scolaire sous la forme d'enquêtes, d'ateliers et de voyages débouchant fréquemment sur de remarquables réalisations que la Mission s'est employée à recenser. Ce type de pédagogie de projet, qui souligne toute l'importance de la liberté pédagogique reconnue aux professeurs, démontre que l'enseignement ne s'arrête pas aux seuls programmes et permet une éducation des élèves aux démarches de la recherche, à la responsabilité d'arrêter la violence et au pouvoir de résistance tant constitutionnelle que politique et juridique dès lors qu'elle est présentée et pensée dans son historicité. En raison de leur nature, leur enseignement peut être pris en charge par de nombreuses disciplines et susciter des projets innovants. Cette pédagogie permet enfin de ne pas limiter l'éducation à ces sujets aux seuls temps de la classe et d'accueillir des projets portés par des associations de mémoire.

L'importance des savoirs scientifiques dans les pratiques pédagogiques souligne le rôle de la recherche pour l'enseignement et l'apport des chercheurs dans la formation des professeurs – dont beaucoup en France possèdent eux-mêmes une expérience en la matière. C'est, particulièrement, une richesse du système scolaire en France. Cette Mission est l'occasion d'insister sur l'atout considérable que constituent les recherches originales conduites par les enseignants du secondaire et leurs initiatives pédagogiques sur ces sujets. L'investissement dans la recherche fournit aussi des réponses aux mises en cause idéologiques de ces enseignements par élèves interposés. Plus les sujets sont « sensibles », plus le soutien des savoirs scientifiques s'impose, à la fois par les contenus qu'ils offrent, par des méthodes d'enquête susceptibles d'être apprises et transmises, par l'autorité intellectuelle, enfin, qu'ils peuvent apporter aux professeurs. Ces approches pédagogiques renouvelées, qui placent les élèves dans des démarches actives et créatrices, permettent d'articuler des récits prenant pour objet des histoires de recherche et de chercheurs. La place renforcée des démarches scientifiques dans l'enseignement est aussi une réponse aux critiques (souvent injustifiées) qui lui sont portées au motif qu'il se transformerait en cours de morale. Ainsi abordé, cet enseignement peut être d'une grande portée intellectuelle et heuristique,

s'installant à l'avant-garde de nouvelles méthodes pédagogiques qu'il convient de connaître avant de les juger.

8-Le travail de médiation et les institutions muséales jouent un rôle moteur pour les initiatives de connaissance impliquant la contribution des chercheurs. Conservateurs de musée, commissaires d'exposition, documentalistes spécialisés travaillent souvent avec des méthodes similaires à celles des chercheurs. Si la France ne dispose pas d'institutions comme l'United States Holocaust Memorial Museum, elle bénéficie cependant d'un nombre important de site-musées et de lieux d'histoire, principalement orientés vers l'histoire de la Shoah, à commencer par le Mémorial de la Shoah qui joue un rôle central dans l'éducation. L'effort scientifique autant que pédagogique de ces institutions est indéniable. La mise en réseau des ressources muséales s'avère indispensable. Elle favoriserait un recours plus systématique aux ressources de la recherche, elle animerait un fructueux partage d'expériences, enfin elle encouragerait à des politiques de découvertes en matière artistique et littéraire.

La documentation appelle la même remarque sur le sens politique de la conservation. La volonté de documenter à partir de la collecte, de la sauvegarde et de la transmission des traces de l'événement est d'une grande signification dans des périodes d'occultation, de contestation ou de négation. La documentation est un sujet de recherche à part entière que la Mission souhaite soutenir. Elle conditionne la production du savoir scientifique en l'attachant à la notion de « ressources ». La Mission s'est appliquée à mesurer d'importantes avancées dans la connaissance et l'exploitation de corpus qui plongent au plus profond des événements. Les actes mêmes qui portent ces progrès peuvent être étudiés comme des engagements de connaissance. Ceux-ci sont politiques en ce qu'ils sont portés par des sociétés soucieuses de savoir et de mémoire, de survie et de témoignage. Si les victimes et les témoins s'appliquent à préserver et publiciser des preuves de l'histoire, les chercheurs se préoccupent également des dispositifs de documentation et de leur pérennisation à des fins scientifiques. Ils n'hésitent pas à contribuer au fonctionnement des bibliothèques et des centres d'archives, ou bien associent à leur laboratoire des unités de documentation. Cette implication justifie le projet de la Mission de créer en France un Centre international de ressources pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages (CIRE). Cette institution assumerait la tâche de coordination et d'incitation à la mise en réseau, elle permettrait de lancer des d'initiatives culturelles en faveur de l'histoire et de la mémoire d'événements moins visibles en France (esclavage, crimes coloniaux, génocide des Arméniens, génocide des Tutsi au Rwanda).

9-La part prépondérante prise par la recherche éclaire ce que la Mission dénomme des « communautés de recherche ». Celles-ci se renforcent et acquièrent une forte unité, elles favorisent des rapprochements, des collaborations et des projets communs. L'élément fédérateur que constitue la recherche, l'autorité qu'elle confère devant les offensives répétées du négationnisme, le dynamisme qu'elle apporte à la pensée collective sur les faits d'humanité et d'inhumanité ont été soulignés par la Mission. Cette qualité justifie que la Mission, dans la tâche d'étude qui lui a été confiée et dans son analyse des savoirs

scientifiques, ait contribué à leur acquisition et à leur extension. Ce travail a reposé sur l'exigence de compréhension de la connaissance et a débouché sur la création de pôles de recherche.

10-La mission a soumis les savoirs scientifiques eux-mêmes à la critique. L'état de la commande ministérielle prescrivant d'étudier dans une même démarche les principaux domaines de connaissance a favorisé une approche large et compréhensive de la recherche. La reconnaissance de communautés de recherche, le choix de procéder par pôles de recherche, ajoutés à l'exigence de penser les limites, les échecs ou les illusions de la connaissance, ont proposé de nouvelles compréhensions et de nouvelles vocations aux chercheurs. Ceux-ci apparaissent mieux armés pour affronter les menaces du négationnisme, pour sortir des représentations fermées des mémoires qui s'opposeraient frontalement et systématiquement à l'effort de connaissance, pour définir une position constructive avec le droit et la justice, pour expliquer enfin l'importance d'assumer les événements les plus destructeurs de l'humanité et de la personne humaine et de formuler les attitudes individuelles et collectives à la hauteur des défis vertigineux qu'ils posent à l'ensemble des sociétés, des Etats et des générations successives.

Pour donner à l'impératif de recherche toute sa profondeur philosophique, anthropologique et politique, la Mission a estimé indispensable d'interroger les motivations des chercheurs à engager de telles recherches sur des objets qui exigent des prises de risques particuliers (une formation des chercheurs à ces conditions particulières de recherche est par ailleurs recommandée). Les raisons découlent des logiques propres aux champs scientifiques, mais elles sont aussi suscitées par la crise morale que constituèrent le retour des guerres d'anéantissement sur le continent européen (de l'ex-Yougoslavie à la Tchétchénie) et la réalisation d'un nouveau génocide cinquante ans après la proclamation du « plus jamais ça ». Ces faits de mémoire collective s'articulent aux histoires personnelles des chercheurs et à l'histoire professionnelle d'un milieu qui demeure durablement marqué par la mort de Michel Seurat, victime de l'Etat de barbarie qu'il s'était appliqué à définir et conceptualiser en Syrie. Cette introspection, si elle rapproche la recherche de motifs d'altérité essentiels à sa compréhension, propose également des approches majeures pour aborder ces sujets difficiles. Dans ces engagements, il devient possible de penser la dimension politique des entreprises de destruction humaine massive, intentionnelle et planifiée. Aux systèmes de violence extrême peuvent répondre l'Etat de droit mais aussi une éthique collective de la raison scientifique, comme l'a démontré particulièrement la mobilisation des savants dans l'affaire Dreyfus. L'indépendance de la recherche est un pouvoir que les chercheurs peuvent faire exister au sein des sociétés et des Etats.

11-Le Rapport s'achève avec quatre groupes de recommandations qui portent sur **les champs de recherche** à développer ou à renforcer, sur **les responsabilités des pouvoirs publics** en matière de soutien à la recherche, de constitution de ressources, d'ouverture des archives et de formation professionnelle, sur **l'enseignement primaire et secondaire** en favorisant une meilleure compréhension par les élèves des univers de violences extrêmes tout en renforçant l'étude de la Shoah grâce à la mise à disposition d'acquis scientifiques

très accessibles, voire suscités au sein des établissements**,** enfin sur **l'ouverture à la connaissance du droit humanitaire et du monde judiciaire.**

Ces propositions découlent de l'expérience. La Mission a démontré qu'il était possible non seulement d'assumer le triple défi d'un bilan croisé de larges domaines de connaissance, de l'association d'objets très définis et en même temps soumis à une forte indétermination et des contraintes d'une commande politique. Elle a démontré aussi qu'il était possible de réaliser collectivement les bilans demandés et d'engager les recherches nécessaires. Elle a ainsi déplacé l'état des savoirs à un niveau plus avancé qu'avant sa constitution. Ses recommandations visent à consolider des évolutions qui caractérisent une situation nationale. Elles ambitionnent de doter la France de moyens puissants d'intensification de la connaissance, et donc potentiellement de mobiliser des moyens d'action. Ceux-ci résultent du renforcement, du rapprochement et de l'extension des domaines constitués par la recherche et l'université, l'enseignement et l'éducation, la médiation culturelle et les musées, la documentation et les archives, les arts, les littératures et les créations. Ces recommandations sont destinées en premier lieu à l'autorité politique, mais elles concernent également les sociétés démocratiques. La dimension internationale de la Mission et du Rapport apparaît ainsi clairement par le caractère universel de ces phénomènes et par la manière dont ils peuvent affecter chaque être humain et la communauté humaines elle-même.

12-La commande de l'autorité politique a présenté le grand intérêt, unique dans cette configuration, de confier à une mission de chercheurs et de professeurs de tout horizon des responsabilités ambitieuses, susceptibles d'armer davantage la connaissance devant ce qui la brise, et en même temps de lui donner toute la liberté d'agir pour l'accomplissement de ce dessein. Alors que progressait la Mission, ses membres comprenaient qu'ils réalisaient là, individuellement et collectivement, de loin et de près, une œuvre utile dont le sens se découvrait progressivement, à la lumière des savoirs les plus anciens comme des réalités les plus présentes. Les résultats de la Mission, ses recommandations, les volumes de contributions inédites et des travaux personnels témoignent du caractère exceptionnel du travail conduit en une année seulement.

Devant la dimension présente des phénomènes, avec l'injonction des savoirs scientifiques, pédagogiques, documentaires ou artistiques, le travail collectif aboutissant à ce Rapport représente une contribution importante pour penser les processus d'inhumanité communs aux génocides, aux crimes de masse et aux violences extrêmes, et à interroger les rationalités inhumaines de l'humanité. La position morale qui consiste à rejeter les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes du côté de la face obscure de l'humanité, vers le mal absolu ou la folie humaine, est insuffisante. Elle empêche de penser, de rechercher, d'enseigner, d'éduquer, et *in fine*, de prévenir. Si ces sujets nécessitent structurellement de fortes spécialisations scientifiques, ils appellent clairement, dans le même sens, une mobilisation de de l'ensemble des sciences sociales et humaines, impliquant toutefois une responsabilité critique nouvelle.
Enfin, tout en conservant les caractéristiques des domaines de connaissance d'affronter l'impensable et l'inconnaissable, il est apparu indispensable de plaider pour leur

rapprochement sur la base d'une autorité reconnue des savoirs scientifiques et de leur capacité à renforcer les pratiques pédagogiques. Les recommandations de la Mission en appellent aux pouvoirs publics afin qu'ils comprennent l'importance d'une pédagogie qui explique aux élèves, par l'exemple et l'expérience, l'engagement des chercheurs, le pourquoi des connaissances et la possibilité pour eux d'agir devant des faits qui concernent l'humanité dans son universalité et dans sa vérité. Le travail partagé sur les phénomènes de violence et leurs conséquences sociales et politiques demeure à cet égard essentiel.

ANNEXES DU VOLUME PRINCIPAL DU RAPPORT

remis le 15 février 2018 à madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale

ANNEXES

Cet ensemble d'annexes[721] rassemble les principaux documents résultant du fonctionnement institutionnel de la Mission. Ceux-ci précisent l'organisation de ses sessions et détaillent le calendrier des auditions et des rencontres. Ils comprennent le volet de la saisine présidentielle de la Mission, et les discours prononcés dans le cadre de son installation, de la remise de sa Note d'étape et du colloque de restitution. Ce volume intègre enfin le dossier communiqué à la Mission par l'ambassade de Turquie en France, différents courriers adressés au sujet du génocide des Arméniens et certaines réactions la mettant en cause. Un résumé en anglais du Rapport, avec traduction des recommandations, est proposé au terme des annexes.

[721] Conçu et réalisé par le président de la Mission.

ANNEXE 3-1. INSTALLATION DE LA MISSION ET DISCOURS PRONONCES (18 OCTOBRE 2016)

INSTALLATION

Par Madame **Najat VALLAUD-BELKACEM**, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

18 OCTOBRE 2016

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

à 9h00 au ministère – 101, rue de Grenelle, 75007 PARIS.

---

http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/10/18/installation-de-la-mission-detude-sur-la-recherche-et-lenseignement-des-genocides-et-des-crimes-de-masse-discours/

Éducation nationale Enseignement supérieur et recherche Publié le 18 octobre 2016

La ministre de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Najat Vallaud-Belkacem, a officiellement installé mardi une mission d'étude sur les génocides et les crimes de masse, afin d'en « *favoriser la compréhension* » et lutter contre le négationnisme et le révisionnisme. Cette mission, lancée un an après les commémorations du centenaire du génocide arménien, a été confiée à l'historien Vincent Duclert, chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), et inspecteur général de l'Éducation nationale.

Il prend la tête d'une équipe de 46 personnes, de douze nationalités différentes, aux profils variés : chercheurs en histoire, sociologie ou anthropologie, professeurs du secondaire et du supérieur, juristes, journalistes ou psychanalystes.

Cette équipe cosmopolite est chargée d'établir « *un état des lieux de la recherche* » sur les génocides et les crimes de masse, afin d'en « *favoriser la compréhension* » et d'envisager de « *nouvelles formes de prévention* » . Elle devra rendre ses conclusions d'ici un an.
Citant le philosophe Paul Ricœur, Najat Vallaud-Belkacem a expliqué vouloir mener « *une politique de la juste mémoire* ». Dans une « *période inédite, où le révisionnisme et le négationnisme sont des réalités qui prospèrent* », la ministre a insisté sur « *l'exigence de transmission du passé* », au nom du « *combat contre l'oubli* ». Pour Najat Vallaud-Belkacem, cette mission permettra notamment de « *mieux former les professeurs pour aborder les sujets les plus sensibles qui soit* ».

Mission d'étude en France
sur la recherche et l'enseignement des
génocides et des crimes de masse
Mardi 18 octobre 2016

Vincent Duclert, président de la Mission

Madame la Ministre,

C'est avec émotion et gravité que se présentent devant vous les membres de la *Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse,* pour cette installation que vous avez souhaitée réaliser personnellement, en accordant de surcroît l'hospitalité de votre ministère aux travaux qui vont suivre.

Par votre lettre de mission du 30 mai dernier, vous avez demandé, je vous cite, que soient mobilisées « les communautés scientifiques et enseignantes, afin d'intensifier la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparative et une compréhension globale du phénomène ».

Pour cela, une équipe a été réunie au cours de l'été, la plus paritaire possible et elle l'est à égalité parfaite de sexe, la plus diversifiée aussi sur le plan des statuts, la plus large sur le plan des disciplines, des compétences – scientifiques, documentaires, pédagogiques, muséographiques…, des objets d'études, depuis les « grands génocides » jusqu'aux violences de masse les moins spectaculaires et mais porteuses pour certaines de potentialités génocidaires illimitées.

Cette équipe est aussi internationale, à la fois parce que très légitimement vous avez recommandé que la Mission travaille dans « une perspective comparative », et elle fera, c'est le principe même de la recherche scientifique et de la société de la connaissance à laquelle participe avec tant d'importance l'enseignement et singulièrement l'école de la République.

Une équipe constituée, mais aussi une organisation d'ores et déjà définie avec un calendrier de sessions de travail et de sessions plénière, une réflexion par pôles thématiques, de nombreuses auditions de personnalités programmées, un archivage d'ores et déjà pensé pour conserver et à terme mettre à disposition les données considérables qui vont être recueillie par la mission.

Cette équipe et cette organisation ont pour ambition de répondre aux préconisations de votre lettre de mission qui rassemble de hauts défis, très en phase avec l'état de la recherche et de la réflexion

La Mission se saisira d'un objet global, rapprochant génocides, crimes de masse et violence extrême, un objet dont la définition est aussi complexe que problématique – à la fois par son extrême nécessité – comment repérer des processus génocidaires en capacité ou déjà à l'œuvre dans des situations de violence collective ?- et sa grande complexité – toute situation de violence de masse conduit-elle à des génocides ?

La Mission sera donc appelée à réexaminer les phénomènes d'ampleur inégalée que constituent les génocides mais aussi d'interroger les faits de violence plus ordinaires pour mesurer leur pouvoir d'engager les destructions humaines les plus implacables.

La Mission s'attachera, pour progresser dans la compréhension de cet objet global, à penser ensemble trois domaines, celui de la recherche, celui de l'enseignement, celui de la médiation culturelle dont les musées d'histoire. Elle y recherchera les savoirs les plus approfondis – et partant les plus glaçants - sur les processus génocidaires mais aussi la connaissance des comportements individuels et collectifs d'évitement de l'irréparable, de refus de la destruction, de résistance aux crimes contre l'humanité. Se posera la question, inévitablement, du pouvoir de prévention de la connaissance et de sa transmission.

Nous savons que la connaissance n'a pas empêché la répétition des génocides, à commencer par celle du génocide des Arméniens qui n'a été d'aucun effet sur l'anticipation et la compréhension de la « Solution finale » nazie à l'exception de quelques Justes éduqués dans le souvenir du meurtre de la nation arménienne et de quelques juristes dont en premier lieu Raphael Lemkin capables de faire le lien entre les deux génocides, le faire historiquement pour l'établir juridiquement. Nous sommes parfois sans illusion sur l'avenir des sociétés de connaissance, des sociétés pacifiques, bienveillantes, pédagogiques, et pourtant nous n'acceptons jamais de demeurer impassibles et ignorants devant l'inhumanité de l'histoire et du monde présent.

La Mission étudiera en priorité la situation de la recherche, de l'enseignement, de la documentation et de la médiation en France. Mais la perspective comparative que recommande la lettre de mission amènera à approfondir les avancées réalisées dans de nombreux pays et à l'échelle internationale qui s'impose pour bon nombre des programmes de recherche et d'enseignement, ou pour des dispositifs de collecte d'archives et de sources. La question se posera alors du périmètre dans lequel devront s'inscrire les propositions « de nouvelles perspectives de travail et de nouveaux moyens institutionnels pour la recherche, l'enseignement et l'éducation », je vous cite madame la Ministre, dans votre Lettre de mission. Doit-on se limiter au périmètre national, envisager une extension européenne, s'ouvrir aux échelles internationales ?

Unis sur la feuille de route que vous tracez, nous avons la volonté de ne rien laisser de côté, et de le faire en dehors de tout militantisme ou pression politique. Votre autorité, celui de votre ministère et celle de la lettre de Mission nous confèrent l'indépendance et les moyens intellectuels de mener à bien ces objectifs élevés, qui nous honorent et qui nous renvoient au sens même de notre identité de chercheurs, de professeurs, de médiateurs.

Nous n'allons pas clore le monde de questions qui s'ouvrent à nous, mais tout au moins voir comment elles se posent dans le droit, dans la recherche, dans l'enseignement, dans la médiation culturelle, impliquant d'étudier très étroitement les avancées mais aussi les éventuels blocages ou insuffisances scientifiques, juridiques, pédagogiques, culturelles. Nous allons bien sûr discuter de ces questions lors de nos sessions, et nous allons les soumettre aux personnalités auditionnées

Les délais impartis nous font aussi obligation d'un engagement sans faille pour vous remettre une note d'étape dans six mois, le Rapport final dans un an – et même si vous ne serez peut-être plus en poste c'est à vous que reviendra l'honneur d'avoir voulu et rendu possible cette initiative sans précédent, près de 50 chercheurs et professeurs se confrontant non à un génocide ou à un crime de masse comme cela a pu être assumé dans le passé par des commissions de savants et d'experts mais désormais se confrontant à l'historicité de ces faits

de destruction jamais isolés les uns les autres mêmes si toujours singuliers. Ce rapport du singulier et de la continuité est probablement, avec la qualification, le défi le plus vertigineux dans l'étude des génocides et des crimes de masse.

Votre choix d'une mission d'étude, madame la Ministre, aura des effets puissants les champs de la recherche et de l'enseignement sur ces sujets. Cette mission, en instituant un espace de travail de grande dimension, fera exister ce qui pourrait être une des recommandations de la Mission, un centre de ressources, de recherche et de réflexion à l'échelle internationale, avec l'impulsion de la recherche française. Mais il ne s'agit pas d'exonérer la France de certaines des responsabilités de la France en confiant à une commission de savants la tâche de penser ce que l'on voudrait n'avoir jamais vécu ou laissé se produire. En même temps, je dois souligner le choix de la Ministre d'instituer une Mission qui n'est limitée d'aucune sorte dans son périmètre de recherche et de réflexion. C'est une prise de risque et simultanément l'expression d'une confiance dans les chercheurs et les professeurs.

On reproche souvent à la France sa centralisation administrative et son service public. Avec la *Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse,* se révèlent les atouts de l'Etat savant capable de mobiliser une grande équipe sur un objet qui concerne l'humanité entière. L'initiative est à ma connaissance sans équivalent de nos jours.

Pour cela, Madame la ministre, je souhaite vous remercier très vivement au nom de toute la mission. Ma reconnaissance se dirige également vers votre cabinet, Bernard Lejeune et Eleonore Slama qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour faire aboutir la mission et cette installation solennelle d'aujourd'hui, Fanny Jaffray qui accompagné votre projet de la mission de son annonce en mars 2015 à la conclusion de la lettre de mission, Serge Barbet qui a été décisif dans son soutien depuis près de six mois pour aboutir à cette première étape. Votre secrétariat général, avec Edouard Leroy et ses collaboratrices et collaborateurs ont su apporter des réponses concrètes à des problématiques techniques complexes concernant le budget de la Mission, indispensable pour qu'elle puisse fonctionner – notamment en permettant que ses membres étrangers puissent venir travailler à Paris.

Je souhaite également remercier le cabinet du Secrétaire d'Etat Thierry Mandon et particulièrement Pascale Laborier qui a veillé sur la naissance de la Mission avec une grande générosité, ainsi que le conseiller du président de la République Christophe Prochasson. Sa présence aujourd'hui rappelle l'engagement de François Hollande lors de la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens en 2015.

Vous avez souhaité me nommer en qualité d'inspecteur général et de chercheur à l'EHESS, et c'est vers ces deux institutions que se porte aussi ma reconnaissance.

L'inspection générale qui est ici parfaitement dans son rôle, représentée – en l'absence de la doyenne du corps par le doyen du groupe d'histoire-géographie Michel Hagnerelle qui a mesuré d'emblée l'importance de votre décision.

L'école des hautes études en sciences sociales représentée, en l'absence de son président par la secrétaire du Bureau, Liora Israël, récente auteure d'un rapport remarqué qui n'est pas sans lien notre objet, « Sur l'accueil en France des scientifiques en danger ». Les scientifiques sont

généralement les premiers à subir la violence de masse et ce sont aussi les premiers à tenter de reconstruire les sociétés anéanties, à l'image de notre regretté collège José Kagabo, historien de l'Afrique et des génocides, rescapé de 1994, venu du Rwanda et reparti au Rwanda, sans jamais renoncer à l'espoir que la recherche et l'enseignement auront peut-être un petit rôle à tenir pour réparer les corps et les âmes massacrés par les tueurs.

A l'EHESS, le Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron accueille la Mission et je suis heureux de mentionner le soutien sans faille de son directeur Olivier Remaud, de sa secrétaire générale Nadine Paulin et d'Elisabeth Dutartre qui nous communique chaque jour sa science de l'organisation et de la documentation.

Enfin, c'est aux membres de la Mission qu'iront mes ultimes remerciements, des membres qui ont répondu avec enthousiasme à ma sollicitation, parfois avec scepticisme mais toujours conscients que se jouaient là quelque chose d'important, de très important, ce sont les mots particulièrement des membres étrangers, Fatma Müge Göçek, Renée Poznanski, John Horne, Philip Nord, Jan Gross, Karine Vanthuyne,…

*

Le temps politique en démocratie est généralement celui de l'urgence et de l'insatisfaction devant des réformes qui ne reflètent pas toujours la mesure des ambitions que suppose l'action au service d'une idée de l'homme, d'une idée de la République. Par cette mission, madame la Ministre, vous dites quelque chose de très important sur les convictions qui nous animent.

Que les logiques de destruction des sociétés et des personnes ne peuvent être laissées à leur domination inexorable,

Que même si ces processus d'anéantissement sont amenés à se répéter sans fin, il faut toujours se projeter dans l'avenir des sociétés disparues et travailler à les reconstruire, notamment à partir de ce qui a résisté en elles.

Que la connaissance commune, réflexive, partagée et protégée n'est pas sans pouvoir devant l'impunité de la violence, où qu'elle commence, où qu'elle finit.

*

Je vous remercie une nouvelle fois, madame la Ministre, et je propose que les membres de la Mission se présentent, – nonobstant des collègues absents que j'excuserai -, avant de donner la parole à madame Dominique Schnapper, première vice-présidente de la Mission, allocution qui précédera votre discours d'installation.

Dominique Schnapper, première vice-présidente de la Mission

Madame la ministre,

Vous avez souhaité consulter les chercheurs sur un sujet lourd, difficile, douloureux, profondément politique, qui suscite des débats, des interrogations, des passions, ranime le souvenir des épreuves et engage les émotions et les valeurs des chercheurs autant que de tous les démocrates. Vous avez ainsi manifesté votre respect du travail des scientifiques qui, sans nier l'existence des passions et des émotions, leurs propres passions et leurs propres émotions, s'efforcent de fournir des éléments de fait et des analyses aussi objectives qu'il est possible. Nous savons qu'il n'est point d'objectivation parfaite, mais je maintiens aussi que l'effort pour contrôler les passions grâce aux méthodes éprouvées de l'usage de la raison et de la recherche honnête, permet non pas de supprimer – ce n'est ni possible ni souhaitable - mais de contrôler et de compléter les émotions et les passions. Le discours des sciences, qu'il s'agisse des sciences dites dures ou des sciences humaines, avec leurs limites, n'est pas de même nature que le discours spontané que les acteurs sociaux produisent sur leur expérience sociale. Cet effort de raison mérite d'être reconnu. Sans doute n'est-il jamais totalement couronné de succès, non seulement les chercheurs ne sont pas parfaits, mais les êtres humains et les sociétés gardent une forme de mystère irréductible à l'enquête et à la raison. Mais, malgré tout, l'effort modeste et cumulatif de la recherche est digne d'être élaboré et écouté. C'est ce que vous avez reconnu en créant cette Mission et nous vous en savons gré. Nous essaierons d'être dignes de votre attente et de savoir surmonter les rivalités qui animent le monde de la recherche comme les autres mondes et collaborer pour répondre de façon utile à votre attente.

Beaucoup de travaux sur ces sujets ont déjà été réalisés, en France et dans d'autres pays, malgré l'épreuve que constitue, pour un chercheur, de consacrer son temps à des phénomènes qui trouvent mal leur place dans la conscience des démocrates et des intellectuels, ces derniers ne sont, en général, violents qu'en paroles. Nous entendons faire un bilan de ce qui est déjà connu et mettre en relation les résultats de recherches menées dans des disciplines académiques différentes. Il nous parait qu'il sera fécond de faire dialoguer les spécialistes qui risquent toujours de rester à l'intérieur de leur chapelle, historiens, anthropologues, sociologues, philosophes, juristes, d'autres encore. Car si l'interdisciplinarité est fréquemment invoquée, elle est loin d'être toujours pratiquée. Il nous paraît aussi qu'il sera heuristiquement fécond de faire dialoguer les spécialistes de tel génocide avec ceux qui en ont étudié un autre. Il ne s'agit pas de négliger les travaux nombreux qui portent sur telle ou telle partie du monde, telle ou telle population, des Arméniens aux juifs et aux Tsiganes, des Rwandais aux Cambodgiens, nous ne manquons, malheureusement, pas de « cas » à étudier et à soumettre à notre réflexion. Pour des raisons faciles à comprendre et qui tiennent aux valeurs qu'il ne peut pas ne pas investir dans sa recherche, le spécialiste risque toujours d'être fasciné de manière exclusive par la violence particulière qu'il étudie. La Mission souhaite que le dialogue entre spécialistes soit possible, qu'il irrigue ses propres réflexions, même si, cela va de soi, il ne s'agit pas de remettre en cause la spécificité de chaque exemple historique. Chaque épisode est singulier, mais la mise en connaissance commune devrait nous permettre d'avancer dans la comparaison et dans la réflexion. C'est pourquoi les entretiens que nous avons prévus doivent

permettre d'élargir la connaissance des membres de la Mission, chacun de nous étant plus spécialiste ou plus sensible à telle ou telle expérience historique.

Nos travaux ne pourront manquer de se dérouler avec, en arrière-fond, une interrogation fondamentale. Comment définir un « génocide » ou une « violence de masse », à partir de quand peut-on parler de « masse ». il est clair que le nombre ne suffit pas. La Seconde Guerre mondiale a causé 60 M de mort, la guerre Iran-Irak 1 million, au Cambodge, il s'agit de 2 M, on parle de 10 M de morts par la famine suscitée par Staline en Ukraine. Doit-on parler de génocide ou de crime de masse ou de violence de masse dans tous ces cas ? Faut-il exclure les morts des guerres ? Dans ce cas, on évacue les violences les plus meurtrières. Faut-il parler de l'intention de faire disparaître un peuple tout entier, comme l'a proclamé et tenté Hitler s'agissant du « peuple juif » ? Mais il est rare que l'intention génocidaire soit aussi clairement manifestée. Quelle que soit son caractère chimiquement pur, le génocide juif s'inscrit, hélas, dans une longue histoire et qui n'est pas terminée. Sur la définition même de l'objet de la Mission il faudra réfléchir.

Je voudrais pour terminer insister sur deux points. Le premier est la difficulté que nous avons, en tant que démocrates qui avons connu une longue période de paix depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à comprendre ces phénomènes de violence massive. Ils posent un défi fondamental à notre conscience historique. Il nous faut donc faire un effort constant sur nous-mêmes pour comprendre, ce qui ne signifie pas, cela va sans dire, excuser.

Le second, c'est le risque que, fascinés par le passé et absorbés par son étude, nous oubliions les tragédies actuelles. Il ne faudrait pas que la connaissance des génocides et des violences de masse qui ont jalonné le passé nous empêche de voir et de comprendre, par exemple, le drame actuel de la population syrienne. Ce serait moralement, intellectuellement et politiquement suicidaire pour la conscience et le projet démocratiques.

La Mission est nombreuse et nous avons organisé des pôles consacrés à différents aspects des problèmes que soulève la connaissance des génocides et crimes de masse. Nous espérons aboutir pourtant à une synthèse qui soit scientifiquement fondée et politiquement utile. Ce n'est pas un mince projet, il imposera beaucoup de travail, mais nous espérons qu'il répondra, par-delà votre personne, à l'attente des citoyens conscients et de tous les hommes de bonne volonté.

Discours de Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur le Président de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, cher Vincent Duclert,

Mesdames et messieurs les membres de la Mission,

Mesdames et messieurs,

« *Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués.* »

Ces mots ne sont pas les miens. Peut-être aurez-vous reconnu dans cette citation les mots de Paul Ricœur, qui ouvrent son œuvre « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli ».

Ces mots me reviennent à l'esprit, au moment d'installer la mission d'étude et de recherche sur l'enseignement, en France, des crimes de masse et des génocides.

Dans le sillon de ses travaux sur les notions de vérité en histoire, le philosophe entendait clarifier la situation sur ces deux dimensions – la mémoire et l'histoire – pour mieux les penser ensemble.

Je sais combien de controverses et de réflexions ont pu nourrir les débats des historiens et des intellectuels sur le rapport entre ces deux dimensions.

C'est cette question qu'abordait Pierre Nora dans son ouvrage célèbre sur les lieux de Mémoire, quand il écrivait : « *l'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire, elle, est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel*. »
Ces réflexions elles-mêmes restent d'une profonde actualité. Elles ne sont pas passées. Elles constituent une source d'inspiration pour les universitaires, les chercheurs, les penseurs et pour tous ceux qu'interrogent la marche du monde et l'évolution de nos sociétés contemporaines. Et elles doivent aussi inspirer et nourrir la réflexion des responsables politiques.

« *Une politique de la juste mémoire* » : ces mots de Paul Ricœur, je veux les faire miens.
Oui, j'assume la responsabilité et l'ambition qui ont donné lieu à cette mission que j'ai annoncée le 25 mars 2015, en Sorbonne, à l'occasion du colloque que nous organisions sur le centenaire du génocide des Arméniens.

Et en évoquant le génocide des Arméniens, nous voyons clairement l'intérêt qu'il y a à opposer, aux conflits mémoriels actuels, le travail rigoureux et précieux des historiens.

La mémoire du passé est partout présente.

Conflictuelle, rarement apaisée, parfois confisquée à des fins partisanes, elle peut devenir une arme redoutable à l'encontre même de nos démocraties.

L'ampleur des conflits mémoriels ne peut qu'interroger nos sociétés européennes. Elles qui, après la Seconde Guerre mondiale, ont affirmé leur volonté de combattre l'oubli pour ne pas rejouer les crimes du passé.

C'est au nom de ce même combat contre l'oubli que nos sociétés sont confrontées à une exigence de transmission du passé, de tous les passés, toujours plus affirmée.

Esclavage, colonisation, guerres d'indépendance : autour de ces questions légitimes se livrent trop souvent des guerres des mémoires, non dénuées parfois de revendications identitaires.

« Guerre des mémoires », « concurrence des mémoires », « deux-poids-deux-mesures » : la confusion profonde qui s'est emparée des débats de nos sociétés n'épargnent ni nos écoles, ni nos universités.

Cette confusion engage notre responsabilité collective.

Elle nous invite à repenser ces deux dimensions – histoire et mémoire – dans un rapport de complémentarité, voire de solidarité.

Elle nous invite surtout à clarifier la situation, sans esprit partisan, avec la seule volonté d'aborder ce que Pierre NORA diagnostiquait il y a dix ans comme un « *malaise dans l'identité historique* ».
Il évoquait par là une crise profonde d'horizon historique pour notre commune humanité : c'est là l'enjeu qui nous rassemble aujourd'hui et qui nourrit votre mission que nous accueillons au ministère pour son installation mais aussi pour le lancement de ses travaux.

Une mission que j'ai souhaité confier à des historiens, mais aussi à des chercheurs d'autres disciplines : des philosophes, des sociologues, des anthropologues, des juristes.

Et parce que cette mission porte autant sur la recherche que sur l'enseignement, j'ai souhaité que l'on trouve aussi bien des professeurs de l'enseignement supérieur, des chercheurs, et des enseignants du second degré.

C'est à la croisée de vos regards et au carrefour des disciplines, que s'appréhende le mieux la complexité des faits passés.

Une « politique de la juste mémoire », ne saurait instrumentaliser le travail des historiens et de tous ceux qui, avec eux, réfléchissent à la transmission du passé.

Ce serait subordonner le passé au présent. Ce serait n'envisager le passé que pour rechercher des réponses toutes faites aux crises du présent.
Ces réponses seraient forcément tronquées ou incomplètes face à la complexité de l'histoire.

Dans la lettre de mission que j'ai adressée à Vincent DUCLERT – que je remercie pour son implication – j'ai rappelé l'impératif d'établir un état des lieux de la recherche et de l'enseignement sur les génocides ; de mobiliser les communautés scientifiques et

enseignantes, pour faire avancer la connaissance sur les crimes de masse, dans une perspective comparatiste et une compréhension globale du phénomène.

Annoncée à l'occasion d'un colloque sur un siècle de recherche organisé pour le centenaire du génocide de 1915, cette mission intervient dans un contexte particulièrement grave.

Nous sentons bien les risques et les périls qui pèsent sur notre société.

La montée des nationalismes et des populismes en Europe et ailleurs dans le monde augmentent sans cesse les tentatives de réécriture de l'histoire.

Alors, évidemment, ces entreprises de falsification ou de distorsion de l'histoire ont toujours existé.

A Lyon, ville que je connais bien, je sais ce que fut le rôle des historiens pour faire la lumière sur les pratiques négationnistes qui avaient terni jusqu'au nom de l'université Jean Moulin – Lyon III.

Et je veux saluer Henry Rousso, ainsi qu'Annette Becker, qui furent aux avant-postes de ce travail initié par mon prédécesseur Jack Lang.

Mais nous vivons une période inédite depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : l'instrumentalisation du passé, le révisionnisme, le négationnisme aussi, ne sont pas que des tentatives ou des tentations.

Ce sont aujourd'hui des réalités, qui prospèrent sur l'essor du complotisme.

Dans une période comme la nôtre, où, pour reprendre les mots de Fernand Braudel, « *le passé intervient dans le présent, [il] le « brûle »* », le rôle de l'historien prend donc une importance particulièrement marquée.

Oui, nous avons besoin des historiens pour éclairer nos concitoyens sur les débats de notre pays.
Nous avons besoin des historiens pour éclaircir les faits du passé sans cesse malmenés, déformés, utilisés à des fins partisanes.

Nous avons besoin des historiens contrer toutes formes de relativisme et d'accommodements avec la vérité qui se propagent dans nos sociétés.

Nous avons besoin des historiens pour lutter contre les théories du complot qui s'exonèrent des frontières pour se diffuser à l'échelle planétaire.

C'est par l'Histoire que s'acquiert la distance nécessaire à l'élaboration des connaissances. C'est par l'Histoire que se forme un esprit critique, sans lequel aucune citoyenneté véritable n'est possible.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu l'installation de cette mission au sein même du ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le choix de ce lieu exprime l'attention toute particulière que je porte à cette mission, aux réflexions, aux travaux et aux conclusions qui en ressortiront et qui vous mobilisent.

Cette mission établira un bilan de l'état des études menées tant en France qu'à l'étranger sur le thème des génocides et des crimes de masse.

Je vous ai confié la conduite de ces travaux avec un objectif de publication que combleront le rapport d'étape et le rapport final que nous diffuserons largement.
Le résultat de ces travaux servira aux professeurs, aux chercheurs, à la communauté éducative dans sa plus large acception et au-delà, à tous ceux qui désirent connaître l'avancement des études et des recherches sur ce sujet.

J'ai souhaité que mon ministère s'engage et mobilise les moyens qui s'imposaient. Je suis sensible à l'appui apporté par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales à cette initiative pour la recherche et pour la formation.

Votre mission a d'ores et déjà en partie réussi.

Sa composition reflète en effet les différentes approches par lesquelles les historiens et les chercheurs en sciences humaines abordent ces sujets.

Elle respecte l'exigence de parité et de variété des générations.

Elle restitue la diversité de nos écoles et de nos institutions françaises tout en intégrant des chercheurs de douze pays, afin d'élargir vos travaux à une audience européenne et internationale.

Ce ne sont pas seulement des recherches de haut niveau qui vont êtes produites : ce sont aussi des connaissances nouvelles, des ressources disponibles en matière de fonds documentaires, d'archives, de sites patrimoniaux.

Ce sera également une cartographie précise des équipes de recherche, des lieux où s'étudient les phénomènes de violence massive sous toutes ses formes, aussi bien à travers les études historiques qu'en mobilisant les sciences sociales.

Ce sont au terme de vos travaux de nouvelles perspectives qui s'ouvriront pour la recherche, l'enseignement et l'éducation, et donc pour l'École, et pour nos élèves.

La violence présente pèse sur les esprits. Se confronter avec rigueur et lucidité aux atrocités passées doit nous permettre de mieux répondre aux enjeux présents.

Non parce que le passé pourrait être utilisé comme un baume apaisant ou comme une recette miracle.
Mais parce que la compréhension et l'étude des mécanismes qui ont nourri les logiques génocidaires d'hier, peuvent nous éclairer sur les phénomènes et les comportements présents.

Ils peuvent aussi nous aider à mieux former les professeurs pour aborder, en classe, avec leurs élèves, les sujets les plus sensibles.

Il est de notre responsabilité, en tant qu'institution, de ne pas tomber dans le piège d'une histoire idéalisée, enjolivée, hagiographique.

D'une part car ce serait trahir le sens même d'histoire, qui, comme son nom nous le rappelle, est d'abord une enquête, et non je ne sais quel roman.

D'autre part, car les catastrophes et les épisodes les plus sanglants de l'humanité font partie, qu'on le veuille ou non, de notre histoire.

Une Histoire, et cela fait également partie des enjeux de cette mission, qui se pense et se mène différemment quand elle aborde le passé le plus récent. Les sources comme les pratiques évoluent.

La révolution numérique, n'a, c'est heureux, pas qu'inspiré le renouveau des théories complotistes. Elle contribue aussi à faire évoluer les pratiques des chercheurs, leur donne de nouveaux outils, aussi bien dans la conduite de leurs recherches que dans leur diffusion.

Une Histoire, enfin, qui dépasse largement l'histoire de ce pays.

Cette mission, c'est le témoignage de la volonté de notre pays, de réfléchir avec ses chercheurs, ses professeurs et ses intellectuels sur une question qui intéresse l'Europe et l'humanité.

Tel est le sens, au sein de cette Mission, de la présence de personnalités étrangères. Tel est aussi l'enjeu du travail d'auditions qui sera réalisé dès aujourd'hui et tout au long de l'année.

Par cette mission, nous nous montrons à la hauteur de ce « devoir de connaissance » qu'invoque François Bédarida.

Un devoir, je le cite, « *constitutif d'un savoir, seul apte à construire une mémoire vraie* ».
Un devoir qui doit nous permettre d'envisager non seulement l'avenir, mais le passé, avec une certaine sérénité.

Cette sérénité n'est pas une naïveté.

Cette sérénité est celle qu'engendre une appréhension rigoureuse et critique de ce passé qui trop souvent exacerbe les passions présentes, quand il devrait au contraire nous inspirer pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Car comme l'écrivait Marc Bloch, « *L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent : elle compromet, dans le présent, l'action même*. »
Je vous remercie.

Najat Vallaud-Belkacem,
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ANNEXE 3-2. NOTES ADRESSÉES AU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU SUJET DE LA SAISINE DE MONSIEUR FRANÇOIS HOLLANDE

REPONSE DU 7 MARS 2017 DE LA MISSION D'ETUDE EN FRANCE SUR LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT DES GÉNOCIDES ET DES CRIMES DE MASSE A LA SAISINE DU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN DATE DU 8 FEVRIER 2016

(rédacteur : V. Duclert, président de la Mission)

A la suite des travaux réguliers de la Mission fixés pour la session de travail du 6 mars à Paris (dans les locaux de l'Ecole des hautes études en sciences sociales), la Mission a tenu une réunion spéciale consacrée à la saisine du Président de la République exposée dans son discours du 8 février 2017 au diner des Associations arméniennes de France (CCAF) à Paris, relative à sa décision d'instaurer une « Journée nationale de commémoration de tous les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité », dont le génocide arménien, et de confier à la Mission le soin d'en étudier les modalités.

Les raisons de fond du désaccord de la Mission concernent le caractère illisible, de plus en plus confus voire contradictoire, des nombreuses commémorations nationales existantes en France (quinze pour notre objet auxquels s'ajoutent d'autres journées comme celles de la Femme le 8 mars). Ajouter une nouvelle journée commémorative est pour cela déraisonnable, susceptible d'accroître la confusion de la situation relevée et d'entrer en collision avec d'autres journées instituées dont la « Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité » du 27 janvier. Nous renvoyons ici aux annexes de cette note qui fait apparaître notamment des doublons dans les journées commémoratives nationales en France.

Même l'hypothèse d'une journée internationale sur un objet ouvrant davantage sur l'avenir, la justice internationale par exemple en relation avec la création de la Cour pénale internationale, répète les mêmes risques d'illisibilité, de confusion et de concurrence – par exemple entre la date possible du 1er juillet (date de l'entrée en vigueur de la CPI en 2002) et le 17 juillet (signature du Statut de Rome de la CPI en 1998) déjà commémoré par ladite Cour. Le paysage des journées commémoratives décidées au niveau européen (UE ou Conseil de l'Europe) ou au niveau des Nations Unies présente une situation aussi confuse que dans le

cas français, caractérisée par des strates d'empilement qui rendent ce domaine quasi illisible pour les responsables politiques comme pour les opinions publiques. Il y a aussi un risque de décourager les initiatives des acteurs sur le terrain.

Les raisons de forme du refus de la Mission tiennent au fait que son champ défini par la lettre de mission de la Ministre en date du 30 mai 2016 porte sur l'étude de l'enseignement et de la recherche des génocides et des crimes de masse, et ne concerne pas le volet de la mémoire et de la commémoration. Ses membres ont accepté d'en faire partie sur la base de ce cahier des charges qui ne peut être modifié à ce stade surtout pour y ajouter cette question commémorative et mémorielle devenue extrêmement confuse et saturée. Précisément, l'intérêt du travail de la Mission pour ses membres est qu'elle n'est pas saisie de cette question. La saisir aujourd'hui, en lui demandant d'imaginer les modalités d'une journée commémorative, va en contradiction avec sa définition et le travail qu'elle a mené depuis le 18 octobre 2016, date de son installation par la Ministre. Elle ne pourrait pas de surcroît fournir, dans un délai aussi court et à la condition qu'elle l'accepterait sur le principe, un avis argumenté sur une décision intervenant sur un terrain si instable, polémique et souvent très politisé.

La Mission ne se dérobe cependant pas à ses responsabilités. Conformément à la lettre de mission du 30 mai 2016, elle remettra à la Ministre le 30 mars prochain une Note d'étape comprenant différentes recommandations et propositions d'initiatives en matière d'enseignement et de recherche des génocides et des crimes de masse –lesquelles pourront faire l'objet d'un soutien politique affirmé.

ANNEXES DE LA NOTE

Journées nationales commémoratives en France (par dates)

(rédacteur : H. Rousso)

27 janvier [Ouverture officielle du camp d'Auschwitz par les Soviétiques en 1945]
Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
Accord international, 2002 + 2005, changement 2007 (dénomination actuelle)

19 mars [Signature du cessez-le feu en Algérie, 1962]
Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
Hollande, 2012

Dernier dimanche d'avril [Ouverture des camps de concentration en Allemagne en 1945]
Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
IVe République, 1954

8 mai **FÉRIÉ**
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

IVe République, 1946 – nombreux changements => Mitterrand (1981) jour férié et chômé

9 mai [Discours de Robert Schumann en 1950]
Journée de l'Europe
Conseil européen, 1985

10 mai [Loi Taubira de 2001 sur l'esclavage comme crime contre l'humanité]
Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition
Chirac, 2001 – remplace la loi de 1983 (abolition) et modifiée en 2006 (abolition)

Deuxième dimanche de mai [Libération d'Orléans, en 1429]
Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme
1920

27 mai [Création du Conseil national de la Résistance, en 1943]
Journée nationale de la Résistance
Hollande, 2015

23 mai [23 mai 1848, abolition de l'esclavage en Martinique + 23 mai 1998, marche silencieuse à Paris]
Journée nationale de commémoration en hommage aux victimes de l'esclavage colonial
Hollande 2017

8 juin [Transfert du soldat inconnu d'Indochine vers la nécropole de Notre-Dame de Lorette, 1980]
Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine
Chirac, 2005

18 juin
Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi
Chirac, 2006

Dimanche plus proche 16 juillet [Rafle du Vél d'Hiv, 16 et 17 juillet 1942]
Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France
Mitterrand, 1993 et Chirac, 2005

25 septembre [Plan en faveur des forces supplétives en Algérie, les « Harkis », 2014]
Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
Chirac, 2003

11 novembre **FÉRIÉ**
Journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix, et d'hommage à tous les morts pour la France
1922 et Sarkozy, 2012

5 décembre [Inauguration du Mémorial du Quai Branly, à Paris, 2002]
Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
Chirac, 2003

Journées commémoratives nationales en France (selon la chronologie de l'instauration)

(rédacteur : V. Duclert avec H. Rousso)

1920. Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme. Deuxième dimanche de mai [Libération d'Orléans, en 1429]

1922. Loi du 24 octobre fixant au 11 novembre la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

1946. Loi du 7 mai instituant la célébration de la « victoire remportée par la France et ses alliés » le 8 mai ou le premier dimanche suivant.

1953. Loi du 20 mars transformant le 8 mai en jour férié.

1959. Décret du 11 avril fixant la commémoration de la « victoire de 1945 » au deuxième dimanche de mai (sauf pour le 8 mai 1965, exceptionnellement férié pour le 20 e anniversaire), afin de limiter le nombre de jours fériés en mai (cette décision suscite de nombreuses protestations des anciens combattants qui continuent à célébrer le 8 mai).

1968. Décret du 17 janvier décidant du retour au 8 mai pour commémorer la « victoire remportée par les armées françaises et alliées » mais sans le rendre férié,.

1975. Suppression le 7 mai 1975, par le président Valéry Giscard d'Estaing, du 8 mai du calendrier commémoratif français au nom de la réconciliation franco-allemande (proposition d'en faire de cette date une journée de l'Europe ; vives réactions hostiles, notamment chez les anciens combattants).

1981. Loi du 2 octobre inscrivant la « victoire du 8 mai 1945 » comme jour férié dans le code du travail.

1954. Loi du 14 avril instituant la « Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation » qui se déroule le dernier dimanche d'avril

1964. Les crimes contre l'humanité sont déclarés imprescriptibles

1965 (?). Naissance de l'usage voulant que se tienne au Panthéon, chaque 17 juin, une cérémonie en hommage à Jean Moulin (ni texte législatif, ni texte réglementaire). (Rapport KASPI)

1993. Décret n° 93-150 du 3 février instituant une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1990-1944)

2000. Loi n° 2000-644 du 10 juillet instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux " Justes " de France, suivie du d**écret n° 2002-994 du 11 juillet portant application de la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France** (les ambiguïtés du décret de 1993 sont levées, et la loi définit comme « Justes » les personnes « ayant recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur vie et sans contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide »). Cette journée est placée le dimanche le plus proche du 16 juillet de chaque année.

« Il est institué une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux " Justes " de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'hiver à Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon, elle est reportée au dimanche suivant.

Chaque année, à cette date, des cérémonies officielles sont organisées aux niveaux national et départemental, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

2001. Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition (remplace la loi de 1983, modifiée en 2006) 10 mai [Loi Taubira de 2001 sur l'esclavage comme crime contre l'humanité].

2002. « Les ministres européens de l'éducation ont adopté, le 18 octobre 2002, [lors d'un sommet du Conseil de l'Europe] la déclaration qui institue une journée de mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité. La date a été laissée libre de choix à chaque pays. La France et l'Allemagne ont choisi le 27 janvier. Il s'agit d'une date symbolique car elle correspond à l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. » (site EDUSCOL)

2003. Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. 5 décembre [Inauguration du Mémorial du Quai Branly, à Paris, 2002].

2003. Décret du 31 mars instituant une journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives le 25 septembre.

2005. Décret du 26 mai instituant le 8 juin une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine [Transfert du soldat inconnu d'Indochine vers la nécropole de Notre-Dame de Lorette, 1980].

2006. Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, instituée le 18 juin.

2005. Journée exceptionnelle du 27 janvier pour le 60e anniversaire de la libération des camps

2006. Décret du 10 mars instituant une journée commémorative de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940.

2006. Le 10 mai devient la « Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ».

« La France est le premier État et demeure le seul qui, à ce jour, ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "crime contre l'humanité". Elle est également le seul État à avoir décrété une journée nationale de commémoration. À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'éducation nationale notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'une journée de réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité. » (EDUSCOL)

2012. Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, instituée le 19 mars [Signature du cessez-le feu en Algérie, 1962].

2012. Transformation du 11 novembre en Journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix, et d'hommage à tous les morts pour la France.

2015. Journée nationale de la Résistance instituée le 27 mai [Création du Conseil national de la Résistance, en 1943].

2017. Journée nationale de commémoration en hommage aux victimes de l'esclavage colonial 23 mai [23 mai 1848, abolition de l'esclavage en Martinique + 23 mai 1998, marche silencieuse à Paris].

En complément de cette liste des journées commémoratives intéressant notre objet, il y a lieu de mentionner les textes nationaux définissant les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, comme la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 instaurant la reconnaissance

officielle de la France du génocide arménien de 1915 et la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 établissant la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, ainsi que l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 introduit par la loi Gayssot du 13 juillet 1990 qui incrimine et réprime d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende la contestation de l'existence des seuls crimes nazis, à l'exclusion des autres crimes contre l'humanité, et notamment ceux reconnus par les lois précédemment citées.

Journées internationales intéressant notre objet

(rédacteurs : K. Fracapane, et V. Duclert pour les compléments UE)

ONU

Date	Journée	Résolution	Année de la résolution
27 janvier	Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste	(A/RES/60/7) 1er novembre	2005
21 Mars	Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale	(A/RES/2142 (XXI))	1966
24 mars	Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes	(A/RES/65/196)	2010
25 mars	Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves	(A/RES/62/122)	2007
	En appoint à la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, 23 août	UNESCO (151 EX/5.1)	1998
7 avril	Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda	(A/RES/58/234)	2005
29 avril	Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique	(OPCW C-10/5) Conférence des Etats parties pour l'interdiction des Armes chimiques	2005
8-9 mai	Journées du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la Seconde Guerre mondiale	(A/RES/59/26)	2005
19 juin	Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit	(A/RES/69/293)	2015
26 juin	Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture	(A/RES/52/149)	1997
9 décembre	Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime	(A/RES/69/323)	2015

Autres Journées internationales, plus ou moins pertinentes pour les travaux de la mission : Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains (A/RES/68/192) ; Journée internationale des victimes de disparition forcée (A/RES/65/209) ; Journée internationale de la paix (A/RES/36/67), (A/RES/55/282) ; Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires (A/RES/68/32) ; Journée internationale de la non-violence (A/RES/61/271) ; Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé (A/RES/56/4) ; Journée mondiale de la tolérance (Résolution 5.61 de la 28ème session de la Conférence générale de l'UNESCO), (A/RES/51/95) ; Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (A/RES/317(IV)) ;

A ces journées il y a lieu de rajouter la journée de la justice internationale organisée par la Cour pénale internationale. La Cour a choisi la date de la signature du traité de Rome (17 juillet 1998) plutôt que celui de son entrée en vigueur (1er juillet). En préparatif de cette journée, plusieurs événement sont organisés par la Cour et ses partenaires dans les différents pays, notamment la campagne #JusticeMatters (J. Seroussi).

Union Européenne (UE)

Date	Journée	Décision	Date de la décision	Anniversaire
27 janvier	Journée européenne de commémoration de l'Holocauste	Résolution du Parlement européen sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme P6_TA(2005)0018	27 janvier 2005	Libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, 1945
23 août	Journée européenne du souvenir	Résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 sur la conscience européenne et le totalitarisme P6_TA(2009)0213	2 avril 2009	Pacte germano-soviétique, 1939
23 août	Journée européenne contre l'impunité des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre	Conseil de l'Union européenne Renforcement de la lutte contre l'impunité du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre au sein de l'Union européenne et de ses États membres	12 mai 2015	Pacte germano-soviétique, 1939

Concernant le sort des Roms, le Parlement européen, dans une résolution adoptée le 15 avril 2015, a appelé à davantage d'efforts pour mettre fin à la discrimination, aux crimes et discours haineux contre les Roms et pour reconnaître le 2 août comme journée de commémoration de l'holocauste des Roms, afin de se souvenir du génocide des Roms pendant la Seconde Guerre mondiale *(la résolution est adoptée par 554 voix pour, 13 contre et 44 abstentions). Dans son communiqué de presse du 2 août 2015, la Commission européenne a apporté son soutien à cette résolution visant à instaurer une Journée européenne de commémoration de l'holocauste des Roms tout en espérant que les États membres ne tarderont pas à la proclamer.*

Mentionnons également, pour la connaissance de la politique de l'UE sur ces questions, différents acquis juridiques et politiques :

1996. Action commune 96/443/JAI, du 15 juillet adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'action contre le racisme et la xénophobie.
1997-2009. Le Traité sur l'Union européenne (version consolidée depuis le 1er décembre 2009, traité de Lisbonne ; dispositions fixées en 1997 dans le Traité d'Amsterdam instituant la Communauté européenne). **Article 29 du traité sur l'Union européenne faisant de la lutte contre le racisme et la xénophobie l'un des objectifs de l'Union.**
1997. Articles 13 (et 12) et 34 du Traité sur l'Union européenne, dans la rédaction qui lui a été donnée par le Traité d'Amsterdam.
1997. Création au mois de juin d'un observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes à Vienne, afin de favoriser l'échange d'informations et d'expériences dans ce domaine.

1999. Résolution (du 9 avril) sur la communication de la Commission intitulée « Plan d'action contre le racisme » (COM(98)0183 C4-0253/98)

2000. Directive 2000/43/CE du 29 juin relative à la **mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ;**
2001. La Commission européenne le 28 novembre 2001 une proposition de décision-cadre concernant la **lutte contre le racisme et la xénophobie.**
2008. Décision-cadre 2008/913/JAI sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 28 novembre 2008.

Conseil de l'Europe

Date	Journée	Décision	Date de la décision	Anniversaire
27 janvier Autres dates choisies par les Etats membres LIEN	Journée du souvenir de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité	Déclaration des Ministres européens de l'Education	18 octobre 2002	Libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, 1945

Exemples de Journées nationales

On peut consulter les activités relatives aux journées nationales en mémoire des victimes de la Shoah des pays participants de l'OSCE dans le rapport
Holocaust Memorial Days, An overview of remembrance and education in the OSCE region (mis à jour en octobre 2015)

NOTE DU 4 MARS 2017 AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(rédacteur : V. Duclert)

Après la saisine par le Président de la République, le 8 février 2017 (discours au dîner du CCAF), de la Mission d'étude en France sur l'enseignement et la recherche des génocides et des crimes de masse au sujet de l'étude des modalités d'une journée nationale commémorative, pour les génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre (visant notamment à commémorer le génocide des Arméniens), le président de cette dernière a indiqué à la présidence de la République, après consultation des membres, qu'il n'était pas souhaitable que la Mission accompagne cette proposition.

La raison principale de cette position tient à la fois dans la confusion et la banalisation qui se renforcent dans le paysage des commémorations[722], dans la difficulté pour l'école -de fait et de droit mobilisée sur ces événements- d'assumer une succession de plus en plus illisible d'événements commémoratifs, dans le risque d'alimenter la concurrence des mémoires tragiques, de persister dans des perspectives essentiellement culpabilisantes et mortifères, de s'enfermer dans le franco-français, de se couper des chercheurs presque unanimes pour récuser ce type d'approche du passé. L'annexe I de la présente note montre la multiplicité de ces journées nationales de commémoration dont il conviendra à l'avenir d'étudier la cohérence, la pertinence et les articulations, mais cette nécessité n'entre pas directement dans les objectifs de la Mission. De surcroît, le sujet des journées commémoratives est très sensible comme le montre en 2008 la fin de non recevoir gouvernementale des propositions du Rapport de la Commission présidée par l'historien André Kaspi[723] et les blocages qu'elles ont suscités lorsqu'elles ont été rendues publiques.

La Mission d'étude en France sur l'enseignement et la recherche des génocides et des crimes de masse représentée par son président a proposé au Président de la République, dans la note du 22 février 2017 (annexe II, plus bas) deux initiatives pouvant répondre à la saisine, la création d'une « **Semaine de la recherche sur les génocides et les crimes de masse** » s'étendant dans la dernière semaine d'avril et débutant chaque 24 avril en relation avec l'anniversaire du déclenchement du génocide des Arméniens, et l'institution d'une « **Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens** » confiée à l'historien Raymond H. Kévorkian.

Trois des principaux intérêts de la « Semaine de la recherche » tiennent dans son possible caractère international (tout au moins européen et dans un premier temps, en 2017, possiblement franco-allemand), dans la place donnée à la recherche et à sa transmission la plus large évitant l'exclusivité sur les logiques mémorielles, et dans la manière enfin dont ce

[722] Cette situation a été soulignée par André Kaspi dans le rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques (novembre 2008, La Documentation française).

[723] *Ibid.*

passage par la connaissance partagée représente une perspective plus positive, une vision moins désespérante de l'avenir par un effort d'approfondissement des traumas du passé.

Sur ces bases réflexives, et parce que la Président de la République maintient (annexe II) sa volonté d'instituer une journée de commémoration pour les génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, le président de la Mission a développé à la fin de sa note du 22 février un projet de journée internationale (ou tout du moins européenne) en faveur de la justice des crimes de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerres.

Le Président de la République a demandé que ce projet de Journée soit consolidé. C'est l'objet de cette présente note en date du 4 mars 2017 qui présente dans une première partie les trois conditions déterminant la possibilité même d'un tel projet, et dans une seconde partie, sous la forme d'un tableau récapitulatif, la date, l'intitulé et la portée d'une ***Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression*** fixée au 1er juillet.

I. Trois conditions nécessaires à l'instauration d'une Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression

1/ Il s'agit d'une part de souligner **l'importance de la dimension internationale** (ou dans un premier temps européenne) définissant le projet de journée.

Sur quels éléments se base cette recommandation internationale ?

-En un premier lieu, l'étude précise des journées nationales commémoratives françaises (annexe I) montre qu'avec l'institution en 2002 (pour une entrée en vigueur en 2003) de la journée du 27 janvier, une commémoration nationale a découlé une décision extra-nationale, celle des Etats membres du Conseil de l'Europe, et du choix de l'Allemagne et de la France pour choisir en commun le 27 janvier. Le 27 janvier est également, en vertu de la résolution de l'ONU du 1er novembre 2005, la « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste » et la « Journée européenne de commémoration de l'Holocauste » depuis la décision de l'UE du 27 janvier 2005. On peut conclure que la dimension quasi-universelle de cette journée est venue d'une action européenne et de la décision commune de la France et d'Allemagne de se porter sur cette date. Les modalités de ce processus intéressent bien évidemment notre projet de journée internationale (ou tout du moins européenne) en faveur de la justice des crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression.

-En un deuxième lieu, on observe depuis la décennie 2000 une multiplication de journée internationales (ONU) et européennes (soit UE, soit Conseil de l'Europe) avec parfois un emboitement des unes et des autres. Il est clair qu'un projet de nouvelle journée (de dimension européenne ou limitée à quelques pays européens dans un premier temps) en faveur de la justice des crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression devrait pour le moins envisager une évolution de la journée existante du

23 août (UE) appelée « Journée européenne contre l'impunité des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ».

-En troisième lieu, le choix d'ancrer la journée sur la justice renforce cette dimension internationale (ou européenne) puisque la justice pénale relative aux crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression est fondamentalement internationale. De nombreux droits nationaux ont intégré dans leur code ces incriminations nées dans des contextes internationaux marqués par les trois grandes décisions que sont la Charte de Londres du tribunal militaire international, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998.

2/ Il s'agit donc, d'autre part, de fonder ce projet de journée sur **un ancrage stable, commun et défini par l'exigence de connaissance**. Le droit international et l'action pénale peuvent représenter cet ancrage.

Si la justice pénale n'a pas pour fonction organique l'établissement de la connaissance (bien qu'en certains cas, avec les « procès pour l'histoire », on s'approche de cette fonction heuristique) en revanche la justice fait sienne l'exactitude des faits et la recherche raisonnée de la vérité – certes selon des objectifs qui ne sont pas ceux des chercheurs. La justice pénale est elle-même savoir, un savoir pour l'objet qui nous intéresse conçu internationalement avec à la base la mobilisation d'études et d'enquêtes qui relèvent d'une action comparable au travail des sciences sociales : c'est ainsi que Raphaël Lemkin a œuvré dès 1933 pour parvenir, en 1943, à la définition de l'incrimination de crime de génocide[724]. Si la justice pénale internationale se présente comme un ensemble de normes permettant le jugement des violations les plus graves du droit humanitaire, elle est indissociable d'un progrès de la connaissance à la fois juridique, historique et philosophique tendant à la construction d'une valeur d'humanité et à l'émergence d'une conscience morale commune.

Aussi le choix de la date de la Journée et la fixation de son intitulé peuvent-ils se faire en relation avec le droit international et l'action pénale dès lors qu'une profondeur juridique, historique et philosophique leur est reconnue. La date du 1er juillet est proposée, renvoyant au 1er juillet 2002 qui marque l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (voir annexe IV).

3/ Il s'agit enfin de donner à cette Journée, nonobstant le caractère effrayant et traumatique de son objet (crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crimes d'agression) **des perspectives ouvrant sur l'avenir des sociétés et sur une vision raisonnablement positive de l'humanité** susceptible d'être partagée. Cette ambition suppose de ne pas définir un tel projet du point de vue des seules mémoires et de leurs souvenirs comme c'est largement le cas avec les journées nationales françaises, européennes et internationales (voir les annexes I). Cela implique de repenser le régime même de la commémoration : sans renoncer au passé, il convient de penser le présent et l'avenir, et d'y inscrire une démarche de responsabilité en lieu et place d'une forme de culpabilisation qui accompagne les journées commémoratives. L'assise de la connaissance et du droit (conçu

[724] Voir les travaux d'Annette Becker, membre de la Mission d'étude en France sur l'enseignement et la recherche des génocides et des crimes de masse.

comme l'expression de la conscience publique et des principes de civilisation) renforcerait un tel accès à la responsabilité et à son enseignement.

En conclusion de ces trois conditions nécessaires à l'instauration d'une ***Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression*****,** il conviendrait de souligner que la solidité de fond et de forme de la proposition permettrait à la fois, par une approche conceptuelle et contextualisée de la justice de s'ouvrir à des événements antérieurs au Statut de Rome (dont notamment le génocide des Arméniens), et par l'autorité du droit et de la matière juridique d'entrer dans la connaissance d'événements pourtant prisonniers de conflits diplomatiques ou politiques paralysants (comme le génocide des Tutsi du Rwanda).

RESUME ET ARGUMENTAIRE pour une éventuelle « Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression »

DATE DE LA JOURNEE :

La date du 1er juillet serait une possibilité intéressante puisqu'elle renverrait à l'entrée en vigueur le 1er juillet 2002 du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale (par la ratification dudit Statut par 60 Etats). Le Statut de Rome a été adopté lors d'une conférence des Nations Unies (dite Conférence de Rome, tenue du 15 juin au 17 juillet 1998 à Rome). Le Statut de Rome définit un ensemble de crimes internationaux, les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, auxquels se sont ajoutés le 11 juin 2010 (à l'issue de conférence de révision de Kampala, ouverte en Ouganda le 31 mai 2010) les crimes d'agression et de nouveaux crimes de guerre. La définition internationale de ces crimes a débouché logiquement sur l'institution d'une cour pénale internationale.

-Les incriminations pénales retenues par le Statut de Rome découlent de celles définies (1) par la Charte de Londres issu de l'Accord de Londres du 8 août 1945 instituant le Tribunal militaire international (tribunal de Nuremberg), (2) et par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 (elle était l'une des premières conventions des Nations Unies, et elle faisait suite à la résolution 180(II) de l'Assemblée générale du 21 décembre 1947, dans laquelle les Nations Unies reconnaissaient que « le crime de génocide est un crime international qui comporte des responsabilités d'ordre national et international pour les individus et pour les États »).

-Les incriminations pénales définies par le Statut de Rome ont débouché sur la création de la Cour pénale internationale chargée de juger ces crimes internationaux (sans action rétroactive possible).

-La conférence et le Statut de Rome n'ont pas de lien organique avec le Traité de Rome du 25 mars 1957 dont on commémore prochainement le soixantième anniversaire. Il s'agit de l'initiative des Nations Unies d'une part, de la construction ouest-européenne de l'autre. Néanmoins, que les membres de l'UE à commencer par les membres fondateurs signataires du Traité de Rome réalisent un acte de solidarité avec le Statut de Rome et la CPI et s'engagent à valoriser la réponse de la justice aux crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression auraient une forte signification. Cet acte de solidarité serait d'autant plus important que le Statut de Rome et la CPI subissent actuellement des contestations fortes. Les pays signataires du Traité de Rome affirmeraient de la sorte un principe de responsabilité dont la signification politique et morale serait forte, histoire même.

INTITULE DE LA JOURNEE :

Le 1er juillet serait donc institué *Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression*.

-Cet intitulé reprend les incriminations sur la base desquelles agit la CPI (il pourrait être condensé en *Journée internationale de la justice des crimes internationaux* mais cette solution ne semble ni pertinente ni raisonnable car la mention de « crimes internationaux » est trop large et mal définie quand bien même elle figure dans le Statut de Rome).

-Même si cette Journée est adoptée en 2017 pour une première entrée en vigueur par les seuls pays signataires du traité de Rome du 25 mars 1957 (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), elle peut assumer d'emblée son caractère international (« international » ne signifie pas nécessairement « commune à toutes les nations », l'adjectif pouvant indiquer que la Journée se donne originellement une définition internationale).

-En instituant une journée *de la justice* des ces crimes, on ne limite pas sa portée à la seule sphère des crimes, on introduit une perspective d'avenir et une idée d'action collective possible sur ces crimes.

PORTEE DE LA JOURNEE :

L'institution de cette Journée répond aux trois conditions fixées par [le président de] la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse : ancrage heuristique, dimension internationale, responsabilité pour l'avenir. De ce point de vue, ce projet de Journée pourrait être efficacement défendu et éviter des controverses répétitives sur le franco-français, la concurrence mémorielle et l'impasse mortifère.

-Son origine européenne (ou seulement franco-allemande dans un premier temps) indiquerait la volonté de certains ou des dirigeants européens d'œuvrer à **la formation d'une conscience historique commune** renvoyant aux intentions des fondateurs de l'Union européenne confrontés au passé catastrophique de l'effondrement du continent sous l'effet des guerres d'agression et d'anéantissement, du génocide des Juifs d'Europe, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Par l'instauration de cette journée, les pays fondateurs de l'UE contribuerait à donner un sens moral au projet européen et à son rapport à l'humanité : c'est lui conférer de l'avenir, du sens historique, de la responsabilité politique au moment où l'UE semble tant en manquer.

-Sa définition par la justice qui répond aux crimes internationaux et par le lien de connaissance que cette dernière suppose permettrait à la Journée de ne pas se refermer sur la seule sphère de la CPI mais proposerait aussi une pédagogie de la justice. Celle-ci montrerait notamment, comme dans le cas du génocide des Arméniens, que la recherche scientifique contribue elle aussi à l'établissement des faits et à la caractérisation des événements (selon

des modalités et des procédures bien sûr différentes). La réflexion qui pourrait être initiée sur le sens de la justice et le devoir de connaissance constituerait un des atouts de cette Journée d'autant qu'elle se déploierait à l'échelle internationale.

-Enfin, ce projet de journée opérerait une nette rupture avec les traditions nationales et internationales en matière de commémoration en proposant aux sociétés des pays qui adhérerait à l'initiative française (ou des signataires du Traité de Rome) une perspective pour l'avenir, une démarche de responsabilité et une vision plus positive de ce qu'est le monde et l'action internationale –sans méconnaître ses abîmes mais en les assumant avec des ressources susceptibles de les comprendre voire de les réparer.

ANNEXE 3-3. DISCOURS PRONONCÉ LORS DE LA REMISE DE LA NOTE D'ÉTAPE DE LA MISSION, LE 30 MARS 2017 AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vincent Duclert, président de la Mission

Madame la ministre,

Vous avez souhaité, par votre annonce à l'ouverture du colloque international « cent ans de recherche sur le génocide des arméniens », puis par votre lettre de mission du 30 mai 2016, instituer la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides, crimes de masse et violences extrêmes, m'en confier la responsabilité et prescrire que vous soit remise une note d'étape si mois après son installation par vos soins le 18 octobre dernier.

C'est chose faite, nous vous remettons cette Note d'étape aujourd'hui, au cours d'une cérémonie que vous avez tenue à organiser à votre ministère en y conviant les membres de la Mission et des personnalités qui l'ont accompagnée, avec malheureusement des absences, dont plusieurs au sein du directoire (Souâd Ayada, ma collègue philosophe de l'Inspection générale, Isabelle Delpla, Malika Rahal, Emmanuelle Sibeud, Stéphane Audoin-Rouzeau, ainsi que Thomas Maissen qui nous a souvent accueilli à l'Institut historique allemand qu'il dirige, donnant à cette mission à caractère international un ancrage bi-national résolu).

La Mission que vous m'avez tenu à instituer rejoint celles qui ont marqué l'histoire de la République par leur volonté - non comme souvent de répondre à une situation d'urgence qui impose la formation d'une commission officielle – mais bien d'appeler à comprendre le présent pour penser les prochaines décennies sur un sujet qui concerne la France et qui en même temps est constitutif de son rapport au monde.

Sans votre engagement politique et l'autorité de votre ministère, une telle mission très large dans ses objets et ses objectifs aurait été beaucoup plus difficile à imaginer et à conduire dans d'autres cadres, notamment académiques. Etre investi par vous-même ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été un atout certain et n'a pas eu de contrepartie sinon celle de répondre aux attentes élevées de la lettre de mission. La composition qui je sais vous satisfaite, vous nous l'avez dit le 18 octobre en installant la Mission, a été permise par votre décision, parce qu'il y a pour ses membres une certaine fierté à œuvrer ainsi dans un cadre public, pour des objectif ambitieux qui sont ceux de votre lettre de saisine du 30 mai dernier, avec une garantie d'indépendance que nous avons vérifiée lorsqu'il s'est agi de poursuivre dans la voie de propositions qui souhaitent renforcer la possibilité de la recherche et favoriser son partage plutôt que d'accroitre le seul volet

mémoriel déjà chargé en France au risque d'accroitre son illisibilité pour la société et d'aviver le concurrence des victimes.

Ce n'est pas déserter le champ de la mémoire que de prendre ses distances avec son régime. Car la reconnaissance publique que recherchent légitiment des communautés, des peuples décimés dans le passé est possible aussi par l'effort de connaissance et la compréhension qu'on en donne à une nation entière, avertie de l'histoire, soucieuse alors des solidarités nécessaires, cela sous le regard du monde et de toutes ces personnes concernées de près ou de loin par l violence.

Le sujet de cette mission porte sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes, abordés en tant que tels et donc dans leurs interrelation qui aident à comprendre chacune de situations, mais aussi, et c'est l'intelligence de votre saisine, sous l'angle de l'étude de leur élaboration savante, de leur enseignement, l'étude de leur transmission à des fins éducatives, l'étude de leur médiation, l'étude de la documentation qui porte tout autant la recherche que sa diffusion à toute la société. Cette étude appartient pleinement à la recherche elle-même et à toutes les formes d'enseignement et d'éducation qui doivent toujours s'interroger sur le sens et la destination de son action, de ses savoirs. C'est la condition pour maintenir active à la fois la connaissance et sa capacité à construire des espaces publics de valeur, de confiance, de cohésion, comme ceux de l'école, de l'université, des bibliothèques, des centres d'archives, des musées. Et les maintenir active, c'est en faire des instruments de progrès qui soit celui de la recherche mais aussi de l'idée qui est à son fondement, à savoir que le projet de connaissance unit les sociétés et rapproche les Etats, qu'il confère du pouvoir et de la légitimité, bref que ce projet de connaissance est un acte de souveraineté publique et démocratique, en même temps que la tâche particulière des chercheurs et des professeurs.

Sur les sujets qui interrogent au fond l'humanité en ce qu'elle est capable de détruire ce qui la fonde, la connaissance est aussi essentielle que la priorité qu'on lui donne et la critique qu'on exerce sur son présumé pouvoir pour juger des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes passés, et pour pouvoir prévenir à l'avenir des entreprises similaires de destruction humaines. La Mission a souhaité prendre ses distances avec l'illusion lyrique que le savant, le juge, le pédagogue, l'archiviste, l'écrivain, l'artiste retiendront la main du bourreau. Bien souvent le bourreau commence du reste à les mettre tous à mort. Et lors que sa tâche est accomplie et que le monde réalise avec effroi que ce qu'il savait était bien la réalité qu'il ne voulait pas admettre, alors les nations ressentent le besoin de proclamer « plus jamais ça ». Dès le déclenchement du génocide des Arméniens, le monde et en tout cas les nations européennes savaient et ne pouvaient faire comme si elles pouvaient rester étrangères à cet événement qui se déroulait au loin mais qui les concernaient par cette obsession de la race qui grandissaient et l'acceptation elle aussi grandissante de la violence extrême. La déclaration alliée du 24 mai 1915 dénonçant un crime contre l'humanité et la civilisation semblait surtout destiné à se donner bonne conscience et à détourner l'attention des opinions publiques et des chancelleries d'autres événements caractérisés par une même violence extrême comme les pogroms antijuifs perpétrés en Russie. Au final, rien n'a été fait pour empêcher que périssent la minorité arménienne de l'Empire ottoman ni qu'une justice internationale puisse juger les coupables de l'anéantissement d'une nation.

Puis, après la Seconde Guerre mondiale, une fois qu'a été proclamé « plus jamais ça », la connaissance déjà importante du système tentaculaire de mise à mort à nazie et de solution

finale de la question juive, et même les moyens judiciaires nouveaux, internationalisés, avec de nouvelles incriminations, crimes contre l'humanité, crimes de génocide, n'ont dissuadé ni l'URSS de Staline, ni la Chine de Mao, ni les régimes coloniaux, ni les dictatures d'Amérique latine de pratiquer des crimes de masse de très grande ampleur, pas davantage qu'un nouveau génocide, près de soixante ans après le déclenchement de la Shoah, soit perpétré par un nouvel Etat criminel contre lequel rien n'a été fait, La faillite du « plus jamais ça » nous concerne en tant que question posée tout entière à la connaissance comme idée de la prévention.

Ce scepticisme sur l'efficacité heuristique n'affaiblit pas pour autant la volonté de savoir, une telle distance encourageant au contraire à approfondir toujours plus l'effort pour comprendre et faire comprendre. C'est faire le choix de travailler de manière plus globale, plus située, plus connectée, en nous libérant de certaines barrières disciplinaires, méthodologiques, cognitives. Votre lettre de mission nous invite fortement à concevoir des champs d'étude nouveaux que la recherche en cours a commencé précisément d'étudier, dont ceux de la justice, des procès internationaux et nationaux, mais aussi ceux du droit criminel et de la réponse que lui oppose le renforcement de l'Etat de droit.

De votre lettre du 30 mai 2016, nous avons retenu trois principes structurants :

-associer, confronter les formes d'élaboration des connaissances sur les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes, et les formes de transmission de cette connaissance

-quitter les rives rassurantes des catégories, en termes d'objets, de disciplines, de sphère d'activités pour, au contraire, les comparer et souvent les rapprocher

-faire découler de l'analyse des recommandations, ne pas s'en tenir à un simple bilan sans prise de responsabilité

Pour ce faire et pour répondre à votre invitation au travail, la Mission s'est donnée un ensemble de fondements :

- les compétences de ses membres, leur diversité de disciplines, de terrains, de statut, d'univers scientifiques et pédagogiques

-une volonté commune de suivre la lettre de mission en ce qu'elle suggère des périmètres de travail très larges, jusqu'à la contribution des musées, c'est-à-dire de l'art et de la création

-un fonctionnement conforme à cette volonté d'ouverture, à travers les larges discussions au sein de la Mission, les auditions déjà réalisées, les rencontres nombreuses

-une organisation matérielle qui donne la priorité au travail intellectuel, avec des aides d'une grande importance (Nadine Paulin au CESPRA, Marie-Claude Sereau au secrétariat du groupe histoire-géographie de l'IGEN, l'atelier de reprographie du Ministère), mais aussi une absence de secrétariat, transformant cette Mission en une sorte de coopérative ou de laboratoire du nouveau monde à l'image du CESPRA qui l'a hébergé. En termes

organisationnels, les choses vont néanmoins changer puisque nous rejoints un des secrétaires généraux du capes, Xavier Desbrosse lorsqu'il sera libéré comme moi de la session 2017

Au final est advenu un esprit à cette mission, un esprit de travail produisant un espace de réflexion et de dialogue dont je crois tous les membres s'en sont félicité.

C'est d'autant plus important les clivages et les tensions on le sait existent à l'université et dans la recherche, et que les relations interpersonnelles peuvent être violentes entre des chercheurs, des professeurs qui travaillent eux-mêmes sur la violence. A ce titre, il convient de signaler l'apport essentiels de nos collègues chercheurs étrangers, ainsi que des enseignants, des doctorants présents aussi dans la Mission

Certes, tous les problèmes n'ont pas été surmontés mais tout au moins nous avons désormais un cadre de travail, une culture de mission, une conscience de nos responsabilités, que nous envisageons plus clairement, plus résolument maintenant qu'un premier bilan raisonné a été produit, avec ses imperfections et ses lacunes mais du moins cette Note d'étape qui est au fond un pré-rapport restitue l'originalité et l'indépendance des six premiers mois de notre travail, de la même façon que ce document est en capacité de porter douze proposition que je vais présenter dans les minutes qui suivent :

Dans six mois, nous soumettrons un second volet de proposition, cette fois portant sur les perspectives concrètes pour la recherche, pour l'enseignement, …. Mais la Mission y travaille depuis sa formation puisqu'elle s'est dotée de pôles d'étude spécifique, transversaux pour la plupart dont la Note d'étape vous donne un aperçu déjà éclairant avec les premières synthèses dues à Hervé Ascensio et Julien Seroussi, à Henry Rousso, à Stéphane Audoin-Rouzeau, à Emmanuelle Sibeud

Les propositions d'aujourd'hui ont été longuement travaillées, puis adoptés par l'ensemble de la Mission. Elles sont résumées en tête de la note d'étape, sur une page, et développées ensuite dans une partie finale avant les annexes.

Ces propositions concernent en majorité la création ou le renforcement de dispositifs de soutien à la recherche et à ses liens avec l'école. Elles s'inscrivent toutes dans une vision internationale de la recherche mais qui estime aussi qu'il faut donner l'impulsion première à cette dynamique internationale par l'initiative publique d'institution nationale.

Je vais donc les exposer brièvement en les projetant sur le tableau, en transformant votre salon ministériel pour un instant en salle de classe.

Suit la présentation des douze propositions (voir page suivante) de la Note d'étape qui est remise ce jour.

ANNEXE 3-4.LES DOUZE PROPOSITIONS PHARE DE LA MISSION PRÉSENTÉES DANS LA NOTE D'ÉTAPE (DÉVELOPPEMENT)

Ces propositions sont conçues pour la recherche, l'enseignement, l'éducation, la médiation et la documentation réalisés dans un contexte français, car telle est la demande faite à la Mission, mais toutes s'inscrivent dans des perspectives internationales (ou tout au moins européennes) de développement.

Ces propositions visent aussi bien à créer de nouvelles structures porteuses pour la connaissance relative aux génocides, crimes de masse et violences extrêmes de temps de guerre et de temps de paix, qu'à soutenir et valoriser les initiatives et les institutions existantes.

Ces propositions résultent des constats menés par la Mission et de l'expérience cumulée de ses membres sur les processus de recherche, de connaissance et d'institutionnalisation dans les mondes scientifiques, scolaires, éducatifs, culturels et documentaires.

Un soutien à la recherche et aux chercheurs

1.Proposition d'accompagnement des groupes et des équipes travaillant sur les sujets des génocides, crimes de masse et violences extrêmes, en les dotant de moyens matériels et humains (dont des postes de chercheurs et d'agents administratifs) qui leur permettent de mieux valoriser leurs capacités de recherche.

2.Proposition d'inscription à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) d'une entrée « Guerres, génocides et crimes de masse, violences extrêmes et résistances » soit dans le volet « Disciplines scientifiques/Sciences humaines et sociales » soit dans le volet « Thèmes ».

3.Proposition d'un soutien nationale aux initiatives de chercheurs contribuant à la production scientifique, à la transmission de savoirs et au développement de réseaux à l'image de la revue en ligne « Violences de masse et Résistance » (Sciences Po/CERI).

4.Proposition de création d'une Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens.
La Mission recommande que cette Commission soit présidée par l'historien Raymond H. Kévorkian, aujourd'hui le meilleur spécialiste national et international en matière de fonds d'archives du génocide des Arméniens.

Un choix d'institutions nouvelles

5.Proposition d'association des groupes et des équipes aidés (proposition n°1) dans une structure souple de type confédérale dénommée « Communauté des recherches » susceptible aussi de constituer une tête de pont en direction de l'international ou de l'Europe.

6.Proposition de création d'un « Centre national de ressources sur les génocides, crimes de masse et violences extrêmes » destiné aux acteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'éducation, de la médiation et de la documentation.

Ce centre proposerait une documentation scientifique, juridique, pédagogique, didactique, artistique, très complète, constituée d'une bibliothèque de libre accès, d'une iconothèque-médiathèque également de libre accès, et d'un secteur d'œuvres, de manuscrits et d'archives. Les archives de la Mission pourraient en former le premier fonds. Des banques de données répertoriant aussi bien les centres de recherche, d'archives et de documentation dans le monde, les musées et les institutions culturelles, que les œuvres d'art existantes ou bien les projets éducatifs, scolaires et culturels, seront notamment élaborées et rendues facilement accessibles.

7.Proposition de création d'une « Agence nationale d'archives préventives sur les génocides, crimes de masse et violences extrêmes » afin de constituer des corpus documentaires sur des événements en cours dont on mesure l'extrême gravité humaine.

Cette agence ne constituerait pas un nouveau centre d'archives venant se surajouter à ceux qui existent et qui mènent déjà, à l'instar de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, des programmes de collecte et de sauvegarde d'archives menacées (par exemple en direction de la répression politique en Amérique latine. Elle agirait au contraire comme une structure de mise en relation des réseaux de chercheurs ou d'ONG des droits de l'homme avec des équipes d'archivistes pour identifier les fonds possibles et confier à des institutions existantes la responsabilité des opérations de conservation aux fins de recherches futures. Elle disposerait d'un budget d'investissement permettant de subventionner les établissements assurant ces campagnes d'archivages. Elle publierait chaque année un rapport substantiel d'activités et animerait un portail informant de l'existence et de la localisation des fonds. Les récits de vie et les journaux intimes pourraient figurer parmi les sources à recueillir en priorité : ces documents restituent la persécution au jour le jour mais aussi la volonté de témoigner, d'écrire (ou de dessiner, de peindre,..), c'est-à-dire de résister.

8.Proposition d'installation de ces nouvelles institutions dans un bâtiment unique emblématique abritant des espaces communs d'exposition, de conférences et d'accueil du public.

Il s'agira d'un acte politique et d'un geste matérielle afin d'incarner les créations institutionnelles par un lieu ouvert à la société. Le lieu unique permettra beaucoup d'échange et de collaborations entre les trois institutions accueillies. La Mission recommande que cette localisation unique pour les trois institutions « Communauté des recherches/Centre national de ressources/Agence nationale d'archives préventives » soit en région et défendent une politique d'ouverture à tous les publics dans ses espaces d'exposition, d'atelier et de conférence.

Une politique de la connaissance partagée

9.Proposition de création de deux portails documentaires :

*un portail documentaire sur les fondements littéraires, artistiques, philosophiques, historiques des normes d'humanité, de droits de l'homme et de lutte contre les états de violence depuis le XIIIe siècle (chronologie inspirée de Pour une histoire de la race de Jean-Frédéric Schaub)

*un portail documentaire sur la justice pénale en matière de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crimes d'agression et répression du négationnisme.

Ces ressources littéraires, artistiques, philosophiques, historiques et juridiques commentées permettront notamment aux professeurs et aux éducateurs de nourrir leur action de formation en s'attachant aux textes de références et aux socles théoriques. Elles aideraient aussi à mieux articuler les programmes scolaires de lutte contre le complotisme et d'éducation aux médias et à l'information. Ces portails s'intégreront bien évidemment au Centre de ressources programmé (proposition 6) mais disposeront de leur propre identité. Le contenu de l'un éclairera l'autre et réciproquement, et des liens nombreux seront réalisés entre eux.

10.Proposition de création pour le monde de l'éducation (Education nationale et enseignement sous contrat) d'une « Semaine de la recherche et de la connaissance des génocides et des violences extrêmes » débutant le 24 avril de chaque année, associant les universités, les ESPE et les centres de recherche.

Cette Semaine de la recherche impliquera la venue de chercheurs dans les établissements comme cela se pratique déjà sur ces sujets dans certains lycées (Berthollet à Annecy, Maulnier à Nice) mais aussi des visites de classe dans des universités et des centres de recherche, et accueillera des projets interdisciplinaires menés tout au long de l'année. Le choix du 24 avril correspond à la date anniversaire du génocide des Arméniens dont la reconnaissance a montré la part prise en cela par la recherche et sa diffusion. Dans le cas où certaines académies seraient en vacances, elles pourraient choisir de différer d'un an la réalisation de cette semaine ou de la réaliser à un autre moment de l'année. Néanmoins, des initiatives impliquant des élèves pourraient avoir lieu cette même dernière semaine d'avril

dans des universités, des bibliothèques, des centres d'archives qui demeureraient ouverts au public.

Cette Semaine de la recherche pourrait bénéficier de l'inscription dans le Plan national de formation (PNF) d'un programme permanent de formation à la connaissance des génocides, crimes de masse et violence extrêmes et à la conception de ressources pédagogiques disciplinaires (en histoire, EMC, lettres, philosophie, arts,…) et interdisciplinaires (en lien notamment avec le Parcours citoyen). Le Concours national de la résistance et de la déportation pourrait lui aussi être impliqué dans cette Semaine.

La formation initiale et continuée des professeurs et des personnels éducatifs serait assurée sur ces sujets, outre l'action du PNF, par des opérateurs privés ayant reçu délégation de service public comme le Mémorial de la Shoah, par les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation, et par des questions de programme mis aux concours de recrutement.

En parallèle à cette formation à la recherche sera proposée une formation approfondie des professeurs et des futurs professeurs au droit et aux valeurs de la justice. Il ne s'agit pas seulement là de leur enseigner les principes et le fonctionnement de la justice mais de faire comprendre l'importance capitale de l'Etat de droit et la part que les professeurs peuvent prendre à son existence.

11.Proposition de création d'un réseau de correspondants parmi les professeurs de l'enseignement secondaire liés à la recherche à charge pour les enseignants concernés de favoriser la circulation des savoirs scientifiques et pédagogiques (notamment dans le cadre de la « Semaine de la recherche »), de contribuer au développement de la fonction documentaire, et d'accompagner les formations aux principes du droit et à l'humanisme résistant.

Parmi les chercheurs en sciences sociales et humaines, notamment sur les sujets portés par la Mission, une part non négligeable d'entre eux mène leurs travaux tout en assurant un service d'enseignement de qualité. Cette responsabilité qui leur serait déléguée constituerait une reconnaissance de leurs compétences et de leurs travaux et donnerait une meilleure visibilité à des chercheurs trop souvent, et injustement, invisibles, contribuant à la valorisation de leur carrière.

12.Proposition de renforcement des fonctions de documentation dans les établissements et d'accompagnement des professeurs documentalistes dans leur travail d'offre de ressources à l'échelle des établissements, de valorisation de l'histoire de ces derniers et de conservation des projets pédagogiques de mémoire et de citoyenneté.

Une nouvelle définition des professeurs documentalistes pourrait être défendue de manière à les placer davantage, comme les bibliothécaires et documentalistes des universités et des grandes écoles, au centre des établissements et non à la périphérie comme c'est encore trop souvent le cas. Chaque CDI pourrait prendre ainsi l'initiative de développer des fonds

d'archives locaux favorisant des travaux de classe ou même résultant d'enquêtes collectives. Ces CDI seraient alors connectés au Centre de ressources (proposition 6) afin de créer un réseau.

Ces trois propositions de connaissance partagée doivent aussi aider à penser la violence dans les établissements et dans la société, en conservant toujours l'horizon de la cité démocratique et de la dignité humaine.

Enfin, la Mission propose qu'un colloque international soit organisé au terme de ses travaux, soit les 2-4 octobre 2017 à Paris, et qu'un comité de suivi de ses propositions soit institué.

Cinq grandes institutions, l'Institut historique allemand, Sciences Po à travers son centre d'histoire, le CNRS à travers l'Institut des sciences humaines et sociales, et l'EHESS à travers le CESPRA, ainsi que l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à travers l'Ecole de droit de la Sorbonne, et j'ajouterai le rectorat de Paris comme me l'a indiqué personnellement le recteur Gilles Pécout ont d'ores et déjà accordé leur soutien au projet de colloque international, notamment en accueillant dans leurs locaux ses sessions des 2, 3 et 4 octobre[725]*.*

[725] Note de Vincent Duclert.

ANNEXE 3-5. LA VALIDATION PRESIDENTIELLE DE DEUX PROPOSITIONS (DISCOURS DE FRANÇOIS HOLLANDE DU 24 AVRIL 2017)

1e RECOMMANDATION VALIDÉE DE LA PROPOSITION DE LA MISSION EN FAVEUR D'« UNE SEMAINE DE LA RECHERCHE SUR LES GENOCIDES, LES CRIMES CONTRE L'HUMANITE ET LES CRIMES DE MASSE »[726]

Extrait des douze propositions formulées dans la Note d'étape remise à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 30 mars 2017

- 10.Proposition de création pour le monde de l'éducation (Education nationale et enseignement sous contrat) d'une « Semaine de la recherche et de la connaissance des génocides et des violences extrêmes » débutant le 24 avril de chaque année, associant les universités, les ESPE et les centres de recherche.

  Cette Semaine de la recherche impliquera la venue de chercheurs dans les établissements comme cela se pratique déjà sur ces sujets dans certains lycées (Berthollet à Annecy, Maulnier à Nice) mais aussi des visites de classe dans des universités et des centres de recherche, et accueillera des projets interdisciplinaires menés tout au long de l'année. Le choix du 24 avril correspond à la date anniversaire du génocide des Arméniens dont la reconnaissance a montré la part prise en cela par la recherche et sa diffusion. Dans le cas où certaines académies seraient en vacances, elles pourraient choisir de différer d'un an la réalisation de cette semaine ou de la réaliser à un autre moment de l'année. Néanmoins, des initiatives impliquant des élèves pourraient avoir lieu cette même dernière semaine d'avril dans des universités, des bibliothèques, des centres d'archives qui demeureraient ouverts au public.

  Cette Semaine de la recherche pourrait bénéficier de l'inscription dans le Plan national de formation (PNF) d'un programme permanent de formation à la connaissance des génocides, crimes de masse et violence extrêmes et à la conception de ressources pédagogiques disciplinaires (en histoire, EMC, lettres, philosophie, arts,…) et interdisciplinaires (en lien notamment avec le Parcours citoyen). Le Concours national de la résistance et de la déportation pourrait lui aussi être impliqué dans cette Semaine.

  La formation initiale et continuée des professeurs et des personnels éducatifs serait assurée sur ces sujets, outre l'action du PNF, par des opérateurs privés ayant reçu

[726] Voir la seconde proposition de la Mission inscrite dans sa Note d'étape du 30 mars 2017, validée dans le même discours par le Président de la République (*infra*, annexe 1-14).

délégation de service public comme le Mémorial de la Shoah, par les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation, et par des questions de programme mis aux concours de recrutement.

En parallèle à cette formation à la recherche sera proposée une formation approfondie des professeurs et des futurs professeurs au droit et aux valeurs de la justice. Il ne s'agit pas seulement là de leur enseigner les principes et le fonctionnement de la justice mais de faire comprendre l'importance capitale de l'Etat de droit et la part que les professeurs peuvent prendre à son existence.[727]

Déclaration du Président de la République le 24 avril 2017 à Paris

« J'ai également voulu que l'année du centenaire puisse en France correspondre à un grand rassemblement de scientifiques venant du monde entier qui puissent travailler sur le génocide arménien et puissent enrichir les travaux sur cette période. Car dans notre approche de l'histoire, il ne peut pas simplement y avoir une vérité scientifique, il doit y avoir aussi une vérité diplomatique, politique, pour ce que nous disons au nom des faits scientifiques puisse valoir également comme affirmation d'une position internationale. Oui, la France, chaque fois qu'elle en a l'occasion, doit dire à la Turquie qu'il y a eu génocide, et que ce génocide doit être reconnu. Il n'y a qu'une seule vérité, et c'est cette vérité-là que la France doit exprimer. Mais, nous devons reconnaître, nous devons expliquer, nous devons caractériser aussi pour comprendre comment le pire a pu advenir, ces massacres ont pu avoir lieu, et en même temps reconnaître les mécanismes qui jouent aujourd'hui encore pour que nous puissions les arrêter. C'est le sens de la Mission scientifique que la ministre de l'Eduction nationale a confiée à Vincent Duclert pour renforcer l'enseignement des génocides. J'ai donc décidé d'instituer chaque année, dans les établissements scolaires, une semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse, afin de permettre aux élèves de réfléchir aux violences extrêmes à travers, notamment, l'exemple du génocide arménien. C'est la raison pour laquelle cette semaine débutera tous les ans, le 24 avril, le jour anniversaire du génocide arménien, pour l'installer dans la République. » [728]

[727] « Note d'étape remise le 30 mars 2017 à madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », p. 150-151.

[728] François Hollande, Président de la République, Discours prononcé devant la statue de Komitas, Paris 8e, 24 avril 2017 (discours filmé, site de la Présidence de la République, transcription Vincent Duclert).

2e RECOMMANDATION VALIDÉE. L'INSTAURATION D'UNE « COMMISSION DES ARCHIVES JUDICIAIRES DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS »

Extrait des douze propositions formulées dans la Note d'étape remise à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 30 mars 2017

- 4.Proposition de création d'une Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens.
  La Mission recommande que cette Commission soit présidée par l'historien Raymond H. Kévorkian, aujourd'hui le meilleur spécialiste national et international en matière de fonds d'archives du génocide des Arméniens. [729]

Déclaration du Président de la République le 24 avril 2017 à Paris

« De même, il sera créé une Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens, placée auprès du ministère de l'Education nationale et de la Recherche ; elle sera présidée par Raymond Kévorkian qui est le meilleur spécialiste international des fonds d'archives du génocide des Arméniens. » [730]

[729] « Note d'étape remise le 30 mars 2017 à madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », p. 148.
[730] François Hollande, Président de la République, Discours prononcé devant la statue de Komitas, *id*.

ANNEXE 3-6.CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EMMANUEL MACRON, ET AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES MANDANTES (MINISTRES ET CABINET)

LETTRES AUX MINISTRES, LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mission d'étude en France sur la recherche
et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président
Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Objet : Information relative à la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Paris, le 23 mai 2017

Monsieur le Ministre,

Par sa lettre du 30 mai 2016, la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Najat Vallaud-Belkacem m'a confié une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.
Cette Mission, qui regroupe plus de cinquante chercheurs et professeurs français et étrangers de référence sur ces domaines, a été installée officiellement dans ses fonctions le 18 octobre 2016 par madame Najat Vallaud-Belkacem. Elle implique autant les domaines du supérieur

que du secondaire. J'effectue en conséquence la même démarche d'information en direction de madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
La lettre de mission prévoit la remise, à l'autorité politique, d'une Note d'étape dans les six mois et celle d'un Rapport final à l'issue de l'année de travail de la Mission. Je me permets de vous adresser le texte de la Note d'étape remis le 30 mars dernier qui inclut une série de douze premières propositions. Ce document est augmenté d'une annexe relative à la décision de l'ancien Président de la République d'instaurer, sur proposition de la Mission, une « Semaine de la recherche » sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes mobilisant aussi bien les établissements scolaires que les institutions d'enseignement et de recherche du supérieur.
Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et je serai très honoré, avec l'ensemble de la Mission, de vous remettre ainsi qu'à madame Frédérique Vidal, le Rapport final de la Mission. Ce rapport sera adopté par les membres de la Mission le 2 octobre au matin, avant la tenue, l'après-midi (à Sciences Po), puis le 3 octobre (au grand amphithéâtre de la Sorbonne) et le 4 octobre (au CNRS Paris 16e), d'un colloque international sur le sujet que vous pourriez inaugurer ou honorer de votre présence.
Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président
Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
1 rue Descartes - 75231 Paris cedex 05

Objet : Information relative à la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Paris, le 23 mai 2017

Madame la Ministre,

Par la lettre de mission du 30 mai 2016, la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Najat Vallaud-Belkacem m'a confié une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.
Cette Mission, qui regroupe plus de cinquante chercheurs et professeurs français et étrangers de référence sur ces domaines, a été installée officiellement dans ses fonctions le 18 octobre 2016 par madame Najat Vallaud-Belkacem. Elle implique autant les domaines du supérieur que du secondaire. J'effectue en conséquence la même démarche d'information en direction de monsieur le Ministre de l'Education nationale.
La lettre de mission prévoit la remise, à l'autorité politique, d'une Note d'étape dans les six mois et celle d'un Rapport final à l'issue de l'année de travail de la Mission. Je me permets de vous adresser le texte de la Note d'étape remis le 30 mars dernier qui inclut une série de douze premières propositions. Ce document est augmenté d'une annexe relative à la décision de l'ancien Président de la République d'instaurer, sur proposition de la Mission, une « Semaine de la recherche » sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes mobilisant aussi bien les établissements scolaires que les institutions d'enseignement et de recherche du supérieur.
Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et je serai très honoré, avec l'ensemble de la Mission, de vous remettre ainsi qu'à monsieur Jean-Michel Blanquer, le Rapport final de la Mission. Ce rapport sera adopté par les membres de la Mission le 2 octobre au matin, avec la tenue, le 2 octobre après-midi (à Sciences Po), le 3 octobre (au grand amphithéâtre de la Sorbonne) et le 4 octobre (au CNRS Paris 16e), d'un colloque international sur le sujet que vous pourriez inaugurer ou honorer de votre présence.
Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président
Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
Secrétariat général de la Présidence

Objet : Information relative à la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Paris, le 14 juin 2017

Monsieur le Président de la République,

Votre prédécesseur, Monsieur François Hollande, a, par son discours du 24 avril 2017 prononcé à Paris devant la statue de Komitas pour le 102e anniversaire de la commémoration du génocide des Arméniens, pris la décision d'instaurer une « Semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse » qui débutera symboliquement chaque 24 avril, et ce afin de permettre aux élèves « de réfléchir sur les violences extrêmes, à travers notamment l'exemple du génocide arménien. » Ce rendez-vous scientifique et pédagogique doit mobiliser aussi bien les établissements scolaires que les institutions d'enseignement et de recherche du supérieur, et une « Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens » confiée à l'historien Raymond Kévorkian.
Vous vous êtes rendu également, ce jour du 24 avril, en tant que candidat au second tour de l'élection présidentielle, devant la statue de Komitas.
Ces décisions du Président François Hollande réalisent deux des recommandations formulées par la Mission que je préside, instituée le 30 mai 2016 par Madame Najat-Vallaud-Belkacem à l'époque Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour l'étude de la recherche et de l'enseignement des génocides et des crimes de masse.
Conformément à sa lettre de mission du 30 mai 2016, cette Mission, qui regroupe plus de cinquante chercheurs et professeurs français et étrangers de référence sur ces domaines, a remis officiellement à la Ministre, le 30 mars dernier, une Note d'étape. Un Rapport final sera remis aux deux ministres du gouvernement, le ministre de l'Education nationale et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'issue de l'année de travail de la Mission, soit début octobre prochain (la Mission a été installée le 18 octobre 2016).
Les décisions de votre prédécesseur conservent je pense un caractère officiel. Elles constituent les premiers éléments d'une politique scientifique et pédagogique à même de permettre à la France de tenir son rang dans le monde sur ces situations historiques et présentes d'une extrême gravité pour l'humanité.
Je me permets de vous adresser le texte de la Note d'étape qui inclut l'ensemble des douze premières propositions dont celles validées par le Président François Hollande. Ce document est augmenté d'une annexe relative à ces deux décisions.
Les recommandations de la Note d'étape et celles à venir dans le Rapport final seront de nature à renforcer les dispositifs de connaissance et donc de prévention des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, une action à laquelle vous êtes particulièrement sensible comme en témoigne très récemment votre éloquent discours à Oradour-sur-Glane.
Le Rapport final sera adopté par les membres de la Mission le 2 octobre au matin, avant la tenue, l'après-midi (à Sciences Po), puis le 3 octobre (au grand amphithéâtre de la Sorbonne) et le 4 octobre (au CNRS Paris 16e le matin et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales l'après-midi, d'un colloque international sur le sujet que vous pourriez inaugurer ou honorer de votre présence.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

REMISE DU RAPPORT. ANNONCE AUX MINISTRES ET AU PRÉSIDENT DE LA RÉAPUBLIQUE (31 janvier 2018)

Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président, Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
MESRI, 21 rue Descartes
Paris 5e

Objet : Information relative à la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse / Remise du Rapport

Paris, le 31 janvier 2018

Madame la Ministre,

Pour faire suite à mon courrier du 23 mai 2017 vous annonçant l'existence de la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, j'ai l'honneur de vous informer que le Rapport qu'elle a établi sera disponible pour vous être remis à partir du jeudi 15 février prochain.
Ce Rapport est constitué d'un volume de synthèse et de trois volumes d'annexes, et précédé de la lettre d'accompagnement réglementaire.
Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président, Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Monsieur le Ministre de l'Education nationale
MEN, 110 rue de Grenelle
Paris 7e

Objet : Information relative à la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse / Remise du Rapport

Paris, le 31 janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à mon courrier du 23 mai 2017 vous annonçant l'existence de la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, j'ai l'honneur de vous informer que le Rapport qu'elle a établi sera disponible pour vous être remis à partir du jeudi 15 février prochain.
Ce Rapport est constitué d'un volume de synthèse et de trois volumes d'annexes, et précédé de la lettre d'accompagnement réglementaire.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Le Président, Vincent Duclert
Inspecteur général de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
email : vincent.duclert@education.gouv.fr

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
Secrétariat général de la Présidence

Objet : Information relative à la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse / Remise du Rapport

Paris, le 31 janvier 2018

Monsieur le Président de la République,

Pour faire suite à mon courrier du 14 juin 2017 vous annonçant l'existence de la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, et l'intervention dans ce cadre de votre prédécesseur, j'ai l'honneur de vous informer que le Rapport qu'elle a établi sera disponible pour vous être remis à partir du jeudi 15 février prochain.
Ce Rapport est constitué d'un volume de synthèse et de trois volumes d'annexes, et précédé de la lettre d'accompagnement réglementaire.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

ANNEXES 3-7. LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES OU RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE LA MISSION, OU AYANT CONTRIBUÉ À LA REDACTION DU RAPPORT

1.Les auditions de la Mission en session plénière (43 personnalités)

Mardi 18 octobre 2016 (Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Jacques Semelin, directeur de recherche au CNRS, fondateur de l'Encyclopédie en ligne des violences de masse (CERI Sciences Po).

Leila Wuhkl-Ebguy, chargée de mission lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme pour l'enseignement supérieur (mise en œuvre des référents « racisme et antisémitisme »).

Yves Ternon, président du Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (CSI).

Mercredi 19 octobre (Ecole des hautes études en sciences sociales, EHESS)

Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah.

Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études de la justice.

Mercredi 9 novembre 2016 (EHESS)

Myriam Cottias, directrice de recherche au CNRS, coordinatrice du CIRESC[731].

Jeudi 1er décembre 2016 (EHESS)

Mark J. Osiel, professeur de droit à l'Université d'Iowa.

[731] Par la suite intégrée à la Mission.

Vendredi 20 janvier 2017 (EHESS)

Barbara Lefebvre, professeure d'histoire-géographie.

Benoit Falaize, enseignant à Sciences Po et à l'Université de Cergy-Pontoise, chargé de mission auprès de la DGESCO.

Laurence de Cock, professeure d'histoire et de géographie, membre fondatrice d'Aggiornamento.

Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Education nationale, professeur des universités associé à l'Université Paris-Sorbonne.

Mercredi 1er février 2017 (Institut historique allemand, IHA)

Bruno Cotte, ancien président de la chambre criminelle de la Cour de la cassation, ancien juge international.

Aurélia Devos, vice-procureure au Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre.

Emmanuelle Ducos, vice-présidente chargée de l'instruction au Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre.

Jeudi 2 février 2017 (Institut historique allemand, IHA)

Michel Marian, sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires (DGESIP SGRI A1) au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Jeudi 23 février (EHESS)

Magali Bessone, professeure de philosophie à l'université de Rennes I.

Marie-Anne Matard-Bonucci, professeure d'histoire à l'Université de Paris VIII Saint-Denis.

Lundi 6 mars 2017 (EHESS)

Florent Brayard, directeur de recherche au CNRS.

Julie Saada, professeure de droit à Sciences Po.

Valéry Pratt, professeur de philosophie en classes préparatoires.

Mardi 18 avril 2017 (IHA)

Delphine Bechtel, maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne.

Mercredi 19 avril 2017 (IHA)

Marcel Kabanda, président d'IBUKA[732]

Mercredi 17 mai 2017 (EHESS)

Natacha Nisic, artiste

Catherine Coquio, professeure de littérature comparée à l'Université de Paris Diderot

Renaud Ferreira, inspecteur général de l'éducation nationale, groupe lettres

Jeudi 22 juin (IHA)

Anne Guillou, chargée de recherche au CNRS (par Skype)

Marcel Lemonde, ancien juge international

Marcel Kabanda, président d'IBUKA (seconde audition)

Mercredi 5 juillet (EHESS)

Xavier Bougarel, chargé de recherche au CNRS

Jeudi 6 juillet 2017 (EHESS)

Claire Andrieu, professeur d'histoire à Sciences Po, directrice de la revue en ligne *Violences de masse et Résistance (MV&R).*

[732] Par la suite intégré à la Mission.

Pascal Plas, professeur à l'Université de Limoges, chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit »

Ingolf Diener, chercheur à l'Université de Paris 8[733]

Anouche Kunth, chargée de recherche au CNRS[734]

Lundi 11 septembre 2017 (EHESS)

Claire Mouradian, directrice de recherche au CNRS (CERCEC)

« Séance philosophie » (coordonnée par Isabelle Delpla)

Edith Fuchs, professeure honoraire en classes préparatoires,

Emmanuel Faye, professeur de philosophie à l'Université de Rouen

Jean-François Kervegan, professeur de philosophie à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

vendredi 15 septembre 2017 (IHA)

« Séance Syrie »

Jonathan Chalier, secrétaire de rédaction de la revue *Esprit*

Véronique Nahoum-Grappe, chercheuse (EHESS)

Joël Hubrecht, juriste

Sarah Kilani, médecin

Les attentats de 2015 en France (programmes de recherche, suite)

Christian Delage, historien, directeur de l'IHTP.

Denis Peschanski, historien, directeur de recherche au CNRS.

[733] Par la suite intégré à la Mission.
[734] Par la suite intégrée à la Mission.

2.Exposés de spécialistes invités au colloque de restitution (12 personnalités[735])

Donald Bloxham, professeur à The University of Edinburgh.

Fabrice Boudjaaba, directeur adjoint scientifique à l'InSHS.

Alain Blum, directeur d'études à l'EHESS.

Bernard Bruneteau, professeur à l'Institut d'études politiques de Rennes.

Octave Debary, anthropologue, professeur à l'Université Paris-Descartes.

Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz.

Liora Israël, secrétaire du Bureau de l'EHESS.

Sébastien Ledoux, chercheur à l'Université Paris 1 et à Sciences Po.

Frédéric Mion, directeur général de Sciences Po.

Florent Piton, doctorant CESSMA – Université Paris Diderot, ATER Sciences Po.

David de Rothschild, président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS).

Denis Salas, président de l'Association française pour l'histoire de la justice.

[735] D'autres personnalités n'appartenant pas à la Mission sont intervenues lors de ce colloque de restitution, mais elles avaient déjà été entendues lors d'auditions ou de rencontres.

3.Les auditions, rencontres et communications réalisées par le président de la Mission ou par un groupe restreint (67 personnalités)

Pierre-Cyrille Hautcoeur, président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Paris, EHESS, 10 juin 2016).

Anahide Ter Minassian, maître de conférences honoraire à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris, 13 septembre 2016).

Florin Turcanu, professeur à la Faculté des sciences politiques de l'Université de Bucarest (Bucarest, FSPUB, 3 octobre 2016).

Carol Capita, professeur à l'Université de Bucarest (Bucarest, FSPUB, 3 octobre 2016).

Denis Salas, président de l'Association d'histoire de la justice (Paris, 3 décembre 2016).

Benoist Pierre, chargé de mission sciences humaines à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (MENESR, 4 janvier 2017).

Elisabeth Dutartre, ingénieur de recherche à l'EHESS (CESPRA) en charge du suivi du Grand équipement documentaire (GED) du campus Condorcet (Paris, 9 janvier 2017).

Entretiens au United States Holocaust Memorial Museum avec Paul Shapiro, directeur du Center for Advanced Holocaust Studies, Robert Williams, directeur du développement et des projets, et Sarah Weisman, responsable du Center for the Prevention for the Prevention of Genocide (Washington, 13 janvier 2017).

Rencontre au lycée français international de Rochambeau, avec Catherine Lévy, proviseure, Bruno Eldin, attaché de coopération auprès des services culturels de l'Ambassade de France, Sandra Percy, professeure d'histoire et de géographie, chef du département, et Magali Vieno-Kolls, professeure d'histoire et de géographie (Washington, 16 janvier 2017).

Claire Andrieu, professeure à Sciences Po, directrice de la revue en ligne *Violences de masse et Résistance* (Paris, Sciences Po, 27 janvier 2017).

Michel Marian, sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires (DGESIP SGRI A1) au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Paris, MESR, 27 janvier 2017).

Michel Hagnerelle, doyen du groupe histoire-géographie de l'Inspection générale de l'Education nationale (Paris, IGEN, 21 février 2017).

Christophe Prochasson, conseiller du Président de la République pour l'éducation, l'enseignement et la recherche (Paris, Palais de l'Elysée, 2 mars 2017).

Valérie Tesnière, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre, BDIC, 23 mars 2017).

Gilles Pécout, recteur de Paris et chancelier des universités, recteur de région académique (Paris, Rectorat de Paris, 24 mars 2017).

Lara Danguy des Déserts, magistrate en détachement, chargée de mission pour les juridictions pénales internationales auprès du directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (20 avril 2017, Paris, EHESS).

Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France, chaire d'Études juridiques comparatives et internationalisation du droit (Neuilly-sur-Seine, 21 avril 2017 et 7 septembre 2017).

Raymond H. Kévorkian (22 avril 2017, Valence).

Christine Musselin, directrice scientifique de Sciences Po (26 avril 2017, Paris).

Philippe Allouche, directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS), Gabrielle Rochmann, directrice générale, Dominique Trimbur, chargé de mission Histoire de l'antisémitisme et de la Shoah, Enseignement de la Shoah (11 mai 2017, FMS).

Béatrice Cheutin, IEN Lettres Histoire-géographie (12 mai 2017, Montpellier).

Robert Badinter, ancien ministre, président honoraire du Conseil constitutionnel (18 mai 2017, Paris, avec Hervé Ascensio, Elisabeth Claverie et Julien Seroussi).

Marc Lazar, professeur à Sciences Po, directeur du Centre d'histoire (23 mai 2017, Paris).

Annick Asso, professeure agrégée à l'université de Montpellier, et Philippe Goudard, professeur à l'université de Montpellier (22 juin 2017, université de Montpellier).

Marie-Laure Lepetit, inspectrice générale de l'éducation nationale, groupe des lettres et des arts (1er juin 2017, Paris, Union des déportés d'Auschwitz).

Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz (1er juin 2017, Paris, Union des déportés d'Auschwitz).

Isabelle Ernot, docteure et professeure à l'UDA (1er juin 2017, Paris, Union des déportés d'Auschwitz) [736].

[736] Par la suite intégrée à la Mission.

Hubert Tison, secrétaire général de l'APHG (1er juin 2017, Paris, IHA).

Christine Guimonnet, secrétaire générale de l'APHG (1er juin 2017, Paris, IHA).

Patricia Drahi, chercheuse (1er juin 2017, Paris, IHA).

François Louveaux, doyen – nommé le 1er septembre 2017 – du groupe histoire-géographie de l'inspection général de l'éducation nationale (9 juin 2017, Paris, IGEN).

Emmanuel Debono, chercheur (9 juin 2017, EHESS, Paris).

Claire Zalc, directrice de recherche au CNRS (3 juillet, EHESS, Paris).

Dominique Fouchard, professeure agrégée d'histoire au lycée Fénelon (3 juillet 2017, IHA, Paris).

Sandrine Weil, doctorante à l'université de Metz (3 juillet 2017, IHA, Paris) [737].

Dr Ismail Hakki Musa, ambassadeur de Turquie en France (7 juillet 2017, ambassade de Turquie en France, Paris).

Jean-Pierre Chrétien, directeur de recherche émérite du CNRS (10 juillet et 29 septembre 2017, Bordeaux).

Marie Scot, professeure agrégée à Sciences Po-direction scientifique (14 septembre 2017, Paris 6e).

Caroline Morel, Ann-Laure Liéval, professeures agrégées d'histoire et de géographie, représentantes d'Euroclio (14 octobre, Blois).

François Croquette, ambassadeur pour les droits de l'homme chargé de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire (22 novembre 2017, Paris 7e).

Serge Klarsfeld, historien, avocat, président de l'Association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (17 novembre 2017, Paris 8e).

Philippe Bélaval, président du Centre des Monuments nationaux (13 décembre 2017, Paris 4e).

Hélène Orain, directrice du Musée national de l'histoire de l'immigration, Benjamin Stora, président (décembre 2017).

[737] Par la suite intégrée à la Mission.

Aurore Leyme, professeure des écoles, école de la rue Levert, Paris 20e (Paris, 20 décembre 2017).

Pascale Laborier, professeure à l'université Paris-Nanterre (EHESS, Paris, 15 janvier 2018).

Aurore Bruna, professeure certifiée d'histoire-géographie, collège François Villon, Marseille (30 janvier 2018, Paris 17e).

Après la remise du Rapport

Caroline Pascal, doyenne de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN, 27 mars 2018).

Raphaël Muller, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Education nationale, Nicolas Castoldi, directeur adjoint de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Matthieu Lahaye, conseiller auprès du ministre (MEN, 10 avril 2018).

Michel Gardette, directeur adjoint de Sciences Po (Paris, 15 mai 2018).

Nicolas Castoldi, directeur adjoint de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Jacques Dubucs, directeur scientifique à la DGRI (MESRI, 2 juillet 2018).

François Joseph Ruggiu, directeur de l'InSHS, et Sandrine Lefranc, directeur adjointe scientifique (CNRS, 3 juillet 2018).

Christophe Prochasson, président de l'EHESS (17 juillet 2018).

Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales, Marion Veyssière, responsable du département de la Justice et de l'Intérieur, et Emmanuel Rousseau, directeur des Fonds (AN, Paris, 14 septembre 2018). Une note sur les actions des Archives nationales a été rédigée par ces responsables et remise au président de la Mission.

4.Rencontres avec des équipes ou des groupes de professeurs

3 équipes et 3 groupes d'enseignants et d'inspecteurs d'académies-inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs de l'éducation nationale

Rencontre avec les membres de la Commission historique internationale et indépendante pour éclairer l'histoire de la Reichsuniversität Strassburg (Strasbourg, 5 janvier 2017).

Rencontre au Centre national de la Mémoire arménienne (7 avril 2017, Decines)

Rencontre à la Maison d'Izieu-Mémorial des enfants juifs exterminés (24 novembre 2017)

Première rencontre dans l'académie de Montpellier, le 8 mars 2017 à Montpellier (rectorat de l'Académie), avec une équipe d'IA-IPR d'histoire et de géographie (Marie-Ange Rivière, Thierry Duclerc, Philippe Guizard) et d'enseignants d'histoire-géographie, lettres-histoire-géographie : Marine Del Rio, collège les Oliviers (Nîmes) ; Geneviève Coget-Giudicelli, collège Lou castellas (Marguerittes) ; Elisabeth Pontier, lycée de la C.C.I. (Nîmes) ; Caroline Guilhaumou, collège Simone de Beauvoir (Frontignan) ; Sophie Rieu-Deredjian, collège Louise Michel (Ganges) ; Fabrice Cabane, lycée Charles Gide (Uzès) ; Nathalie Blanc, lycée J.F Champollion (Lattes) ; Marc Panzani, lycée Beauséjour (Narbonne) ; Luc Batocchi, lycée Charles Alliès et lycée Charles Marie de La Condamine, (Pézenas) ; Corinne Lerin-Mizac, collège de la Voie Domitienne (Le Crès) ; Eric Courly, collège Clemenceau (Montpellier) ; Christine Binvignat, lycée Jean Monnet (Montpellier) ; Grégoire Delattre, lycée Joseph Vallot (Lodève) ; Sarah Lozé, lycée Alphonse Daudet (Nimes) ; Stéphanie Berthet, collège Paul Valéry (Roquemaure).

Seconde rencontre dans l'académie de Montpellier, le 27 septembre 2017 à Narbonne (lycée, avec une équipe d'IA-IPR d'histoire et de géographie (Marie-Ange Rivière, Thierry Duclerc, Philippe Guizard) et des enseignants d'histoire-géographie, lettres-histoire-géographie de l'académie : Isabelle Lachaud-Dancla, collège Olibo (Saint-Cyprien) ; Vincent Lafon, collège Paul Bert (Capestang) ; Brigitte Laborie, SEP Louise Michel (Narbonne) ; Cristelle Benezech, lycée Jean Moulin (Béziers) ; Magali Chomette, lycée Louise Michel (Narbonne) ; Bruno Modica, lycée Henri IV (Béziers) ; David Lambert, lycée Louise Michel (Narbonne) ; Bertrand Mouret, collège Jules Ferry (Narbonne) ; Cécile Da Furriela, lycée Pablo Picasso (Perpignan) ; Analie Germain, lycée J. Fil (Carcassonne) ; Jean-Luc Morel, collège Victor Hugo (Narbonne) ; Magali Nappez, collège Alain (Carcassonne) ; Claire Devèze, lycée Jean Moulin (Pézenas) ; Judith Manya, lycée François Arago (Perpignan) ; Christine Chaignon-Trias, Lycée Ernest Ferroul (Lézignan) ; Eve Guilhot-Curbilie, collège Victor Hugo (Narbonne) ; Cyril Martinez, collège Georges Brassens (Narbonne) ; Piscilla Gogendeau, lycée Jean Mermoz (Béziers).
(36)

Inspecteurs IA-IPR d'histoire-géographie et IEN Lettres Histoire-géographie en formation à l'ESEN (22 décembre 2017, dix inspectrices et inspecteurs)

5.Personnalités ayant contribué aux travaux de la Mission par des notes écrites ou des apports documentaires (reproduites dans les volumes premier et deuxième des Annexes, et dans le volume de synthèse ; 11 personnalités) :

Cindy Biesse, professeure agrégée d'histoire-géographie au lycée Edouard Branly (Lyon).

Pierre-Yves Bocquet, administrateur du GIP Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Caroline Delage, professeure agrégée d'histoire-géographie au lycée Docteur Lacroix (Narbonne).

Raphaël Doridant, membre de l'association Survie.

Jean-Marc Dreyfus, lecturer à l'Université de Manchester.

Edouard Husson, professeur à l'Université de Picardie.

Marie-Laure Jalabert, IA-IPR d'histoire-géographie (académie de Lyon).

Aurélia Kalisky, chercheuse en littérature comparée au Zentrum für Literatur- und Kulturforschung (ZfL, Berlin), directrice du projet ANR-DFG « Premières écritures de la Shoah » (ZfL, DHI Varsovie, EHESS, Simon-Dubnow Institut).

Danielle Le Prado-Madaule, IA-IPR d'histoire-géographie (académie de Montpellier).

Brian Schiff, directeur du Schaeffer Center for the Study of Genocide, Human Rights and Conflict Prevention de l'American University in Paris.

Laurent Wirth, doyen honoraire du groupe histoire-géographie de l'inspection générale de l'éducation nationale.

6.Nombre total de personnalités rencontrées, auditionnées (ou ayant contribué aux travaux de la Mission par des notes écrites) :

Au total, la Mission a rencontré ou auditionné 125 personnes individuelles ; avec les rencontres d'équipes, ce nombre se monte à près de 200 personnes. S'y ajoutent les membres de la Mission et les personnels d'appui à la recherche concernés par son fonctionnement. Il est donc possible d'avancer que la Mission a mobilisé plus de **300 personnes** entre le 30 mai 2016 (date de la lettre ministérielle) et le 15 février 2018 (date de remise du rapport)[738]. Les personnalités impliquées à différents titres (réglementaire, institutionnel, intellectuel, scientifique, scolaire, ..) dans le travail de la Mission se monte également à 300.

[738] D'ultimes rencontres et réunions ont eu lieu après la remise du Rapport, et avant que celui-ci ne soit officiellement réceptionné par les autorités ministérielles mandantes.

ANNEXE 3-8.CALENDRIER DES SESSIONS PLENIERES, SESSIONS DE TRAVAIL, REUNIONS DE POLE ET SEANCES D'AUDITIONS, VOYAGES ET VISITES, CEREMONIES OFFICIELLES

Pour les qualités institutionnelles des personnalités auditionnées ou rencontrées, voir plus haut, annexe 3-7.

Sessions plénières et sessions de travail de la Mission

MARDI 18 OCTOBRE 2016 (SESSION PLENIERE 9H-18H)

101 rue de Grenelle, 75007 Paris

Installation de la Mission

9h. Installation de la Mission par Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Première session plénière

Présentation, discussion et adoption de l'exposé général envoyé aux membres de la Mission le 29 septembre.

Préfiguration de la Note d'étape et du Rapport final

Première audition : Jacques Semelin

Deuxième audition : Leila Wuhkl-Ebguy

Troisième audition : Yves Ternon

MERCREDI 19 OCTOBRE (SESSION PLENIERE, SUITE, 9H-13H)

96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle M. Lombard, rez-de-chaussée

Préfiguration de la Note d'étape et du Rapport final (suite).

Quatrième audition : Jacques Fredj

Cinquième audition : Antoine Garapon

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016 (SESSION DE TRAVAIL, APRES-MIDI 14H-18H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 13

1/ La composition de la Mission. Présentation des quatre nouveaux membres
2/ L'organisation générale du travail de la Mission
3/ Travail sur les pôles : tour de table.

Sixième audition : Myriam Cottias

JEUDI 1ER DECEMBRE 2016 (SESSION DE TRAVAIL, APRES-MIDI 14H-18H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 9 puis salle 8

Septième audition : Mark Osiel

Présentation des nouveaux membres de la Mission, et de la suite des sessions. Rappel des méthodes de travail

Travail sur le **Pôle 1. Catégorisation et dénomination**
Exposés de Hervé Ascensio et de Julien Seroussi

MERCREDI 4 JANVIER, RENCONTRE AVEC BENOIST PIERRE, SECRETARIAT D'ETAT A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE

MERCREDI 4 JANVIER, DEJEUNER DE TRAVAIL DU DIRECTOIRE DE LA MISSION

MARDI 10 JANVIER 2017 (REUNION DU POLE 9, AVEC EMMANUELLE SIBEUD, MATINEE 9H30-13H)
105, boulevard Raspail, 75006 Paris, amphithéâtre François-Furet

MARDI 12 JANVIER-MARDI 17 JANVIER 2017, DEPLACEMENTS DU PRESIDENT DE LA MISSION A WASHINGTON ET NEW-YORK

Entretiens au United States Holocaust Memorial Museum avec Paul Shapiro, directeur du Center for Advanced Holocaust Studies, Robert Williams, directeur du développement et des projets, et Sarah Weisman, responsable du Center for the Prevention for the Prevention of Genocide (Washington, 13 janvier 2017).

Rencontre au lycée français international de Rochambeau, avec Catherine Lévy, proviseure, Bruno Eldin, attaché de coopération auprès des services culturels de l'Ambassade de France, Sandra Percy, professeure d'histoire et de géographie, chef du département, et Magali Vieno-Kolls, professeure d'histoire et de géographie (Washington, 16 janvier 2017).

Visite du Museum of Jewish Heritage. A living Memorial to the Holocaust (New York).

VENDREDI 20 JANVIER 2017 (SESSION DE TRAVAIL, APRES-MIDI 14H-19H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 11

Travail sur le domaine **Education, enseignement, formation (Iannis Roder et Bénédicte Gilardi)**

L'état des programmes et des ressources (exposé de Vincent Duclert), l'action des établissements et des rectorats (exposé de Bénédicte Gilardi), la formation des professeurs (exposé de Iannis Roder).

Huitième audition : Barbara Lefebvre
Neuvième audition : Benoit Falaize
Dixième audition : Laurence de Cock
Onzième audition : Tristan Lecoq

MARDI 31 JANVIER (REUNION DES DOMAINES ARTS, MUSEE ET LITTERATURE, AVEC ANNETTE BECKER ET JUDITH LYON-CAEN, 14H-18H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, amphithéâtre François-Furet

MERCREDI 1ER FEVRIER 2017, PRECEDANT L'ECRITURE DE LA NOTE D'ETAPE (SESSION PLENIERE, 9H-19H)

Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

9h-9h30
Accueil du directeur de l'Institut historique allemand.
Accueil des membres de la Mission. Présentation de la session plénière. La Note d'étape à venir et les recommandations (un document de synthèse aura été au préalable adressé aux membres de la Mission et sera disponible en format papier).
La discussion générale sur les recommandations se déroule le lendemain matin du 2 février.

Premières études et discussions.
-Un cas d'école : intégrer ou non le génocide des Tutsi au Rwanda aux programmes scolaires et sous quelles formes (exposés d'Emmanuelle Sibeud et de Stéphane Audoin-Rouzeau)

-L'école face à la violence : l'exemple de la réponse scolaire aux attentats de 2015 en France (exposé d'Emmanuel Saint-Fuscien)

-Une expérience universitaire en Israël (exposé de Renée Poznanski)

Exposés (en anglais) de Fatma Muge Gocek et Jan T. Gross

Exposé d'Annette Becker

Poursuite des travaux et auditions (en relation avec le **Pôle 1. Catégorisation et dénomination**)

Exposé d'Elisabeth Claverie, en introduction de l'audition des magistrats

Treizième audition : Bruno Cotte

Quatorzième audition : Aurélia Devos
Quinzième audition : Emmanuelle Ducos
Exposé d'Elisabeth Claverie (suite) et discussion

2 FEVRIER, 9-13 H (SUITE DE LA SESSION PLENIERE)

Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

Réflexions sur les dispositifs institutionnels existants ou à venir.
Dix-septième audition : Michel Marian.

Exposé de Karel Fracapane.

Exposé d'Anne-Marie Larosa
Exposé de John Horne

Discussion générale sur les recommandations précédée des :
Rapports de Philip Nord, d'Ornella Rovetta, de Vanessa Voisin, et de Cécile Jouhanneau

JEUDI 23 FEVRIER (REUNION DU POLE 4, AVEC DOMINIQUE SCHNAPPER ET ZOE GRUNBERG, 9H-13)
Bâtiment Le France, 190 avenue de France, 75013 Paris, salle du conseil A, rez-de-chaussée -1

9h-10h
Dix-huitième audition : Magali Bessone
10h-11h
Dix-neuvième audition : Marie-Anne Matard-Bonucci

11h15-13 h
Exposés d'Emmanuelle Sibeud, Stéphane Audoin-Rouzeau et discussion

LUNDI 6 MARS 2017 (SESSION DE TRAVAIL, 11H-13H, 14H-19H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, amphithéâtre François-Furet

11h-13h
Travail sur le **Pôle 10. Négationnisme et lutte contre le négationnisme (Vincent Duclert)**

Vingtième audition : Florian Brayard
Exposé de Mikael Nichanian
Exposé de Vincent Duclert

14h-19h. Approches et travaux de philosophie sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes. La saisine et le projet présidentiels de « journée de commémoration »

14h-15h
Exposés d'Isabelle Delpla et de Souâd Ayad, discussion.

15h-15h30. Vingt-et-unième audition : Julie Saada
15h30-16h. Vingt-deuxième audition : Valéry Pratt
16h-16h30. Discussion Julie Saada, Valéry Pratt et la Mission

16h30-17h. La saisine présidentielle (résumé par Vincent Duclert).
Exposé liminaire de Henry Rousso sur la question de la commémoration.

17h15-19h
Suite de l'examen de la saisine présidentielle.
Présentation du projet de « Semaine de la recherche »
Discussion générale autour du/des projets défendus par la Mission.

MERCREDI 29 MARS 2017, DEPLACEMENT DU PRESIDENT DE LA MISSION A LA « SEMAINE DE LA MEMOIRE, DE L'ENGAGEMENT, DE LA CITOYENNETE ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE » DU LYCEE THIERRY-MAULNIER (NICE).

JEUDI 30 MARS 2017, REMISE DE LA NOTE D'ETAPE A LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

VENDREDI 7 AVRIL 2017, VISITE DU CENTRE NATIONAL DE LA MEMOIRE ARMENIENNE PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION (DECINES)

MARDI 18 AVRIL 2017 (SESSION DE TRAVAIL, 9H-18H)

Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

Travail sur le **Pôle 9. Mémoire, mémoires,…. (Emmanuelle Sibeud)**

Exposé de Thomas Maissen
Exposé de Cécile Jouhanneau
Exposé de Henry Rousso

Vingt-troisième audition : Delphine Bechtel

Débats et conclusion de la séance par Emmanuelle Sibeud

Travail sur le **Pôle 2. Pôle Etudes de cas et comparaison (Henry Rousso)**

Introduction par Henry Rousso
Exposé de Hamit Bozarslan
Exposé de Johann Chapoutot

Exposé de Ilsen About

Discussion finale et synthèse par Henry Rousso

Examen du programme des six prochains mois de la Mission et du Colloque des 2-4 octobre (Vincent Duclert)

MERCREDI 19 AVRIL 2017 (REUNION DE POLE, 9H-12H45)
Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

Réunion du pôle 6. **Victimes, survivants, sauvetages (connaissance, survie, résistance, traitement des traumatismes) (Mikaël Nichanian)**

Présentation (Vincent Duclert et Mikaël Nichanian)
Exposé de Dzovinar Kévonian et discussion
Exposé de Zoé Grumberg
Vingt-quatrième audition : Marcel Kabanda
Discussion générale et synthèse (Mikaël Nichanian)

VENDREDI 22 AVRIL, RENCONTRE DU PRESIDENT AVEC RAYMOND H. KEVORKIAN (VALENCE)

MARDI 25 AVRIL 2017, DEPLACEMENT DU PRESIDENT DE LA MISSION SUR LE SITE DES CAMPS D'AUSCHWITZ ET DE BIRKENAU

MERCREDI 10 MAI 2017, RENCONTRE DU PRESIDENT DE LA MISSION A LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH AVEC PHILIPPE ALLOUCH, DIRECTEUR GENERAL, JUDITH CYTRYNOWICZ, CHARGEE DE MISSION, GABRIELLE ROCHMANN, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE, DOMINIQUE TRIMBUR, CHARGE DE MISSION

VENDREDI 12 MAI, RENCONTRE DU PRESIDENT DE LA MISSION AVEC BEATRICE CHEUTIN, IEN (MONTPELLIER)

MERCREDI 17 MAI 2017 (SESSION DE TRAVAIL, 9H-19H)

105, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 13 (de 9h à 13h) puis amphithéâtre François-Furet

Travail sur le domaine **Musée, arts, création (Annette Becker et Judith Lyon-Caen)**
Vingt-cinquième audition : Natacha Nisic
Vingt-sixième audition : Catherine Coquio

Travail sur **Pôle 5. Pratiques des violences de masse et des violences extrêmes (Stéphane Audoin-Rouzeau)**
Exposés de Stéphane Audoin-Rouzeau et les membres de son pôle

Travail sur le **Pôle 8. Réponses (détermination des responsabilités, procès, réparations) (Hervé Ascensio)**
Ouverture par Hervé Ascensio
Exposé de Sandrine Lefranc
Exposé de Vanessa Voisin

L'enseignement des génocides et des crimes de masse
La part de l'enseignement des lettres
Vingt-septième audition : Renaud Ferreira
Exposé de Claire Debet et discussion

L'enseignement des génocides et des crimes de masse en primaire (et lien avec le secondaire) ?
Exposé de Nicole Matulik et discussion générale (18h-19h).

JEUDI 18 MAI 2017, RENCONTRE D'UNE DELEGATION DE LA MISSION (HERVE ASCENSIO, ELISABETH CLAVERIE, VINCENT DUCLERT, JULIEN SEROUSSI), A PARIS, AVEC ROBERT BADINTER (VINGT-HUITIEME AUDITION)

LUNDI 22 MAI, UNIVERSITE DE MONTPELLIER (DEPLACEMENT DU PRESIDENT DE LA MISSION)
Vingt-neuvième audition
Trentième audition : Annick Asso et Philippe Goudart

JEUDI 1ER JUIN, RENCONTRES REALISEES A L'UNION DES DEPORTES D'AUSCHWITZ ET A L'INSTITUT HISTORIQUE ALLEMAND PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION
Trente-et-unième audition : Anne-Laure Lepetit, IGEN groupes Lettres et Arts
Trente-deuxième audition : Raphaël Esrail, président de l'Union des déportés d'Auschwitz
Trente-troisième audition : Isabelle Ernot (professeur d'histoire –géographie détachée auprès de l'UDA
Trente-quatrième et trente-cinquième auditions : Christine Guimonnet et Hubert Tison secrétaires généraux de l'APHG
Trente-sixième audition : Patricia Drahi

VENDREDI 9 JUIN, RENCONTRE REALISEE PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION A L'EHESS
Trente-septième audition : Emmanuel Debono

JEUDI 22 JUIN, RENCONTRE CONSACREE AU CAMBODGE ET AU GENOCIDE DES TUTSI AU RWANDA (9H-17H45)
Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

Les crimes du régime Khmers rouges au Cambodge

Exposés d'Ariane Mathieu et d'Adriana Escobar

Trente-huitième audition : Anne Guillou (par skype, depuis le Cambodge)
Trente-neuvième audition : Marcel Lemonde, ancien juge international

Discussion et synthèse animée par Adriana Escobar et Ariane Mathieu

Le génocide des Tutsi au Rwanda

Exposés d'Hélène Dumas, d'Ornella Rovetta (par skype), et de Stéphane Audoin-Rouzeau
Nouvelle audition de Marcel Kabanda

MERCREDI 5 JUILLET PRECEDANT L'ECRITURE DU RAPPORT (SESSION PLENIERE, 15H-19H)

96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle M. Lombard, rez-de-chaussée

15h-19h
Crimes de masse et processus génocidaires dans le monde communiste et post-communiste

Exposés de Nicolas Werth (conférence video-projetée) et de Vanessa Voisin.
Quarantième audition : Xavier Bougarel
Exposé de Cécile Jouhanneau.

JEUDI 6 JUILLET 2017 (SESSION PLENIERE, 9H-18H30)

96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle M. Lombard, rez-de-chaussée

Quarante-et-unième audition : Claire Andrieu, professeur d'histoire à Sciences Po, directrice de la revue en ligne *Violences de masse et Résistance (MV&R).*

Quarante-deuxième audition : Pascal Plas, professeur à l'Université de Limoges,

Quarante-troisième audition : Dr. Ingolf Diener

Quarante-quatrième audition : Anouche Kunth, chargée de recherche au CNRS

Travail sur le **Pôle 4. Discriminations, persécutions, racismes, idéologies génocidaires (Dominique Schnapper et Zoé Grunberg)**

Exposé de Philip Nord

Exposé de Malika Rahal

Présentations des propositions de recommandation (pistes de recherche) pour le Rapport final.
Introduction par Dominique Schnapper
Discussion générale.

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 (SESSION DE TRAVAIL, 9H-19H)

96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle M. Lombard, rez-de-chaussée

9h-10h45
Bilan du pôle 6. **Victimes, survivants, sauvetages (connaissance, survie, résistance, traitement des traumatismes) (Mikaël Nichanian)**
Audition de Claire Mouradian (9h-10h)

10h45-11h Pause
11h-12h15. Exposé de Hans-Lukas Kieser

12h15-13h15
Pause déjeuner libre

13h15-15h15.
Discussion sur le manuscrit provisoire du Rapport (qui aura été adressé préalablement aux membres de la Mission le mercredi 6 septembre au matin)

15h30-17h45. Nazisme, génocide, philosophes et philosophie

Introduction par Isabelle Delpla
Audition d'Edith Fuchs, d'Emmanuel Faye et de Jean-François Kervegan

17h45-18h. Pause

18h-19h. Exposé de Christian Ingrao (report du 18 avril) et discussion

VENDREDI 15 SEPTEMBRE. SESSION DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE (9H-19H)

Institut historique allemand, 8 rue du Parc-Royal, 75003 Paris

9h-9h30. Présentation de la journée. Point final sur le colloque

9h30-12h30. Les crimes du régime syrien
Introduction par Leila Seurat
Auditions de Jonathan Chalier, Véronique Nahoum-Grappe, Joël Hubrecht et Sarah Kilani

12h30-13h30. Pause déjeuner à l'Institut

13h30-15h. Poursuite de la discussion sur le manuscrit provisoire du Rapport

15h-15h15. Pause

15h15-16h30. Audition de Christian Delage.

16h30-16h45. Pause

16h45-18h. Audition de Denis Peschanski

18h-19h. Conclusion des travaux de la Mission

LUNDI 2 OCTOBRE 2017 (SESSION PLENIERE, 9H-9H30, SCIENCES-PO, SALLE DE CONFERENCE, 56 RUE JACOB, 75006 PARIS)

9h-9h30. Adoption des recommandations du Rapport

9h30. Ouverture du colloque international de restitution des travaux de la Mission

A noter qu'une session plénière de bilan et perspectives de la Mission, pour faire suite à la remise de son Rapport, s'est tenue le mercredi 7 mars à l'institut historique allemand.

ANNEXE 3-9. COLLOQUE INTERNATIONAL DE RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA MISSION, PARIS, 2-4 OCTOBRE 2017

PROGRAMME

Génocides, crimes de masse et violences extrêmes

Recherche, enseignement, engagements scientifiques

Paris, 2, 3 et 4 octobre 2017

Colloque international organisé par la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse,

avec le Centre national de la recherche scientifique, l'Ecole des hautes études en sciences sociales (PSL), le CESPRA, l'Institut historique allemand, le Rectorat de Paris Chancellerie des Universités, Sciences Po, l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Ce colloque international de Paris répond aux objectifs suivants : 1/ restituer le travail de la **Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse*** qui l'organise avec le soutien de partenaires institutionnels de premier plan, 2/ présenter les fondements scientifiques, épistémologiques et pédagogiques sur lesquels reposent les recommandations du Rapport de la Mission remis à l'autorité politique, 3/ fournir tant aux chercheurs qu'aux professeurs, aux éducateurs, aux médiateurs, aux documentalistes des mises au point, des propositions de travail et des pistes de progrès, 4/ associer les acteurs nationaux sur le sujet aux acteurs européens et internationaux, et lier les différents espace-temps de la connaissance et de sa transmission par la recherche et l'enseignement supérieur, par l'enseignement primaire et secondaire, par l'éducation et la médiation, par l'art et la création, par la documentation et les archives, 5/ démontrer l'interrelation entre les domaines scientifiques, philosophiques, juridiques, artistiques, éducatifs, muséographiques,.. relatifs à la connaissance des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes du passé et du présent, 6/ transmettre durant le temps du colloque, et sur la durée par la diffusion d'enregistrements vidéo, un ensemble d'analyses argumentées et informées sur des sujets clefs tant pour la formation de pointe que pour la réflexion des sociétés sur leur avenir, 7/ illustrer l'importance des rencontres où

s'expriment l'engagement de la recherche et les mobilisations collectives dont elle peut se rendre capable.

Pour ce faire, les sessions des trois journées rassemblent des présentations synthétiques du travail des pôles spécialisés de recherche de la Mission et des conférences de leurs membres comme celles de personnalités qualifiées. S'y ajoutent des exposés retraçant des parcours scientifiques et des conférences abordant les enjeux globaux de l'étude des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes. Puisqu'il s'agit d'un colloque de restitution d'un ample travail collectif débattu, les temps de discussion seront limités. Mais chacune des séquences sera filmée afin d'être disponible pour la recherche, l'enseignement et la médiation, et le texte des principales conférences fera l'objet d'une publication dans le cadre d'un dossier de revue scientifique. Celui-ci complètera l'édition du rapport de la Mission.

***La Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse a été créée le 30 mai 2016 par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et installée le 18 octobre. Ses travaux, d'une durée d'un an, font l'objet d'un Rapport remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et au ministre de l'Education nationale. Elle a bénéficié du soutien de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et des institutions partenaires de ce colloque de restitution.**

Premier jour : lundi 2 octobre 2017 (9h30-19h15)

Sciences Po, salle de conférence, 56 rue Jacob, 75006 Paris

OUVERTURE DU COLLOQUE (9H30-9H50)

Frédéric Mion, directeur général de Sciences Po, et David de Rothschild, président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)

LA MISSION, SES TRAVAUX, SA PORTEE (9H50-10H15)
Sous la présidence de François Louveaux, doyen du groupe histoire-géographie de l'inspection nationale de l'éducation nationale

Vincent Duclert, président de la Mission
avec Zoé Grumberg, doctorante au Centre d'histoire de Sciences Po (membre de la Mission), et Anne-Célia Feutrie, docteure de l'Université de Londres (chargée de mission auprès de la Mission)

1.LA RECHERCHE, UN ETAT DES LIEUX (10h15-12h30)

Sous la présidence de Marc Lazar, professeur des universités à Sciences Po, directeur du Centre d'histoire

Présentation par Xavier Desbrosse, professeur d'histoire-géographie au lycée Bayen (Châlons-en-Champagne), et Zoé Grumberg, doctorante à Sciences Po

Conférences de Jacques Semelin, directeur de recherche au CNRS (CERI-Sciences Po)**, et de Claire Andrieu,** professeure à Sciences Po, chercheuse au Centre d'histoire (retour sur une expérience à Sciences Po : de l'Encyclopédie en ligne des violences de masse à la revue en ligne *Violences de masse et résistance*)

Conférence de Florent Brayard, directeur de recherche au CNRS (CRH)

Conférence de Sébastien Ledoux, chercheur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, enseignant à Sciences Po Paris

Conférence d'Emmanuel Saint Fuscien, maître de conférences à l'EHESS-PSL

2.CATEGORISATIONS, DENOMINATIONS (13h45-15h15)

Sous la présidence de Dominique Trimbur, chargé de mission Enseignement de la Shoah (FMS)

Présentation par Vincent Duclert et Julien Seroussi, ex-membre du Pôle « Génocide, Crime contre l'humanité et Crimes et délits de guerre » du Tribunal de Grande Instance de Paris

Conférences d'Ilsen About, chargé de recherche au CNRS (Centre Georg Simmel), **de Joël Kotek,** professeur à l'Université libre de Bruxelles, **et de Marianne Sarraco,** juriste (TPIY, TPIR, CPI)

3.ETUDES DE CAS ET COMPARAISON (15H15-17H45)

Sous la présidence de Jan Gross, professeur à Princeton University

Présentation par Henry Rousso, directeur de recherche au CNRS (IHTP)

Conférences croisées :

A/ Le génocide des Arméniens

Raymond H. Kévorkian, directeur de recherche émérite à l'Institut française de géopolitique (Université Paris 8) **-Donald Bloxham,** professeur à The University of Edinburgh

B/Le nazisme, la Shoah, l'Europe

Christian Ingrao, directeur de recherche au CNRS (IHTP) - **Johann Chapoutot,** professeur

à l'Université Paris-Sorbonne

C/Le génocide des Tutsi au Rwanda

Jean-Pierre Chrétien, directeur de recherche émérite du CNRS* **-Hélène Dumas,** chargée de recherche au CNRS

(*cette intervention se fera sous une forme audio-visuelle)

D/Traites-esclavages et colonisations

Myriam Cottias, directrice de recherches au CNRS (CRPLC, SHOELCHER, MARTINIQUE) **- Emmanuelle Sibeud,** professeure à l'Université Paris 8

E/Les crimes de masse communistes

Alain Blum, directeur de recherche à l'INED-directeur d'études à l'EHESS-PSL - **Vanessa Voisin,** chercheuse au CERCEC/ANR WW2CRIMESONTRIAL1943-91

17H45-18H (PAUSE)

4.PARCOURS DE CHERCHEURS (18H-19H15)

Sous la présidence de Christine Musselin, directrice scientifique de Sciences Po

Présentation par Steve Sawyer, professeur à l'American University in Paris

Yves Ternon, président du Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens

Fatma Müge Göçek, professeure à University of Michigan - Ann Arbor

Annette Becker, professeure à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense et membre senior de l'IUF

Renée Poznanski, professeure à l'Université Ben Gourion du Neguev

Véronique Nahoum-Grappe, chercheuse à l'EHESS (IIAC)

Deuxième jour : mardi 3 octobre 2017 (9h-18h30)

Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, 47 rue des Ecoles, 75005 Paris

Ouverture de la journée (9h-9h10). Monsieur le recteur de Paris, chancelier des Universités (sous réserves[739])

Conférences introductives de Dominique Schnapper, première vice-présidente de la Mission, directrice d'études à l'EHESS-PSL **(9h10-9h30), et d'Antoine Garapon,** secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice **(9h30-9h50)**

5.DISCRIMINATIONS, PERSECUTIONS, RACISMES, POLITIQUE (9H50-11H15)

Présentation par Vincent Duclert et Leila Seurat, postdoctorante à l'Institut universitaire européen de Florence (Bourse Max-Weber)

Conférences de Magali Bessone, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**, de Marie-Anne Matard-Bonucci,** professeure à l'Université de Paris 8, **et Ingolf Diener,** chercheur à l'Université de Paris 8

11H15-11H30 (PAUSE)

6.PRATIQUES DES VIOLENCES GENOCIDAIRES, VIOLENCE DE MASSE ET VIOLENCES EXTREMES (11H30-13H15)

Présentation par Elisabeth Claverie, directrice de recherche au CNRS

Conférences de John Horne, professeur à Trinity College Dublin, directeur du Centre for War Studies, **de Stéphane Audoin-Rouzeau,** directeur d'études à l'EHESS-PSL, **et d'Adriana Escobar,** doctorante à l'EHESS-PSL (CESPRA)

7.IDEOLOGIES (ET PRATIQUES) GENOCIDAIRES (14H15-15H45)

[739] Le recteur de Paris, chancelier des Universités, n'a finalement pas pu ouvrir cette journée en raison des contraintes de son agenda.

Présentation par Vincent Duclert et Sandrine Weil, doctorante à l'Université de Lorraine

Conférences de Hamit Bozarslan, directeur d'études à l'EHESS-PSL,
de Johann Chapoutot, professeur à l'Université Paris-Sorbonne
et **de Florent Piton,** doctorant CESSMA – Université Paris Diderot, ATER Sciences Po

8.REPONSES, INTERVENTIONS, PREVENTION (DETERMINATION DES RESPONSABILITES, PROCES, REPARATIONS) (15H45-17H15)

Présentation par Hervé Ascensio, professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Conférences de Dzovinar Kévonian, maître de conférences à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense**, d'Ornella Rovetta,** chercheuse post-doctorante, Université libre de Bruxelles (Centre de recherche Mondes modernes et contemporains), **et d'Isabelle Delpla,** professeure à l'Université Jean Moulin - Lyon

17h15-17h30 (pause)

9.CONFERENCES (17H30-19H)

Présentation et conclusions par Isabelle Ernot, chercheuse à l'Union des Déportés d'Auschwitz, et par Hélène Dumas, chargée de recherche au CNRS

Jan Gross, professeur à Princeton University

Karine Vanthuyne, professeure à l'Université d'Ottawa

Frédéric Worms, professeur à l'Ecole normale supérieure

Mireille Delmas-Marty, professeure honoraire au Collège de France

Troisième jour : mercredi 4 octobre 2017 (9h-19h30)

Matin (9h-12h15) : CNRS, amphithéâtre Marie-Curie, 3 rue Michel Ange, 75016 Paris

CNRS-amphithéâtre Marie-Curie. Ouverture (9h-9h15).

CNRS (direction de l'InSHS), CESPRA (Stéphane Audoin-Rouzeau, vice-président de la Mission, directeur adjoint du CESPRA) et IGEN (Jérôme Grondeux, inspecteur général de l'éducation nationale, groupe histoire-géographie)

10. VICTIMES, SURVIVANTS, SAUVETAGES (CONNAISSANCE, SURVIE, RESISTANCE, TRAUMATISMES) (9h15-10h45.)

Présentation par Mikaël Nichanian, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, et Claire Mouradian, directrice de recherche émérite au CNRS (CERCEC)

Conférences d'Anouche Kunth, chargée de recherche au CNRS, **de Renée Poznanski,** professeure à l'Université Ben Gourion du Neguev, **et de Marcel Kabanda,** président d'IBUKA.

11. MEMOIRES, TRANSMISSIONS, OCCULTATIONS (11H-12H15)

Présentation par Emmanuelle Sibeud, professeure à l'Université Paris 8

Conférences de Fatma Müge Göcek, professeure à l'University of Michigan - Ann Arbor**, et de Cécile Jouhanneau,** maîtresse de conférences à l'université Paul Valéry Montpellier (ART-Dev)

Après-midi (14h-19h) : EHESS, amphithéâtre François-Furet, 105 bd Raspail, 75006 Paris

EHESS-amphithéâtre François-Furet. Ouverture (14h-14h25)

Liora Israël, pour la Présidence de l'EHESS, et Benoît Falaize, inspecteur général de l'éducation nationale, groupe enseignement primaire

suite de : 11. MEMOIRES, TRANSMISSIONS, OCCULTATIONS (14H25-15H)

Présentation par Emmanuelle Sibeud, professeure à l'Université Paris 8

Conférence de Thomas Maissen, directeur de l'Institut historique allemand

Conférence de Bernard Brunetau, professeur à l'Université de Rennes 1

12. LITTERATURES, ARTS, CREATIONS, MUSEES (15H-16H30)

Présentation par Annette Becker, professeure à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense et membre senior de l'IUF, et Judith Lyon-Caen, maître de conférences à l'EHESS-PSL (CRH)

Conférences d'Octave Debary, professeur à l'université de Paris-Descartes, **et de Catherine Coquio,** professeure de littérature comparée à l'université Paris Diderot

16h30-16h45 (pause)

13. EDUCATION, ENSEIGNEMENT, FORMATION (16H45-18H15)

Présentation par Iannis Roder, professeur agrégé d'histoire au collège Pierre de Geyter (Saint-Denis) et formateur au Mémorial de la Shoah, et Virginie Sansico, professeur d'histoire-géographie au lycée Charlie Chaplin (Décines)

Conférences de Bénédicte Gilardi, professeur documentaliste au lycée Maulnier (Nice), **de Nicole Matulik,** conseillère premier degré de l'académie de Paris, **et de Marie-Ange Rivière,** IA-IPR de l'Académie de Montpellier (groupe histoire-géographie)

Conclusions et mise en perspectives par Karel Fracapane, administrateur principal de projet, en charge de l'enseignement de l'Holocauste et d'autres génocides à l'UNESCO

14. CONFERENCE CONCLUSIVE (18H15-18H40)

Présentation par Thomas Maissen, directeur de l'Institut historique allemand

Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz

15. CONCLUSIONS GENERALES (18H40-19H25)

Sandrine Lefranc, chargée de recherche au CNRS (ISP), **Judith Lyon-Caen,** maître de conférences à l'EHESS-PSL (CRH) **et Henry Rousso,** directeur de recherche au CNRS (IHTP)

DISCOURS PRONONCÉS DANS LE CADRE DU COLLOQUE

Discours d'ouverture de Frédéric Mion, directeur général de Sciences Po (2 octobre 2017)

Monsieur le Président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS), Cher David de Rothschild,
Monsieur le Président de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, Cher Vincent Duclert,
Madame la première vice-présidente de cette Mission, Chère Dominique Schnapper,
Monsieur le Président du Conseil Scientifique de Sciences Po, Cher Marc Lazar,
Chères et Chers collègues non-présidents,
Chère Christine Musselin,
Mesdames et messieurs les membres de la Mission,
Mesdames et messieurs les chercheurs, les professeurs, les magistrats, les éducateurs,
Chères et Chers amis,

Comprendre, apprendre, transmettre. Voici, si l'on devait la résumer en trois mots, la mission fondamentale que s'assigne l'Université.

Ce résumé, lapidaire mais que je crois juste, me conforte dans l'idée que l'événement que nous accueillons aujourd'hui, consacré aux génocides, crimes de masse et violence pour la recherche, a parfaitement sa place ici, voire que sa place est ici plutôt que nulle part ailleurs.

C'est un immense honneur pour Sciences Po d'accueillir ce colloque international organisé par la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, en partenariat avec – attention, je ne veux oublier personne :

- le Centre national de la recherche scientifique,
- l'Ecole des hautes études en sciences sociales (PSL),
- le Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA),
- l'Institut historique allemand,
- le Rectorat de Paris
- la Chancellerie des Universités,
- l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

- la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
- Sciences Po.

La quantité, et surtout la qualité, des partenaires présents aujourd'hui constituent une magnifique opportunité. Elle nous offre la possibilité de réfléchir et de travailler ensemble sur ce spectre terrifiant mais hélas réel des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, sans risquer de dissoudre chaque événement et d'occulter leur spécificité. La comparaison, loin d'affaiblir la connaissance, la renforce. La part très substantielle que ce colloque réserve à la Shoah, démontre que son étude demeure centrale, qu'elle permet d'accéder à la compréhension des autres phénomènes de destruction humaine, et qu'elle, l'étude de la Shoah, se renforce et s'approfondit par cette dimension même de la comparaison.

C'est avec émotion que j'ai observé que, si l'honneur m'échoit d'ouvrir ce colloque, celui-ci se conclut mercredi par l'intervention de Raphaël Esrail, président de l'Union des déportés d'Auschwitz. Nous admirons tous son engagement pour promouvoir l'enseignement de la Shoah, pour former des professeurs sur le sujet, pour défendre inlassablement une démarche de connaissance, et sa contribution au rapprochement franco-allemand.

Toute l'œuvre de Raphaël Esrail, qui a récemment publié son autobiographie, *L'espérance d'un baiser*, toute sa vie même, démontre que pour un survivant du camp d'Auschwitz-Birkenau, ces trois notions sont fondamentales : comprendre, apprendre, transmettre.

Comprendre, c'est probablement, face au phénomène génocidaire et aux crimes de masse, l'un des plus grands défis qui soit. Comprendre n'est bien sûr pas excuser – il est visiblement nécessaire de rappeler constamment cette évidence – mais comprendre constitue la seule voie intellectuelle praticable face à cette violence extrême.

Pour comprendre, nous devons mobiliser toutes les sciences, toutes les connaissances, toutes les disciplines. A Sciences Po, où nous avons toujours eu à cœur de placer la pluridisciplinarité, et l'interdisciplinarité, au cœur de notre projet scientifique et pédagogique, cette démarche nous est familière. Cette transversalité est aussi au cœur de ce colloque, qui interroge les domaines scientifiques, philosophiques, juridiques, artistiques, éducatifs, muséographiques, relatifs à la connaissance des génocides, crimes de masse et violences extrêmes. Multiplier les points de vue et les approches, c'est en effet une

nécessité pour comprendre tout phénomène complexe – et celui qui va vous occuper durant les trois journées qui viennent constitue probablement l'un des plus complexes.

Ce travail d'élucidation est crucial, il est nécessaire. Car considérer le crime, quel qu'il soit, comme incompréhensible, c'est s'empêcher de pouvoir en tirer le moindre enseignement et c'est donc, d'une certaine manière, fuir le combat indispensable que nous devons mener contre lui.

Pourtant, c'est bien là notre deuxième vocation, la raison pour laquelle vous êtes si nombreux à être réuni ce matin : apprendre. C'est-à-dire tirer tous les enseignements possibles des phénomènes humains, quelle que soit leur nature. Les faits existent – que pouvons-nous en apprendre ? C'est là que se niche l'espoir que nous pouvons placer en l'humanité : que l'homme – et la femme – soient en mesure de tirer des leçons des crimes les plus fous, les plus abominables, qu'il puisse apprendre de l'horreur.

Cet apprentissage, qui ne peut se fonder que sur la compréhension, doit nous permettre d'éviter que ces « violences extrêmes » ne se reproduisent – ou du moins cela doit nous permettre de lutter contre cela. Il serait illusoire de penser qu'il suffit d'apprendre de nos erreurs pour éviter de les répéter – l'observation de nos vies individuelles suffit à nous en convaincre je crois – *a fortiori* à l'échelle de l'humanité. Mais ce n'est pas parce que la tâche est impossible qu'il nous faut y renoncer, au contraire. Et pour que les enseignements que nous pouvons tirer soient les plus utiles possibles, il nous faut les transmettre, le plus largement possible et nous vouer à cette tâche, sans relâche. C'est dire si votre responsabilité, si notre responsabilité est grande. Comprendre le monstrueux. Apprendre du monstrueux. Transmettre cette étude du monstrueux.

Car placer le monstrueux hors du champ de l'humanité, hors du champ de l'histoire, ce serait se condamner à le voir se reproduire sans cesse, en demeurant face à lui dans un état de sidération, compréhensible, lui aussi, mais vain. Le crime contre l'humanité est humain, et c'est à nous, frères et sœurs humains, qu'il nous revient de l'appréhender pour le combattre avec toute l'énergie et la détermination dont nous sommes capables.

Car si j'ai dit que toute Université devait répondre au triptyque « Comprendre, apprendre, transmettre », ce décompte me paraît malgré tout lacunaire. Il manque en effet le terme « agir ». Car une institution d'enseignement supérieur ne saurait se contenter d'observer le

monde, ou de se situer dans ses marges, discrète sentinelle vouée à ânonner dans le vide. Notre responsabilité, parce que, plus que les autres, nous réfléchissons sur le monde tel qu'il est, tel qu'il fut, tel qu'il se construit, c'est de nous attacher à le transformer.

C'est là aussi une vocation essentielle de ce colloque. En rassemblant dans un même lieu, autour d'une large variété de discussions, chercheurs, éducateurs, médiateurs et documentalistes, il offre la possibilité au savoir de se transformer en actes. Il éclaire les acteurs de terrain, et il permet aux chercheurs d'enrichir leur compréhension des phénomènes qu'ils étudient au quotidien.

C'est là aussi une des convictions fortes que nous portons à Sciences Po : la diversité des participants à une discussion est la meilleure garantie de la richesse du dialogue qui s'y noue. Nous veillons à composer des promotions d'étudiants venus d'horizons géographiques et sociaux extrêmement variés, tout comme nous nous attachons à rassembler dans des mêmes centres de recherche des scientifiques présentant des profils et des objets d'étude divers.

C'est pourquoi je veux remercier tous les participants à ce colloque d'être là, dans toute leur variété, tant votre présence à chacun est la meilleure garantie de la réussite de cet événement. Nous nous félicitons qu'il trouver son accomplissement de la même manière qu'il accompagne la fin de la Mission d'étude qui l'organise. Bien plus qu'une aventure scientifique et pédagogique qui se termine, c'est une histoire de recherche et d'enseignement qui se poursuit.

Permettez-moi d'adresser des remerciements encore plus chaleureux à Vincent Duclert, qui fut le démiurge et la cheville ouvrière de cet événement. Il a pu compter sur toute l'aide de la direction scientifique et des équipes du centre d'histoire de Sciences Po que je remercie au nom de toute l'institution.

Je vous souhaite à toutes et à tous trois jours de débats d'une grande richesse, merci à tous !

Discours de David de Rothschild, Président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (2 octobre 2017)

Monsieur le Directeur de Sciences Po, Cher Frédéric Mion,
Monsieur le Président de la mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole en ouverture de ce colloque qui s'annonce extrêmement intéressant. C'est pour moi toujours un plaisir de revenir à Sciences Po, dans cette maison que j'ai fréquentée il y a 50 ans.

Il y a aujourd'hui - parmi les intervenants et dans l'assistance - des personnalités qui seraient bien plus qualifiées que moi pour introduire cette rencontre. C'est donc avec une très grande modestie, et une conscience aigüe de tout ce que nous devons aux chercheurs ici présents, que je me permets de vous livrer quelques remarques liminaires.

Je ne me risquerai pas à proposer ce matin une définition précise des termes « Génocides, crimes de masse et violences extrêmes » car je crois qu'une partie des discussions qui se tiendront durant ces trois jours auront justement pour objet d'en cerner les contours avec le plus de précision possible.

Avant toute chose, il me semble important de rappeler clairement la spécificité du fait génocidaire en tant qu'entreprise d'élimination systématique et planifiée d'un groupe national, ethnique ou religieux. Les victimes de génocide sont visées pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles font. Ce qui est à l'œuvre, c'est une volonté de soustraire une population entière de l'humanité. Et l'assassinat des enfants en est l'illustration la plus ignoble. C'est ce qui fait la nature particulière des génocides, sans que cela n'enlève rien à l'horreur des autres crimes de masse.

En 2014, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et la Fondation pour l'innovation politique ont coordonné une grande enquête internationale portant sur la mémoire du XXe siècle. Dans le cadre de cette enquête intitulée « Mémoires à venir », plus de 31 000 jeunes de 31 pays ont été interrogés sur leur perception des événements marquants de notre histoire récente. On a pu notamment constater que les jeunes gens interrogés identifiaient bien le caractère génocidaire des crimes commis à l'encontre des Arméniens, des Juifs et des Tutsi. La France se démarquait d'ailleurs positivement avec des taux de reconnaissance avoisinant les 95 % pour chacun des trois génocides. Cet élément encourageant méritait, je crois, d'être rappelé ici. Il témoigne, selon moi, de la qualité du travail éducatif dans notre pays.

Néanmoins, la logique génocidaire trouve, aujourd'hui encore, un prolongement dans le négationnisme. Plus de 100 ans après les faits, les autorités turques continuent de nier le génocide des Arméniens. 75 ans après la Shoah, l'Iran a fait du négationnisme une politique d'Etat. Et 23 ans après le génocide des Tutsi, on constate encore des formes de « banalisation » du génocide qui tendraient à décrire cet événement comme un massacre interethnique.

On le voit, la réalité historique est attaquée. Elle est attaquée de manière frontale par les négationnistes, elle l'est souvent plus insidieusement par tous ceux qui n'hésitent pas à tordre les faits pour instrumentaliser l'Histoire à des fins politiques. A l'heure où les fausses nouvelles et les théories du complot se propagent sur le web, c'est un réel danger pour les démocraties. Enseigner l'histoire, défendre la vérité historique, est donc plus que jamais, une nécessité.

Je voudrais saluer le choix qui a été fait, dans le cadre de la mission d'étude, d'associer la recherche et l'enseignement dans une même démarche réflexive. C'est, à mes yeux, essentiel. Car la recherche constitue le socle du travail de transmission de l'histoire. L'enseignement se nourrit, bien sûr, du contenu de la recherche mais il s'appuie aussi, de plus en plus, sur la méthode historique. La réflexion sur le temps long, l'approche critique des documents, la rigueur intellectuelle que cela suppose, tout cela participe du développement de l'esprit critique chez les élèves.

S'interroger sur l'enseignement de l'histoire, c'est inévitablement poser la question des programmes scolaires. Une question éminemment politique car elle reflète la vision qu'une

société a d'elle-même et celle qu'elle porte sur le monde. En France, les débats sur l'enseignement de l'histoire sont nombreux et souvent houleux. Mais, dans bien des cas, leur violence ne reflète pas la réalité du terrain.

Je crois que, globalement, l'histoire des génocides est bien enseignée dans notre pays et, même si cela peut prendre un peu de temps, les contenus des programmes reflètent les avancées de la recherche.

En Pologne, en Turquie et dans d'autres pays, la question des programmes scolaires et de leur réécriture est bien plus problématique et s'accompagne de fortes pressions sur la recherche. Sur ce point, je tiens à saluer l'historien Jan Gross, qui participe à ce colloque et à qui j'exprime ici le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

On l'aura compris, il n'est pas aisé de travailler sur ces sujets car, comparés à d'autres faits historiques, ils tiennent une place particulière dans la sphère publique.

La dimension politique est ici essentielle car *in fine* se pose la question de la responsabilité de tel ou tel Etat, groupe ou personnalité.

La dimension psychologique est aussi importante quand on traite d'épisodes traumatiques. Etudier de tels sujets n'est pas anodin, cela demande de trouver un juste équilibre entre mise à distance et empathie pour les victimes.

Sur cette question, je suis persuadé que la parole des rescapés est une richesse qu'il faut préserver et transmettre. Elle donne corps à l'histoire et rétablit les victimes dans leur humanité. Aujourd'hui, pour ce qui concerne la Shoah, cette parole est bien prise en considération. Ce n'est hélas pas toujours le cas quand il s'agit d'autres génocides ou crimes contre l'humanité. Les lieux de mémoire jouent aussi un rôle déterminant, tant pour les rescapés et leurs descendants que pour la transmission de leur histoire.

Enfin, l'étude et de l'enseignement des génocides et des crimes contre l'humanité revêt une dimension anthropologique et philosophique. Les questionnements qu'ils induisent interrogent les notions de modernité, de progrès et de civilisation. Le défi est ici d'articuler la particularité réelle de chaque événement avec l'universalité des questions qu'il soulève.

Je voudrais terminer en rappelant la mémoire de Simone Veil à qui j'ai eu l'honneur de succéder à la présidence de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Simone Veil était moins préoccupée par l'oubli des atrocités commises par les nazis que par leur banalisation. Elle nous alertait sur le fait que la référence constante au nazisme n'éclaire en rien notre présent. Il en est de même pour l'utilisation abusive du terme génocide. Si tout est génocide, alors plus rien ne l'est. En disant cela, il ne s'agit pas de se poser en gardien du temple et d'interdire toute comparaison au nom d'une forme de sacralité mémorielle. L'enjeu est d'enseigner l'histoire dans sa complexité, avec rigueur et exigence.
Aussi, si elle tenait à rappeler la spécificité de la Shoah - événement paradigmatique qui marque un tournant dans l'histoire de l'humanité - Simone Veil n'oublia jamais le sort réservé aux Tsiganes. Et c'est sous sa conduite que la Fondation a commencé à soutenir des recherches historiques sur les autres génocides reconnus. Plutôt qu'un « devoir de mémoire », elle prônait un travail de réflexion, une nécessaire prise de conscience de ce que l'homme est capable de faire à autrui. Nous nous inscrivons pleinement dans la ligne qu'elle a tracée. Loin de toute concurrence des mémoires, il s'agit de poser un regard lucide sur notre histoire commune, en rappelant certes ses zones d'ombre, mais aussi ses pages lumineuses.

Je vous remercie.

Discours de Fabrice Boudjaaba, directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines (4 octobre 2017)

M. le président,
Mesdames et messieurs,
Chères et chers collègues,

Le CNRS se réjouit d'accueillir aujourd'hui la 3e matinée du colloque international de restitution de l*a Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides, des crimes de masse et les violences extrêmes confiée en mai 2016 par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche à M. Duclert.*

La liste et la qualité des participants à la mission est le signe manifeste des dimensions exceptionnelles de cette mission et de l'ampleur de ses réalisations, ce dont le rapport bientôt remis à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au ministre de l'Education nationale rendra assurément compte.

Le programme de ces trois journées de colloque témoigne également de l'ampleur du travail collectif entrepris par les participants à cette mission qui réunit à la fois historiens, philosophes, politistes et pédagogues dans une approche transversale et pluridisciplinaire inédite par ses dimensions.

Le CNRS se réjouit donc d'être associé à cette entreprise nécessaire par l'implication de nombre de ses chercheurs et par le soutien apporté à la mission par son Unité mixte de recherche CESPRA que le CNRS porte avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Sans s'être structuré en *genocide studies*, pour des raisons d'organisation disciplinaire de la recherche française qui dépasse largement ce sujet proprement dit, la question des génocides et des crimes de masse, les enjeux de la mémoire ont constitué des champs particulièrement dynamiques de la recherche que le CNRS a soutenu avec continuité durant ces ces dernières décennies. L'Institut d'histoire du Temps présent crée en 1978 et ensuite développé par l'action déterminante d'Henry Rousso a joué un rôle important en la matière et il n'est pas surprenant que plusieurs de ses membres aient ainsi participé à la mission.

La profusion des initiatives de recherche autour des génocides et des crimes de masse est donc manifeste qu'il s'agisse des travaux du CERI autour notamment de Jacques Semelin, de ceux entrepris au CESPRA auquel appartient le président de la mission, ou plus récemment encore la création d'un groupe d'histoire et d'historiographie de la Shoah au Centre de recherches historiques ou enfin de la création d'une unité de service et de recherche le CIRESC ou *Centre International de recherches sur les esclavages* par le CNRS en 2017.

Le premier acquis de cette mission est sans doute de proposer un état des lieux aussi complet que possible des recherches menées en France mais aussi à l'étranger, qui peut être le prélude à la constitution en France d'un champ de recherche cohérent sur les génocides, les crimes de masse, les violences, les déshumanisations dans lequel prennent place les esclavages.

Mais je voudrais insister sur le second acquis de cette mission en cours, car le CNRS y est particulièrement attentif depuis plusieurs années maintenant, il s'agit d'approfondir le lien entre les domaines de connaissance et la société, de faire valoir les formes et les bénéfices d'une recherche qui s'adresse à la société et dialogue avec elle qu'il s'agisse des témoins et victimes de ces violences, des associations ou des décideurs politiques et in fine de mieux articuler savoirs scientifiques et pratiques pédagogiques.

Sur ce point les recommandations de la mission sont particulièrement attendues.

Je souhaite donc qu'à l'image des deux premiers jours, cette dernière journée du colloque de restitution soit tout aussi fructueuse pour vos travaux et pour la réussite de cette entreprise collective.

Discours de Liora Israël, secrétaire du bureau de l'EHESS (4 octobre 2017)

L'EHESS s'honore d'avoir été associée à cette mission fondamentale, d'abord par l'intermédiaire de Vincent Duclert mais aussi à travers la participation de nombreux collègues, depuis l'intervention inaugurale qu'avait délivrée Dominique Schnapper lors de l'ouverture des travaux au Ministère, rue de Grenelle, par Mme Vallaud-Belkacem. L'Ecole a aussi accompagné sur un plan administratif la Mission avec l'aide de Marie Calvary, de la Mention Histoire.

La dernière session ouverte par cette courte allocution est celle qui s'attache à la manière dont se transmet, se transforme, ressurgit « ce qui s'est passé », ce qui à la fois peut occulter tout le reste, pour les survivants, et néanmoins devient parfois invisible ou est occulté. Mémoires, transmissions, art, formation : ces termes invitent à réfléchir à la fois ce qui est transmis ou occulté dans le cadre interpersonnel, celui des familles, des groupes de pair, des diasporas, mais aussi à ce qui est mis en scène, retraduit, mis en mot ou mis en perspective par les acteurs des mondes de l'art, de l'enseignement, mais aussi de la recherche.

On touche donc ici cœur même de la mission, initiée par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui consiste à faire un bilan non seulement de la diversité des recherches menées sur les violences du terrible XXè siècle, mais aussi des modalités de leur enseignement et de leur transmission, non seulement passées mais aussi à venir.

Ces enseignements sont déjà très riches, même si d'autres pistes encore pourraient être imaginées, du rôle de la mise en forme judiciaire dans l'élaboration des mémoires à l'analyse des modalités de réception de ces questions chez les enfants, ou sur un tout autre plan en s'intéressant à la place du genre dans la mémoire des génocides. Cette dernière remarque vise à insister sur les prolongements qui pourraient être donnés à la recherche pionnière et remarquable de Michael Pollak dans son magnifique ouvrage *L'Expérience concentrationnaire* (Editions Métailié, 1990).

Bref, la mission s'achève ici mais sa mission demeure d'actualité. Les derniers témoins, mais aussi acteurs et victimes de la seconde guerre mondiale, disparaissent autour de nous. La

recherche comme les conditions de transmission de la mémoire de la Shoah en sont durablement transformées, même par comparaison avec les chercheurs de ma génération qui, dans leur cadre familial comme dans leurs recherches ont pu directement connaître des survivants, ce qui est maintenant presque impossible.

Ces questions essentielles, tant pour les travaux de sciences sociales que pour penser leur place dans la cité – qu'elle serait-elle si elle ne traitait de ces questions ?- doivent rester visibles et discutées. L'EHESS s'honore de participer à cette noble tâche par l'intermédiaire de cette magnifique mission, et entend le faire longtemps encore.

Discours de Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz (4 octobre 2017)

Vous m'avez invité à intervenir à la fin de vos travaux, ancien des camps de concentration et d'extermination, j'en suis particulièrement touché et en apprécie la symbolique. Je tiens à exprimer mes sentiments reconnaissants à Vincent Duclert et à le remercier également d'avoir intégré au travail de la Mission Isabelle Ernot, docteure en histoire et professeure détachée auprès de l'Union des Déportés d'Auschwitz.

Survivant de la Shoah et porteur de mémoire, je pénètre ici votre domaine, vous qui êtes chercheurs, universitaires, scientifiques. Nos deux galaxies se rencontrent ainsi. Les relations entre la mémoire et l'histoire n'ont pas toujours été simples. Entre beaucoup d'exemples, je cite ce colloque organisé il y a tout juste 30 ans, en 1987, à la Sorbonne par la Rectrice Hélène Ahrweiler et l'historien François Bédarida, une évocation qui me permet de rendre hommage à ma camarade Simone Veil. Invitée en tant que déportée, Simone Veil en était repartie fort courroucée en raison notamment du faible rôle donné au témoin et de la faible estime accordée aux témoignages des survivants. Globalement, au fil du temps, les relations se sont arrangées. Et nous sommes ici justement pour approfondir une complémentarité bénéfique.

Je tiens en effet à exprimer tout l'intérêt que je porte à cette « Mission d'étude ». Le rapprochement des crimes de masse fait apparaître un champ d'étude. Bien évidemment, chaque crime est spécifique. Pour ce qui est du génocide des Juifs, on évoque notamment l'ampleur du nombre de victimes, l'espace géographique concerné, celui d'un continent et parmi les éléments qui ont porté ce crime, je retiens particulièrement, une science instrumentalisée, contaminée par une vision raciale de l'humanité, notamment la médecine mise au service de la haine ; une société industrielle avancée, capable de concevoir des modes de production et d'organisation extrêmement efficaces, appliquées là à la destruction d'un peuple.

Dans le cadre des différentes recommandations formulées par la Mission, je pense utile de préciser où je puis me situer par rapport à celles-ci. Au premier regard, ce qui fait la pertinence et la cohérence du projet, c'est le lien ténu ménagé entre ces différentes strates, de la recherche vers l'enseignement. Entre ces deux strates se situe la possibilité d'un

questionnement didactique à propos de la transmission : que faut-il transmettre ? et comment ?

C'est donc tout d'abord, à très grands traits, que je vais évoquer ma déportation puis je reviendrai justement sur ces questions de la transmission et des enjeux de formation que nous « imposent » ces sujets historiques hors normes.

Esquisse biographique

J'ai été arrêté à Lyon le 8 janvier 1944 en tant que résistant, par des membres du Parti populaire français qui œuvraient en lien avec la Gestapo. Je participais à un réseau de résistance juive nommée la « Sixième » issu du mouvement scout des Eclaireurs israélites de France. Nous fabriquions des faux papiers, par centaines, pour les Juifs et les non juifs : cartes d'identité, certificats de travail, livrets militaires, etc.

Après l'arrestation, je suis emmené à l'Ecole de santé militaire, siège de la gestapo. Je subis le supplice de la baignoire puis, c'est la prison Montluc avant le transfert au camp de Drancy. Il se trouve que là, durant un espace temps très court, je fais la connaissance d'une jeune fille, Liliane Badour, qui deviendra mon épouse après la guerre.

Je suis (nous sommes) déporté début février 1944 ; à l'arrivée à Auschwitz, la sélection me désigne pour le travail forcé et je reste 11 mois au camp d'Auschwitz. Le 18 janvier 1945, je subis l'évacuation, les marches et les trains de la mort, qui ont concerné 60 000 prisonniers des différents camps d'Auschwitz. S'ouvre alors une période de 4 mois et demi, abominable – je me permets de rappeler que près de 50% de mes camarades ayant évacué Auschwitz sont morts durant les semaines qui précèdent la Libération.

Je passe par les camps de Gross-Rosen et Dachau avant d'être envoyé dans un *Kommando* très dur de ce camp, le *Waldlager*. Le 25 avril, une nouvelle fois, nous sommes évacués en train. Durant 6 jours, se succèdent faux espoirs de libération et mitraillages par l'aviation alliée. Je suis libéré par les Américains près du lac de Constance, le 1er mai 1945 - quelques jours avant ma vingtième année.

Liliane a connu, elle, le camp de Birkenau puis celui d'Auschwitz. Les marches de la mort l'ont menée au camp de Ravensbrück puis à celui de Neustadt-Glewe où elle a été libérée par les troupes soviétiques.

Durant notre vie, nous avons très peu parlé de la déportation, nous partagions une même connaissance et nous n'avons pas participé non plus de façon active au monde des survivants.
Les choses changent à partir de 1980. Je dois dire que l'émergence du négationnisme, ses provocations, l'offense profonde que constituent ses discours, tout cela a été insupportable pour moi. Je me suis dès lors investi au sein de l'Amicale d'Auschwitz, association née en 1945 devenue l'Union des Déportés au début des années 2000, principale association de survivants juifs en Europe. Au sein de celle-ci, j'ai initié quelques projets dont certains sont à mettre en relation avec mon intérêt pour la formation professionnelle, domaine que j'ai eu en charge un temps au sein de l'entreprise Gaz de France où j'ai effectué l'essentiel de ma carrière.

Mémoire : entre devoir et engagement

Avoir vécu la déportation et les camps, c'est un drame dont on ne se remet jamais. Dans le cadre du génocide des Juifs - et des génocides en général - le trauma personnel s'alourdit d'un trauma familial et collectif.

Le récit des événements qui ont affecté notre existence est une manière de mettre en forme ce drame. Sous la forme du témoignage, le récit peut être aussi « engagement ». Au sujet de cette dimension, je souhaite faire un lien avec l'expression « devoir de mémoire », décriée, sans doute à juste titre. Cependant, pour la comprendre, il faut aussi revenir au monde des déportés, à son origine. A ma connaissance, ce ne sont pas les témoins qui l'ont médiatisée. Nous savions très bien que l'injonction n'avait aucune légitimité. L'évolution qu'a connue cette expression relève davantage, je crois, des sphères politique et médiatique. La critique de l'expression masque le fait que le « devoir de mémoire » a été exprimé originellement par les survivants mais pour eux-mêmes et cela dans au moins deux dimensions : tout d'abord, un devoir ressenti envers leurs proches assassinés, leurs défunts et par ailleurs le fait d'être animé par le « devoir » de raconter ce qu'ils ont vécu, ce qu'ils ont vu, d'informer leurs contemporains de cet événement inouï que fut le génocide des Juifs, et si possible,

d'éclairer les consciences. Un devoir qui se conjugue avec un besoin psychologique de parler.

Et c'est sans doute là aussi que se noue un « acte éducatif » accompli par le témoin lié à la volonté de faire comprendre ce qu'il a vécu et qui ouvre éventuellement, à partir de la mémoire, sur un travail d'histoire.

Je l'ai indiqué en introduisant mon propos, la question de la transmission a été pour nous survivants une préoccupation et un sujet de réflexion qui nous a menés, « sur le chemin de l'école », c'est-à-dire à la rencontre du monde enseignant et de ses questionnements. Charlotte Delbo a écrit à propos de déportés qui sont alors pris dans des convois qui roulent vers Auschwitz : « Ils attendent le pire - ils n'attendent pas l'inconcevable ». A mes yeux, cette phrase exprime le caractère hors norme, transgressif de ces évènements et à partir de là, la difficulté à les comprendre et donc aussi à les enseigner.

En tant que survivants, nous avons tenté de répondre à la demande des enseignants et de les aider en nous appuyant sur la ressource que nous produisions, à savoir le témoignage, qui traduit notre savoir direct sur cet univers de mort.

Pour ce qui est du possible rôle du témoignage dans le processus de construction de la connaissance, des années d'observation me permettent quelques remarques. D'abord, le fait que le témoignage, par le biais de la perspective biographique, est un vecteur de sensibilisation, et qu'il apporte aussi des connaissances sur des contextes particuliers et divers (songeons par exemple, au processus de persécution nazie dans les différents pays d'Europe, dans les ghettos de Pologne, ou en France).

Une remarque. Nous parlons ici de « crimes de masse » *et* de « violences extrêmes » : ces expressions, ici liées, expriment et renvoient à des bilans mortuaires ; l'extrême semble se rapporter à la masse. Je voudrais juste rappeler que la violence extrême s'exerce d'abord sur des individus. Ce sont leurs corps morts, additionnés, des cadavres, qui finissent par faire la masse. Cette remarque aussi, pour souligner que le survivant ou le rescapé a été au contact de cet extrême qui a eu des visages bien différents.

On connaît les critiques formulées contre la dimension de l'émotion. Elles me semblent quelque peu déplacées. Le survivant d'un génocide, qui a été témoin au plus près du

massacre de sa famille, qui y a échappé, pourquoi devrait-il bannir son émotion, expression de sa douleur naturelle et d'un ressenti traumatique qui provient directement des violences extrêmes ? Ces éléments énoncés dans le cadre de la Shoah sont valables assurément pour les autres drames.

Par ailleurs, le témoignage me semble porteur d'un message, un discours dans le discours : on perçoit la chaîne de conséquences, qui mène du rejet de l'Autre, de sa stigmatisation, jusqu'à son assassinat… Alors, s'agit-il d'un discours sur les valeurs ? Certains en doutent. C'est en tout cas un discours qui évoque une réalité, celle de la capacité humaine à la perversité et les conséquences d'une haine dont on voit là, qu'elle n'a finalement aucun fondement légitime. A mes yeux, c'est une entrée effective dans le domaine des valeurs et la possibilité d'initier un échange vivant au sujet de celles-ci.

Union des Déportés d'Auschwitz : autour du témoignage

De façon concrète, nous avons mené (et menons toujours) plusieurs types d'actions autour de la ressource que constitue le témoignage.

Pour les enseignants, durant 20 ans, entre 1993 et 2013, nous avons organisé un voyage d'étude sur les lieux de mémoire, en Pologne. Je pense que nous avons été précurseurs en ce domaine. Ces voyages qui avaient lieu durant les vacances de la Toussaint concernaient chaque année une quarantaine d'enseignants, d'histoire, lettres et documentation. Je crois qu'aucun enseignant n'a oublié ces voyages accompagnés par des déportés ; moi-même, j'en garde un souvenir ému. Chacun pouvait s'exprimer librement sur sa pratique, ses difficultés. Au contact des témoins, les enseignants disaient avoir acquis d'autres représentations, un savoir et une assurance aussi, permettant d'enseigner autrement la Shoah.

Par ailleurs, l'UDA reçoit de nombreuses demandes de témoignages de la part d'enseignants. Ces témoignages « en classe » qui se déroulent sur tout le territoire national, touchent encore environ 35 000 élèves par an. Il devient toutefois de plus en plus difficile de répondre à toutes les demandes, notre capacité déclinant alors que les demandes sont en augmentation.

Nous avons également conçu des outils pour les enseignants, qui exploitent les technologies modernes. Comme d'autres institutions, nous avons procédé à des enregistrements de la parole des témoins en vue de leur utilisation dans les classes ou pour la recherche.

Dans le registre de nos réalisations, il faut citer un dvd-rom paru en 2009 « *Mémoire Demain* » (éditons Hatier) constitué d'enregistrements captés *in situ* dans les camps d'Auschwitz et de Birkenau, dont désormais l'essentiel du contenu se retrouve dans notre récent site Internet « Mémoires des Déportations » qui prend en compte la déportation juive et la déportation dite « politique et résistante ». Ce site repose sur le principe de la géolocalisation, à l'échelle de l'Europe, d'extraits de témoignages vidéos et textes. Actuellement environ un millier d'extraits est proposé. Il n'en est qu'à ses débuts puisqu'il est conçu pour s'enrichir graduellement de nouvelles ressources. (*memoiresdesdeportations.org*)

Pourquoi étudier, pourquoi vouloir enseigner ces crimes de masse ?

Pourquoi vouloir enseigner de telles réalités historiques qui sont abominables ? Permettez-moi de citer un philosophe, Allemand, qui plus est, Kant, qui a écrit : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen ».

Dans l'univers d'Auschwitz, cette approche aurait paru quelque peu « précieuse » : la notion d'humanité étant totalement absente, et la négation de l'Autre, le principe d'une société que l'on peut qualifier de « mortuaire ».

A mes yeux, les différents crimes de masse partagent ce phénomène de l'effondrement des normes d'humanité, de la négation absolue de l'Autre, qui ouvre sur sa mise à mort. Demandons-nous pourquoi nous étudions et enseignons l'histoire de la Shoah. Parce qu'il s'agit des Juifs ? Je ne le pense pas, la question du « génocide » passe avant celle du peuple ; parce qu'il s'agit d'un crime qui s'est déroulé sur le sol européen, chez nous ? Sans doute, oui ; ou bien encore parce que c'est un crime qui a mis en péril l'Universel et le socle même de la vie ?

La réalité du génocide a souffert longtemps d'être laissée dans les marges – que ce soit à travers sa mémoire ou son histoire : tous les crimes de masse, de par les enjeux qu'ils soulèvent, sont des événements centraux auxquels nous devons prêter une grande attention dans l'intérêt même de l'humanité. Nous n'avons pas à apprendre ces crimes (au sens littéral), à les faire apprendre en détail, mais nous avons à apprendre d'eux. Je crois que cela nous ramène à Charlotte Delbo et à la complexité didactique de tels sujets.

Nous savons globalement répondre à la question du « comment ». Nous connaissons les processus criminels, même si bien sûr les recherches doivent se poursuivre. Ce que je retiens, personnellement, c'est le rôle tenu, à l'origine, par de petits groupes d'hommes, moins d'une dizaine - décideurs politiques, « idéologues », etc. - qui sont responsables, au final, de la mort de millions de personnes ; le rôle de la préméditation et de la manipulation de peuples ou fractions de ceux-ci et le rôle des exécutants (dans les « bureaux » et sur le terrain) qui sont également relativement peu nombreux (excepté au Rwanda). Ne perdons pas de vue ici le sens du mot « crimes » : il s'agit d'actes délictueux se déroulant dans des contextes de guerre mais qui n'ont pas de relations directes avec celle-ci.

En revanche, je crois que nous sommes plus gênés pour faire face à la question du « pourquoi ? » Il faut savoir que cette question du « pourquoi » est posée aux anciens déportés, comme elle l'est aux enseignants. Que répondre aux jeunes ?

Les assassins ont produit leurs propres réponses qui font généralement partie du dispositif d'assassinat. Quant à nous, nous nous devons de proposer une réponse à nos jeunes.
C'est autour du défi posé par cette question du « pourquoi » que nous pouvons peut-être nous rejoindre les uns et les autres : le pourquoi originel, le pourquoi de l'enchaînement « apparemment fatal » de faits dramatiques, le pourquoi de la « non-assistance à peuple en danger » ? ces questions souvent évitées.

La discipline historique ne peut à elle seule répondre à toutes les interrogations et l'on voit tout l'intérêt de l'approche pluridisciplinaire préconisée par la Mission. Parmi les disciplines, je pense à l'apport possible de la perspective anthropologique et particulièrement une réflexion sur la question de « l'identité » ou disons-le autrement, sur « le problème que constitue l'identité » et sa construction : il y a l'identité de l'individu, du groupe, de la nation, de l'ethnie ; l'identité dans le cadre du politique, du religieux, et tant et tant. Au sein du nazisme et – à mes yeux – de la pathologie qu'il constitue en soi, cette réalité est centrale.

Est-il utopique de songer à une éducation, en conscience, sur la question de l'identité pour prévenir les phénomènes d'essentialisation, qui conduisent eux-mêmes souvent au rejet des autres cultures, des autres religions, des autres hommes, à des phénomènes de paranoïa et à la haine ?

Un mot pour terminer.

Vous connaissez l'expression du « Plus jamais cela » prononcée, entre autres, par les rescapés des camps après 1945, et devenue une antienne. C'était une espérance profonde qui s'enracinait dans le pacifisme européen. Nous n'y croyons plus. Nous n'avons pas beaucoup d'armes pour travailler contre la violence, toujours possible, pour tenter d'agir pour le futur. L'éducation en est une, alors utilisons la.

Cette Mission est une formidable opportunité pour bousculer un peu le paysage. Ne la laissons pas passer. Et comme je l'ai exprimé autour de l'enjeu du « pourquoi », je plaide vraiment pour une prise en compte forte de ce maillon qu'est la formation, situé entre recherche et enseignement secondaire, mais qui doit absolument être alimentée par la recherche. Et j'imagine cela, entre les mains de la puissance publique.

Je voudrais clore ce propos en soulignant le courage qu'il a fallu pour monter cette mission. Vous êtes très nombreux à y avoir richement contribuée, mais il a fallu aussi l'impulsion de Vincent Duclert, qui en a été également le chef d'orchestre, menant ce travail avec brio. Je sais, Vincent, que vous êtes un fin connaisseur de la notion d'engagement, notamment dans le cadre de l'Affaire Dreyfus, et je voulais vous remercier ici de votre engagement personnel. Et pour faire, tout de même, un petit lien avec notre institution : peut-être cet engagement doit-il finalement un peu, au voyage d'étude que vous avez effectué en 1979 à Auschwitz avec notre Amicale alors que vous aviez à peine une vingtaine d'années ?

ANNEXE 3-10. ARTICLES DE LA PRESSE DE TURQUIE ET DE LA PRESSE TURCOPHONE EN FRANCE RELATIFS À L'INSTALLATION DE LA MISSION

Info « Post Aktüel » du mois de novembre 2016, p. 3 (traduction)

Titre : Une commission de recherche sur les génocides a été créée

(article non signé)

Sous-titre : Le ministère français de l'Education nationale a créé une commission sur la « recherche sur les génocides et les crimes de masse » afin de mieux comprendre les « génocides » vécus. Les membres de cette commission travailleront sur le sujet pendant une année.

Paris. La ministre de l'Education Nationale de France, Najat Vallaud-Belkacem, a expliqué qu'elle a créé une commission pour travailler sur les thèmes de la « meilleure compréhension des génocides » et de la « fin du négationnisme » dans les écoles françaises. Les membres de cette commission formée de sociologues, anthropologues, professeurs de collèges et de lycées, juristes, journalistes et psychologues, travailleront pendant une année afin de développer un nouveau système pédagogique pour mieux comprendre les « génocides » vécus [dans l'histoire]. La commission se compose de 46 personnes sous la présidence de Vincent Duclert. Parmi les noms cités *[soulignés par un fond rose. Note de la Mission]* :

« l'historien » Michael Nichanian,

« L'historien » et « sociologue » Hamit Bozarslan,

« l'historien » Dzovinar Kevonian,

Le « politologue » Gaïdz Minassian,

La « sociologue » Fatma Müge Gökçek,

La « membre d'honneur du Conseil constitutionnel » Dominique Schnapper,

Le « directeur de projets internationaux », Karel Francapane,

« L'historienne, historienne de la Shoah », Zoe Grumberg.

[Suivent les noms des autres membres sans commentaires aucun, noms sans doute inconnus du rédacteur de l'article. Note de la Mission].

Le seul objectif de cette commission, une fois encore, n'est pas d'éclairer des « vérités historiques » vécus dans l'histoire de France dans les écoles abritant des élèves d'origine turque, mais selon Hamza Mor et Mustafa Güvercin, de ségréger et non d'unifier les êtres humains pour répondre aux besoins actuels de la France en faisant naître « l'islamophoble et la turcophobie ».

[L'emploi des guillemets n'a rien d'innocent, ils ont été gardés tels que... On notera que les membres de la Mission dont le nom est cité portent des patronymes renvoyant à des minorités que l'auteur de l'article veut cibler intentionnellement. Article illustré par une photo de Najat V.-B. – présentée page suivante - qui relève plus du choix d'un cliché montrant une actrice que la Ministre, disponible sur Internet, à remettre dans le contexte particulier du lectorat immigré issu de l'immigration turque, conservateur et nationaliste. Le mensuel Post est proche de Türkiye, quotidien du groupe Ihlâs Holding créé par Enver ÖREN, très proche de l'extrême droite, anticommuniste, panturquiste du MHP (« Loups gris »), et des milieux militaires, mais également membre de la communauté dite Işıkçı cemaat. Il est le gendre du fondateur et patron d'un conglomérat surtout actif dans les médias. Note de la Mission].

pure people

Soykırımcıdan Soykırım Dersi (article non traduit reprenant l'essentiel de l'article précédemment traduit, avec le même emploi dépréciatif des guillemets)

Eklenme Tarihi: 23.10.2016 21:23
AddThis Sharing Buttons

Fransa'da sözde Ermeni Soykırımı iddialarını da kapsayan ve okullarda okutulacak bir "Soykırım" dersi müfredata giriyor. Bu amaçla kurulan komisyonda 2 Türk akademisyen de yer alıyor.

eposta yazdır zoom+ zoom-
Geçmişi soykırımlarla çevrili olan, Cezayir'de milyonlarca Müslümanın kanını döken, son yıllarda ise başta Libya olmak üzere birçok İslam coğrafyasını tarumar eden Fransa, okullarda "soykırım" dersi vermeye hazırlanıyor. Fransa Milli Eğitim Bakanlığı, okullarda "inkârcılığa son vermek" ve "soykırımlarının daha iyi anlaşılması" konusunda çalışmak üzere bir komisyon kurulduğunu açıkladı. Sözde Ermeni soykırımını tanıyan, soykırım iddialarını yok saymayı suç kapsamına alan yasayı parlamentosundan geçiren Fransa, bir yandan Musul'a bomba yağdırırken, öbür yandan kanlı geçmişini temize çekmeye çalışıyor.

Soykırım denince akla gelen ilk ülke olan Fransa, içerisinde sözde Ermeni soykırımı iddialarının da bulunduğu "soykırım"ları okullarda ders olarak okutacak. Fransa Milli Eğitim Bakanı Najat Vallaud Belkacem, okullarda "inkârcılığa son vermek" ve "soykırımlarının daha iyi anlaşılması" konusunda çalışmak üzere bir komisyon kurulduğunu açıkladı.

SOYKIRIM KOMİSYONU KURULUYOR

Fransa, soykırımlarla dolu tarihini bir kenara bırakarak, soykırım öğreticiliğine soyunuyor. Fransa'da sözde Ermeni Soykırımı iddialarını da kapsayan ve okullarda okutulacak bir soykırım dersi için komisyon kuruldu. Fransız Bakan'ın verdiği bilgilere göre, yaşanmış "soykırımlarının" daha iyi anlaşılması için yeni pedagojik sistemlerin geliştirilmesi doğrultusunda çalışacak olan ve sosyolog, antropolog, lise ve üniversite eğitim üyeleri, hukukçu, gazeteci ve psikologlardan oluşan komisyon üyeleri konu üzerinde 1 yıl çalışacaklar. Komisyonun başkanlığını Vincent Duclert yapıyor; 46 kişiden oluşan komisyonun üyelerinden bazı isimler: Mickael Nichanian "tarihçi", Hamit Bozarslan "tarihçi ve sosyolog", Dzovinar Kevonian "tarihçi", Gaïdz Minassian "politolog", Fatma Müge Göçek "sosyolog", Dominique Schapper "Fransa anayasa konseyi onursal üyesi", Karel Fracapane "uluslar arası proje yöneticisi", Zoe Grumberg "tarihçi, Shoah tarihçisi"

KOMİSYONDA 2 TÜRK

Fransa'nın soykırımların okullarda okutulmasına ilişkin kurduğu komisyonda iki Türk akademisyen de yer alıyor. Daha önce sözde Ermeni soykırımına verdikleri destek ile bilinen Sosyolog Fatma Müge Göçek ile Tarihçi Hamit Bozarslan, Fransa'nın kurduğu soykırım komisyonunda yer alıyor.

ERMENİ İDDİALARINI İNKÂR SUÇ

Fransa'da sözde soykırımın tanınmasından sonra, 2006'da çıkartılan yasayla 'Ermeni Soykırımı'nı reddetmek suç haline getirildi. (Aynı "suç" İsviçre ceza yasasında da bulunuyor.) Böylece sözde soykırım iddialarını katı bir şekilde savunduğunu ortaya koyan Fransızlar, soykırımı reddetmeyi dahi suç saydı.

DÜNYA TARİHİNİN GÖRDÜĞÜ EN DEHŞET VERİCİ SOYKIRIM

Fransa, kurulduğu günden bu yana soykırımların ve katliamların merkezi oldu. 19. yüzyılda sömürgesi yaptığı Cezayir'i dünya tarihinin gördüğü en dehşet verici soykırıma tabi tutan Fransa, 1,5 milyon Cezayirliyi soykırıma uğratmış, 2.5 milyon Cezayirliyi ise tehcire tabi tutmuştur.
Cezayir' de 100 yılı aşkın sürede her türlü insanlık suçunu işleyen Fransızlar, Cezayir'in yedi buçuk yıl süren bağımsızlık savaşında 8 bin köyü de yakıp yıktı.

BOĞAZİÇİ'NDE SOYKIRIM KONFERANSI VERDİ

Komisyon üyelerinden Fatma Müge Göçek, daha önce birçok konferansında Ermeni soykırımı iddialarını savunmuş ve verdiği bir konferansta, "Evet, biz ermeni soykırımı yaptık ve ben bunun için Ermenilerden özür diliyorum" diyerek Türkiye'de tepkilere neden olmuştu. tBuna rağmen geçtiğimiz yıl, mezun olduğu Bogaziçi Üniversitesi'ne gelerek bir konferans vermiş ve burada yaptığı konuşmada Ermeni soykırımı iddialarını hararetli bir şekilde savunmuştu. Göçek'in Ermeni iddialarına ilişkin yazdığı bir kitabı da bulunuyor.

"TÜRKİYE SOYKIRIM İLE HESAPLAŞMALI"

Komisyondaki bir başka Türk olan Hamit Bozarslan ise 2014 yılında AGOS gazetesi'ne verdiği bir röportajda şu ifadeleri kullanıyor: "Ermeni Soykırımı konusunda tek bir adım atılamıyor, çünkü devletin oluşmasının temelinde bir soykırım var. Türkiye'nin kalkıp bununla hesaplaşabilmesi gerekiyor ve bu tabii çok ağır manevi bedeli olan bir zorunluluk. Türkiye eğer günün birinde bu sorunlardan kurtulmak istiyorsa her şeyden önce 1908-1924 dönemiyle hesaplaşmalı

ANNEXE 3-11. LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE TURQUIE EN FRANCE ET DOSSIER REMIS AU PRÉSIDENT DE LA MISSION LE 14 SEPTEMBRE 2017 (publication in extenso avec l'accord de l'ambassade de Turquie).

Paris, le 14 septembre 2017

Monsieur l'Inspecteur Général,

Permettez-moi de vous dire le plaisir que j'ai eu à vous rencontrer. Et de vous remercier pour l'intérêt que vous avez manifesté afin que mes observations, assorties d'annexes, soient publiées/prises en compte dans le prochain rapport d'étape de la mission que vous présidez.

Ces observations me paraissent en effet de nature à éviter que tout *a priori* ne vienne entacher votre travail, dont l'objectivité et le caractère scientifique ne doivent pas pouvoir être mis en doute. Elles sont à la fois historiques et juridiques.

Première observation : historiquement, rien ne permet d'affirmer que le gouvernement ottoman ait décidé en 1915 d'organiser l'extermination des Arméniens vivant sur le territoire de l'Empire. Pourquoi l'aurait-il fait, alors que pendant plus de huit siècles, Turcs et Arméniens ont vécu en parfaite harmonie, et sans aucune discrimination, en Anatolie? Je rappellerai simplement à cet égard que des postes clés dans l'appareil de l'Etat ottoman ont été souvent occupés par des Arméniens: ministres, généraux, ambassadeurs, etc.

Cependant, au début de la première guerre mondiale, l'entrée dans le conflit de l'Empire ottoman a poussé les puissances alliées à exploiter les tendances séparatistes qui pouvaient exister ici ou là, notamment en Anatolie de l'est. Au printemps 1915, craignant que l'invasion des troupes de ces puissances ne pousse une partie de la population arménienne à collaborer avec elles, le gouvernement ottoman a adopté une loi de relocalisation pour transférer au sud de l'Empire les Arméniens vivant dans la zone de guerre. Mais à aucun moment, dans aucune instance, il n'a été question d'exterminer cette population (Annexe I). D'ailleurs, aucun tribunal international n'a reconnu comme « génocide » les évènements dont les Arméniens ont été en effet victimes en 1915.

Car, et c'est ma deuxième observation, personne ne conteste que ces évènements, qui ont fait un nombre considérable de morts ont effectivement eu lieu. Des attaques contre les convois se sont produites, faisant de nombreuses victimes, et la pagaille générale qui régnait

alors dans un pays à feu et à sang, le climat, les épidémies comme le typhus, l'épuisement, le manque de nourriture et d'eau, ont contribué à aggraver les choses. Je vous rappelle aussi que trois millions de personnes, la plupart des civils musulmans, sont mortes en Anatolie lors de la Première Guerre mondiale, dont une partie tuée par les milices arméniennes. Il me semble qu'une lecture équitable des événements de 1915 se doit de ne pas l'ignorer.

Mais d'une part, le gouvernement de l'époque, accablé de toutes parts, a tenté d'empêcher les tueries là où il pouvait encore contrôler la situation. Plus d'un millier de personnes s'étant livrées à ces attaques ont d'ailleurs été jugées, et souvent condamnées, y compris à mort, par une Cour martiale à partir de 1916. Je vous renvoie à l'article du Washington Post de cette année-là, indiquant que 51 soldats turcs ont été exécutés pour avoir abusé de leur pouvoir envers des Arméniens de la ville de Van (Annexe II).

Ce rappel de circonstances historiques indubitables me conduit à ma troisième observation, celle-là d'ordre juridique. Parler de « génocide » à propos de ces évènements est inapproprié, sauf à se laisser emporter par des préoccupations partisanes. On assiste en réalité à une exploitation erronée d'un concept, le « génocide », dans la définition large qu'en a donnée d'abord Raphaël Lemkin, et que l'ONU a ensuite précisée en 1948 au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'Assemblée Générale des Nations Unies ayant adopté la Convention pour la Prévention et la Répression du crime de génocide. Il résulte aujourd'hui de conventions internationales que seules la Cour internationale de justice ou les juridictions internes d'un État peuvent, le cas échéant, qualifier de « génocide » des actes criminels. Je rappelle à ce propos que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a sanctionné la Suisse pour avoir condamné un homme politique turc ayant publiquement exprimé l'opinion que les déportations et les attaques subis par les Arméniens au sein de l'empire ottoman en 1915 ne constituaient pas un génocide (Annexe III).

La controverse qui s'est développée récemment en France souligne la difficulté d'interprétation de ce concept. Il reste, et c'est l'essentiel, qu'employé pour la première fois à propos de l'Holocauste, le mot de « génocide » signifie l'extermination physique, intentionnelle, systématique et programmée, d'un groupe ou d'une partie d'un groupe d'hommes en raison de ses origines ethniques, religieuses et sociales. Les deux mots clés sont « intention » et « systématique ». Si cette définition s'applique parfaitement à l'Holocauste et au régime hitlérien, comme l'a établi le Tribunal de Nuremberg issu des accords de Londres, elle ne correspond certainement pas, je l'ai dit plus haut, aux évènements dont ont été victimes les populations arméniennes en 1915, puisqu'aucune décision gouvernementale ne les a organisés de façon intentionnelle et systématique, ni même autorisés.

Je rappellerai également, pour être complet sur le plan juridique, que des actes criminels ne peuvent être qualifiés de façon rétroactive, comme l'a établi le Conseil Constitutionnel français quand il a censuré en 2012 la loi visant en réalité à pénaliser la « négation du génocide arménien ». En 2017, tout récemment donc, il a également censuré le paragraphe 2 de l'article 173 de la loi qui réprimait la négation de certains crimes, en considérant que l'accusation de « génocide arménien », comme d'autres tragédies du passé, relève du débat historique (Annexe IV).

Je veux croire que votre mission tiendra compte de tous ces éléments, et que vous n'écouterez pas « les faussaires de l'Histoire qui manquent au devoir scientifique de probité

intellectuelle, de sérieux et d'objectivité dans leurs travaux », comme le disait Robert Badinter. Je suis à cet égard troublé d'une part par la composition de votre mission, qui, pour la partie arménienne, présente des personnalités tout à fait respectables mais aux opinions bien connues, et d'autre part par certaines de vos propres déclarations invoquant un « négationnisme d'État » turc, qui aurait expliqué, sinon justifié, des attentats terroristes (Annexe V). Ce qui peut laisser planer quelque doute sur la totale impartialité de vos débats, comme sur l'équilibre des conclusions d'une mission qui, selon ce qui a été dit lors de sa création par le gouvernement français, doit pourtant « dire » l'Histoire.

D'autant que la création de votre mission a été suivie de l'annonce par l'ancien président Hollande, en avril 2017, lors de la commémoration du « génocide arménien », de l'instauration dans les établissements scolaires d'une semaine de la recherche sur les génocides, permettant aux élèves de réfléchir sur les violences extrêmes, à travers notamment l'exemple du « génocide arménien ». Je voudrais attirer votre attention sur le fait que de telles démarches unilatérales « d'injonction mémorielle » ne servent ni l'Histoire, ni la mémoire. Elles vont à l'encontre de notre souhait d'améliorer nos relations avec l'Arménie. De même elles stigmatisent les élèves français d'origine turque et constituent une offense pour notre communauté en France, qui compte 700 000 personnes.

Ce qui m'amène naturellement à ma quatrième observation. Nous sommes convaincus que seul un examen objectif, impartial, et mené en commun par l'Arménie et la Turquie, des événements de 1915 pourrait permettre de réaliser un vrai travail de mémoire et de justice. C'est le sens de la proposition que le gouvernement turc a faite le 10 avril 2005 de créer une commission d'historiens turcs et arméniens et d'autres spécialistes des deux pays, initiative que la Grande Assemblée Nationale Turque a solennellement approuvée. Et c'est ce qu'a souhaité officiellement S.E.M. Recep Tayyip Erdoğan, alors Premier Ministre, dans la lettre qu'il a envoyée au Président de la République d'Arménie de cette époque, S.E.M. Robert Kocharian (Annexes VI et VII). Cette proposition, dont vous semblez ne pas bien mesurer l'importance, est restée jusqu'à ce jour sans réponse.

Monsieur l'Inspecteur Général, dans un monde où le repli sur soi et la peur sont partout, où l'on assiste à la montée des tendances xénophobes, islamophobes et extrémistes, nous pensons qu'il est inutile et dangereux de souffler sur les plaies de l'Histoire. Il nous faut, plus que jamais, travailler pour la paix et la réconciliation entre les peuples.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Dr. İsmail Hakkı MUSA
Ambassadeur

P.J.

M. Vincent DUCLERT
Professeur agrégé
Inspecteur Général de l'Education nationale
Président de la Mission d'étude en France sur la recherche
et l'enseignement des génocides et des crimes de masse
Ecole des hautes études en sciences sociales EHESS
Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron
105, boulevard Raspail
75006 Paris

SOMMAIRE

ANNEXE I :

Dr. Yücel Güçlü, « L'Holocauste et le Cas Arménien: Perspectives Comparées »…….2

ANNEXE II :

The Washington Post, Turks Avenge Armenians……7

ANNEXE III :

Jurisprudence de la Cour Européene des Droits de L'Homme…….8

ANNEXE IV :

Jurisprudence du Conseil Constitutionnel…….10

ANNEXE V :

Déclarations de L'Inspecteur Général M. Vincent Duclert……12

ANNEXE VI :

Lettre officielle de S.E.M. Recep Tayyip Erdoğan quand il était Premier Ministre de la République de Turquie au Président de la République d`Arménie S.E.M. Robert Kocharian……..16

ANNEXE VII :

Déclaration de la Grande Assemblée Nationale Turque, soutenant la proposition turque de constituer une commission historique commune avec l'Arménie……..17

ANNEXE I

DR. YÜCEL GÜÇLÜ, "L'Holocauste et le Cas Arménien: Perspectives Comparées", (Extraits) :

"La guerre russo-ottomane de 1877-1878 représenta un pas important dans le développement de l'internationalisation de la question arménienne. L'article 61 du traité de Berlin du 13 juillet 1878 stipulait ceci :

La Sublime Porte se charge de mettre en oeuvre, san autre délai, l'amélioration et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et de garantir leur sécurité face aux Circassiens et aux Kurdes. Elle rendra compte périodiquement des progrès accomplis en ce sens aux puissances, lesquelles en surveilleront l'application.

Selon cet article, les puissances signataires se sont arrogé un droit explicite d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat ottoman, s'agissant de la question du peuple arménien. Le rôle de l'ingérence internationale dans les affaires arméniennes devint par conséquent un thème récurrent dans les rapports entre Ottomans et Arméniens. Ce qui contribua, de même que l'exemple de groupes terroristes russes tels que le Narodnik, à pousser le nationalisme arménien à se manifester finalement par la formation du mouvement marxiste révolutionnaire "Huntchak" en 1887 et du mouvement plus "nationaliste" "Dashnak" en 1890."

"Le 24 avril 1915, le ministre ottoman de l'intérieur, Talât Pacha, envoya une circulaire codée aux gouverneurs (préfets) des vilayets (régions) et sandjaks (départements) où les activités des Arméniens rebelles se développaient. En voici le contenu :

Une fois de plus, et particulièrement à un moment où l'Etat est engagé dans une guerre, les dernières rébellions qui sont intervenues à Zeïtoun, Bitlis, Sivas et Van ont souligné les tentatives permanentes des Comités d'Arméniens pour obtenir, grâce à leurs organisations révolutionnaires et politiques, une administration indépendante pour eux-mêmes sur le territoire ottoman. Ces mouvements de rébellion et la décision du comité Dashnak, après le déclenchement de la guerre, de dresser immédiatemment les Arméniens de Russie contre nous et d'amener à la rébellion les Arméniens de l'Etat ottoman au moment où l'armée ottomane était au plus faible, sont tous des actes de trahison destinés à affecter la vie et l'avenir du pays.

Ainsi a été démontré une fois de plus que les activités de ces Comités, dont les état-majors sont dans des pays étrangers, et qui maintiennent, même sous leurs noms, leurs attributs révolutionnaires, sont destinées à obtenir l'autonomie en employant toutes les ruses et tous les moyens possibles contre le gouvernement. La preuve en est donnée par les bombes qui ont été trouvées à Kayseri, à Sivas et dans d'autres régions, par les actions des chefs des Comités arméniens qui ont participé à l'attaque russe dans le pays, par la formation de régiments de

volontaires faisant partie des Arméniens ottomans de l'armée russe, et au travers de leur propagande comme de leurs opérations destinées à menacer l'armée ottomane de l'arrière.

Naturellement, le gouvernement ottoman ne fermera jamais les yeux sur la poursuite de telles opérations et tentatives, posant la question de vie ou de mort pour lui-même, et ne légalisera jamais l'existence de ces Comités, à l'origine de ces actes de malveillance. La nécessité de dissoudre rapidement toutes les organisations politiques de ce type s'est de ce fait imposée.

Ordre vous est donc donné de fermer immédiatement toutes les branches, à l'intérieur de vos provinces, des Comités Huntchak, Dashnak et autres ; de confisquer les dossiers et les documents trouvés dans leurs état-majors de branche et de vous assurer qu'ils n'ont été ni perdus ni détruits ; d'arrêter immédiatement les chefs et les membres importants des Comités, de même que tel ou tel autre Arménien connu de l'autorité publique pour être dangeureux ; de plus, de rassembler les Arméniens dont la présence dans une zone donnée sera considérée comme non souhaitable et de les transférer dans d'autres parties de la province ou du district, de façon à ne pas leur donner l'occasion d'accomplir des actes nuisibles ; de commencer le processus de recherche des armes cachées ; et de maintenir tous les contacts avec le commandement militaire de façon à être prêt à répondre à toute riposte éventuelle. Ainsi qu'il a été décidé, dans une réunion avec le commandant en chef par intérim, devront être envoyés devant les Cours de justice militaire tous les individus arrêtés sur la base des dossiers et des documents venus en notre possession au cours de la mise en oeuvre correcte de ces ordres. Les dispositions ci-dessus doivent être prise immédiatement. Nos devons être informés ultérieurement du nombre de personnes arrêtées, et en ce qui concerne l'exécution des autres ordres.

Comme cette opération est seulement destinée à affecter les actions des Comités, il vous est formellement ordonné de ne pas l'accomplir de telle manière que cela cause des tueries réciproques de la part des éléments musulmans et arméniens de la population.

Toujours le 24 avril, une autre circulaire codée fut envoyée dans le même ordre d'idées aux gourverneurs de province et de districts :

Considérant que les comités arméniens ont essayé d'assurer l'autonomie par l'intermédiare de leurs formations politiques et révolutionnaires ;

Considérant que la société Dashnak, après le déclenchement de la guerre, a décidé de soulever les Arméniens de Russie contre nous et d'inciter les Arméniens de Turquie à attendre jusqu'à ce que l'armée turque soit épuisée, mais qu'ils devraient alors prendre une attitude qui affecterait la vie et l'avenir du pays ;

Considérant que cette décision, ainsi que les récents mouvements révolutionnaires à Zeïtoun, à Bitlis, à Sivas et à Van, qui ont lieu à un moment où le pays était engagé dans la guerre, n'ont fait que confirmer leurs aspirations traîtresses ;

Considérant que tous les Comités arméniens, qui ont leurs bases dans des pays étrangers et dont les membres ont fait tous leurs efforts pour préparer la révolution, se sont confortés dans l'opinion que l'autonomie, qui est leur objectif, ne peut être obtenue qu'en combattant le gouvernement ;

Considérant que les Comités arméniens ont stocké des bombes et des armes, dont un certain nombre ont été découvertes à Kayseri et à Sivas, qu'ils ont formé des régiments de volontaires composés principalement d'habitants de la Turquie et qu'ils ont envahi le pays, cherchant à menacer l'armée turque de l'intérieur, ainsi que cela a été confirmé par leur organisation et leurs publications ;

Considérant que le gouvernement turc ne peut fermer les yeux et supporter plus longtemps l'existence de telles organisations, qui constituent pour nous une question de vie ou de mort ; Considérant que l'existence de tels Comités, à l'origine de troubles, ne peut être considérée comme légale ;

Et considérant que la nécessité urgente de supprimer toutes ces formations politiques est apparue,

Nous, en accord avec le commandant en chef par intérim de l'armée ottomane, avons promulgué la décision suivante que vous devrez mettre à exécution immédiatement après avoir effectué les préparatifs nécessaires :

Les branches des mouvements Huntchak, Dashnak et des Comités similaires dans les provinces devront être fermées aussitôt et tous leurs documents trouvés sur place confisqués sans qu'ils leur soit laissé une chance de les détruire.

Tous les chefs et membres en activité de ces Comités qui sont considérés comme dangereux ou nuisibles envers le gouvernement devront être arrêtés tout de suite, et ceux dont vous désapprouvez le maintient a leur domicile devront etres cocentres dans un lieu adequat, sans qu'il leur soit donné la moindre occasion de s'échapper.

Les armes devront être cherchées là où des soupçons existent, mais avant d'y procéder, une force adéquate devra préparée par arrangement avec les troupes, comme précaution contre toutes action en retour.

Des dispositions précises assurant la minutieuse exécution de cet ordre devront être prises. Tous les documents trouvés devront faire l'objet d'investigations, et les personnes arrêtées à la suite de celles-ci devront être déférées devant des cours martiales. Le nombre des personnes arrêtées ainsi que les détails de l'exécution de cet ordre devront faire constamment l'objet de rapports.

Etant donné que cet ordre est exclusivement une mesure contre l'extension des Comités, vous devrez vous abstenir de le transformer de telle façon qu'ils puisse en résulter un massacre mutuel de musulmans et d' Arméniens, qui sont tous des éléments de la population. Prenez des dispositons pour que des fonctionnaires spéciaux accompagnent les groupes d' Arméniens qui sont en cours de transfert, et assurez-vous qu'ils sont approvisionnés en nourriture et qu'ils ont tout ce qui est nécessaire, en payant le coût des lopins de terre résérvés aux émigrants.

Les documents ci-dessus reflètent le type de renseignements qui affluaient à Istanbul sur les activités des comités révolutionnaires arméniens. Cela constituait l'arrière-plan de la première

étape du processus de transfert, qui a consisté à expulser les meneurs révolutionnaires connus et leurs complices.

A la lumière des événements réels, les craintes des Ottomans quant aux mouvements des révolutionnaires arméniens – qui s'étaient manifestés avant-guerre par des soulèvements nationalistes antérieurs – étaient justifiées, en particulier maintenant que la Première Guerre mondiale était en cours et que la collaboration arménienne avec l'ennemi russe sautait aux yeux."

"En réponse à cette insurection ouverte, le gouvernement ottoman mit en oeuvre une stratégie consistant à faire partir les Arméniens des zones les plus stratégiques où ils aidaient l'ennemi et attaquaient la population civile. Il est particulièrement intéressant de citer le passage essentiel de la note adressé le 26 mai 1915 par le ministre de l'intérieur Talât Pacha au grand vizir et ministe des Affaires étrangères Said Halim Pacha :

"Récemment, des Arméniens vivant dans des régions proches des zones de guerre ont rendu difficiles les mouvements de l'armée impériale dans leur tâche de défense de l'Etat. Ils ont bloqué les convois de nourriture et d'approvisionnement, coopéré avec l'ennemi, joint leurs forces à celui-ci, procédé à des attaques contre les forces armées ainsi que contre les civils. Ils se sont lancés à l'assaut de villes ottomanes, ils ont tué, pillé, dévalisé, effectué des raids, fourni du ravitaillement aux forces navales ennemies, et déjoué les plans des places fortifiées afin de faciliter les attaques contre celles-ci.

Il était nécessaire de faire partir ces groupes rebelles des zones militaires et de vider les villages qui sont les bases de leurs opérations et leurs lieux de refuge. Grâce aux efforts du gouvernement central comme des fonctionnaires locaux, tous les Arméniens sont en cours d'expulsion des villages et des villes dans les provinces de Van, de Bitlis et d'Erzurum, les districts d'Adana, de Mersin, de Kozan, de Cebeliberek et, à l'exclusion des cités d'Adana, de Kozan, de Mersin, les districts de Maras, à l'exclusion de la ville de Maras elle-même, la province d'Alep, à l'exclusion de la cité d'Alep, et les districts d'Iskenderum, de Belen, de Cisrulsugur et d'Antakia, à l'exclusion du centre administratif de chacun d'entre eux. Ils sont en cours de transfert et d'installation dans des lieux choisis et réservés par le gouvernement dans les provinces du Sud, incluant la province de Musul à l'exception de sa partie nord qui jouxte la province de Van ; le district de Deyrisor ; la partie sud de la zone sanjak d'Urfa, à l'exception d'Urfa elle-même ; les parties est et sud de la province d'Alep et la partie est de la province de Syrie.

Ce qui précède est le document clé expliquant le raisonnement à l'origine de la décision visant à déplacer la partie des Arméniens ottomans vivant à proximité des zones de guerre. Il constitue la première référence de base en ce qui concerne le transfert effectif d'éléments arméniens de l'Est de l'Anatolie et de Cilicie installés dans des zones militaires. Les autorités ottomanes avaient acquis la conviction qu'à la suite de la fermerture des quartiers généraux révolutionnaires, de la confiscation de leurs documents, et de la révolte à Van – cette rébellion arménienne sur une large échelle représentait un risque certain."

"Ces ordres existent et peuvent être examinés et consultés. Ils parlent les uns après les autres de la nécessité de surveiller les déplacés et leurs biens, et d'assurer leur sécurité. Le gouvernement ottoman, via le ministère de l'Intérieur, envoya le 10 juin 1915 une minutieuse

"*instruction 34"* intitulée *"Décret concernant l'administration des biens, des immeubles et des terres des Arméniens déplacés en raison de la guerre et des circonstances politiques extraordinaires".* Des commissions spécialement créées et des fonctionnaires spécialement affectés devaient veiller à ce que tous les bâtiments et leurs meubles, et tous les autres biens appartenant aux Arméniens soient mis sous scellés et placés sous protection."

"Le 11 août 1915, le ministère ottoman de l'Intérieur donna les instructions suivantes à ses gouverneurs sur la protection des biens des Arméniens déplacés :

Interdisez l'entée ou la libre circulation de toute personne étrangère suspecte dans les localités devant être évacuées. Si de telles personnes sont déjà dans le district, elles doivent le quitter immédiatement. Si de telles personnes ont acheté des biens des Arméniens déplacés à des prix ridicules, des mesures doivent être prises pour annuler la vente, rétablir les prix au niveau correct, et ainsi empêcher les profits illégaux d'être réalisés. Les Arméniens doivent être autorisés à prendre avec eux tout ce qu'ils veulent. S'il y a des marchandises non emportées qui se détériorent, vendez-les aux enchères.

"A partir de septembre 1915, des commissions furent nommées pour faire des enquêtes sur les excès commis contre les Arméniens. Sur la base de leurs rapports, des efforts ont été accomplis pour rétablir l'ordre et en finir avec les homicides et pour punir tous les responsables. Conformément aux dispositions appropriées du Code pénal ottoman, plus d'un millier d'individus appartenant à la gendarmerie, à l'armée, à la justice, aux impôts et à d'autres administrations civiles qui maltraitaient les Arméniens furent traînés devant la justice et **c**ondamnés à divers sanctions, qu'il s'agisse de violations mineures du code militaire jusqu'à la forfaiture, et ce, en exécution des consignes de protection des personnes déplacées." [740]

[740] Dr. Yücel Güçlü, "L'Holocauste et le Cas Arménien: Perspectives Comparées", Avant-Propos, 2014.

ANNEXE II

THE WASHINGTON POST : Turks Avenge Armenians (Extrait)

"Au milieu de 1916, cinquante et un soldats turcs, reconnus coupables de maltraitance à l'égard d'Arméniens chassées de la province de Van, ont été exécutés, selon Talât Pacha, ministre ottoman de l'Intérieur. Les employés du gouvernement déclarés coupables de semblables abus ont été renvoyés et déférés aux cours militaires pour être jugés. Les commissions d'enquête ont été envoyées dans tous les centres où se produisaient des troubles. Le ministre, proche du ministre de la Guerre et commandant en chef par intérim, Enver Pacha, que l'on considère comme le plus grand homme d'Etat de l'Empire, reconnut que, malheureusement, un certain nombre d'actes répréhensibles avaient été commis, il prit cependant la défense de la façon dont l'Empire ottoman avait traité les Arméniens, et fit pression pour que les Etats-Unis réservent leur jugement jusqu'à connaissance des versions des deux bords. Il était nécessaire, dit-il, de faire partir les Arméniens de certains localités en raison des actes de trahison que les organisations secrètes arméniennes avaient commis, avec les encouragements des services russes." [741]

[741] Turks Avenge Armenians; Fifty-one Moslem Soldiers Are Shot for Mistreating Christians, The Washington Post, le 04/06/1916

ANNEXE III

JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENE DES DROITS DE L'HOMME

Arrêt Garaudy c. France (déc.) no. 65831/01 du 23 juin 2003 (Extrait):

« La contestation de crimes contre l'humanité apparait comme l'une des formes les plus aigues de diffamation raciale envers les Juifs et d'incitation à la haine à leur égard. La négation ou la révision de faits historiques de ce type remettent en cause les valeurs qui fondent la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sont de nature à troubler gravement l'ordre public ». [742]

Arrêt Perinçek c. Suisse de la 2e chambre de la Cour européenne des droits de l'homme du 17 décembre 2013 (Extrait):

« 116. Par ailleurs, la Cour estime, avec le requérant, que le "génocide" est une notion de droit bien définie. […] La Cour n'est pas convaincue que le "consensus général" auquel se sont référés les tribunaux suisses pour justifier la condamnation du requérant puisse porter sur ces points de droit très spécifiques.

117. En tout état de cause, il est même douteux qu'il puisse y avoir un "consensus général", en particulier scientifique, sur des événements tels que ceux qui sont en cause ici, étant donné

[742] L'AFFAIRE GARAUDY c. FRANCE, No.65831/01 du 23 juin 2003, n° 65831/01

que la recherche historique est par définition controversée et discutable et ne se prête guère à des conclusions définitives ou à des vérités objectives et absolues (voir, dans ce sens, l'arrêt no 235/2007 du Tribunal constitutionnel espagnol, paragraphes 38-40). À cet égard, la présente espèce se distingue clairement des affaires qui portaient sur la négation des crimes de l'Holocauste (voir, par exemple, l'affaire Robert Faurisson c. France, tranchée par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies le 8 novembre 1996, Communication no 550/1993, doc. CCPR/C/58/D/550/1993 (1996)) ». [743]

Arrêt Perinçek c. Suisse de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, 15 octobre 2015 (Communiqué de Presse) :

« Dans son arrêt de Grande Chambre, rendu ce jour dans l'affaire Perinçek c. Suisse (requête no 27510/08), la Cour européenne des droits de l'homme dit, à la majorité, qu'il y a eu :

Violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'affaire concernait la condamnation pénale d'un homme politique turc qui avait publiquement exprimé en Suisse l'opinion que les déportations massives et massacres subis par les Arméniens au sein de l'Empire ottoman en 1915 et les années suivantes ne constituaient pas un génocide.

Consciente de l'importance considérable que la communauté arménienne attache à la question de savoir si ces déportations massives et massacres doivent être considérés comme un génocide, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la dignité des victimes et la dignité et l'identité des Arméniens d'aujourd'hui étaient protégées par l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention. Elle a donc dû mettre en balance deux droits tirés de la Convention – le droit à la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée – en tenant compte des circonstances particulières de l'espèce et de la proportionnalité entre les moyens employés et le but poursuivi.

La Cour a conclu qu'il n'était pas nécessaire, dans une société démocratique, de condamner pénalement M. Perinçek afin de protéger les droits de la communauté arménienne qui étaient en jeu en l'espèce.

La Cour a tenu compte en particulier des éléments suivants : les propos de M. Perinçek se rapportaient à une question d'intérêt public et n'étaient pas assimilables à un appel à la haine ou à l'intolérance ; le contexte dans lequel ils ont été tenus n'était pas marqué par de fortes tensions ni par des antécédents historiques particuliers en Suisse ; les propos ne pouvaient être regardés comme ayant attenté à la dignité des membres de la communauté arménienne au point d'appeler une réponse pénale en Suisse; aucune obligation internationale n'imposait à la Suisse de criminaliser des propos de cette nature; les tribunaux suisses apparaissent avoir censuré le requérant pour avoir simplement exprimé une opinion divergente de celles ayant cours en Suisse ; et l'ingérence a pris la forme grave d'une condamnation pénale. » [744]

[743] L'AFFAIRE PERINCEK c. SUISSE, Requête No.27510/08 du 17 décembre 2013
[744] https://www.humanrights.ch/upload/pdf/151015-MM-EGMR-Perincek.pdf, le 15/10/2015

ANNEXE IV

JURISPRUDENCE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012 - Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi (Extrait) :

« 6. Considérant qu'une disposition législative ayant pour objet de « reconnaître » un crime de génocide ne saurait, en elle-même, être revêtue de la portée normative qui s'attache à la loi ; que, toutefois, l'article 1er de la loi déférée réprime la contestation ou la minimisation de l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocide « reconnus comme tels par la loi française » ; qu'en réprimant ainsi la contestation de l'existence et de la qualification juridique de crimes qu'il aurait lui-même reconnus et qualifiés comme tels, le législateur a porté une atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression et de communication ; que, dès lors, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs, l'article 1er de la loi déférée doit être déclaré contraire à la Constitution ; que son article 2, qui n'en est pas séparable, doit être

également déclaré contraire à la Constitution, […] ».[745]

Décision n° 2015-512 QPC du 08 janvier 2016 - M. Vincent R. [Délit de contestation de l'existence de certains crimes contre l'humanité] (Communiqué de presse) :

(…) En ce qui concerne les libertés d'expression et d'opinion, le Conseil constitutionnel a d'abord jugé que les propos contestant l'existence de faits commis durant la seconde guerre mondiale qualifiés de crimes contre l'humanité et sanctionnés comme tels par une juridiction française ou internationale constituent en eux-mêmes une incitation au racisme et à l'antisémitisme. Par suite, les dispositions contestées ont pour objet de réprimer un abus de l'exercice de la liberté d'expression et de communication qui porte atteinte à l'ordre public et aux droits des tiers. Le Conseil constitutionnel a ensuite relevé que les dispositions contestées visent à lutter contre certaines manifestations particulièrement graves d'antisémitisme et de haine raciale. Le Conseil a également relevé que seule la négation, implicite ou explicite, ou la minoration outrancière de ces crimes est prohibée et que les dispositions contestées n'ont ni pour objet ni pour effet d'interdire les débats historiques. Le Conseil constitutionnel en a déduit qu'ainsi, l'atteinte à l'exercice de la liberté d'expression qui en résulte est nécessaire, adaptée et proportionnée à l'objectif poursuivi par le législateur. Il a, par suite, écarté le grief tiré de l'atteinte à cette liberté et à la liberté d'opinion.

En ce qui concerne le principe d'égalité devant la loi pénale, le Conseil constitutionnel a relevé que, d'une part, la négation de faits qualifiés de crime contre l'humanité par une décision d'une juridiction française ou internationale reconnue par la France se différencie de la négation de faits qualifiés de crime contre l'humanité par une juridiction autre ou par la loi. D'autre part, la négation des crimes contre l'humanité commis durant la seconde guerre mondiale, en partie sur le territoire national, a par elle-même une portée raciste et antisémite. Ainsi, en réprimant pénalement la seule contestation des crimes contre l'humanité commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 du statut du tribunal militaire international de Nuremberg, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale, le législateur a traité différemment des agissements de nature différente. Le Conseil constitutionnel a jugé que cette différence de traitement est en rapport avec l'objet de la loi du 13 juillet 1990, dite « loi Gayssot », qui a institué l'incrimination contestée et qui visait à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe et il a, en conséquence, écarté le grief tiré de l'atteinte au principe d'égalité devant la loi pénale ». [746]

Décision n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017 - Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (Communiqué de Presse) :

« Le Conseil constitutionnel s'est prononcé d'office sur le 2° de l'article 173 de la loi qui réprimait le négationnisme de certains crimes, y compris lorsque ces crimes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.

[745] http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2012/2012-647-dc/decision-n-2012-647-dc-du-28-fevrier-2012.104949.html, le 28/02/2012

[746] http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2016/2015-512-qpc/communique-de-presse.146841.html, le 08/01/2016

Le Conseil constitutionnel a constaté, d'une part, que ces dispositions ne sont pas nécessaires à la répression des incitations à la haine ou à la violence qui sont déjà réprimées par la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse. Il s'est fondé, d'autre part, sur le fait que le texte contesté permettrait que des propos puissent donner lieu à des poursuites pénales au motif qu'ils nieraient des faits sans pourtant que ces faits n'aient été reconnus judiciairement comme criminels au moment où les propos sont tenus. Le Conseil constitutionnel a estimé qu'il en résulterait une incertitude sur la licéité d'actes ou de propos portant sur des faits susceptibles de faire l'objet de débats historiques. Le Conseil constitutionnel a, en conséquence, jugé que les dispositions contestées portaient à l'exercice de la liberté d'expression une atteinte qui n'est ni nécessaire ni proportionnée. Il les a donc déclarées contraires à la Constitution ». [747]

ANNEXE V

DECLARATIONS DE M. VINCENT DUCLERT (Extraits)

Entretien avec « Le Monde » :

Comment les intellectuels turcs ressentent-ils que ce soit la France qui se penche, par la loi, sur leur passé ?

[747] http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2017/2016-745-dc/communique-de-presse.148544.html, le 26/01/2017

La vérité historique ne nécessite pas une loi pour se fonder. C'est même un risque d'affaiblissement. Mais il faut considérer l'importance de l'offensive négationniste. Ce que veulent les autorités turques, ce sont des commissions constituées uniquement d'historiens turcs et arméniens. Or l'Arménie a tant besoin de la Turquie que cela ne peut être qu'un marché de dupes. Il faudrait des commissions plus larges: cette question dépasse du reste le cadre historiographique des deux pays.[748]

Entretien avec « l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie » :

Hubert Tison : Dans son annonce d'une « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse », le Président de la République mentionne la « mission scientifique » que la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vous a confiée ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

Vincent Duclert : Le principe de cette Mission a été annoncé publiquement lors du discours par lequel la ministre a ouvert le colloque « Le génocide des Arméniens : cent ans de recherche », à la Sorbonne, le 25 mars 2015. Puis elle a été installée officiellement par la ministre le 18 octobre 2016, cela a fait l'objet d'une communication publique également. Il est vrai que ces annonces n'ont pas été très relayées. Ce n'est pas une critique, juste un constat. (….).

Il faut reconnaître que les génocides, les crimes de masse et les violences extrêmes ne sont pas des sujets comme les autres, je le dis d'autant mieux que je n'en suis pas spécialiste à l'origine mais leur importance s'est imposée à mes recherches. (….).

Pourquoi est-il si difficile de penser la destruction de la société syrienne par le régime de Bachar el-Assad et celle des sociétés moyen-orientales par Daech ou encore les violences extrêmes que subissent les démocrates de Turquie au point d'en pousser certains au suicide, au refus de la vie donc? Il faut faire preuve d'un peu d'humilité devant le pouvoir de nos démocraties de combattre la déshumanisation sous toutes formes. Il faut se dire qu'il est peut-être nécessaire de les réarmer par une mobilisation des savoirs scientifiques et de leur force pédagogique.(…)

Depuis le 18 octobre, la Mission a beaucoup travaillé, bénévolement bien entendu, et je tiens ici à remercier fortement l'implication de ses membres. Le 30 mars, elle a rendu à la ministre comme cela était demandé dans la lettre de mission du 30 mai 2016 une note d'étape contenant des premières recommandations en matière notamment de soutien à la politique scientifique et éducative. C'est le cas notamment de la proposition d'instauration d'une Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens, chargée de repérer et d'exhumer la documentation très importante qui atteste du lien entre l'événement et les prémisses de la justice pénale internationale. C'est aussi le cas de la « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse » annoncée également dans le discours présidentiel de commémoration du 102e anniversaire du déclenchement du génocide des Arméniens.

[748] http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2011/12/29/le-genocide-armenien-le-negationnisme-d-etat-turc-3-3_1624175_3214.html, le 29/12/2011

Hubert Tison : Pourquoi cette semaine a-t-elle été proposée par le Président ?

Vincent Duclert : Si on suit de près les déclarations publiques du Président, on constatera aisément qu'il avait d'abord annoncé le 8 février dernier, devant les associations arméniennes de France, la décision de créer une « Journée nationale de commémoration de tous les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité », dont le génocide arménien, et de confier à la Mission le soin de travailler à ses « modalités ».

Le 24 avril, il annonce tout autre chose. On passe ici très clairement d'un projet mémoriel à une initiative pédagogique fondée sur la mobilisation de la recherche et de son pouvoir éducatif. Peut-être que le contexte d'expression de cette décision en faveur de la « semaine de la recherche » a pu laisser croire qu'on était dans l'injonction mémorielle, mais c'est bien le contraire qui est fait ici. On peut regretter de ce point de vue la précipitation avec laquelle certaines voix ont dénoncé une annonce mémorielle sans réaliser qu'il n'en était rien. Le Président parle bien de recherche et non de mémoire et c'est même une première dans les dispositifs de l'Education pour le second degré, c'est l'occasion qui est donnée de rapprocher ce dernier du supérieur et réciproquement sur des sujets qui méritent une convergence des efforts et de compétences (…).

C'est enfin la preuve aussi que le politique a entendu les préconisations de cette Mission d'étude puisque celle-ci n'était pas allée vers l'élaboration des modalités de la journée mémorielle originellement annoncée. Elle a proposé autre chose de très différent, cette « semaine de la recherche » en l'occurrence. On est là, avec cette décision du 24 avril, devant un choix présidentiel de paix des mémoires et de confiance aux chercheurs et professeurs. »[749]

Entretien avec « La Vie des Idées » :

« Chaque génocide fait naître ses négationnistes : le phénomène de déni et de falsification est relativement banal. La caractéristique, ici, c'est que le négationnisme est assumé par l'État turc lui-même. Ce qu'il faut souligner, pour terminer, c'est que le négationnisme a comme réédité le génocide pour les rescapés arméniens et leurs descendants ; d'où le passage à la lutte armée et au terrorisme dans les années 1970-1980, avec les attentats de l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (ASALA). C'était une réaction de désespoir devant cette vérité refusée, cette vérité piétinée. Aujourd'hui, le négationnisme suscite une réponse scientifique pour analyser le génocide comme objet, mais aussi pour étayer tous les éléments de preuves du génocide. »[750]

Entretien avec le Journal la Croix:

La pénalisation du négationnisme est-elle nécessaire au travail de mémoire ?

« Le travail de mémoire a besoin impérativement d'une démarche de connaissance à laquelle la recherche apporte beaucoup. Il a besoin aussi du respect des valeurs d'humanité, de justice et de paix. Le négationnisme menace ces valeurs constitutives de l'idéal démocratique, et il

[749] https://www.aphg.fr/Entretien-Semaine-de-la-recherche-sur-les-genocides, le 05/05/2017
[750] http://www.laviedesidees.fr/1915-le-genocide-des-Armeniens.html, le 24/04/2015

est d'autant plus grave quand des États s'en saisissent comme dans le cas du génocide des Arméniens avec la Turquie et l'Azerbaïdjan. Il faut s'en prévenir par l'action pénale existante et offrir à la justice des moyens de lutte contre le négationnisme. C'est ce qu'étudiera la commission des archives judiciaires confiée à l'historien Raymond Kévorkian – l'autre grande mesure annoncée le 24 avril par le président Hollande. Le génocide des Arméniens a lancé les prémisses du droit et de la justice des génocides et des crimes contre l'humanité. Ces bases doivent être connues, reconnues et, si nécessaire, protégées par la loi sur le modèle de la loi Gayssot pour le génocide des Juifs d'Europe ».[751]

Article du journal « Le Monde »:

Les enseignants dubitatifs face à la « semaine des génocides à l'école » voulue par Hollande
La communauté éducative s'interroge sur l'inflation mémorielle après l'annonce par le chef de l'Etat qu'une semaine serait consacrée à l'étude des génocides chaque année.

« Certains se disent « surpris ». D'autres « agacés », pour ne pas dire « consternés »… L'annonce de François Hollande, lundi 24 avril, d'instaurer chaque année dans les établissements scolaires une semaine d'étude des génocides, n'a pas laissé la communauté enseignante indifférente.

Pourquoi cette annonce ? Et pourquoi maintenant, à quelques jours de la fin du quinquennat ? La « semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse » a été décrétée par le chef de l'Etat à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 102e anniversaire du génocide arménien, à Paris. Elle doit permettre de « réfléchir sur les violences extrêmes, à travers notamment l'exemple du génocide arménien, a-t-il déclaré. C'est la raison pour laquelle cette semaine débutera tous les ans le 24 avril, le jour anniversaire du génocide arménien pour l'installer dans la République ».

Injonction au devoir de mémoire

De plus, cette semaine sur les génocides a été entendu comme une nouvelle prescription mémorielle venant du politique. La dernière d'une longue série. « Tout professeur d'histoire-géographie reçoit déjà régulièrement des injonctions de ce type, à un devoir de mémoire, à propos d'un événement, parfois d'un personnage », rapporte, dans un communiqué, l'association de professeurs Les Clionautes. 27 janvier : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité ; dernier dimanche d'avril : Journée du souvenir des victimes de la déportation ; 10 mai : Journée de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition ; 27 mai : Journée nationale de la Résistance.

Les modalités concrètes seront détaillées dans le rapport final de la mission, attendu en octobre 2017 : invitations de chercheurs dans la classe, de témoins, visites de centres de recherche, projets interdisciplinaires, etc. En février, lors du dîner annuel du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, François Hollande avait évoqué

[751] http://www.la-croix.com/France/Exclusion/La-transmission-lhistoire-genocides-fondamentale-pour-forger-consciences-libres-2017-04-26-1200842586, le 26/04/2017

l'instauration d'une « Journée nationale de commémoration de tous les génocides ». Il faut croire qu'en deux mois, la logique a évolué.
Reste à savoir si l'annonce d'une semaine de recherche sur les génocides à l'école sera déclinée en instruction officielle, et si les enseignants l'appliqueront en avril 2018. A quelques jours du second tour de l'élection présidentielle, rien ne le garantit. [752]

[752] http://abonnes.lemonde.fr/education/article/2017/04/26/les-enseignants-dubitatifs-face-a-la-semaine-des-genocides-a-l-ecole-voulue-par-hollande_5117807_1473685.html, le 26/04/2017

ANNEXE VI

Lettre officielle de S.E.M. Recep Tayyip Erdoğan quand il était Premier Ministre de la République de Turquie au Président de la République d`Arménie S.E.M. Robert Kocharian, le 10 avril 2005

Le Premier Ministre de la République de Turquie
Ankara, le 10 avril 2005

Monsieur le Président,

Les peuples turcs et arméniens ont non seulement partagé une histoire et une géographie commune dans une région sensible du monde, mais ont également vécu ensemble pendant de nombreuses années. Cependant, ce n'est un secret pour personne que nous avons des interprétations divergentes au sujet d'événements qui se sont déroulés lors d'une certaine période de notre passé commun. Ces différences qui, auparavant, ont laissé de douloureux souvenirs à nos nations continuent encore aujourd'hui à entraver le développement des relations amicales entre nos deux pays.

Je suis persuadé qu'en tant que leaders de nos pays notre première mission est de laisser à nos générations futures un environnement pacifique et amical au sein duquel régneront la tolérance et le respect mutuel.

Le Chef de notre principal parti d'opposition, Monsieur Deniz Baykal, Président du Parti Républicain du Peuple (CHP) partage également ces idées. A cet égard, nous invitons votre pays à établir un groupe mixte composé par des historiens et autres experts de nos deux pays pour examiner les développements et les événements de 1915, non seulement dans les archives de la Turquie et de l'Arménie mais également dans les archives de tous les autres pays tiers concernés et à communiquer leurs résultats à l'opinion publique internationale. Je crois fermement qu'une telle initiative pourrait éclairer une période de l'histoire sujette à controverse et sera également une étape qui contribuera à la normalisation des relations entre nos deux pays.

J'espère que notre proposition qui tend à transmettre un climat amical et plus pacifique à nos générations futures obtiendra votre consentement. Dans le cas où nous recevrons une réponse favorable de votre part concernant notre proposition de constituer un tel groupe, nous sommes prêts à discuter des modalités avec votre pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Recep Tayyip Erdoğan

Son Excellence Monsieur Robert Kocharian
Le Président de la République d`Arménie
Erevan

ANNEXE VII

Déclaration de la Grande Assemblée Nationale Turque, soutenant la proposition turque de constituer une commission historique commune avec l'Arménie, le 13 Avril 2005

C'est la conviction de la Grande Assemblée Nationale Turque (GANT) que les intérêts de la Turquie et de l'Arménie résident dans la réconciliation des nations turque et arménienne qui ont vécu pendant des siècles sur le même territoire dans une tolérance mutuelle et en paix, en les libérant de l'emprise des préjugés profonds émanant des années de guerre et en créant un environnement qui leur permettra de partager un avenir commun basé sur la tolérance, l'amitié et la coopération.

À cette fin, le parti au pouvoir et les principaux partis de l'opposition ont fait une proposition visant à éclairer les faits historiques par la recherche scientifique et pour que l'histoire ne soit plus un fardeau pour ces deux nations. Cette proposition prévoit la création d'une commission mixte composée d'historiens de Turquie et d'Arménie pour ouvrir sans aucunes restrictions leurs archives nationales et révéler les résultats de leurs recherches qui couvriraient également les archives des pays apparentés au public international, ainsi que la détermination entre les deux pays concernant l'établissement et les méthodes de travail de ladite commission.

La GANT approuve et soutient pleinement cette proposition historique.

La coopération du gouvernement d'Arménie est essentielle dans la mise en œuvre de cette initiative. À cet égard, si la Turquie et l'Arménie ne pouvaient pas regarder l'histoire d'une perspective commune, l'héritage que les deux parties laisseraient à leurs enfants et aux générations futures ne sera que des sentiments de préjugés, d'animosité et de revanche.

La sagesse et la logique appellent la Turquie et l'Arménie à ne pas avoir peur de briser les tabous en travaillant conjointement et à faire face à leur histoire en découvrant tous les aspects de la calamité humaine qu'ils ont vécue ensemble. C'est de cette façon que l'on empêchera le passé de jeter une ombre sur notre présent et notre avenir.

La GANT souligne le fait que cette proposition de la République de Turquie devrait être considérée essentiellement comme une initiative de paix. Si l'Arménie souhaite établir des relations de bon voisinage avec la Turquie et développer une base de coopération, elle ne devrait pas hésiter à accepter la proposition de la Turquie pour une évaluation conjointe de l'histoire.

La GANT voudrait également souligner que tous les États et hommes d'Etat qui souhaitent contribuer à la paix et à la stabilité mondiale devraient laisser de côté les considérations politiques nationales et examiner positivement la proposition de la Turquie fondée sur la réconciliation et le bon sens. À cet égard, les États qui souhaitent sincèrement la

normalisation des relations turco-arméniennes et aspirent à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le Caucase devraient soutenir cette initiative et éviter surtout les activités susceptibles de l'affaiblir.

Sur ce sujet, la responsabilité incombe principalement aux pays qui ont pris des décisions concernant les allégations arméniennes dans leurs parlements. Si ces pays attachent de l'importance, comme ils le prétendent, à l'amélioration des relations entre la Turquie et l'Arménie, ils devraient démontrer leur bonne volonté et soutenir notre proposition de créer une commission commune d'histoire entre les deux pays.

La GANT considère l'adoption de décisions des parlements étrangers concernant certaines pages de l'histoire des Arméniens ottomans qui sont encore sujettes à discussion entre les historiens du monde, ce à des fins politiques et le fait de porter un jugement, par voie législative, sur la véracité d'une version spécifique d'un sujet historique toujours controversé comme des actes inappropriés, inutiles, arbitraires, injustes et les condamne.

La GANT tient à préciser que ceux qui pensent qu'il est possible d'imposer à la Turquie de reconstruire son histoire par un matériel de propagande basé sur une évaluation partiale et trompeuse et une campagne de pression internationale intense se trompent complètement. Nous déclarons que cela n'arrivera jamais, en aucune circonstance.

ANNEXE 3-12. COURRIER REÇU PAR LA MISSION CONTESTANT LE GENOCIDE DES ARMENIENS[753]

Date d'édition: 12/09/2017

9/18

Monsieur Duclert Vincent
le Président de la commission
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
La mission d'étude en France sur la recherche et
l'enseignement des génocides et de crimes de masse
110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07

Objet: L'impartialité de la commission dans le cadre de cette mission

M. Le Président,

La conclusion de la mission d'étude menée en France sous l'autorité du ministère de l'éducation dont le sujet porte sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse va avoir des impacts dépassant le simple cadre de la France. Cependant, nous constatons avec regret que l'ensemble des protagonistes ne sont pas représentés dans le cadre de cette mission. C'est pourquoi, avant même de faire une analyse historique et impartiale des faits en écoutant toutes les parties prenantes afin d'arriver à une conclusion globale, la sélectivité des intervenants et l'orientation prise tend malheureusement vers un résultat partial.

Nous avons un doute sur l'impartialité des intervenants et le cadre dans lequel cette mission a été lancée. En exemple nous pouvons citer les éléments suivants :

- Cette étude est annoncée à l'occasion du colloque international intitulé "Le génocide des Arméniens de l'Empire Ottoman dans la Grande Guerre : cent ans de recherche 1915/2015"
- Parmi les intervenants à cette étude que ce soit parmi les membres d'institutions françaises ou les membres d'institutions étrangères on retrouve des personnalités ayant des écrits avec des conclusions tendant vers un sens et donc des partis pris et

[753] Océrisé par les soins du président de la Mission.

une subjectivité sur les évènements de 1915. C'est-à-dire avant même de cheminer vers un résultat, celui-ci est déjà connu d'avance.

Bien sûr nous notons aussi un nombre important d'expert sur les différents crimes de masse relatés à travers le monde.
Mais il manque à cette mission des intervenants internationaux ayant une approche différente des évènements ou chaque partie serait bien sûr libre d'apporter des preuves tout en étant dans l'écoute de l'autre.

Avant même la conclusion de la mission, nous pouvons dire qu'elle en sera le résultat. La voix unique portée par cette commission est fort regrettable concernant un sujet si important. De plus, appréhender les évènements de 1915 sans écouter toutes les parties montre la partialité de la recherche et par conséquent la partialité de la conclusion. On ne peut intellectuellement pas apporter une réponse générale en étant sélective dans notre démarche d'analyse.

Nous souhaitons-que-cette-mission soit une rétrssn:e et puisse tendre vers un rapprochement des différents protagonistes pour arriver à un consensus sur les événements de 1915. Pour pouvoir avoir une portée internationale et impartiale nous demandons que toutes les parties soient écoutées et intégrées dans le cadre de cette mission.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la mission, à l'expression de mes salutations distinguées.

FATIH YAZICI
Responsable communication de la C/MG lOF

CIMG - Confédération Islamique Milli Gorus Ile de France
64 rue du faubourg Saint-Denis 75010 Paris 1 T 01 45235512 1 M 06 12 87 1473 1
kib@cimg-idf.org

ANNEXE 3-13. ENGLISH ABSTRACT OT THE REPORT[754]

The Mission in France for the Study of Research, Teaching and Education on Genocides and Mass Crimes wishes to inform you that its report, requested on May 30, 2016 by the Minister of National Education, Higher Education and Research, Najat Vallaud-Belkacem, was delivered to the Minister of Higher Education, Research and Innovation, Frédérique Vidal and to the Minister of National Education, Jean-Michel Blanquer on February 15, 2018. It was also given to the President of the Republic, Emmanuel Macron, knowing that his predecessor, François Hollande, approved two of its recommendations during the course of the Mission, on April 24, 2017.

The Report of The Mission in France for the Study of Research, Teaching and Education on Genocides and Mass Crimes was officially received by the Minister of Higher Education, Research and Innovation, Frédérique Vidal and the Minister of National Education, Jean-Michel Blanquer, December 4th 2018 at The College de France, Paris.

SUMMARY OF THE REPORT

The **Final Report of the Mission in France for the Study of Research, Teaching and Education on Genocides and Mass Crimes**, the result of work from a 64-experts team from France and abroad, was delivered to the executive body of the French Republic on February 15, 2018. It contains a synthesis volume (250 p.) and three annexes (1400 p.) which as a whole is an extensive reflexive, programmatic and documentary work. This Mission is the first of its kind in France, due to the close association of a scientific endeavor with a request from public authorities, the independence of its action, the heuristic devices employed, as well as the pioneering knowledge produced.

The Mission engaged with the questions indicated in the ministerial letter of May 30, 2016: *Is a national approach, in the context of a request from public authorities, legitimate and necessary, with regards to international scientific issues involved in the study of genocides, mass crimes and extreme violence? When confronted with research objects defying human knowledge-creation and requiring the combined authority of morality, memory, law, research (including its pedagogical, educational and museum-related uses), can such an endeavor lead to stable and communicable knowledge? In the face of inhumanity, must we ask of knowledge to lead to the emergence of individual as well as collective responsibility and conscience?*

[754] Translated by Jean-Philippe Miller-Tremblay, member of the Mission.

The Mission did not only achieve a global investigation on knowledge related to genocides, mass crimes and extreme violence – with the inclusion of slavery, but it also contributed to this knowledge by an effort to define historical facts, by presenting new research on these events and by reflecting on their processes, temporalities and social actors. To the areas of knowledge (research, teaching, education, museum, documentation) that the Mission had to study, it was also deemed necessary to associate the areas of law, memory and artistic and literary creation.

The commitment of researchers and teachers of 15 nationalities, enlightened by their meetings and interviews with almost 120 personalities and many scientific, cultural and pedagogical teams (around 50 persons in total), led to the critical examination of a considerable amount of knowledge and of numerous works, while it also led to new contributions.

The study of France's own fields of knowledge on genocides, mass crimes, extreme violence and slavery revealed a growing activity since the 1990s, a turning point for researchers and teachers alike. Today, they are equipped with the necessary tools to tackle most of these subjects, starting with the Shoah. Indeed, the rise of research and teaching on genocides, mass crimes, extreme violence and slavery did not alter the importance of this structuring event. On the contrary: the new horizons opened by comparative projects and the uncovering of connections with and exchanges through this event acknowledge this fact.

Nonetheless, research and teaching both suffer from a lack of interaction between their respective inputs. They also sometimes suffer from insufficient national and international visibility, even if they cover wider and wider ground (to achieve near completeness). Simultaneously, the Mission noticed the commitment of documentalists, museographers, remembrance representatives, as well as artists, writers, and creators, to approach these difficult and unique objects and to tackle the challenge of sharing this knowledge. The value of legal work and of judiciary action was also emphasized. The latter is at the center of many research initiatives, while magistrates and researchers are becoming more aware of each others' work. The study of law and justice favors a more international, multidisciplinary and analytical approach on the aforementioned phenomena.

The richness and dynamism of these fields of knowledge in France justify their future mutual enrichment, be they of a fundamental or pedagogical nature, to overcome inherited cleavages such as the distinction between teachings in schools and in universities, or between research and pedagogy, or even between scientific assignments and documentary tasks. The Mission's recommendation to create an "International Resource Center on Genocides, Mass Crimes, Extreme Violence and Slavery" ("*Centre international de ressources pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages*" (CIRE)) in France fulfills these three objectives: deepening these fields of knowledge, encouraging a better interaction between them, and internationalizing research projects.

Furthermore, a policy of support is encouraged. At a reasonable cost, this would reinforce knowledge production and diffusion; it would also increase efficiency by means of increased coherence and favorable development perspectives. It implies the creation of networks, an easy access to archives and documentation, the deepening of research fields, the creation of an International Resource Center that would give France a greater role through its offer of a global, reflexive and singular knowledge, and finally, the recognition that research is a necessity.

This policy would provide researchers with greater confidence when facing threats to their freedom to teach and to conduct research, as well as additional strength in a response to negationism; it would give teachers, educators and creators the major responsibility of "humanizing" society; it would also provide documentalists and archivists with new possibilities to contribute to the knowledge of genocides, mass crimes, extreme violence and slavery. These objectives would provide the national policy the ability to bring about transformations at the international level; it would also facilitate the study of the fundamental questions of humanity and dehumanization.

Through its Report and its recommendations, the Mission wishes *in fine* to contribute to the transformation of the relation between societies and such destructive processes, by supporting a coming out "on top" through knowledge, understanding and the recognition of the role of justice.

SUMMARY OF THE RECOMMENDATIONS

FIRST RECOMMENDATION: RESEARCH AND INITIATIVE
TO STRENGTHEN SCIENTIFIC PROJECTS AND KNOWLEDGE by:

1-linking the study of genocides, mass crimes and extreme violence to that of slavery and systems of dehumanization, to ensure the continued development of transdisciplinary research;
2-acting to develop fields of research that are either missing or underdeveloped in France, as well as creating a cross-disciplinary research axis on inhumanity and dehumanization;
3-creating a network of teams, seminars, research units, etc., that would maintain their scientific and administrative autonomy;
4-forming a confederating structure that would act as a spearhead able to represent French research abroad;
5-advocating scientific projects backed by researchers in France and abroad that would be of a pedagogical nature and addressed to a wide public; and
6-supporting researchers targeted by negationism while showing an institutional and intellectual solidarity towards researchers persecuted by their own States.

SECOND RECOMMENDATION: POLICY AND THE STATE
TO SUPPORT RESEARCH EFFORTS THROUGH AN ACTIVIST PUBLIC POLICY by:

1-supporting small research teams and young researchers, as well as reinforcing targeted research funding;
2-encouraging components of the academic sphere such as universities, *grands établissements* or *Ecole supérieure du professorat et de l'éducation* (ESPE), to develop higher education teaching on genocides, mass crimes, extreme violence and slavery as well as their grasp of research knowledge and practices;
3-taking the firm decision, at the head of the State, of expanding its archival policy and of resolutely bringing it forward to the European and international levels so that France can regain its position in the reflection on and action towards archives. Creating a "Commission on the court records of the Armenian genocides" (*Commission des archives judiciaires du génocide des Arméniens*) would contribute to this process;
4-coordinating policymaking on documentation centers at the national level, as well as creating an initiative for a similar endeavor at the European and international levels;
5-extending the mission of the National monuments center (*Centre des monuments nationaux*) to remembrance sites and site-museums of genocides, mass crimes, extreme violence and slavery in France; and
6-creating an "International resource center on genocides, mass crimes, extreme violence and slavery" ("*Centre international de ressources pour les génocides, les crimes de masse, les violences extrêmes et les esclavages*", CIRE).

THIRD RECOMMENDATION: SCHOOL AND PEDAGOGY
TO EXPAND PEDAGOGICAL ACTION TO THE EDUCATIONAL SYSTEM, STATE AND SOCIETY by:

1-developing a training program for elected representatives, civil servants (in the ministries of justice, foreign affairs, defense, and domestic affairs) and specific professions (doctors, etc.);
2-promoting a training policy that encourages innovative pedagogical methods from teachers, educators and schools' organizations' staffs;
3-applying the presidential decision of establishing a "Genocides and extreme violence – Research and knowledge week" ("*Semaine de la recherche et de la connaissance des génocides et des violences extrêmes*") in educational institutions and extending this to public cultural institutions (such as the French institutes);
4-increasing pedagogical projects about local history and personal history;
5-In schools, teaching law created to prevent genocide crimes and crimes against humanity, and reinforcing philosophical, political, literary and artistic approaches from the perspective of a humanistic education; and
6-encouraging a meaningful approach in the field of education, as early as the higher classes of primary school, by a thorough training of teachers (at the national and academic levels), the commitment of their school and an already existing team work.

FOURTH RECOMMENDATION: LAW AND JUSTICE
TO GALVANIZE THE LINKS BETWEEN THE LEGAL WORLD, RESEARCH IN SOCIAL SCIENCES AND EDUCATION by:

1-pursuing research on legal issues and on the judiciary field;
2-opening training programs that would bring together teachings in law and social sciences, in universities and *grandes écoles*;
3-introducing law as a subject area in the curriculum of elementary, middle and high school pupils and students at the undergraduate level;
4-comparing experiences from social scientists and judicial investigators, and providing access to academic resources on crisis situations to magistrates;
5-involving France in work towards the evolution of legal frameworks and criminal proceedings; and
6-establishing a documentary section inside the "International resource center" (CIRE) that would specialize in the legal and judiciary fields.

TABLE DES MATIÈRES

Volume principal 2
SOMMAIRE SIMPLIFIÉ DU VOLUME PRINCIPAL 3
AVANT-PROPOS (résumé du Rapport). « Et à nous, humanistes » 5
LETTRE MINISTERIELLE DE MISSION DU 30 MAI 2016 8
COMPOSITION DE LA MISSION (65 membres) 13
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION 16
Préface, par Dominique Schnapper, première vice-présidente de la Mission 18
INTRODUCTION GENERALE 21
Chapitre 1. La lettre de mission. Un cadre pour une enquête 23
A.L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHE 23
B.DES OBJETS DRAMATIQUES ET PÉRILLEUX (génocides, crimes de masse, violences extrêmes) 25
C.DES CONTEXTES ÉNONCÉS 26
D.UNE COMMANDE INÉDITE 28
E.UNE VOLONTÉ RÉGALIENNE 29
F.DES COMPOSANTES POLITIQUES 31
G.UN ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT 32
H.LES CHAMPS DE LA MEDIATION, DES LIEUX MÉMORIAUX ET DE LA DOCUMENTATION 34
I.DE L'ÉTUDE À L'ACTION. LA RAISON DES BILANS 35
J.DES POSSIBILITÉS RARES ET NÉCESSAIRES 36
Chapitre 2. La définition de la Mission d'étude 39
A.L'ENJEU D'UNE DEFINITION DEMANDÉE 39
B.UNE ORIGINE SCIENTIFIQUE 40
C. DES OBJETS A DÉFINIR 41
D.DES SAVOIRS À ETUDIER 49
E.UN IMPERATIF DE RECHERCHE ET SON APPLICATION 50
F.LA DOCUMENTATION, UN FONDEMENT 51
G. LA COMPOSITION DE LA MISSION 52
H.UNE OUVERTURE INTERNATIONALE 54
I.FACE AUX TENTATIONS MORALES DE LA RECHERCHE 55
J.UNE POSITION ÉTHIQUE 56
CHAPITRE 3.L'institutionnalisation de la Mission 58
A.UN SOUTIEN MINISTÉRIEL ET L'INFORMATION DES TUTELLES 58
B.L'INSTALLATION DE LA MISSION (18 octobre 2016) 59
C.L'IMPULSION DE L'ÉTAT SAVANT ET DES SOUTIENS INSTITUTIONNELS SIGNIFIANTS 61
D.DE LA LETTRE DE MISSION A LA MISSION OPÉRATIONNELLE 62
E.SEIZE MOIS DE MOBILISATION (30 MAI 2016-4 OCTOBRE 2017) 63
F.UNE ORGANISATION TECHNIQUE AU SERVICE D'UN IMPÉRATIF DE RECHERCHE (PÔLES DE RECHERCHE, SESSIONS DE TRAVAIL, AUDITIONS ET RENCONTRES) 65
G.LA SAISINE PRÉSIDENTIELLE DU 8 FÉVRIER 2017, LA RÉPONSE DE LA MISSION ET LA VALIDATION DU 24 AVRIL 2017 68
H.LA CONTINUITÉ DE L'ÉTAT ET LA REMISE DU RAPPORT FINAL 70

I.DE L'INSTITUTIONNALISATION ADMINISTRATIVE À L'INSTITUTIONNALISATION SCIENTIFIQUE. UNE TRANSFORMATION INDISPENSABLE 72
J.DYNAMIQUES DE TRAVAIL ET ENTENTES PROFESSIONNELLES....74

Chapitre 4. Les réalisations de la Mission 76
A.UNE INDÉPENDANCE STATUTAIREMENT ET INTELLECTUELLEMENT RECONNUE....76
B.LES GARANTIES DE LA DEFINITION ET DE PROFESSIONNALISATION....76
C.LE CHOIX D'APPROCHES MÉTHODIQUES ET COMPRÉHENSIVES 77
D. L'IMPERATIF DE RECHERCHE. UNE REPONSE A UNE SAISINE PRESIDENTIELLE ET AUTRES DEMANDES....77
F.NOTE D'ÉTAPE ET RAPPORT FINAL : DES ARCHITECTURES ET DES PROPOS....78
G.LA RAISON DES RECOMMANDATIONS....79
H.LE COLLOQUE DE RESTITUTION EN CLÔTURE DE LA MISSION....80
I.L'HYPOTHÈSE D'UNE PÉRENNISATION 82
J. LES CHOIX DE CONSERVATION, DE PUBLICATION ET DE VALORISATION....83

Chapitre 5. Le cours de l'enquête. Des approches nécessaires et partagées....84
A.QUESTION DE DEFINITIONS ET IMPÉRATIF DE LA RECHERCHE. PROCESSUS, TEMPORALITÉS, ESPACES....84
B.SINGULARITÉS, PLURALITÉS, FILIATIONS, CIRCULATIONS 86
C.AVANT-APRÈS, DES LONGUES DURÉES À EXPLORER. RESSOURCES DE LA MÉMOIRE 88
D.DISPARITION, NEGATION, OCCULTATION, OUBLI : DES OBJETS DE CONNAISSANCE 91
E.FACE AUX ILLUSIONS DE LA RAISON SAVANTE....92
F.LA JUSTICE EN QUESTION. DU CONSTAT DES ÉCHECS À LA RECONNAISSANCE DES PROGRÈS....94
G.LA MISE EN PERSPECTIVE DE LA DEMOCRATIE EUROPEENNE ET DE SES RESPONSABILITÉS....98
H.LA MISE EN QUESTION DU PROCESSUS DE CIVILISATION....100
I.L'ATTENTION PORTÉE AUX FORMES MULTIPLES DE LA CONNAISSANCE....103
J.SPECTRES DE LA VIOLENCE. APPROCHES DE L'INHUMANITÉ....106

Chapitre 6. Des domaines de connaissances avancés et partagés....109
A.UNE APPROCHE GLOBALE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES DE LA RECHERCHE EN FRANCE 110
Shoah, génocides et crimes de masse 110
Historiographies, mémoires, littératures, sociétés....113
L'approche par la violence. « Violences de masse » vs « violences extrêmes » 113
La recherche sur les traites et les esclavages....114
Discriminations, persécutions, racialisations. Des recherches en cours, des questionnements à développer 117
Conquêtes institutionnelles, solitude du chercheur....117
B.UNE ANTHROPOLOGIE DE LA RECHERCHE. PARCOURS DE CHERCHEURS, EXPÉRIENCES DE PÉDAGOGUES, ENGAGEMENTS ET SAVOIRS 119
C.L'ENJEU D'UN ENSEIGNEMENT DES GÉNOCIDES, DES CRIMES DE MASSE ET DES VIOLENCES EXTRÊMES 122
D.UN CHAMP DE RECHERCHE SPECIFIQUE A VALORISER. TRAVAUX, ENQUETES ET SAVOIRS SCIENTIFIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT 127
E.ENSEIGNER AVEC LA RECHERCHE. LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR « LA SEMAINE DE LA RECHERCHE » 130
F.LES RESSOURCES EDUCATIVES ET INTERNATIONALES 131
G.DOCUMENTATION, POLITIQUES D'ARCHIVES ET VALORISATION EDITORIALE. L'ÈRE DU TÉMOIGNAGE....135
H.TEXTES ET CORPUS LITTÉRAIRES, DE LA RECHERCHE À L'ENSEIGNEMENT ET RETOUR....136

I.LES LIEUX, LES MUSÉES, LA CRÉATION COMME MEDIATION....140
J.MÉMOIRES, COMMÉMORATIONS ET RECHERCHE....145
K.DES COMMUNAUTÉS DE RECHERCHE....146
L.LA LIBERTÉ DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT A L'ÉPREUVE....150
M.LA PART ET LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE....151
N.DROIT, JUSTICE, PROCÈS. DES OBJETS DE RECHERCHE. UNE HISTORICITÉ À TRAVAILLER, UNE PENSÉE À CONNAÎTRE....153
O.TRAVAILLER SUR LE DROIT ET LA JUSTICE. A L'ÉCOUTE DES ACTEURS....155

Chapitre 7. Les pôles de recherche de la Mission....157
A.CATEGORISATION ET DENOMINATION....157
Les temps de l'étude....157
La traite et l'esclavage racialisés. L'hypothèse génocidaire....159
B.SINGULARITES ET COMPARAISON....160
C.IDEOLOGIES ET CRIMINALITES GENOCIDAIRES. ETATS DE BARBARIE ET DE TYRANNIE....162
D.DISCRIMINATIONS, PERSECUTIONS, RACISME, POLITIQUE....163
E.PRATIQUES DES VIOLENCES GENOCIDAIRES, VIOLENCE DE MASSE ET VIOLENCES EXTREMES....164
F.VICTIMES, SURVIVANTS, SAUVETAGES (CONNAISSANCE, SURVIE, RESISTANCE, TRAITEMENT DES TRAUMATISMES)....167
G.REPONSES, INTERVENTIONS, PREVENTIONS (DETERMINATION DES RESPONSABILITES, PROCES, REPARATIONS, LUTTE CONTRE L'IMPUNITE)....167
H.SORTIE DES VIOLENCES EXTREMES, RECONSTRUCTIONS DES SOCIETES....169
I.MEMOIRE, MEMOIRES....169
J.NEGATIONNISMES ET RECHERCHE....170

Chapitre 8. Les acquis de la Mission....175
A.LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE GLOBALE, PLURIDISCIPLINAIRE ET CRITIQUE....175
B.DES SAVOIRS CONNECTÉS ET RENFORCÉS....177
C.DES RESSOURCES ETENDUES ET RENOUVELÉES....178
D.L'INTERRELATION DES GÉNOCIDES, DES CRIMES DE MASSE ET DES VIOLENCES EXTRÊMES. LE RÔLE RENOUVELÉ DE LA SHOAH ET DE SA MÉMOIRE....178
E. GÉNOCIDES ET CRIMES DE MASSE. ENTRE GUERRE ET PAIX....179
F.GÉNOCIDES ET CRIMES DE MASSE. DES POUVOIRS ET DES POLITIQUES....181
G.LA QUESTION DE LA RADICALITÉ. UN ENJEU DE CONNAISSANCE....182
H.VIOLENCES EXTRÊMES. AU PLUS PRÈS DES MISES À MORT....184
I.DES UNIVERS DE VIOLENCE. UNE HISTOIRE DE L'INHUMANITÉ....186
J.EXISTENCES INDIVIDUELLES, TRACES PERSONNELLES, HISTOIRE DE L'HUMANITÉ....187
K.RÉPONSES, RÉSISTANCES, SAUVETAGES. L'ENGAGEMENT, DE LA CONNAISSANCE A LA CONFIANCE....190
L.UNE ANTHROPOLOGIE DE LA DEMANDE DE JUSTICE....192
M.LIEUX DE MÉMOIRE, LIEUX POUR L'HISTOIRE. LE TEMPS DES MONUMENTS NATIONAUX....192

Chapitre 9. Les constats et les recommandations de la Mission....194
A.LE DYNAMISME DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES : FORCE DE LA RECHERCHE, ATTENTES ENSEIGNANTES, EDUCATION ET CULTURE....194
B. LA VIOLENCE AVANT, PENDANT ET APRÈS LA DESTRUCTION. PENSER LES CONTINUITÉS, ENSEIGNER LA DESHUMANISATION....197
C.LA CONNAISSANCE DU DROIT ET DE LA JUSTICE, UN ENJEU POUR LA MISSION, UN DÉFI POUR L'ÉDUCATION....199
D.DES ATOUTS EN FRANCE, DES RESPONSABILITÉS POLITIQUES....200

E.L'INSTITUTIONNEL ET LE SCIENTIFIQUE. LE CAS DES PREMIÈRES RECOMMANDATIONS DE LA NOTE D'ÉTAPE 201
F.LES RECOMMANDATIONS FINALES. UN PLAN DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT 202

PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION 204
LA RECHERCHE ET L'INITIATIVE 204
PREMIERE RECOMMANDATION : RENFORCER LES SAVOIRS ET LES ENGAGEMENTS SCIENTIFIQUES 204
LA POLITIQUE ET L'ÉTAT 206
DEUXIÈME RECOMMANDATION : SOUTENIR L'EFFORT DE RECHERCHE PAR UNE POLITIQUE PUBLIQUE VOLONTARISTE 206
L'ÉCOLE ET LA PÉDAGOGIE 208
TROISIÈME RECOMMANDATION : ACCOMPAGNER LA REFLEXION PEDAGOGIQUE A L'ECOLE, DANS L'ETAT ET DANS LA SOCIÉTÉ 208
LE DROIT ET LA JUSTICE 213
QUATRIEME RECOMMANDATION : RAPPROCHER INTELLECTUELLEMENT LE MONDE JUDICIAIRE, LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES ET L'ENSEIGNEMENT 213

Postface, par Henry Rousso, vice-président de la Mission 216

REDACTION ET REMERCIEMENTS 224

RÉSUMÉ DES QUATRE VOLUME COMPOSANT LE RAPPORT DE LA MISSION 227

LES DOUZE POINTS DE LA MISSION 231

ANNEXES 241

ANNEXE 3-1. INSTALLATION DE LA MISSION ET DISCOURS PRONONCES (18 OCTOBRE 2016) 242

ANNEXE 3-2. NOTES ADRESSÉES AU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU SUJET DE LA SAISINE DE MONSIEUR FRANÇOIS HOLLANDE 256
REPONSE DU 7 MARS 2017 DE LA MISSION D'ETUDE EN FRANCE SUR LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT DES GÉNOCIDES ET DES CRIMES DE MASSE A LA SAISINE DU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN DATE DU 8 FEVRIER 2016 256
ANNEXES DE LA NOTE 257
Journées nationales commémoratives en France (par dates) 257
Journées commémoratives nationales en France (selon la chronologie de l'instauration) 259
Journées internationales intéressant notre objet 262
NOTE DU 4 MARS 2017 AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 266
RESUME ET ARGUMENTAIRE pour une éventuelle « Journée internationale de la justice des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression » 270

ANNEXE 3-3. DISCOURS PRONONCÉ LORS DE LA REMISE DE LA NOTE D'ÉTAPE DE LA MISSION, LE 30 MARS 2017 AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 273

ANNEXE 3-4.LES DOUZE PROPOSITIONS PHARE DE LA MISSION PRÉSENTÉES DANS LA NOTE D'ÉTAPE (DÉVELOPPEMENT) 277

ANNEXE 3-5. LA VALIDATION PRESIDENTIELLE DE DEUX PROPOSITIONS (DISCOURS DE FRANÇOIS HOLLANDE DU 24 AVRIL 2017) 282

1e RECOMMANDATION VALIDÉE DE LA PROPOSITION DE LA MISSION EN FAVEUR D'« UNE SEMAINE DE LA RECHERCHE SUR LES GENOCIDES, LES CRIMES CONTRE L'HUMANITE ET LES CRIMES DE MASSE » 282
Extrait des douze propositions formulées dans la Note d'étape remise à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 30 mars 2017 282
Déclaration du Président de la République le 24 avril 2017 à Paris 283
2e RECOMMANDATION VALIDÉE. L'INSTAURATION D'UNE « COMMISSION DES ARCHIVES JUDICIAIRES DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS » 284
Extrait des douze propositions formulées dans la Note d'étape remise à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 30 mars 2017 284
Déclaration du Président de la République le 24 avril 2017 à Paris 284

ANNEXE 3-6.CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EMMANUEL MACRON, ET AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES MANDANTES (MINISTRES ET CABINET)....285
LETTRES AUX MINISTRES, LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 285
REMISE DU RAPPORT. ANNONCE AUX MINISTRES ET AU PRÉSIDENT DE LA RÉAPUBLIQUE (31 janvier 2018) 289

ANNEXES 3-7. LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES OU RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE LA MISSION, OU AYANT CONTRIBUÉ À LA REDACTION DU RAPPORT 292
1.Les auditions de la Mission en session plénière (43 personnalités)....292
2.Exposés de spécialistes invités au colloque de restitution (12 personnalités)....296
3.Les auditions, rencontres et communications réalisées par le président de la Mission ou par un groupe restreint (67 personnalités) 297
4.Rencontres avec des équipes ou des groupes de professeurs....300
5.Personnalités ayant contribué aux travaux de la Mission par des notes écrites ou des apports documentaires (reproduites dans les volumes premier et deuxième des Annexes, et dans le volume de synthèse ; 11 personnalités) :....301
6.Nombre total de personnalités rencontrées, auditionnées (ou ayant contribué aux travaux de la Mission par des notes écrites) :....303

ANNEXE 3-8.CALENDRIER DES SESSIONS PLENIERES, SESSIONS DE TRAVAIL, REUNIONS DE POLE ET SEANCES D'AUDITIONS, VOYAGES ET VISITES, CEREMONIES OFFICIELLES....304
Sessions plénières et sessions de travail de la Mission 304

ANNEXE 3-9. COLLOQUE INTERNATIONAL DE RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA MISSION, PARIS, 2-4 OCTOBRE 2017....315
PROGRAMME 315
Premier jour : lundi 2 octobre 2017 (9h30-19h15) 316
Deuxième jour : mardi 3 octobre 2017 (9h-18h30)....319
Troisième jour : mercredi 4 octobre 2017 (9h-19h30)....320
DISCOURS PRONONCÉS DANS LE CADRE DU COLLOQUE....323
Discours d'ouverture de Frédéric Mion, directeur général de Sciences Po (2 octobre 2017) 323
Discours de David de Rothschild, Président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (2 octobre 2017) 327
Discours de Fabrice Boudjaaba, directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines (4 octobre 2017) 331
Discours de Liora Israël, secrétaire du bureau de l'EHESS (4 octobre 2017)....333
Discours de Raphaël Esrail, président de l'Union des Déportés d'Auschwitz (4 octobre 2017)....335

ANNEXE 3-10. ARTICLES DE LA PRESSE DE TURQUIE ET DE LA PRESSE TURCOPHONE EN FRANCE RELATIFS À L'INSTALLATION DE LA MISSION 343
Info « Post Aktüel » du mois de novembre 2016, p. 3 (traduction) 343
Soykırımcıdan Soykırım Dersi (article non traduit reprenant l'essentiel de l'article précédemment traduit, avec le même emploi dépréciatif des guillemets).....346

ANNEXE 3-11. LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE TURQUIE EN FRANCE ET DOSSIER REMIS AU PRÉSIDENT DE LA MISSION LE 14 SEPTEMBRE 2017 (publication in extenso avec l'accord de l'ambassade de Turquie). 348

ANNEXE 3-12. COURRIER REÇU PAR LA MISSION CONTESTANT LE GENOCIDE DES ARMENIENS 370

ANNEXE 3-13. ENGLISH ABSTRACT OT THE REPORT 372

TABLE DES MATIÈRES 377

L'impression du Rapport et de ses annexes a été réalisée par le secteur de la reprographie du Ministère de l'Education nationale, 97 rue de Grenelle, Paris 7e – que la Mission remercie pour le professionnalisme de ses agents.